



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

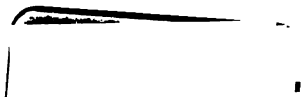
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



Per. 23721 e. 21





ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

par MM. DEVAUX père et fils.



A LILLE,

CHEZ L. QUARRÉ, LIBRAIRE,
Grande-Place.

CHEZ L. DANIEL, IMPRIMEUR,
Grande-Place.

35.^{me} ANNÉE. — 1863.



JANVIER.		FÉVRIER.		MARS.		AVRIL.		MAI.		JUIN.	
1	Jeudi s. Macaire.	1	Dix. s. Soter.	1	Dix. s. S. Simplicien.	1	merc. s. Hugues, év.	1	vendr. s. Phil. et Jac.	1	lundi s. Pamphile.
2	vendr. s. Germain.	2	lundi s. Blaise, év.	2	mardi s. Ursin, év.	2	jeudi s. La Salette.	2	samedi s. Alban.	2	mardi s. Erasme.
3	lundi s. Basile, év.	3	merc. s. André, év.	3	merc. s. Théophile.	3	vendr. s. Mort de N. S.	3	Dix. s. Iny, év.	3	merc. s. Clément.
4	mardi s. S. Vincent.	4	jeudi s. Valentin.	4	jeudi s. Théophile, év.	4	samedi s. P. QUES.	4	lundi s. V. V. V.	4	jeudi s. Étienne, év.
5	jeudi s. S. Étienne, év.	5	vendr. s. S. Étienne, év.	5	vendr. s. S. Étienne, év.	5	Dix. s. P. QUES.	5	mardi s. P. V. V.	5	merc. s. Basile, év.
6	mardi s. S. Étienne, év.	6	jeudi s. S. Étienne, év.	6	jeudi s. S. Étienne, év.	6	lundi s. P. QUES.	6	merc. s. S. Étienne, év.	6	samedi s. Basile, év.
7	vendr. s. S. Étienne, év.	7	samedi s. S. Étienne, év.	7	samedi s. S. Étienne, év.	7	lundi s. P. QUES.	7	jeudi s. S. Étienne, év.	7	lundi s. Basile, év.
8	lundi s. S. Étienne, év.	8	Dix. s. S. Étienne, év.	8	Dix. s. S. Étienne, év.	8	lundi s. P. QUES.	8	merc. s. S. Étienne, év.	8	mardi s. Basile, év.
9	jeudi s. S. Étienne, év.	9	lundi s. S. Étienne, év.	9	lundi s. S. Étienne, év.	9	lundi s. P. QUES.	9	vendr. s. S. Étienne, év.	9	merc. s. Basile, év.
10	samedi s. S. Étienne, év.	10	merc. s. S. Étienne, év.	10	merc. s. S. Étienne, év.	10	vendr. s. S. Étienne, év.	10	Dix. s. S. Étienne, év.	10	lundi s. Basile, év.
11	lundi s. S. Étienne, év.	11	jeudi s. S. Étienne, év.	11	jeudi s. S. Étienne, év.	11	lundi s. P. QUES.	11	lundi s. S. Étienne, év.	11	merc. s. Basile, év.
12	mardi s. S. Étienne, év.	12	vendr. s. S. Étienne, év.	12	vendr. s. S. Étienne, év.	12	lundi s. P. QUES.	12	merc. s. S. Étienne, év.	12	samedi s. Basile, év.
13	jeudi s. S. Étienne, év.	13	samedi s. S. Étienne, év.	13	samedi s. S. Étienne, év.	13	lundi s. P. QUES.	13	Dix. s. S. Étienne, év.	13	lundi s. Basile, év.
14	mardi s. S. Étienne, év.	14	jeudi s. S. Étienne, év.	14	jeudi s. S. Étienne, év.	14	lundi s. P. QUES.	14	merc. s. S. Étienne, év.	14	merc. s. Basile, év.
15	jeudi s. S. Étienne, év.	15	vendr. s. S. Étienne, év.	15	vendr. s. S. Étienne, év.	15	lundi s. P. QUES.	15	lundi s. S. Étienne, év.	15	samedi s. Basile, év.
16	mardi s. S. Étienne, év.	16	jeudi s. S. Étienne, év.	16	jeudi s. S. Étienne, év.	16	lundi s. P. QUES.	16	merc. s. S. Étienne, év.	16	lundi s. Basile, év.
17	vendr. s. S. Étienne, év.	17	samedi s. S. Étienne, év.	17	samedi s. S. Étienne, év.	17	lundi s. P. QUES.	17	jeudi s. S. Étienne, év.	17	merc. s. Basile, év.
18	lundi s. S. Étienne, év.	18	Dix. s. S. Étienne, év.	18	Dix. s. S. Étienne, év.	18	lundi s. P. QUES.	18	merc. s. S. Étienne, év.	18	lundi s. Basile, év.
19	jeudi s. S. Étienne, év.	19	lundi s. S. Étienne, év.	19	lundi s. S. Étienne, év.	19	lundi s. P. QUES.	19	vendr. s. S. Étienne, év.	19	merc. s. Basile, év.
20	mardi s. S. Étienne, év.	20	jeudi s. S. Étienne, év.	20	jeudi s. S. Étienne, év.	20	lundi s. P. QUES.	20	Dix. s. S. Étienne, év.	20	samedi s. Basile, év.
21	jeudi s. S. Étienne, év.	21	vendr. s. S. Étienne, év.	21	vendr. s. S. Étienne, év.	21	lundi s. P. QUES.	21	lundi s. S. Étienne, év.	21	lundi s. Basile, év.
22	mardi s. S. Étienne, év.	22	jeudi s. S. Étienne, év.	22	jeudi s. S. Étienne, év.	22	lundi s. P. QUES.	22	merc. s. S. Étienne, év.	22	merc. s. Basile, év.
23	vendr. s. S. Étienne, év.	23	samedi s. S. Étienne, év.	23	samedi s. S. Étienne, év.	23	lundi s. P. QUES.	23	Dix. s. S. Étienne, év.	23	samedi s. Basile, év.
24	lundi s. S. Étienne, év.	24	Dix. s. S. Étienne, év.	24	Dix. s. S. Étienne, év.	24	lundi s. P. QUES.	24	lundi s. S. Étienne, év.	24	lundi s. Basile, év.
25	jeudi s. S. Étienne, év.	25	lundi s. S. Étienne, év.	25	lundi s. S. Étienne, év.	25	lundi s. P. QUES.	25	merc. s. S. Étienne, év.	25	merc. s. Basile, év.
26	mardi s. S. Étienne, év.	26	jeudi s. S. Étienne, év.	26	jeudi s. S. Étienne, év.	26	lundi s. P. QUES.	26	lundi s. S. Étienne, év.	26	samedi s. Basile, év.
27	vendr. s. S. Étienne, év.	27	samedi s. S. Étienne, év.	27	samedi s. S. Étienne, év.	27	lundi s. P. QUES.	27	merc. s. S. Étienne, év.	27	lundi s. Basile, év.
28	lundi s. S. Étienne, év.	28	Dix. s. S. Étienne, év.	28	Dix. s. S. Étienne, év.	28	lundi s. P. QUES.	28	Dix. s. S. Étienne, év.	28	merc. s. Basile, év.
29	jeudi s. S. Étienne, év.	29	lundi s. S. Étienne, év.	29	lundi s. S. Étienne, év.	29	lundi s. P. QUES.	29	lundi s. S. Étienne, év.	29	samedi s. Basile, év.
30	mardi s. S. Étienne, év.	30	jeudi s. S. Étienne, év.	30	jeudi s. S. Étienne, év.	30	lundi s. P. QUES.	30	merc. s. S. Étienne, év.	30	lundi s. Basile, év.
31	vendr. s. S. Étienne, év.	31	samedi s. S. Étienne, év.	31	samedi s. S. Étienne, év.	31	lundi s. P. QUES.	31	Dix. s. S. Étienne, év.	31	merc. s. Basile, év.

JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
1 mercr. s Rombaul.	1 samedi. s Pierre-ès-1.	1 mardi. s Gilles, abbé	1 jeudi. s Remi et P.	1 Dim. TOUSSAINT.	1 mardi. s Eloi, év.
2 jeudi. s Visitat N.-D.	2 Dim. s Lazare, roi	2 merc. s Lazare, roi	2 vendr. s Gérard.	2 lundi. LES TRÉPASSÉS.	2 merc. s Biliane,
3 vendr. s Byacrinthe.	3 lundi. s D des Ang.	3 jeudi. s Rosaire.	3 samedi. s François d'A.	3 mardi. s Hubert.	3 jeudi. s François X.
4 samedi. s Martin.	4 mardi. s Dominique.	4 vendr. s Rosaire.	4 Dim. s François d'A.	4 merc. s Charles Borr.	4 vendr. s Barbe v.
5 Dim. s Agathe.	5 merc. s Dominique.	5 samedi. s Bernie.	5 lundi. s Placide.	5 jeudi. s Bernie.	5 samedi. s Sabas.
6 lundi. s Godefroy.	6 jeudi. s Trans N.-S.	6 vendr. s Eugène.	6 mardi. s Bruno, conf.	6 vendr. s Léonard.	6 Dim. s Nicolas, év.
7 mardi. s Wilhelme.	7 vendr. s Gabaïn.	7 lundi. s Reine.	7 merc. s Marie, pape.	7 samedi. s Ernest, m.	7 lundi. s Ambroise.
8 merc. s Procope, m.	8 samedi. s Cyrinoque.	8 mardi. NATIVITÉ N.-D	8 jeudi. s Brigitte, v.	8 Dim. Les & Couron.	8 mardi. IM CONCEPT.
9 jeudi. s Martyrs de G.	9 Dim. s Romain.	9 merc. s Omer, évêq	9 vendr. s Ghislain.	9 lundi. s Denis.	9 merc. s Melchade.
10 vendr. s Martyrs de G.	10 lundi. s Laurent.	10 jeudi. s Nicolas de T	10 samedi. s Franq. de B.	10 mardi. s Juste.	10 jeudi. s Melchade.
11 samedi. s Félite.	11 mardi. s Suzanne.	11 vendr. s Vindicieane	11 Dim. s Franq. de B.	11 merc. s Martin, év.	11 vendr. s Damase, p.
12 Dim. s Jean Guab.	12 merc. s Claire, abb	12 samedi. s Evagre.	12 lundi. s Germain.	12 jeudi. s Lievin, m.	12 samedi. s Constance.
13 lundi. s Anaclef.	13 jeudi. s Hippolyte	13 Dim. s Ané, évêque	13 mardi. s Edouard, roi	13 vendr. s Homolon.	13 Dim. s Lucie.
14 mardi. s Bonaventure	14 vendr. s Eusebe v J	14 lundi. s Exalté Croix	14 merc. s Calixte, pape	14 samedi. s Clementin.	14 lundi. s Lucie.
15 merc. s Barnabé	15 samedi. ASSUMPTION	15 mardi. s Nicodème	15 jeudi. s Thérese.	15 Dim. s Edmond.	15 mardi. s Eusebe.
16 jeudi. s Albas, conf.	16 Dim. s Roch.	16 merc. s Cornal, p. & T	16 vendr. s Donatien.	16 lundi. s Eugène.	16 merc. s Adelaïd. & T
17 vendr. s Albas, conf.	17 lundi. s Carloman.	17 jeudi. s Lambert	17 samedi. s Calixte, pape	17 mardi. s Edmond.	17 jeudi. s Olympe.
18 samedi. s Arnaud.	18 mardi. s Helene.	18 vendr. s Sophie, & T	18 Dim. s Luc, évang	18 merc. s Odon, abbé.	18 vendr. s Paul le s. & T
19 Dim. s Vincent de P.	19 merc. s Thierle.	19 samedi. s Janvier, & T	19 lundi. s Pierre d'Alc.	19 jeudi. s Elisabeth.	19 samedi. s Cyrill, & T.
20 lundi. s Marguerite	20 jeudi. s Bernar.	20 Dim. s Eustache.	20 mardi. s Caprais.	20 vendr. s Felix de V.	20 Dim. s Philogone.
21 mardi. s Praxède.	21 vendr. s Bernar.	21 lundi. s Maurice.	21 merc. s Ursule.	21 samedi. Présent. N.-D.	21 lundi. s Thomas.
22 merc. s Marie-Mag	22 samedi. s Gustave.	22 mardi. s Maurice.	22 jeudi. s Séverin.	22 Dim. s Cecile.	22 mardi. s Flavien.
23 jeudi. s Apollinaire.	23 Dim. s Philippe.	23 merc. s Lin, pape.	23 vendr. s Severin.	23 lundi. s Clement.	23 merc. s Victor, v.
24 vendr. s Christine.	24 lundi. s Eutichemy.	24 jeudi. N.-D. de la M.	24 samedi. s Magloire, év.	24 mardi. s Florimond.	24 jeudi. s Pie-pala v. J.
25 samedi. s Jacques & C.	25 merc. s Louis, roi.	25 vendr. s Firmin, év.	25 Dim. s Grévin et C	25 merc. s Catherine.	25 vendr. s Pierre d'Alex
26 Dim. s Anne.	26 jeudi. s Justine.	26 samedi. s Justine.	26 lundi. s Evariste.	26 mardi. s Florent.	26 Dim. s Eulene.
27 lundi. s Nativité.	27 vendr. s Ansofpe.	27 Dim. s Ansofpe.	27 merc. s Florent.	27 jeudi. s Anastase.	27 Dim. s Anastase.
28 mardi. s Nazaire, m.	28 samedi. s Césaire.	28 lundi. s Ansofpe.	28 merc. s Simon, & J.	28 vendr. s Ansofpe.	28 Dim. s Innocens.
29 merc. s Marthe.	29 jeudi. s Césaire.	29 mardi. s Ansofpe.	29 jeudi. s Luciane.	29 samedi. s Ansofpe.	29 Dim. s Ansofpe.
30 jeudi. s Aldon et S.	30 vendr. s Ansofpe.	30 merc. s Jérôme, d.	30 samedi. s Luciane.	30 Dim. s Ansofpe.	30 mardi. s Thomas de C
31 vendr. s Ignace de L.	31 lundi. s Raymond.	31 merc. s Jérôme, d.	31 samedi. s Quantin.	31 lundi. s André.	31 jeudi. s Sylvestre.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (Charles-Louis), EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826. De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né à Paris, le 16 mars 1856.

MATHILDE-LOETITIA-WILHELMINE, cousine de l'Empereur, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San Donato;

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, cousin de l'Empereur, né le 29 septembre 1822; marié le 30 janvier 1859, à LOUISE-THÉRÈSE-MARIE-CLOTILDE, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne, née le 2 mars 1843.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. *), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*, *ministre de la Maison de l'Empereur*.

GRANDE AUMÔNERIE.

N....., *grand aumônier*.

Mgr. Tirmarche, *, évêque d'Adras, *aumônier*.

M. l'abbé Devèze, *, *vicaire général*.

M. l'abbé Mullois, *premier chapelain*.

MM. l'abbé Versini, l'abbé Liabeuf, *chapelains ordinaires*; l'abbé Laine, *, *chapelain ordinaire, chargé des fonctions curiales*.

PALAIS.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant, (G. *), sénateur, membre du conseil privé, *grand maréchal du palais*.

M. le général de division Rolin, (G. O. *), *adjudant-général du palais*.

MM. le baron de Montbrun, *; — le baron de Varaigne, *; — de Valabrègue de Lawestine, *; — le baron Morio de l'Isle, *; *préfets du palais*.

M. le comte Lepic (C. *), *premier maréchal-des-logis*.

MM. le baron Émile Tascher de la Pagerie, *; — Oppermann (O. *), chef d'escadron en retraite, *maréchaux-des-logis*.

GOUVERNEMENT DU PALAIS.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre, M. le général Lechesne (G. O. *); — *de l'Élysee*, M. le colonel Griffon (C. *); *du palais de Saint-Cloud*, M. le colonel Thiéron (C. *), député; — *du Palais Royal*, M. le général de brigade Deshorties de Beaulieu (G. O. *); *de Meudon*, M. le colonel Gaudo-Paquet (O. *); — *de Versailles*, M. le général de division Paté (G. O. *); *de Trianon*, M. le colonel Quilico (C. *); — *de Rambouillet*, M. le général de brigade Besançon (C. *); — *de Fontainebleau*, M. le général de brigade de Polignac (C. *); — *de Strasbourg*, M. le colonel de Kœnigsegg (O. *); — *de Compiègne*, M. le colonel Becquey-Beaupré (O. *); — *de Pau*, M. le colonel Ibert (O. *).

SERVICE DE LA CHAMBRE.

S. Exc. M. le duc de Bassano (G. O. *), sénateur, *grand chambellan*.

M. le comte Baciocchi (C. *), surintendant des spectacles de la Cour, des théâtres impériaux, de la musique de la Chapelle et de la Chambre, *premier chambellan*.

MM. le duc de Tarente (O. *), député; le vicomte Olivier de Walsh, *; le marquis de Gricourt (O. *); le marquis de Chaumont-Quitry, *, député; le marquis de Conégliono, *, député, le baron de Bulach, *; le vicomte de Laferrière (O. *); le vicomte G. d'Arjuzon; le marquis d'Havrincourt; le marquis de Trévise, *chambellans*.

CABINET PARTICULIER DE S. M. L'EMPEREUR.

M. Mocquart (C. *), secrétaire de l'Empereur, *chef du cabinet*.

M. Sacaley, *, *sous-chef du cabinet*.

SERVICES DES DONS ET SECOURS.

M. le docteur Conneau (C. *), *directeur*.

M. Peupin, *, *directeur-adjoint*.

ÉCUYERS.

N...., *grand écuyer*.

M. le général Fleury (G. O. *), aide-de-camp de l'Empereur, directeur-général des haras, *premier écuyer*.

MM. Bachon, (O. *), le baron Bourgoing, *, le comte d'Ayguévives, *, de Grammont, *, le baron Lejeuné, *, le comte de Castelbajac, Davillier (O. *), le marquis de Caux, le marquis de la Tour du Pin-Montauban, *écuyers ordinaires*; de Burgh, *écuyer honoraire*.

M. le comte d'Aure (O. *), *écuyer-inspecteur*.

VÉNERIE.

- S. Exc. M. le maréchal Magnan (G. ✱), sénateur, *grand-veneur*
 M. le prince de la Moskowa (C. ✱), aide-de-camp de l'Empereur, *commandant des chasses à tir.*
 MM. le baron Lambert, ✱, le marquis de Latour-Maubourg (O. ✱), député, *lieutenants de la vénerie.*
 M. le baron de Lage (C. ✱), *lieutenant des chasses à tir.*

CÉRÉMONIES.

- S. Exc. M. le duc de Cambacères (G. O. ✱), sénateur, *grand-maitre des cérémonies.*
 M. le comte Rodolphe d'Ornano (O. ✱), député, *premier maitre des cérémonies.*
 MM. Fueillets de Conches (C. ✱), le baron de Lajus (O. ✱), *introduceurs des ambassadeurs, maitres des cérémonies.*
 MM. Jules Lecocq, ✱, le baron Sibuet, ✱, *aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs.*

TRÉSORERIE.

- M. Bure (O. ✱), *trésorier général de la Couronne.*
 M. Thélin, Charles, ✱, *trésorier de la cassette.*

MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE.

- M. Auber (G. O. ✱), membre de l'Institut, *directeur.*

SERVICE DE SANTÉ.

- M. le docteur Conneau (C. ✱), *premier médecin de l'Empereur.*

MAISON MILITAIRE DE S. M. L'EMPEREUR.

- S. Exc. M. maréchal Vaillant (G. ✱), ministre de la maison de l'Empereur, sénateur, membre du Conseil privé, grand-maréchal du palais, *commandant la Maison militaire.*
 M. Rolin (G. O. ✱), général de division, *adjudant-général du palais.*
Aides-de-camp de l'Empereur : MM. le comte Roguet (G. O. ✱), général de division, sénateur; le comte de Goyon (G. ✱), général de division; de Failly (G. O. ✱), général de division; le comte de Montebello (G. O. ✱), général de division; Lebœuf, (G. O. ✱), général de division; Frossard (G. O. ✱), général de division; Mollard (G. O. ✱), général de division; le baron de Béville (C. ✱), général de division; le prince de la Moskowa (C. ✱), idem, sénateur; Fleury (G. O. ✱), idem; de Waubert de Genlis (C. ✱), colonel d'état-major; Castelnau (C. ✱), idem; le marquis de Toulangeon (C. ✱), idem; le comte Lepic (C. ✱), idem; le comte Reille (O. ✱), idem; Favé (O. ✱), colonel d'artillerie.

Cabinet topographique de l'Empereur. M. le baron de Béville (C. *), général de division, aide-de-camp de l'Empereur, *chef du cabinet.*

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. le baron de Méneval, (O. *), lieutenant colonel; de Vassart, *, chef d'escadron d'artillerie; S. A. le prince Murat, Joachim, *, idem de cavalerie; Stoffel, *, idem d'artillerie; Jumel de Noireterre, *, capitaine d'état major; Lebon-Desmottes, *, idem de cavalerie; Beaupoil de Saint-Aulaire, *, idem d'artillerie; de Clermont-Tonnerre, *, idem d'état-major; Musnier de Mauroy, idem d'infanterie; Rolin, *, idem d'état major; Hulot, *, idem d'infanterie; Hamelin, *, lieutenant de vaisseau; de Quélen, *, capitaine de cavalerie; de Galiffet, *, idem de cavalerie; Verchère de Reffye, idem d'artillerie; Guillier de Souane, idem de chasseurs à pied; de Viel d'Espeuilles, idem de lanciers de la Garde.

ESCADRON DES CENT GARDES A CHEVAL.

Lieutenant-colonel, commandant : M. Verly, *.

GARDE IMPÉRIALE.

Commandant en chef. S. Exc. M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (G. *), sénateur.

MAISON DE S. M. L'IMPÉRATRICE.

Grande-maîtresse de la maison de S. M., Mme la princesse d'Essling.

Dame d'honneur, Mme la duchesse de Bassano.

Dames du palais : Mmes la comtesse Gustave de Montebello; la comtesse de Lézay-Marnézia; la baronne de Pierres; la marquise de Las-Marismas; la marquise de Latour-Maubourg; la comtesse de Labédoyère; la comtesse de Lourmel; la comtesse de la Poëze; la comtesse de Rayneval; de Sancy (née Lefebvre-Desnouettes); de Saulcy; la baronne de Viry-Cohendier.

Dame lectrice, Mme la comtesse de Pons de Wagner.

Premier chambellan, M. le duc Charles de Tascher de la Pagerie, (O. *), sénateur.

Chambellans, MM. le comte de Lézay-Marnézia, *, le marquis d'Havrincourt.

Premier écuyer, M. le baron de Pierres, *.

Écuyer, M. le marquis de Lagrange, *.

Secrétaire des commandements, M. Damas-Hinard (O. *).

MAISON DES ENFANTS DE FRANCE.

Mme l'amirale Bruat, *Gouvernante.*

Mmes Bizot et de Brancion, *Sous-Gouvernantes.*

Sénat.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et aux principes de l'inamovibilité de la magistrature ; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus consulte : 1° la constitution des Colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la constitution et qui est nécessaire à sa marche ; 3° le sens des articles de la constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Ces sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déferés comme inconstitutionnels par le gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la constitution. Si sa proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, est soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1854 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement. L'Empereur convoque et proroge le Sénat ; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques.

Le Sénat vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur. Pendant la durée de la session, l'Empereur désigne des ministres sans portefeuilles, chargés de défendre devant le Sénat, de concert avec le Président et les membres du Corps législatif, les projets de loi du Gouvernement. (Décret du 24 novembre 1860.) Les débats des séances sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. En outre, les comptes-rendus de ces séances, rédigés sous l'autorité du président du Sénat, sont mis chaque soir à la disposition des journaux. (Sénatus-consulte du 2 et décret du 3 février 1861.)

Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder cent-cinquante. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux, des amiraux ; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Les sénateurs sont inamovibles et à vie. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs ; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président, S. Exc. M. Troplong (G. *), premier président de la Cour de cassation, membre du Conseil privé.

Premier vice-président, M. de Royer (G. O. *).

Vice-présidents, LL. EExc. MM. le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. *); le maréchal Régnault de Saint-Jean d'Angely (G. *); le maréchal Pélistier, duc de Malakoff (G. *), membre du Conseil privé.

Grand référendaire, M. le général de division, marquis d'Hautpoult (G. *).

Secrétaire du Sénat, M. le baron de Lacrosse (G. O. *).

PRINCE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE.

S. A. I. le général prince Napoléon (G. *).

PRINCES DE LA FAMILLE CIVILE DE L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Louis-Lucien Bonaparte (G. O. *).

S. A. I. le prince Lucien Murat (G. *).

SÉNATEURS DE DROIT.

LL. EEm. NN. SS. le cardinal de Bonald (C. *), archevêque de Lyon; le cardinal Mathieu (C. *), archevêque de Besançon, le cardinal Gousset (C. *), archevêque de Reims; le cardinal Donnet (C. *), archevêque de Bordeaux; le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry (C. *).

LL. EExc. MM.

Vaillant (G. *), maréchal de l'Empire, ministre de la maison de l'Empereur.

Magnan (G. *), maréchal de l'Empire, commandant le 1^{er} corps d'armée.

Le maréchal comte Baraguey d'Hilliers (G. *).

L'amiral Hamelin (G. *), grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

Le maréchal Pélistier (G. *), duc de Malakoff, Gouverneur général de l'Algérie.

Le maréchal comte Randon (G. *), ministre de la guerre.

Le maréchal Canrobert, François (G. *).

Le maréchal Regnault de St.-Jean-d'Angely (G. *).

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (G. *).

Le maréchal Niel (G. *).

L'amiral Desfossés, Romain (G. *).

Le maréchal comte d'Ornano (G. *),

MEMBRES.

MM.

Le général de division baron Achard (G. *), ancien membre de l'Assemblée législative.

MM.

- Le marquis d'Audiffret (G. O. *), président à la Cour des comptes.
- Le marquis de Barbançois (O. *).
- Barbaroux (C. *).
- Le vicomte de Barral (O. *).
- Barrot, Ferdinand (G. O. *), ancien ministre.
- Barthe (G. *), ancien président de la Cour des comptes.
- Le duc de Bassano (G. O. *).
- Le comte Hector de Béarn (G. O. *), ancien ministre plénipotentiaire.
- Le comte de Beaumont (de la Somme) (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le prince de Beauveau (O. *), ancien pair de France.
- Le marquis de Belbeuf (O. *), ancien premier président de la Cour d'appel de Lyon.
- Berthier, Charles, prince de Wagram, *.
- Billaut (G. O. *), ministre sans portefeuille.
- Le marquis de Boissy (O. *).
- Bonjean (C. *).
- Le baron J. Boulay (de la Meurthe) (G. O. *).
- Le baron de Bourgoing (G. O. *), ancien ambassadeur.
- De Bourqueney (G. *), ministre plénipotentiaire.
- Le baron Brenier (G. O. *).
- Le comte de Breteuil (C. *), ancien pair de France.
- Le duc de Cambacérès (G. O. *), ancien pair de France.
- Carrelet (G. *), général de division, ancien commandant de la 1^{re} division militaire.
- Le comte de Casabianca (G. O. *), ancien ministre d'état.
- Le marquis de Castelbajac (G. O.), général de division.
- Le vice-amiral Cécille (G. O. *).
- Chaix-d'Est-Ange, ancien procureur-général de la Cour impériale de Paris.
- Le baron Chapuys de Montlaville (C. *), ancien préfet.
- Le général de division Charron (G. *).
- Le comte de Chasseloup-Laubat (G. *), ministre de la marine et des colonies.
- Le baron de Chassiron (C. *), ancien député.
- Chevalier, Michel (G. O. *), membre de l'Institut.
- Le comte François Clary (O. *).
- Le général de division marquis de Cramayel (G. O. *).
- Le marquis de Croix (O. *).
- Dariste (C. *).
- Daumas (G. O.), général de division.
- Delangle (G. *), ancien premier président de la Cour impériale de Paris, ministre de la justice.
- Doret (C. *), capitaine de vaisseau.

- Dumas (G. O. *), ancien ministre de l'agriculture et du commerce, membre de l'Institut.
- Dupin aîné (G. *), procureur général à la Cour de cassation.
- Le baron Charles Dupin (G. O. *), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Élie de Beaumont (G. O. *), membre de l'Institut.
- Le marquis d'Espeuilles, *.
- Favre, Ferdinand (C. *).
- Le comte Fialin de Persigny (G. *), ministre de l'Intérieur.
- Le général de division, comte de Flahault (G. *), ancien ambassadeur de France, à Londres.
- De Forcade de la Roquette (C. *), ancien ministre.
- Le général de division Forey (G. *).
- Achille Fould (G. *), ministre des Finances.
- Le baron de Fourment, *, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le marquis de Gabriac (O. *), ancien ministre plénipotentiaire.
- Le général de division Gêmeau (G. O. *).
- Le marquis Ernest de Girardin, *, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Goulhot de Saint-Germain (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le général de division comte de Goyon (G. *).
- Le marquis de la Grange (Gironde) (G. O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le comte de la Grange (G. O. *), général de division.
- Le baron Grivel (G. *), vice-amiral.
- Le baron Gros (G. *), ministre plénipotentiaire de France, à Londres.
- Le comte Jules de Grossoles Flamarens (O. *).
- Le général de division Guesvillers (G. *).
- Le général de division marquis de Grouchy (G. O. *).
- Haussmann (G. O. *), préfet de la Seine.
- Le général de division marquis d'Hautpoul (G. *), ancien ministre de la guerre, ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le baron de Heeckeren, *.
- Herman (O. *), ancien conseiller d'État.
- Hubert-Delisle (O. *), ancien gouverneur de la Réunion.
- Le vice-amiral baron Hugon (G. *).
- Le général Husson (G. O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Ingres (G. O. *), membre de l'Institut.
- Le général de division Korte (G. *).
- Le comte de Labédoyère, ancien député.
- Le baron de La Crosse (G. O. *), ancien ministre des Travaux publics, ancien membre de l'Assemblée législative.

De Ladoucette (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le duc de la Force (O. *).

Le vicomte de la Guéronnière (C. *), ancien conseiller d'État.

Le général de division vicomte de la Hitte (G. *), ancien ministre des affaires étrangères, président du comité d'artillerie.

A. Laity (G. O. *), ancien préfet.

Le comte Achille De Lamarre (O. *)

Le général de division marquis de Laplace (G. *).

Le marquis Larabit (G. O. *), ancien député.

Le comte de Lariboisière (G. O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le marquis de la Roche Lambert (O. *).

Le général comte de la Ruë (G. *).

Le marquis de Lavallette (G. *), ancien ambassadeur.

Le général de division marquis de Lavœstine (G. *), commandant la garde nationale de Paris.

Lebrun (C. *), ancien pair, membre de l'Institut.

Lefebvre-Duruflé (C. *), ancien ministre des travaux publics.

Le comte Le Marois (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.

Le comte Lemer cier, Louis (C. *), ancien pair de France.

Le vice-amiral Le Prédour (G. O. *).

Le baron Le Roy de Boisau marie (G. O. *), préfet de la Seine-Inférieure.

Leroy de Saint-Arnaud (C. *), ancien conseiller d'État.

Le comte de Lesseps (C. *), directeur des consulats et affaires commerciales, au ministère des affaires étrangères.

Le général de division Létang (G. *).

Le général de division Le Vasseur (G. O. *).

Leverrier (C. *), membre de l'Institut, ancien membre de l'Assemblée législative.

Le général de division Lyautey (G. O. *), membre du comité d'artillerie.

Magne (G. *), ministre sans portefeuille.

Mallet (C. *).

De Maupas (C. *), ancien ministre, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône.

Mérimée (C. *), membre de l'Institut.

De Mésonan (C. *)

Mimerel (C. *), ancien membre l'Assemblée législative.

Le général de division de Montréal (G. O. *).

Le duc de Mortemart (G. *).

Le général prince de la Moskowa (C. *).

S. A. le prince Lucien Murat (G. *).

Le général de division comte Ordener (G. O. *),

- Le général de division comte d'Ornano (G. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le duc de Padoue (G. *), ancien conseiller d'État, ancien minist.
- Le général de division Le Pays de Bourjolly (G. *).
- Piètri (G. O. *), ancien préfet de police.
- Le pr. Poniatowski, Joseph-Michel-Xavier-François-Jean (G. O. *).
- Le général de division Renault (G. *).
- Le baron Paul de Richemont, ancien député (C. *).
- Le vice-amiral Rigault de Genouilly (G. O. *).
- Le marquis de La Rochejacquelein (O. *).
- Le général de division comte Roguet (G. O. *).
- Le général de division de Rostolan (G. *).
- Rouher, (G. *), ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
- Rouland (G. O. *), ministre de l'instruction publique et des cultes.
- De Royer (G. O. *), ancien ministre.
- Le général de division duc de Saint-Simon (G. *), ancien pair de France.
- De Saulcy (O. *), membre de l'Institut.
- Le général de division comte de Schramm (G. *), ancien ministre de la guerre, président du Comité d'infanterie.
- Le comte de Ségur d'Aguesseau (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Le comte Siméon (C. *), ancien membre de l'Assemblée législative.
- Stourm (C. *).
- Le vicomte de Suleau (C. *), ancien préfet.
- Le duc Tascher de la Pagerie (O. *).
- Amédée Tayer (O. *), membre de la Commission municipale de la Seine.
- Amédée Thierry (C. *).
- Le général de division Thiry (G. O. *).
- De Thorigny (C. *), ancien ministre.
- Thouvenel (G. *), ancien ministre des affaires étrangères.
- Tourangin (G. O. *), ancien conseiller d'État.
- Le vice-amiral Tréhouart (G. *).
- Le duc de Trévise (C. *).
- Troplong (G. *), premier président de la Cour de cassation.
- Le marquis de Turgot (G. *), ancien ministre des affaires étrangères.
- Vaisse (G. O. *), ancien ministre de l'intérieur, chargé de l'Administration du département du Rhône.
- Le baron de Varenne (C. *), ancien ministre plénipotentiaire.
- Le duc de Vicence, *
- Le baron de Vincent (C. *), ancien conseiller d'État.

Le comte Villeneuve de Chenonceaux (O. ✱).
Le comte Colonna Walewski (G. ✱), ministre d'État.

Corps législatif

Elu les 21 et 22 juin, 6 et 7 juillet 1857, en vertu du décret organique du 2 du même mois.

L'élection a pour base la population. Il y a un député au Corps-Législatif à raison de trente-cinq mille électeurs; néanmoins, un député de plus est attribué à chacun des départements dans lesquels le nombre excédant des électeurs dépasse 17,500 (Sénatus-consulte du 27 mai 1857). Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif vote, tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de l'Empereur.—L'adresse est discutée en présence des Commissaires du Gouvernement, qui donnent toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Europe. (Décret du 24 novembre 1860).—Pendant la durée des sessions l'Empereur désigne des ministres sans portefeuille, chargés de défendre devant la Chambre, de concert avec le Président et les membres du Conseil d'État, les projets de loi du Gouvernement. (Décret du 24 novembre 1860).

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion, au Conseil-d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil-d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les comptes-rendus des séances du Corps législatif, rédigés par des secrétaires rédacteurs placés sous l'autorité du Président de l'assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le journal officiel du lendemain. (Sénatus-consulte du 2 et décret des 2 et 3 février 1861.) — Le procès-verbal des séances est lu à l'assemblée; il constate seulement les opérations et les votes du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le président et le vice-président du Corps législatif sont nommés par l'Empereur, pour un an; ils sont choisis parmi les députés. Les ministres ne peuvent être membres du Corps législatif. Aucune pétition ne peut être adressée au Corps législatif. En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans le délai de six mois.

Au jour de l'ouverture de la session, le Président, assisté des quatre plus jeunes membres présents qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf bureaux. Les bureaux, ainsi formés, se renouvellent chaque mois par la voie du tirage au sort. Ils élisent leur président et leur secrétaire.

BUREAU DU CORPS LÉGISLATIF.

Président, S. Exc. M. le duc de Morny (G. ✱), membre du conseil privé.

Vice-présidents, MM. Schneider (G. O. ✱); Réveil (C. ✱).

Secrétaires, MM. Vernier (O. ✱), le comte Joachim Murat, ✱; de St.-Germain, ✱; le marquis de Talhouet, ✱; le baron David (O. ✱); le comte Le Peletier d'Aunay, ✱.

Questeurs, MM. Hébert, ✱; le général de division Perrot (G. O. ✱)

MEMBRES.

- AIN. MM. le comte Le Hon (O. ✱);
le cte. de Jonage, ✱; Bodin, ✱.
- AISNE. MM. Hébert (O. ✱); le cte
de Cambacérés; Baudelot, ✱;
Geoffroy de Villeneuve (O. ✱).
- ALLIER. MM. le baron de Veauce,
✱; Desmaroux de Gaulmain,
✱; Rambourg (O. ✱).
- ALPES (Basses). M. le colonel
Reguis (C. ✱).
- ALPES (Hautes). M. Faure (O. ✱).
- ALPES MARITIMES. M. Lubonis
(C. ✱).
- ARDÈCHE. MM. le général d'An-
theville (C. ✱); le comte de
Rochemure, ✱; le comte Boissy
d'Anglas (C. ✱).
- ARDENNES. MM. de Montagnac,
✱; de Ladoucette (Eugène) ✱.
- ARIÈGE. MM. Didier; Busson, ✱.
- AUBE. MM. le vicomte de Ram-
bourget; le baron de Plancy, ✱.
- AUDE. MM. Roque-Salvaza (O. ✱)
Dabeaux, ✱.
- AVEYRON. MM. Girou de Buza-
reingues, ✱; Calvet-Rogniat,
✱; Auguste Chevalier (O. ✱).
- BOUCHES-DU-RHÔNE. MM. Cana-
ple (O. ✱); Rigaud (O. ✱); le
b.^{on} Laugier de Chartrouse, ✱.
- CALVADOS. MM. Vautier, Abel, ✱;
Doesnel, ✱; comte de Colbert-
Chabannais, ✱; le marquis de
Caulaincourt (C. ✱).
- CANTAL. MM. de Parieu (O. ✱);
Creuzet, ✱.
- CHARENTE. MM. Gellibert des Sé-
guins; Tesnière, ✱; André, ✱.
- CHARENTE-INFÉRIEURE. MM. le ba-
ron Vast-Vimeux; Roy-Bry, le
baron Eschassériaux, ✱; le
vicomte Anatole Lemercier.
- CHER. MM. le comte de Nesle;
Guillaumin, ✱.
- CORRÈZE. MM. Lafond, ✱; le ba-
ron Léon de Jouvenel, ✱.
- CORSE. MM. Abattucci (Séverin),
✱; le baron Mariani (O. ✱).
- CÔTE-D'OR. MM. Vernier (O. ✱);
Louis Bazile, ✱.
- CÔTES-DU-NORD. MM. Le Gorrec,
✱; le comte de Champagny de
Cadore, ✱; le vicomte de
Latour, ✱; de Cuverville

- CREUZE.** MM. Delamarre (O. *); Sallandrouze de Larmonaix (O. *).
- DORDOGNE.** MM. Paul Dupont, *; Adolphe de Belleyme, *; Dusolier, *; Taillefer, *.
- DOUBS.** MM. le marquis de Conégliono, *; Latour-Dumoulin (O. *).
- DRÔME.** MM. de Lacheisserie, *; Monier de la Sizeranne (O. *); Morin, *.
- EURE.** MM. le duc d'Albuféra, *; le marquis de Blossville, *; le comte d'Arjuzon, *.
- EURE-ET-LOIR.** MM. le vicomte Reille (O. *); le colonel Normand (C. *).
- FINISTÈRE.** MM. Du Couëdic, *; Conseil, *; le comte de Tromelin (C. *); Bois de Mouzilly
- GARD.** MM. Pérouze, *; le comte de Tascher de la Pagerie, *; André, *.
- GARONNE (Haute).** MM. le marquis de Tauriac, *; de Perpessac, *; Massabiau, *; Duplan (O. *).
- GERES.** MM. Belliard, *; le comte Frédéric de Lagrange, *; Garnier de Cassagnac (O. *).
- GIRONDE.** MM. Curé, *; le baron Travot, *; le colonel Thiérion (C. *); le baron David (O. *); Arman (O. *).
- HÉRAULT.** MM. Doumet (C. *); Roulleaux-Dugage (C. *); Cazelles (O. *).
- ILLE-ET-VILAINE.** MM. le marquis de Piré, *; le comte de Caffarelli, *; de Delmas (O. *); Duclos (Ed.), *.
- INDRE.** MM. Charlemagne (Raoul); Delavau, *.
- INDRE-ET-LOIRE.** MM. Gouin, *; le comte de Flavigny (O. *); Mame (O. *).
- ISÈRE.** MM. Arnaud, *; de Voize, (O. *); Flocart de Mépieu, *; Faugier, *.
- JURA.** MM. Edouard Dalloz, *; le comte Toulangeon, *.
- LANDES.** MM. François Marrast, *; Corta, *.
- LOIR-ET-CHER.** MM. le vicomte Clary (O. *); Crosnier (C. *).
- LOIRE.** MM. le comte de Charpin-Feugerolles, *; Bouchetal-Laroche, *; le colonel du Marais (O. *).
- LOIRE (Haute).** MM. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, *; de Romeuf (C. *).
- LOIRE-INFÉRIEURE.** MM. Thoinnet, *; Voruz, *; Simon, *; Anselme Fleury, *.
- LOIRET.** MM. Nogent-St.-Laurens (O. *); le duc de Tarente (O. *); le vicomte de Grouchy (O. *).
- LOT.** MM. le comte Joachim Murat, *; Deltheil (O. *).
- LOT-ET-GARONNE.** MM. Noubel, *; Charles Laffite, *; le vicomte de Richemont, *.
- LOZÈRE.** M. le comte de Chambrun, *.
- MAINE-ET-LOIRE.** MM. Ségris, *; Bucher de Chauvigné, *; Louvet (O. *); le comte de Las Cases, *.
- MANCHE.** MM. le comte de Kergorlay (O. *); Hervé de Saint-Germain, *; Brohyer de Littinière, *; le général Meslin (G. O. *).
- MARNE.** MM. Haudos (O. *); le général Parchappe (G. O. *); Verlé (O. *).

- MARNE (Haute).** MM. le baron Lespérut, *; Chauchard, *.
- MAYENNE.** MM. Jules Leclerc, *; Mercier (O. *); Halligon.
- MEURTHE.** MM. Drouot, *; le baron Buquet, *; Eugène Chevandier, *.
- MEUSE.** MM. Millon; de Benoist, *; le comte de Ségur, *.
- MORBIHAN.** MM. le général Boullé (G. O. *); le Melorel de la Haichois, *; le comte de Champagny, *.
- MOSELLE.** MM. le colonel Henocque (O. *); de Wendel, *; le baron de Geiger (O. *).
- NIEVRE.** MM. de Montjoyeux, *; le comte Lepelletier d'Aulnay, *.
- NORD.** MM. Kolb-Bernard, *; Brame; Lemaire (O. *); Plichon, *; de Clebsattel, *; Choque, *: Seydoux (Ch.) O. *); Godart-Desmarets, *.
- OISE.** MM. le baron de Corberon, *; le vicomte de Plancy, *; Lemaire (O. *).
- ORNE.** MM. de Chazot; David-Deschamps, *; le comte de Torcy.
- PAS-DE-CALAIS.** MM. d'Herlincourt, *; Delebecque (O. *); d'Hérembault, *; de Monne-cove; Wattebled, *.
- PUY-DE-DÔME.** MM. Léon de Chazelles, *; le duc de Morny (G. *); Cristophle; Du Miral (O. *); marquis de Pierre.
- PYRÉNÉES (Basses).** MM. O'Quin, *; Larrabure, *; Etcheverry, *.
- PYRÉNÉES (Hautes).** MM. Dauzat-Dembarrère, *; Achille Jubinal, *.
- PYRÉNÉES-ORIENTALES.** M. Justin Durand, *.
- RHIN (Bas).** MM. le baron Alfred de Bussièrre (O. *); Coulaux, *; le comte Hallez-Claparède, *; le baron Cœhorn, *.
- RHIN (Haut).** MM. Lefébure, *; le baron de Reinach, *; Keller.
- RHÔNE.** MM. Reveil (C. *); Hénou, Descours, *; le marquis de Mortemart, *.
- SAÔNE (Haute).** MM. le marquis d'Andelarre, *; le marquis de Grammont; Lelut (O. *).
- SAÔNE-ET-LOIRE.** MM. le comte de Barbantane, *; Schneider (G. O. *); le général Brunet-Denon (G. O. *); le comte de Chambrillan.
- SARTHE.** MM. le marquis de Chaumon-Quitry, *; Leret-d'Aubigny, *; le marquis de Talhouet, *; le prince Marc de Beauveau, *.
- SAVOIE.** MM. de Boigne, *; Palluel.
- SAVOIE (Haute).** MM. Pissard, *; Bartholoni.
- SEINE.** MM. Guyart-Delalain, *; Devinch (C. *); général Perrot (G. O. *); Olivier, Emile; Picard; Favre, J.; Darimon; Fouché-Lepelletier, *; Kœnigswarter (O. *); Véron (O. *).
- SEINE-INFÉRIEURE.** MM. Pouher-Quertier, fils, *; Quesné, *; Corneille; Lédier, *; Reiset, *, Ansel, *.
- SEINE-ET-MARNE.** MM. de Beauverger, *; Gareau, *; Evariste Josseau, *.
- SEINE-ET-OISE.** MM. le baron Caruel de Saint-Martin, *; Darblay jeune (O. *); Dam-bry, *; Brochant de Villers, *.

- SÈVRES (Deux).** MM. Ferdinand David, * ; le comte du Hamel (O. *); Leroux Ch. (O. *).
- SOMME.** MM. Gosserat, * ; le cte de Riencourt, * ; Conneau (C. *); de Morgan, * ; Randoing (O. *).
- TARN.** MM. Gislard ; le baron de Carayon-Latour, * ; le général baron Gorsse (C. *).
- TARN-ET-GARONNE.** MM. Janvier de la Motte, * ; Belmontet, *.
- VAR.** MM. Lescuyer - d'Attainville (O. *); Jules Portalis, * ; le vicomte de Kervéguen.
- VAUCLUSE.** MM. Pamard (O. *); Millet, *.
- VENDÉE.** MM. le marquis de Sainte-Hermine, * ; Alfred Léroux (O. *); le général Lebreton (G. O. *).
- VIENNE.** MM. Bourlon, * ; de Beauchamp-Robert, *.
- VIENNE (Haute).** MM. Noualhier, * ; Calley de Saint-Paul, *.
- VOSGES.** MM. le comte Bourcier de Villers, * ; Aymé (O. *); le baron de Ravinel, *.
- YONNE.** MM. le comte Rodolphe d'Ornano (O. *); Javal, * ; Le Comte, Eugène (O. *).

Conseil d'État.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déferé par des dispositions législatives ou réglementaires ; 2° sur le contentieux administratif ; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative, à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déferés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

Le Conseil-d'État est présidé par l'Empereur, et, en son absence, par le président du Conseil-d'État.

FORME DE PROCÉDER DU CONSEIL D'ÉTAT DANS LES MATIÈRES CONTENTIEUSES.

La section du contentieux est chargée de diriger l'instruction écrite et de préparer le rapport de toutes les affaires contentieuses, ainsi que des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire ; elle est composée de six conseillers d'État, y compris le président, et du nombre de maîtres de requêtes et d'auditeurs déterminé par le règlement. Elle ne peut délibérer si quatre au moins de ses membres, ayant voix délibérative, ne sont présents. Les maîtres des requêtes ont voix consultative dans toutes les affaires, et voix délibérative dans celles

où ils sont rapporteurs. Les auditeurs ont voix consultative dans les affaires dont ils font le rapport.

Le rapport des affaires est fait au nom de la section, en séance publique de l'assemblée du Conseil-d'État délibérant au contentieux. Cette assemblée est présidée par le président de la section du contentieux. Après le rapport, les avocats des parties sont admis à présenter des observations orales. Le commissaire du gouvernement donne ses conclusions dans chaque affaire. Les affaires pour lesquelles il n'y a pas eu constitution d'avocat ne sont portées en séance publique que si ce renvoi est demandé par l'un des conseillers d'État de la section ou par le commissaire du gouvernement auquel elles ont été préalablement communiquées et qui donne ses conclusions.

Les membres du Conseil-d'État ne peuvent participer aux délibérations relatives aux recours dirigés contre la décision d'un ministre, lorsque cette décision a été préparée par une délibération de la section à laquelle ils ont pris part.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. L'EMPEREUR.

S. A. I. le prince Napoléon (G. *).

Président, S. Exc. M. Baroche (G. *), membre du conseil privé, ministre sans portefeuille.

Vice-président, M. de Parieu (G. O. *), ancien ministre.

Président de la section du contentieux, M. Boudet (C. *).

Président de la section de législation, justice et affaires étrangères, M. de Parieu (G. O. *), ancien ministre.

Président de la section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Cultes, M. Boinvillers (C. *).

Président de la section des finances, M. Vuitry (C. *).

Président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, M. Vuillefroy (C. *).

Président de la section de la guerre et de la marine, M. le général Allard (C. *).

Secrétaire-général du Conseil d'Etat, M. Boilay (O. *), ayant titre et rang de conseiller d'État.

MM.

Conseillers d'État.

Abattucci (O. *), ancien chef du cabinet du ministre de la Justice.

Bataille, *, ancien maître des requêtes.

Bauchart, Quentin (O. *), ancien membre de l'Assemblée législative.

Bavoux, *.

Besson (G. O. *), ancien préfet.

Blanche (O. *).

Blanchot, intendant-général au ministère de la guerre.

Blondel (C. *), ancien directeur général des forêts.

Bréhier, *, ancien membre de l'Assemblée législative.

- Boulatignier (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Baron de Bussière, ✱.
 Cardoën, procureur-général à la Cour impériale de Paris.
 Le comte de Chantérac (O. ✱), ancien député.
 Chassériau (O. ✱), ancien maître des requêtes.
 Conti (O. ✱), ancien directeur des affaires criminelles et des
 grâces au ministère de la Justice.
 De Cormenin (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Cornudet (O. ✱), ancien conseiller d'État.
 Cuvier (O. ✱), idem.
 Le comte Dubois (O. ✱).
 Duvergier (C. ✱), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.
 Flandin (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Gasc (O. ✱).
 Gaudin (C. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
 Godelle (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Gomel, ✱, ancien maître des requêtes.
 Heurtier (O. ✱).
 His de Butenval (G. O ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
 Lacaze (O. ✱), ancien membre de l'Assemblée législative.
 Langlais (O. ✱).
 De Lavenay, ✱.
 Lefebvre Armand (C. ✱).
 Le Play (C. ✱).
 Lestiboudois (O. ✱), ancien maître des requêtes.
 Loyer, ✱.
 Maigne (O. ✱), ancien représentant.
 Manceaux (O. ✱), ancien secrétaire-général du ministère de l'In-
 térieur.
 Marchand (C. ✱).
 Vicomte du Martroy, ✱, ancien maître des requêtes.
 Merruau (O. ✱).
 Persil (G. O. ✱), ancien ministre.
 Pétetin (Anselme), directeur de l'imprimerie impériale.
 Quinette (O. ✱), ancien ministre plénipotentiaire.
 Riché, ✱.
 Le vicomte de Rougé, ✱, membre de l'Institut.
 De Sibert de Cornillon (C. ✱).
 Suin (O. ✱), avocat-général à la Cour Impériale de Paris.
 Villemain (C. ✱), intendant militaire.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.

- Comte d'Argout, Gaston, ✱, ancien maître des requêtes.
 Aubernon, ✱.
 Berger, Léon, ✱.
 Du Berthier, ✱.

Berthier, *.
 Baron de Bernon, *.
 Chamblain (O. *), ancien préfet.
 De Chassiron, *, ancien attaché d'ambassade.
 Colas de La Noue, *.
 Crignon de Montigny, *.
 François, *, ancien maître des requêtes de deuxième classe.
 Gaslonde, *, ancien membre de l'Assemblée législative.
 Goupil, *.
 Jahan (O. *) , ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
 Louyer-Villermay, *, ancien maître des requêtes.
 Pages, *, idem.
 Pascalis, *.
 Vicomte Portalis, Ernest, *, ancien auditeur.
 Redon de Beaupréau, *.
 De Ségur, Anatole, *, ancien préfet.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.

Aucoc, *, ancien auditeur.
 Bauchard.
 Le comte de Belbœuf, ancien auditeur.
 Boinvilliers, *.
 Bordet, ancien auditeur.
 De Bosredon, *.
 Le baron Cardon de Sandrans, *, ancien auditeur.
 De Casabianca, *, ancien chef du cabinet du ministre des finances.
 Faré.
 Ch. Fortoul, *, ancien chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.
 Fouquier, ancien conseiller de préfecture.
 Hudault, *.
 Leblanc, Ernest, *, lieutenant de vaisseau.
 Lhopital, *, ancien auditeur.
 Marbeau, *.
 De Maupas, Paul, *, ancien procureur de la République à Neuchâtel.
 Mesnard.
 De Missiessy.
 De Montour, *, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur.
 Robert, Charles, *, ancien auditeur du Conseil d'Etat.

Auditeurs de première classe.

Par décret du 24 octobre 1860, leur nombre a été porté à 40.

MM. Alcock; Bessières, Bartholony; Bayard, *; du Bodan; Boivin, Bouard; Braün; Brincard; Chadenet; le baron de La Coste

du Vivier; Cottin, *; David; le vicomte Dubois; Dufau; Flandin; Godard de Ricovet; d'Hauteresve; Hély d'Oissel; Le Chanteur; Lefebvre-Portalis; A. Legrand; Le Roy; le vicomte de Luçay; le baron de Mackau; Megard de Bourjolly; de Meynard; des Michels; Moreau; Paixhans; Perret; de Ravignan; le comte de Renepont; Rolle; G. Rouher; de Salverte; Taigny; Tarbé des Sablons, *; Vieyra-Molina, *; Walckenaër.

Auditeurs de deuxième classe.

MM. de l'Aigle; de Barthélémy; de Baulny; de Bonnecnose; Bégé; Charner; Chauchat; Cohen; Cordier; de Crevecœur; Dan-
yau; de Franqueville; comte de Saint-Gilles; Ginoux; de Guigné,
Grandidier; Jacquet; Joly de Bonneville; Jonglet de Ligne;
Kratz; Lacave-Laplagne; Lecomte; Lezand; Lombard de Buf-
fières; Monnier; Pastoureau; Pétiet; Plantier; de Raynal; de
Reverseaux; Roussigné; vicomte des Roys; Sauvage-Savoie; de Vau-
freland; Henry de Villeneuve; Louis Vicaire; de Voyer d'Argenson.

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. de Parieu (G. O. *), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Suin; La Caze; Arm. Lefebvre; Conti; de Sibert de Cornillon; Persil; Bavoux; Riché.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. François; du Ber-
thier; vicomte Portalis. — Deuxième classe, M. Mesnard.

Auditeurs, première classe, MM. Dufau; Bayard; Megard de
Bourjolly; Brincart; Alcock. — Deuxième classe, MM. Sauvage;
comte de Saint-Gilles; Bégé; Pétiet; de Barthélémy; de Rever-
seaux; Cordier; Lombard de Buffières.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet (C. *), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Mar-
chand; Boulatignier; Bauchard; Blondel; vicomte du Martroy.

CONSEILLERS D'ÉTAT DÉLIBÉRANT AU CONTENTIEUX.

Section de législation, justice et affaires étrangères. — MM. La-
caze, *; de Sibert de Cornillon (C. *).

Section de l'intérieur. — MM. Gomel; Besson. — *Section des
travaux publics, agriculture et commerce*, MM. le comte Dubois,
(O. *); Alfred Blanche. — *Section de la guerre et de la marine*,
MM. Maigne (O. *); Chassériau (O. *). — *Section des finances*,
MM. de Lavenay, *; Gasc, *.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Gaslonde, *;
Pascalis, *; Aubernon. — Deuxième classe, MM. de Cardon de
Sandrans; Faré; de Belbœuf; Aucoc. — *Maîtres des requêtes faisant
fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux admi-
nistratif*, MM. Chamblain, de première classe; Ch. Robert, Lho-
pital, de deuxième classe.

Auditeurs, première classe, MM. de Renepont; Paixhans; Walkenaër; Perret; David; Flandin; Rouher. — Deuxième classe; MM. Réalier-Dumas; Roussigné; de Guigné; Chauchat, Savoye; Joly de Mammeville, de Raynal; L. Vicaire; Lézaud.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Boinvilliers (C. *), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Cuvier; Flandin; vicomte de Cormenin; de Chantérac; de Busière; Bréhier; Langlais; Gomel; Besson; Merruau.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. le vicomte de Beau préau; de Ségur; Colas de La Noue; de Bernon. — Deuxième classe, MM. de Casabianca; Fouquier; Fortoul; Hudault; Marbeau.

Auditeurs, première classe, MM. Cottin; des Michels; Bouard; de Ravignan; de Salverte; Chadenet; de la Coste du Vivier; de Mackau; Tarbé des Sablons; Braün; Hély d'Oissel. — Deuxième classe, MM. Ginoux de Fermon; Henri de Villeneuve; de Baulny; Plantier; de Voyer d'Argenson; Pastoureau.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy (C. *), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Heurtier; Cornudet; de Buthenval; comte Dubois; Duvergier; Le Play; Alf. Blanche; Gaudin.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Pagès; de Chassiron; Jahan; Berthier. — Deuxième classe, MM. de Maupas; de Montour; Leblanc; E. Boinvilliers; de Bosrédon.

Auditeurs, première classe, MM. Le Roy; Bartholony; Moreau, Rolle; Taigny; du Bodan; Godart de Rivocey; de Meynard; vicomte Dubois; Legrand. — Deuxième classe, MM. Cohen; de Vaufréland; Monnier; Grandidier; de Franqueville.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard (G. O. *), *président*. — *Conseillers d'Etat*, MM. Villemain; Maigne; Manceaux; Chassériaux; Abatucci; Bataille; Loyer.

Maître des requêtes, deuxième classe, MM. de Missiessy; Borret; Bauchard.

Auditeurs, première classe, MM. Le Chanteur; Vieyra-Molina; Bessières. — Deuxième classe, MM. Kratz; Danyau; vicomte des Roys; Charner.

SECTION DES FINANCES.

M. Vuitry (C. *), *président*. — *Conseiller d'Etat*, MM. Godelle; Quinette; Gasc; Lestiboudois; de Lavenay; de Rougé.

Maîtres des requêtes, première classe, MM. Berger; Goupil; Louyer-Villermay; d'Argout; Crignon de Montigny.

Auditeurs, première classe, MM. Lefebvre-Pontalis; Boivin; Hauteserve; Brincard; vicomte de Lucay. — Deuxième classe,

MM. de Crèvecœur; Lacave-Laplagne; de Bonnechose; Jaquet; Lecomte; Jonglet de Ligne; de l'Aigle.

Conseillers d'Etat en service ordinaire hors sections, MM. Barbier (O. ✱), directeur général des douanes et des contributions indirectes. — De Boureuille (C. ✱), secrétaire général du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. — Chaix d'Est-Ange (G. O. ✱), procureur général près la cour de Paris. — De Contencin (O. ✱), directeur général de l'administration des cultes. — Darricau (G. O. ✱), intendant général inspecteur, directeur de l'administration de la guerre au ministère de la guerre. — Dupuy de Lome (C. ✱), directeur des constructions navales au ministère de la marine. — De Franqueville (C. ✱), directeur général des ponts-et-chaussées. — Gautier (C. ✱), secrétaire général du ministère de la Maison de l'Empereur. — Herbet (C. ✱), ministre plénipotentiaire, directeur des consulats au ministère des affaires étrangères. — Lascoux (C. ✱), secrétaire général du ministère de la justice. — E. Marchand (O. ✱), secrétaire général du ministère d'Etat. — Mercier Lacombe (O. ✱), directeur général des services civils de l'Algérie. — Petitet (G. O. ✱), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre. — Baron de Roujoux (C. ✱), directeur des colonies au ministère de la marine. — Thuillier (C. ✱), directeur général de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur. — Vandal (O. ✱), directeur général des postes. — Vaisse (C. ✱), président à la cour de cassation.

Bureau de l'assistance judiciaire près le Conseil d'Etat. MM. Legé, président; Amye (O. ✱); de Jouvencel, ✱; Labordère, ✱; Lambert, ✱; Lebou; Renard de St.-Malo; Caille, secrétaire de la section du contentieux, *secrétaire délégué*.

MINISTÈRES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

S. Exc. M. le comte Colonna Walewski (G. ✱), sénateur, membre du Conseil privé, *ministre*.

Cabinet du ministre, M. de Saux (Jules) (O. ✱), *chef*. — Bureau du cabinet. — *Affaires réservées*, Moniteur, *bibliothèques*. — 2^e bureau. — *Etablissements scientifiques et littéraires*.

M. E. Marchand (C. ✱), conseiller d'Etat, *secrétaire général*. — Bureau du secrétariat : *Service législatif et bureau de la comptabilité*. — 2^e bureau. — *Personnel; décorations; pensions civiles*.

DIRECTION GÉNÉRALE DES HARAS. — Premier bureau : *Personnel; organisation de la monte; réformes d'étalons*. — Deuxième bureau : *Remonte des haras; achat et répartition d'étalons, encouragements, courses, concours, etc.*

SECTION DES BATIMENTS CIVILS. — Bureau des travaux. — Bureau de la comptabilité. — Conseil des bâtiments civils.

SECTIONS DES BEAUX ARTS. — DES THÉÂTRES. — DES MONUMENTS HISTORIQUES.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ARCHIVES DE L'EMPIRE. — Section du secrétariat. — Sections historique, administrative, législative et judiciaire.

Par décret impérial du 5 décembre 1860, ont été distraits du ministère de l'Instruction publique et des cultes pour être placés dans les attributions du ministère d'État, les services ci-après, savoir :

L'Institut impérial de France. — La bibliothèque impériale et le cours d'archéologie y annexé. — Les bibliothèques Mazarine, de Ste-Geneviève, de l' Arsenal, et la rédaction du catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements. — L'académie impériale de médecine. — Le journal des savants. — L'École impériale des chartes. — Les souscriptions aux ouvrages scientifiques et littéraires et la répartition de ces ouvrages entre les bibliothèques publiques. — Les encouragements et secours aux savants et gens de lettres. — Les subventions et encouragements pour voyages et missions scientifiques et littéraires.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

S. Exc. M. Delangle (G. ✱), *garde des sceaux, ministre*. — Cabinet du ministre, M. de Gonet, *chef*.

M. Lascoux (C. ✱), conseiller d'État, *secrétaire-général*.

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL. — Bureau du personnel : secrétaire-général. — *Discipline de la magistrature ; personnel de l'administration centrale, légion-d'honneur, préséances*. — Bureau des archives.

DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET DU SCEAU. — Bureau des matières civiles. — Bureau des naturalisations. — Bureau du notariat. — Bureau des avocats, avoués, etc.

DIRECTION DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRACES. — Bureau des affaires criminelles. — Bureau des grâces. — Bureau de la comptabilité. *Préparation des comptes*. — Bureau des frais de justice.

DIRECTION DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE : *Service de l'administration*. — *Service des travaux*. — *Service du Bulletin des lois et du Moniteur des communes*.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

S. Exc. M. Drouyn de Lhuys (G. ✱), *ministre*. — Cabinet du ministre, M. Berthemy, ✱, *chef*.

CABINET ET SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL. — Bureau du protocole : *exequatur, décorations, etc*. — Bureau du départ et de l'arrivée des correspondances.

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES. — Sous-direction du Midi et de l'Orient, — du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine, — du contentieux.

DIRECTION DES CONSULATS ET AFFAIRES COMMERCIALES. — Du Midi et de l'Orient. — Sous-direction du Nord, — de l'Amérique et de l'Indo-Chine.

DIRECTION DES ARCHIVES ET DE LA CHANCELLERIE. — Sous-direction des archives. — Bureau de la chancellerie

DIRECTION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

S. Exc. M. le comte de Persigny (G. *), sénateur, membre du conseil privé, *ministre*.

Chef du cabinet, M. le comte de Jaucourt.

M. de Laire, *, *secrétaire particulier du ministre*.

Correspondance particulière. — Audiences. — Secours. — etc.

Direction du personnel. — M. Dureau (O. *), *directeur*.

Direction générale de l'administration départementale et communale. — M. Thuillier (C. *), conseiller d'État, *directeur-général*.

DIVISION DU SÉCRÉTARIAT. — 1^{er} bureau : *secrétariat*. — 2^o bureau : *archives départementales et communales*. — 3^o bureau : *établissements généraux de bienfaisance*.

DIRECTION DES PRISONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — 1^{er} bureau : *administration générale des prisons*. — 2^o bureau : *administration financière des maisons centrales et établissements de jeunes détenus*. — 3^o bureau : *administration financière des maisons d'arrêt, de justice et de correction*. — 4^o bureau : *transfèremens*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DÉPARTEMENTALE. — 1^{er} bureau : *administration générale, élections, gardes nationales, pensions*. — 2^o bureau : *dépenses départementales*. — 3^o bureau : *aliénés, enfants trouvés, mendicité*.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE. — 1^{er} bureau : *administration et comptabilité des communes*. — 2^o bureau : *contentieux des communes*. — 3^o bureau : *voirie*. — 4^o bureau : *hospices communaux, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété*.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1^{er} bureau : *opérations et écritures centrales*. — 2^o bureau : *ordonnancements*. — 3^o bureau : *comptabilité départementale*.

CAISSE CENTRALE.

Direction de la presse et du colportage. — M. le comte Treilhart (O. *), *directeur*.

Bureau du secrétariat de la direction. — *Correspondance générale.*
— *Moniteur des communes, etc.*

2^e DIVISION. — 1^{er} bureau : *colportage.* — 2^e bureau : *administration, exécution des lois et décrets sur la presse.* — 3^e bureau : *statistique de la presse étrangère; traduction.*

Direction générale de la sûreté publique. — M. Boittelle (G. O. ✱), *préfet de police, chargé de la direction générale.*

1^{er} bureau : *correspondance politique.* — 2^e bureau : *police spéciale : réunions et associations, police des lieux publics, des étrangers et réfugiés, surveillance des condamnés libérés, extraditions, naturalisations, transports de corps, inhumations, transit d'armes et vente de poudres, événements divers.* — 2^e bureau : *police administrative, émigration, loteries, passeports, secours de route, livrets, police de la chasse, recherches dans l'intérêt des familles, mendicité, vagabondage.*

Bureau de l'imprimerie et de la librairie. — 2^e bureau : *propriété littéraire.*

Direction générale des lignes télégraphiques. — M. le vicomte de Vougy (O. ✱), *directeur-général.*

Bureau central. — Bureau du personnel. — Services du matériel et des dépêches.

MINISTÈRE DES FINANCES.

S. Exc. M. Achille Fould (G. ✱), *ministre.*

Administration centrale du ministère. — DIRECTION DU PERSONNEL ET DE L'INSPECTION GÉNÉRALE. — Bureau du personnel général. — Bureau de l'inspection générale.

Secrétariat-général. — M. Pelletier (C. ✱), *secrétaire-général.*

1^{re} DIVISION. — ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES. — 1^{er} bureau : *enregistrement, domaines, forêts.* — 2^e bureau : *douanes, contributions indirectes et tabacs.* — 3^e bureau : *postes, contributions directes et monnaies.* — 4^e bureau : *dépêches et contre-seing.*

2^e DIVISION. — 1^{er} bureau : *ordonnancement et comptabilité.* 2^e bureau : *matériel et service intérieur.* — 3^e bureau : *archives et bibliothèques.* — 4^e bureau : *dépêches et contre-seing.* — 5^e bureau : *service des bâtiments et conservation du mobilier.* — 6^e bureau : *service militaire de l'hôtel.*

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES FINANCES. — 1^{er} bureau : *instruction des affaires contentieuses, règlement des frais dus aux officiers ministériels, prêts à l'industrie.* — 2^e bureau : *actions judiciaires intentées ou défendues par le Trésor.* — 3^e bureau : *examen et conservation des oppositions.*

DIRECTION DU MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS. — Bureau central : *surveillance des comptoirs d'escompte*. — Section des ordonnances. — Bureau du service extérieur. — Bureau des écritures.

DIRECTION DE LA DETTE INSCRITE. — Bureau central. — Bureau du grand-livre. — Bureau des transferts et mutations. — Bureau des pensions. — Bureau des cautionnements.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DES FINANCES. — Bureau central. — Bureau de la perception des contributions directes et de la comptabilité des percepteurs et des receveurs des communes et établissements publics. — Bureau de la comptabilité des receveurs des finances. — Bureau de la comptabilité des payeurs. — Bureau de la comptabilité des régies et administrations financières.

DIRECTION DES CAISSES CENTRALES DU TRÉSOR PUBLIC. — Caisse centrale. — Bureau central et de comptabilité. — Bureaux de paiement de la dette publique.

DIVISION DU CONTRÔLE CENTRAL. — 1^{er} bureau : contrôle de la gestion du caissier central. — 2^e bureau : contrôle et visa des effets publics, des certificats de pensions et secours, des cautionnements, etc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

S. Exc. M. le maréchal, comte Randon (G. *), sépateur, *ministre*. — Cabinet du ministre : M. le colonel Ribourt (C. *), *chef*.

1^{re} DIRECTION. — PERSONNEL. — 1^{er} bureau : *correspondance générale, opérations militaires*. — 2^e bureau : *états-majors, écoles militaires*. — 3^e bureau : *recrutement*. — 4^e bureau : *justice militaire*. — 5^e bureau : *infanterie*.

2^e DIRECTION. — CAVALERIE ET GENDARMERIE. — 1^{er} bureau : *cavalerie, remontes*. — 2^e bureau : *gendarmerie*.

3^e DIRECTION. — ARTILLERIE. — 1^{re} section : *personnel*. — 2^e section : *matériel, comptabilité*.

4^e DIRECTION. — GÉNIE. — 1^{re} section : *personnel*. — 2^e section : *matériel, comptabilité*.

5^e DIRECTION. — ADMINISTRATION. — 1^{er} bureau : *intendance, service de marche, transports, équipages militaires*. — 2^e bureau : *subsistances, chauffage*. — 3^e bureau : *personnel des officiers de santé, hôpitaux militaires, hospices civils, infirmeries régimentaires, invalides*. — 4^e bureau : *habillements, lits militaires, campements*. — 5^e bureau : *solde, revues de comptabilité, administration intérieure des corps de toutes armes*.

6^e DIRECTION. — DÉPÔT DE LA GUERRE. — 1^{re} section : *géodésie, topographie, dessin et gravure*. — 2^e section : *travaux historiques, statistiques, bibliothèques, etc.*

7^e DIRECTION. — COMPTABILITÉ. — 1^{er} bureau : *contrôle de dépenses, contentieux, budgets généraux*. — 2^e bureau : *fonds, ordonnances, comptes*. — 3^e bureau : *comptes-matières*. — 4^e bureau : *pensions*,

secours — 5^e bureau : *service intérieur*. — 6^e bureau : *lois, archives, décorations*.

SERVICE DE L'ALGÉRIE. — M. Tassin, *chef de service*.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

S. Exc. M. le comte de Chasseloup-Laubat (G. *), *ministre*. — Cabinet du ministre. — 1^{er} bureau : *cabinet*. — 2^e bureau : *service intérieur, archives et bibliothèques*.

M. Alfred Blanche (O. *), conseiller d'État, *secrétaire-général*.

1^{re} DIRECTION. — 1^{er} bureau : *état-major de la flotte*. — 2^e bureau : *mouvements*.

2^e DIRECTION. — PERSONNEL. — 1^{er} bureau : *corps entretenus et agents divers*. — 2^e bureau : *inscription maritime, équipages de la flotte et justice maritime*. — 3^e bureau : *pêche et domanialité maritime*. — 4^e bureau : *troupes de la marine*. — 5^e bureau : *solde, habillements et revues*. — 6^e bureau : *subsistances, hôpitaux et chiourmes*.

3^e DIRECTION. — MATÉRIEL. — Bureau des constructions navales et des travaux hydrauliques. — Bureau de l'artillerie. — Bureau des approvisionnements.

4^e DIRECTION. — ADMINISTRATION COLONIALE. — 1^{er} bureau : *administration générale des colonies*. — 2^e bureau : *administration intérieure des colonies*. — 3^e bureau : *justice, régime pénitentiaire*. — 4^e bureau : *finances, hôpitaux, vivres*.

5^e DIRECTION. — COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — 1^{er} bureau : *fonds et ordonnances*. — 2^e bureau : *dépenses d'outre-mer*. — 3^e bureau : *comptabilité centrale des fonds*. — 4^e bureau : *comptabilité des matières*.

INVALIDES DE LA MARINE. — Bureau central des invalides et des pensions. — Bureau des prises, bris et naufrages et du service des gens de mer.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

S. Exc. M. Rouland (G. O. *), sénateur, *ministre*.

DIRECTION DU PERSONNEL, DU SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET DU CABINET DU MINISTRE, M. Gustave Rouland, *, *directeur*.

Cabinet. — Bureau des cultes. — Bureau du cabinet : *décorations, etc.*

Personnel et Secrétariat. — *Personnel de l'administration académique, de l'instruction supérieure et secondaire*. — 1^{er} bureau : *souscriptions, missions, école française d'Athènes, travaux historiques, établissements scientifiques et littéraires*. — 2^e bureau : *procès-verbaux du Conseil impérial de l'instruction publique, archives, enregistrement des dépêches*.

Administration de l'Instruction publique. — 1re DIVISION. — 1er bureau: *administration académique, instruction supérieure.* — 2° bureau: *matériel de l'instruction supérieure.*

2° DIVISION. — 1er bureau: *instruction secondaire, bourses.* — 2° bureau: *matériel de l'instruction secondaire.*

3° DIVISION. — 1er. bureau: *instruction primaire.* — 2° bureau: *matériel de l'instruction primaire.*

Administration des Cultes. — M. Hamille, ✱, directeur. — Bureau du secrétariat et des archives. — 1re. DIVISION.

— 1er bureau: *personnel du clergé et police ecclésiastique.* — 2° bureau: *service paroissial, contentieux, congrégations religieuses.*

2° DIVISION. — 1er. bureau: *administration temporelle.* — 2° bureau: *travaux diocésains, subventions.*

Sous-DIRECTION DES CULTES NON CATHOLIQUES.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ CENTRALE. — 1er bureau: *comptabilité de l'instruction publique.* — 2° bureau: *comptabilité des cultes.*

— 3° bureau: *pensions de retraite.*

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Sections d'histoire, de philologie, d'archéologie, des sciences.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

S. Exc. M. Rouher (G. ✱), sénateur, ministre. — Cabinet du ministre: M. Gustave Rouher, chef.

M. de Boureuille (O. ✱), conseiller d'État, inspecteur-général des mines, secrétaire-général.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL. — *Affaires qui ne ressortissent à aucun bureau.*

DIVISION DU PERSONNEL. — 1er. bureau: *nominations, promotions et mouvements.* — 2° bureau: *frais et indemnités, secours, pensions, contentieux.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 1er. bureau: *opérations centrales et ordonnancements.* — 2° bureau: *comptabilité de l'agriculture et du commerce.* — 3° bureau: *comptabilité des ponts-et-chaussées et des mines.*

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE FRANCE. — *Mouvement de la population, commissions statistiques, service statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse, calcul des tarifs et table de mortalité, examen des tarifs des compagnies financières autorisées.*

AGRICULTURE.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE. — 1er. bureau: *enseignement agricole et vétérinaire.* — 2° bureau: *encouragements à l'agriculture, secours, chambres d'agriculture, associations agricoles, concours d'animaux, drainage, etc.* — 3° bureau: *subsistances, mercuriales.*

importations et exportations des grains, foires et marchés, réglemens de la boulangerie, boucherie, abattoirs, vente de comestibles.

COMMERCE.

DIRECTION DU COMMERCE INTÉRIEUR. — 1^{er}. bureau : *commerce, agents de change, courtiers.* — 2^e bureau : *industrie, chambres consultatives des arts et manufactures.* — 3^e bureau : *police sanitaire et industrielle.*

DIRECTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR. — 1^{er}. bureau : *législation et tarifs de douanes en France.* — 2^e bureau : *législation, commerce et tarifs de douanes à l'étranger.* — 3^e bureau : *mouvement général du commerce et de la navigation.*

TRAVAUX PUBLICS.

Ponts-et-chaussées et Chemins de fer. — M. de Franqueville (O. ✱), conseiller-d'État, inspecteur-général des ponts-et-chaussées, *directeur général.*

DIVISION DES ROUTES ET PONTS. — 1^{er}. bureau : *routes impériales.* — 2^e bureau : *routes départementales et police du roulage.*

DIVISION DE LA NAVIGATION. — 1^{er}. bureau : *ports maritimes, canaux de navigation.* — 2^e bureau : *rivieres navigables et flot-tables.*

DIVISION DU SERVICE HYDRAULIQUE. — 1^{er}. bureau : *usines et services divers.* — 2^e bureau : *dessèchements et services divers.*

Chemins de fer. — DIVISION DES ÉTUDES ET TRAVAUX. — 1^{er}. bureau : *études et concessions.* — 2^e bureau : *travaux.*

DIVISION DE L'EXPLOITATION. — 1^{er}. bureau : *exploitation commerciale.* — 2^e bureau : *exploitation technique.* — Bureau de la *statistique des chemins de fer.*

Mines. — DIVISION DES MINES ET USINES. — 1^{er}. bureau : *mines, eaux minérales, appareils à vapeur.* — 2^e bureau : *usines métallurgiques, cartes géologiques et agronomiques.* — Bureau de la *statistique-minérale.*

MINISTÈRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

S. Exc. M. le maréchal Vaillant (G. ✱), sénateur, membre du conseil privé, grand maréchal du palais, *ministre.*

M. Gautier (C. ✱), conseiller d'État, *secrétaire général.* — Bureau du secrétariat, *personnel, archives de la couronne*; 2^e bureau : *mobilier de la couronne.*

DIVISION DES BÂTIMENS DE LA COURONNE. — Bureau des bâtimens : *construction et entretien des palais, etc.; inspection et contrôle.*

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE. — Bureau de l'ordonnement. — Bureau de la comptabilité et des pensions.

DIVISION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOMAINES ET FORÊTS. — Bureau cen-

tral. *Personnel, etc.* — Bureau des forêts. — Bureau des domaines. — Bureau du contentieux.

ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COURONNE. — Musées. — Mobilier. — Manufactures. — Bibliothèques.

MINISTRES SANS FORTEFEUILLE.

S. Exc. M. Magne (G. *), sénateur, ancien ministre des finances.

S. Exc. M. Billault (G. *), sénateur, ancien ministre de l'Intérieur.

S. Exc. M. Baroche (G. *), ancien ministre, membre du conseil privé, président du Conseil d'Etat.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

S. Exc. M. l'amiral Hamelin (G. *), sénateur, *grand chancelier*, ayant rang de ministre.

M. le général Eynard (C. *), *secrétaire-général*.

Bureau du secrétariat-général : *personnel de l'Administration centrale, demandes d'admission et de promotion dans l'Ordre, présentation de candidats, affaires disciplinaires, etc.*

DIVISION ADMINISTRATIVE. — 1.^{er} bureau : *Enregistrement des nominations, délivrance des brevets, constatation des droits aux traitements, décès des légionnaires, demandes d'accepter et porter des ordres étrangers.* — 2.^e bureau : *maisons impériales Napoléon.*

DIVISION DES FONDS ET DE LA COMPTABILITÉ. — 1.^{er} bureau : *admission aux traitements des décorés de la Légion-d'Honneur et de la Médaille militaire, arrérages.* — 2.^e bureau : *comptabilité générale, affaires contentieuses.*

ADMINISTRATIONS DES REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. de Janvry (O. *), *directeur-général*.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Tournus (C. *), *directeur-général*.

DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Barbier (O. *), conseiller d'Etat, *directeur-général*.

TABACS. — M. Rolland (O. *), *directeur-général*.

POSTES. — M. Vandal (O. *), conseiller d'Etat, *directeur-général*.

FORÊTS. — M. Vicaire (O. *), *directeur-général*.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

S. Exc. M. le maréchal Pelissier, duc de Malakoff (G. *), sénateur, membre du conseil privé, *gouverneur-général*.

M. de Martimprey (G. O. *), général de division, chef d'état-major général *sous-gouverneur*.

M. Mercier-Lacombe (O. *), *directeur du service civil de l'Algérie*, chargé de l'Administration du département d'Alger.

TABEAU DES PRÉFECTURES ET DES ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

Départem. ¹⁰	Chefs-lieux.	P R É F E T S.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM	NN. SS.	
Ain.	Bourg.	De Saint-Pulgent, ✱.	De Langalerie.	Belley.
Aisne.	Laon.	Castaing (O. ✱).	Christophe (O. ✱).	Soissons.
Allier.	Moulins.	Genteur, (O. ✱).	De Dreux-Brézé.	Moulins.
Alpes (B.)	Digne.	Gimet, ✱.	Meirieu. ✱	Digne.
Alpes (H.)	Gap.	Le Peintre, ✱.	N. ...	Gap.
Alpes (Mar.)	Nice.	Gavini (O. ✱) m. d. r. en s. ext.	Sola, (O. ✱).	Nice.
Ardèche	Privas.	Demauche, ✱.	Delcussy, ✱.	Viviers.
Ardennes.	Mézières.	Le viconte Tiburce Foy (C. ✱)		Reims (Marne).
Ariège.	Foix.	Amelin, ✱.	Bélaval.	Famiers.
Aube.	Troyes.	Le Masson (O. ✱).	Ravinet.	Troyes.
Aude.	Carcassonne.	Le Pic, ✱.	De la Bouillerie, ✱.	Carcassonne.
Aveyron.	Rhodesz.	Boby de la Chapelle (O. ✱).	Delalle. ✱	Rodez.
Bouch.-du-R.	Marseille.	De Maupas (C. ✱), sénateur, chargé de l'admin. du départ. }	CHALANDON, ✱.	ALX, Arles et En Marseille.
Calvados	Caen	Le Provost de Launay (O. ✱).	Cruice.	Bayeux.
Cantal.	Aurillac.	D'Arnoux, ✱.	Didiot.	Saint-Flour.
Charente.	Angoulême.	Le baron Michel (O. ✱).	De Pompignac.	Saint-Flour.
Charente Inf	La Rochelle.	Boffinton, ✱.	Cousseau, ✱.	Angoulême.
Cher.	Bourges.	Paulze d'Ivoy (O. ✱).	Landriot.	La Rochelle.
Corrèze.	Tulle.	Bohat, ✱.	De la Tour d'Auvergne.	BOURGES.
Corse.	Ajaccio.	Géry, ✱.	Berteaud.	Tulle.
Côte-d'Or.	Dijon.	Le baron J. de Bry. (O. ✱).	Casarelli-d'Istria.	Ajaccio.
Côtes-du-N.	St.-Brieuc.	Le c ^{te} Rivaud de la Raffin. re O. ✱.	Rivet. ✱.	Dijon.
Creuse.	Guéret.	De la Rousselière, ✱.	N. ...	Saint-Brieuc.
Dordogne.	Périgueux.	Ladreit de la Charrière, (O. ✱).		Limoges (Vicine
Doubs.	Besançon.	Pastoureau (O. ✱).	Baudry.	Périgueux.)
			S. E. LE CARDINAL	BESANÇON et H
			MATHIEU, (C. ✱)	Saône.
Drôme.	Valence.	Mis de Castellane, ✱.	Lyonnet.	Valence.
Eure.	Evreux.	Janvier de la Motte, (O. ✱).	Devoucoux.	Evreux.
Eure-et-Loir.	Chartres.	Le viconte de Charnailles, ✱.	Regnault.	Chartres.
Finistère.	Quimper.	Le baron Richard (O. ✱).	Sergent, ✱.	Quimper.
Gard.	Nîmes.	Le b. Pougeard-Dulimbert C. ✱.	Plantier, ✱.	Nîmes.
Garonne (H.)	Toulouse.	Boselli (C. ✱).	DESPREZ, ✱.	TOULOUSE et Narl
Gers.	Auch.	Le Viconte de Gauville, ✱.	DELAMARE, ✱.	AUCH.
Gironde.	Bordeaux.	De Mentque, (G. O. ✱).	S. E. LE CARDINAL	BORDEAUX.
			DONNET (C. ✱).	
Hérault.	Montpellier.	Piètri, J.-M. (O. ✱).	Le Courtier, ✱.	Montpellier.
Ille-et-Vil.	Rennes.	Féart, (O. ✱).	BROSSAYS (O. ✱).	RENNES.
Indre.	Châteauroux	A. de Laire, ✱.		Bourges (Cher).
Indre-et-Loir	Tours.	Podevin (O. ✱).	GUIBERT, ✱.	TOURS.
Isère	Grenoble.	Ponsard, (O. ✱).	Ginoullhiac, ✱.	Grenoble.
Jura.	Lons-le-Saul	Nau de Beauregard, ✱.		Saint-Claude.
Landes.	Mont-de-M.	Le baron de Vougy, ✱.		Aire.
Loir-et-Cher	Blois.	De Soubeyran, (O. ✱).	Epivent.	Blois.
Loire.	St.-Etienne.	Mouzard-Sencier (O. ✱).	Pallu du Parc. ✱	Lyon (Rhône).
Loire (H.)	Le Puy.	Demonts, ✱.	N. ...	Le Puy
Loire-Infér.	Nantes.	Chevreau, H. (G. O. ✱) c. d'Ét.	Jaquemet. ✱	Nantes.
Loiret.	Orléans.	Le Comte de Coëtlogon (O. ✱).	Dupanloup (O. ✱).	Orléans.
Lot.	Cahors.	De Fleury, ✱.	Bardou, ✱.	Cahors.
Lot-et-Gar.	Agen.	Paillard, ✱.	De Vesius, ✱.	Agen.
Lozère.	Mende.	De Pebeyre, ✱.	Foulquier, ✱.	Mende.
Maine-et-L.	Angers.	Bouillon de Rouvre, (O. ✱).	Angebault, ✱.	Angers.

nom.	Chefs-lieux.	P R E F E T S.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
	Saint-Lô.	MM. Pron, (C. ✱).	NN. SS. Bravard.	Coutances.
	Châlons.	Chassaigne Goyon (O. ✱), malt. des requêtes en service extr.	S. E. LE CARDINAL GOUSSET (C. ✱). Bara.	REIMS (Arrond. de Reims et Ardennes)
(H.)	Chaumont.	De Rostan d'Ancézune, ✱.	Guerrin.	Langres.
e.	Laval.	Bulurgey de Grandville, (C. ✱).	Wicart, ✱.	Laval.
.	Nancy.	De Saut-Paul (O. ✱).	Darbois, ✱.	Nancy.
in.	Bar-le Duc.	Poriquet, ✱.	Rosat, ✱.	Verdun.
	Vannes.	Lefebvre (J.) ✱.	Dubreuil.	Vannes.
	Metz.	Le baron Jeanin (O. ✱).	Dupont des Loges.	Metz.
	Nevers.	Lerat de Maguilot (O. ✱).	Forcade, ✱.	Nevers.
	Lille.	Vallon (G. O. ✱).	RÉGNIER, ✱.	CAMBRAI.
	Beauvais.	Chevreau (Léon), ✱.	Gignoux, ✱.	Beauvais.
	Alençon.	De Matharel, ✱.	Rousselet, ✱.	Séze.
al.	Arras.	De Tanlay (C. ✱).	Paris (O. ✱).	Arras.
Don.	Clermont-F.	Le comte de Preissac, (C. ✱).	Féron, ✱.	Clermont.
s (B)	Pau.	Guillaume d'Auribeau, (O. ✱).	Lacroix, ✱.	Bayonne.
s (H)	Tarbes.	Garnier, ✱.	Laurence, ✱.	Tarbes.
s Or.	Perpignan.	Salles, ✱.	Gerbet, ✱.	Perpignan.
as.)	Strasbourg.	Migneret, (C. ✱).		
aut.)	Colmar.	Odent, ✱.	Roess, ✱.	Strasbourg.
	Lyon.	Vaïsse (G. O. ✱), sénat., chargé de l'administ. ^{on} du départem.	S. E. LE CARDINAL DE BONALD (C. ✱)	LYON et VIENNE.
I.)	Vesoul.	Isoard, ✱.		Besançon (Doubs).
t-L.	Mâcon.	Le b. de La Guéronnière, (O. ✱).	De Marguerye, ✱.	Autun.
	Le Mans.	D'Andigné, ✱.	Fillion.	Le Mans.
	Chambéry.	Dieu (Hippolyte) (O. ✱)	S. E. LEC. BILLIET (C. ✱) Vibert (O. ✱). Turinaz (O. ✱).	CHAMBERY. Maurienne. Tarentaise.
H.)	Annecy.	Ferrand, ✱.	Magnin.	Annecy.
	PARIS.	Haussman, (G. O. ✱), sénateur.	N ...	PARIS.
fér	Rouen.	Boitelle (G. O. ✱), préf. de pol.	DE BONNECHOSE, ✱.	ROUEN.
-M.	Melun.	Le baron Le Roy (G. O. ✱), sén.	Allou, ✱.	Meaux.
Oise	Versailles.	De Lassus St.-Géniès, ✱.	Mabile, ✱.	Versailles.
eux)	Niort.	De St.-Marsault, (G. O. ✱).	Pie.	Poitiers (Vienne et 2S.)
	Amiens.	Lorette, ✱.	Boudinet.	Amiens.
	Alby.	Cornuau, cons. d'Etat, (C. ✱).	DE JERPHANION, ✱.	ALBY.
arr.	Montauban.	Tourangin, ✱.	Doney.	Montauban.
.	Draguignan.	Levainville, ✱.	Jordany, ✱.	Fréjus et Toulon.
.	Avignon.	Montois (O. ✱).	JEBELAY, (O. ✱).	AVIGNON.
	Napoléon-V.	Durand Saint-Amand (O. ✱).	Colet.	Luçon.
	Poitiers.	Girard de Villesaison, (O. ✱).	Pie.	Poitiers (Vienne et 2S.)
(H.)	Limoges.	Lévert ✱.	Fruchaud.	Limoges.
	Epinal.	Le Bouville, (O. ✱).	Caverot, ✱.	Saint-Dié.
	Auxerre.	De Vésins, ✱.	JOLLY, ✱.	SENS et AUXERRE.
		Sohier (O. ✱).		

Administration départementale de l'Algérie.

l'Alger, M. Mercier La Combe (O. ✱), direct. gén. du service civil, chargé de l'adm. du dépt ;
dépt d'Oran, M. Majorel (O. ✱) préfet ; dépt de Constantine, M. Lapeine (O. ✱) préfet.

Evêques des Colonies, suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

int-Denis.		St-Pierre et Port-de-France.	
la Réunion	Mgr. Maupoint.	(Martinique)	Mgr. Boutonnet.
Afrique.		(Antilles)	
asse-Terre.	Mgr. Boissonnet.	Alger.	Mgr. Favv (C. ✱)
Antilles.		(Afrique)	

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

ANCIENS PRÉFETS.

Le département a eu successivement pour Préfets :

M. JOUBERT, ex-constituant, nommé à la création, et, depuis, commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. DIEUDONNÉ, officier de la Légion-d'Honneur, membre du tribunal, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve, le 27 vendémiaire, an XIV.

M. DE POMMEREUL, général de division, baron de l'Empire, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV; et depuis conseiller d'État, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. DUPLANTIER, baron de l'Empire, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1850, décédé à Paris, le 6 février 1814.

M. le comte BEUGNOT a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller d'État en mission.

M. le baron SIMÉON, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre d'État.

M. DUPONT-DELPORTE, maître des requêtes au conseil d'État, nommé le 22 mars 1815.

M. DUPLÉIX DE MÉZY, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller d'État, directeur général des Postes.

M. le comte DE RÉMUSAT, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. DE MURAT, conseiller d'État, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le vicomte Alban DE VILLENEUVE BARGEMONT, conseiller d'État, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte DE VILLERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller d'État, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller d'État, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTHONY-THOURET, commissaire du Gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUSE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

M. DURANT St. AMAND, auparavant maire du 7^e arrondissement de Paris, nommé le 29 mai 1848, depuis préfet de la Creuse, de l'Hérault et de Vaucluse.

M. DAVID, ancien sous-préfet de Douai, nommé le 24 janvier 1849.

M. VAÏSSE (C. *), auparavant préfet du Doubs, nommé le 20 novembre 1849, depuis ministre de l'Intérieur, conseiller d'État et sénateur.

M. BESSON, grand-officier des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne, nommé le 17 mars 1851, auparavant préfet des départements du Jura, de Maine-et-Loire et de la Haute-Garonne, depuis préfet des Bouches-du-Rhône et conseiller d'Etat.

M. COLLET-MEYGRET, commandeur des ordres de la Légion-d'Honneur et de Léopold de Belgique, grand-croix de l'ordre d'Isabelle la Catholique, nommé le 30 juin 1857, auparavant préfet et directeur général de la sûreté publique.

PRÉFECTURE.

M. VALLON, grand officier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, nommé le 20 octobre 1857, *Préfet*.

Le Préfet est seul chargé de l'administration : il fait exécuter les lois et arrêtés du Gouvernement ; il surveille toutes les parties de l'administration publique.

M. le Préfet donne ses audiences tous les jours, de midi à deux heures.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL.

Aux termes de la loi du 28 pluviôse, an VIII, le secrétaire-général est chargé de la signature des expéditions et de la garde des papiers. Le décret du 29 décembre 1854 dispose que le secrétaire-général pourra, indépendamment des fonctions qui lui sont conférées par les lois et règlements, être chargé d'une partie de l'administration départementale, par délégation et sous la direction du Préfet.

M. Evariste Bergognié, *, secrétaire-général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. le Préfet, *président*; Balson; Cleenewerck de Crayencour; Derbigny; des Rotours.

Le Conseil de Préfecture prononce sur les demandes à fin de décharge ou de réduction des contributions directes, sur les difficultés entre les entrepreneurs de travaux publics et l'administration concernant le sens et l'exécution de leurs marchés, sur les demandes en dommages et intérêts procédant du fait des entrepreneurs et non de l'administration, sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des ouvrages publics, sur les difficultés en matière de grande voirie, sur les autorisations de plaider, demandées par les communes, sur le contentieux des domaines nationaux, sur certaines difficultés en matière d'élections. En général, les Conseils de Préfecture sont les tribunaux de première instance de la justice administrative. Lorsque le Préfet assiste au Conseil, il préside; en cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées en double expédition et enregistrées au secrétariat, ou adressées à M. le Préfet, qui en ordonne le dépôt et l'enregistrement.

Un décret impérial du 30 décembre 1862 dispose : qu'à l'avenir les audiences des Conseils de Préfecture, statuant sur les affaires contentieuses, seront publiques. — Après le rapport fait sur chaque affaire par un des conseillers, les parties pourront présenter leurs observations, soit en personne, soit par mandataire. — Le secrétaire-général remplira les fonctions de commissaire du Gouvernement. — Il y aura, auprès de chaque Conseil, un secrétaire-greffier, nommé par le Préfet et choisi parmi les employés de la Préfecture. — Les comptes des rece-

veurs des communes et des établissements de bienfaisance ne seront pas jugés en séance publique.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Le *Conseil général* du département s'assemble chaque année. L'époque et la durée de ses réunions sont déterminées par le Gouvernement; l'Empereur nomme, parmi ses membres, le président, le vice-président et le secrétaire. Le Conseil général fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements, il statue sur les demandes en réduction de contingent formées par les communes et préalablement soumises au Conseil d'arrondissement; il détermine dans les limites de la loi, le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels qui ont été destinés à ces dépenses; il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département et l'adresse au Ministre de l'intérieur.

Le nombre des membres du Conseil général est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements, savoir : Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Le Conseil est composé comme suit :

Bergues, MM.	Joos, ✱, négociant et maire à Bergues.
Bourbourg,	De Coussemaker, ✱ ✠ ✱, juge à Lille.
Dunkerque-Est,	De Cleebattel, ✱, avocat, député, à Dunkerque.
Dunkerque-O.,	A. Carlier, président du tribunal de commerce.
Gravelines,	Le Camus (O. ✱), chef de bataillon du génie, en retraite, à Calais.
Hondschoote,	Cuel (O. ✱), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, en retraite, à Dunkerque.
Wormhoudt.	Moraël, docteur en médecine à Wormhoudt.
Bailleul-Nord-E.	Béhaghel, Louis, ✱ propriétaire à Bailleul.
Bailleul-Sud-O.,	Plichon, ✱, avocat, député, à Bailleul.
Cassel,	Béhaghel, Louis, propriétaire à Cassel.
Hazebrouck-N.,	Deschodt, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Hazebrouck-S.,	Cleenewerck, ✱, propriétaire à Hazebrouck.
Merville,	Duquenne, maire de la Gorgue.
Steenvoorde,	Beck, juge-de-peace, à Steenvoorde.
Armentières,	Dansette, ✱, manufactur. et maire à Armentières.
La Bassée,	Chombart, Louis, avocat à Lille.
Cysoing,	Brame, Jules, député à Lille.
Haubourdin,	le comte d'Hespel, propriét. et maire à Wavrin.
Lannoy,	C. Descat, ✱, apprêteur de tissus et adjoint, à Roubaix.

MM.

- Lille-Centre, Bernard, Henri, raffineur de sucre à Lille.
 Lille-Nord-Est, Kuhlmann (O. ✱), président de la chambre de commerce à Lille.
 Lille-Ouest, Victor St.-Léger, filateur de lin, à Lille.
 Lille-Sud-Est, Morisson, docteur en médecine à Lille.
 Lille-Sud-Ouest, Mourmant, ✱, raffin. de sucre et adjoint à Lille.
 Pont-à-Marcq, Desmoutier, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle
 Quesnoy-sur-D., Desrousseaux, Louis, ✱, notaire à Lille.
 Roubaix, Mimerel (C. ✱), sénateur à Paris.
 Seclin, Collette, Louis, ancien notaire à Seclin.
 Tourcoing-Nord, Defontaine, Ed., ✱ ✠, propriétaire à Marquette-lez-Lille.
 Tourcoing-Sud, J. Leurent, docteur en médecine à Tourcoing.
 Cambrai-Est, Stiévenard-Béthune, propriétaire à Etrun.
 Cambrai-Ouest, Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
 Carnières, Telliez, propriétaire et maire à Carnières.
 Clary, le comte E. Martin (du Nord), propriétaire à Paris.
 Le Câteau, Seydoux, Ch. (O. ✱), propr., député, au Câteau.
 Marcoing, Crépin, cultivateur et maire à Proville.
 Solesmes, Macarez, fabricant de sucre à Capelle.
 Avesnes-Nord, De Colnet, Louis, propriétaire à Dompierre.
 Avesnes-Sud, Mailliet, banquier, président de la société d'agriculture à Avesnes.
 Bavai, le baron Butron de la Torre, maire à St.-Vaast.
 Berlaimont, Paul, Charles, ✱, avocat général à Toulouse.
 Landrecies, Doutrelaine (O. ✱), lieutenant-colonel du génie, à Paris.
 Maubeuge, De Carnières (C. ✱), conseiller à la cour de cassation.
 Le Quesnoy-Est, Piette, Hippolyte, juge-de-paix au Quesnoy.
 Le Quesnoy-O., le baron de l'Epine, ✱, propriétaire au Quesnoy.
 Solre-le-Château, Rouez, fab. de tissus et maire à Solre-le-Château.
 Trélon, Godart-Desmarest, ✱, maître de verreries, député à Trélon.
 Arleux, le marquis d'Aoust, maire de Cuincy.
 Douai-Nord, Maurice, ✱, avocat, propriétaire à Douai.
 Douai-Ouest, Danel, Paul (O. ✱), président à la cour impériale de Douai.
 Douai-Sud, Choque, Emmanuel, ✱, député, maire à Douai.
 Marchiennes, le baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing.
 Orchies, Guilbert-Estevez, ✱, propr. et maire à Orchies.
 St-Amand riv. d., Lécuyer, ✱, président honoraire du tribunal civil de Valenciennes, maire à St.-Saulve.

St-Amand riv. g., le comte Dubois (O. ✱), conseiller d'Etat à Paris.
Bouchain, Lebrét, ✱, associé régisseur-gérant des mines
d'Anzin, à Denain.

Condé, Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Valenciennes-E., Lemaire (O. ✱), membre de l'Institut, député,
à Paris.

Valenciennes-N., Lefebvre, ✱, banquier, président de la chambre
de commerce, à Valenciennes.

Valenciennes-S., Boulanger, Emile, ✱, juge à Valenciennes.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1853, le Conseil général, dans sa session de 1852, a divisé les cantons du département en trois séries, pour le renouvellement partiel de ses membres et le renouvellement des membres des Conseils d'arrondissement.

Le 22 octobre suivant, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des séries pour régler l'ordre de renouvellement.

Par suite de ce tirage au sort, les séries se composent comme suit :

CONSEIL GÉNÉRAL. *Première série.* Maubeuge, Le Quesnoy-Est, Trélon, Carnières, Marcoing, Douai-Est, Orchies, Dunkerque-Est, Hondschoote, Wormhoudt, Cassel, Merville, La Bassée, Lille-Centre, Lille-Sud-Est, Quesnoy-sur-Deûle, Tourcoing-Nord, Saint-Amand (rive-droite), Valenciennes-Nord et Valenciennes-Sud. — *Deuxième série.* Avesnes-Nord, Bavai, Berlaimont, Cambrai-Est, Clary, Solesmes, Arleux, Douai-Sud, Bergues, Dunkerque-Ouest, Bailleul-Nord-Est, Hazebrouck-Nord, Steenvoorde, Armentières, Haubourdin, Lille-Nord-Est, Lille-Sud-Ouest, Roubaix, Bouchain et Saint-Amand (rive gauche). — *Troisième série.* Avesnes-Sud, Landrecies, Solre-le-Château, Le Quesnoy-Ouest, Cambrai-Ouest, Le Câteau, Douai-Nord, Marchiennes, Bourbourg, Gravelines, Bailleul-Sud-Ouest, Hazebrouck-Sud, Cysoing, Lannoy, Lille-Ouest, Pont-à-Marcq, Seclin, Tourcoing-Sud, Condé, Valenciennes-Est.

Ces trois séries ont été successivement renouvelées en 1855, 1858 et 1861.

La seconde sortie de la 1^{re} série aura lieu en 1864.

Les séries pour les Conseils d'arrondissement sont indiquées ci-après :

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la Préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bandes ou sous enveloppe chez les concierges de l'hôtel ou des bureaux de la Préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visas, légalisa-

tions ou demandes de passe-ports qui pourront être remis aux garçons de bureaux pour être portés aux bureaux respectifs.

CABINET DU PRÉFET, MM. N. . . , chef du cabinet ; Devaux fils , commis de 1^{re} classe.

Première division. — M. Cornaille , chef de division. — BUREAU DES FINANCES. — MM. Dupire , chef de bureau ; Didier , commis de 4^e classe ; Verdier , commis de 4^e classe ; Lecock , surnuméraire.

ATTRIBUTIONS. — Contributions directes ; — répartition et sous-répartition ; — jugement des réclamations ; — emploi des fonds de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes : — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac ; — droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes : — administration et comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — parcours et vaine-pâture ; — nomination des receveurs municipaux. = Fabrique des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. — Formation des budgets départementaux.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ. MM. Lauridant , chef de comptabilité ; Laurent , commis de 1^{re} classe.

ATTRIBUTIONS. — Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitements des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES. MM. Lober , chef du bureau ; Joly , commis de 1^{re} classe ; Defrenne , commis de 2^e classe.

ATTRIBUTIONS. — Domaines ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitation ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices ; — bureaux de bienfaisance ; — monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — règlement des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation. = Loteries de bienfaisance.

Deuxième division. — M Deblock, *chef de division*. — **SECRETARIAT-GÉNÉRAL.** MM. Druetz, *chef du bureau*; Breton, *commis de 1^{re} classe*; Bernard, *commis de 1^{re} classe*; Plumecocq, *commis de 1^{re} classe*; Lechien, *commis de 2^e classe*; Plouvier, *commis de 3^e classe*; Durieux, *commis de 4^e classe*.

ATTRIBUTIONS. — Clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du *Bulletin des lois et Actes administratifs de la Préfecture*; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative; — congés des fonctionnaires; — délégations; — cérémonies religieuses et fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Mouvement de la population. = Naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture. Amélioration des chevaux; — foires, marchés. = Sociétés savantes; — beaux-arts. = Monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = Ecole des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils de prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et collèges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes; — vaccine; — épidémies; — eaux thermales; — médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort. = Recrutement de l'armée; — affaires militaires. = Inscription maritime. = Garde nationale. = Pompiers.

BUREAU DE POLICE. MM. Vincent, *chef du bureau*; Masurel, *commis de 1^{re} classe*; Lerouge, *commis de 2^e classe*; Torck, *commis de 4^e classe*.

ATTRIBUTIONS. Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maisons de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté. = Règlements de police. = Crimes, délits, événements, incendies. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendians, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Débits de boissons. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passeports à l'étranger; — passeports gratuits;

— passeports avec secours de route ; — permis de chasse ; — louverie. = Echenillage. = Départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre. = Belles actions, traits de courage et de dévouement.

Troisième division. — M. Devaux, *, *chef de division.* — BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. MM. Baillœul, *chef de bureau* ; Lefebvre, *chef de bureau* ; Mallebrancq, *commis de 1^{re} classe* ; Landrieu, *commis de 2^e classe* ; Decourchelle, *idem* ; Cornée, *commis de 4^e classe* ; Ducroc, *commis de 4^e classe*.

ATTRIBUTIONS. Routes impériales et départementales. = Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables ; — ports maritimes. = Dessèchements. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées. = Bacs et bateaux ; droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriations pour cause d'utilité publique. = Concessions de mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins vicinaux ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie : chemins non grandes routes, voirie urbaine, confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et règlement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires ; — exécution du traité des limites de la frontière. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des règlements relatifs à la visite des voitures publiques.

SECRETARIAT DU CONSEIL DE PRÉFECTURE. M. Dupire, *chef de bureau*, chargé de l'enregistrement des requêtes et de la tenue des écritures.

Bureau de l'Instruction primaire. — MM. Hennissart, *secrétaire de l'inspection* ; Prestat et Peltier, *employés*.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Le Glay, *, *archiviste* ; Le Glay fils, *employé à la section historique* ; Alph. Boussemart, *employé à la section administrative* ; Delmotte, *employé*.

ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 22 janvier 1849, la commission chargée de la régularisation et de la bonne tenue des archives des com-

munes et des établissements de bienfaisance du département du Nord a été réorganisée.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. le Secrétaire-général de la Préfecture, *président*; Mimerel, (C. ✱), sénateur, membre du Conseil général; Jules Brame, député, membre du Conseil général; Ed. Defontaine, ✱, ancien président du tribunal, membre du Conseil général; Le Glay, ✱, archiviste du département, *secrétaire*.

Imprimeur de la Préfecture, M. L. Danel, à Lille, Grande-Place.

Huissier de la Préfecture, le sieur Palliez. — *Huissier du conseil de préfecture*, le sieur Desmulliez. — *Concierge de l'hôtel*, le sieur Godard. — *Concierge des bureaux*, le sieur Delesalle.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (1).

Les Conseils d'arrondissement s'assemblent deux fois par an aux époques fixées par le Gouvernement. Les présidents et secrétaires sont nommés, pour chaque année, par le Préfet; ces conseils délibèrent sur les réclamations auxquelles donnent lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes et sur les demandes en réduction formées par les communes. Ils répartissent entre elles les contributions et donnent leur avis sur les divers objets d'intérêt local.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-Préfet, M. le baron Pétiet, ✱, *secrétaire*, M. Deckmyn.

Conseil d'arrondissement.

*Bergues,	MM. Hilst, doct.-méd. et maire à Armsbouts-Cappel
*Bouibourg,	Demeunynck, ✱, doct.-méd., à Bourbourg.
**Dunkerque-Est,	Beck, propriétaire à Dunkerque.
**Dunkerque-O.,	Verley, présid. du trib. civil à Dunkerque.
—	Mollet, ✱, maire à Dunkerque.
—	Bourdon, négociant, membre de la Chambre de commerce, à Dunkerque.
*Gravelines,	Wanwormhoudt, rentier à Gravelines.
*Hondschoote,	Goudaert, notaire à Hondschoote.
**Wormhoudt,	Bergerot, propr. et maire à Esquelbecq.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-Préfet, M. Siffait, ✱ ✠ ✠; *secrétaire*, N...

Conseil d'arrondissement.

**Bailleul-N.-E.,	MM. Bieswal, propr. à Bailleul.
** —	Plouvier, propr. et maire à Steenwerck.
*Bailleul-Sud-O.,	Stoppelgast, propriétaire à Bailleul.

(1) Les séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement sont indiquées : la première par une astérisque et la seconde par une double astérisque — La première a été renouvelée en 1861, et la seconde le sera en 1864.

- **Cassel, MM. Desmyttère, propr. et maire à Cassel.
 *Hazebrouck-N., Lespagnol, juge d'instruction à Hazebrouck.
 *Hazebrouck-S., Claudorez, cultiv. et maire à Morbecque.
 *Merville, Hennion-Delebecque, not. et maire à Estaires.
 ** — Verhaeghe, *, propriétaire à Merville.
 *Steenvoorde, Deschodt, propr. et maire à Terdegthem.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Conseil d'arrondissement.

- *Armentières, MM. Castrique, propriétaire à Armentières.
 **Cysoing, Baratte fils, propr. et maire à Templeuve.
 **Haubourdin, Tierce, juge-de-peace à Haubourdin.
 **La Bassée, Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies.
 **Lannoy, Telliez, juge suppléant à Lille
 *Lille-Centre, Ladureau, avocat à Lille.
 *Lille-Nord-Est, Rouzé, *, banquier à Lille.
 *Lille-Ouest, Mercier, courtier de commerce à Lille.
 *Lille-Sud-Est, Lefebvre, cultivateur à Lille (Fives).
 *Lille-Sud-O., Soins, teinturier à Lille.
 **Pont-à-Marcq, Des Rotours, *, propr. et maire à Avelin.
 **Quesnoy-sur-D., Lambin, propr. et maire à Comines.
 **Roubaix, Piat, fabricant à Roubaix.
 **Seclin, Rose, propriétaire à Lille
 *Tourcoing-N., Rousselle-Defontaine, maire de Tourcoing.
 *Tourcoing-S., Ducrocq, notaire à Marcq-en-Barœul.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-Préfet, M. Fréd. Barrot; *secrétaire*, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement.

- *Cambrai-Est, MM. Leroy, *, ancien notaire à Cambrai.
 *Cambrai-O., Monier, propr. à Aubencheul-au-Bac.
 *Carnières, Bricout-Ledieu, adjoint à Carnières.
 **Clary, Vatin, propriétaire à Haucourt.
 * — Beauchard, propr. et maire de Ligny.
 *Le Cateau, Seydoux, A., *, manuf. et maire au Cateau.
 * — Carlier, médecin au Cateau.
 **Marcoing, Boulanger, propriétaire à Doignies.
 **Solesmes, Decaux, juge-de-peace à Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Thuillier; *secrétaire*, M. Michaux.

Conseil d'arrondissement.

- **Avesnes-N., MM. Devise, propr. à Saint-Hilaire.
 **Avesnes-Sud, Hulin, brasseur et maire à Cartignies.
 **Bavai, Coulmon, propr. et maire à Bavai.
 **Berlaimont, Hemont, notaire à Berlaimont.

- *Landrecies, MM. Dequesnes, adjoint à Landrecies.
 *Le Quesnoy-Est, Lefebvre-Douay, propr., au Quesnoy.
 *Le Quesnoy-O., Manesse, cultivateur et propr. à Frasnoy.
 **Maubeuge, Walrand, notaire à Maubeuge.
 *Solre-le-Chât., Georges, Eugène, propr. à Solre-le-Château.
 *Trélon, Delloue, filateur à Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. Am. Génin, ✱ ; *secrétaire*, M. Parsy.

Conseil d'arrondissement.

- *Arleux, MM. Cany, négociant et maire à Arleux.
 *Douai-Nord, Lequien, ✱, docteur en médecine à Douai.
 * — Honoré, ancien maire à Douai.
 *Douai-Ouest, Luce, maire à Courchelettes.
 * — De Guerne, ✱, cons. à la Cour imp. à Douai
 *Douai-Sud, Fiévet, fabricant et maire à Masny.
 **Marchiennes, Morelle, cultivateur et maire à Somain.
 ** — Théry, notaire à Marchiennes.
 **Orchies, Josson-Mullié, brasseur à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. Marlière, ✱ ; *secrétaire*, M. Gomez père.

Conseil d'arrondissement.

- *Bouchain, MM. Delinselle, fabricant et maire à Denain.
 * — Bouchez, notaire à Bouchain.
 *Condé, Renard, fils, industriel à Fresnes.
 *St-Amand r. d., Baligant, propriétaire à Mortagne.
 * — r. g., Nicolle, maire à St-Amand.
 **Valenciennes-E., Bracq, ✱, propr. et maire à Valenciennes.
 **Valenciennes-N., Lewille, ✱, adjoint à Valenciennes.
 ** — Blanquet, fabricant et maire à Famars.
 **Valenciennes-S., Paillard, juge-de-paix à Valenciennes.

SERVICES PUBLICS ET DÉPARTEMENTAUX.

CORPS IMPÉRIAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Personnel.

Le service des Ponts-et-Chaussées est divisé en 18 arrondissements d'inspection.

Le 2^e arrondissement comprend le service ordinaire du département du Nord, de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise et les services spéciaux de la navigation de la Belgique sur Paris, des ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais et de Boulogne, du Chemin de fer du Nord et de ses embranchements.

*Inspecteur général du 2^e arrondissement, M. Féburier, (O. *).*

SERVICE DES ROUTES, DE LA NAVIGATION ET DES IRRIGATIONS
ET DESSEÈCHEMENTS.

MM. Kolb (O. *), *ingénieur en chef du département*, à Lille; Grille, *, Menche de Loïse, *, *ingénieurs ordinaires*, chargés du service des routes et de la navigation à Lille; Larivière, *idem*, à Dunkerque; Lermoyez, *, *idem*, à Cambrai; Bertin, *, *idem*, à Douai; Masquelez, *, *idem*, à Valenciennes; Drouets, *idem*. à Avesnes.

Conducteurs embrigadés. — Conducteurs principaux, MM. Du-brulle, à Donai; d'Orchies, à Lille. — *Conducteurs de 1^{re} classe*, MM. Lefebvre, à Cambrai; Landremont, à Douai; Labbé, à Valenciennes; Flament, Langangne, à Lille; Bélanger, à Condé; Chaponnière, à Cambrai; Bonneau, à Avesnes. — *Conducteurs de 2^e classe*, MM. Dhaisnes, à Valenciennes; Surbayrolles, à Cambrai; Dorchie (Louis), à Lille; Szmurlo, à Lille; Monchovet, au Quesnoy; Parsy Aimé, à Valenciennes; Chantraine, à Orchies; Daigremont, à Dunkerque; Dupont, à Avesnes; Dailliez, à Lille. — *Conducteurs de 3^e classe*, MM. Jouin, à Cambrai; Cuvelier, à Dunkerque; Deregnaucourt, à Hazebrouck; Hacard, au Câteau; Macaigne (Valéry), à Merville; Mary, à Avesnes; Legendre, à Lille; Delhaye, à Cambrai; Pons, à Douai. — *Conducteurs de 4^e classe*, MM. Catelot, à Avesnes; Annoot, à Cassel; Parsy (Achille), à Valenciennes; Villette, à Dunkerque; Petit, Foucart, à Dunkerque; Alavoine, à Lille; Wallerand, à Valenciennes; Passage, à Avesnes; Drouets, à Avesnes; Verlinde, à Dunkerque; Arduin, à Douai.

Conducteurs auxiliaires, MM. Carouille, à Dunkerque; Heunet, à Douai; Lallemand, Tortrad, à Avesnes; Heughebart, Defernez, Coupey (Henri), Vanriscotte, à Lille; Macaigne (Jules), à Cambrai.

Agents secondaires. — De 1^{re} classe, MM. Carette, Robin, Ingelrans, Lefebvre, Annebicque, Wardavoire, à Lille; Vallez, à Douai; N. Cailleau, J. Cailleau, à Cambrai; Denis, à Valenciennes. — *De 2^e classe*, MM. Wallaert, Mallet, à Dunkerque; Robin, Vitrant, Faure, à Lille; Gronié, à Dunkerque; Rangelath, à Valenciennes; Camberlin, à Avesnes.

SERVICE SPÉCIAL DES TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DU CANAL DE ROUBAIX ET DE LA RÉCTIFICATION DU CANAL DE LA DEULE ET DE LA ROUTE IMPÉRIALE N^o 42, DANS LA TRAVERSE DE LILLE.

MM. Kolb (O. *), *ingénieur en chef*; Grille, *, *ingénieur ordinaire*, à Lille.

Conducteur embrigadé de 4^e classe, M. Roussel, à Lille.

Conducteurs auxiliaires: MM. Coyaux, Diruit, Bréon, Tripelon, Abadie, à Lille.

Agent secondaire de 2^e classe, M. Deniau, à Lille.

SERVICE SPÉCIAL DE LA NAVIGATION DE LA BELGIQUE VERS PARIS.

Direction du service : M. Gosselin, *, *ingénieur en chef*, à Compiègne, MM. Michéa, *conducteur embrigadé de 2^e classe*; Laborie, *employé secondaire de 1^{re} classe*; Journay, *employé de 2^e classe*; Godebski, Ferrand, Cousin, *idem*, *idem*.

Première section du canal de Saint-Quentin, entre Cambrai et l'écluse de Lesdins, Escaut et canal de Mons à Condé : M. Lermoyez, *, *ingénieur ordinaire*, à Cambrai; MM. Huré, *conducteur embrigadé de 2^e classe*, à Condé; Hérouard, *idem de 2^e classe*, à Cambrai; Hurier, *idem*, *idem*, à Valenciennes; Loth, *conducteur auxiliaire*, à Cambrai. — *Employés secondaires de 1^{re} classe* : MM. Huguet, Bertheloot et Dubus, à Cambrai; Joncourt, *idem*, *idem*, à Riqueval. — *de 2^e classe*, M. Mochez, à Valenciennes.

Sambre française canalisée et canal de jonction de la Sambre à l'Oise (service du contrôle) : MM. Drouets, *ingénieur ordinaire*, à Avesnes; Lattérade, *idem*, à Saint-Quentin; Malézieux père, *conducteur embrigadé de 1^{re} classe*, à Mauroy (Aisne); Goursault, *employé secondaire de 1^{re} classe*, à Avesnes.

SERVICE DES PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Service général : MM. Gojard (O. *), *ingénieur en chef*, à Dunkerque; Haeuw, *conducteur embrigadé, chef du bureau*, *idem*; N... , *employé secondaire*, *idem*.

Service des ports de Dunkerque et de Gravelines : MM. Plocq, *, *ingénieur ordinaire*, à Dunkerque; Maréchal, *conducteur principal*, *idem*; Brandt, *conducteur embrigadé de 2^e classe*; Pauwels, *idem*, *idem*; Aligard, *idem*, à Dunkerque; Carouille, *idem de 4^e classe*, à Gravelines; Gauthier, *conducteur auxiliaire*, à Dunkerque; Leduc, *idem*, *idem*; Debacker, Em., *idem*, *idem*; Bataille, *idem*, *idem*.

Employé secondaire de 1^{re} classe : M. Truck.

Employés secondaires de 2^e classe : MM. Edm. Debacker, Lano, Melling, Meurs, Muotz, Dieuset, Verva, à Dunkerque.

Employés secondaires de 4^e classe : MM. Haeuw, Féver, à Dunkerque.

Officiers de port : MM. Conseil, *, en disponibilité, Petyt, *lieutenant de port de 1^{re} classe, chef de service*; Taris, *idem de 1^{re} classe*; Christiaens, *maître de port de 1^{re} classe*, à Dunkerque; Tresca, *maître de port de 2^e classe*; Decreus, *idem de 3^e classe*, *idem*, à Dunkerque; Bommelaer, *maître de port de 2^e classe*, à Gravelines.

NAVIGATION A VAPEUR.

La Commission de surveillance des bateaux à vapeur qui naviguent sur mer, établie à Dunkerque, conformément à l'ordonnance royale du 22 mai 1843, est composée comme suit :

MM. Gojard (O. *), *ingénieur en chef des ports maritimes, président*; Plocq, *, *ingénieur ordinaire des ports de Dunkerque*

et de Gravelines, *secrétaire*; Cuel (O. ✱), ingénieur en chef en retraite; Larivière, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Dunkerque; Conseil, ✱, capitaine de port en disponibilité, à Dunkerque; Fournier (O. ✱), commissaire de l'inscription maritime; Caron, ✱, chef des pilotes à terre, enseigne de vaisseau en retraite; Terquem, professeur d'hydrographie; Petyt, lieutenant de port; Pauwels, conducteur des ponts-et-chaussées, *secrétaire-adjoint*.

SERVICE DE LA VOIRIE MUNICIPALE A LILLE.

M. Lemaitre, ✱, *ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, directeur du service*.

Chemins de fer.

SERVICE DE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DU NORD.

MM. de Fourcy, ✱, ingénieur en chef des Mines, à Paris; Brame, ✱, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, à Paris; Cléry, ✱, ingénieur ordinaire des mines, idem; Debray, conducteur embrigadé, à Lille.

Inspecteurs de l'exploitation commerciale: MM. le baron de Condé (O. ✱), inspecteur principal, à Paris; Marie, inspecteur particulier, à Paris.

SERVICE DE CONTRÔLE DES TRAVAUX DES EMBRANCHEMENTS.

MM. Mangeot, ✱, ingénieur en chef, à Paris; Masquelez, ✱, ingénieur ordinaire, à Valenciennes, chargé des embranchements de Ferrière-la-Grande, de Bully-Grenay au canal d'Aire à La Bassée, et de Valenciennes à Achette; — Quaisain, ingénieur ordinaire, à Saint-Omer, chargé de la ligne de Lens à Hazebrouck et des autres embranchements des Sociétés houillères à l'ouest de Lens; — Mougeat, conducteur auxiliaire, à Arras; Rué, conducteur embrigadé à La Bassée; Coppé, idem, à Béthune; Gaget, idem, à Aire; Drouets, ingénieur ordinaire, à Avesnes, chargé de l'embranchement d'Achette à Hirson; Larivière, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, chargé du chemin de fer de Dunkerque à Furnes; — Menche de Loïse, ✱, ingénieur ordinaire à Lille, chargé du chemin de fer de Lille à Tournai.

SERVICE DE CONTRÔLE DES LIGNES SPÉCIALES D'ANZIN A SOMAIN ET D'ANICHE A SOMAIN.

MM. Boudousquié (O. ✱), ingénieur en chef des mines de Valenciennes; Dormoy, ingénieur ordinaire des mines, à Valenciennes.

SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMINS DE FER DU NORD. MM. Grégoire, commissaire de 1.^{re} classe, à Lille; Brisset, idem de 4.^e classe, idem; Hédouin, idem

de 1.^{re} classe, à Valenciennes ; Lambert, idem de 4.^o classe, à Douai ; Marty (O. ✱), idem de 4.^o classe, à Dunkerque ; Célariès, idem de 2.^e classe, à Maubeuge ; Gourdin, ✱, idem de 3.^e classe, à Hazebrouck ; Lancelot, idem de 4.^o classe, à Cambrai.

CHEMIN DE FER D'ANZIN A SOMAIN. M. Médard, commissaire de 3.^e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Ingénieurs de la Compagnie.

MM. Petiet (O. ✱), ingénieur, chef du service d'exploitation et du matériel, à Paris ; Couche, ✱, ingénieur en chef, chargé des travaux et de la surveillance, à Paris ; Boucher, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, chargé de l'entretien de la voie ; Alquié, ingénieur du matériel et de la voie, à Paris.

DESSÈCHEMENTS. — ASSOCIATIONS SYNDICALES.

MOERES. — *Commission administrative.* — MM. Delaroëre, ancien maire de Bergues, *président* ; Beck, Boutté, Thélu, Hovelt Em. — *Conducteur*, M. Beelkens, aux Moères ; *percepteur*, M. Deman, à Dunkerque.

WAETERINGUES. Les terres dites waeteringues sont divisées en quatre sections dont chacune est réglée par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

1.^{re} section. — *Commission administrative.* — MM. Vandembrière, *président* ; Demarle Catrice, Louf, Caron-Couvreur, Decarpentry. — *Conducteur*, M. H. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Demarle fils, à Gravelines ; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

2.^e section. — *Commission administrative.* — MM. le docteur Hilst, *président* ; Hamerel, Geersen, Belle, Mahieu. — *Conducteur*, M. Vercoustre, à Bourbourg ; *percepteur*, M. Dufossé, à Bourbourg ; *secrétaire*, M. Vercoustre.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

3.^e section. — *Commission administrative.* — MM. Demeerzemaker, *président* ; A. Carlier, Decroq, Deleflie, Meezemaeker. — *Conducteur*, M. H. Hagron, à Bergues ; *percepteur*, M. Dehaeze, à Bergues ; *secrétaire*, M. Dehaeze.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moères, qui en occupe le centre et qui a son administration parti-

culière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

4^e section. — Commission administrative. — MM. Lemaire, *, *président*; Vandewalle, Deblock, Féron, Dewaele. — *Conducteur*, M. Durand, *; *percepteur*, M. Debaeque, à Bergues; *secrétaire*, M. Mine, à Dunkerque.

MARAI DE LA HAUTE-DEULE. — Agence administrative. — MM. Menche, maire d'Haubourdin, *directeur*; Dillies, propriétaire à Phalempin, *directeur-adjoint*; Léoz. Lefort, propriétaire à Bauvin; comte d'Hespel, propriétaire et maire à Wavrin, Descamps, filateur à Lille, *membres*; Cazier, maire d'Emmerin, *membre suppléant*.

Commission spéciale instituée par décret impérial du 27 décembre 1858, en vertu du titre X de la loi du 16 septembre 1807.

MM. Mourmant, *, adjoint au maire de Lille; Baratte, membre du conseil d'arrondissement de Lille; Frémont (O. *), lieutenant-colonel du génie en retraite; Coisne, propriétaire à Lomme; Delasalle, propriétaire et maire à Beaucamps; Lallemand, idem, idem, à Erquinghem-le-Sec; Messéan, idem, idem, à Boigrenier.

PRÈS DUHEM. — Syndicat d'entretien. — Autorisé par décret du 9 avril 1856, constitué par arrêté préfectoral du 23 août 1856. — MM. Castrique, ancien notaire, *directeur*; Rogeau-Planque, *directeur-adjoint*; Ramery-Loire, *syndic*; Ch. Deleplanque et P. Lelong, *syndics suppléants*.

VALLÉE DE LA SCARPE. — Cette association est administrée par une commission syndicale unique composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement. — *Commission administrative.* M. le baron de Bouteville, *président-directeur*; Dumont, à Douai; André, à Nivelles; Lambrecht, à Montigny; Caudrelier, à Pecquenecourt; Lenclud, Hasnon; Baligand, à Mortagne. — *Percepteurs*, MM. Duburque et Vilain; *conducteur*, M. Lefevre, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT. — *Commission administrative.* MM. Renard, à Fresnes, *président*; Miroir père, à Condé; Pureur, brasseur, idem; Gilmant, à Thivencelles; Defernez, à Hergnies. — *Conducteur*, M. Grimard, *percepteur*, M. Mayeur; *secrétaire*, M. Guiot, A.

MARAI DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY. — *Commission administrative.* MM. Merlin de Beaugrenier, *président*; Ruffin, à Anzin; Hamoir, à Valenciennes; Cavrois, à Valenciennes; Miroux, à Bruay. — *Percepteur*, M. Cauvez, à Bruay.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE. — La Société est administrée par une commission composée de cinq membres élus par les treize plus forts propriétaires de l'association. — *Commission administrative.* — MM. Pringal, à Château-l'Abbaye, *président*; Baligand, à Mortagne; Despret-Maurice fils, à Château-l'Abbaye;

Baligand (A.), à Mortagne; Fourrez, à Château-l'Abbaye. — *Percepteur*, M. Delsart, à Saint-Amand.

PRAIRIES DE FLINES-LEZ-MORTAGNE. — Le syndicat est composé de cinq membres élus par les intéressés. — *Syndicat*, MM. Baligand, *directeur*; Lecœuvre, *directeur-adjoint*; Hornez, Devaux, Poutre, *syndics*; Cateau, Bouchez, Watteau, *syndics-suppléants*.

Commission spéciale instituée par décret du 9 octobre 1854. — MM. Baligand, maire de Mortagne, *président*; Desprez, maire de Château-l'Abbaye, *secrétaire*; André, adjoint au maire de Bruille; Decobecq, cultivateur; Courouble, idem; Donnez, idem; Loiseau, notaire à Mortagne.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

— *Commission administrative du syndicat de la rive droite.* MM. Bachy, maire de Maroilles, *président*; le baron de l'Épine, *, Dequesne (Valéry), Largillière-Naveaux, Mary (Alfred), *membres*. — *Conducteur*, M. Mary (Hector).

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. MM. Applincourt, *président*, à Locquignol; Bouteaux, Boulenger, Sury, Becquet, *membres*.

VALLÉE DE LA BASSE-SAMBRE. — Deux syndicats sont établis : l'un siégeant à Berlaimont pour les terrains situés jusqu'à l'aval de l'écluse d'Hautmont, dans les communes de Sassegnies, Laval, Berlaimont, Aulnoye, Aimeries, Pont-sur-Sambre, Bachant, Boussières, Saint-Remy-Mal-Bâti et Hautmont; l'autre dont le siège est à Maubeuge, pour les terrains existants de l'aval de l'église d'Hautmont jusqu'à la frontière, dans les communes de Louvroil, Neuf-Mesnil, Maubeuge, Rousies, Assevant, Boussois, Rocq, Marpent et Jeumont. Ces syndicats sont administrés chacun par une commission composée de trois membres et de cinq suppléants élus par les propriétaires.

Syndicat de Berlaimont. MM. Paul, *, maire de Berlaimont, *directeur*; Mercier, propriétaire à Berlaimont, *directeur-adjoint*; Lucq, propriétaire à Pont-sur-Sambre; Toussaint, propriétaire à Douai; Witrant, propriétaire à Laval, *syndics*; Couplet, propriétaire à Bachant; Grand (Pierre), maire à Pont-sur-Sambre; Bascourt Th., brasseur à Berlaimont, *syndics-suppléants*.

Syndicat de Maubeuge. MM. Horrie H., juge-de-peace, *directeur*; Deharveng-Colson, *directeur-adjoint*; Walrand, notaire; Labbé, propriétaire à Maubeuge; Deroisin, à Recquignies, *syndics*; Poulet, de Jeumont; Havenoit, de Rousies; Fissiau, d'Assevant, *syndics-suppléants*.

VALLÉE DE LA NAVILLE. — Un décret impérial du 6 mai 1854 a concédé à une réunion de propriétaires le dessèchement des terres marécageuses situées dans la vallée de la Naville, entre Denain et Bouchain.

L'association est régie par un syndicat d'entretien composé comme suit :

MM. Lebret, *, associé-régisseur-gérant de la Compagnie des mines d'Anzin, *directeur*; Mathieu, directeur des mines de Douchy; le maire de Neuville-sur-l'Escaut; Coquelle, maire de Mastaing; Bouchez, notaire à Bouchain; de Maingoval, propriétaire à Douchy, *syndics*; Dromart, propriétaire à Bouchain; N..., *syndics-suppléants*. *Receveur*, M. Minne, percepteur à Bouchain; *conducteur*, M. Défernez.

VALLÉE DE LA VERGNE. — *Agence administrative*. MM. Défernez, *directeur*; Capillon, *directeur-adjoint*; Pouille, *syndic*; Dupriez, Lemaire et Haubourdin, *syndics-suppléants*.

Commission spéciale instituée par décret du 6 juin 1857. MM. Bonnier, juge-de-peace à Condé; Vitrant, agent-voyer principal à Valenciennes; Prud'homme, géomètre à Vieux-Condé; Défernez (J.-B.), cultivateur à Hergnies; Décourt-Fournier, adjoint à Vieux-Condé; Milesamps (F.), propriétaire à Hergnies; Devaux (Louis), propriétaire à Flines-lez-Mortagne; *receveur*, M. le percepteur de Condé.

COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES.

VALLÉE DE LA BASSE-DEULE ET DE LA LYS. — Un arrêté préfectoral du 24 mai 1854, a réuni en association syndicale, les propriétaires intéressés à l'entretien et à l'amélioration des ruisseaux de la Longue-Marque, de la becque du Pont-d'Or, du Chien et de la becque de Comines.

L'association est régie par un syndicat composé comme suit :

MM. le maire de Quesnoy-sur-Deûle, *directeur*; de la Chaussée, propriétaire à Lille; Quecq (Arthur), idem, idem; comte de Melun, idem, idem; de Norguet, idem, idem, *membres*; Lambelin, propriétaire et cultivateur; Fauvarque, distillateur, *membres suppléants*. — *Receveur*; M. Devemy.

SOLRE ET CANAL DE BOURGOGNE. — Par arrêté du 19 février 1855, un syndicat a été organisé pour l'entretien et le curage de ces cours d'eau. Sont membres du syndicat :

MM. Leroy (Alphonse), *directeur*; Bever, notaire; Preux, tanneur; Cowez-Meurant, propriétaire; Bernard (Célestin), rentier; Lamelin, pharmacien, *membres*; Rouez (Zénon), Portement, *membres suppléants*.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. M. Boudousquié, (O. ✱), à Valenciennes. — *Ingénieurs ordinaires des mines*, M. Dormoy, à Valenciennes, Chosson, à Lille. — *Gardes-mines*, MM. Canelle, à Valenciennes; Soyez, à Lille.

AGENTS-VOYERS

Chargés du service des chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Agent-voyer en chef du département, M. Dubois, à Lille. — *Agent-voyer en chef honoraire*, M. Marquette.

Arrondissement de Lille. MM. Soudant, agent-voyer principal, Delarre, Cadet de Beaupré, agents-voyers de 3^e classe à Lille; Bar, agent-voyer de 3^e classe, à Haubourdin; Normand, idem, 3^e classe, à Pont-à-Marcq.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Lebleu, agent-voyer principal à Dunkerque; Jougleux, agent-voyer ordinaire de 3^e classe à Bergues; Dodanthun, idem de 3^e classe à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Duchâtel, agent-voyer principal, à Hazebrouck; Meurant, agent-voyer ordinaire de 2^e classe, à Bailleul; Masse, idem, de 3^e classe, à Cassel.

Arrondissement de Cambrai. MM. Bruyelle, agent-voyer principal, à Cambrai; Lambert, agent-voyer ordinaire de 3^e classe, à Cambrai; Vasseur, idem de 3^e classe, à Solesmes; Dellaye, idem de 2^e classe, au Câteau.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Dagalier, agent-voyer principal, à Avesnes; Delasalle, agent-voyer ordinaire de 1^{re}. classe, au Quesnoy; Fruleux, idem de 2^e classe, à Maubeuge; Ringuct, idem de 3^e classe, à Avesnes.

Arrondissement de Douai. MM. Baelde, agent-voyer principal, à Douai; Lefèvre-Malet, agent-voyer ordinaire de 1^{re}. classe, à Douai; Degravier, idem de 3^e classe, à Marchiennes.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Vitrant, agent-voyer principal, à Valenciennes; Renard, agent-voyer ordinaire de 1^{re}. classe, à Denain; Jougleux, idem de 3^e classe, à Saint-Amand.

Commission départementale des bâtiments civils.

Par arrêté du 6 janvier 1853, M. le Préfet a organisé la Commission départementale des bâtiments civils. Cette Commission est chargée de l'examen des projets de travaux présentés dans l'intérêt du département, des communes ou des établissements publics, ainsi que des plans dressés pour l'alignement des rues des villes. Elle donne son avis sur la convenance des travaux au point de vue de la destination des édifices à con-

struire ou à approprier, sur la composition des projets sous le double rapport de l'art et du goût et en ce qui concerne la solidité des constructions, le choix des matériaux, la bonne et exacte rédaction des devis et détails. Elle donne également son avis sur les plans d'alignement renvoyés à son examen.

Membres de la Commission. MM. le Préfet, *président*; de Melun, membre du Conseil municipal, *vice-président*; Marteau, architecte du département, *secrétaire*; Kuhlmann (O, ✱), membre du Conseil général; Leconte, ✱, doyen-curé de Saint-Maurice, à Lille; Aernout, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille; Vasse, inspecteur d'Académie, à Lille; Menche de Loisne, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Lille; Marquette, agent-voyer en chef honoraire, à Lille; Benvignat, architecte à Lille; Dewarlez, architecte à Roubaix; Leroy, architecte à Lille; Vandenberghe, idem, idem; Bernot, directeur de l'école professionnelle à Lille; Mottez, directeur de l'école primaire supérieure à Lille; Devaux, ✱, chef de la division des travaux publics de la Préfecture.

ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT.

M. Marteau, à Lille.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Des lignes télégraphiques électriques relient à Paris toutes les préfectures et un grand nombre d'autres villes importantes.

Par décret du 20 janvier 1862, le personnel du service des lignes télégraphiques comprend :

Un directeur général de l'administration au Ministère de l'Intérieur,

40 inspecteurs généraux divisés en deux classes,

92 inspecteurs départementaux, divisés en trois classes,

40 sous-inspecteurs,

92 directeurs de transmissions, divisés en trois classes,

Des chefs de station,

Commis principaux,

Traducteurs,

Gardes-magasins,

Employés,

Surnuméraires,

Chefs-surveillants,

Surveillants,

Et Facteurs,

} En nombre suffisant aux besoins du service.

Le siège de l'Administration des lignes télégraphiques est à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 403, où toutes les lignes aboutissent.

L'inspection de Lille comprend tous les bureaux et toutes les lignes situés dans le département du Nord.

Directeur général de l'administration, M. de Vougy (O. ✱), rue de Grenelle-Saint-Germain, 103, à Paris. — *Inspecteur du département du Nord*, M. Devémy, ✱, rue de Béthune, 51. — *Directeur des transmissions*, à Lille, M. Warin, rue de Tournai, 21. — *Chef de station*, (hôtel des postes, rue Marais), M. Dupont. — *Commis principal*, M. Munier-Pugin.

BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES DANS LES AUTRES VILLES DU DÉPARTEMENT.

STATIONS, de *Dunkerque*, M. Brajeux, *chef de station*; *Gravelines*, M. Erny, *employé chargé du service*; de *Roubaix*, M. Crépin, *chef de station*; de *Tourcoing*, M. Canuel, *idem*; de *Hazebrouck*, M. Degruvier, *employé, chargé du service*; de *Douai*, M. Napie, *chef de station*; de *Cambrai*, M. Legon, *idem*; de *Valenciennes*, M. Degond, *chef de station*; de *Maubeuge*, M. Boudon, *idem*; de *Avesnes*, M. Desplats, *employé, chargé du service*; de *Fourmies*, N... *idem*.

Le bureau de Lille est ouvert tous les jours sans exception, depuis sept heures du matin, en été, et depuis huit heures en hiver, jusqu'à neuf heures du soir (1).

Des tableaux indiquant les taxes des dépêches et les formalités de la perception sont affichés dans les bureaux où le public peut en prendre connaissance.

Depuis le 1^{er} mars 1851, le public est admis à transmettre des dépêches privées, en vertu de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique; cette loi a été successivement modifiée par une loi en date du 23 mai 1853, une loi votée en 1856, la loi du 21 juin 1861 et celle du 3 juillet 1861. Cette dernière a modifié les tarifs ou taxes des dépêches privées et les a soumis à une taxe fixe et uniforme pour tout l'Empire. Nous en donnons le texte ci-après :

ART. 1^{er} — Il est permis à toutes personnes de correspondre au moyen du télégraphe électrique, par l'entremise des fonctionnaires de l'Administration des lignes télégraphiques ou des agents délégués par elle.

L'Administration peut toujours exiger que l'expéditeur d'une dépêche établisse son identité.

ART. 2. — Les dépêches télégraphiques privées, de un à vingt mots, adresse et signature comprises, sont soumises aux taxes suivantes, perçues au départ, savoir :

Les dépêches échangées entre deux bureaux d'un même département, à une taxe fixe de un franc.

Les dépêches échangées entre deux bureaux quelconques du territoire de l'Empire, hors le cas précédent, à une taxe fixe de deux francs.

(1) Un service de nuit existe à la station centrale de Lille, depuis le 20 juin 1857; la succursale ferme à neuf heures du soir.

La même taxe sera appliquée à la Corse lorsque des communications télégraphiques directes entre la France continentale et ce département auront été établies.

Au-dessus de vingt mots ces taxes sont augmentées de moitié pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

L'indication de la date, de l'heure du dépôt et du lieu de départ est transmise d'office. Sauf ces indications, tous les mots inscrits par l'expéditeur sur la minute de sa dépêche sont comptés et taxés.

Les règles à suivre pour la constatation de l'identité, pour le calcul des mots, des chiffres et de tous autres signes dont la dépêche se compose, les règles concernant le mode de réception et de conservation des dépêches, et le mode de perception des taxes sont déterminés par des règlements d'administration publique, concertés, en ce qui touche les matières de comptabilité, avec le Ministre des finances.

La taxe des dépêches transmises entre les bureaux d'une même ville, fixée à 1 franc par la loi du 21 juillet 1856, pourra être réduite par des décrets de l'Empereur.

Des décrets de l'Empereur détermineront également la taxe à percevoir pour les dépêches télégraphiques privées entre la France continentale et l'Algérie, lorsque des communications télégraphiques directes auront été établies.

ART. 3. — Il ne sera admis de dépêches de nuit qu'entre les bureaux ouverts d'une manière permanente pendant la nuit.

Ces dépêches ne sont soumises à aucune surtaxe.

ART. 4. — Le port des dépêches à domicile ou au bureau de la poste dans le lieu d'arrivée est gratuit.

Tout ce qui concerne l'envoi des dépêches au-delà du lieu d'arrivée, soit par la poste, soit par exprès, soit par estafette, lorsque ce service est possible, soit par tout autre moyen de transport; enfin, les mesures propres à faire concourir au service des dépêches télégraphiques celui de l'Administration des postes, seront déterminés par des règlements d'administration publique concertés, en ce qui concerne le service des postes, avec le Ministre des finances.

ART. 5. — L'expéditeur peut comprendre dans sa dépêche la demande de collationnement ou d'accusé de réception par le bureau de destination.

La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche. Copie de la dépêche collationnée est remise sans frais au domicile de l'expéditeur, selon ce qui est réglé à l'art. 4.

La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

ART. 6. — Les dispositions des lois antérieures auxquelles il n'est pas dérogé par la présente loi, continueront de recevoir leur exécution.

ART. 7. — La présente loi sera exécutoire à partir du 1^{er} janvier 1862.

TARIF INTÉRIEUR

APPLICABLE A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1862.

1^o TAXES GÉNÉRALES.

1^o Entre deux bureaux d'une même ville ou d'un même département :

1 à 20 mots, adresse et signature comprise... 1 »
 Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine
 excédante..... » 50

2^o Entre deux bureaux quelconques du territoire continental de l'Empire, la Corse comprise, hors le cas précédent :

1 à 20 mots..... 2 »
 Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine
 excédante..... 1 »

N. B. — Provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, les dépêches échangées entre la France continentale et la Corse seront soumises, en outre des taxes précédentes, à une surtaxe de 1 fr. 50 c. pour la dépêche simple, et 0 fr. 75 c. pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.

3^o Entre un bureau quelconque de France, y compris la Corse, et un bureau quelconque d'Algérie ou de Tunisie :

1 à 20 mots.....	{	Algérie..	8	»
		Tunisie..	10	»
Chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédante.....	{	Algérie..	4	»
		Tunisie..	5	»

(Décret impérial du 5 octobre et arrêté ministériel du 12 octobre 1861.)

2^o TAXES SPÉCIALES

1^o *Collationnement.* La taxe du collationnement est égale à celle de la dépêche.

2^o *Accusé de réception.* La taxe de l'accusé de réception, avec mention de l'heure de la remise à domicile, est égale à celle d'une dépêche simple pour le même parcours télégraphique.

N. B. — Toute demande de collationnement ou d'accusé de réception qui n'aurait pas été comprise dans la dépêche est considérée comme une nouvelle dépêche et taxée comme telle.

3^o *Copie.* 1^o L'expéditeur ou le destinataire qui veut obtenir copie d'une dépêche par lui envoyée ou reçue paye un droit de 0 fr. 50 c. par copie ; 2^o toute dépêche adressée à plusieurs destinataires dans la même ville est soumise à un droit de copie égal à autant de fois 1 franc, qu'il y a de destinataires, moins un.

(Lois des 28 mai 1853 et 25 juin 1854.)

4^o *Port à domicile.*

1° Dans le lieu d'arrivée : Gratuit.

2° Hors du lieu d'arrivée :	}	Frais de poste	» 40
		Frais d'express	1 •
		pour le 1 ^{er} kilomètre, et	» 50
		pour chacun des suivants.	
		Frais d'estafette	3 75
		par myriamètre.	

(Décret impérial du 17 juin 1852.)

N. B. — Les dépêches à destination des localités desservies par les gares de chemins de fer, sont soumises, suivant les cas, à des frais fixes d'express, conformément aux indications portées dans la colonne *frais fixes*, des anciens tarifs intérieurs.

5° *Dépêches de nuit.* Les dépêches transmises pendant la nuit ne sont plus soumises à une surtaxe.

Il ne peut être échangé de dépêches pendant la nuit qu'entre deux bureaux ayant un service de nuit permanent.

3° COMPTE DES MOTS.

1° Tout ce que l'expéditeur a inscrit sur sa minute pour être transmis entre dans le compte des mots.

Toutefois, le nom du bureau de départ, la date, l'heure et la minute du dépôt, sont transmis d'office et inscrits sur la copie remise au destinataire.

Ces indications ne sont pas taxées, à moins que l'expéditeur ne les maintienne dans le corps de sa dépêche; dans ce cas, la date et le lieu d'origine doivent être transmis, et dans le préambule comme service, et dans la dépêche, à la place où ils se trouvent sur la minute.

2° Sont comptés, au contraire, dans le nombre des mots taxés : l'adresse, les indications sur le mode de transport au-delà des lignes télégraphiques (poste, express, estafette), la signature et, en un mot, tout renseignement transmis par l'expéditeur.

3° Les mots composés formant, à ce titre, un article séparé du dictionnaire de l'Académie française, comme *aujourd'hui*, *après-demain*, *contre-ordre*, ne sont comptés, comme par le passé, que pour un mot.

Les noms géographiques, les noms de famille formés de plusieurs mots, les noms de rue, place, etc., les indications relatives au numéro des habitations, sont comptés désormais pour le nombre de mots employés à les exprimer, qu'ils se trouvent dans le texte ou dans l'adresse de la dépêche.

Même règle pour la signature.

4° Tout caractère isolé, lettre ou chiffre, compte pour un mot.

5° Les nombres écrits en chiffres sont comptés pour autant de mots qu'ils contiennent de fois cinq chiffres, plus un mot pour l'excédant.

Les virgules qui séparent les chiffres, les barres de division, sont comptées pour un chiffre.

6° Les traits d'union, les apostrophes, les signes de ponctuation et les alinéas ne sont pas comptés.

Les guillemets et les parenthèses ne sont plus comptés.

Les soulignés sont, comme par le passé, comptés pour deux mots.

Tous les signes que l'appareil doit exprimer par des mots sont comptés pour le nombre de mots employés à les exprimer.

Par suite de conventions internationales, les lignes françaises sont mises en relation avec le réseau des lignes électriques des pays étrangers, avec l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, toute l'Allemagne, la Suisse, le Piémont, l'Italie, la Suède et la Norvège, la Russie, les principautés danubiennes, la Turquie, l'Espagne et l'île de Sardaigne.

La ligne télégraphique sous-marine de France en Algérie a été livrée à la correspondance, le 4^{er} novembre 1857.

OBSERVATIONS SUR LA CORRESPONDANCE PRIVÉE.

Les dépêches privées sont reçues dans les bureaux de l'Etat, et en outre dans la plupart des gares des chemins de fer desservies ou non par les employés de l'Etat. (*Décision du 20 juin 1857*).

La présentation des dépêches privées doit être faite au bureau télégraphique par l'expéditeur ou par une personne qui *doit savoir signer*. Les dépêches doivent être *intelligibles*, écrites *lisiblement*, sans abréviation et de manière à ne pas laisser place à l'interprétation.

Si des mots ont été effacés, l'expéditeur doit écrire sur la dépêche le nombre des mots rayés nuls et signer.

L'article 1^{er} de la loi du 29 novembre 1850, spécifie « que la transmission de la correspondance télégraphique privée est toujours subordonnée aux besoins du service de l'Etat. » Les dépêches officielles ont donc la priorité sur celles des particuliers.

Les dépêches privées sont toujours transmises dans l'ordre d'inscription pour chaque destination; toutefois, les dépêches de plus de cent mots peuvent être retardées pour laisser passer des transmissions plus courtes. Un service de nuit régulier est établi à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Calais, Toulouse, Nancy, Lille, Tours, Boulogne, Chambéry, Montpellier, Narbonne, Nice (Rouen reste ouvert tous les jours jusqu'à minuit), et en outre dans tous les bureaux des gares des chemins de fer desservis par les agents de l'Etat. Sur les chemins de fer du Nord, ces bureaux sont: Amiens, Boulogne, Creil, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et la gare du nord à Paris.

Sont considérées comme dépêches de nuit celles qui sont déposées de 9 heures du soir à 8 heures du matin, du 1^{er} octobre au 31 mars, et de 9 heures du soir à 7 heures du matin, du 1^{er} avril au 30 septembre.

Quand les dépêches vont à l'étranger, comme elles peuvent arriver à destination par diverses voies, que, par exemple, une dépêche pour

Trieste peut y parvenir en passant par la frontière de Belgique, de Prusse, de Bavière, du grand duché de Bade, de Suisse ou de Sardaigne, il importe que l'expéditeur indique la route qu'il désire faire prendre à sa dépêche. Dans ce cas, le nom du bureau destinataire est immédiatement suivi de l'une de ces mentions : voie Belgique, voie Prusse, voie Bavière, voie Bade, etc. Ces mots étant introduits pour la régularité du service, ne sont pas taxés.

Les dépêches privées ne peuvent être retirées avant ou pendant leur transmission que par la personne même qui les a remises ou envoyées. Il n'y a du reste lieu à remboursement que pour les frais de port ou d'express et autres accessoires ; le principal de la taxe demeure acquis au Trésor ; toutefois, s'il s'agit d'une dépêche internationale, la taxe étrangère peut être rendue sous déduction de 75 centimes, avant que sa transmission ne soit commencée, condition de rigueur.

Le chef du bureau télégraphique peut, dans l'intérêt de l'ordre public et des bonnes mœurs, refuser de transmettre les dépêches.

L'Etat n'est soumis à *aucune responsabilité* à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art 6).

SERVICE DE SANTÉ.

Épidémies.

Des médecins nommés par le Ministre sont chargés du traitement des indigents, en cas de maladies épidémiques ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; Prévost, à Hazebrouck ; Brigandat, *, à Lille ; Chantreuil, à Cambrai ; Comtesse, à Étrœungt ; Bangeris, fils, à Douai ; Manouvrier, *, à Valenciennes.

Conseils d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils d'hygiène du département ont été organisés par un arrêté du préfet du 13 juin 1849, conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848. Ces comités remplacent les conseils de salubrité précédemment établis.

CONSEIL CENTRAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président* ; Bailly, *, docteur en médecine, *vice-président* ; Pilat, docteur en médecine, *secrétaire* ; Frémont (O. *), lieutenant-colonel du génie en retraite, Brigandat, *, docteur en médecine ; Kuhlmann (O. *), chimiste ; Pommeret, médecin-vétérinaire ; Delezenne, pharmacien ; Delezenne, *, professeur

de physique ; Desmesmay, *, agronome, Kolb (O. *), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Lille ; Cazeneuve, *, directeur de l'école de médecine ; Germain, *, docteur en médecine ; Meurein, pharmacien ; Garreau, *, docteur en médecine ; Violette, *, commissaire des poudres.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président* ; Menneboo, *, docteur en médecine, *vice-président* ; Faucon, idem, *secrétaire* ; Duriau, idem ; Lemaire, idem ; Zandyck, idem ; Leroy, pharmacien ; Delattre, vétérinaire ; Dessurne, ancien élève de l'École polytechnique ; Develle, architecte ; Thélu fils, pharmacien ; Plocq, *, ingénieur du port.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président* ; Thibaut, docteur en médecine, adjoint à Hazebrouck, *vice-président* ; Debaecker, pharmacien, idem, *secrétaire* ; Prévost, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Beesau, idem ; Baelde, vétérinaire, idem ; Deschodt, membre du Conseil général, à Hazebrouck ; le maire de Bailleul ; Lobbedez, vétérinaire, à Hazebrouck ; Vandamme fils, pharmacien, à Bailleul ; Decool, docteur en médecine, à Hazebrouck ; Binaut, docteur en médecine, à Merville ; Claudorez, président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; Hardy, docteur en médecine, à Cambrai ; de Beaumont, idem, idem ; Chantreuil, médecin des épidémies ; de Baralle, architecte ; Brunelle, docteur en médecine ; Boileux, pharmacien ; Senez, idem ; Banse, vétérinaire ; Lermoyez, *, ingénieur des ponts-et-chaussées ; D'houdain, procureur impérial ; Bruyelle, agent-voyer principal ; Monier, ingénieur civil.

CONSEIL D'HYGIÈNE D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président* ; Eliet, docteur en médecine, à Avesnes, *vice-président* ; Caverne, pharmacien, *secrétaire* ; Triffet, docteur en médecine, à Avesnes ; Desmazure, idem, à Doullers ; Herbecq, officier de santé, à Avesnes ; Lemoyne, pharmacien, à Avesnes, Delflache, vétérinaire, idem ; Fiévet, architecte, à Avesnes ; Lubin, docteur en médecine, à Avesnes ; Carlier, à Avesnes ; Bachy, pharmacien, à Maroilles.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président* ; Lequien, docteur en médecine, *vice-président* ; Duhem, idem ; Bagnéris fils, docteur en médecine ;

Maugin, idem; Vasse aîné, professeur de sciences, au lycée; Billet, industriel, à Cantin; Delplanque, vétérinaire; Fauchaux, docteur en médecine; Thurin, propriétaire; Evrard, chimiste.

CONSEIL D'HYGIÈNE DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*; Marbotin, *, docteur en médecine, *vice-président*; Pesier, chimiste, Huart, vétérinaire; Manouvrier, *, docteur en médecine; Boca, fabricant d'huile; Boudousquié, (O. *), ingénieur en chef des mines; Dutouquet, architecte; Dutemple, fabricant de sucre; Delanoue, naturaliste à Raismes; Morin, Edmond, pharmacien; Bracq, *, maire de Valenciennes; Lejeal, docteur en médecine, idem.

Commissions cantonales d'hygiène publique.

Un arrêté de M. le Préfet, du 25 novembre 1850, porte que les comités cantonaux de salubrité institués par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1848 formeront à l'avenir les commissions cantonales d'hygiène publique.

Inspection de la Salubrité.

Par arrêté du 6 juin 1859, M. le Préfet a établi un service spécial d'inspection de la salubrité publique dans le département. Ce service, créé comme moyen de conseil, de surveillance et de contrôle, a pour principal but d'assurer l'exécution des conditions imposées aux propriétaires des établissements industriels classés comme dangereux, incommodes ou insalubres, et soumis à l'autorisation de l'administration; de veiller au maintien des dispositions prises pour l'accomplissement de ces conditions et, surtout d'éclairer les industriels sur la marche qu'ils ont à suivre pour l'exécution des mesures qui leur sont prescrites.

Inspecteur de la salubrité. M. Meurein, chimiste, membre du conseil central d'hygiène du département, à Lille.

Police de la pharmacie.

Un décret impérial du 23 mars 1859 a réglé le mode à suivre à l'avenir pour l'inspection des officines des pharmaciens et des magasins des droguistes et épiciers, en exécution de la loi du 24 germinal an XI.

Par un arrêté du 6 juillet suivant, M. le Préfet a nommé inspecteurs de la pharmacie les membres ci-après désignés des conseils d'hygiène et de salubrité.

Arrondissement de Lille. MM. Brigandat, *, docteur en médecine, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Lille; Garreau, *, docteur en médecine, professeur de pharmacie et de toxicologie à la même école; Delezenne, pharmacien, à Lille.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Faucon, docteur en médecine, à Dunkerque; Leroy, pharmacien, idem; Trélu, idem, idem.

Arrondissement d'Hazebrouck. MM. Prévost, Émile, docteur en médecine, à Hazebrouck; Debaecker, Louis, pharmacien, idem; Vandamme, idem, à Bailleul.

Arrondissement de Cambrai. MM. Brunelle, docteur en médecine à Cambrai; Boileux, pharmacien, idem; Senez, idem, idem.

Arrondissement d'Avesnes. MM. Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Caverne, pharmacien à Avesnes; Lemoine, idem, idem.

Arrondissement de Douai. MM. Lequien, *, docteur en médecine à Douai; Vasse, chimiste, idem; Lemaire, pharmacien, idem.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Marbotin, *, docteur en médecine à Valenciennes; Manouvrier, *, idem, idem; Pesier, chimiste, idem.

Police sanitaire des ports.

Un décret du 24 décembre 1850 a réglé sur de nouvelles bases les dispositions relatives à la police sanitaire des ports. Par suite de ce décret, les deux commissions qui existaient à Dunkerque et à Gravelines ont été supprimées, et il a été créé une commission unique composé comme suit :

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, *vice-président*; le commandant de la place; le directeur des douanes; le commissaire chargé du service maritime; Beck, membre du Conseil municipal; Meneboo, *, membre du Conseil d'hygiène; Lemaire, idem; Choquet, membre de la Chambre de commerce, *secrétaire*.

Agents sanitaires institués en vertu du décret du 24 décembre 1850: MM. Faudacq, capitaine des douanes, *agent principal*, à Dunkerque; Mondelli, lieutenant des douanes, *agent ordinaire*, idem; Morin, idem, idem; Bimon, idem, idem; Romby, idem, *agent ordinaire*, à Gravelines.

Vaccine.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le Préfet, *président*; Dorémieux, Conseiller municipal, *vice-président*; le maire de Lille; le vice-président de la Commission administrative des hospices de Lille; le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille; Cleenewerck de Crayencourt, Conseiller de Préfecture; Lefebvre, *, doyen-curé de Saint-Étienne; Eschenauer, ministre du culte réformé; Bailly, *, docteur en médecine; Pucelle, idem; Cazeneuve, *, idem, Chrestien, idem; Germain, *, docteur en médecine, *secrétaire et conservateur* du dépôt de vaccin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président*; Beck, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Dunkerque; Deconinck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste; le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque; Meneboo, *, docteur en médecine, à Dunkerque; Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*; Lospagnol, membre du Conseil d'arrondissement; le maire d'Hazebrouck; Devulder, doyen-curé d'Hazebrouck; le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck; Decool, docteur en médecine à Hazebrouck; Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck; Prévost fils, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai; Leroy, Conseiller d'arrondissement; de Beaumont, docteur-médecin à Cambrai; Chantreuil, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président*; Devise, Conseiller d'arrondissement; le maire d'Avesnes; le plus ancien curé; Carlier, membre du bureau de bienfaisance; Lubin, docteur en médecine à Avesnes; Triffet, docteur-médecin à Avesnelles; Comtesse, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*, à Etrœungt.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*; Lequien, *, membre du Conseil d'arrondissement; le maire de Douai; le plus ancien curé; le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai; Fauchoux, docteur en médecine; Gelez fils, idem; Bagnéris, médecin des épidémies, *secrétaire du Comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*, le maire de Valenciennes; Pique, archiprêtre, doyen-curé de Notre-Dame de Valenciennes; le vice-président du bureau de bienfaisance; Marbotin, *, docteur en médecine, à Valenciennes; N. N. Manouvrier, *, *secrétaire du Comité*.

Eaux et boues de Saint-Amand.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ 3 kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom, 10 de Valenciennes et 16 de Tournai.

Cet établissement possède quatre sources : La Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné, la Petite Fontaine et la Fontaine de l'Evêque d'Arras. La température des eaux et des boues est de 20 à 24 degrés Réaumur.

Les thermes de Saint-Amand sont concédés à M. le docteur Charpentier, et ont reçu des améliorations notables, tant au point de vue matériel que sous le rapport de l'application des moyens de traitement.

Inspecteur de l'établissement, M. Marbotin, *, docteur en médecine à Valenciennes.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la Cour d'assises ; six maisons d'arrêt : à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle, une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement, et une maison correctionnelle départementale aussi à Loos.

Par les soins de l'administration, des Frères de l'Institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et de Douai.

Commissions des Prisons.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1849, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une Cour impériale, et, dans les autres villes, le président du tribunal et le procureur impérial sont de droit membres des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Dessurne, *vice-président* ; le président du tribunal civil ; le procureur impérial ; Harcourt, propriétaire ; Zandyck, docteur en médecine ; Delelys, adjoint, propriétaire ; Willems, avocat ; Delye, juge ; Lefebvre, avocat, *secrétaire*.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président* ; Ruysen, Kien, Bloeme, Devulder, doyen-curé.

LILLE. MM. le comte de Melun, †, *vice-président* ; Dujardin, ancien notaire, *secrétaire* ; Lefebvre, *, curé de Saint-Etienne ;

Ed. Reynard, * ; Rouzière, négociant ; Dorémieux, conseiller-municipal ; le baron Meunier, *, idem.

CAMBRAI. MM. Renard, juge-suppléant ; Vallée, vicaire-général ; de Beaumont, docteur-médecin ; Lestoquoy, juge-de-paix ; de Liénard, propriétaire.

AVESNES. MM. George, maire ; Flament, le président du tribunal civil ; le procureur impérial, N... N... N...

DOUAI. MM. Bois, propriétaire, *vice-président* ; Lavoix, receveur municipal ; Boutique, avoué ; Rossignol, conseiller à la Cour impériale ; Lenglet, idem ; Nutly, juge-de-paix, *secrétaire*.

VALENCIENNES. MM. le sous-préfet, *président* ; Pesier, *vice-président* ; Boulan, propriétaire ; Miot René ; Dupont, avocat, N...

Médecins des Prisons.

Douai (maison de justice), MM. Maugin, médecin, et Bagnéris, chirurgien ; Dunkerque, M. Lemaire ; Hazebrouck, N... ; Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat, * ; Cambrai, M. Hardy ; Avesnes, M. Herbecq ; Valenciennes, M. Manouvrier, *.

Aumôniers des Prisons.

Douai, M. Huyser ; Dunkerque, M. Deberdt ; Hazebrouck, M. Spannutt ; Lille, M. Sterkeman ; Cambrai, M. Margerin ; Avesnes, M. Dekerchieter ; Valenciennes, M. Decottignies.

Maison centrale de détention de Loos.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON CENTRALE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, président, du premier président de la Cour impériale, du procureur-général, du président du Tribunal civil de Lille, du procureur impérial, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, au nombre de 1,600, dont 1,350 adultes et 250 enfants, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main d'œuvre, enfin sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission, nommés par M. le Ministre de l'intérieur, sont :

MM. Mimerel (C. *), Kuhlmann (O. *), membres du Conseil général ; Menche, maire d'Haubourdin ; Billon, maire de Loos.

Commission de surveillance des jeunes détenus de la colonie agricole, MM. le chanoine Lemahieu, *président*; Ed. Reynart, *, *secrétaire*; Desrousseaux, *, *conseiller général*; N..., *juge au tribunal civil de Lille*; Lallier, *vice-président du tribunal de Lille*; le comte d'Hespel, *conseiller général*; Derbigny, *, *conseiller de Préfecture*; N...

Administrateurs. MM. Dodun, *directeur*; Guilmot, Bompard, *inspecteurs*; Agnius, *agent-comptable*; Lyoen, *greffier*; Baudry, *économe*; Flament et Revel, *aumôniers*; le docteur Gramaccini, *médecin*; Billon, *docteur en médecine, chirurgien*; Turbelin, *pharmacien*; Briand, *instituteur*; Bailleul, *agent responsable de la colonie agricole*; Contamine, Hervieux, Doirat, Bordier, *commis aux écritures*; Vidal, *garde-magasin*; Hochart, *chef des cultures*; Dournel, *gardien-chef*.

M. Marteau, *architecte de la maison centrale*.

Monastère du Bon-Pasteur.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les filles.

Cette œuvre a pour but l'amélioration morale et religieuse des femmes et des filles qui veulent quitter le désordre et passer avec avantage les années de surveillance qu'elles ont à subir.

Le nombre de détenues est d'environ 200 par an.

Supérieure, Dame Marie des Anges Levoyer.

Aumônier, M. Vendeville.

Médecin, M. Binaut.

Colonie agricole de Guermanez.

Etablissement d'éducation correctionnelle pour les jeunes garçons.

Cette maison, autorisée par M. le Ministre de l'intérieur en 1855, reçoit les enfants condamnés, et a pour but de les former aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale, et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire.

Commission de surveillance. — MM. le chanoine Lemahieu, *président*; le comte Octave d'Hespel, *conseiller-général*; Derbigny-conseiller de préfecture; Desrousseaux, *, *conseiller général*; Lallier, *vice-président du tribunal de Lille*; Reynart, *, *propriétaire*.

Directeur. — M. le docteur Faucher.

ORGANISATION MUNICIPALE.

Les *Conseils municipaux* se composent :

De 10 membres dans les communes de :		500 habitants,
12	—	501 à 1,500,
16	—	1,501 à 2,500,
21	—	2,501 à 3,500,
23	—	3,501 à 10,000,
27	—	10,001 à 30,000,
30	—	30,001 à 40,000,
32	—	40,001 à 50,000,
34	—	50,001 à 60,000,
36	=	60,001 et au-dessus.

Les *Conseils municipaux* se renouvellent intégralement tous les cinq ans.

Les *conseillers municipaux* sont élus par l'assemblée des électeurs communaux, qui comprend tous les citoyens âgés de 21 ans, ayant depuis six mois leur habitation dans la commune. Sont éligibles les citoyens âgés de 25 ans.

Les *Maires et Adjoints* sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département, arrondissement, canton et dans les communes de 3,000 âmes et au-dessus ; ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Les *Conseils municipaux* se réunissent quatre fois par an, au commencement des mois de février, mai, août et novembre. Chaque séance peut durer 10 jours. Le Maire préside le Conseil municipal ; en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint le remplace. Un Conseil municipal ne peut valablement délibérer, s'il n'y a au moins la moitié des membres présents.

Les *Conseils municipaux* ont été intégralement renouvelés en 1860, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1852.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres,

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. *Maire*, M. Mollet, *. — *Adjoints*, MM. Delelis, N... — *Conseil municipal*, MM. Delelis, Morel-Agic, Govare, A. Carlier, Cuel (O. *), Quillacq, Coffyn, Durin, Beck, Bertheoot, Coquelin, Verleye, Delye, Bourdon, Hamoir, Gojard (O. *), Carpentier, V. Derode, Choquet, Vandewalle, de Cleebssattel, *, Willems, Delactre, Dessurne, Bessat, N. . N.

Secrétaire de la mairie, M. Caux.

BERGUES, Maire, M. L. Joos, * — *Adjoints*, M. A. Guilbert, Guilbert Léonce. — *Conseil municipal*, MM. Demeunynck, Ch., Clacys, Jean, Pastoors, Al., Michiels, Henri, Vandembrouck, Ed., Lecauche, L., Vernaelde, H., Vermuller, H., Pluvier, J., Dehaese, B., Clacys, L., Ciéren, Jean, Pareydt-Josse, Bastaert aîné, Devaecke aîné, Demol, Victor, Bevinaert, A., Deblock, Louis. — *Secrétaire de la mairie*, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK. Maire, M. Kien, Ad. — *Adjoints*, MM. Thibaut, Kien, Alf. — *Conseil municipal*, MM. Omaere, Cleenewerck, *, Kien, Adolphe, Houvenaghel, Deberdt, Warein, *, Debaeker, Pouvillon, Prévost, Quenson, Schimdt, Caboche, Thibaut, Deschodt, Claudorez, Donkele, Guermonprez, Vandewalle, E. Vandewalle, D. Delbecq, Bailleux, Massiet, Leclerc. — *Secrétaire de la mairie*, M. Champeaux.

BAILLEUL. Maire par délégation, M. L. Lotthé. — *Adjoints*, MM. N. ., N. . — *Conseil municipal*, MM. Vandamme-Vanlerbergue, J. Hopsomer, Ild. Plichon, Cauwelier, Salomé, Vanlerberghe, Achille, M. de Cousse-maker, Hensele, J. de Cousse-maker, Waultre. Lotthé, Flahault, L. Béhaghel, Declercq, Henri Flahault, E. Flahault, Lebleu, Bieswal, Delcour, Hennion, Hié-Vandermeerch, N. ., N. . . — *Secrétaire de la mairie*, M. Hopsomer.

CASSEL. Maire, M. Desmyttère. — *Adjoints*, MM. Dehandschoewerker, Chevalier. — *Conseil municipal*, MM. Desmyttère, Dehandschoewerker, Chevalier, Béhaghel, Marant, Wackernie, Vernimmen, Merchier, Dutroy, *, Vanbever, Leroy, Windriff, Vantroyen, Paresys, Desmidt (C. *), Colpaert, Thirion, Losson, Samsoen, Quarez, Delabaere, Ryckewaert, N. . . — *Secrétaire de la mairie*, M. Pastoors, Al.

ESTAIRES. Mairie, M. Hennion. — *Adjoints*, MM. Deroy, Ducatez-Degrave. — *Conseil municipal*, MM. Deroy, Loridan-Hullebert, Hameau, Degroote-Delassus, Leclercq, Durez, Ledieu, Depecker-Ridez, Rohart, Rogie Dupire, Singer, Taffin-Peuvion, Leroux, Brewart-Savary, Ducatez-Degrave, Gruson-Puchelle, Degruson, Fenart-Lelong, Salomé-Blanquart, Hernu-Thoret, Duflos-Ferret, N. . ., N. . . — *Secrétaire de la mairie*, M. Beau.

MERVILLE. Maire, M. Duhamel. — *Adjoints*, MM. Degruson, Paul, Gombert-Dupont. — *Conseil municipal*, MM. Arnould (Henri), Lutun, Bécu-Loutre, Duhamel, Hadou, Corniaux-Brulé, Variscotte-Dubois, Loridan-Loridan, Clarisse-Piat, Delassus-Vanderbergue, Lefebvre-Deroide, Mattelin, Bridelance, Grillet-Het, Roussel-Desprey, Duvette, Degruson, Cappon-Bécu, Deroo, Gom-

bert-Dupont, Barizel, Delbarre-Duquenne, N... — *Secrétaires de la mairie*, M. Guy.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE. *Maire*. M. Richebé (O. *.*). — *Adjoints*, MM. Delattre (*.*), Mourmant, *. — *Conseil municipal*, MM. Blocquel, *, Violette, *, Descat, (Floris) *, Faure, Delesalle, Gustave, Frémont, (O. *), H. Bernard, V. Delgutte, Delattre (*.*), Léonard Danel, Bonte (Auguste), Th. Rouzé, *, Morisson, Ch. Crespel, Catel, Flamen, Dorémieux, Mourmant, *, Ladureau, Meunier, *, de Melun, Bigo-Tilloy, A. Six, Testelin, G., Dupont, Cox, *, Jules Defontaine, Dequoy, Debièvre, Gentil, Mercier, Meurein, Duchange, Soins, N..., N... — *Secrétaire en chef de la mairie*, M. Grodée.

ARMENTIÈRES. *Maire*, M. Dansette-Leblon, *. — *Adjoints*, MM. Pouchain-Boutry, N... — *Conseil municipal*, MM. Butin, Desmazières, A. Mahieu, Cary, Deloince, Rogeau, Pouchain, Dutilleul, Reynart, Clarisse, Fauquembergue, Hadou, Castrique, Delangre, Lescornez, Theetten, Descamps, Wanin, V. Pouchain, Dansette-Leblon, Cardon-Peucelle, Lâcherez, Béghin-Lesage, Breuvert. — *Secrétaire de la mairie*, M. Dernoncourt.

COMINES. *Maire*, M. Lambin. — *Adjoints*, MM. Desbonnets, Ignace Lambin. — *Conseil municipal*, MM. Catteau-Lauwick, Delbecque, Desbonnets, Gaudron-Cuvelier, Cuvelier-Pagès, Ghesquière-Herhaux, Lesaffre, Meurillon, Hassebroucq, Goeman, Froidure, Lecomte, Capelle, Lauwick, Lambin-Courouble, Desprez, Caullié-Ployart, Flament, Gondrexon-Lefrançois, Salembié, N...N...N... — *Secrétaire de la mairie*, N...

ROUBAIX. *Maire*, M. Ernoult-Bayart. — *Adjoints*, MM. J. Lagache, C. Descat, *. Renaux-Lemesre. — *Conseil municipal*, MM. Tiers-Bonte, G. Lefebvre, P. Lepers, L. Watine, E. Hannart, Dellebecque-Desfontaines, Motte-Bossut, J. Lagache, Delattre, Ed., F. Duthoit, C. Piat, Duriez, D. Salembier, C. Descat, *, Renaux-Lemesre, H. Delattre, *, Parent, Delerue-Dazin, A. Wibaux, Dubar-Delespaul, Frasez, Ternynck, Ed. Debuchy, Ferret, Desobrie, Mimerel fils, *, Bourbier, Dewarlez, N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Brun-Lavainne.

SECLIN. *Maire*, M. Duriez. — *Adjoints*, MM. Desmazières-Delannoy, Pinte. — *Conseil municipal*, MM. Desurmout, Desmazières-Delannoy, Lagache, Cottignies, Fournier, Cormorant, Dujardin, Mollet, Collette, Monchy, Labbe, Duriez, Descloquemant, Dujardin (François), Pinte, Raout-Menu, Moreaux, Prache, Six, Delahaye, Duquesne, Dujardin, Dupire. — *Secrétaire de la mairie*, M. Delacour.

TOURCOING. *Maire*, M. Roussel-Defontaine. — *Adjoints*, MM. J. Leblan, Bernard. — *Conseil municipal*, MM. Roussel-Defontaine, J. Leblanc, Bernard, Six-Lerouge, Vandeboulque, Delahaye, Desurmont-Desurmont, Plouvier, Jourdain-Defontaine, Caulliez-Catteau, Meurillon, Houzet, H. Desurmont, Aug. Delmazure, Ph. Motte, A. Debisschop, Herbaut-Thibeauts, Hassebroucq, Leserre, Darras-Lemaire, Pollet, Lorthiois-Desplanques, Joire, Delepouille-Vannelslande, Laloy, Duvilliers-Duriez, J. Laurent. — *Secrétaire de la mairie*, M. Élie Brun.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI. *Maire*, M. Petit-Courtin, *. — *Adjoints*, MM. NN... — *Conseil municipal*, MM. Mallet, Duchange, Brabant, Mallet-Boulangier, Danquigny, L. Bricourt, Boittelle, Wallerand, Dutemple, Cirier, Danquigny, I., Maréchal, Lallier, Ployart, Delaporte, Bruley de la Brunière, Minangoy, de Liénard, Pagniez-Delloye, Quichon, Renard, d'Houdain, Parsy, Bertrand, Dron. — *Secrétaire de la mairie*, M. Houzé.

LE CATEAU. *Maire*, M. Seydoux (Auguste), *. — *Adjoints*, MM. Eraux-Chantreuil, N... — *Conseil municipal*, MM. Petit, Carlier, Devaux, Flavigny-Vallez, Fiévet-Remy, Ponsin-Bonnaire, Ponsin-Sartiaux, Rassine-Lacomblez, de Lafons, Basquin, Durieux, Maréchal, Delvallée, Collery-Colmant, Devouge, Dumesnil, Sautier, Mouton, Lozé, Morerette, Regnaudin-Cousin, Degoix-Bienvaux, Crinon-Houche. — *Secrétaire de la mairie*, M. Collart.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE. *Maire*, M. Walrand. — *Adjoints*, MM. Deladrière, Autier, Jules. — *Conseil municipal*, MM. Bottieau, *, Hamoir, Deharveng, Ouverlaux, Meurisse, Jean, Levecque, Hubinet, Holgrin, Février, Autier-Carion, Marchant, de Mauraige, Autier-Desenfants, Froissart, Labbé, Houdart, Dubois, NNNNN — *Secrétaire de la mairie*, M. Cobert.

AVESNES. *Maire*, M. George. — *Adjoints*, MM. Flament, N... — *Conseil municipal*, MM. Georges, Flament, Maillard, Caverne, Evrard, Mailliet, Guillemain, Ducarne, Lecompte, Liévard, Aubry, Arnoult, Renotte, Cabaret, Gauchet, Paul, Passage, Gossart, Carlier, Davoine, Mariscal. — *Secrétaire de la mairie*, M. Lemire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI. — *Maire*, M. Choque, *. — *Adjoints*, MM. Asselin, Bagnéris. — *Conseil municipal*, MM. Bagnéris, Choque, *, Vasse, Lequien, Coudroy, Honoré, Asselin, Chappuy, Hannotte, Druon, de Guerne, *, Demazières, Coppin-Lejeune, Théry,

Robaut, Maurice, ✱, Deloffre, Dubrulle, ✱, Paix, Tréca, de la Grange (C. ✱), Petit, ✱, Thorez, Gilet-Laurent, de Warenguien, NNN... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lepreux.

ORCHIES. — *Maire*, M. Guilbert-Estevez, ✱. — *Adjoints*, MM. Cordonnier-Jacquart, Becquet. — *Conseil municipal*, MM. Sablon-Descamps, Coez-Fourmestreux, Regnier-Dhainaut, Darrambide, Delegrange, Guilbert-Estevez, ✱, Dorchiez, Bocquez, Leper, Cabry, Josson-Mullié, Gamonet, Labaussois, Cordonnier, Cuvelier, Lemaire-Lemaire, Lubrez, Fasciaux, Lubrez-Jacquart, Leroux, Bricquet, N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Delegrange.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES. *Maire*, M. Bracq d'Abencourt, ✱. — *Adjoints*, MM. Lewille, Verdavaine. — *Conseil municipal*, MM. Boulanger, ✱, Bracq d'Abancourt, ✱, Verdavainne, Lefebvre, ✱, Canonne, ✱, Gérard, Deruesne, Maillard (C. ✱), Dutemple, de Warenguien, ✱, Hamoir, Duquesne, ✱, Manesse, Giard, Pesier, Lerville, ✱, Maurice, Derombies (O. ✱), Le Barbier, Noël-Lefebvre, Renotte-Rombaux, Chavatte, Blondeau, Gauthier, Holaind-Maillard, N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lamy père.

CONDÉ. *Maire*, M. Carlier. — *Adjoints*, MM. Delzant, Pureur. — *Conseil municipal*, MM. Delzant, Houzé, Lefebvre, Haubourdin-Wattiau, Cornet, Caudron, Tocquet, Waternau, Reguem, Dapsence, Martel, Deffine, Miroir, Lenfant, Mention, Charles, Maquet; Carlier, Demarez, Glorieux, N... N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Petit.

SAINT-AMAND. *Maire*, M. Nicolle. — *Adjoints*, MM. Barbieux, Bouchart-Sterlin. — *Conseil municipal*, MM. Tournois-Maurois, André, Nicolle, Desbrosses, Waché, Dufrenne, Bouchart-Sterlin, Lecœuvre-De Brabant, Roger, Davainne, Barbieux, Boutelier, Basiez, Mottez, Lemer-Talmant, Joly-Broutin, Wibault-Brohon, Basiez, Prosper, Verez-Druon, Davainne-Davaine, Carlier-Dutilleux, Legrand-Guislain, N... — *Secrétaire de la mairie*, M. Lorthioir.

Les noms des maires et adjoints de toutes les communes du département sont inscrits dans le tableau ci-après :

NOMS des COMMUNES.	NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond. du	CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
ourt. n.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Massin.	Germe.	Bourdon.
	V.	Bouchain.	Bouchain.	Guillemot.	Coez.	Lespagnol.
	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Hersoy.	Petit.	Jonet
	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Bouly	Ghesquier.
les-Mar.	L.	Seclin.	Serlin.	Collette.	Marchaud.	Apourcheaux.
	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Dauchy.	Joly.	Wattelier.
ipret.	A.	Bavai.	Bavai.	Pauquet.	Carlier.	Cailliez.
rs.	D.	Douai-N.	Douai.	Dupuis.	Delval.	N.....
e.	D.	Douai-S.	Douai.	Patoux, Ad	J. Leroy; Mathieu.	Lecocq
pes.	L.	Lannoy.	Lille.	Le Vte de Clercy	Dutronquoy.	Gahide.
x.	C.	Marcoing.	Masnières.	Panien.	Goubet	Cacan.
ullin.	L.	Seclin.	Carvin.	Mauroy.	Debarge; Denoulet.	Laurent.
	A.	Trélon.	Trélon.	Bernaille.	Larose; Colnet.	Leblon.
ng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Havez, J. B. *	Dufay.	Bonduelle.
	V.	Valencienn.-N.	Bureau.	Quillaçq.	Desert; Boucher.	Delattre.
r.	D.	Arleux.	Douai.	Cany, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quinquempoix.
us-Cappel	Dk.	Bergues.	Bergues.	Hilst.	Wemaere Louis.	Thorez.
ntières.	L.	Armentières.	Bureau.	Dansette. *	Pouchain; N..	Cateaux
e.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Vandenbussche	Verstraet.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Guérit.	Wibaille, Ignace.	N...
	L.	Lannoy.	Lille.	Reufllet.	Castelain.	Dillies.
ent.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Fissiaux.	Brasseur, François.	Delcourt, Aug.
es.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Corman.	Ochin.	Demarescaux.
heul-au-B	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Cochon.	Bernard, J.-B.	Legrand.
chicourt.	D.	Douai-S.	Douai.	Buisset.	Goguillon.	Lefrancq.
s.	L.	La Bassée.	Fournes.	Cordonnier.	Dassonville.	Duburoq.
y-au-Bac	D.	Arleux.	Douai.	Carpentier.	Dumont.	Legrand.
r.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Maillard.	Lacroix.	Collet.
	D.	Douai-O.	Douai.	Moguez.	Dubois.	Desix.
y.	D.	Orchies.	Orchies.	Leleu.	Regnier.	Apourcheaux.
ncourt.	C.	Clary.	Clary.	Nicolas, C.	Meresse.	V. Inchy.
gnies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hennet.	Jonart.	V. Bavai.
y.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Leduc.	N...	Dervaux.
ye.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Carpentier.	Oresser.	V. Aymeries.
n.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Des Rotours, *	Jacquart.	Barbieux, Brontin.
elles.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Frangère.	Bucquoy, Auguste.	Delimal.
es.	A.	Avesnes.	Bureau.	George.	Bricourt.	Denis.
es-le-Sec.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Despinoy.	Bricout.	Berteaux.
les-Aub.	C.	Carnières.	Cambrai.	Derieux.	Glay-Taq; Bury-Marcq.	Joly
ngt.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Tellier.	Courbet.	Deligne.
ries.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Mary.	Petoux.	Dubois.
ant.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Ternant.	Couplet.	Portier.
y.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Huin.	Mathon.	Darras.
al.	H.	Bailleul.	Bureau.	N...	NN...	Dehaens, Pasquert Dumont, Debecker.

Ce tableau, dressé par ordre alphabétique des communes, peut servir de table pour les recherches dans le tableau statistique par cantons, inséré ci-après, dans la seconde partie de l'Annuaire.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Minis du c
Baisieux.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Salembier.	Macs.	Deberck
Baives.	A.	Trélon.	Trélon.	Hancart, Eug.	Guérin.	Dehu.
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	Wormhoudt.	Vanbockstaele.	Verriele.	Puppincl
Bantoux.	C.	Marcoing.	Masnières.	Sorlin.	Cousin.	N...
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lelong.	Bourgeois.	Ployart.
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	Masnières.	Bancourt.	Waxin.	Demaret
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Ringuet.	Wautier.	V. Aves
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boez.	Dhourdin.	Trannois
Bauvin.	L.	Seclin.	Carvin.	Lemaire.	Bottelle.	Méplaux
Bavai.	A.	Bavai.	Bureau.	Coulumon.	Ravaux, fils.	Libert.
Bavinchove.	H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Vanbremersch.	Deman.
Bazuel.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Herlemont, An	Lesne François.	Pronier.
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prêmesque	Desbonnets.	Delfortri
Beaufort.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leconte.	Havret.	Marchan
Beaumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Mériaux.	Dricot.	V. Inch
Beaurain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Caillaux.	Delsart.	Lamour.
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	Landrecies.	Gaillard.	Denis.	Mutte.
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Plancq.	Berlemont.	Denis.
Beauvois.	C.	Carnières.	Caudry.	Senéz.	Balembois.	Remy.
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Lengrand.	Dupont.	Crauck.
Bellignies.	A.	Bavai.	Bavai.	Lequipart.	Prévost.	Jourdaïr
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Bever	Hanze.	Dubois.
Bergues.	Dk.	Bergues.	Bureau.	Joos *	Guilbert A; Guilbert L	Delaautre
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	Bureau.	Paul. *	Baudex; Emond.	Legrand
Bermerain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Regnault.	Leroy.	Griffon.
Bermeries.	A.	Bavai.	Bavai.	Glineur.	Carlier.	V. Amfr
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Levaillant.	Demessine, Augustin	Moreau.
Bersillies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Derbaix.	Cornet.	v. Villers
Berthen.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vanstaevel.	Deswel.	Vermers
Betry.	C.	Clary.	Clary.	Lanstaux.	Laforge, Griffart.	Druesne
Béthencourt.	C.	Carnières.	Caudry.	Longatte.	Bracq.	Plouvier.
Bettignics.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Lemaire fils.	Adam.	V. Gogn
Bettrechies.	A.	Bavai.	Bavai.	Demarbaix.	Godin.	Locquet.
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Hazard.	Deresme.	V. Sara-f
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	Anzin.	Guisgond.	Lécaillez.	Manouvr
Beuvry.	C.	Orchies.	Orchies.	Defontaines.	Delgrange.	Comond
Béwillers.	D.	Carnières.	Caudry.	Lemaire-Lorquet	Dupont.	Honoré.
Bierne.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Meezemaecker	Desoutter.	Walbron
Bissezeete.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Caenens.	Vaesken	Itsweire
Blaringhem.	II.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Waringhem.	Rauwel.	Champe
Blécour.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Rousseau.	Villette, Louis.	Porreye.
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Decanter.	Delfly.	Dammar
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Delattre, Fidel	Legrand.	Bercker.
Bois-Grenier.	L.	Armentières.	Armentières.	Messéan.	Prin.	Deleflie.
Bollezeete.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Decorte.	Delepouve.	Leturgie
Bondurs.	L.	Tourcoing.-S.	Tourcoing.	Lécat-Butin *	Hallin; Dupire.	Delamer

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

NOMS	BUREAU		NOMS DES			
	de l'arrond. du CANTON.	de poste duquel chaque commune dépend.	Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	
	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Soots.	Meersmann.	Cappelaere.
	V.	Bouchain.	Bureau.	Regnier.	Galand.	Grau.
	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Baudry.	Flament.	Ricourt, L.
Camp.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Belle.	Tettart.	V. Bourbourg.
ville.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.
les.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Foutry.	Lecocq.	Lothé.
	C.	Marcoing.	Masnières.	Deleau.	Corbier.	Roget.
mes.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Dalle-Facon.	Catry.	Duez.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lebrun.	Dumont.	Lemaire.
es.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Henry.	Bouset.	Herbonnez.
es.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Hennocq.	Dubois.	V. Brillon.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Riche.	Stiévenard.	Valet.
es.	C.	Carnières.	Carnières.	Senéz.	Villain.	Detourmignies.
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Durieu.	Guillaume.	Delcourt.
ies.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Marecaux.	Fontenier.	Lecotte.
	L.	Cysoing.	Cysoing.	Desmarescaux.	Desfontaines.	Roget.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Dubuisson.	Margerin.
	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Remy.	Lecœuvre.	Deleforge.
que.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Vitse.	Adriansen.	Capèle.
	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Dehaene.	Permandt.	Plouvier.
March.	V.	Valencien.-N.	Anzin.	Hautcœur.	Mention, Chevalier.	Dauchy.
Amand	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Defontaine.	Herbage, J.-B.	Quéva.
nt.	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Lemer.	André.	Villiers.
	D.	Arleux.	Douai.	Bodvin.	Tantart.	Malaquin.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Héniau.	Gumez.	Sergent.
urt.	D.	Arleux.	Douai.	Ladrière.	Taté.	Bussière.
	C.	Clary.	Clary.	Croisette.	Chaleuton, Mortier-Perquieu.	Crépin.
sure.	H.	Cassel.	Cassel.	Barbier.	Devulder.	Cavry.
	H.	Hazebrouck-Nord.	Hazebrouck.	Deberdt.	Baelen.	Goris.
de.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Lefebvre.	Bury.	Maseaux.
	C.	Cambrai.	Bureau.	Petit-Courtin*	N... N...	Desrousseaux,
	L.	Seclin.	Carvin.	Gravelaine.	Delval.	Piquet.
en-Cav.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Cte. de Brigade Koml	Cretin.	Vandaele.
en-Pév.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Faille.	Bocquet.	Beau.
g.	D.	Arleux.	Douai.	Brachelet.	Leblond.	Ficheux.
	Dk.	Dunkerque-O.	Bergues.	Mahieu.	Dewaele.	Douay.
	C.	Solesmes.	Solesmes.	Macarez.	Poirtette-Malaquin.	V. Arm. C.
sm.	L.	Armentières.	Lille.	Pollet.	Denoyelles.	V. Lomme.
	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Druon.	Fretin, Gilbert.	Galand.
ouch.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Banraet.	Degardin.	Bogaert.
is.	C.	Carnières.	Cambrai.	Telliez.	Bricout.	Lancel et Brunet
	L.	Seclin.	Seclin.	Ledoux.	Desprez.	Dorchies.
es.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Hulin.	Watteau.	Duheim.
	H.	Cassel.	Bureau.	Desmytère.	Dehanscheewercker, Chevalier.	Arnould.
	C	Le Câteau.	Le Câteau.	Bricmut.	Azambre ; Druon.	Bécar.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. de	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	
Cattenières.	C.	Carnières.	Carnières.	Lefebvre.	Dumont.	Vass.
Caudry.	C.	Clary.	Bureau. Clary.	Lequemié-Lefebvre.	Braçq ; Fontaine.	Brass
Caulley.	C.	Clary.	Clary.	Dolez.	Estevez.	Daye
Canroir.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Bricout.	Dbordain.	Talfe
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gilloteau.	Mabille.	V. R
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	Armentières.	Deron.	Six ; Vignerou.	Hooos
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amand r. d.	Saint-Amand.	Despret fils.	Pavot.	Vaill
Chemy.	L.	Seclin.	Seclin.	Fiévet de Chaumont	Deleval.	Defie
Chéreng.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Duquenuoy.	Castel.	Lero
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Suin.	Harlet.	V. O
Clary.	C.	Clary.	Bureau. Clary.	Bobœuf.	Largillière ; Pruvot.	Couh
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât	Payen.	Bever.	Deco
Cobrieux.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Carpentier.	Deroubaix.	Boias
Colleret.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Renon.	Domanez.	Lecu
Couines.	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau. Quesnoy-s.-D.	Lambin Q.	Desbonnets-Lambin Ig.	Reni
Condé.	V.	Condé.	Bureau. Condé.	Carlier.	Delzant ; Pureur.	Crog
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	Bergues.	Vanoudendycke, H.	Passée.	Dane
Coudekerque-Bt.	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Daulé.	Lelieur.	V. D
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Luce, *	Fournier.	V. L
Coursolre.	A.	Solre-le-Chât.	Maubeuge.	Martin.	Martin.	Gena
Coutiches.	D.	Orchies.	Orchies.	Larose.	Poupart.	Cailler
Craywick.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Geersen.	Lobiau.	Dedr.
Crespin.	V.	Condé.	Condé.	Giraud.	N. . .	Cour
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	Masnères.	Desmoutiers.	Roth.	Desp
Crochte.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Cooren.	Depoers.	Degr
Croix.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pavot.	Hollande.	Botti
Croix.	L.	Roubaix.	Lille.	Baucarne-Leroux.	Lepers ; Brulois.	Oires
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Marquisd'Aoust	Godin.	Lam
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Stiévenard.	Durieux.	Herb
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Germe.	Dupas.	V. B
Cysoing.	L.	Cysoing.	Bureau. Cysoing.	Delinselle.	Delerue ; Legentie.	Herr
Damousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Leroy.	Devins.	Dauc
Dechy.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Lasne.	Ducatillon.	N. . .
Dehéries.	C.	Clary.	Clary.	Furgero.	Huart.	V. M
Denain.	V.	Bouchain.	Bureau. Bouchain.	Deslinsel. *	Lepoivre ; Payen.	Leca
Deùlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	vandermersch, A.	Vandermersch-Paret	Lave
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Solasse.	Lefrançq.	V. D
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Harlet.	Ducarne.	Coss.
Doignies.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Boulangier.	Caudrillier.	Lece
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Lecohier.	Lehanier.	Dnpr
Douai.	D.	Douai.	Bureau. Douai.	Choque, *	Asselin ; Bagneris.	Voir de
Douchy.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Rigaut.	Béra.	Deco
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Brillet.	Demoulin.	Deni
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Desmidt.	Maegherman.	Flah

ES.	NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond. ^s	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
de	Dk.	Dunkerque.	Bureau.	Mollet, ✱.	Delelis; N. . .	Delester; Deconinck et Deswarte.
am.	H. D. A. A. A. H. C. A. V. L.	Hazebrouck-N. Douai-S. Solre-le-Chât. Maubeuge. Berlaimont. Steenvoorde. Clary. Maubeuge. Bouchain. Haubourdin.	Hazebrouck. Douai. Solre-le-Chât. Marchiennes. Berlaimont. Steenvoorde. Clary. Maubeuge. Bouchain. Haubourdin.	Van P. adelles de Palmesert Houriez. Soumillon. Cuisset. De Preseau. Gilloots. Briatte. Parée. Rény. Cazier.	Dumont. Brevet. Colson. François. Vincent. Houvenaghel. Duprez. Hongne. Defontaine. Castel.	Bellingier. Muguez. V. Solrines. Poulet. V. St.-Remi-Ch. Maes. Villette. Michel. V. Aniche. Desplanques.
aine.	A. L.	Le Quesnoy-E. Haubourdin.	Le Quesnoy. Haubourdin.	Michaux. Delangre.	Douay. Lefebvre.	Pierchon. Laumoudays.
sa-W.	L.	Haubourdin.	Fournes.	Lelong.	Lefebvre.	Mullet.
le	I.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lecouffe.	Coisne.	Colliot.
vage.	A. D. Dk. L. L. D.	Trélon. Arleux. Bergues. Haubourdin. Armentières. Marchiennes.	Trélon. Douai. Bergues. Haubourdin. Armentières. Douai.	(culhiat-Du Fresne) Jouvenet. Meneboo. Lallemant. Decherf. Delin.	Quenée. Devred. Pidou. Henneron. Fauquenoy. Macarez.	Echevin. Trupin. Leturgie. V. Hallennes. Pionnier. Locquet.
n.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Devaux.	N.	Roland.
rvres	V.	Bouchain.	Densin.	Cartigny.	Cauliez A; Cauliez J.	Tiron.
l.	C. V.	Cambrai-E. Condé.	Cambrai. Condé.	Belgrand. Clément.	Meurant. Aiglave.	Sevrez Noclercq.
nes.	L. C. Dk.	Haubourdin. Clary. Wormhoudt.	Haubourdin Clary. Wormhoudt.	Mathelin. Rubin. Bergerot.	Fortrie. Fiévet. Schottey.	V. Radinghem. Hutin. Paëlle.
cy.	D.	Douai-O.	Douai.	Hunez.	Wacheux.	Charlet.
in.	H. C. D.	Merville. Carnières. Arleux.	Bureau. Cambrai. Douai.	Hennion, Louis Leduc. Bégot.	Deroy, Ducates-Degrave. Hutin. Savary.	Ducroquet. Hutin. Basuyau.
l.	A. A. V. C. C. L. V. D. A. D. A.	Le Quesnoy-O. Avesnes-S. Valencienn.-E. Cambrai E. Cambrai-E. Lille-S.-E. Valencienn.-S. Orchies. Landrecies. Arleux. Bavai.	Le Quesnoy. Avesnes. Valenciennes. Cambrai. Cambrai. Lille. Valenciennes. Orchies. Landrecies. Decuai. Maubeuge.	Gravelle. Maton. Cheval. Stiévenard. Monscourt. Roussel. Blanquet. Bouchez. Daussy. Beugnier. Moreau.	Cocquelet. Delaroque. Breucq. Carbounelle. Chauwin. Descamps; Deletête. Delobel. Picquet. Hauteœur. Bruneau. Charles.	Sergent. Desjorges. Moncouble. Dewez Delebecque. Quenot; Gahide. Duvirage. Brienne. Leclercq. Chalant. Bury.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	N d
Fellerics.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Leblond.	Dubois.	Beca
Fenain.	D.	Marchiennes.	Somain.	Devalle.	Leclercq.	Dupc
Férin.	D.	Douai-S.	Douai.	Watel.	Bertrand.	Dum
Féron.	A.	Trélon.	Fournies.	Goutierre.	D'arcy.	Dené
Ferrière-la-Grande.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Dumont.	Durant.	Legr
Ferrière-la-Petite.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Jenot.	Lecat, Firmin.	Crou
FlaumontetWand.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Dupont.	Flacon.	Dela
Flers.	L.	Lannoy.	Lille.	Crepel.	Deleboque; Masquelier.	Lefel
Flers.	D.	Douai-O.	Douai.	Marquette.	Carlier.	Dest
Flesquières.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Crapez.	Basquin.	Blon
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Vannem.	Deberdt.	Réar
Flines-les-Mortag.	V.	St-Amand r.d.	Saint-Amand.	Barbiou.	Lecœuvre.	Rem
Flines-les-Raches.	D.	Douai-N.	Douai.	Larose.	Mouchon; Coulmont	Jacq
Floyes.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Alex. Renon.	Aug. Renon.	V. S
Floyon.	A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Dussart.	Estoclet.	Dela
Fontaine-au-Pois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Pierrart.	Boucher.	Faidl
Fontaine-au-Pire.	C.	Carnières.	Caudry.	Larivière.	Lenotte, François.	Vito
Fontaine-Not.-D.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lavalard, Jh.	Panien.	Couy
Forenville.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Banse, Fidèle	Banse, Dominique.	V. S
Forest.	L.	Lannoy.	Lille.	Roman, Louis.	Caby, Louis.	Serle
Forest.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Boulogne.	Boulenger.	Laur
Fourmies.	A.	Trélon.	Bureau.	Bousis.	Berteaux; Legrand.	Char
Fourmes.	L.	La Bassée.	Distribution.	Dutilleul.	Mulier.	Baud
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	De l'Épine.	Gérin.	Ploy
Frelinghien.	L.	Armentières.	Armentières.	Legourmand.	Delannoy.	Daut
Fresnes.	V.	Condé.	Condé.	Renard, L.	Wargny, Maréchal-	Taffi
Fressies.	G.	Cambrai-O.	Cambrai.	Devis.	Haine. [Lenglé.	Dern
Fressin.	D.	Arleux	Douai.	Lanvin.	Desprès.	Deleq
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Lemesre.	Collette.	Dela
Fronnelles.	L.	La Bassée.	Fournes.	Vincent.	Leuridan, Trentile.	Dela
Genech.	L.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Dubouvry.	Mouchon.	Dhal
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Deroubaix.	Lobry.	Hant
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	Dunkerque.	Loby.	Boudin.	Verh
Glageon.	A.	Trélon.	Trélon.	Leclercq.	Degaigne.	Dazi
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Devick.	Tillié, Jean-Franç.	Legr
Gœulzin.	D.	Arleux.	Douai.	Parsy.	Branque.	Blon
Gognies-Chaussée	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Darche.	Vignolle.	Dupa
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Carpentier.	Lenglet; Lhuassier.	Lam
Gondecourt.	L.	Seclin.	Seclin.	MarquantCouvreur	Delebecque.	Caul
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	Masières.	Angelin.	Villetard.	Leve
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Leroy, Jacques.	Leroy; Tordeux.	Vern
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Codron.	Defraye, François.	Ded
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	Bureau.	Leroy-Angois.	Demarle; Vancassel.	Lam
Gruson.	L.	Lannoy.	Cysoing.	Libert.	Coppenolle.	Mar

NOMS DES.	de l'arrond. du CANTON.	BUREAU de poste duquel (chaque commune dépend.	NOMS DES		
			Maires.	Adjoint.	Ministres du culte.
D	Douai-Sud.	Douai.	Jacquart.	Leduc;	Reytier.
A.	Bavai.	Bavai.	De Fourmestraux.	Wibaille.	Despretz.
L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Prêmesque.	Choquet Dumez.	Becuwe.
L.	Tourcoing N.	Tourcoing.	Demeestère, ✱.	Wouters; Lemaire.	Bliq.
D.	Arleux.	Douai.	Cambroy	Remy.	Forcat.
L.	La Bassée.	La Bassée.	Leclercq.	Pollet, Ignace.	Pionnié.
H.	Cassel.	Cassel.	Baelen.	Verryser.	Dewaine.
A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Haplenour.	Maitte.	Pouille.
V.	St.-Amand r.d.	Saint-Amand.	Lenclud.	Abrassart; Delcroix.	Delesalle.
V.	Bouchain.	Bouchain.	Lestoille.	Ledieu; Mercier.	Moreau.
L.	Haubourdin.	Bureau.	Menche.	Tettelin; Butin.	Ravaux.
C.	Clary.	Clary.	Decaudin, J.-B.	Decaudin, D.	Dorchies.
V.	Valencienn.-S.	Denain.	Mocq.	Lefebvre.	Lotten.
C.	Solesmes.	Solesmes.	Labbez.	Bisiau; Sorriaux.	Cudot.
A.	Avesnes-S.	Avesnes.	Pierart.	Mariez.	V. Avesnes.
A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gillet, D.	Mary.	Blanchart.
V.	Bouchain.	Denain.	Sorreau.	Caron.	Pierchon.
H.	Merville.	Saint-Venant.	Dequirez.	Blondel.	Verbeke.
C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Hovine.	Liefquint.	Devred.
H.	Hazebrouck.	Bureau.	Kien, A.	Thibaut; Kien, G.	Devulder.
A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Dreumont.	Leclercq.	Duez.
V.	Bouchain.	Denain.	Varlez.	Locquet.	Delgorge.
L.	Lille-N.-E.	Lille.	Odelant.	Salembier.	Vanacker.
L.	Lannoy.	Lannoy.	Leuridan, H. ri	Fraschoomme; Braquaval.	Deltour.
C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tribou.	Pavot.	Tartulier.
V.	Condé.	Condé.	Defernez.	Pouille; Lemer.	Becquet.
L.	La Bassée.	Fournes.	Choubart.	Riddez.	Canyn.
V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Sauvage.	Gourdin.	Defrance.
L.	Seclin.	Seclin.	Oscamps.	Durot.	V. Allenn.-J.-M.
Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Outters-Hilst.	Declunder.	Decraemer.
A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Jeoffroy.	Charlet, Jean-Franç.	Bottiaux.
Dk.	Bourbourg.	Watten.	Lardeur.	Canleers.	Deruywe.
H.	Hazebrouck-N.	Hazebrouck.	Declerck.	Spanneut.	Serleys.
Dk.	Hondschoote.	Bureau.	Goudaert.	Bollengier; Zoëte.	Salomé.
A.	Bavai.	Bavai.	Hongne.	Lerat.	Lelong.
C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cotteaux.	Afchain Bataille.	Jaclin.
C.	Marcoing.	Masnières.	Waxin, Th.	Waxin, Pierre.	Manet.
V.	Bouchain.	Bouchain.	Caudemont.	Dieulot.	Leclercq.
D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Copin.	Bridoux.	Hanne.
A.	Bavai.	Bavai.	Lerat.	Bouillard.	Dennetières.
L.	Seclin.	Seclin.	Parent.	Liénart.	Néauport.
L.	Armentières.	Armentières.	Briait.	Brame; Villers.	Chocquel.
H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Ventielcke.	Martain.	Strobbel.
Dk.	Bergues.	Bergues.	Dewaële.	Coudeville.	V. Bergues.
L.	La Bassée.	La Bassée.	Leroy.	Rigaut.	Lecomte.

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	
Inchy.	C.	Le Câteau.	Gabet.	Danjou.	Ledu
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	Quelain.	Mascaux; Panien.	Garç
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	Gravez.	Pétoux.	Crep
Jeumont.	A.	Maubeuge.	Poulet.	Cantineaux.	Mon
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	Lenglet, Ang.in	Dutrieux.	Lanc
Killeen.	Dk.	Hondschoote.	Debreuw.	Leieur.	Lese
La Bassée.	L.	La Bassée.	Bureau.	Bècle; Dillies.	Géri
La Flamengrie	A.	Bavai.	Bavai.	Mirland.	Cloc
La Gorgue.	H.	Merville.	Estaires.	Joye; Marsy.	Mas
La Groise.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Denise.	Men
Lallaing.	D.	Douai-N.	Douai.	Herbeaux.	Lefei
La Longueville.	A.	Bavai.	Bavai.	Lotteau.	Delv
Lambersart.	L.	Lille-O.	Lille.	Bailly.	Disp
LaMagdeleine.	L.	Lille-C.	Lille.	Meurice; Leclercq.	Bian
Lambres.	L.	Douai-O.	Douai.	Silvain.	Roc
Landas.	D.	Orchies.	Orchies.	Dupire.	Mal
Landrecies.	D.	Landrecies.	Bureau.	Dequesne; Bonnaire.	Prou
La Neuville.	A.	Pont-à-Marq.	Carvin.	Hochin.	Lefe
Lannoy.	L.	Lannoy.	Bureau.	Decottignies.	Dela
Larouillies.	L.	Avesnes-S.	Avesnes.	Ilédon.	Lacc
Lauwin-Planq.	A.	Douai-O.	Douai.	Cauchy.	Sim
Le Câteau.	D.	Le Câteau.	Bureau.	Le Seigneur d'Ilédon	Wal
Lecelles.	C.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Seydoux, *	Lahr
Lécluse.	V.	Arleux.	Douai.	Monnier.	Riel
Lederzeele.	D.	Wormhoudt.	Watten.	Branque.	Lab
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Debroucker.	Lam
Leers.	Dk.	Lannoy.	Lannoy.	Devulder, P. ^{re}	Drul
Leffrinckhovekks.	L.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Salembier.	Mou
Le Maisnil.	Dk.	Haubourdin.	Haubourdin.	Wemaere.	Mon
Le Quesnoy.	L.	Le Quesnoy.	Bureau.	Carlier.	Corn
Lesdain.	A.	Marcoing.	Masnières.	Prévost.	Lott
Le Grand-Fayt	C.	Avesnes-S.	Avesnes.	Lefebvre.	Agac
Les Moères.	A.	Hondschoote.	Bergues.	Frangère.	Dob
Le Petit-Fayt.	Dk.	Avesnes-S.	Avesnes.	Mallengier.	Wer
Lesquin.	A.	Seclin.	Lille.	Warguies.	N..
Leval.	L.	Berlaimont	Berlaimont.	Marchand-Lefebvre	Dub
Lewarde.	A.	Douai-S.	Douai.	Collart.	Kett
Lezennes.	D.	Lille S.-E.	Lille.	Lasnes.	Mas
Les Fontaines.	I.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Baudoux.	Marl
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Lefebvre.	Tell
Lieu St-Amand	A.	Bouchain.	Bouchain.	Lhomme, fils.	Cop
Ligny.	V.	Clary.	Clary.	Lempereur.	Lécl
Ligny.	C.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bauhard.	Wal
	L.			De Garsignies.	V. F

DES.	NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond. ^t	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	L.	Lille.	Bureau	Richebé (O **)	Delattre, *; Mourmant, **;	Voir au chapitre des cultes.
astine.		Maubeuge.	Maubenge.	Vincent.	Colson, Adolphe.	Prevost.
ol.	A.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Lefebvre.	Clarisse; Destombes	Guichard.
	L.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Apprencourt, L	Renard.	Bohem.
	A.	Douai-S.	Douai.	Caron.	Blanchard.	V. Montigny.
	D.	Haubourdin.	Lille.	De la Phalerque.	Delattre; Bailieux.	Havez.
	L.	Quesnoy-sur-D	Lille.	Duthoit.	Verdier.	Meurillon.
ie.	L.	Bourbourg.	Bourbourg.	Meezenaecker.	Bogaert.	Leps.
	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Vandenbavière.	Petel.	Mispelaere.
	Dk.	Haubourdin.	Haubourdin.	Billon.	Bonte.	Dufour.
	L.	Bouchain.	Denain.	Mathieu.	Cartry; De la Perrotière.	Ducattillon.
-Bavai	V.	Bavai.	Bavai.	Mandron.	Deghaye.	V. Bavai.
-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Wattremez.	Bruneau-Millot.	Dubois.
	A.	Cysoing.	Cysoing.	Mouque.	Olivier Duponchelle.	Delmer.
	L.	Maubeuge.	Maubeuge.	Michaux, Franç	Alvin.	Delanoy.
	A.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Degroote.	Dufour.	Verstavel.
annoy	H.	Lannoy.	Lannoy.	Delannoy.	Hespel.	Crétien.
	L.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Ledieu.	Plichon.	Garçon.
	V.	Maubeuge.	Maubeuge.	Blavier.	Monfroy.	Godry.
rt.	A.	Clary.	Clary.	Décaudin.	Leveaux.	Hebert.
	C.	Avesnes-S.	Avesnes.	Châtier.	Wery.	Clavier.
ss-Cam	A.	Marchiennes.	Bureau.	Villain.	Dussart.	V. Rieulay.
re-Ville	D.	Marchiennes.	Bureau.	Piédanna.	Thery; Debonte.	Roussel.
5-	D.	Marcoing.	Bureau.	Carré.	Dufrenois.	Leriche.
	C.	Arloux.	Douai.	Wuart.	Delécolle.	V. Marquette.
Baron	D.	Tourcoing-S.	Lille.	Delos.	Despature; Honoré.	Lecocq
	L.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Geerssen.	Longueval.	Franchois.
ss.	Dk.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Jacquemart.	Eremaux.	Martin.
	A.	Clary.	Clary.	Taisne.	Duva; Lefebvre.	Mucherie.
	C.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	l'entia dit Tancrède	Monbré-Mouchicourt	(Dubus.
	V.	Landrecies.	Landrecies.	Bachy.	Briatte.	Desruelles.
	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Hannequart.	Bureau.	Tison.
te.	A.	Lille-O.	Lille.	Salembier.	Vernier.	Dethoor.
te.	L.	Bouchain.	Bouchain.	Tribout.	Cachera.	Lemaire.
iss.	V.	La Bassée.	Fournes.	Chombart.	Brunel.	Millescamps.
ss.	L.	Marc-ing.	Bureau.	Solau.	N....	Pollet.
	C.	Douai-S.	Douai.	Fiévet.	Herbage.	Tavaux.
	D.	Bouchain.	Bouchain.	C. Coquelle.	Foulon.	Coupé.
pa.	V.	Maubeuge.	Bureau.	Walraud.	Deladriere; Autier	Babeur.
	A.	St-Amand-r.g	Saint-Amand.	HornezWatteau	Bont.	Gomez.
	V.	Le Câteau.	Le Câteau.	Taine	Lagouge.	Delemer.
sem.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Dehon, Franç.	Minaux.	Wyjar
niés.	C.	Bavai.	Bavai.	Prevost.	Carlier.	Loyez.
	A.					

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.		
Méringnies.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Bruneau.	Desmons, Auguste.	Fr
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Schallier.	Alloy.	Sa
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Hennebcl.	Delebecq.	D
Merville.	H.	Merville.	Bureau.	Duhamel.	Delegruson; Gombert	Le
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	Bailleul.	Deswart.	Basrot; Becuwe	Ri
Millam.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Porteman.	Desmidt.	B;
Millonfosse.	V.	St.-Amand-r.g.	Saint-Amand.	Lecocq.	Evrard.	V
Mouvrea.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Foulon, Phil.	Foulon, Siméon.	L
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Courtin.	Lesailliez.	L
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Dupas.	Halletz, Ach.	C;
Moncheaux	L.	Pont-à-Marcq.	Donai.	Durieux père.	Legrux.	D
Monchecourt.	D.	Arleux.	Donai.	Dartenay.	Dupas.	B;
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	Lille.	Delemar.	Delebecque.	D
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Vallois.	Boutry.	D
Montay.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Feret, Ferdin.	Mouton.	D
Montigny.	C.	Clary.	Clary.	Millot.	Galiéque.	L
Montigny.	D.	Douai-S.	Douai.	Dovillers.	Brabant.	V
Montrécourt.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Marchaud.	Desvigue.	V
Morbecque.	H.	Hazebronnck-S.	Hazebrouck.	Claudorez.	Seriez; Mascret.	M
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Bonnel.	Lesage.	V
Mortagne.	V.	St.-Amand-r.d.	Saint-Amand.	Balgand-Cochin.	Morivalle-Wibaut.	D
Mouchin.	L.	Cysoing.	Orchies.	Bulteau.	Choteau.	D
Moustiers.	A.	Trélon.	Trélon.	Berteaux.	Fosset.	M
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	Tourcoing.	Bourgeois.	Mullier; Six.	D
Naves.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Lemaire, Dé ré	Lemaire, Gervais.	B
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	Estaires.	Petitprez.	Singer.	C
Neuf-Mesnil.	A.	Bavai.	Maubeuge.	Deharveng.	Broudehous.	S
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Delannoy.	Trouillet.	D
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Ghestem.	Dewitte; Biscop.	P
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Ledoux.	Pavinage.	D
Neuvilly.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Carlfer.	Fauville.	S;
Nieppe.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Ledieu, L.	Ledieu, Aug.	D
Niergnies.	H.	Bailleul-N.-E.	Armentières.	Oelange-Salombier	Romon; Lamerand.	C
Nivelle.	C.	Cambrai-F.	Cambrai.	Pluvinage.	M.-sclet.	m
Nonsain.	V.	St.-Amand-r.g.	Saint-Amand	André.	Watteau.	F
Noordpeene.	D.	Orchies.	Orchies.	Quique.	Jurent.	N
Noyelles.	H.	Cassel.	Cassel.	Duvet.	Heauw.	R
Noyelles.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Belot, Nicolas.	Uemade, Louis.	R
Noyelles.	C.	Marcoing.	Marcoing.	Daillard.	Cureur.	i
Noyelles.	L.	Seclin.	Seclin.	Malfait.	Dassonville.	A
Noyelles-sur-Sell.	V.	Bouchain.	Bachant.	Flâmen.	Chatelain, Ildep.	G
Obies.	A.	Bavai.	Bavai.	Hottelart.	Deghaye.	S
Obrechies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Baudart.	Julien.	E
Ochtezoels.	H.	Cassel.	Cassel.	Piérens.	Vangrevelynghé.	I

TABLEAU ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES.

85

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
ES.	de l'arrond. du CANTON.			Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
	V.	Condé.	Condé.	Bocquet, Hyp.	Bocquet, A.	Renaux.
	A.	Trélon..	Trélon.	Blaise.	Divry.	Dupont.
	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Mambré.	Pluchart.	V. Hérim.
	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Deslinsel.	Lhotellerie; Bavay.	This.
pel.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Gecraert.	Vermersch.	Florisoone.
	D.	Orchies.	Bureau.	GuilbertEstevéz *	Cordonnier; Bocquet	Cudot.
	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Pamart.	Seillier.	Ghyselynck.
	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Rousseau.	Dupire.	Pruvost.
rt.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dubois.	Lefebvre.	Dorchies.
e.	H.	Steenvoorde.	Cassel.	Blaevoet, J.-B.	Decroock.	Duverlie.
	H.	Cassel.	Cassel.	Faes.	Dutailly.	Judes.
urt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Tétar.	Delmotte.	Basyau.
ourt.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Caudrelrier.	Ladent.	Jaclin.
es.	L.	Quesnoy-s.-D.	Lille.	Pollet.	Delefortrie, Louis.	Maréchal.
	L.	Cysoing.	Cysoing.	Lefebvre.	Constant.	Segon.
t-de-R.	V.	St.-Amand.r.	Saint-Amand.	Leleu.	Pillion.	V. Aubry.
nthe.	Dk.	Dunkerque-O.	Dunkerque.	Maegherman.	Fonteyne.	Deleater.
in.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Dillies.	Caillet.	Duthoit.
	Dk.	Bergues.	Bergues.	Decroocq.	Vanhove.	Houvenaghe.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Williot, Zul. ^d	Joveniaux.	Griffon.
ouil.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Sellier.	Delattre.	Chauwin.
Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	Bureau.	Bulteau.	Six.	Dujardin.
ambre.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Lucq.	Cathelotte.	Wallez.
	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Carton.	Dutrieux.	V. Villereau.
s.	H.	Hazebr.-Sud.	Hazebrouck.	L. Legillon.	Villette.	Gruson.
ues.	L.	Armentières.	Lille.	Lemesre.	Delobel.	Boone.
	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Dassonvil.	Bury.	Brasselet.
t-Bois.	A.	Landrecies.	Landrecies.	Cauchy.	Dépret.	Humez.
Cart.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Tacq.	Dehove.	Malaquin.
	A.	Landrecies.	Landrecies.	Lenain.	Burlion.	Cambreleg.
	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Hernant.	Hubert.	Jaclin.
	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Crépin.	L'aude.	Delefortrie.
	L.	Seclin.	Carvin.	Legrain.	Grard.	Wenis.
pre.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Debavelaere.	Janssen-Bennynck.	Lagatie.
be.	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Cazin.	Dassonville.	Lambelin.
ing.	V.	Valenc.-Sud.	Valenciennes.	Lecompt.	Huboux.	Fromont.
l.-D'at'e	L.	Quesnoy-s.-D.	Bureau.	N... .	Dhalluin; Fauvarque.	Decottignies.
on.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Boisse.	Lefranq.	V. Aibes.
chain	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Boulangier.	Lenglet.	Montaigne.
	C.	Carnières.	Caudry.	Canonne.	Deladœuille; Davoine	Dauwerchain.
	D.	Donai-Ouest.	Douai.	Montagne.	Farsy.	Gadenne.
tem.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Galloo.	Defives.	Delebarre.
ourt.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Desvignes	Normand.	V. Sailly.
ourt.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	Debruille.	Guislin.	Houcke.
l.	A.	Trélon.	Trélon.	Plottaux.	Thiébaux-Willame.	Anselot.

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
COMMUNES.	de l'arrond.	du CANTON.		Maires.	Adjoint.	Mini du c
Raismes.	V.	St.-Amand r. d.	Valenciennes.	Leroy.	Monouvrier; Fréant.	Regie.
Ramillies.	C.	Cambrai-Est.	Cambrai.	Vasseur.	Moreau.	Houssoy
Ramousies.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Rousseau.	Naveau.	Locquen
Recquignies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	De Roisin.	Delforge	Dubuis
Renescure.	H.	Hazebrouck.	Hazebrouck.	Dupuis.	Stoven.	Kerkov
Reumont.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Hocquet.	Méresse.	Blas.
Repoëde.	Dk.	Hondschoote.	Hondschoote.	Deprez.	Masselis.	Vitze.
Ribécourt.	C.	Marcoing.	Marnières.	Leriche.	Debut.	Cattelair
Rieulay.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Wilbaut.	Villain.	l'elercq
Rieux.	C.	Carnières.	Cambrai.	Doise.	Largillière.	Bresson.
Robersart	A.	Landrecies.	Landrecies.	Collet-Potelle.	Legrand.	Balgand
Rœulx.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Risbourg, Ed.	Lecu.	Cornil.
Rombies et March	V.	Valenc.-Est.	Valenciennes.	Delcroix-Mallet	Alglave.	Bourlet.
Romerics.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Douay.	Duginont.	Poretz
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	Lille.	Morelle.	Spriet.	Delsart.
Roneq.	L.	Tourcoing-N.	Tourcoing.	Labbe.	Catteau; Vienne.	Delehay
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	Douai.	De Chatenay.	Bernard.	Gillis.
Rosendael.	Dk.	Dunkerque E.	Dunkerque	Schodduyn.	Ponaeel.	Decherf.
Roucourt.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Legrand.	Sauvage.	Petit.
Roubaix.	L.	Roubaix.	Bureau.	Ernoul-Bayart.	Loghe; Destat; * Reant.	Maës, H
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Flament.	Huin.	V. Englet
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	Douai.	Bequet de M ^g ille.	Debève.	Wilman
Rousies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Huvenoit, Ph. r	Laurent.	Delecam
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	Denain.	Landrieu.	Delille.	V. Prou
Rubrouck.	H.	Cassel.	Cassel.	Dufour.	Bustrel.	Dewaele
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Lobelle.	Jacquain.	Demont.
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	Saint-Amand.	Liermain.	Masingue.	Longran
Rumilly.	C.	Marcoing.	Cambrai.	Lantiez.	Manniez.	Ségar.
Sailly.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Lucas.	Laude.	Lecompt
Sailly.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Rouzé.	Brunin.	Delvallé
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Pollet.	Castelain.	Deleport
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	Fournes.	Romon.	Conia-Cousin.	Brassart
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	Avesnes.	Maufroid.	Fosset.	Canonne
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	Bureau.	Nicolle.	Barbieux; Bouchart.	Joffrain
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	Lille.	Lesaffre.	Hazebrouck.	Varlet.
St.-Aubert.	C.	Carnières.	Cambrai.	Vallez.	Mascaux.	Villain-
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bruyère.	Triquet.	Largillie
St.-Aybert.	V.	Condé.	Condé.	Saintenois.	Thomas.	V. Cres
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	Câteau.	Durieux.	Griffard.	Gosselet
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	Gravelines.	Louf.	Wasca.	Fockenb
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	Avesnes.	Bronchart.	Matton.	Berthier.
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	Caudry.	Henaut.	Aublin.	Becart.
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailloul-N.-E.	Bailloul.	Serien.	Debruyne.	Plaetero
St.-Marie-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Depuydt.	Beun.	Bernast.
St.-Martin.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mirland.	Delehaye.	Lecuppr

ES.	NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
	de l'arrond.	du CANTON.		Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.
lin.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Castier.	Degraeve.	Cieren.
broeck	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	François.	Dereuddre.	Lefever.
n.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Robert-Bracq.	Blas.	Jeanlebonf.
bauss.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.
—bâti.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Drapier.	Juste.	Brognet.
e.	V.	Valenc.-Nord.	Valuciennes	Lécuyer, ✱.	Jacquemart.	Carette.
iet.	C.	Le Câteau.	Le Câteau.	Millot.	Monchicourt, Chartier	Barbier.
a.Cap.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Croquette.	Serein.	Pauwels.
.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Lengrand.	Cnillaux.	Chrétien.
t.	A.	Bavai.	Bavai.	De Batron, b. de la T	Decroué.	Delhaye.
.	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	Boulangé.	Lasne.	Engels.
.	L.	La Bassée.	La Bassée.	Danel.	Dubrulle.	Degruson.
.	D.	Orchies.	Orchies.	Robert.	Herbomez.	Fleurquin.
.	C.	Cambrai-O.	Cambrai.	Caude.	Dureux.	V. Blécourt.
.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Bernard, Félix	Costenoble.	Dewaele.
ières.	V.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Dubois-Martin.	Doby.	Cauderlier,
eries.	A.	Solre-le-Chât.	Avesnes.	Imbert.	Dupont.	Collet.
es.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Flament.	Baudez.	Dumoulin.
.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Hamoir.	Carlier.	Ducatteu.
.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Mériaux.	Duchâtel.	Thomas.
.	V.	Valencienn.-E.	Valenciennes.	Lengrand.	Descamps.	Sauvet.
.	L.	Seclin.	Bureau.	Duriez.	Desmazière; Pint.	Plaètevoët.
.	C.	Clary.	Clary.	Vilain, Joseph.	Claisse, Pierre.	Dhulluin.
.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Caulery.	Lcclerc.	Duqueane.
o.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wagnier, fils.	Wagnier.	Laurette.
o.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Wallerand.	Bruyère.	Boulinguez.
o.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	Salomé.	Becquart.	Caron.
iers.	C.	Carnières.	Cambrai.	De Valicourt, A.	Taisne.	Dubus.
.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Justice.	Cousyn.	Cornette.
.	D.	Douai-N.	Douai.	Anache.	Delfosse; Drumez.	Dunet.
.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Duyck-Quinto	Condeville.	Blomme.
.	C.	Solesmes.	Bureau.	Douay.	Wagon; Degardin.	Rousselle.
l.	A.	Solre-le-Chât.	Bureau.	Rouez.	Bever; Leroy	Agache.
litém.	A.	Solre-le-Chât.	Solre-le-Chât.	Planard.	Baudet.	Bottiaux.
l.	D.	Marchienne;	Douai.	Morelle.	Bataille; Helbecque.	Carpentier.
ig.	C.	Solesmes.	Solesmes	Dupont.	Durlin.	Dupont.
.	Dk.	Bourbourg.	Bourbourg.	Wemaere, Ed.	Depoers.	Deschodt.
.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Cousin.	Facqueur.	Polart.
que.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Coubroune.	Devalckenaere.	Delatre.
.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Dumont.	Debavelaere.	Vangraescheppe.
ede.	H.	Steenvoorde.	Bureau.	Heem.	Klein; Dewitte.	Pauwels; Vandervelede.
ck.	H.	Bailleul-N.-E.	Bailleul.	Plouvier.	Charlet, P.; Charlet, J-B	Lefrançois.
.	H.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.
o-T.	A.	Avesnes-N.	Avesnes.	Wittrant-Binot.	Wittrant.	Boutrouille.
o-R.	A.	Bavai.	Bavai.	Brasseur.	Auquier	Millot

NOMS		BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES			
des COMMUNES.	de l'arrond. du CANTON.		Maires.	Adjoints.	M d	
Templeuve.	L.	Seclin.	Seclin.	Dassonville.	Gossart.	Lefeb
Terdegthem.	H.	Cysoing.	Pont-à-Marcq.	Baratte	Ricourt; Wartel.	Lance
Tétégthem.	Dk	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Deschodt.	Boone.	Merli
Thiant.	V.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Dauillé.	Janssen.	Deach
Thiennes.	H.	Valencienn.-S.	Denain.	Mariage.	Bertout.	Dutrie
Thivencelles.	V.	Hazebrouck-S.	Hazebrouck.	Lobbedez.	Vicart.	Pruvo
Thumeries.	L.	Condé.	Condé.	Gilmant.	Mayeur.	Grave
Thun.	V.	Pont-à-Marcq	Carvin.	Denneulin.	Duquenne.	Dorle
Thun-Lévêque.	C.	St-Amand r.g.	Saint-Amand.	Raviart.	Vandeville.	Lefra
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Douay.	Deledicq.	Desm
Filloy.	C.	Cambrai-E.	Cambrai.	Vilain.	Lagouge.	Court
Filloy.	D.	Cambrai-O.	Cambrai.	Leleu.	Leleuvre.	V. Ne
Foufflers.	L.	Marchiennes.	Marchiennes.	Bricquet.	Leleu.	V. Br
Tourcoing.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Deleplanque.	Plouvier.	Dehuy
Tourmignies.	L.	Tourcoing.	Bureau.	Roussel-Befontaine.	J. Leblan; Bernard.	Steen; I
Trélon.	A.	Pont-à-Marcq.	Pont-à-Marcq.	Moreaux.	Dennel.	Dunc
Tressin.	L.	Trélon.	Bureau.	Stocquet.	Cuvillier.	Larso
Frois-St-Léger	V.	Lannoy.	Cysoing.	Delahaye.	Mullié.	V. As
Froisvilles.	C.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Fontaine.	Bassez; Vallez	Dupo
Uxenn.	Dk.	Le Câteau.	Le Câteau.	Cardon.	Bayard.	Tilma
Valenciennes.	V.	Dunkerq.-E.	Dunkerque	Steen.	Daverou.	Ducoi
		Valenciennes.	Bureau.	Braçq Dabanourt	Lewille; Verdavaine.	V. au
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	Le Quesnoy.	N. . .	Pavot.	Bulte
Vendegies-sur-Éc.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dargaisse.	Druenes, Pierre.	Baliga
Vendeville.	L.	Seclin.	Lille.	Buisine.	Dubray.	V. La
Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	Valenciennes.	Bailleux.	Quarez.	Dhair
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	Quesnoy-s.-D.	Lambelin.	Ghestem, Zacharie.	Drum
Vertain.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Dubois	Dessenne.	Delcro
Vicq.	V.	Condé.	Condé.	Pisson-Verchain	Deleau.	Bisiau
Viesly.	C.	Solesmes.	Solesmes.	Vallez.	Bruyelle; Vitrant.	Souffl
Vieux-Berquin	H.	Bailleur-S.-O.	Estaires.	Loones.	Petitpré; Deswarte.	Acqu
Vieux-Condé.	V.	Condé.	Condé.	Castiau.	Decout; Dupas.	Musir
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	Berlaimont.	Minaire.	Forest.	V. Bo
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Gérard, Pierre.	Duroux.	Salem
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Laurent.	Haca.	Huar
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	Douai.	Denoyelle.	Delval, Henri.	V. Mo
Villers-Campean.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Alfred de Campean.	Pagnien.	V. Sc
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	Cambrai.	Denoyelle.	Denoyelle-Vilain.	Rous
Villers-Cuislain.	C.	Marcoing.	Masnieres.	Bedu, Louis-J.	Vitté.	Brou
Villers-Outréau.	C.	Clary.	Le Catelet.	Marlier.	Passet; Estevez.	Quiq
Villers-Plonich	C.	Marcoing.	Masnieres.	Lourd.	Lobry.	Rogit
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O	Le Quesnoy.	Carlier.	Lefebvre.	Barbe
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Tellier.	Pronier.	Choq
Vred.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Lenoir.	Deregnacourt	Vanr

NOMS			BUREAU de poste duquel chaque commune dépend.	NOMS DES		
NES.	de l'arrond. ^s du CANTON.			Maires.	Adjoins.	Ministres du culte.
khove.	Dk.	Wormhoudt.	Watten.	Vandenkerckhove.	Devynck.	Maerten.
ies.	L.	Pont-à-Marcq.	Carvin.	Grauwlin.	L. Vallois.	Delahaye.
art.	C.	Clary.	Bureau.	Begaint, Franc.	Mailleuz, Joseph.	Plouys.
.	A.	Trélon.	Trélon.	Brasselard.	Paul.	Hannoteau.
.	V.	Valencienn.-N.	Valenciennes.	Bertaux.	Dumez; Bar.	Cambre eng.
appel.	H.	Hazebrouck-N	Hazebrouck.	Vermerach-Versta.	Rauwel.	Salomé.
ix.	C.	Carnières.	Cambrai.	Delacourt. (vol.	Lefebvre.	Bulteau.
echies.	L.	Lille-O.	Lille.	V. te Obert *.	Duquesnoy; Guérin.	Saint-Léger.
es et H.	D.	Marchiennes.	Marchiennes.	Mottez.	Cauvez.	Vallez.
ain.	L.	Cysoing.	Cysoing.	Hovine.	Pollet.	Durieux
-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Dervaux.	Valin.	Carlier.
-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	Le Quesnoy.	Colmant, Ferd.	Cocquelet, Célestin.	Dernoucourt.
n.	Dk.	Hondschoote.	Bergues.	Galle.	Verhulst.	Bau-tens.
on-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Delebecque.	Cardon-Coutelle.	V. Deûlémont.
on-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	Carnières.	Ghestem.	E. Delebecque.	V. Deûlémont.
sa-Bac.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bouchez.	Macarez.	Mullier.
hal.	L.	Roubaix.	Lille.	Brulois.	Gros; Lepers.	Lambelin.
.	Dk.	Bourbourg.	Bureau.	Ijeleflie.	Vanderhaeghe.	Duriez.
ies.	A.	Maubeuge.	Maubeuge.	Legrand.	Baudart.	V. Damousies.
ies.	L.	Seclin.	Seclin.	Hocedez.	Waymel, J.-B.	Geeraert.
los.	L.	Roubaix.	Roubaix.	Pollet.	Béghin; Dhalluin.	Seingier.
ain-s.-D.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.
ain-s.-F.	V.	Bouchain.	Bouchain.	Bon Lahure.	N. . .	Lavechin.
l.	L.	Haubourdin.	Haubourdin.	C ^{te} O. d'Hespe.	Menu; Liénard.	Pouillaude.
l.	D.	Douai-N.	Douai.	Leboucq de Castro	Dubois.	Bonvarlet.
s-Cappel.	H.	Cassel.	Cassel.	Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede
ik-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	Comines.	Billiard.	Vaneslande; St-Léger.	Roussel.
Cappel.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Delylle.	Macke.	Vanbever.
i.	L.	La Bassée.	Feurnes.	Chombart.	Lezie.	Caudrelier.
ies.	A.	Trélon.	Fourmies.	Demorg.	Lermizeaux.	Lebon.
is.	L.	Lannoy.	Lannoy.	Boutem.	Mulliez.	Pluchart.
s	A.	Trélon.	Trélon.	Bouté.	Cuisset.	V. Liessies.
zeele.	H.	Steenvoorde.	Steenvoorde.	Wyckaert.	Bocker.	Hilst.
hoult.	Dk.	Wormhoudt.	Bureau.	Dehaene.	Béle; Beudart.	Caillie.
rdin; be.	Dk.	Bourbourg.	Watten.	Drieux.	Cloet.	Béne
s.	Dk.	Bergues.	Bergues.	Lammens.	Verrièle.	Cortyl.
s-Cappel.	ik.	Wormhoudt.	Wormhoudt.	Vandenbilcke.	Ardaens, père.	Serlooten.
zeele.	H.	Cassel.	Cassel.	Reumaux.	Vandaele.	Vancostenoble.
ote	Dk.	Dunkerque-E.	Dunkerque.	Adam.	Vanhille.	V. Ghyvelde.
zene.	H.	Cassel.	Cassel.	Francho Fidel.	Desmond.	Salomé.

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

État des communes dont les revenus excèdent 20,000 francs, et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux, et du personnel de leurs receveurs.

Dunkerque, M. Vermée; Bergues, M. Deschamps; Gravelines, M. D'Haisnes; Hazebrouck, M. Vanhoucke; Bailleul, M. Baelde; Estaires, M. Bossu; Merville, M. Barizel; Lille, M. Joffroy; Armentières, M. Boussemaer; Roubaix, M. Salembier; Tourcoing, M. Debuigne; Cambrai, M. Delattre; Le Câteau, M. Delhay; Avesnes, M. Lambert; Landrecies, M. Descamps; Maubeuge, M. Levecque fils; Douai, M. Lavoix; Orchies, M. Delegrange; Condé, M. Douchement; Saint-Amand, M. Duvez; Valenciennes, M. Deffaux.

OCTROIS.

État des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés (1).

Bergues, MM. Deconinck, p. ch. — Bourbourg-Ville, M. Boin, r. c. — Bourbourg-Campagne, M. Cocquillier, r. c. — Coudekerque-Branche, M. Judez, r. c. — Dunkerque, MM. Dalinval, p. ch., Dupays, r. c. — Gravelines, M. Deblaecker, r. c. — Hondschoote, M. Deman, r. c. — Bailleul, MM. Freson, p. ch.; Deheere, r. c. — Cassel, M. Ballet, r. c. — Estaires, MM. Dambrin, p. ch.; Fenard-Desmon, r. c. — Hazebrouck, MM. Legrand, p. ch.; Itsweire, r. c. — La Gorgue, M. Marsy, r. c. — Merville, MM. Boudville, p. ch.; Deroide, r. c. — Morbecque, M. Castrique, r. c. — Steenvoorde, M. Deneuille, r. c. — Vieux-Berquin, M. Ilgelrans, r. c. — Anneuillin, M. Panckouke, r. c. — Armentières, MM. Camblin, p. ch.; Vanoye, r. c. — La Bassée, M. Hibon, r. c. — Comines, M. Flament, r. c. — Halluin, M. Noyelle, r. c. — Haubourdin, M. Douet, r. c. — Lannoy, M. Page, r. c. — Lille, M. Bernard, p. ch. — Thévenin, r. c. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Dutoit, r. c. — Roubaix, MM. Roche, p. ch.; Fresnoy, r. c. — Seclin, M. Olivier, r. c. — Tourcoing, MM. Lapersonne, p. ch.; Lemaire, r. c. — Cambrai, MM. Delplanque, p. ch.; Joliet, r. c. — Le Câteau, MM. Dubois, p. ch.; Tasbille, r. c. — Solesmes, M. Canonne, r. c. — Avesnes, MM. Dubois, p. ch.; Noyon et Stève, r. c. — Bavai, M. Lambert, r. c. — Landrecies, MM. Seraut, chargé du contrôle administratif; Degai, r. c. — Maubeuge, MM. Bierent et Perein, r. c. — Le Quesnoy, M. Tessier, r. c. — Solre-le-Château, M. Tellier-Corneille, r. c. — Aniche, M. Laloux, r. c. — Douai, MM. Mason, p. ch.; Vadot, r. c. —

(1) Explication des abréviations contenues dans le présent article, p. ch (préposé chef); r. c. (receveur central).

Orchies, M. Delegrange, r. c. — Anzin, M. Magnien, r. c. — Saint-Amand, M. Makenne, r. c. — Condé, MM. G. Petit, p. ch.; N..., r. c. — Valenciennes, MM. Boizard, p. ch.; Leclercq, r. c. — Vieux-Condé, M. Decout, r. c. — Denain, MM. Delhay, p. ch.; Boilly, r. c.

GARDE NATIONALE.

Les seules parties de la garde nationale organisées dans le département sont les corps spéciaux d'artillerie existant à Lille et à Valenciennes.

LILLE. — Bataillon d'artillerie réorganisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 28 février 1853. L'origine de ce corps remonte à l'année 1483. — *Commandant*, M. Saint-Léger (O. *).

VALENCIENNES. — Compagnie aussi très-ancienne, réorganisée par arrêté ministériel du 26 septembre 1853. — *Commandant*, N..

Sapeurs-Pompiers.

La ville de Lille possède un bataillon de sapeurs-pompiers municipaux soldés. — *Commandant*, M. Jorez, *.

Beaucoup de communes possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers municipaux. Nous donnons dans la deuxième partie de cet Annuaire le résumé de l'effectif de ces divers corps.

COMMISSARIATS DE POLICE.

LISTE DU PERSONNEL DES COMMISSARIATS DE POLICE CANTONNAUX
CONSITUÉS CONFORMÉMENT AU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

Arrondissement de Dunkerque.

Cantons: Bergues, MM. Champeaux; Bourbourg, Dhaisne; Dunkerque (deux cantons), Vallée, *commissaire central*; Dunkerque-Ouest, Venière; Gravelines, Boullay-Bonneville; Hondschoote, Deledicque; Wormhout, Desoutter.

Arrondissement d'Hazebrouck.

Cantons: Bailleul, MM. Stevenoodt; Cassel, Van Bambeke; Hazebrouck, Depaux; Horrie, à Merville; Honoré, à Estaires; Steenvoorde, Deottinis.

Arrondissement de Lille.

Cantons: Armentières, MM. Wernert; La Bassée, Legrand; Cysoing, N...; Haubourdin, Roumet; Lannoy, Broyer; Lille, (5 cantons), *commissaire central*, J. Cor, *; 1^{er} arrond., Mathon; 2^e arrondiss., Taillefer; 3^e arrondiss., Plateau; 4^e arrondiss., Bastier; 5^e arrondiss., (quartier de Wazemmes), Raimond; 6^e arrond.

(quartier des Moulins), Wéry; 7^e arrondiss., Richard; 8^e arrondiss., Génot; 9^e arrondiss., Montbreignand; Pont-à-Marcq, Dallennes; Quesnoy-sur-Deûle, Girard, à *Comines*; Roubaix, Wallet, *commiss. cent.*; Ménagé, Mocquet, à *Roubaix*; Guilluy, à *Wattrelos*; Seclin, Delessue; Tourcoing (2 cantons), Jean, *comm. cent.*; Tourcoing-Sud, Millelot, à *Tourcoing*; Tourcoing-Nord, Bloême, à Halluin.

Arrondissement de Cambrai.

Cantons: Cambrai, MM. Gibert, *commiss. cent.*; Bonescuelles d'Orgères; Carnières, Beaufort, à *Quiévy*; Clary, Bonnier; Le Câteau, Aigoin; Marcoing, Denis, à *Masnères*; Solesmes, Roger.

Arrondissement d'Avesnes.

Cantons: Avesnes, MM. Chrissent; Bavai, Piard; Berlaimont, Boursier; Landrecies, Detraux; Maubeuge, Mornave; Le Quesnoy, Henry; Solre-le-Château, Bonescuelles d'Orgères fils; Trélon, Pette, à *Fourmies*.

Arrondissement de Douai.

Cantons: Douai, MM. Thieffry, *commiss. cent.*, Hanotte; Marchiennes, Depuydt, à *Somain*; Orchies, Regnard; Arleux, Bonsan.

Arrondissement de Valenciennes.

Cantons: Saint-Amand, MM. Bonnotte; Bouchain, Correaux, à *Denain*; Condé, Deledicque; Valenciennes, Charrier, *commiss. cent.*, Vergnes, à *Valenciennes*; Richard, à *Anzin*.

Commissaires spéciaux aux stations de chemin de fer et à la frontière

Valenciennes, MM. Delcourt; Tourcoing, Harivel; Jeumont, Peyre; Feignies, Mulnaer; Baisieux, Joland; Dunkerque, Baras; Douai, Adam de Flamare.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE BIENFAISANCE.

Hospices et Hôpitaux.

Le nombre des établissements hospitaliers existant dans le département du Nord est de cinquante-deux, savoir : cinq hospices généraux, huit hôpitaux de malades, deux hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; cinq hospices pour les malades et les vieillards; treize hospices pour les vieillards et les orphelins; treize hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

Bureaux de Bienfaisance.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations ; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtement et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel de l'Administration des Hospices des Bureaux de Bienfaisance (1).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE. — *Hospices*. MM. Quillacq, Thélu, Pigalle, Féron, Morel. — *Bureau de Bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Papillon, receveur ; Vanthielt, *économ-comptable* ; J. Mine, *secrétaire*.

Bergues. — *Hospices*. MM. Delautre, Pluvier, Demasière, Delport. N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Bastaert, Pluvier, Deblock, Delautre, Pareydt. — MM. Cousyn, *receveur* ; Lenglet, *économ-comptable* ; Cousyn, *secrétaire de l'hospice* ; A. Guilbert, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Bourbourg. — *Hospice*. MM. Blavoet, Deschodt, Legaigneur, Vandembroucq, Bondu. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Courdain, *receveur* ; Dammarez, *secrétaire-économ*.

Gravelines. — *Hospice*. MM. Demarle, Torris, Jeannin, Lans-theere. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Gourdin-Massenin, Loosdregt, Legouloz-Denève, N..., N...

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. — *Hospices*. MM. Pouvillon, Houvenaghel (Louis), Leclerc (Ch.), Houvenaghel (Justin), Deschodt. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Caboche, Cleenewerck, Loingeville, Defoort, Scheercousse. — MM. Halinck, *receveur* ; Scheercousse, *secrétaire économ-comptable*.

Bailleul. — *Hospices*. MM. Vandamme, Cortyl, Béhaghel, H., Béhaghel L., Baelde. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Poupert, de Coussemaker, Baelde, Freson, Béhaghel P. — MM. Hopsomer Ch., *receveur* ; Bubbe, *économ-comptable* ; Depup, *secrétaire*.

Cassel. — *Hospices*. MM. Leroy, Dehandschoewerker, Ch., Dehandschoewerker, L., Marant, Martin. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Vanbever, Chevalier, Marant-Stoven, Dehandschoewerker, L., Bussehart, Louis. — MM. Dekystpotter, *receveur* et *secrétaire* ; Pastoors, *économ comptable*.

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600, nous n'indiquons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

Estaires. — *Hospice*. MM. Taffin, Degruson, Hennion, Vermersch, Deroy. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Priem-Dequizez, Taffin, Kieken, Hennion, Degruson, Ed. — MM. Bossu, *receveur*; Beau, *secrétaire*.

La Gorgue. — *Hospice*. MM. Joye, Marsy, Revel, Claudorez, Cattoir. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Gailly, Cattoir, Lerouge, Lenglard, Dubois. — MM. Marsy, *secrétaire*; Vermercq, *receveur*.

Merville. — *Hospice*. MM. Arnould, Mattelin, Loridan, Variscotte-Dubois, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Duhamel, Ch., Barizel, Aug., Vanuxem, J.; Mattelin, Arnould. — MM. Barizel, *receveur*; Mattelin, *secrétaire de l'hospice*; Duhamel, Ch., *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Steenbecque. — *Hospice*. MM. Ruyssen, Durant, Durau, Beudant, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Derloo, Vandepitte, Devalckenaere, Compagnon, Lesage. — MM. Iserby, *receveur*; Coubronne, *économe, secrétaire*.

Steenvoorde. — *Hospice*. MM. Oury, Klein, Dejonghe, Dewitte, Mortier. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Leurelle, Paresys, Parent, Vanderlynden, Merchier. — MM. Riquet, *receveur*; Bailieux, *économe-comptable et secrétaire*.

Steenwerck. — *Hospice*. MM. Lefrançois, Touquet, Charlet, Lebleu, Quagebeur. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Wecksteen, Penin, Delangre, Decherf, Chieus. — MM. Bonnet, *receveur*; Chieus, *secrétaire-économe*.

Vieux-Berquin. — *Hospice*. MM. Lagersie, Acquart, Traisnel, Taffin, Castrique. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Moreel, P., Charlet-Morel, Dannequin, Petitpret, Roussel. — MM. Lecœuche, *receveur*; Ingelrans, *secrétaire-économe*.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. — *Hospices*. (1). MM. Brame, *, Barrois, comte de Melun, Lemaire, Flamen, Cazeneuve, *, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dorémieux, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Gustave Bernard, Pajot, Lefebvre, Aug., *, Blocquel, *, *membre honoraire*. — MM. Rigal, *receveur*; Ducatez, *économe-comptable de l'hospice-général*; Duvochelle, *économe-comptable de l'hôpital St. Sauveur*; Mallet, *économe-comptable des hospices Gantois, des Vieux-Hommes et de Stappaert*; Dürr, *secrétaire de la commission des hospices*; Landas, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Armentières. — *Hospices*. MM. Woussen-Castrique, Castrique, Clarisse-Béghin, Musin-Lespagnol, Hadou. — *Bureau de bienfaisance*. — Les mêmes. — M. Marcotte, *receveur, secrétaire et économe-comptable*.

(1) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

Bondues. *Hospices*. MM. Tiers, Dupire, Delemer, Leduc, Lebrun. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Lefebvre, Desaint, Procureur, Lebrun, Catrisse.

La Bassée. *Hospice*. MM. Tison, Cordier, Larsonneur, Largent, Pollet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Denis, Duchatel, Graffine, Bavière, Hennebelle. — M. Leroy, *receveur, économiste-comptable et secrétaire*.

Comines. *Hospices*. MM. Cappelle fils, Cateau-Lauwick, Lauwick, Goeman, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Devos, Flament, Gaudron-Cuvelier, Lesaffre, Desmazières. — MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance*; Marcotte-Ghesquière, *économiste de l'hospice et secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance*.

Halluin. *Hospice*. MM. Demeestère, Danset-Lemaître, Phalempin, Lemaire, Wouters. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Desprez, Pollet, Drouart, Mathieu, Dhalluin.

Haubourdin. *Hospice*. MM. Derbigny, Testelin, Leroy, Lamblin, Bonte. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Testelin, Dò, H., Wana-verbecq, Buisine, Lamblin.

Linselles. *Hospice*. MM. Ducatteau, Destombes, Guichard, Delanno, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Chombart, Destombes Aug., Destombes-Derain, Ducatteau, Ghesquière-Delecourt. — M. Fiévet, *receveur*.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice*. MM. Decottignies, Lesaffre, Poullier, Benoit, Bodé. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Ghesquier-Lernould, Benoit, Poullier, Lambelin, Bodé.

Roubaix. *Hospices*. MM. Grimonprez-Bossut, Motte-Duthoit, Renaux-Lemerre, Delfosse, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Réquillart, Mullier-Delmazure, Lepoutre-Parent, J. Lagache, L. Screpel. — MM. Leconte fils, *receveur*; Vincré, *économiste-comptable de l'hôpital et de l'hospice*; Cottigny, *secrétaire de l'hospice*; L. Crombé, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Seclin. *Hospice*. MM. Clayes, Demeestère, Garez, Collette, Cayet. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Dupire, Dujardin, Olivier, Dubois, Herbaut. — M. Mullier, *receveur et secrétaire de l'hospice*; M. Delacourt, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Tourcoing. *Hospices*. MM. Wattine, Ch. Wattine, L. Jonglez-Wattel, Hassebroucq, Desurmont-Desurmont. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Motte, Lorthiois, Duvillier-Duriez, Nollet, G. Desurmont fils. — MM. Debuigne, *receveur et secrétaire*; Vanderputte, *économiste-comptable*.

Wambrechies. *Hospice*. MM. Saint-Léger, Guérin, Catry, Butin, Desbonnets. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Saint-Léger, D'Halluin, Desreumaux, Cardon, Ghestem. — M. Hochart, *receveur de l'hospice*; M. Butin, *secrétaire du bureau de bienfaisance*.

Wattrelos. *Hospice*. MM. Droulers, Mulliez, Béghin-Tiers, Dubrulle, N... — *Bureau de bienfaisance*, MM. Droulers-Duquesnoy, Castel-Dujardin, Jubaru-Duquesnoy, N..., N... — MM. Lezaire, *économe, secrétaire*; Bataille, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai. *Hospice*. MM. Proyard, de Liénard, Minangoy, Déjardin, l'abbé Vallée. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Renard, Toussaint-Lallier, Boittelle, *, Piettre, de Beaumont (Emile). — Bruyelle, *receveur*; Manniez, *économe-comptable*; Wilbert, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospices*. MM. H. George, Evrard, Beaumont, Viroux, Pasqual, A., Postiaux, *économe-comptable et secrétaire*. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Flament, Lambert, Carlier, Arnould, Renotte. — MM. Michaux, aîné, *receveur*; Dubois, *économe-comptable et secrétaire*.

Landrecies. *Hospices*. MM. Marie, Béthune, Bonnaire, Desbrosses, Passefort. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Bouteaux, Bonnaire J.-B., Merlin, Bonnaire-Pavot, Marsy. — MM. Descamps, *receveur*; Merlin, *économe comptable*; Madoulé, *secrétaire*.

Maubeuge. *Hospices*. MM. Walrand, maire, Horrie, Halgrin, de Carnières, Bayart. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Guislain, Pechemarty, Labbé, Lombart, N... — MM. Lucq, *receveur*; Dubut, *secrétaire*; Deligne, *économe-comptable*.

Le Quesnoy. *Hospices*. MM. Carion, Dupont, Piette, Goffart, Desquesnes. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Legrain-Piette, Hubert, Rigolet, Bertrand, N... — MM. Vallet, *receveur*; Hubert Félix, *économe de l'hospice*; Vandamme, *secrétaire*.

Solre-le-Château. *Hospice*. MM. Leroy, P., Michaux, Baligand. Declémy, Lancelin. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Preux, Bever, Leroy, Baligand, Lancelin. — M. Georges, *receveur*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices*. MM. Danel, (O. *), Dumon, *, Capon père, Preux (O. *), le comte d'Esclabes, avocat. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Petit, *, Tréca-Leleu, le comte de Guerne, *, de Serval, (O. *), Drouart de Lezey, conseiller à la cour impériale. — MM. Lacombe, *receveur*; Dubois, *économe-comptable*; Brassart, *secrétaire*.

Lallaing. *Hospice*. MM. Lefebvre, Morelle, Housseaux, Wacquez-Noël, Herbaut F., Deregnacourt, N... — *Bureau de bienfaisance*. MM. Housseaux, Williate, Boulant, Herbaut, Wacquez.

Orchies. *Hospice*. MM. Lemaire, Is, Labaussois, Hego-Bulteau, V. Cuvelier, Bocquet. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — M. Guilbert, J., *receveur-secrétaire, et économe-comptable*.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices*. MM. Lewille, Ed., *, Lusardy, Delcourt-Dubois, Desfontaine de Preux, Maillard (C. *). — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Bouton, *receveur*; Leflan, *secrétaire des hospices*; Caudron, *secrétaire du bureau de bienfaisance*; Vassart, *économe-comptable*.

Saint-Amand. *Hospices*. MM. Barbieux, Basiez, Bauchart, Waché, Davaine. — *Bureau de bienfaisance*. MM. Hedon, Mériaux, Waché, Basiez, de Monchaux. — MM. Duwez, *receveur et secrétaire*; Lemonnier, *économe*.

Condé. *Hospice*. MM. Delzant, Rossy, Houzez, Waternau, Haubourdin. — *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes. — MM. Douchement, *receveur*; Richard, *économe-comptable et secrétaire*.

Asiles publics d'aliénés

Ces établissements sont régis par la loi du 30 juin 1838 et l'ordonnance réglementaire du 18 décembre 1839.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, *, membre du Conseil général et maire d'Armentières, Cary, Boussemaer, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique. — *Directeur*, M. Delair; *aumônier*, N...; *médecin*, M. Butin; *receveur*, M. Musin-Lespagnol; *économe*, M. Laleu.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Verley, *, *président*; Meunier, *, conseiller municipal; Rouzé, *, Leconte, *, doyen-curé de Saint-Maurice; E. Defontaine, *. — *Directeur*, M. Guilbert; *médecin*, M. le docteur de Smyttère; *aumônier*, M. Pionnié; *receveur-économe*, M. Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Commission de surveillance. MM. Chombart, conseiller général; le curé de Marquette; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; V. Delgutte, conseiller municipal de Lille; Lebleu, propriétaire, conseiller d'arrondissement, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Directeur, M. Isaac Durosoy; *médecin*, M. Joire.

Monts-de-Piété.

Il existe dans le département six monts-de-piété placés à Lille, Dunkerque, Bergues, Cambrai, Douai et Valenciennes.

Le droit perçu pour intérêts et frais est de 9 p. % à Lille, 14 à Dunkerque, 8 à Bergues et 12 à Cambrai, Valenciennes et Douai.

PERSONNEL.

LILLE. *Commission administrative.* MM. Catel-Béghin, Meurein, Lemaire, Houzé de l'Aulnoit, avocat, Paul Bernard, Jules Lefebvre. — *Directeur*, M. Fockedey; *contrôleur*, M. Masurel.

Le mont-de-piété de Lille a remis en exercice la fondation Masurel, anciennement instituée pour le prêt gratuit. Tous les prêts au-dessous de 30 fr. sont faits sans intérêt, lorsque les emprunteurs s'adressent directement au mont-de-piété.

DUNKERQUE. *Commission administrative.* MM. Dessurne, Thélu, Vandewalle, Delval, Gaspard, Hamoir. — *Directeur*, M. Hovelt.

Les autres monts-de-piété sont régis par les commissions administratives des hospices.

BERGUES. *Directeur*, M. Guilbert; *contrôleur*, M. Willeman.

CAMBRAI. *Directeur*, M. Sapelier; *contrôleur*, M. Wilbert.

DOUAI. *Directeur*, M. Mouton de Bourdignin, *.

VALENCIENNES. *Directeur*, M. Hourdequin; *contrôleur*, M. Caudron.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du règlement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des Comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Al. Bouly de Lesdain, Willems fils, N... — A Hazebrouck, MM. Deschodt, Kien, Vandewalle: — A Lille, MM. Delannoy, Théry, N... — A Cambrai, MM. Cirier, Déjardin, Delattre. — A Avesnes, MM. Mary, Guillemain, Manesse. — A Douai, MM. Dupont, Pellieux, Talon. — A Valenciennes, MM. Deruesnes, Girard, Didier.

Caisses d'épargne.

Il existe dans le département du Nord vingt-deux caisses d'épargne, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing, une à Avesnes, une à Hazebrouck, une à Bergues, une à Armentières, une à Bailleul, une à Estaires, une à Merville, une à Comines, une à Cassel, une à La Bassée, une à Bourbourg, une à Steenvoorde, une à Solesmes et une à Iwuy.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et 1^{er} novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835; 1^{er} décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843, et par décrets des 8 novembre 1850, 24 juillet 1851, 7 août 1852, 8 sep-

tembre 1853, 20 et 23 octobre 1858, 10 novembre 1855, 25 mars 1857, 6 juillet 1860, 17 novembre 1862.

Des succursales de la caisse de Valenciennes sont établies à Condé, Saint-Amand, Denain et Bouchain. Des succursales de la caisse de Douai sont installées à Orchies et à Marchiennes; une succursale de la caisse de Dunkerque, à Wormhoudt; des succursales de la caisse d'Avesnes, à Landrecies, Fourmies, Trélon et Maroilles; des succursales de la caisse de Lille, à Haubourdin, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. MM. Petyt, *président*; Morel-Agie, *vice-président*; Dessurne aîné, *secrétaire*; A. Dessurne, *secrétaire-adjoint*; Carlier, *, négociant; Chaveron, Cailliez, rentier; Féron, *, Caron, *, capitaine au long cours; Verleye, président du tribunal, Vandewalle, propriétaire; Beck, ancien notaire; Durin, négociant, Darras, idem; Lefebvre, avocat; *trésorier*: M. Gombert.

BERGUES. MM. le maire, *président*; Herwyn, *vice-président*; Michiels, Pouvillon, W. Pluvier; J. Pluvier, Dekester, Guilbert, Vernaelde, Claeys, Pastoors, Delpont, Deschamps, Vanhoucke, Verenoque, J. Guilbert, *trésorier*, M. Godbille Honoré.

BOURBOURG. MM. Demeunynck, *, maire, *président*; Bondu, *vice-président*; Legaigneur, *secrétaire*; Decarpentry, O. Belle, Bourgeois, Deschodt, Milliez, Gommers, V. Vercoustre, Guénin, Blaevoet. F. Vercoustre, Weens-Collin. Simonis de Dudezeele Belle Ed.; *trésorier*, M. Joos.

GRAVELINES. MM. Leroy, maire, *président*; Salomé, *vice-président*; Poirrion, Demarle, Martin, Decarpentry, Merlen, Lesur, Noël, Hautefeuille, Torris, Vanwormhoudt, Leurette, Jannin, Weens, Waguet.

HAZEBROUCK. MM. Kien, maire, *président*; N. ., *vice-président*; Caboche, greffier du tribunal; Vanhoucke père; Schmidt, inspecteur des contributions indirectes; Smagghé père, Vitse, propriétaire; Scheercouse père; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat; Donckele fils, propriétaire; Leleu, avoué; Vandewalle, propriétaire; *trésorier*, M. Deroo.

BAILLEUL. MM. le maire, *président*; Dehaene, doyen de Saint-Amand; Bacquaert, idem, de Saint-Vaast; Behaghel, L., conseiller municipal; Behaghel, H., idem; Flahaut (Hubert), Flahaut (Evar), Bieswal, Behaghel, percepteur; de Coussemaker, propriétaire; Cortyl, propriétaire; Baelde, receveur municipal; Lotthé, notaire; Vandewalle, conseiller municipal; *trésorier*, M. Baelde.

CASSEL. MM. Desmyttère, maire, *président*; Béhaghel, *vice-président*; Windrif, *secrétaire*; Dehandschøwercker, A., Chevalier, Dutroy, *; Leroy, Wackernie; Vantroyen, Quarez, Deswartes, Moraël, Delebaere, Dekytpotter, Roussel, Martin; *trésorier*, M. Pastoors.



ESTAIRES. MM. Hennion, maire, *président*; Rogié-Dupire, Salomé-Blanquart, Minche (Théodore), Bossu-Revel, Courdent-Duflos, Vermerch, Hennion-Duflos, Taffin-Peuvion, Degruson, Taffin, A., Ducatez-Degrave, Ledieu-Silvie, Leclercq, Bonduel, *trésorier*, M. Beau.

MERVILLE. MM. Duhamel, Ph., maire, *président*; Clarisse-Piat, *vice-président*; Bridelance, *, *secrétaire*; Delassus-Vanderberghe, *secrétaire-adjoint*; Bécu-Loutre, négociant; Grillet-Het, corroyeur; Barizel, receveur municipal; Barizel, receveur de l'enregistrement; Delassus, brasseur, Bécu-Dautriche, négociant; Verhaeghe-Duquenne, notaire; Arnould, commissaire-priseur; Vanuxem Justin, Degruson, P.; *trésorier*, M. Guy.

STEENVOORDE. MM. Heem, maire, *président*; Beck, juge-de-*paix*, *vice-président*; Vercamer, notaire, *secrétaire*; Klein, *adjoint*; Verbeke, idem; Haeu, propriétaire; Dewitte, idem; Neuwe, idem; Degroote, médecin; Legrand, greffier de la justice-de-paix; Serlooten, brasseur; Merchier, propriétaire; Mortier, raffineur de sel; Haeu-Dekester, cultivateur; Muylle, propriétaire; *trésorier*, M. Bailleul.

LILLE. MM. le maire de Lille, *président*; de Vogelsang, *vice-président*; Remy-Meurisse, Jouffroy, Defontaine, Durieux-Forret, Desmedt-Wallaert, Brice, Tripier-Durieux. — M. Charvet-Barrois, *vice-président honoraire*. — M. Keguelin de Rozières, *caissier*.

ARMENTIÈRES. MM. le maire d'Armentières, *président*; Castrique; Boussemaert, Jeanson, Demazières, Dutilleul, Pouchain-Boutry, Woussen-Castrique, Descamps-Cochet, Clarisse-Béghin, Fauquemberghe, Salmon, A., L. Baron, Cardon-Peucelle, Lacherez, Dewildie, N..., N..., Marcotte-Boutry, *secrétaire*; *trésorier*, M. Hallot.

COMINES. MM. le maire de Comines, *président*; Catteau-Lauwick, *vice-président*; Goeman, Froidure fils, Gondrexon, Ghesquière-Herbaux, Hassebroucq-Lambin, Pagès, Parent, Salembié, Lauwick, Devos, Vandewynkele, Catteau, Meurillon, Ch. Lecomte, *secrétaire*; Plamont, *trésorier*.

LA BASSÉE. MM. le maire, *président*; Deleplanque, Cordier père, Grenier, Cousin, Hennebelle, Leroy, Dilly, Denabrif, Macron, Dhenniu, Lefebvre, Poissonnier.

ROUBAIX. MM. le maire de Roubaix, *président*; Leconte, *vice-président*; Delefosse, *secrétaire*; Frasez, *vice-secrétaire*; Dujardin, Grimonpret-Bossut, Réquillart-Screpel, Screpel, L., Watine, Réquillart-Désaint, Renaux-Lemesre, Lepoutre, Parent, Duhamel-Lefebvre, Eeckmann, Wibaux, Ch. Bourbière, Ach. Delattre, *trésorier*, M. Laignel.

TOURCOING. MM. le maire, *président*; Hassebroucq, *vice-président*; Nollet, Motte, Leurent, Lemaire-Réquillart, Lorthiois-*Leplat*, Desurmont-Motte, Mathon, Nollet, Debischoop père, Des-

tombes, Tiberghien-Duvillier, Caulliez-Catteau, Debuchy, Desurmont-Desurmont; *trésorier*, M. Deherripon.

CAMBRAI. MM. le maire de Cambrai, *président*; Toussaint, négociant; Bernard-Guéry, idem; Duvivier, architecte; Brunelle, médecin; Moreau, Fr.; Flavigny-Vallez, *membres élus par les fondateurs*; six conseillers municipaux à tour de rôle; *trésorier*, M. Delattre.

LE CATEAU. MM. Seydoux, *, maire, *président*; Deveaux, Delsarte, Lozé-Morcette, Ponsin-Bonnaire, Boudart, Deveau Charles, Chantreuil-Boitôt, Fiévet fils, Flayelle-Ternant, Lavandier-Lestoquoy, Pénaert, notaire; Ponsin-Hiolin, Charles Ponsin, Seydoux fils; *trésorier*, M. Delhay.

AVESNES. MM. George, maire, *président*; Evrard, juge-de-peace, *vice-président*; George, juge-de-peace; Beaumont, banquier; Bevière-Fleury, propriétaire; Bernardou, propriétaire; Flament-Fleury, rentier; Marchand, notaire; Delflache, artiste vétérinaire; Carlier, rentier; Caverne, pharmacien; Ducarne, propriétaire; Guillemain, avocat; Davoine, propr.; *trésorier*, M. Fosset.

MAUBEUGE. MM. le maire, *président*; Quivy, *vice-président*; Bayart, *secrétaire*; Deharveng, *secrétaire-adjoint*; Sculfort, de Lagorce, Autier, Jules; Riche, Philippe; Marchand, Février-Guillemart, Autier, Emmanuel; *trésorier*, M. Levecque.

DOUAI. MM. Danel, (O. *), président de chambre à la cour impériale, *président*; Leroy, propriétaire, *secrétaire*; Bois, propriétaire; Landry, idem; Allard, idem; Danniaux, conseiller à la cour; de Bailliencourt, notaire; le comte de Guerne, *, conseiller à la cour; de Warenguien, idem; Delorme, propriétaire; Lagarde, conseiller à la cour; Lavoix, receveur municipal, Nutly; juge-de-peace; Preux (O, *), premier président honoraire à la cour impériale; Bommart, avocat, ancien maire de Douai; Cuvette, greffier en chef de la cour impériale; de Maingoval, idem; Guille, idem; Bonnaire, idem; Cartier, *, garde d'artillerie; Thomassin; Leboucq de Ternas, propriétaire; *trésorier*, M. Vadot.

VALENCIENNES. MM. Desruesne, *président*; Desfontaines de Preux, *vice-président*; Didiez, avocat, *secrétaire*; Boulan, Rousseau fils, Pesier, Libert, Viel, Courtin, Hourdequin, Lusardy, propriétaire, Boulan, Ernest; Devillers; *trésorier*, M. Verchain.

Caisse de retraites pour la vieillesse.

La loi du 18 juin 1850 a ordonné qu'il serait créé, sous la garantie de l'État, une caisse de retraites pour la vieillesse. Elle a été ouverte dans le département le 31 juin 1851. Les versements sont reçus par le receveur général, à Lille, et par les receveurs particuliers des finances dans les arrondissements.

La situation des placements effectués dans le département du Nord est indiquée dans la deuxième partie du présent annuaire.

Sociétés de secours mutuels.

Les sociétés de secours mutuels sont régies par la loi du 15 juillet 1850 et par décret du 14 juin 1851.

La deuxième partie de l'Annuaire contient quelques renseignements statistiques sur la situation des sociétés existantes dans le département.

Les sociétés instituées comme établissements publics dans le département sont les suivantes :

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
<i>Arrondissement de Lille.</i> MM.		
Annappes (Ste-Anne).	31 décembre 1853.	Rivelois.
Annappes. (St-Vincent-de-Paul).	24 décembre 1853	Delemazure.
St André (St-André).	30 avril 1860.	Dubois.
Annœullin (St-Martin).	21 décembre 1859.	Debarge.
Armentières (St-Hubert)	10 février 1853.	Dansette, *, maire.
Ascq (Bon-Pasteur).	2 décembre 1853.	Testelin.
Aubers (St-Vaast).	23 novembre 1855.	Cordonnier.
Avelin.	31 décembre 1852.	Deleplanque.
Avelin (St-Vincent).	24 février 1855.	Diéval.
Bois-Grenier (St. J. -Bte.)	20 juin 1859.	Desplanque.
Bondues (St-Waast).	2 juin 1853.	Delemer.
Bousbecques(St-Martin)	1 septembre 1855.	Catry-Dalle.
Bouvines (St-Pierre).	9 janvier 1855.	Deffontaines.
Comines.	30 juillet 1853.	N. . .
Croix (St-Martin).	29 octobre 1858.	Lepers.
Cysoing (St-Caltxt).	14 juin 1854.	Revel, Louis.
Deulémont.	10 janvier 1855.	Vandermersch.
Emmerin (St-Barthél.).	6 février 1861.	Le général Pirain.
Ennevelin (St-Quentin).	17 août 1855.	Havez.
Erquinghem-Lys (St-M.)	1 juillet 1858.	Feutrie.
Faches (la Prévoyante).	3 mars 1856.	Bajeux.
Forest (St-Jean-Bapt.).	20 janvier 1853.	Roman, maire.
Frelinghien (le Funquer)	7 décembre 1852.	Lotigier.
Frelinghien (le Bourg).	9 août 1853.	Le Gourmand, maire.
Gondecourt (St-Roch).	11 mars 1857.	Caigner-Cuvellier.
Gondecourt (Ste. Barbe).	17 mai 1859.	Berte.
Halluin (la Prévoyante)	28 octobre 1853.	Demeestère, *.
Hantay.	16 août 1854.	Leclercq-Mortelecque.
Haubourdin (St-Jean-B.)	16 avril 1853.	Testelin.
Hellemmes (St-Ghislain)	30 avril 1855.	Noé.
Illies.	4 décembre 1856.	Rigaut.
La Bassée.	14 juin 1855.	Grenier.
La Chapelle d'Arment.	12 juin 1855.	Deron.
La Madeleine.	21 juin 1859.	Desmazières.
(Ste Marie-Madeleine).		
Lambersart (St. Nicolas)	5 septembre 1852.	Bailly.
Lambersart (Canteleu).	15 octobre 1855.	Béharel.
Lannoy (St-Philippe).	14 octobre 1854.	N. . .
Lezennes (Ste-Barbe).	14 février 1861.	Baudoux.
Lille (Soc. des artistes).	5 février 1855.	Renard, *.
Lille (Société protest.)	15 décembre 1854.	Eschenauer.
Lille (N.-D. de Lille).	25 janvier 1855.	Comte de Melun.
Lille (la Prévoyance).	21 janvier 1856.	Vandeweghe.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
		MM.
Lille. — Fives (St-Luc).	18 juillet 1857.	Dubois.
Lille. — Moulins-Lille. (St-Roch).	24 février 1854.	Guichard.
Lille. — Wazemmes. (la Prévoyance).	10 février 1853.	Mourmant, *.
Lille (Association des Médecins du Nord).	21 juin 1859.	Le Dr Cazeneuve *.
Lille (Société typogr.).	22 août 1861.	Blocquel, *.
Lille (Soc. de prévoyance des pharm. du Nord).	4 septembre 1862.	N....
Linselles (St-Médard).	13 janvier 1858.	Demarcq.
Lomme (St-Eloi).	13 mars 1856.	Bailleux.
Lomme (St-Hubert).	20 septembre 1855.	Duriez.
Lomme (St-Martin).	10 juillet 1858.	Duriez.
Lompret (St-Joseph).	29 avril 1859.	Verdier.
Loos (St-Lucien).	1 octobre 1853.	Betmann.
Marcq-en-B. (St-Jean).	3 mars 1856.	Ducrocq.
Marquette (St-Louis).	29 avril 1857.	Lemay.
Mons-en-Bar. (St-Jos.)	20 juillet 1857.	Delebarre
Neuville-en-Ferrain. (St-Quirin).	6 juillet 1857.	Catteau.
Pérenchies (St-Mathias)	30 août 1858.	Droulers.
Phalempin.	3 février 1855.	Thérin.
Prêmesq. (St-Laurent).	25 mai 1856.	Lambin.
Quesnoy-sur-Deûle.	6 novembre 1852.	Vienne.
Quesnoy-s.-Deûle (St-V.)	25 juillet 1861.	Sigiez.
Radinghem (St-Joseph)	12 juin 1855.	Galloo.
Roncq (St-Piat).	6 février 1855.	Labbe.
Salomé.	24 février 1855.	Lecreux.
Seclin (St-Hubert).	5 juillet 1855.	Fournier.
Seclin (Anciens militt.)	31 décembre 1861.	Delespaul.
Seclin (Saint-Joseph).	13 mars 1862.	Lesaffre.
Templeuve (Soc. Frat.).	20 février 1861.	Prévoit.
Toufflers (St. Pierre).	9 février 1859.	Deleplanque.
Tourcoing (St-Napoléon)	25 mai 1856.	Roussel-Caulhez.
Tourcoing (St-V.-de-P.)	15 février 1858.	Leroux.
Tourcoing (St-Nicolas).	15 mai 1861.	Vanaverbecq.
Tourcoing (St-Martin).	15 mai 1861.	Dassonville.
Tourcoing (St-Barthél.)	16 octobre 1861.	Bernard.
Tourcoing (Fidél.-Amis)	24 mai 1862.	Bouche.
Tressin (St-Pierre).	8 mai 1855.	Destriez.
Vendeville (St-Joseph).	23 juin 1858.	Buisine.
Verlinghem (St-Chrys.)	1 mai 1854.	Mélisse.
Wambreec. (St-V.-de-P.)	6 février 1854.	Vte. Obert. *
Wattrelos (St-Vital).	9 septembre 1853.	Callens.
Willems (St-V.-de-Paul)	25 mai 1855.	Truffaut.
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>		
Dunkerque (St-Michel).	18 février 1854.	Haeuw.
Dunkerque. (N.-D. des Dunes).	2 juin 1854.	De Cleebssattel, *.
Dunkerque (St-Joseph).	28 septembre 1855.	Delellis, Jules.
Esquelbecq.	29 janvier 1856.	Bergerot.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	NOMS des présidents.
<i>Arrondissement d'Hazebrouck.</i>		
		MM.
Bailleul (anc. militaire.)	24 novembre 1854.	Behaghel.
Bailleul (les vrais amis).	14 mai 1857.	Decreus.
Cassel.	23 septembre 1854.	Desmytère.
Estaires (St-V.-de-Paul)	6 décembre 1854.	Deroy, Alexandre.
Estaires (Anc. militaire)	16 septembre 1859.	Revel
La Gorgue.	30 août 1854.	Duquenne.
Hazebrouck.	7 mars 1853.	Cleenerwerck, ✱.
Hazebrouck (anc. mil.)	10 août 1858.	Kien.
Merville.	16 avril 1853.	Danel-Delebecq.
Merville (Anc. militaire).	24 mars 1859.	Danel-Delebecq.
Morbecque (anc. mil.)	24 mars 1859.	Claudorez.
Nieppe.	18 avril 1855.	Delangre
Steenvoorde.	29 décembre 1855.	Beck.
Steenwerck	14 avril 1854.	Plouvier.
Vieux-Berquin.	24 février 1855.	Loones-David.
<i>Arrondissement de Douai.</i>		
Douai (société générale)	7 mars 1853.	Maurice, ✱,
Féchain (St-Waast).	16 février 1861.	Pugnier.
Flines-lez-Raches.	8 octobre 1854.	Choque.
Lécluse.	3 janvier 1855	Branque.
Marchiennes.	25 avril 1855.	Piédanna.
Raimbeaucourt.	8 janvier 1855.	Dapvril.
Sin	10 janvier 1859.	Goulois.
<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>		
Anzin.	19 juillet 1858.	Jénart.
Condé.	26 juin 1854.	Pureur.
Raismes.	9 septembre 1853.	Leroy. Ed.
Saultain.	6 mars 1853.	Hamoir, Gustave.
Saint-Amand.	19 mai 1855.	De Moncheaux.
Vieux-Condé (St-Eloi).	14 août 1854.	Dervaux, Louis-Philippe.
Valenciennes.	8 septembre 1853.	Feytaud.
Valenciennes. (Union valenciennoise)	8 septembre 1853.	Fosse.
Valenciennes. (soc. gén. de prév.)	6 avril 1857.	Meurs, François.
Valenciennes (St-Eloi).	9 juin 1857.	Lewille.
Valenciennes. (L'Union fraternelle.)	18 juin 1859.	Noël.
Valenciennes (Tailleurs d'habits).		
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>		
Cambrai.	7 mars 1857.	De Beaumont.
(Ass. des ouvr. mal.)		
Trois-Villes.	22 juin 1855.	Rigaut.
<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>		
Cousolre (soc. mut.)	25 juillet 1860.	Herbecq.
Le Quesnoy (secours m.)	21 novembre 1861.	Piette.
Wargnies-le-Grand.	10 avril 1861.	Dervaux.

Sociétés de charité maternelle.

LILLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, en 1817, a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant, celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants, toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants dont l'ainé est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme Vallon.

Présidente, Mme Briansiaux-Bigo.

Vice-Présidentes, Mmes de la Serre, Ch. Verley.

Secrétaire, Mme Gentil-Descamps.

Trésorier, M. Desmottes, notaire.

Dame pour la confection des vêtements, Mlle Desjardins.

Dames honoraires.

Pour l'ancien Lille. Mmes Blondeau-Piat, Demesmay, Vve Ch. Crespel, Descamps-Crespel, Huot, Lahousse, Droulers-Vernier, Gust. Descat-Leleux, Descat-Leleux, Em. Verstraete, Groulois-Lanvin, Regnault-Flamen, Delebecq-Barrois, Jonglez-Hovelacque. Bocquet-Richebé, Decoster-Droulers, Decroix-Duquenne, Tilloy-Casteleyn, Loncke, Meurisse, Rose, Vandamme-Buisine, Descamps-Groulois, Clainpanain, J. Casteleyn, Mlles Legrand, Mmes de Grimby, J. de Vicq, Verley, Ach. Wallaert, de la Phalecque, Mille-Mimerel, Murville, Lemaire-Raoust, Akermann, Ed. Fauchille, Delesalle-Desmedt, Auguste Lemoinier, Blanquart-Evrard, Mlle Théry, Mmes Catoire, Bigo-Danel, Farnèse-Favarque, Ant. Rousseau, Virnot-Lethierry, Boutry-Van Isselstein, E. Brame, Mlles Delangre, Clara Béghin, Mmes Dujardin, Humbert, Van de Weghe, J.-B. Fauchille, Ch. Crespel-Tilloy, de Germiny, Catel-Béghin, F. Crespel, Godefroy, H. Kolb, Vandamme-Meurisse, Kiener, Fr. Debuchy, Henri Barrois fils, Huet, Scribe-Bigo, F. Dehau, Aronio de Romblay, Tilloy-Beaumont, Houzé de l'Aulnoit, J. Schoutten, Ch. Huet.

Pour la section de Wazemmes. Mmes Decoster, Comère, Holbecq, Béghin-Dejaeghère, Delcourt-Malfait, L. Faure, J. Chapus, Marcotte, Faucheur-Desmedt; Lefébure, H. Faure, Paul Lepercq, J. Lefebvre, Julien Barrois, Ch. Fauchille, Ach. Lefebvre, Six, Caron.

Pour la section des Moulins. Mmes Ph. Bériot, Denniel Bériot,

Collette, Gennevoise-Lefebvre, Lefebvre-Bériot, Lammens, Dequoy, Mlle Cliquennois, Mme Gisclon, A. Wallaert-Legavrian.

Pour la section d'Esquermes. Mmes la Prieure du couvent des Bernardines, Crépy-Dubus, Vermersch, Louis Mallet, Wakernie, Mlle Billet, Mme Bernard-Rouzé.

Pour la section de Fives. Mmes veuve Barrois-Desmesmay, G. Barrois, Brabant-Hette, Bériot, J. Cuvelier.

Pour la section de St.-Maurice. Mmes veuve Cox, Edm. Cox, Lethierry-Barrois, Prouvost-Wacrenier, Van Troyen, Cuvelier, Cazeneuve.

Dames administrantes.

1^{er} ARRONDISSEMENT. Mmes J. Mathon, Henri Scrive, Viseur-Waymel, Mlle. Dumon, Mmes A. Longhaye, Henri Barrois, Agache, de Genevières.

2^e ARRONDISSEMENT. Mmes Rouzé-Duthoit, Maquet-Verstraete, Dehau-Deleruyelle, Vannière-Smet, Alf. Labbe, de Melun, Desrousseaux-Lefebvre, Lallier, Charvet-Fokedey, Terwangne.

3^e ARRONDISSEMENT. Mmes Th. Cuvelier, Ch. Verley, Mlle Huret, Mmes Dépret-Béghin, Emile Scrive, Dubois-Charvet, Théry-Dumon, Desmed-Faucheur, Rousselle, C. Mas, Rouzé-Duthoit.

4^e ARRONDISSEMENT. Mmes Pajot, Fauchille-Prévost, Kolb-Bernard, Lepée.

5^e ARRONDISSEMENT. Mmes Verley-Charvet, Gonnet-Murville, L. Delannoy, Desmedt-Wallaert, Léonard-Danel, Charvet, Barrois, Blondeau-Herlin, de la Serre, A. de Norguet

SECTION DE WAZEMMES. Mmes. Lepercq-Deledicque, Faucheur-Deledicque, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Mourmant, Loyer, Ch. Faucheur, Delefortrie, Sarrazin, Frémeaux, Courtois, Faucheur-Deledicque, Lepercq-Deledicque, Tesse-Degland, Richter, C. Sarrazin, Waymel, Lepercq-Mourmant.

SECTION DE MOULINS-LILLE. Mme E. Wallaert, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes Em. Wallaert, V. Olivier, Mlles. Delebecque, Brière, Mamet, Coëvoët.

SECTION D'ESQUERMES. Mme de Genevières, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes de Genevières, Bigo-Tilloy, Miellez, Braquaval, Delannoy.

SECTION DE FIVES. Mme Rose Demerler, *dame déléguée.*

Dames administrantes. Mmes Rose-Demerler, Th. Barrois, Brabant-Dupont, Boutry-Droulers, Pérus-Bériot.

SECTION DE SAINT-AURICE. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, *dames déléguées.*

Dames administrantes. Mmes Bachy-Cuvelier, Langlart-Barrois, Lambry-Cardon, Steverlynck-Delecroix.

VALENCIENNES.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une société de charité maternelle à Valenciennes

Présidente, Mme de Warenguien; *secrétaire*, N...; *conseillères*, Mmes Serret, S. de la Serre; *trésorière*, Mme Waternau.

Société charitable de la Miséricorde, à Bergues.

Cette association a pour but de venir au secours des femmes en couches et des pauvres honteux. Elle est administrée par le Conseil de direction composée de la manière suivante, savoir :

Mmes Desnich, *directrice*; de Staplande, *trésorière*; Melle. Galloo, *secrétaire*.

Société charitable de St.-François-Régis, à Lille.

Cette société, autorisée par arrêté du Préfet, du 18 octobre 1849, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs, et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai.

Cette société a pour but de construire des maisons et de les louer aux ouvriers au plus bas prix possible.

Président, M. Maurice, *, ancien maire.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 et le décret du 22 août suivant ont réorganisé les services de l'enseignement public.

La France est divisée en dix-huit circonscriptions académiques.

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai comprend cinq départements, qui sont : l'Aisne, les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE.

Recteur, M. Guillemin (O. *); *inspecteurs*, MM. Dumouchels, *;

à Laon; St.-Joire (O. I.), à Mézières; Vasse (O. I.), à Lille; Jarry, à Arras; Allou (O. ✱), à Amiens; Gisclard (O. I.), à Douai; *secrétaire de l'académie*, M. Clochez (O. I.).

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Membres de droit. Le Recteur, *président*; les inspecteurs d'Académie de la circonscription, les doyens des Facultés, les directeurs des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie du ressort.

Membres nommés. Mgr. Régnier, ✱, archevêque de Cambrai; Mgr Parisis (O. ✱), évêque d'Arras; MM. Devismes, pasteur protestant, à St-Amand-les-Eaux; de Moulon (O. ✱), premier président de la cour impériale de Douai; Pinart (O. ✱), procureur-général près la cour de Douai; Vallon (G. O. ✱), préfet du Nord; Choque, ✱, député, maire de Douai.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE.

Tous les cours de la Faculté des sciences sont publics et gratuits, à l'exception de ceux de l'enseignement pratique. Chaque auditeur, en effet, moyennant une rétribution annuelle de 200 fr. environ, tous frais compris, peut être admis à répéter les expériences principales des cours publics. Il y a par semaine quatre manipulations en chimie, en physique, en histoire naturelle et en mécanique. Ces manipulations sont dirigées dans les laboratoires de la Faculté, par les professeurs qui les font accompagner de conférences spéciales et développées. — Les collections et les laboratoires de la Faculté sont très-remarquables; ses amphithéâtres peuvent contenir plus de 300 personnes.

MM. Girardin (O. ✱), doyen, *professeur de chimie*; Lamy, *professeur de physique*; Guiraudet, *professeur de mathématiques appliquées*; David (✱ O. I.), *chargé du cours de mathématiques pures*; Lacaze du Thiers, *professeur d'histoire naturelle, en congé*; Dareste, *suppléant*; Violette, *professeur adjoint de chimie*.

Cours annexes de la Faculté.

Histoire, M. Chon, professeur au lycée; *littérature*, M. Colincamp, professeur de la Faculté des lettres de Douai.
Secrétaire de la Faculté, M. Tancrez.

FACULTÉ DES LETTRES DE DOUAI.

MM. Abel Desjardins, ✱, doyen (O. I.), *professeur d'histoire*; Vidal, *professeur de littérature ancienne*; Colincamp, *professeur de littérature française*; Delondre, *professeur de philosophie*, supplée par M. Aubé; Dhugues, *chargé du cours de littérature étrangère*; Candas (O. I.), *secrétaire de la Faculté*.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Directeur, M. Cazeneuve, *, docteur en médecine, professeur de clinique médicale.

Professeurs titulaires, Anatomie, M. Houzé de l'Aulnoit. — Pathologie médicale, M. Pilat. — Pathologie chirurgicale et médecine opératoire, M. Morisson. — Clinique médicale, M. Cazeneuve, *. — Clinique chirurgicale, M. Parise. — Clinique obstétricale, accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Binaut. — Matière médicale, M. Brigandat. — Pharmacie, toxicologie, manipulations, M. Garreau, *.

Professeurs adjoints, Physiologie, M. Joire. — Clinique chirurgicale, N... — Clinique médicale, M. Wannebrouck.

Professeur suppléant, M. Chrestien.

Chef des travaux anatomiques, M. Féron.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LYCÉE DE DOUAI.

Bureau d'administration, MM. Génin, * ✕, sous-préfet; Maurice, *, conseiller général; de Moulon (O. *), premier président de la cour impériale de Douai; Héroguez, grand-doyen, curé de Saint-Pierre; Choque, *, membre du Corps législatif, maire de Douai.

Administration, MM. Fleury, *, *proviseur*; Pernelle, *censeur*; Fournet, *, (O. I.), *aumônier*; Souriau, *économe*; Mekerke, 1^{er} *commis d'économat*; Hulau, 2^o *commis*.

Professeurs. Logique, M. Dugit; rhétorique, M. Quinot; mathématiques spéciales, M. Painvin, * (O. I.); physique, M. Offret, (O. I.); histoire, M. Périgot; mathématiques pures et appliquées, M. Petit Jean et M. Broye. — *Professeurs adjoints de physique*, MM. Charault et Fiévet; *professeur adjoint de mathématiques*, M. Ricourt. — *Seconde*, M. Nicolas; *troisième*, M. Boisard; *quatrième*, M. Hadamard; *cinquième*, M. Dorémieux; *sixième*, M. Lamarre; *septième*, M. Bercq; *huitième*, M. Cousin; langue anglaise, M. Mervoyer; langue allemande, M. Kotzustski. — *Surveillant général*, M. Cantain.

Maîtres répétiteurs, MM. Sauvage, Pointelain, Petain, Richez, Monier, Pelletier, Hallynck, Laboere, Legoux, Ridoux, Boissard, Podvin, Hinglais.

Aspirants répétiteurs, MM. Boone, Lacour, Cousin.

Maître des travaux graphiques, M. Malet, *. — *Maître de chant*, M. Noury, — *Maître de dessin*, M. Chevalier. — *Maître d'écriture*, M. Flamand. — *Médecin*, M. Maugin. — *Chirurgien*, M. Gelez fils, *Maître de gymnastique*, M. Deleplace.

LYCÉE DE LILLE.

Bureau d'administration, MM. Richebé (O. *), maire de la ville

de Lille; Lefebvre, *, doyen-curé de Saint-Etienne; Dufresne (O. *), président du tribunal civil; Delerue (O. A.), juge-de-paix; Richaud (O. I.), proviseur.

Administration, MM. Richaud, (O. I.), *proviseur*; Lartail, *censeur*; Gonther, *aumônier*; Martinet, *économe*; Lemoigne, *premier commis d'économat*; N. . . , *deuxième commis*.

Professeurs. Professeur de mathématiques spéciales, M. Diguët; logique, M. Répelin; rhétorique, M. Hinstin; physique, M. Humbert; histoire, M. Chon (O. I.); mathématiques pures, MM. Laigle et Baillart; professeur adjoint de mathématiques, M. Dave, professeur adjoints de physique, MM. Schmeltz et Gali. — *Seconde*, M. Wartel; *troisième*, M. Carpentier; *quatrième*, M. Magnier; *cinquième*, M. Malfait; *sixième*, M. Renard; *septième*, M. Caron; *huitième*, M. Boswé; *Cours préparatoires aux professions commerciales et industrielles*. Littérature et histoire, M. Wocquier; mathématiques, M. Basselart; chimie, histoire naturelle, M. Gali; manipulations chimiques, M. Gali; écriture commerciale, M. Planard. — *Cours préparatoire à la division élémentaire*, MM. Planard et Duriez; *maître de langue anglaise*, M. O'Neil-Nesbitt; *maître de langue allemande*, M. Meyer; *surveillant-général*, M. Latreille; *maîtres répétiteurs*, MM. Caron, Perdrizet, Claudel, Gambiez, Pottiez, Marix, Buridant, Garot, Augris; *aspirants répétiteurs*, MM. Boswé, Wocquier, Basselart, Planard, Duriez, Potrou, Crouet, Goury, Rousseau; *maître de travaux graphiques*, M. Vandenberg; *maître de dessin*, M. Menier; *maître d'écriture*, M. Planard; *médecin*, M. Bailly; *maître de gymnastique*, M. Madurel.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES

Bureau d'administration, MM. Dansette, *, maire, *président*; Cateau, curé; Castrique, ancien notaire; Butin, médecin; De-loince-Boutry, conseiller municipal. — M. Bouvart (O. I.), *principal*.

Professeurs: MM. Bouvart, *régent de mathématiques*; Paulier, *régent de troisième et quatrième*; Rémaut, *régent de cinquième et sixième, chargé de l'enseignement de la langue anglaise*; Burlot, *régent de septième et huitième*; Berker, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique*. — *Maîtres de français et d'études*; MM. Bouvart fils, Guillois, Meurisse et Delannoy.

COLLÈGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration, MM. Motte, Simon, doyen de N-D.; Vanlaer, docteur en médecine; Caulliez-Catteau, conseiller municipal, H. Desurmout, idem. — M. l'abbé Leblanc, *principal*.

Professeurs, MM. Fichaux, *régent de logique*; l'abbé Joseph Deltour, *régent de rhétorique*; Piques, *chargé de la seconde*; Playoust, *chargé de la troisième*; Podvin, *régent de la quatrième*;

Delsaut, *régent de cinquième*; C. Deltour, *régent de sixième*, Ducoulombier, *régent de septième*; Jules Deltour, *régent de huitième*; *physique et chimie*, Jaudeau; Paillard, *régent de mathématiques supérieures*; Tellier, *régent de mathématiques élémentaires*; Louage, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise*.

Maîtres d'études, N....

Econome, M. Cornille.

Classe primaire supérieure annexée, MM. Leplat et Louage, chargés des cours.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Conseil d'administration, M. le baron Petiet, *, sous-préfet, *président*; Mollet, *, maire; Cuel, (O. *), ingénieur en chef en retraite; Carlier, *, négociant; Verleye, *président du tribunal civil*; de Clebsattel, *, député. — M. Boutoille, (O. I.), *principal*.

Professeurs: MM. Millet, *régent de logique*; Bouvart, *régent de rhétorique*; Guesdon, *régent de mathématiques supérieures*; Charlier et Legros, *régents de mathématiques*; Aubertin, *régent de seconde*; Duwez, *régent de troisième*; Callais, *régent de quatrième*; Morel, *régent de cinquième*; Pillet, *régent de sixième*; Gaudefroy, *régent de septième*.

Directeurs de l'école professionnelle annexée. MM. Quiquet, (O. A.), Leclercq, *maîtres*; Keogh, *maître d'anglais*; Guthlin, *maître d'allemand*; Herpreck, *maître d'écriture*; Debuisson, *maître de dessin*.

Maîtres d'études, MM. Sainteville, Leroux.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration, MM. le sous-préfet, *président*; Kien, Ad., maire; Thibaut, adjoint; Kien, Alf., idem; Vandewalle, propriétaire; l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique*; l'abbé Dekeyser, *sous-principal*; l'abbé Dehaene (Louis) *économe*.

Professeurs, M. l'abbé Bonte, *suppléant de rhétorique*; M. Janssoone, *régent de seconde*; suppléant M. l'abbé Debuschère; Vallée, *régent de quatrième*; Lefebvre, *régent de cinquième*; Henneron, *régent de sixième*; Lacroix, *régent de septième*; Pilate, *régent de huitième*; Thooris, *régent de mathématiques*; MM. les abbés Debuschère et Gourdin, M. Gauthier, *professeurs de l'école primaire supérieure*.

Maîtres d'études. MM. l'abbé Lacroix, l'abbé Gourdin, Pilate.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Bacquart, curé; Van Merris, Behaghel, Baelde, Plichon, *, député. — M. l'abbé Pruvost, *principal*.

Professeurs: MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde*;

Gourmez, de troisième et de quatrième, et chargé des mathématiques; Dorédonville, de cinquième et de sixième; l'abbé Delecambre, de septième; Vandamme, de huitième; Béhagnon, chargé du cours professionnel; Châtelier, chargé de la classe élémentaire.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration, MM. Desmyttère, maire, *président*; Dehandschoewercker, Aimé; Chevalier, Wackernie, Desmidt (C. ✱) — M. Becquet, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de quatrième et de cinquième et du cours supérieur de français*; Roullier, *régent de sixième et de septième*; Mahieu, *régent de huitième et du troisième cours de français*; Pidoux, *professeur des premier et troisième cours de français*.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration, MM. Hennion, maire, *président*; Deroy, médecin; Degruson, propriétaire; H. Hennion, Taffin-Peuvin. — Delplanque, *principal régent de quatrième et de cinquième*.

Professeur, M. Chotin, *régent de sixième, septième et huitième*; Hacherez, *régent de mathématiques*.

MM. Breton, Vuylstege, *maîtres d'études*.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration, MM. F. Barrot, sous-préfet, *président*; Petit-Courtin, ✱, maire; Maréchal père, de Liénard, Proyart, *président du tribunal civil*; de Beaumont, A. Leroy. — M. Baisier, (O. I.), *principal*; M. Bertrand, *aumônier*.

Professeurs, MM. Platriez, *régent de logique*; Vanwtberghe, (O. I.), *régent de mathématiques supérieures*; Vermeille, *régent de physique*; Fournaud, *régent de mathématiques élémentaires*; Cappelle, (O. A.), *régent de rhétorique*; Vonderscher, *régent de seconde*; Lefebvre, *régent de troisième*; Ausécache, *régent de quatrième*; Lefebvre, *régent de cinquième*; Cousin, *régent de sixième*; Davoine, *régent de septième*; Maréchal et Darques, *maîtres de langue française pour l'enseignement communal*.

Maîtres d'études: N. N...

Maître d'Anglais: M. Vonderscher.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration, MM. Seydoux, ✱, maire, *président*; Cassine, docteur-médecin; Pénart, notaire; Dumesnil, imprimeur; Plovigny. — M. Louvet, *principal, chargé de la troisième et de la quatrième*.

Professeurs, MM. Bricout, *régent de cinquième et de sixième*; Devos, *régent de septième et de huitième*; N..., *régent de mathé-*

matiques; Francq, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Lhomme, *instituteur primaire élémentaire*.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration, MM. George, maire, *président*; Vi-roux, Malfait, Gauchet, (Octave), Pasqual, A. te. — M. Clarck, *principal*.

Professeurs, MM. Vandepitte, *régent de quatrième et de cinquième*; Roussel, *régent de sixième et de septième*; Davigo, *régent de mathématiques et de huitième*.

Maîtres d'études, MM. Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*; Bassez, *professeur adjoint*; Hinglay, *maître d'études*.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Février, Bottieau, Autier-Carion, Ouverloux. — M. Delesalle (O. A.), *principal*; M. l'abbé Bouchez, *aumônier*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de seconde et de troisième*; Duburcq, *régent de quatrième*; Eynnard, *régent de cinquième et de sixième*; Berriot, *régent de septième*; Chevalier *chargé du cours de français*; dessin, M. Bailliaut; *écriture*, M. Gaudry.

Maîtres d'études, N. N...

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration, MM. Prevost, maire, *président*; Piette, juge-de-peace; Lefranc, notaire; Beauvoir, adjoint; Mesange, juge-de-peace; Duchesnin, commandant du génie en retraite. — M. Ribeire, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *régent de rhétorique et de seconde*; Déjardin, *régent de troisième et de quatrième*; Pruvost, *régent de cinquième et de sixième*; Havet, *régent de septième et de huitième*; Lemaire, *régent de mathématiques et de sciences physiques*.

Maîtres d'études, N. N...

Directeur de l'école professionnelle annexée, M. Boudringhin.
Ecole primaire, M. Pisson. — *Ecole élémentaire*, M. Boone.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration, MM. le maire, *président*; Beauvois, Dupont (O. A.); Dumont, Regnard, Defontaine, doyen de Saint-Nicolas. — M. Cromback (O. I.), *principal*. — M. Lehoucq, *aumônier*.

Professeurs, MM. Ledien, *régent de logique*; Nicolet (O. A.), *régent de physique et de chimie*; Farez, *professeur d'histoire naturelle*; Dépasse, Deneuche et Marizis, *régents de mathématiques*; Caffiaux (O. A.), *régent de rhétorique*; Leleu, *régent d'histoire*; Louise, *régent de seconde*; Behin, *régent de troisième*; N... *régent de quatrième*; Vilon, *régent de cinquième*; Fiévet,

régent de sixième ; Lecomte, *régent de septième* ; Libeau, *charge de la huitième, maître de langue anglaise* ; Quiquet, *maître élémentaire* ; Buckner, *maître de langue allemande*.

Maîtres d'études, NN. . .

Enseignement spécial, *Maîtres*, MM. Tricottez, Quiquet, Mélot,

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration, MM. Nicolle, maire, *président* ; Dupont, juge-de-peace ; Waché, avocat ; Mottez, négociant, Barbieux. — M. Cosserat, *principal*.

Professeurs, MM. le principal, *faisant les classes de quatrième et de cinquième* ; Toulet, *régent de sixième et de septième*.

M. Bara, *maître de l'école primaire supérieure annexée*

M. Mériaux, *maître de l'école primaire élémentaire*.

COLLÈGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration, MM. Carlier, maire, *président* ; Croquey, curé ; Martel, notaire ; Caudron, médecin ; Petit, secrétaire de la mairie. — M. Richard, *principal*.

Professeurs, MM. Richard, *chargé de la quatrième et de la cinquième* ; Guilbert, *chargé de la sixième et de la septième* ; Lebon, *régent de huitième et d'un cours de français*.

Professeur de dessin, M. Rossy. — *Ecole professionnelle*, M. Devémy, *directeur*. — *Régent de mathématiques*, M. Sudler.

Maître d'études, M. Hervotte.

M. Descamps, *directeur de l'école primaire supérieure annexée*.

Ecole élémentaire, M. Maniez, *maître*.

COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES CANDIDATS AUX BOURSES DANS LES LYCÉES ET LES COLLÈGES ET AU PRY TANÉE IMPÉRIAL MILITAIRE.

MM. l'Inspecteur d'Académie, *président* ; Richaud, proviseur du lycée de Lille ; Chon, professeur, idem ; Wartelle, idem, idem ; N. . . .

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les attributions de ce conseil s'appliquent aux établissements libres d'enseignement secondaire et aux établissements d'enseignement primaire.

MM. le Préfet, *président* ; Vasse, inspecteur d'académie ; Mgr. l'archevêque de Cambrai ; MM. Vallée, vicaire-général ; Eschenauer, pasteur protestant ; Villedieu, *, procureur impérial ; Tournier, juge au tribunal civil ; de Beaumont (O. I.) ; Mourmant, *, membre du Conseil général ; Deschodt, membre du Conseil général ; Grimon (O. A.), inspecteur de l'instruction primaire ; Defontaine, E., *, membre du Conseil général, *secrétaire*.

Inspection départementale de l'instruction publique.

Établissements libres d'enseignement secondaire, établissements d'instruction primaire.

M. Vasse (O. I.), *inspecteur d'académie*. — MM. Hennissart, *commis d'inspection*; Prestat et Peltier, *employés*.

ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

MARQ EN-BARŒUL. — MM. Crevecœur, *supérieur*; Lasse et Hollebecque, Graux, *directeurs*; Duretz, *économe*. — *Professeurs*, MM. Legrand-Josson, Polet, Binaut, Serrurier, Lecherf, Fanien, Cambier, Becquet, Leleux, Jaspas, Ruysen, Taillefer, Wattelliaux-Brousse, Pochet, Moilleron, Graux, Renier, Hélin, Servatius, Delaleau, Cathelain, Durant, Drez, Pavie, Covin, Toulet, Hennino.

LILLE (Institution de Saint-Joseph). — M. Dannel, *supérieur*; *Professeurs*, MM. Sockeel, Mcesmaecker, Duthoit, Vandenbavière, Courquin, Vandoé, Coille, Leclerc, Heusse, Delporte, Carnel.

ROUBAIX (Institution de Notre-Dame-des-Victoires). — M. Dayez, *directeur*; *professeurs*, MM. Mouton, Dransart, Delannoy, Corbier, Wirth, Mortreux, Bordoduc, Laisnez, Bereau, Sinsouillier, Claise, Dejus, Carton.

DUNKERQUE (Pensionnat de Notre-Dame-des Dunes). — M. Durant, *supérieur*; *professeurs*, MM. Berthein, Dehenne, Dezitter, Sagary, Duquesnoy, Coubronne, Vasseur, Ledoux, Vanrenterghem, Deriche, Hidden, Vandepitte, Vèrès.

BERGUES (Institution de Saint-Winoc). — M. Brande, *directeur*; *professeurs*, MM. Deseille, Level, Riquier, Ravaux, Ouin, Bleuzé, Legrand.

GRAVELINES (Institution de Saint-Joseph). — M. Hébant, *supérieur*; *professeurs*, MM. Masselis, Durant.

SOLESMES (Institution de Sainte-Marie). — M. Destombes, *supérieur*; *professeurs*, MM. Duviliers, Feuillet, Lemaire, Destombes, Dumortier, Martin, Aublin, Flèche, Lefebvre.

BAYAI (Institution de l'Assomption). — M. Mortier, *supérieur*; *professeurs*, MM. Fournier, Denis, Briolet, Dequesne, Bombard, Lecuppre, Honorez, Bourlet, Leman.

DOUAI (Institution Saint-Jean). — M. Destombes, *supérieur*; M. Lefer, *économe*; *professeurs*, MM. Hautcœur, Dehaisne, Cardon, Miance, Lecq, Gravelaine, Dubus, Delahaye, Catteau, Billiau, Hennousse, Vanheeger, Charlez, Herfelinck, Lobert, Gobert, Coquelet.

AUCHY (Pensionnat). — M. Sainsoillier, *directeur*; *professeurs*, MM. Dessauvage, Lubrez, Dufosse, Defontaine, Delrue, Proye,

Bailleul, Michel, Bultez, Dayez, Denoyelle, Ayiès, Lacquemant, Leclercq, Tirlemont.

SAINT-AMAND (Institution Notre-Dame-des-Anges). — MM. Duriez, *supérieur*; *professeurs*, MM. Delangre, Vaillant, Boniface, Dupain, Huart, Decalonne, Lambert, Laurent, Richard.

VALENCIENNES (Institution de Notre-Dame). — M. Lasnes, *supérieur*; *professeur*, MM. Deraismes, Dumon, Mangé, Cérurier, Cappliez, Helle, Fontaine, Paris, Julien, Vassart, Bématimont, Delannoy, Dolez, Ségéers, Selosse.

INSTITUTIONS LAÏQUES.

Arrondissement de Lille. MM. Preys, à Lille; Vanhende, id.; Mercier, id.; Sellier, id.; Vanerdewegh, à Roubaix.

Arrondissement de Dunkerque. MM. Riquier, à Dunkerque; Lépollart, id.; Selingue, à Gravelines.

Arrondissement de Cambrai. MM. Dupont, Dumont, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes. M. Lefrancq, à Landrecies.

Arrondissement de Douai. MM. Faure, à Douai; Lesens, à Sochain; Leleu, à Auchy.

Arrondissement de Valenciennes. MM. Gruson, à Valenciennes; Nonclercq, id.

COMMISSION D'EXAMEN DES ASPIRANTS AU BREVET DE CAPACITÉ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président*; de Beaumont, membre du Conseil général; David, *, professeur à la Faculté des sciences de Lille; Richaud, proviseur du lycée impérial de Lille; Chon, professeur, id.; l'abbé Dannel, chef d'institution libre; l'abbé Guilmot, professeur au petit séminaire de Cambrai.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU NORD.

L'École professionnelle du Nord, établissement de l'État, subventionné par la ville de Lille, est placée sous la surveillance des autorités instituées par la loi du 15 mars 1850, et d'une commission administrative nommée par le Ministre. Cette école prépare aux professions commerciales, par l'étude des opérations de négoce, de la comptabilité et du droit commercial, aux carrières industrielles, par l'étude des matières employées dans l'industrie; aux services administratifs où l'étude des mathématiques appliquées est exigée, comme dans le service des ponts-et-chaussées, des chemins de fer et de la télégraphie; et plus spécialement aux arts mécaniques, en donnant aux jeunes gens qui la fréquentent, avec l'habitude des travaux manuels, une instruction théorique et pratique qui les rend aptes à entrer dans les ateliers, les usines, les fabriques, à devenir promptement contre-maitres, directeurs de travaux, entrepreneurs, constructeurs, etc. — L'enseignement religieux est donné sous la direction de M. le doyen de Saint-Maurice.

L'enseignement scientifique et les manipulations ont lieu sous la direction et avec le concours des professeurs de la Faculté des sciences. Un architecte enseigne l'art de bâtir. Des conférences ont lieu au musée industriel, par les soins du professeur de chimie. Des praticiens sont chargés des travaux d'atelier.

Commission de surveillance. MM. Vasse, inspecteur d'académie; Bergognié, *, secrétaire-général de la Préfecture; Girardin (O. *), Leconte, *, doyen-curé de Saint-Maurice; Kuhlmann (O. *), Frémont (O. *), Wallaert fils, Scrive, Fiévet, Bernot.

Directeur, M. Bernot.

Professeurs. — *Instruction religieuse*, M. l'abbé Bourgeois. — *Construction de machines et exploitation de mines*, M. Havrez, ingénieur civil. — *Filature et tissage*, M. Boire, ingénieur civil. — *Chimie industrielle et agricole*, M. V. Meurein, chimiste. — *Mathématiques élémentaires*, M. Cochez. — *Comptabilité et droit commercial*, M. Grégoire. — *Cours de français et de langues vivantes*, M. Tilmant.

COURS DES CHAUFFEURS.

Ce cours, annexé à l'école professionnelle par les soins de la Société Impériale des Sciences de Lille, est dirigé par M. Fiévet, membre de ladite société. — Les séances ont lieu tous les vendredis, à huit heures et demie du soir.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Commission d'examen des candidats aux fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire.

MM. Gisclard, inspecteur d'académie à Douai; l'abbé Héroguer, curé-doyen de St.-Pierre; Descamps, inspecteur de l'instruction primaire de l'arrondissement de Douai; Hilaire, directeur de l'école normale primaire de Douai.

Commission d'examen des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

MM. Lefebvre, *, archiprêtre, doyen-curé de Saint-Etienne, à Lille, *président*; Brigandat, *, docteur en médecine; Defontaine E., *, propriétaire; Bernot, directeur de l'école professionnelle; l'abbé Dannel, directeur du collège libre de St.-Joseph; Théry, ancien professeur; Grimon (O. A.), inspecteur primaire, *secrétaire*. — MM. Eschenauer, membre du conseil départemental; Danel, *, *membres-adjoints*. — Mme Wallaert-Crépy, Melle Gamonet, *dames adjointes*.

Commission d'examen chargée de constater l'aptitude des personnes qui aspirent à diriger les salles d'asiles.

MM. Vasse, inspecteur d'académie, *président*; Lefebvre, *,

doyen-curé de Saint-Étienne ; Mmes Wallaert-Crépy et Gamonet ,
M. Grimon (O. A.), inspecteur primaire , *secrétaire*.

Inspecteurs de l'enseignement primaire.

MM. Bonvoisin , pour l'arrondissement de Dunkerque ; N... ,
pour l'arrondissement d'Hazebrouck ; Grimon (O. A.), pour l'arron-
dissement de Lille ; Luçon , pour l'arrondissement de Cambrai ;
Chevalier (O. A.), pour l'arrondissement d'Avesnes ; Descamps ,
pour l'arrondissement de Douai ; Tricottet (O. I.), pour l'arrondis-
sment de Valenciennes.

DÉLÉGUÉS CANTONNAUX

CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES. MM. Delaeter, curé ; Delaroière, proprié-
taire ; Debloq, prop. ; Vernaelde, id. ; Pluvier, Jean, id. ; Pluvier ;
Houvenaghel, curé ; Dentu, prop.

CANTON DE BOURBOURG. MM. Vercoustre, receveur de l'enregistre-
ment ; Legaigneux, prop. ; Deleflie, officier de santé ; Cadet,
doyen ; Demeunynck, maire ; Bellanger, prop. ; Decarpentry, juge-
de-paix ; Lefebvre, curé.

CANTON DE DUNKERQUE (Est). MM. Delaeter, doyen ; Morel, juge ;
le comte de Causans ; Willems ; Carlier, négociant ; Verley, prési-
dent du tribunal ; Decarpentry, prop. ; Baillart, juge-de-paix ;
Gandyé, médecin.

CANTON DE DUNKERQUE (Ouest). MM. Deconynck, curé ; Bessat,
inspecteur des douanes en retraite ; Cavrois, propriétaire ; Dela-
court, idem ; Bonvarlet, nég. ; Infroit, docteur-médecin ; Dussaus-
soy, prop. ; V. Derode, nég.

CANTON DE GRAVELINES. MM. Lansheere, doyen ; Loosdrecht,
notaire ; Waguët, négociant ; Betel, cultivateur ; Vanwormhoudt,
juge-de-paix ; Martin, vérificateur des douanes.

CANTON D'HONDSCHOOOTE. MM. Salomé, doyen ; l'abbé Hermédail ;
Debile, pharm. ; Duvet, juge-de-paix ; Leys, médecin ; Vercamer.

CANTON DE WORMHOUDT. MM. Caille, doyen ; Morael, percepteur ;
Bergerot, maire ; Vandekerkhove, propriét. ; Debreyne, notaire ;
Villette, maire ; Vernimmen, juge-de-paix.

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTON DE BAILLEUL (Nord-Est). MM. Béhaghel, conseiller géné-
ral ; Becquaert, doyen ; Hindré, juge de paix ; Lefrançois, curé.

CANTON DE BAILLEUL (Ouest). MM. Deswaerte, juge-de-paix,
Dehaene, doyen ; Béhaghel, percepteur ; Plouvier, conseil. d'arr. ;
Lotthé, maire.

CANTON DE CASSEL. MM. Desmyttère, maire; Aernout, doyen; Smagge, juge de paix; Dehandschoewerker, notaire; Chevalier, adjoint; Moraël, notaire; Debaecker, propriétaire.

CANTON D'HAZEBROUCK (Nord). MM. Devulder, doyen; Deschodt, conseiller général; Decool, notaire; Leleu, avoué, Kien, idem; de la Serre, prop.

CANTON D'HAZEBROUCK (Sud). MM. de la Grange, prop.; Markant, doyen; Lespagnol, juge d'instruction; Massiet-Pouvillon, prop., Bieswal, juge-de-paix.

CANTON DE MERVILLE. MM. Legrand, doyen; De Gruson, prop.; Bouillez-Verhaghe, propriétaire; Leclercq, id..

CANTON DE STEENVOORDE. MM. Pauwels, doyen, Beck, juge-de-paix; Heem, maire.

Arrondissement de Lille.

CANTON DE LILLE (Centre). MM. Bafaleur, doyen; Le Glay, *, archiviste; Houzé de l'Aulnoit, avocat.

CANTON DE LILLE (Nord-Est). MM. Delerue (O. A.), juge-de-paix; Dorémieux, propriétaire; Leconte, *, doyen; Dehau-Deleruyelle, propriétaire.

CANTON DE LILLE (Ouest). MM. Aernout, doyen; de Caulaincourt, propriétaire; Gentil, idem; le comte de Melun; Vandembussch, doyen.

CANTON DE LILLE (Sud-Est). MM. Honoré, doyen; G. Bernard, négociant; Th. Rouzé, *, banquier.

CANTON DE LILLE (Sud-Ouest). MM. Lefebvre, *, doyen; Broudehous, prop.; de Genevières, propriétaire; Remy-Meurisse, id; Cornaille, chef de div.; Théry, ancien prof.

Pour les écoles de la ville de Lille : MM. Dorémieux, propriét.; Fays, idem; Houzé de l'Aulnoit, avocat; le comte de Melun; N. . .

CANTON D'ARMENTIÈRES. MM. Hoft, vice-doyen; Cerf, percepteur; Dansette, *, maire; Lesage, juge-de-paix; Jansen, pharmacien; Castrique, ancien notaire; Boussemaert, propriétaire.

CANTON DE LA BASSÉE. MM. Chombart, conseiller général; Chombart, maire; Gérin, doyen; Bloze, notaire; Ybert, ancien maire; N. . .

CANTON DE CYSOING. MM. Revel, juge-de-paix; Baratte, propriét.; Lancelle, doyen; Delerue, adjoint; Herrengt, curé; Delinselle, maire.

CANTON D'HAUBOURDIN. MM. Derbigny, conseiller de Préfecture; Ravaux, doyen; Menche, maire; Billon, maire; de Garsignies, propriétaire; Félix Bernard, maire; Tierce, juge-de-paix.

CANTON DE LANNOY. MM. Defrennes-Delerue, industriel; Delahaye, doyen; Cordonnier, propriétaire; Gahide, curé; Deberker, curé; Henri Mas, propriétaire; Ch. Delerue, idem; Arthur Gentil, id.

CANTON DE PONT-A-MARCO. MM. Ernest Desmoutiers, conseiller général ; Delescluse, juge-de-paix ; Dujardin, curé ; Des Rotours, *, maire ; E. Des Rotours, conseiller de préfecture.

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE. MM. Reniez, doyen ; le maire de Quesnoy-sur-Deule ; Desplanques, juge de-paix ; Meurillon, notaire ; Desreumaux-Cailleret, fabricant ; Fauvarque, adjoint.

CANTON DE ROUBAIX. MM. Maes, doyen ; Grimonprez-Bossut, fabricant ; Motte, filateur ; Ernoult-Bayart, maire ; Parel, juge-de-paix ; Herrengt, doyen ; Delattre-Guichard, propriétaire.

CANTON DE SECLIN. MM. Collette, conseiller général ; Cayet, juge-de-paix ; Plaetvoet, doyen ; Taffin-Peuviron, fabricant ; Rose fils, maire ; Lefort, fabricant ; Delespaul.

CANTON DE TOURCOING (Nord). MM. Simon, doyen ; Labbe, maire ; Dathis, juge-de-paix ; Lacae, adjoint.

CANTON DE TOURCOING (Sud). Deregnaucourt, doyen ; Duchochois, juge de-paix ; Leblanc, adjoint.

Arrondissement de Cambrai.

CANTON DE CAMBRAI (Est). MM. Piquet, archiprêtre ; Lestoquoy, juge-de-paix ; Belgrand, propriétaire ; A. de Baralle, architecte ; Stiévenard, propriétaire, conseiller général.

CANTON DE CAMBRAI (Ouest). MM. Desrousseaux, doyen ; Lancelle, juge-de-paix ; Bonnel, maire ; Tribou, officier de santé ; Monier, conseiller d'arrondissement ; Bouchez, vérificateur des poids et mesures ; l'abbé Cailleau.

CANTON DE CARNIÈRES. MM. Bouly, juge-de-paix ; Plouvier, curé ; Brunet, doyen-curé ; Longatte, maire ; Villain, propriétaire ; Catelain, idem ; Dauverchin, curé.

CANTON DU CATEAU. MM. Wauters, juge-de-paix ; Vallez, doyen ; Flayelle, notaire ; Delafons, prop. ; Denise, adjoint ; Flayelle-Ternant, négociant.

CANTON DE CLARY. MM. Coulmont, doyen ; Bobœuf, notaire ; Delfosse, juge-de-paix ; Vatin, conseiller d'arrondissement ; Marlier, propriétaire ; Bouchard, maire, Mucherie, curé.

CANTON DE MARCOING. MM. Pollet, curé ; Leroy, adjoint ; Boulanger, propriétaire ; Millot, propriétaire ; Leriche, curé ; Ségard, curé ; Savary, juge-de paix ; Crépin, conseiller général.

CANTON DE SOLESMES. MM. Decaux, juge-de-paix ; Lobry, maire ; Thomas, curé ; Ratte-Béra, négociant ; Roussel, doyen ; Denis, propriétaire.

Arrondissement d'Avèsnès.

CANTON D'AVESNES (Nord). MM. Denis, doyen ; George, juge-de-paix ; de Colnet, conseiller général ; Demoulin, notaire ; George, prop. ; Couronne, avoué.

CANTON D'AVESNES (Sud). MM. Wéry, rentier ; Joffrain, propriét. ; Delforge, doyen-curé ; Evrard, juge-de-paix ; Emond, propriét.

CANTON DE BAVAI. MM. Libert, doyen-curé ; Delhaye, ancien notaire ; baron de Molambaix, prop. ; François, prop. ; Regnier, prop. ; Coulmon, maire ; Levent fils, cultivateur.

CANTON DE BERLAIMONT. MM. Legrand, doyen-curé ; Hennet, percepteur ; Wallez, curé ; Orhesser, directeur de hauts fourneaux ; Baudoin, marchand.

CANTON DE LANDRECIÉS. MM. Prouvost, doyen-curé ; Meurisse, licencié en droit ; Gabet, prop. ; Azambre, notaire ; Béthune, juge-de-paix.

CANTON DE MAUBEUGE. MM. Babeur, doyen-curé ; Horrie, ancien juge-de-paix ; Lemaire fils, prop. ; Legrand, desservant ; Ouvrelaux, notaire ; Lucq, receveur de l'hospice ; Renaux, prop. ; Renon, adjoint ; Meurisse, prop. ; Quendt, officier retraité ; Delfosse, juge-de-paix.

CANTON DU QUESNOY (Est). MM. Lotte, doyen-curé ; Fremin-Dusartel fils, prop. ; Mésange, juge-de-paix ; Rigolet, idem ; Piette, juge-de-paix ; Legrain, notaire.

CANTON DU QUESNOY (Ouest). MM. Lambert, doyen-curé ; de l'Épine, prop. ; de l'Épine, *, conseiller général ; de l'Épine, Ferdinand ; Ribeire, principal du collège ; Desanfans, notaire.

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Thieuleux, cultiv. ; Lomme, maire ; Magy-Magy, négociant ; Agache, doyen-curé ; Declémy, propriétaire ; Braure, juge-de-paix.

CANTON DE TRÉLON. MM. Larsonneur, doyen-curé ; Delloue, prop. ; Hannoteau, ancien maire ; Lerouge, notaire ; Bourgeois, juge-de-paix ; Lebègue, filateur ; Clavon, ancien notaire.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX. MM. Luiset, juge-de-paix ; Quincampoix, doyen ; Branque, maire ; Lolliot, ancien maire ; Pennequin, not.

CANTON DE DOUAI (Nord). MM. Héroguer, grand-doyen ; Théry, juge-de-paix ; Waché, notaire ; Coulmont, prop. ; Lequien, *, docteur en médecine ; Asselin, avocat.

CANTON DE DOUAI (Ouest). MM. Dubrulle, prop. ; Bataille, doyen ; Bernard fils, prop. ; N . .

CANTON DE DOUAI (Sud). MM. Lefebvre, doyen ; de la Phalecque, prop. ; Fiévet, maire ; Vuillemin, directeur des mines d'Aniche ; Desprets, juge-de-paix.

CANTON DE MARCHIENNES. MM. Baucq, prop. ; Horrie, juge-de-paix ; Dupont, curé ; baron de Bouteville, conseiller général ; Tailliar, percepteur ; Debonte, notaire ; Lambrecht, prop. ; Rousselle, doyen-curé.

CANTON D'ORCHIES. MM. Cadot, doyen-curé ; Guilbert-Estevez

*, maire ; Girard de St.-Gérard, juge-de-paix ; Cuvelier, prop. ; Gamonet, notaire ; Warocquier, idem ; Appourchaux, curé ; Caille, doct. en méd.

Arrondissement de Valenciennes.

CANTON DE VALENCIÈNES (Est). MM. Pique, doyen ; Verdavaine, maire ; Dugimont, juge-de-paix ; Florent, prop. ; Gambart, idem ; Sauvet, curé ; Chomback, ancien principal.

CANTON DE VALENCIÈNES (Nord). MM. de Warenguien, président du tribunal ; Dubois, Henri, négociant ; Collet, curé ; Lavechin, cultivateur ; Hautcœur, Aug., cultivateur ; Boulan, prop. ; Chara-mond, juge-de-paix.

CANTON DE VALENCIÈNES (Sud). MM. Defontaine, doyen ; Boulan fils ; Paillard, juge-de-paix ; Lesens, industriel ; Mariage, maire ; Hallette, idem.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive droite). MM. Joffrain, doyen ; Barbieux, notaire ; Baligand, maire ; Dupont, juge-de-paix ; Éwbanck, propriétaire.

CANTON DE SAINT-AMAND (rive gauche). MM. Plichon, négociant ; Huon de Kermadec, juge-de-paix ; Delahaye, doyen ; Henocq, cultivateur.

CANTON DE BOUCHAIN. MM. Grau, doyen ; Gouvion-Deroy, cultivateur ; Cartigny, négociant ; Mathieu, directeur des mines de Douchy ; Bouchez, idem ; de Maingoval, prop. ; Fauville, cultivateur ; Nutly, juge-de-paix ; Moreau, curé ; Courtin, cultivateur.

CANTON DE CONDÉ. MM. Bonnier, juge-de-paix ; Croquey, doyen ; Defontaine, Victor, rentier ; Waternau ; Taffin, curé ; Carlier, maire.

École normale primaire du département

Établie à Douai.

M. Hilaire, directeur-économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres-adjoints, MM. Dupont, Maury, Dubus, Toussaint. — *Aumônier*, M. l'abbé Leclercq. — *Directeur de l'école annexe*, M. N. . .

Le département entretient 37 bourses et 7 demi-bourses dans cette école.

Institution de Sourds-Muets et de jeunes Aveugles à Lille.

Cet établissement forme deux maisons : l'une pour les garçons, au faubourg de Fives ; l'autre, pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance, MM. Richebé (O. *), maire, *président* ; Verley, *, *vice-président* ; Lefebvre, *, archipêtre, doyen-curé

de Saint-Etienne, *trésorier*; Le Glay, *, archiviste du département; Reust, *, négociant; Oscar de Brigode, Théodore Aro-
nio, F. Dehau.

Directeurs des Sourds-Muets, les Frères de Saint-Gabriel.

Directrices des Sourdes-Muettes, les Sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 28,200 fr. pour l'entretien de 9 bourses et de 10 demi-bourses de jeunes aveugles, et de 30 bourses et 22 demi-bourses de sourds-muets.

CULTES.

La population du département du Nord est presque exclusivement catholique. Il existe, dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme aujourd'hui, avec cinq communes belges qui en faisaient partie en 1802, un diocèse dont le siège est à Cambrai.

Le siège de Cambrai, établi au commencement du VI^e siècle, fut érigé en archevêché en 1559.

En 1802, lors du Concordat, le siège de Cambrai fut rétabli, mais comme évêché seulement.

L'église de Cambrai a été rendue à son ancienne dignité de métropole par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Mgr. René-François RÉGNIER (O. *), né à Saint-Quentin (Maine-et-Loire), le 17 juillet 1794; précédemment évêque d'Angoulême, sacré le 25 septembre 1842, institué archevêque de Cambrai, le 30 septembre 1850.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; Bernard, Charles; Vallée, Adrien, *agréés par le gouvernement*: Leleu, Jean-Baptiste; Bonce, Benoît-Félicien; Sudre, Augustin, *vicaires-généraux honoraires*.

SECRETARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine-sainte, depuis

neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire général*; Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAIN.

MM. Philippe, vicaire général, *official*; Leleu, vicaire-général, *vice-official*; Bury, chanoine, *promoteur*; Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Laval, précédemment vicaire-général de Cambrai; Mgr. de Bonnechose, archevêque de Rouen; Mgr. Desprez, archevêque de Toulouse; ancien doyen-curé de Notre-Dame, à Roubaix; Mgr. Fruchaud, évêque de Limoges, ancien vicaire-général honoraire de Cambrai.

Chanoines titulaires, MM. Bonce, Dupont, Duprez, Piquet, Debord, Dallennes, Leleu, Bury, Cailliau, Delefortrie.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien-vicaire-général; Giraud, idem; Desrousseaux; Lagatie, ancien chanoine titulaire; Top, *, A. Lefebvre, *, Pique, Martin, Denis, Aernout, Heroguer, Dehaëne, Deconynck, Reniez, Wicart, Thénard, Deregnacourt, Maes, Defontaine, Bafaleur, Lemahieu, Larsonneur, Cateaux, Simon, F. Lefebvre, Lotte, Ravaux, Cappelle, Honoré, Leconte, *, Bouillon, Monnier.

Diacre du chapitre, M. Lesage; *sous-diacre*, M. Gosse.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. — BUREAU ADMINISTRATIF.

Président, Mgr. l'archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier*; Duprez, chanoine, *secrétaire*; Sudre, supérieur du grand séminaire; Monnier, supérieur du petit séminaire; Teissandier, économiste du grand séminaire; Hannoie, économiste du petit séminaire.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Sudre.

Professeurs, MM. Monteil, Wénès, Antier, Guillaume.

Economiste, M. Teissandier.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Monnier.

Directeur, M. Hannoie.

Professeurs, MM. Guillemot, Meurisse, Desilve, d'Hérin, Courtois, Delcroix, Thobois, Rigaux, Bécar, Plez, Delnatte, Massart, Maniez, Lecœuvre, Ducarne.

Economiste, M. Hannoie.

Architecte des édifices diocésains, M. de Baralle, à Cambrai

Division du Diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux archiprêtres, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux archiprêtres, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux archiprêtres, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois archiprêtres, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les archiprêtres sont subdivisés en autant de décanats qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Dunkerque-Ouest, de Lille-Ouest, de Quesnoy-sur-Deûle et de Roubaix, qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chefs-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud, chef-lieu de cure, à Morbecque.	
» de Cysoing,	» Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	» Mons-en-Pévèle
» de Saint-Amand, (rive gauche)	» Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	» Étœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	» Gommeignies.

Ces soixante-quatre décanats sont eux-mêmes divisés en cinq cent soixante-cinq succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Vallée, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRE DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Picquet, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Cambrai-Est (Notre-Dame), M. Piquet, *doyen*; N..., *vice-doyen*. — Cambrai-Ouest (Saint-Géry), MM. Desrousseaux, *doyen*; Basuyau, curé de Paillenconrt, *vice-doyen*. — Le Câteau, MM. Wallez, *doyen*; Leduc, curé d'Inchy, *vice-doyen*. — Carnières, MM. Brunet, *doyen*; Bresson, curé de Rieux, *doyen honoraire*; Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*. — Clary, MM. Coulmont, *doyen*; Quiquempoix, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*. — Marcoing, MM. Leriche, *doyen*; Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*. — Solesmes, MM. Rousselle, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRE DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Hérogner, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Douai-Sud (Notre-Dame). MM. Lefebvre, *doyen*; Lecocq, curé d'Aniches, *vice-doyen*. — Douai-Nord (Saint-Pierre), MM. Héroguer, *doyen*; Lefebvre, curé de Lallaing, *vice-doyen*. — Douai-Ouest (Saint-Jacques), MM. Bataille, *doyen*, Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen*. — Arleux, MM. Quiquempoix, *doyen*; Blondel, curé de Gœulzin, *vice-doyen*. — Orchies, MM. Cudot, *doyen*; Desmarescaux, curé de Nomain, *vice-doyen*. — Marchiennes, MM. Rousselle, *doyen*; Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1^{re} SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, *, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Armentières, MM. Catteaux, *doyen*; Hooft, curé de La Chapelle, *vice-doyen*. — La Bassée, MM. Gérin, *doyen*; N..., *vice-doyen*. — Haubourdin, MM. Ravaux, *doyen*; Pouillaude, curé de Wavrin, *vice-doyen*. — Lille-Ouest (Sainte-Catherine), M. Aernout, *doyen*. — Lille-Ouest (Saint-André), M. Vandebussche, *doyen*. — Lille-Sud-Ouest (Saint-Etienne), M. Lefebvre, *, *doyen*. — Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle), MM. Deregnacourt, *doyen*; Dujardin, curé à Pont-à-Marcq, *vice-doyen*. — Seclin, MM. Plaetvoet, *doyen*; Jaclin, curé de Gondécourt, *vice-doyen*. — Cysoing (Templeuve), MM. Lancelle, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2^e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Bafaleur, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Comines, M. Renier, *doyen*. — Lannoy, MM. Delahaye, *doyen*; Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen*. — Lille-Nord-Est (Saint-Maurice), M. Leconte, *, *doyen*. — Lille-Centre (La Madeleine), M. Bafaleur, *doyen*. — Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur), M. Honoré, *doyen*. — Quesnoy-sur-Deûle, M. Decottignies, *doyen*. — Roubaix (Saint-Martin), MM. Maes, *doyen*; Direz, curé de Croix, *vice-doyen*. — Roubaix (Notre-Dame), M. Herrengt, *doyen*. — Tourcoing-Sud (Saint-Christophe), M. Deregnacourt, *doyen*. — Tourcoing-Nord (Notre-Dame), MM. Simon, *doyen*; Blicq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, vicaire-général, *archidiacre*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Dunkerque-Est (Saint-Éloi), **M. Delaeter**, *doyen*. — Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste), **M. Deconynck**, *doyen*. — Dunkerque (Saint-Martin), **M. Deswarte**, *doyen*. — Bergues, **MM. Delautre**, *doyen*; **Vanbever**, curé de West-Cappel, *vice-doyen*. — Gravelines, **M. Landsheere**, *doyen*. — Hondschoote, **MM. Salomé**, *doyen*; **Hopsomer**, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*. — Wormhoudt, **MM. Caillé**, *doyen*; **N...**, *vice-doyen*. — Bourbourg, **MM. Cadet**, *doyen*; **Lips**, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Legrand, Alexandre, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), **M. Devulder**, *doyen*; **Verstavel**, curé de Lynde, *vice-doyen*. — Hazebrouck-Sud (Morbecque), **MM. Markant**, *doyen*; **N...**, *vice-doyen*. — Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast), **MM. Bacquart**, *doyen*; **Plaetvoet**, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen*. — Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand), **MM. Dehaene**, *doyen*; **Deboudt**, curé de Merris, *vice-doyen*. — Cassel, **MM. Arnoult**, *doyen*; **Vanderbauvède**, curé de Wemars-Cappel, *vice-doyen*. — Steenvoorde, **MM. Pauwels**, *doyen*; **Maës**, curé d'Eecke, *vice-doyen*. — Merville, **MM. Legrand**, *doyen*; **Ducroquet**, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, Henri, vicaire-général, *archidiaque*.

ARCHIPRÊTRÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bouchain, **M. Grau**, *doyen*; **N...**, *vice-doyen*; — Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas), **MM. Defontaine**, *doyen*; **Garçon**, curé de Maing, *vice-doyen*. — Valenciennes-Est (Notre-Dame), **MM. Pique**, *doyen*; **This**, curé d'Onnaing, *vice-doyen*. — Valenciennes-Nord (Saint-Géry), **MM. Capelle**, *doyen*; **Delattre**, curé d'Anzin, *vice-doyen*. — Condé, **MM. Croquey**, *doyen*; **Taffin**, curé de Fresnes, *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive droite (Saint-Amand), **MM. Joffrain**, *doyen*; **N...**, *vice-doyen*. — Saint-Amand, rive gauche (Lecelles), **MM. Lahaye**, *doyen*; **Petit**, curé de Rosult, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 1^{re} SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Avesnes-Nord (Avesnes), **MM. Denis**, *doyen*, **N...**, *vice-doyen*. — Avesnes-Sud (Etrœungt), **MM. Desforges**, *doyen*; **Delattre**, curé de Floyon, *vice-doyen*. — Landrecies, **MM. Prou-**

vost, *doyen*; Desruelles, curé de Maroilles, *vice-doyen*. — Solre-le-Château. MM. Agache, *doyen*, N..., *vice-doyen*. — Trélon, MM. Larsonneur, *doyen*; Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

ARCHIPRÊTRÉ DE LA 2^e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Babeur, Charles-François, *archiprêtre*.

DÉCANATS. — Bavai. MM. Libert, *doyen*; Bury, curé de Feignies, *vice-doyen*. — Berlaimont. MM. Legrand, *doyen*; Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*. — Maubeuge, MM. Babeur, *doyen*; Chocquet, curé de Villers-Sire-Nicolle, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). MM. Lotte, *doyen*; Pierchon, curé d'Englefontaine, *vice-doyen*. — Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies) MM. Lambert, *doyen*; N..., *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1^{re} SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendantes d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues.....	Sœurs noires.....	Soin des malades à domicile
Bourbourg.....	Pénitentes capucines....	Instruction des jeunes filles
Gravelines.....	Sœurs ursulines.....	Idem.
Bailleul.....	Sœurs noires.....	Soin des malades à domicile
Estaires.....	Sœurs bénédictines.....	Instr. des jeunes filles pauv.
Lille.....	Filles de l'Enfant-Jésus..	Instr. des jeunes filles pauv.
Lille.....	Religieuses franciscaines..	Idem.
Lille.....	Dames du Sacré-Cœur....	Pensionnat de demoiselles.
Lille.....	Sœurs de N.-D. de la Treille.	Soin à domicile des malades de la classe ouvrière.
Lille (Esquermes)....	Dames bernardines.....	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix.....	Carmélites.....	Instruction des jeunes filles.
Tourcoing.....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Instruction des jeunes filles.
Cambrai.....	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades. — Novi- ciat et maison mère.
Cambrai.....	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau.....	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes.....	Sœurs de la Pr. de S. ^{te} -Th.	Soin des malades et In- struction des jeunes filles.
Douai.....	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai.....	Dames de la Sainte-Union..	Idem.
Douai.....	Sœurs carmélites.....	Idem.
Douai.....	Sœurs de Sainte-Marie....	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve.....	Sœurs ursulines.....	Instruction des jeunes filles
Valenciennes.....	Sœurs de St.-Joseph.....	Instruction des jeunes filles soin des malades.

2° SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Cambrai..	Cambrai, hôp. St.-Julien	Sœurs de l'O. de S-Aug	Soin des malades.
Paris... .	Cambrai (Hosp. Gén.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris... .	Cambrai, (h. Vanderburch)	Idem.....	Soin, inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salle d'asile.
Esquermes	Cambrai.....	Dames Bernardines...	Pensionnat de demois.
St.-Sauveur le-Vicomte	Abancourt.	Sœurs des écoles chr.	Idem.
Douai. . .	Avesnes-lez-Aubert . . .	Dames de la Ste-Union	Idem.
St.-Sauveur	Bantouzelle	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Boursies.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Amiens..	Cantaing.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Beauvois	Idem.....	Idem.
Douai.. .	Caudry.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Cambrai..	Crèvecœur.	Sœurs de St-Augustin	Idem.
Amiens..	Doignies	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Amiens..	Escaudœuvres	Idem.	Idem.
Douai. . .	Etrun	Dames de la Ste-Union	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame . .	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
St.-Sauveur	Fontaine-au-Pire.	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Gouzeaucourt.....	Idem.....	Idem.
Douai.. .	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Honnecourt.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai.. .	Iwuy.....	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Le Câteau.	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Cambrai..	Le Câteau.	Augustines	Soin des malades.
Amiens..	Marcoing	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Maretz	Filles de la Charité. .	Idem.
Amiens..	Masnières	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Douai . . .	Mauvois	Dames de la Ste-Union	Idem.
St-Laurent	Neuville-St-Remy	Filles de la Sagesse .	Idem.
St-Laurent	Pailencourt.	Idem.	Idem.
St-Sauveur	Romeris	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Douai . . .	Saint-Aubert	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai. . .	Saint-Waast	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Saulzoir.	Idem.	Idem.
Le Câteau.	Solesmes	Congrégation de N.-D.	Idem.
Amiens..	Troisvilles	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai . . .	Vendegies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . .	Viesly	Idem	Idem.
Amiens..	Villers-Plouich.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.
Paris . . .	Douai(Hospice-Général)	Filles de la Charité...	Soiu des vieill. et enf.
Paris . . .	Douai.....	Idem.....	Secours à domicile.
Lille . . .	Aix.....	Religieuses francisc..	Idem.
Paris . . .	Aniche.....	Idem.....	Pensionnat, asile, soins des malades.
Douai. . .	Aniche.....	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
St-Sauveur	Cagnoncles.....	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Amiens..	Carnières.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	N O M de chaque communauté.	O B J E T de l'institution.
Douai . . .	Mœuvres	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles
Amiens . .	Quiévy	Sœurs de la Ste.-Famille	Idem.
Amiens . .	Auchy	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Lille . . .	Auchy	S. N.-D. de la Treille.	Idem.
Douai . . .	Bouvignies	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Cuincy	Idem	Idem.
Douai . . .	Dechy	Idem	Idem.
Douai . . .	Ecaillon	Idem	Idem.
Cambrai .	Fenain	Augustines	Idem.
Douai . . .	Flers	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai . . .	Flines lez-Raches	Dames de Flines	Idem.
Douai . . .	Gœulzin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Poitiers .	Hornaing	Sœurs de St-André . .	Idem.
Avesnes .	Lallaing	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai . . .	Lambres	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Lauwin-Planque	Idem	Idem.
Amiens . .	Lécluse	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai . . .	Marchiennes	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Nomain	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux .	Orchies	Idem	Idem.
Lille . . .	Orchies (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin des mal. et vieill.
Douai . . .	Pecquencourt	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Roost-Warendin	Idem	Idem.
Douai . . .	Sin	Idem	Idem.
Paris . . .	Somain	Filles de la Charité . .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Portieux .	Somain	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Vred	Dames de la Ste-Union	Idem.
S-Laurent (Vendée).	Warlaing	Filles de la Sagesse . .	Instruction des jeunes filles et s. des malades
Paris . . .	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité . .	Soin des vieill. et enf.
Paris . . .	Lille (h. de Stappaert)	Idem	Soin des enfants.
Paris . . .	Lille (secours à domic.)	Idem	Secours aux ind. mal.
Paris . . .	Lille	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville
Lille . . .	Lille (Hospice Général)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin des vieill. et enf.
Cambrai .	Lille (hosp. St.-Sauveur)	Augustines	Soin des malades.
Cambrai .	Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femm.
Lille . . .	Lille (asile d'aliénées)	Filles de l'Enf. Jésus .	Soin des malades.
Angers . .	Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pens. de filles repenties
S-Laurent	Lille	Filles de la Sagesse . .	Inst. de sourdes-muett.
S-Laurent	Lille	Idem	Salles d'asiles.
Paris . . .	Lille	Dames de St-Maur . .	Inst. des jeunes filles .
Rennes . .	Lille	Petites Sœurs des pauv.	Soin des vieillards.
Douai . . .	Annappes	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Annappes	Filles de la Charité . .	Soin des vieillards.
Paris . . .	Armentières	Filles de la Charité . .	Soin des vieillards et Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Armentières	Dames de St-Maur . .	Instr. des jeunes filles.
Lille . . .	Armentières Campagne	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.
Amiens . .	Aubers	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai . . .	Avelin	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai . . .	Baisieux	Idem	Idem.
Lille . . .	Beaucamps	Filles de l'Enf.-Jésus .	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^o	COMMUNES où les établissements sont situés.	N O M de chaque communauté.	O B J E T de l'Institution.
Douai...	Bersée...	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Bondues...	Idem...	Idem.
Lille...	Bondues (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Camphin...	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Capelle...	Idem	Idem.
Lille...	Comines...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Cambrai...	Comines (Hopital)...	Augustines...	Soin des malades.
Douai...	Croix...	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Douai...	Cysoing...	Idem	Idem.
Lille...	Deulémont...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Eunetières...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Ennevelin...	Idem	Idem.
Douai...	Erquinghem...	Idem	Idem.
Douai...	Faches...	Idem	Idem.
Douai...	Fives...	Idem	Idem.
Douai...	Flers...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Argentan.	Fournes...	Dames de l'éduc. chr.	Idem.
Lille...	Frélingbien...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Fretin...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille...	Genech...	Dames Franciscaines	Idem.
St-Laurent	Hallum...	Filles de la Sagesse.	Idem.
St Laurent	Haubourdin...	Filles de la Sagesse..	Idem.
Lille...	Hellemmes...	Dames franciscaines..	Idem.
Douai...	Hem...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille...	Herlies...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	La Bassée	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille...	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Poitiers...	La Madeleine	Sœurs de St-André..	Instr. des jeunes filles
Lille...	Lambersart...	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Douai...	Lannoy...	Dames de la Ste-Union.	Idem.
Douai...	Leers...	Idem	Idem.
Lille...	Lesquin...	Dames Franciscaines..	Idem.
Lille...	Linselles...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens...	Lompret...	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan.	Loos...	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Angers...	Loos...	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des orphelins.
Paris...	Loos...	Filles de la Charité..	Soin des malades.
Lille...	Lys...	Dames Franciscaines	Idem.
Douai...	Marcq-en-Barœul...	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille...	Mons-en-Barœul...	Filles de l'Enf.-Jésus	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle...	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille...	Moulins-Lille...	Dames Franciscaines.	Idem.
Douai...	Neuville-en-Ferrain	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai...	Pont-à-Marcq...	Idem	Idem.
Lille...	Prévin...	Dames Franciscaines..	Idem.
Paris...	Quesnoy-sur-Deûle...	Filles de la Charité...	Idem.
Avesnes..	Roncq...	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille...	Roubaix (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus	Soin des vieillards.
Lille...	Roubaix (Hôpital)...	Idem.	Soin des malades.
Douai...	Roubaix...	Dames de la Ste Union	Instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Roubaix...	Filles de la Sagesse	Salles d'asile.
Paris...	Roubaix...	Sœurs de Bonsecours..	Soin des malades.
Lille...	Sailly...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles

Chef-lieu de la cougré. on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	O B J E T de l'Institution.
Douai . . .	Sainghin-en-Mélantois . . .	Dames de la Ste-Union	Instr. des Jeunes filles.
St-Laurent	Santes.	Filles de la Sagesse. . .	Salles d'asile.
Cambrai.	Seclin (hospice)	Augustines.	Soins des malades.
Rouen. . .	Seclin	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Templeuve	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris. . . .	Tourcoing.	Filles de la Charité . .	Secours à domicile
Avesnes. .	Tourcoing.	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soins des vieill.
Amiens . .	Lomme.	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles
Douai . . .	Tourcoing	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille	Tourcoing	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille	Tourcoing (hospice) . . .	Idem.	Idem.
Douai. . . .	Tourmignies.	Dames de la Ste-Union	Soin des vieillards.
Lille. . . .	Verlinghem	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Wambrechies.	Idem.	Idem.
Rouen. . . .	Wambrechies.	Sœurs de la Providence	Soin des vieillards.
Lille. . . .	Wasquehal.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles.
Lille	Wattrelos	Idem.	Idem.
Douai	Wavrin	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux .	Lille (Wazemmes)	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai	Lille (Wazemmes)	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles
Lille	Lille (Wazemmes)	Sœurs de N. D. de la T.	Idem.
Lille	Wervicq	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris. . . .	Willems.	Filles de la Charité. . .	Instr. des jeunes filles
Lille	Dunkerque (Hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. et visite des m.
Lille	Dunkerque (m. on de ch.)	Idem.	Soin des vieill. et enf.
Amiens. . .	Dunkerque.	Dames de Louvencourt	Secours à domicile.
Rouen. . . .	Dunkerque.	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Douai	Dunkerque	Dames de la Ste-Union	Soin des malades.
Paris. . . .	Bergues (hospice)	Filles de la Charité. . .	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Bourbourg (hospice) . . .	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards, etc.
Lille. . . .	Gravelines.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Id. et instr. jeunes filles
Douai	Esquelbecq.	Dames de la Ste.-Union	Hospice et asile.
Douai	Lederzeele	Idem	Instr. des jeunes filles.
Douai. . . .	Rosendaël	Idem.	Idem.
Douai. . . .	Looberghe	Idem.	Idem.
Douai	Téteghem	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai. . . .	Hazebrouck.	Idem.	Idem.
Paris. . . .	Hazebrouck (Hospice) . . .	Sœurs de S-Vinc. de P.	Soin des vieillards
Douai	Arnèke	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Bailleul (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille	Bailleul	Filles de l'Enf.-Jésus . .	Instr. des jeunes filles.
Paris. . . .	Bailleul.	Dames de St.-Maur. . .	Idem.
Douai. . . .	Caëstre	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille. . . .	Cassel.	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille	Cassel (Hospice)	Idem.	Soin des vieill. et enf.
Douai. . . .	Douliou	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris. . . .	Estaires.	Filles de la Charité. . .	Soin des orphelins.
Douai. . . .	Estaires.	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Lille. . . .	Godewaersvelde	Filles de l'Enfant-J.	Idem.
Douai. . . .	Hondelghem.	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai. . . .	Houtkerque.	Idem.	Idem.
Douai. . . .	La Gorgue	Idem.	Idem.

Chef-lieu de la congrég. ^{on}	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	O B J E T de l'institution.
Lille . . .	Merville	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille . . .	Merville	Idem	Instr. des jeunes filles.
Lille . . .	Morbecque	Filles de l'Enfant-J.	Idem
Amiens . .	Morbecq. (la-Motte-au-B.)	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Douai . . .	Neuf-Berquin	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai . . .	Nieppe	Idem	Idem
Douai . . .	Oudezele	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai . . .	Renescure	Idem	Idem
Lille . . .	Steenbecque	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem
Douai . . .	Bergues	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai . . .	Bourbourg	Idem	Idem
Lille . . .	Hondschoote	Filles de l'Enfant-Jésus	Id. et soin des vieillards
Douai . . .	Petite-Synthe	Dames de la Ste-Union	Idem
Lille . . .	Steenvoorde (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus .	Soin des vieill. et malad.
Lille . . .	Steenvoorde	Idem	Instr. des jeunes filles.
Lille . . .	Steenwerck	Idem	Idem
Lille . . .	Steenwerck	Idem	Soin des vieillards.
Amiens . .	Vieux-Berquin	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Lille . . .	Vieux-Berquin	Filles de l'Enf.-Jésus..	Soin des vieillards.
Avesnes . .	Valenciennes	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Paris . . .	Valenciennes	Filles de la Charité . .	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
St-Laurent	Valenciennes	Filles de la Sagesse . .	Salles d'asile.
Lille . . .	Abson	Filles de l'Enf.-Jésus.	Instr. des jeunes filles
Avesnes . .	Anzin	Sœurs de la Providence	Idem
Paris . . .	Anzin	Filles de la Charité . .	Soins des malades.
Paris . . .	Aubry	Idem	Inst. des jeunes filles.
Amiens . .	Aulnoy	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Amiens . .	Avesnes le-Sec	Idem	Idem
Amiens . .	Bellaing	Idem	Idem
Amiens . .	Beuvrages	Idem	Idem
Douai . . .	Bouchain	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai . . .	Brillon	Idem	Idem
Douai . . .	Bruay	Idem	Idem
Lille . . .	Condé	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem
Douai . . .	Denain	Dames de la Ste-Union	Idem
Paris . . .	Denain	Filles de la Charité . .	Soin des malades.
Douai . . .	Douchy	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai . . .	Flines	Idem	Idem
Lille . . .	Fresnes	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem
Amiens . .	Haveluy	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem
Douai . . .	Hergnies	Dames de la Ste-Union	Idem
Douai . . .	Hérin	Idem	Idem
Douai . . .	Lecelles	Idem	Idem
Douai . . .	Mastaing	Idem	Idem
Douai . . .	Moncheaux	Dames de la Ste-Union	Idem
Fortieux . .	Mortagne	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Amiens . .	Nirvelles	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Douai . . .	Noyelles sur Selles	Idem	Idem
Lille . . .	Onsain	Filles de l'Enfant-J . .	Idem
Lille . . .	Quarouhe	Filles de l'Enfant.-Jés.	Idem
Amiens . .	Rajou	Sœurs de la Ste-Famille	Idem
Avesnes . .	Saint-Amand	Sœurs de la Providence	Idem

Chef-lieu de la congrég. ou	COMMUNES. où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Amiens..	Saultain	Sœurs de la Ste-Famille	Instr. des jeunes filles.
Douai ..	Sebourg	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ..	Thiant	Idem	Idem.
Douai ..	Thivencelles	Idem	Idem.
Douai ..	Trith-St.-Léger	Idem	Idem.
Douai ..	Wallers	Idem	Idem.
Douai ..	Wavrecham	Idem	Idem.
Cambrai.	Aymeries	Augustines	Idem.
Avesnes..	Anor	Sœurs de la Providence.	Idem.
Avesnes..	Bavai	Idem	Idem.
Douai ..	Baudegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Bellignies	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille ..	Bousies	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Lille ..	Valenciennes	Sœurs de N.-D. de Tr.	Soins des malades.
Douai ..	Famars	Dames de la Ste-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai ..	Maing	Idem	Idem.
Portieux	Maulde	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille ..	N.-D.-au-Bois	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.
Paris ..	Raismes	Filles de la Charité...	Id. et soins des malades
Douai ..	Sara-et-Rosières	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Aymeries	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Cousolre	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai ..	Engle-Fontaine	Idem	Idem.
Douai ..	Eppe-Sauvage	Idem	Idem.
Avesnes..	Etrœungt	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille ..	Forest	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem.
Avesnes..	Fournies	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Frasnoy	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Glageon	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Gommegnies	Dames de la Ste-Union	Idem.
Douai ..	Hargnies	Idem	Idem.
Avesnes..	Landrecies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy	Idem	Idem.
Lille ..	Le Quesnoy (hospice)	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soins des vieill. etorph
Avesnes..	Marbaix	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille ..	Maresches	Filles de l'Enf.-Jésus..	Idem.
Avesnes..	Maubeuge	Sœurs de la Providence	Soins des vieill. et instr
Avesnes..	Ohain	Idem	Instr. des jeunes filles.
Douai ..	Pont-sur-Sambre	Dames de la Ste-Union	Idem.
Lille ..	Preux-au-Bois	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Lille ..	Robersart	Filles de l'enfant Jés.	Idem.
Douai ..	Ruesnes	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Sains	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai ..	Solre-le-Château	Dames de la Ste-Union	Idem.
Portieux..	Trélon	Sœurs de la Providence.	Idem.
Douai ..	Wargnies-le-Petit	Dames de la Ste-Union	Idem.
Avesnes..	Wignehies	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Cartignies	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris ..	Le Quesnoy	Filles de la Charité...	Id. et visite de malades.
Avesnes..	Leval	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
St-Sauveur	Moustiers	Sœurs des écoles chrét.	Idem.
Lille ..	Vendegies-au-Bois	Filles de l'Enfant-Jésus	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante est peu considérable dans le département.

Il existe une église consistoriale à Lille, et cinq oratoires à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs : MM. Eschenauer et Clarke, à Lille; Lebrat, à Roubaix, Levasseur, dit Durelle, à Quiévy; N..., à Walincourt; N..., à Inchy; Devisme, Casimir, à Saint Amand.

CULTE HÉBRAÏQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque et à Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant. M. Lævensohn.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siège ordinairement le jeudi de chaque semaine, et, en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que les affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les lundis et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La cour d'assises siège au moins une fois par trimestre, pendant les mois de février, mai, août et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier Président, M. de Moulon (O. *). — *Premier Président honoraire*, M. Preux, (O. *). — *Présidents*, MM. Danel, (O. *), Dumon, *, Demeyer, *, Binet, *. — *Président honoraire*, M. Petit, *.

Conseillers, MM. Tailliar, * ; De Warengnien, * ; Benoit ; Vanderwallen, * ; Cahier, * ; Souquet ; Lenglet ; Francoville, * ; Minart, * ; Lagarde ; Devinck ; Cotteau ; De Guerne, * ; Daman ; Courtin, * ; Bottin ; Faucher ; Danniaux ; Decaudavaine, * ; Fiévet ; Bertault ; Drouart de Lezey ; Rossignol ; Duhem ; Hazard. — *Conseillers honoraires*, MM. Dubrulle, * ; Le Bihan, *.

PARQUET. — *Procureur-général impérial*, M. Pinard, (O. *). — *Premier avocat-général*, M. Morcrette, *. — MM. Carpentier, Preux, *avocats généraux*. — *Substituts pour le service du parquet*, MM. Mengin de Bionval ; Gimelle.

GREFFE. — *Greffier en chef*, M. Cuvelle. — *Commis-greffiers assermentés*, MM. Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin et Bourriot.

Liste de service et composition des chambres pendant l'année judiciaire commencée le 1^{er} novembre 1863.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. de Moulon (O. *) ; *président*, M. Demeyer ; *Conseillers*, MM. Tailliar, * , Vanderwallen, * , Lenglet, Lagarde, Devinck, Courtin, * , Bertauld, Rossignol.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Dumon, * ; *Conseillers*, MM. De Warengnien, Souquet, Minart, * , Grimbert, Daman, Bottin, Faucher, Fiévet, Drouard de Lezey.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Danel, (O. *) ; *Conseillers*, MM. Vanderwalle, * , Lagarde, Rossignol, Duhem.

• CHAMBRE DES APPELS EN POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Binet, * ; *Conseillers* ; MM. Benoit, Cahier, * , Francoville, * , Cotteau, de Guerne, * , Danniaux, de Cau-davaine, Duhem.

Avocats à la cour impériale, MM. Honoré, Tallon, Pellieux, Dupont père, d'Esclaibes, Coquelin, Flamant, Clavon, Delebecque, Merlin, Lemaire, Legrand, Demarquette, Delaby, de Beau-lieu, Lemaire, Delaby, Rossignol, Flamen, Maurice, Dubois, Desuède, Honoré, Beharelle, Brassart, Hattu, Quinion, Francoville, Lavoix, Bommart, Fliniaux, Tarlier, Boucher-Cadart, Lancien, Houcke, Dalbersanson.

Avocats admis au stage, MM. Bommier, de Coussemacker, Davin, Dupont fils, Choque, Soyez, Petit, Joets de Metershof, Loin-geville, Dubois, Emile, Goffart, Boutique.

Avoués près de la Cour, MM. Debeaumont, Estabel, Huret, Villette, Poncelet, Dussalian, Gennevoise, Brackers d'Hugo, Remoleux dit d'Artois.

Huissiers-audienciers, MM. Bracq, Vaillant, Leclercq, Coppin, Pinsart.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à onze heures. Les jeudis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles et aux criées; et les mardis et les samedis aux affaires correctionnelles. Les référés ont lieu devant le président, les mercredis à onze heures.

Président, M. Verleye. — *Président honoraire*, M. de Lesdain. — *Juges*, MM. Parenty, juge d'instruction, Deley, Lucas; *Juge suppléant*, M. Hovelt. — *Procureur impérial*, M. Bagneris. — *Substitut*, M. Desticker. — *Greffier*, M. Dejaeghère. — *Commis-Greffier*, M. Guittou.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Willems, bâtonnier; de Lesdain, Cousin, Lemaire, Bogaert, Schadet, Lefebvre, Regodt.

Avoués, MM. Carpentier, Hovelt, Quenez, Montenuis. Duchateau, Liem, Lebleu.

Huissiers, MM. Vollaey, Delahaye, Vianne, Duchâtel, Desombes et Barbier, à Dunkerque; Seggers, Sterkman, à Bergues; Baron, à Bourbourg; Vandershuys, à Gravelines; Ryngaert, à Hondshoote; Marchand, à Expoëde; Cassella, à Watten; Debryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1^{er} CANTON. — DUNKERQUE-EST. — Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Baillart, *, *Suppléants*, MM. Carpentier et Lefebvre. *Greffier*, M. Demaegt. *Huissier-audiencier*, M. Delahaye.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2^e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Choussy. *Suppléants*, M. de Clebsattel, *, et Willems. *Greffier*, M. Cleys. *Huissier-audiencier*, M. Vianne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Hovelt, Montigny, Debaëque, Darras, Choquet, Delval.

Commissaires-priseurs, MM. Nagel fils et Thilliez.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les mardis, à 10 heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire central de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Nosten.

3^e CANTON. — BERGUES. — Il est composé de treize communes.

Juge-de-paix, M. Vandeper. *Suppléants*, MM. N... et Pluvier. *Greffier*, M. Isoré. *Huissier-audencier*, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Delpont, Guilbert, Dequeker à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Kicken.

4^e CANTON. — BOURBOURG. — Il réunit treize communes. *Juge-*

de-paix, M. Descarpentry. *Suppléants*, MM. Deschodt et Bondu. *Greffier*, M. Boin. *Huissier-audencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Verschæve, Schalier, à Bourbourg.

5^e CANTON. — GRAVELINES. — Il réunit quatre communes. *Juge-*

de-paix, M. Wanwormhoudt. *Suppléants*, MN. Demarle et Loosdregt. *Greffier*, MM. Bellon. *Huissier-audencier*, M. Vandersluys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Salomé et Loosdregt, à Gravelines.

6^e CANTON. — HONDSCHOOTE. — Il est composé de huit communes,

Juge-de-paix, M. Duvet. *Suppléants*, MM. Goudaert et Vanderheyde. *Greffier*, M. Debil. *Huissier-audencier*, M. Ringaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Goudaert, Vanderheyde, à Hondskoote ; Deprez à Rexpoëde.

7^e CANTON. — WORMHOUDT. — Il est composé de dix communes.

Juge-de-paix, M. Vernimmen. *Suppléants*, MM. Villette, à Bollezeele, Delhaëne, à Wormhoudt. *Greffier*, M. Caboste. *Huissier-audencier*, M. Dedryver.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Debreyne, à Wormhoudt ; Villette fils, à Bollezeele ; Devey, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
de l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis sont destinés aux affaires civiles, les samedis aux affaires civiles et commerciales. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières.

Les lundis sont réservés pour les criées, et les mercredis pour les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Loy. — *Juges*, MM. Lespagnol, juge d'instruction, Quenson. — *Juges suppléants*, MM. Deschodt, Kien, Ruysen. — *Procureur-impérial*, M. Doë de Maindreville. — *Substitut*, M. Pelletreau. — *Greffier*, M. Caboche. — *Commis-greffier*, M. Vanderputte.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Deschodt, Alf. Kien, Deblock.

Avoués, MM. Ruysen, Kien, Leleu, Taverne.

Huissiers, MM. Bruneel, Tersen, Frison, Debert, Paresys, à Hazebrouck; Bernoux, Herry, à Bailleul; Lynde, Fernagut, à Cassel, Jourdain, à Steenvoorde; Lancry à Merville.

JUSTICES DE PAIX.

1^{er} CANTON. — HAZEBROUCK-NORD. — Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bieswal. *Suppléant*, M. Leleu. *Greffier*, M. Legrand. *Huissiers-audienciers* tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2^e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD. — Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Massiet. *Suppléant*, M. Alf. Kien. *Greffier*, M. Cauwel. *Huissier-audencier*, M. Bruneel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck. MM. Bogaert, Smaghe, Bloeme, à Hazebrouck; Rousel, à Renescure; Decool, à Wallon-Cappel; Toursel, à Caestre; Deram, à Steenbecque.

Commissaire-priseur, M. Deroo.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après-midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Wavyn.

3° CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, plus d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Hindré. *Suppléants*, MM. Leclercq et Stoppelgast. *Greffier*, M. Séname. *Huissier-audiencier*, M. Herry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4° CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST. — Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Deswarte. *Suppléants* MM. Leurs et H. de Coussemaker. *Greffier*, M. Lovigny. *Huissier-audiencier*, N. . .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailloul, MM. Liem, Lhotté fils, Declercq, à Bailloul; Gokelaere, à Nieppe; Plouvier, à Steenwerck; Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaire-priseur, M. Debaeker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Hubert.

5° CANTON. — CASSEL. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Smaghe. *Suppléants*, MM. Dehandschoewerker et Desmyttère. *Greffier*, M. Peresys. *Huissier-audiencier*, N. . .

Jours d'audience : Les audiences sont fixées aux lundis et jendis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Morael et Delabaëre, à Cassel; Bogaert à Rubrouck.

6° CANTON. — MERVILLE. — Il est composé de cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Arnould, à Merville. *Suppléants*, MM. Duquenne et Verhaeghe. *Greffier*, M. Vanuxem, à Merville. *Huissier audiencier*, M. Lancry.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Legrand, à Merville; Hennion, Bonduel, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Ducatez, à Merville; Menche, à Estaires.

7° CANTON. — STEENVOORDE. — Il réunit cinq communes. *Juge-de-paix*, M. Beck. *Suppléants*, MM. Hem et Vercamer. *Greffier*, M. Legrand. *Huissier-audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vercamer et Hem, à Steenvoorde; Stoffaes, à Winnezele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Lille.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure après midi, les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles: les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Dufresne (O. *.) — *Vice-président*, M. Lallier. — *Juges*, MM. Le Roy, Bourdon, Tournier, de Coussemaker, *††. *Juges d'instruction*, MM. Loingeville, *, Artaud, *. — *Juges suppléants*, MM. Desrousseaux, *, Brielman. *Telliez*, *Procureur impérial*, M. Villedieu, *. — *Substituts*, MM. Sauvage, Lefebvre. — *Secrétaire du parquet*, M. Dierckens. — *Greffier*, M. Cresson. — *Commis-greffiers*, MM. Lutun, Lelièvre, Lelièvre jeune et Démarchelier. — *Interprète judiciaire*, M. Dierkens.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Brielman, Blondeau, Delannoy, Théry, Ladureau, Dupuis, Dubus, Chombard, Houzé de l'Aulnoit, Compagnon, S. Nepveur, Ovigneur, Labbe, Bayart, Grillet, Legrand (Pierre), Dericke-Descamps.

Avocats stagiaires, MM. Boniface, Gruloy, Philippe, Jules Lefebvre, Hector Lefebvre, Paquet, Théry fils, Werquin, Desante, Blondeau.

Avoués, MM. Samin, Ed. Desrousseaux, Hurtrel, Coquelle, Lefrancq, Gennevoise, Bulteau, Blondeau fils.

Huissiers, MM. Mas, Doutreligne, Desante, Dubreucq, Leplat, Huart, Pannier, Broutin, Lefebvre, Desante jeune, Vanhove, Lécutiez, Doutreligne jeune, Tiprez, à Lille; Doutreligne, à Lannoy; Fruchart, Armentières; Lys, à Haubourdin; Létendart, à Pont-à-Marcq; Delory, à Quesnoy; Bonnaire, à La Bassée; Fontaine, Tiberghien, à Roubaix; Dupont, à Seclin; Loiseau, à Cysaing; Ruffelet, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1^{er} CANTON. — LILLE-NORD-EST. — Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Delerue. *Suppléants*, MM. Pajot et Delannoy. *Greffier*, M. Lequenne. *Huissier-audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2e. CANTON. — LILLE-CENTRE. — Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Blondin. *Suppléants*, MM. Carlier et Desrousseaux, Edouard-Victor. *Greffier*, M. Gruson. *Huissier-audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3e. CANTON. — LILLE-SUD-EST. — Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Bougenier. *Suppléants*, MM. Deledicque et Flamen. *Greffier*, M. Beckaert. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne jeune.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4e. CANTON. — LILLE-SUD-OUEST. — Il comprend trois communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lejosne. *Suppléants*, MM. Mas, Théry. *Greffier*, M. Leborgne. *Huissier-audiencier*, M. Vanhove.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5e. CANTON. — LILLE-OUEST. — Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. *Greffier*, M. Wanneschot. *Huissier-audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Nataires des cinq cantons de Lille, MM. Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, *, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, J. Danel, Courmont, Lebigre, Meunier, *, Lefebvre, Herlin, Deledicque, Dujardin, Leclercq, Werquin, J. Lefebvre, Piat, à Lille; Cochez, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Drion, Pajot, Delfosse, Cottignies, Jude, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Un commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Guidacioli.

6e. CANTON. — ARMENTIÈRES. — Il est composé de sept communes, *Juges-de-paix*, M. Lesage, *Suppléants*, MM. Butin et Dansette, *, *Greffier*, M. Samin. *Huissier-audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières, MM. Desmazières, Debruyne, à Armentières; Houzé, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7e. CANTON. — CYSOING. — Il réunit quatorze communes. *Juge-de-paix*, M. Revel. *Suppléants*, MM. Delinselle et Delerue, à Cysoing. *Greffier*, N.... *Huissier-audiencier*, M. Loiseau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à neuf heures du matin.

Notaires du canton de Cysoing, MM. Delinselle, à Cysoing; Bommart, à Templeuve.

8e. CANTON. — HAUBOURDIN. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Tierce. *Suppléants*, MM. Menche et Duverdyn. *Greffier*, M. Spanneut. *Huissier-audiencier*, M. Lys.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton d'Haubourdin, MM. Beghin, à Haubourdin, Josson, à Lomme; Galloo, à Radinghem; Menu, à Wavrin.

9e. CANTON. — LA BASSÉE. — Il réunit onze communes. *Juge-de-paix*, M. Duthildt. *Suppléants*, MM. Dutilleul et Ybert. *Greffier*, M. Beghin. *Huissier-audiencier*, M. Bonnaire.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée, MM. Cousin, Rose, à La Bassée; Deron, à Aubers; Dutilleul, à Fournes.

10e. CANTON. — LANNOY. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Boutet, à Lannoy. *Suppléants*, MM. Deffrennes et Delerue. *Greffier*, M. Marquette. *Huissier-audiencier*, M. Doutreligne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy, MM. Catteau, à Lannoy; Reuflet, à Ascq.

11e. CANTON. — PONT-A-MARcq. — Il est composé de quinze communes. *Juge-de-paix*, M. Delecluse. *Suppléants*, MM. Bruneau et Josson. *Greffier*, M. Desmazières. *Huissier-audiencier*, M. Létendart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq, MM. Josson, à Pont-à-Marcq; Cousin, à Phalempin.

12e. CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE. — Il se compose de neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Desplanques. *Suppléants*, MM. Fauvarque et N.... *Greffier*, M. N.... *Huissier-audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle, MM. D'halluin, à Quesnoy ; Lambin, Meurillon, à Comines.

13e. CANTON. — ROUBAIX. — Il est composé de quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Parel. *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. *Greffier*, M. Taquet. *Huissiers-audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Roubaix, MM. Lanvin, Cottigny, Duchange, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Loridan.

14e. CANTON. — SECLIN. — Il réunit seize communes. *Juge-de-paix*, M. Cayet. *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignies, *Greffier*, M. Cornillot. *Huissier-audencier*, M. Dupont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin, MM. Collette, Baratte, à Seclin.

15e. CANTON. — TOURCOING-NORD. — Il est composé de cinq communes, plus une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dathis. *Suppléants*, MM. Deroubaix et Hassebroucq. *Greffier*, M. Vana-verbecq. *Huissier-audencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16e. CANTON. — TOURCOING-SUD. — Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Duchochois. *Suppléants*, MM. Rousselle-Caulliez et Jourdain-Defontaine. *Greffier*, M. Farvaque. *Huissier-audencier*, M. Ruffelet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing, MM. Hassebroucq, Delahaye, Delepouille, à Tourcoing ; D'halluin, à Linselles ; Labbe, à Roncq ; Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

Commissaire priseur, M. Delahaye.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Cambrai.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le

vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure, depuis la rentrée jusqu'au 1^{er} mai; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demie.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au 1^{er} mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction, par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le vendredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyard, ✱. *Juge d'instruction*, M. Le Clercq. *Juges*, MM. Quecq, Asselin. *Juges suppléants*, MM. Renard, Dutemple. *Procureur impérial*, M. D'houdain. *Substitut*, M. Hibon. *Greffier*, M. Dourlez. *Commis-greffiers*, MM. Belot et Rivière.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin, jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Pley, ✱, Dutemple, Cirier, Lefranc, Delattre, Hattu.

Avocats stagiaires, MM. Hattu, Delambre, Christian, Léonce, Delattre, Nochez.

Avoués, MM. Hourie, Rondeau, Glinel, Lavoix, Berna, Lefebvre.

Huissiers, MM. Daigremont, Boudry dit Daniau, Hulot, Doudecame, Herlin, Bommier fils, Bertin, Decupère, à Cambrai; Pierrin, à Carnières; Hauteœur, Picart fils, au Câteau; Marchandise, Pruvost, à Clary; Gonthier, à Marcoing; Blanchard, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1^{er}. CANTON. — CAMBRAI-EST. — Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lestoquoy. *Suppléants*, MM. de la Brunière et Cirier. *Greffier*, M. Fliniaux. *Huissier-audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

2^o CANTON. — CAMBRAI-OUEST. — Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Lancelle. *Suppléants*, MM. Déjardin et Delattre. *Greffier*, M. Masson. *Huissier-audiencier*, M. Décupère.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à neuf heures à l'Hôtel-de-Ville , salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai , MM. Brulley de la Brunière , Lemaire , Savary , Wacquez , Basquin , Mallet , Ledoux , Lefebvre , Cattelin , à Cambrai.

Commissaires-priseurs , MM. Chemet et Castelain , à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal alternativement présidé par MM. les juges-de-paix , tient ses audiences tous les vendredis , à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier , M. Laleu.

3° CANTON. — CARNIÈRES. — Il comprend seize communes. *Juge-de-paix* , M. Bouly. *Suppléants* , MM. Tellier et Bricout. *Greffier* , M. Lansiaux. *Huissier-audiencier* , M. Piérin , à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine , à neuf heures : elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières , MM. Bisiaux , à Avesnes-lez-Aubert , Lorriaux , à Quiévy.

4° CANTON. — LE CÂTEAU. — Il comprend la ville du Câteau , le bourg de Câtillon et quinze communes. *Juge-de-paix* , M. Wauters. *Suppléants* , MM. Eraux et Sartiaux. *Greffier* , M. Delevar. *Huissiers-audienciers* , MM. Hauteœur et Picart fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau , MM. Henri Flayelle , Basquin , Penart , Hector Flayelle , au Câteau ; Basquin , à Câtillon.

5° CANTON. — CLARY. — Il contient dix-sept communes , *Juge-de-paix* , M. Delfosse-Boudinier. *Suppléants* , MM. Blanchard et N... *Greffier* , M. Galèque. *Huissiers-audienciers* , MM. Marchandise et Pruvost.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis , à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary , MM. Dutemple , à Walincourt ; Décupère , à Clary ; Grimbert , à Caudry.

6° CANTON. — MARCOING. — Il comprend vingt communes. *Juge-de-paix* , M. Savary. *Suppléants* , MM. Trocmez et Daillard-Bris. *Greffier* , M. Dron. *Huissier-audiencier* , M. Gonthier.

Jours d'audience : tous les mardis à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing , MM. Soualle , à Flesquières ; Dupuick , à Gouzeaucourt.

7° CANTON. — SOLESMES. — Il contient le bourg de ce nom et

seize communes. *Juge-de-paix*, M. Decaux. *Suppléants*, MM. Lempereur et Mesnard-Payen. *Greffier*, M. Decaux. *Huissier-audiencier*, M. Blanchard

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis , à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes, MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement d'Avesnes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à deux heures. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles ; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriations, interdictions, déclarations d'absence, partages, licitations, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Parmentier. — *Juges*, MM. Bourgois, Tabary et Hannoie. — *Juge d'instruction*, M. Tabary. — *Juge suppléant*, M. Quenson. — *Procureur impérial*, M. Lalande. — *Substitut*, M. Quinion. — *Greffier*, M. Carniaux. — *Commis-greffiers*, MM. Roques et Hazard. — *Expéditionnaire*, M. Calet.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi ; et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Delaville, Mary, Pillion, Is. Lebeau, Guillemain, Manesse, Pasqual, Canquelain, Evrard.

Avoués. MM. Pécart, Paul, Caffiery, Couronne, Gauchet, Passage, Dupont.

Huissiers, MM. Pourrier, Colinet, Cardon, Adam et Lequime, à Avesnes, Friard, à Berlaimont, Ringuet, Lobry, à Landrecies ; Deghaye, Lermuzeaux, Mehaux, à Maubeuge ; Duchâteaux, Lencub, Bocquet, Dugimont, au Quesnoy ; Baudson, à Solre-le-Château ; Passage, Mercier, à Trélon ; Pagniez et Quillot, à Bavai.

JUSTICES DE PAIX.

1^{er} CANTON. — AVESNES-NORD. — Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Georges. *Suppléants*, MM. Fauquet et Gauchet. *Greffier*, M. Farce. *Huissier-audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis à dix heures.

2^e CANTON. — AVESNES-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Evrard. *Suppléants*, MM. Couronne et Marchand. *Greffier*, M. Lefebvre. *Huissier-audiencier*, M. Colinet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis , à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes , MM. Canquelain , Arnoult , Marchand , Baudry et Pierart , à Avesnes ; Demoulin , à Doulers , Cottéreaux , à Etrœungt ; Lambert , à Cartignies.

Commissaire-priseur , M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal , alternativement présidé par MM. les Juges-de-paix , tient ses audiences les samedis , à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier . M. Renau.

2^e CANTON. — BAVAI. — Il est composé de vingt communes.

Juge-de-paix , M. Régnier. *Suppléants* , MM. Coulmont et Crappez. *Greffier* , M. Erouart. *Huissiers-audienciers* , MM. Pagniez et Quillot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis , à neuf heures.

Notaires du canton , MM. Gravis , Payen , Dupas.

4^e CANTON. — BERLAIMONT. — Il est composé de quatorze communes. *Juge-de-paix* , M. Tamboise. *Suppléants* , MM. Paul et Emond. *Greffier* , M. Taulet. *Huissier-audencier* , M. Friard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à neuf heures.

Notaires du canton , MM. Eliez et Emond , à Berlaimont.

5^e CANTON. — LANDRECIES. — Il est composé de dix communes.

Juge-de-paix , M. Béthune. *Suppléants* , MM. Bonnnaire, Déquesnes. *Greffier* , M. Madoulé-Lavice. *Huissiers-audenciers* , MM. Ringuet et Lobry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et aux vendredis , à neuf heures.

Notaires du canton , MM. Stiévez , Meurice , Caniot , à Landrecies. Azambre , à Maroilles.

6^e CANTON. — LE QUESNOY-EST. — Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix* , M. Piette. *Suppléants* , MM. Vaniekant et Dupont. *Greffier* , M. Carion. *Huissiers-audenciers* , MM. Duchâteau , Bocquet , Lenclud , Dugimont.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à dix heures.

7^e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST. — Ce canton réunit treize communes , outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix* , M. Mésange. *Suppléants* , MM. Rigolet et Lefranc. *Greffier* , M. Loiseau. *Huissiers-audenciers* , MM. Bocquet , Duchâteau , Dugimont , Lenclud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis , à dix heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy , MM. Goffart , Lefranc et

Legrain, au Quesnoy; Lustremant, à Jenlain; Desenfant, à Gomegnies.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal tient ses audiences tous les samedis, à dix heures, il est présidé alternativement pendant un trimestre par l'un des juges-de-paix.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Spital, Léopold.

8^e CANTON. — MAUBEUGE. — Il est composé de vingt-huit communes. *Juge-de-paix*, M. Delefosse. *Suppléants*, MM. Froissard et Ouverlaux. *Greffier*, M. Lesne. *Huissiers-audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Mehaux

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Ouverlaux, Bottieau et Herbecq, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9^e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Braure. *Suppléants*, MM. Rouez et Leroy. *Greffier*, M. Baligant. *Huissier-audencier*, M. Baudson.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Déclemy, Godfrin, à Solre-le-Château.

10^e CANTON. — TRÉLON. — Il est composé de treize communes. *Juge-de-paix*, M. Bourgeois. *Suppléants*, MM. Macaigne et N... *Greffier*, M. Loones. *Huissiers-audenciers*, MM. Passage et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon; Clavon, à Fourmies; Devouge, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Douai.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et affaires commerciales; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. de la Gorce. — *Juges*, MM. Dorlencourt, *Juge d'instruction*, Deuzy, Dubrulle. — *Juges suppléants*, MM. Honoré, Lemaire, Maurice. — *Procureur impérial*, M. Lefrançois. — *Substitut*, M. Gentil. — *Greffier*, M. Dubron. — *Commis-greffiers*, MM. Vallée, Dubron fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats, les mêmes que ceux de la cour impériale.

Avoués, MM. Vigneron, Boniface, Desplanque, Barbedienne, Deltombe.

Huissiers, MM. Delgrange, Bracq, Campion, Copin, Montaigne, Dellefoly, Vaillant, Tétar, Pinsart, Caplain, à Douai; Vasseur, à Arleux; Delannoy et Tilmant, à Marchiennes; Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1^{er} CANTON. — DOUAI-NORD. — Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Duclerfays et N... *Greffier*, M. Duhem. *Huissier-audiencier*, M. Vaillant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2^e CANTON. — DOUAI-SUD. — Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Déprès. *Suppléants*, MM. Lagache et N... *Greffier*, M. Wautiez. *Huissier-audiencier*, M. Tétar.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

3^e CANTON. — DOUAI-OUEST. — Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Nutly. *Suppléants*, M. Huret, N... — *Greffier*, M. Jovenet. *Huissier-audiencier*, M. Delgrange.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai, MM. Druon, Proyart, Gambart, Demont, Moreau, de Bailliencourt dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon, Monier, Trinquet.

Commissaires priseurs, MM. Magnant, Foucart, Delcambre, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix.

Greffier du tribunal, M. Milliot, à Douai.

4^e CANTON. — ARLEUX. — Il est composé de quinze communes.

Juge-de-paix, M. Luiset, à Arleux. *Suppléants*, MM. Leclercq et Pennequin. *Greffier*, M. Peugniez, à Arleux. *Huissier-audiencier*, M. Vasseur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton, M. Lepeuple fils, Pennequin, à Arleux.

5^e CANTON. — MARCHIENNES. — Il est composé de seize communes. *Juge-de-paix*, M. Horrie. *Suppléants*, MM. Théry et Debonte. *Greffier*, M. Fourot. *Huissier-audiencier*, M. Delannoy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Théry et Debonte , à Marchiennes.

6° CANTON. — ORCHIES. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Girard de St.-Gérard. *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. *Greffier*, M. Dépret. *Huissier-audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis , à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Warocquier , Gamonet , Dubus , à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

de l'arrondissement de Valenciennes.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureaux ouverts.

Les affaires civiles de nature à être jugées sur requêtes sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. de Warenguien, ✱. *Juges*, MM. Maniez, juge d'instruction; Boulanger, ✱, Dupont. *Procureur impérial*, M. E. Bottieau. *Substitut*, M. Bultot. *Greffier*, M. Malicorne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir sans interruption

Avocats, MM. Dubus, bâtonnier; Regnard, Girard, Deruesne, Theillier, de Poucheville, Foucart, Didiez, Collet, Doutriaux, Theillier jeune et Alfred Girard.

Avoués, MM. le Barbier, Delsart, Devillers, Libert, Podevin, Wintrebert.

Huissiers, MM. Leflan, Syndic, Berquet, Cochinart, Chartier, Bulté, Bruyère, Léchelle, Loth, Bisiau, Bourse, Pillon, à Valenciennes; Avis, Tétar, à Bouchain; Marchand, à Condé; Desmons, Bouriez, à Saint-Amand.

JUSTICE DE PAIX.

1er CANTON. — VALENCIENNES-NORD. — Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Charamont. *Suppléants*, MM. Gamblon et Boulan. *Greffier*, M. Baboma. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis , à neuf heures du matin.

2° CANTON. — VALENCIENNES-EST. — Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. *Suppléants*, MM. Paillard et Desruesnes. *Greffier*, M. Godon. *Huissier-audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

2° CANTON. — VALENCIENNES-SUD. — Il réunit quatorze communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Paillard. *Suppléants*, MM. Girard et Collet. *Greffier*, M. Squalard. *Huissier-audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis et samedis à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Beauvois, Baudrain, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Paillard, Bultot, Delcourt, Mabile, Herbert, Deltombe, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dayez, Delhayé, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delgrange.

4° CANTON. — BOUCHAIN. — Il est composé de vingt-et-une communes. *Juge-de-paix*, M. Nutly, à Bouchain. *Suppléants*, MM. Bouchez, Cogé. *Greffier*, M. Dupont, à Bouchain. *Huissier-audiencier*, N....

Notaires du canton, MM. Bouchez fils, Qenesson, Duverger, à Bouchain.

5° CANTON. — CONDÉ. — Il réunit neuf communes. *Juge-de-paix*, M. Bonnier. *Suppléants*, MM. Waterneau, Martel, à Condé. *Greffier*, M. Richard. *Huissier-audiencier*, M. Marchand.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis à dix heures du matin.

Notaires du canton, MM. Martel, Carlier, Mention, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6° CANTON. — SAINT-AMAND. — (rive droite de la Scarpe). — Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Dupont. *Suppléants*, MM. Debettignies et Desbrosses. *Greffier*, M. Copin. *Huissier-audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7° CANTON. — SAINT-AMAND (rive gauche de la Scarpe). — Il réunit

dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Huon de Kermadec. *Suppléants*, MM. Hédon et Waché. *Greffier*, M. Joly. *Huissier-audiencier*, N. . .

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Loiseau, à Mortagne; Herbert, Baligand, Davainne, Barbieux, Vérez, à Saint-Amand.

Commissaire-priseur, M. Mariage, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, le commissaire de police y remplit les fonctions de ministère public.

Greffier du tribunal, M. Reignier. *Commis greffier*, M. Dupire.

ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Aux termes de la loi du 22 janvier 1851, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement.

Les bureaux d'assistance judiciaire sont composés comme suit :

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

MM. Preux (O. *), premier président honoraire à la Cour impériale, *président*; Petit, vérificateur de l'enregistrement; Leroy, ancien avocat; Dupont, avocat; Honoré, idem; de Beaumont, avoué.

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

MM. Lambert, vérificateur de l'enregistrement; Beck, ancien notaire; de Lesdain, avocat, Hovelt, avoué; Lefebvre, avocat.

TRIBUNAL CIVIL D'HAZEBROUCK

MM. Behaeghel, vérificateur de l'enregistrement; Kien, membre du conseil municipal; Vandewalle, ancien magistrat; Bloeme, notaire; Deschodt, avocat.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE.

MM. Delannoy, avocat, *président*; Cleenewerck de Crayencour, conseiller de préfecture; Desmaretz, vérificateur de l'enregistrement; Chombart, avocat; Hurtrel, avoué; Cresson, *secrétaire*.

TRIBUNAL CIVIL DE CAMBRAI.

MM. Leroy A, ancien notaire; Dutemple, avocat; Perrioud,

vérificateur de l'enregistrement; Renard, ancien avocat; Hourie, avoué.

TRIBUNAL CIVIL D'AVESNES.

MM. Isid. Lebeau, bâtonnier de l'ordre des avocats; Mary, avocat, *président*; Paul, avoué; Davoine, ancien notaire; N...., vérificateur de l'enregistrement; Carniaux, *greffier-secrétaire*.

TRIBUNAL CIVIL DE VALENCIENNES.

MM. Lefebvre, Emile; Boca, ancien magistrat; Theillier aîné, avocat; Devillers, avoué; Delabaume, vérificateur de l'enregistrement.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret du 2 mars 1852 a abrogé celui du 22 août 1848 relatif à l'organisation des tribunaux de commerce. Conformément aux articles 618, 619, 620, 621 et 629 du Code de commerce, au décret du 6 octobre 1809 et à la loi du 3 mars 1840, les membres de ces tribunaux sont élus par une assemblée composée de citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans dans le ressort du tribunal.

Les tribunaux de commerce existant dans le département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes; ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. A. Carlier, *. — *Juges*, MM. Durin, A. Hamoir, Govare, Coquelin. — *Juges suppléants*, MM. Dessurne, Broquant, Péron. — *Greffier*, M. Gasteau; *Commis-greffier*, M. Dodanthun.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. E. Delesalle. — *Juges*, MM. Kiener; Danel; P. Derode; Wallaert-Mille, *. — *Juges suppléants*, MM. Th. Bernard, Decoster, Barrois, Labbe H. — *Greffier*, M. Blondeau; *Commis-greffier*, N....

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Alp. Lallier. — *Juges*, MM. Moraux, Bricout-Moletz, Cornaille-Leroy, Viart-Pinquet. — *Juges-suppléants*, MM. Tilloy, Gustave; Parsy fils, E. Soyez, Pagniez-Leroy. — *Greffier*, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Lefebvre, Em., *. — *Juges*, MM. Durieux, Dup temple, Giard, Hamoir. — *Juges-suppléants*, MM. Delame, Pesier Em.; Carlier Em. — *Greffier*, M. Dècle.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

LILLE. — *Président*, M. Descat-Leleux, * ; *vice-président*, M. Faucheur-Deledicque. — *Patrons*, MM. Vernier-Druez, Schoutetten, Druez, Leblanc, Descamps-Crespel, Vendenem-Meurisse. — *Ouvriers*, MM. Bécar, Brunin, Fiévet, Millécamps, Dhellain, Doignon, Philippo.

ROUBAIX. — *Président*, M. Lefebvre Louis ; *vice-président*, M. Watine, Louis. — *Patrons*, MM. Duhamel, Duthilleul-Lorthiois, Duburcq, L., Wattine, Parent, G., Delattre. — *Ouvriers*, MM. Barot, Lecomte, Martin, Clarisse, Seloisse, Lainé.

TOURCOING. — *Président*, M. Roussel-Defontaine ; *vice-président*, M. Bernard-Cuvillier. — *Patrons*, MM. Leserre, Duprez, Duvillier-Delattre, Darras-Lemaire, Delmazure, Destombes-Leroy, Duhamel fils, Dervaux-Couvreur. — *Ouvriers*, MM. Delahaye, Jouvenel, Penillot, Corman, Dervaux, Tiberghien, Catteau, Hus.

ARMENTIÈRES. — *Président*, M. Fauquembergue ; *vice-président*, M. Reynaert. — *Patrons*, MM. Pouchain (Victor), Pouchain (J.-B.), Bouchez, Fauquembergue, Descamps. — *Ouvriers*, MM. Bague, Caulier, Louis Ribeire, Ficherolles.

VALENCIENNES. — *Président*, M. Lewille, * ; *vice-président*, M. Marquis. — *Patrons*, MM. Renotte, Flament, Meurs, Costé, Val, Buisine. — *Ouvriers*, MM. Raux, Serret, Lenne, Bastien, Prignet, Hecquet, Lamorici, Couvreur.

DOUAI. — *Président*, M. Dubrulle-Plet ; *vice-président*, M. De-loffre. — *Patrons*, MM. Moreau, Détrain, Havez, Dubourg, Carton, Mailliez, N... — *Ouvriers*, MM. Ruggieri, Dassonville, Lecas-Chrétien, Triou.

CAMBRAI. — *Président*, M. Doudan-Canonne ; *vice-président*, M. Hattu. — *Patrons*, MM. Bassuyau, Carier, Quersin aîné, Vinchon, Germe. — *Ouvriers*, MM. Coffiaux, Beaudumont, de Beaumont, Descamps, Hermine.

LE CATEAU. — *Président*, M. Rousseau ; *vice-président*, M. Dutrieux. — *Patrons*, MM. Ognier, Valeine, Robert, Crépin, Collart. — *Ouvriers*, MM. Barbet, Dutrieux, Berlement, Dervallée.

HALLUIN. — Un décret du 30 novembre 1862 a établi, dans cette commune, un conseil de prud'hommes composé de huit membres, dont la juridiction s'étendra sur les communes d'Halluin, Roncq et Bousbecques. — Nous ne pouvons donner que l'année prochaine la composition de ce nouveau conseil.

ORGANISATION MILITAIRE.

3^e DIVISION.

La division ayant pour chef-lieu Lille, porte le N^o 3, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA 3^e DIVISION.

M. Maissiat (G.-O. *), *général de division commandant la division.*

Galotti, capitaine, *aide-de-camp*; Minot, lieutenant au 9^e cuirassiers, *officier d'ordonnance.*

M. de Belgarric (O. *), lieutenant-colonel, *chef d'état-major de la 3^e division.*

M. Feydeau de Brou, *, chef d'escadron d'état-major,

M. Granthil, *, idem.

M. Doreau, capitaine d'état-major.

M. Huet, *, capitaine, *secrétaire-archiviste de la division.*

PREMIÈRE SUBDIVISION.

M. Raoult (C. *), *général de brigade commandant la première subdivision*, à Lille. — MM. Pagès, *, *capitaine, aide-de-camp*; de Liabbé, *lieutenant, officier d'ordonnance.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE. — M. Desmaretz (O. *), colonel, *commandant de place.*

M. Chabal (O. *), capitaine, *commandant la citadelle*; M. Leblond, *, *major de place.*

MM. Sexe, *, Violette, *, Varos, *, Beaulieu, *, capitaines, *adjudants de place*; MM. Lauer, *, Lepage, lieutenants, *adjudants de place*; Bussat, sous-lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES. — M. Quincy (C. *), colonel, *commandant de place*; MM. Curutchet, *, capitaine; Courtois, *, idem; Maurel, *, lieutenant, *adjudants de place.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT-LOUIS. — M. Roudière (O. *), colonel, *commandant de place*; MM. Pourpour, *, capitaine, *adjudant de place*; Payart, *, lieutenant, *idem.*

PLACE DE DOUAI ET FORT-DE-SCARPE. — M. Babut (C. *), colonel, *commandant de place*; MM. Barbier, *, capitaine, *adjutant de place*; Leroy, lieutenant, *idem*; de Glaubitz, *, capitaine, *commandant le Fort-de-Scarpe*.

PLACE DE CAMBRAI. — M. le baron d'Andrée (O. *), colonel, *commandant de place*; MM. Pecquereau, *, capitaine, *adjutant de place*; Chabalet, *, lieutenant, *idem*.

PLACE DE MAUBEUGE. — M. Courbier (O. *), lieutenant-colonel, *commandant de place*; Charoussat, *, capitaine, *adjutant de place*.

PLACE DE CONDÉ. — M. Ficatier (O. *), chef de bataillon, *commandant de place*; M. Moriceau *, lieutenant, *adjutant de place*.

PLACE DU QUESNOY. — M. Galle (O. *), chef d'escadron, *commandant de place*.

PLACE D'AVESNES. — M. Durieux (O. *), chef d'escadron, *idem*.

PLACE DE LANDRECIÉS. — M. Rabiat, *, *idem* *idem*.

PLACE DE BOUCHAIN. — M. Chatelain (O. *), *idem* *idem*.

PLACE DE BERGUES ET FORT-FRANÇAIS. — M. Francès, *, major, *idem*.

PLACE DE GRAVELINES. — M. Gibon (O. *), chef de bataillon, *idem*.

ARTILLERIE.

M. Lefrançois (C. *), général de brigade, *commandant l'artillerie de la 3^e division militaire*; M. Demay, *, capitaine de 1^{re} classe, *aide-de-camp*, à Douai.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI. — M. Salvador, *, lieutenant-colonel, *directeur de l'école*; MM. Merklein, *, *professeur de sciences appliquées*; Malet (O. *), *professeur de dessin et de fortifications*; de la Monneraye, lieutenant, *adjoint aux professeurs*; Duprez, *garde d'artillerie de 1^{re} classe*; Baron, *, *idem de 2^e classe*; Parisol, *, *maître artificier*.

FONDERIE DE DOUAI. M. Martin, *, lieutenant-colonel, *directeur*; MM. Ponsart, *, capitaine de 1^{re} classe, *sous-directeur*; Wartelle, capitaine en 2^e., *adjoint*; Guérin, *, *idem*, *idem*; Himmelspach, *garde d'artillerie de 1^{re} classe*; Desmuller, *idem de 2^e classe*; Cartier, *contrôleur à la fonderie*; Desforger, *idem*; Michel, *maréchal-logis d'ouvriers d'artillerie, adjoint aux contrôleurs*.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE DOUAI. M. Brougniart, *, lieutenant-colonel, *directeur*, à Douai; MM. Boileau, *, chef d'escadron, *sous directeur*, à Douai; Marnet, capitaine en 2^e., *adjoint*; Clau-

del, *idem*, *idem*; Lequeux, *idem*, *idem*; Beauvais, *, *idem*, *idem*, à Douai; Spy, *, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie* à Lille; Blet, *, capitaine en 1er, *commandant l'artillerie*, à Cambrai; Cluhr, *, *idem*, *idem*, à Condé; Parod, *, *idem*, *idem*, à Maubeuge; Flick, *, *idem*, *idem*, au Quesnoy; Montaigu, *, *idem*, *idem*, à Avesnes; Roverolis de Rigaud de Saint-Aubin, capitaine en 2e, *idem*, à Landrecies; Nicolle, garde principal à l'arsenal de Douai; Peugniez, *, garde de 1re classe, à Douai; Malacroix, garde de 2e classe, *agent spécial*, à Douai; Pature, garde de 1re classe, à Lille.

DIRECTION DE L'ARTILLERIE DE SAINT-OMER. MM. Jorry, *, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque; N..., capitaine, *idem*, à Bergues; N..., *idem*, à Gravelines.

POUDRES ET SALPÊTRES. — Raffinerie à Lille. — MM. Clerc, *, *inspecteur*; Violette (O. *), *commissaire des poudres de 1re classe*; Jourville, *, *garde d'artillerie*; Baratte, *maître raffineur*.

GÉNIE.

5° DIRECTION. — LILLE.

M. Cadart (O. *), colonel, *directeur des fortifications*; M. Boulenger, *garde*, au fort Saint-Sauveur.

PLACE DE LILLE. M. Massu (O. *), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*; MM. Tessier, *, Faugeron, *, d'Arnault, Laloy, Barattier, Lamarle, *capitaines*; Abraham, Mériaux, Pironneau, *, Vahé, Chrétien, *, Darloy, Mervant, *, *gardes*.

PLACE DE DOUAI. MM. Antoine, *, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; Drouin, *, capitaine; MM. Géraud, *, Deladerrière, *gardes*.

PLACES DE VALENCIENNES ET DE BOUCHAIN. MM. Oudot, *, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; Marion, *capitaine*; MM. Chauvey, Vanoy, Raux, *gardes*, à Valenciennes; Guerlot, *, *garde*, à Bouchain.

PLACE DE CONDÉ. M. Bailly (O. *), chef de bataillon, *ingénieur en chef*; M. Nadeau, *, *garde*.

PLACE DE CAMBRAI. M. Milliroux, *, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Minvielle, Richard, *gardes*.

PLACE D'AVESNES. M. Ledoux, *, capitaine, *ingénieur en chef*; M. Gaigne, *garde*.

PLACES DE MAUBEUGE ET DE LANDRECIES. M. Gauché-Chaumont, *, chef de bataillon, *ingénieur en chef*; MM. Rhumeau et Houad, *gardes*, à Maubeuge; M. Caron, *, *idem*, à Landrecies.

PLACE DU QUESNOY. M. N. . . , capitaine , *ingénieur en chef* ; M. Coiffiez , * , *garde*.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE. MM. Lebleu (O. *), *chef de bataillon , ingénieur en chef* ; Poncet , *capitains* ; MM. Portes , Girard , * , Salomez , *gardes*.

PLACE DE BERGUES. M. Requières , * , *garde*.

PLACE DE GRAVELINES. M. Ador , * , *chef de bataillon , ingénieur en chef* ; M. Chassang , *garde*.

CONSEILS DE GUERRE DE LA 3^e DIVISION.

1^{er} Conseil. — MM. de Vogelsang , *commissaire impérial* ; Normand , *capitaine , substitut* ; Andouard , *capitaine , rapporteur* ; Meyret , *capitaine , substitut* ; — Gaillard , *greffier*.

2^e Conseil. — MM. Larsonneur , *commissaire impérial* ; N. . . , *capitaine , rapporteur* ; Watringue , *lieutenant , substitut* ; Aubry , *greffier*.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM. de Soye (O. * , C. † St-Grégoire-le-Grand) , *intendant militaire de la 3^e division* , à Lille ; Metzinger , * , *sous-intendant de 1^{re} classe* , à Lille ; Guérin , * , *sous-intendant de 2^e classe* , à Lille ; Raizon , *adjoint de 2^e classe* ; Picot de Moras , * , *sous-intendant de 2^e classe* , à Douai ; Lejeune , * , *adjoint de 1^{re} classe* , à Cambrai ; Plannaz , * , *sous-intendant militaire de 2^e classe* , à Valenciennes ; Puffeney , * , *adjoint de 1^{re} classe* , à Dunkerque ; Saunier , *adjoint de 1^{re} classe* , à Maubeuge ; Lejeune , *officier de 1^{re} classe d'administration , chef des bureaux de l'intendance de la 3^e division militaire* , à Lille ; Bompy , *adjudant en second* , à Lille ; Tabo , *officier d'administration en 2^e* , à Valenciennes ; Paternotte , *adjudant d'administration en 1^{er}* , à Lille ; Raymond , *idem* , à Dunkerque ; Gravelle , *officier d'administration en 2^e* , à Douai ; Leleu , *adjudant d'administration en 2^e* , à Douai ; Gandin , *idem* , à Cambrai ; Legendre , *idem* , à Lille ; Emard , *idem en 1^{er}* , à Maubeuge ; Sallard , *idem en 2^e* , à Lille ; Normain , *idem* , *idem*.

PLACE DE LILLE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Leclerc (O. *), *médecin principal de 1^{re} classe* ; Ladureau , * , *médecin major de 1^{re} classe* ; Strauss (O. *), *idem* ; Witlich , *idem* ; Duljierre-Boyer , * , *pharmacien-major* ; Vieyres , *pharma-*

clen aide-major de 1re classe; Clarisse, *aumônier de 2e classe*; Duffort de la Broye, *, *officier d'administration comptable de 1re classe*; Bilco, *adjudant d'administration en premier*; Cuvru, *idem en second*.

PLACE DE VALENCIENNES. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Varlet, *, *médecin principal de 2e classe*; Bachelet, *, *pharmacien-major de 1 classe*; Clarisse, *aumônier de 4e classe*; Laloë des Longchamp, *, *officier d'administration comptable de 2e classe*; Fournier, *adjudant d'administration en premier*.

PLACE DE CAMBRAI. — HOPITAL MILITAIRE.

OFFICIERS DE SANTÉ. MM. Fenin (O. *), *médecin principal de 1re classe*; Serville (O. *), *médecin major de 1re classe*; Besnier, *pharmacien-major de 2e classe*; Desmidt, *aumônier de 4e classe*; Sauvage, *, *officier d'administration comptable de 2e classe*; Keller, *adjudant d'administration en premier*.

PLACE DE DUNKERQUE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Villette, *, *médecin principal de 2e classe*; Londe, *médecin aide-major de 1re classe*; Hallemès, *pharmacien-major de 1re classe*; Campagnie, *aumônier de 4e classe*; Laput, *officier d'administration comptable de 2e classe*; Clémeur, *adjudant d'administration en premier*.

PLACE DE MAUBEUGE. — HOPITAL MILITAIRE.

MM. Jourdeuil, *, *médecin major de 1re classe*; Berquier, *pharmacien-major*; Wastin, *aumônier de 4e classe*; Laviron, *, *officier d'administration comptable de 1re classe*; Martin, *adjudant d'administration en premier*.

HABILLEMENT ET CAMPMENT.

MM. Thorel, *officier d'administration de 1re classe*, comptable du magasin d'habillement, à Lille.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM. Poisnel, *, *officier d'administration de 1re classe*, chef du bureau de centralisation, à Lille; Vignon, *, *idem*, comptable des vivres et fourrages, *idem*; Lataix, *idem*, comptable des vivres, à Valenciennes; Grégory, *idem*, *idem*, à Cambrai; Maindron, *idem*, *idem*, à Douai; Daguerre, *idem de 2e classe*, *idem*, à Maubeuge; Polin, *idem*, *idem*, à Dunkerque; Bouffard, *adjudant d'administration en premier*; Villet, Belisson, Schmidt, *adjudants d'administration en premier*, à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE. M. Paquin, *entrepreneur de la 3^e division*, à Lille.

SERVICE DES LITS MILITAIRES. MM. Caillebotte, *directeur du service pour la 3^e division*, à Lille; N... , *préposé*, à Dunkerque; Mlle. Larzillière, *garde-magasin*, à Cambrai; Delecluse, *idem*, à Valenciennes; Bréau, *idem*, à Douai; Pollet, *idem*, à Maubeuge.

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE. M. Delgutte, *agent principal préposé*, à Lille.

GENDARMERIE IMPÉRIALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24^e légion, dont le chef-lieu est Arras.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

M. Robbe, *, *chef d'escadron commandant*, à Lille, MM. Riff, *, *capitaine*, à Lille; Blanchart, *, *lieutenant-trésorier*, *idem*; Faure, *, *capitaine*, à Douai; Malvaux, *capitaine*, à Dunkerque; Duphil, *lieutenant*, à Hazebrouck; Gretten, *capitaine*, à Cambrai; de Montreuil, *lieutenant*, à Avesnes; Peuchet, *, *capitaine*, à Valenciennes; Moucheront, *sous-lieutenant*, *commandant la 2^e section de l'arrondissement de Lille*, à Roubaix; Bascourt, *maréchal-des-logis*, *adjoint au trésorier*, à Lille.

La compagnie du département du Nord est composée de 54 brigades, dont 38 à cheval et 16 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

COMMANDANTS.

Une à cheval à Dunkerque . . .	MM. Lebrun, <i>maréchal-des-logis</i> .
Une id. à Bergues	Buisson, <i>idem</i> .
Une id. à Gravelines . . .	Folton, <i>brigadier</i> .
Une à pied à Hondschoote . . .	Rolo, <i>idem</i> .
Une id. à Wormhoudt	Lecaille, <i>idem</i> .
Une id. à Watten	Dubuche, <i>brigadier</i> .
Une id. à Hazebrouck	Bertein, <i>maréchal-des-logis</i> .

Une à cheval à Bailleul	MM. Delaunay , <i>brigadier médaillé.</i>
Une id. à Cassel	Deflandre , <i>maréchal-des-logis.</i>
Une à pied à Merville	Gamait , <i>idem, médaillé.</i>
Une id. à Steenvoorde	Lalie , <i>brigadier.</i>
Trois à cheval à Lille	Codevant , <i>maréc.-des-logis-ch.</i> Chotin , <i>brigadier.</i> et Renaud , <i>idem.</i>
Une id. à Lannoy	Bouché , <i>idem.</i>
Une id. à Seclin	Tellier , <i>idem.</i>
Une à pied à Wazemmes	Flamant , <i>maréchal-des-logis.</i>
Une à cheval à Roubaix	Divry , <i>idem.</i>
Une id. à Pont-à-Marcq	Hivet , <i>idem.</i>
Une id. à Armentières	Masson , <i>brigadier.</i>
Une id. à Fournes	Bour , <i>idem.</i>
Une à pied à Tourcoing	Ducat , <i>maréchal-des-logis.</i>
Une id. à Cysoing	Deloffre , <i>brigadier.</i>
Une à cheval à Quesnoy-s-D.	Morlet , <i>idem.</i>
Deux id. à Cambrai	Martin , <i>maréchal-des-logis.</i> et Carnel , <i>brigadier.</i>
Une id. au Câteau	Carpentier , <i>maréchal-des-logis</i> —
Une id. à Clary	Richard , <i>brigadier.</i>
Une id. à Solesmes	Godard , <i>idem.</i>
Une id. à Masnières	Boucly , <i>idem.</i>
Une id. à Avesnes	Pêcheux , <i>maréchal-des-logis.</i> —
Une à pied à Avesnes	Bertrand , <i>brigadier.</i>
Une à cheval à Berlaimont	Burgan , <i>idem.</i>
Une à pied à Maubeuge	Corroyette , <i>maréchal-des-log</i> —
Une id. à Trélon	Descarpentries , <i>brigadier.</i>
Une id. à Landrecies	Ancelin , <i>idem médaillé.</i>
Une id. au Quesnoy	Cnapelynck , <i>idem.</i>
Une id. à Bavai	Damien , <i>idem.</i>
Une id. à Solre-le-Chât	Galopin , <i>maréchal-des-logis</i> —
Une id. à Hautmont	Crochet , <i>brigadier.</i>
Deux à cheval à Douai	Chrétien , <i>maréchal-des-logi</i> — et Boubet , <i>brigadier.</i>
Une à pied à Douai	Legrand , <i>idem.</i>
Une à cheval à Orchies	Dureigne , <i>idem.</i>
Une à pied à Marchiennes	Bachelet , <i>idem.</i>
Une id. à Aniche	Leroy , <i>idem.</i>
Une à cheval à Aubigny-au-B	Messance , <i>idem.</i>
Une id. à Valenciennes	Lohé , * , <i>maréchal-des-logis.</i>
Une à pied à Valenciennes	Grave , <i>brigadier.</i>
Une id. à Denain	Demory , <i>maréchal-des-log</i> —
Une id. à Bouchain	Houin , <i>brigadier.</i>
Une id. à Condé	Tourtois , <i>idem.</i>

Une à cheval à Saint-Amand. MM. Delemer, *maréchal-des-logis*.
 Une à pied à Anzin Pol, *brigadier*.
 Une id. à Cysoing Deloffre, *idem*.

MARINE ET COLONIES.

PREMIER ARRONDISSEMENT MARITIME.

SOUS-ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Le littoral du sous-arrondissement de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par la ligne du Haut-But. — Il comprend quatre quartiers, savoir : Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme.

Le littoral du quartier de Dunkerque est limité au nord par la frontière belge, et au sud par l'extrémité ouest de la commune d'Oye (Pas-de-Calais).

Etat nominatif des officiers militaires et civils de l'administration de la Marine, employés dans les ports de Dunkerque et de Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM. Fournier, Aug. (O. *), commissaire de la marine de première classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque*; Jolly, sous-commissaire de première classe, *chargé des détails administratifs*; Fournier, P., sous-commissaire de deuxième classe, *chargé de l'inscription maritime*; Wood, aide-commissaire, *chargé du bureau central des invalides*; Quiquet, commis de la marine; Cattoën, idem; Isaac, *, idem; Ricot, *trésorier des invalides de la marine*; Terquem, *professeur d'hydrographie*; Meneboo, *, *médecin civil, chargé du service de santé de la marine*; Rouillé, *syndic des gens de mer*.

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM. Salomez, *aide-commissaire chargé de l'inscription maritime*; Torris, *préposé du trésorier des invalides*; Debaecker, *inspecteur des pêches*; Delahaye, *syndic des gens de mer*.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

TRÉSOR PUBLIC.

SERVICE DES RECETTES.

Receveur général du département du Nord, M. Akermann (O. *), à Lille. *Fondé de pouvoirs*, M. V. Crouan.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. de Montaignac, à Dunkerque; Delalleau, à Hazebrouck; Berard, à Cambrai; Monnayeur, à Avesnes; de Chataux, *, à Douai; comte Ledochowski, à Valenciennes.

SERVICE DES DÉPENSES.

Payeur du Trésor impérial, M. Le Rouge, à Lille. — *Fondé de pouvoirs*, M. Delattre.

PERCEPTEURS.

Tableau des circonscriptions de perception

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Constituées conformément à la décision ministérielle du 23 mai 1850

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms. (1)		Nombre.	Noms.	
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.					
4	BERGUES. (2) Armabouts-Cappel Bierne Hoymille	Vanhoucke, Jules	4	BOURBOURG-VILLE Bourbourg-camp. Brouckerque Spycker	Courdain, Cl
5	BOLLEZEELE Broxeele Lederzeele Merckeghem Volckerinckove	Behague L.	4	DUNKERQUE GRAVELINES Craywick St.-Georges Loon	Pigalle, Ju Dhaines Ju

(1) Le montant des contributions de chaque commune est porté au tableau statistique qui se trouve au commencement de la deuxième partie de l'Annuaire.

(2) La commune qui se trouve en tête de chaque groupe est celle du chef-lieu de perception.

MUNES de chaque réunion.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.	NOMS des titulaires.
Noms.		Nombre. Noms.	
SCHOOTE 1 es (les)	} Dabbadie, Jean.	4 { REXPOEDE Bambecque Oost-Cappel Warhem	} Trentesaux, Julien.
ERGHE lebroucq ham errebroucq			
E-SYNTHÉ ats-Cappel.-Cappel alemnet Cappel. yck de Synthe	} Hovelt, Hippolyte.	5 { WATTEN Holque Millam St.-Momelin Wulverdinghe	} Dujardin, Louis
M zeele nte hem ie			
DYPRE -Cappel ler	} Alavoine, Hector.		

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

KE scheure lpeene zeele ouck ezeele	} Facot, Emile.	7 { EBBLINGHEM Blaringhem Lynde Renescure Sercus Staple Wallon-Cappel	} Deberdt, César.
EUL Jans-Cappel			
EL ichove ifort Marie Cappel ière aers-Cappel wene	} Delamare, Alph.	5 { EECKE Boeschépe Godevaersvelde St.-Sylvestre-Capp Terdegheem	} Debrock, Jean.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOM des titul.		
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.			
6	HAZEBROUCK Borre Caëstre Hondeghe Pradelles Strazeele	Gibiat, Pierre.	3	MERVILLE Haverskerque Neuf-Berquin	Enaux, Set		
	4			MORBECCQUE Boeseghem Steenbecque Thiennes		Iserby, Lo	
				2			NIEPPE Steenwerck
	5		MÉTEREN Berthen Flêtre Merris Vieux-Berquin	Leccsue, Charl.	4	STEENVOORDE Houtkerque Oudezeele Winnezele	Riquet, Hi

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

4	ANNAPPE Ascq Flers Forest	Foutry, (O. *)	5	BASSÉE (LA) Hantay Illies Marquillies Salomé	Leroy.		
	8			ANNOEULLIN Allennes-lez-Marais Bauvin Camphin-en-Carembault Carnin Chemy Herrin Provin		5	COMINES Deûlémont Warnéton-Bas Warnéton Sud Wervick-Sud
3		ARMENTIÈRES Chapelle-d'Ar. (la) Erquinghem-Lys Bois-Grenier.	3	CROIX Wasquehal Wattrelos	Bataille, J.		
		6		BAISIEUX Anstaing Chéreng Gruson Tressin Willems			7

IMMUNES chaque réunion. Noms.	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion. Nombre. Noms	NOMS des titulaires.
tres-en-Weppes inghem-le-Sec becques nil (le) nghem	Ferru, Alphonse.	Lille ext.-muros : LILLE (Egs de Fives et de St-Maurice) Faches Hellemmes Lezennes Madeleine (la) Mons-en-Barœul Ronchin	Devény, Th.
NOMS rs nelles es in-ca-Weppes es	Delegrange, P.-Jos	3 MARCQ-EN-BARœUL Bondues Mouveaux	Follet, Félix.
NOMS becques elles ille-en-Ferrain	Fievet, Waldemar.	8 MONS-EN-PÉVÈLE Bersée La Neuville Moncheaux Ostricourt Phalempin Thumeries Wahagnies	Dumesnil.
NOMS les-lez-Haibourdin ne edin	Lefevre, Bernard.	7 PONT-A-MARCO Attiches Avelin Ennovelin Fretin Mérignies Tourmignies	Mantoulet, Hipp.
NOMS inghem inghien esque	Baude, Eugène.	4 QUESNOY-SUR-D. Lompret Pérenchies Verlinghem	Guvelier, Pierre.
NOMS ers	Quary	4 ROUBAIX SAINT-ANDRÉ Lambersart Marquette Wambrechies	Leconte, Vincent. Hochard, Alexandre
1. ^{re} division 2. ^o division 3. ^o division 4. ^o division	B. Poupart. Dibes, *. Ed. Chevalier. Badin.	5 SANTES Beaucamps Emmerin. Ligny Wavrin	Passage, Charles

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
3	{ SECLIN Gondecourt Houplin }	Renau, F. J.	4	{ TOURCOING }	Nepveur,
7	{ TEMPLEUVE Bachy Cappelle Cobrieux Genech Louvil Mouchin }		5	{ WATTIGNIES Lesquin Noyelles Templemars Vendeville }	
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.					
9	{ ABANCOURT Blécourt Aubenchœul-au-Bac Cuvillers Bantigny Fressies Hem-Lenglet Paillencourt Sancourt }	Chardot, Louis.	5	{ CATEAU (LE) Montay Saint Benin Saint-Souplet Pommereuil }	Génédor, I
6	{ AVESNES-LEZ-AUB. Quiévy Rieux Saint-Aubert Saint-Hilaire Villers-en-Cauchies }	Bonnay, Théodore.	5	{ CATILLON Basuel La Groise Mazinghien Ors }	Liegey, C
5	{ BEAUVOIS Bethencourt Bevillers Boussières Fontaine-au-Pire }	Bévenot, Eugène.	6	{ CAUROIR Awoingt Cagnoncles Forenville Naves Niergnies }	Stocquet
4	{ CAMBRAI }	Delesalle, Antoine.	5	{ CLART Bertry Busigny Marest Montigny }	Thévenot.
5	{ ESTOURMEL Cattenières Carnières Seranvillers Wambaix }	François.	7	{ GOUZEAUCOURT Banteux Bantouzelle Gonnelieu Honnecourt Villers-Guislain Villers-Plouich }	Legrand, J

COMMUNES chaque réunion.		COMMUNES composant chaque réunion.	
Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	NOMS des titulaires.
SSY tre-court zoir t-Waast ain	} Dissard.	8	} NEUVILLE-ST.-REMY Fontaine-N.-D. Haynecourt Morenchies Proville Raillencourt Sailly Tilloy.
r udœuvres in ars illies i-Lévêque i-St.-Martin			
r ncourt ry ery s ourt	} Maubec, Pierre.	7	} INCHY Beaumont Honnechy Troisvilles Maurois Neuvilly Reumont
IÈRES ecœur uières ain oing ourt lly			
VRES ux sies aing ies s-sur-l'Escant	} Foulon, Benjamin.	6	} WALINCOURT Deheries Elincourt Malincourt Selvigny Villers-Outréaux

} Midy, Émile.

} Perret, Edmond. ✱

} Delannoy, Victor.

} Béhaghel, Jules

} Bonnay, Clovis.

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NO des tit												
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.													
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.																	
7	AVESNES Avesnelles Bas-Lieu Dompierre Haumont-Waudrechies Haut-Lieu Saint-Hilaire	Lambert, Henri.	7	COLLERET Cerfontaine Jeumont Marpent Quiévelon Recquignies Rousies	Pavot, Ja												
	7			BAVAI Audignies Houdain Honhergies Louvignies-Bavai Mecquignies Obies		Basset, Louis.	5	COUSOLRE Aibes Berelles Bousignies Estrud	Dujardin,								
				8				BEAUFORT Damousies Eclaires Ferrière-la-Petite Limont-Fontaine Obrechies Saint-Remy-Mal-Bâti Wattignies		Royaux, Auguste.	5	DOURLERS Beugnies Floursies Saint-Aubin Semousies	De Jouffre				
								8				BERLAIMONT Aulnoye Aymeries Leval Monceau-S.-Waast Noyelles St-Remy-Chaussée Sassegnies		Boyer.	8	ENGLEFONTAINE Hecq Locquignol Neuville Poix Raucourt Salesches Vendegies-au-Bois	Annibert,
												6				CARTIGNIES Beaurepaire Boulogne Fayt-le-Grand Fayt-le-Petit Marbaix	
3		ETROUNGT Floyon Larouillies	3		ETROUNGT Floyon Larouillies											Carré.	

COMMUNES chaque réu	NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
		Nombre.	Noms.	
MIES	} Lion, Léopold.	6	PONT-SUR-SAMBRE	} Bris.
1 ehies			Bachant Boussières Ecuelin Hargnies Vieux-Mesnil	
IEGNIES	} Delpature, Hector.	5	SAINS	} Salomé, Mélici.
10y t-au-Sart gnies-le-Grand gnies-le Petit			Felleries Ramousies Semeries Rainsars	
ONGUEVILLE	} Delerue.	7	SAINT-WAAST	} Dupont, Louis.
nies -Mesnil nières-sur-Hon			Amfroipret Bellignies Bermeries Bettrechies Flamengrie (la) Gussignies	
RECIES	} Baltard, Eugène.	10	SOLRE-LE-CHATEAU	} George, Louis.
ies t aine-au-Bois st x-au-Bois rsart			Beaurieux Choisies Clerfayts Dimechaux Dimont Eccles Lez-Fontaines Sars-Poteries Solrines	
UESNOY	} Dupont, Louis.	3	TRÉLON	} Renon, Célestin.
legnies ignies ietz nies-Quesnoy lle reau			Glageon Ohain	
DILLES	} Cantel, Victor.	6	VILLERS POL	} François, Désiré.
il hes ères-en-Thierache			Jenlain Maresches Orsinval Ruesnes Sepmeries	
BEUGE	} Lalimier-du-Clézieux.	7	VILLERS-SIRE-NIC.	} Balicq, Jules.
vent sois ière-la-Grande smont vroll			Bersillies Bettignies Elesmes Gognies Chausséo Mairieux Vieux-Réngt	

COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.	COMMUNES composant chaque réunion.		NOMS des titulaires.
Nombre.	Noms.		Nombre.	Noms.	
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.					
7	ARLEUX Geulzin Cantin Estrées Lécluse Hamel Brunémont	Laplanche, Ant.	5	MARCHIENNES-VILLE Alnes Bouvignies Tilloy Wandignies	Bommart.
8	BUGNICOURT Erchin Villers-au-Tertre Monhecourt Fressin Marcq Aubigny-au-Bac Féchain	Fleurinck, Jean.	4	ORCHIES Auchy Coutiches Faumont	Guilbert.
7	QUINCY Anby Flers Lauwin-Planque Esquerchin Courchelettes Lambres	Leclercq, Gustave.	5	PECQUENCOURT Bruille Marchiennes-Campagne Rieulay Vred	Rennuit, G
1	DOUAI	Denabrif.	6	RACHÈS Anhiers Flines Lallaing Raimbeaucourt Roost-Warendin	Dislère, Au
5	LANDAS Aix Beuvry Nomain Saméon	Delannoy, Alexis.	6	SIN Dechy Férin Guesnain Roucourt Waziers	Ch. Colin
7	LEWARDE Aniche Auberchicourt Ecaillon Loffre Masny Montigny	Roussel.	5	SOMAIN Erre Fenain Hornaing Villers-Campeau	Carton, G

COMMUNES de chaque réunion.		COMMUNES composant chaque réunion.	
Noms.	NOMS des titulaires.	Nombre.	NOMS des titulaires.
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.			
N ry aing rages y t-Saulve lers	} Rennuit, Carlos.	5	FRESNES Crespin Escaupont Odomez Vicq
CHAIN rchicourt lain quette taing snes-au-Bac echain-sous-Faulx			} Minne, Amaury.
é gnies t-Aybert rencelles ix-Condé	} Famery.	5	
AIN on udain eluy smes ilx echain-sous-Benain			} Abbattucci, Jean.
CHY snes-le-Sec pres i-Saint-Amand rches ville elles	} Fromont.	7	
ARS es loy g chaux renaing chain-Maugré			} Dumulz, Louis.
		1	VALENCIENNES
			Panckoucke, Victor
			Baligand, Martin.
			Filz, Philippe
			Perrot de Thauberg
			Delsart, Alexis.
			Chalenton, Gabriel.
			De Lamartinière.
			Sarrazin.

PERCEPTEURS SURNUMÉRAIRES. MM. Fiévet, Edmond; Druart, Alphonse; Clochez, Alfred; Baude, Emile; Lebleu, Benoît; Rennuit, Victor; Mollet de Chanvry, Henri; Cumont, Charles; Bégagle, Auguste.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'Administration de l'enregistrement et des domaines est la plus ancienne des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 350.000.000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1794.

La direction des domaines de ce département est une des douze directions de première classe : elle produit près de 12 millions, son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur de 1^{re} classe. M. Vieillard d'Estrées, *, à Lille, rue de Béthune, 15. — *Premier commis de la direction.* M. Lefebvre, de 1^{re} classe. — *Inspecteur de 2^e classe,* M. Saulnier, à Lille. — *Vérificateurs.* MM. Perrioud, de 3^e classe, à Cambrai; Desmarêts, de 3^e classe, à Lille; Villette, de 3^e classe, à Lille; Rey, de 2^e classe, à Douai; Paillassier, de 3^e classe, à Dunkerque; Behaghel, de 3^e classe, à Hazebrouck; Delabeaume, de 3^e classe, à Valenciennes; Thévenet, de 3^e classe, à Avesnes. — *Garde-magasin, contrôleur du timbre,* M. Jacquinot. — *Receveur du timbre extraordinaire,* M. Sarlat, à la direction.

Nota. Chaque receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est pas indiquée.

Il existe, indépendamment des trois bureaux d'enregistrement et de succession chargés de vendre du papier timbré, trois débits spéciaux de timbre, ouverts à toute heure, un, Grand'Place, N° 58, un autre, rue de Paris, N° 104, et un troisième, rue de Lille (section de Wazemmes), à Lille. Il y en a aussi un à Dunkerque, un autre à Roubaix, un autre à Fourmies, un autre à Douai, et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs des douanes, placés dans les communes rurales du département.

BUREAUX DES RECEVEURS DU DÉPARTEMENT:

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, M. Demool, Bourg, M. Pecquet; Dunkerque, enregistrement, M. Houillon; domaines et actes judiciaires, M. Brunaud-Desjardins; hypothèques, M. Follet; Gravelines, M. Malot; Hondschoote, M. Favié; Wormhoud, M. Gard.

Arrondissement d'Hazebrouck. — Bailleul, M. Delesalle; Cassel, M. Vaillant; Hazebrouck, enregistrement et domaines, M. Calonne;

hypothèques, M. Guittet; Merville, M. Taté; Steenvoorde, M. Léonard.

Arrondissement de Lille. — Armentières, M. Fauchaux; Cysoing, M. Léridon; Haubourdin, M. Thomas; La Bassée, M. Morel; Lannoy, M. Cuvelier; Lille, enregistrement et timbre, M. Gabella; successions et timbre, M. Bélimé; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Destelle; hypothèques, M. Colin; Pont-à-Marcq, M. Lourdel; Quesnoy-sur-Deûle, M. Delatte; Roubaix, M. Sy; Seclin, M. Brasseur; Tourcoing (pour les deux cantons), M. Baudot.

Arrondissement de Cambrai. — Cambrai, enregistrement et timbre, M. Mayaud; actes judiciaires, domaines et timbre, M. Galup; hypothèques, M. Delcamp; Carnières, M. Gisbert; Clary, M. Picart; Le Câteau, M. de Montchaux; Marcoing; M. Monbrun; Solesmes, M. Fauville.

Arrondissement d'Avesnes. — Avesnes, enregistrement, domaines et timbre, M. Bernard; hypothèques, M. Samin; Bavai, M. Léguay; Berlaimont, M. Piérart; Landrecies, M. Carton; Le Quesnoy; MM. Gleyze; Maubeuge, M. Pouillaude de Carnières; Solrè-le-Château, M. Dufraigne; Trélon, M. Gobled.

Arrondissement de Douai. — Arleux, M. Jolly de Sailly; Douai, enregistrement et timbre, M. Wavrin; domaines, actes judiciaires et timbre, M. Reboussin; hypothèques, M. Catusse; Marchiennes, M. Bacaud; Orchies, M. Caboche.

Arrondissement de Valenciennes. — Bouchain, M. Fourré; Condé, M. Cornet; Saint-Amand (pour les deux cantons), M. Péronnet; Valenciennes, enregistrement et timbre, M. Piérard; domaine, timbre et actes judiciaires, M. Ballard; hypothèques M. Leconte.

Surnuméraires, MM. N..., à Avesnes; Deloffre, à Cambrai; Delagorce, à Douai; N..., à Douai; Ackein, à Dunkerque; Guittet, à Hazebrouck; Désir, Darras et Farrodesche, à Lille; N..., à Valenciennes.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe, et se compose ainsi :

Directeur, M. H. Renard, *, rue du Pont-Neuf, à Lille.

Inspecteurs, MM. Bussière et Garreau, à Lille.

Commis principal de la direction, M. Charmeil, à Lille.

Contrôleur principal, M. Guerre, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. Bouschet, à Roubaix; Regnault, à Valenciennes; de Morcourt, à Dunkerque; Lefebvre, à Lille; Buffel, à Douai; Ryembault, à Tourcoing; Duchastelet, à Maubeuge; Muset, à Cambrai.

Contrôleurs de première classe, MM. Boué, à Cambrai; Peignan,

à Valenciennes ; Masse, au Cateau ; Lelièvre, Béhaghel, Cornée, à Lille ; Joly de Sailly, à Douai ; Menu, Avesnes.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. du Locle, à Valenciennes ; Daubigny, à Hazebrouck ; Toulet, à Cassel ; Lessens, au Quesnoy.

Surnuméraires, MM. Vermesch, Bauvin, Honoré.

CADASTRE.

M. J. Ponsot, *géomètre en chef par intérim*, à Lille.

N..., *géomètre triangulateur*.

MM. Durand, Couteaux, Leblanc (Charles), Desroches, Leblanc (Pierre), Brayer, Tacquet, *géomètres de 1^{re} classe*.

SERVICE DES DOUANES, DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET DES TABACS.

Par décret en date du 27 décembre 1854, le service des contributions indirectes a été réuni à l'administration des douanes.

Il a été créé une troisième direction dont le siège est à Lille.

Le département du Nord est donc ainsi divisé en trois directions ; la direction de Lille comprend l'inspection d'Armentières, celle de Lille et celle d'Orchies ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Berthof ; la direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes (1), et une partie de celui de Douai. Elle touche, sur une étendue de 48 myriamètres, aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Lille, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de l'Empire, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre VI de la loi du 28 avril 1816, à l'exception, toutefois, des produits mentionnés dans les traités de commerce récemment passés avec l'Angleterre et la Belgique.

La direction de Lille comprend trois inspections de ligne, trois principalités et neuf capitaineries.

La direction de Dunkerque est divisée en deux inspections de ligne, deux principalités et six capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de trois inspections de ligne, d'une sous-inspection, de cinq principalités et de douze capitaineries.

(1) Sauf les communes d'Anor, Fourmies et Wignehies, qui appartiennent à la direction de Charleville.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE LILLE.

M. Leroy, *, *directeur*, à Lille.

Bureaux de la direction. — Douanes, MM. Hugon, 1^{er} *commis*; Duhem, 2^o *commis*; Berthélemy, 3^o *commis*; Mantoulet et Leroy, *commis attachés*; Salomé, Lecoutre de Beauvais, Charreyon, Legris, *surnuméraires*.

Contributions indirectes, MM. Merchez, 1^{er} *commis*; Bournens, 2^o *commis*; Cormon, 3^o *commis*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Lemor, *inspecteur*.

Service des bureaux. — MM. Hébert, *receveur principal*; Petitclerc, *commis principal de 1^{re} classe*; *commis de 1^{re} classe*, MM. Grimont, Sauguet, Doste et Hibon.

Bureau particuliers de la principauté d'Armentières. — Sceau, MM. Platelle, *receveur*; Gannet, *commis*. — Pont-de-Nieppe, MM. Derudder, *receveur*; Deydier, *commis*. — Houplines, M. Deman, *receveur*. — Bizet, M. Laude, *receveur*. — Pont-Rouge, MM. Baranger, *receveur*; Planet, *commis*. — Deùlémont, MM. Henrion, *receveur*; Ohron, *commis*. — Quesnoy, M. Weyer, *receveur*. — Pont-de-Warnéton, M. Gautier, *receveur*. — Comines, MM. Chouffe, *receveur*; Chardot, *commis*. — Werwicq, MM. Dugard, *receveur*; Carez, *commis*. — Rue de la Lys, M. Verron, *receveur*. — Steenwerck, M. Doez, *receveur*. — Wez-Macquart, MM. Milani, *receveur*; Vandeville, *commis*. — Pérenchies, M. Nonnon, *receveur*. — L'Armée, M. Crombez, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINEURIE D'ARMENTIÈRES. MM. Cousin, *capitaine*, à Armentières; Caffier, *lieutenant* à Houplines; Douay, *idem*, à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Sceau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines, Frelinghien et Funqueaux.

CAPITAINEURIE DE COMINES. — M. Panier, *capitaine*, à Comines; Vernez, *lieutenant*, à Werwicq; Hibon, *idem*, à Deùlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deùlémont, Pont-de-Warnéton, Comines, Werwicq, Rousbecques et Linselles.

CAPITAINEURIE DE RUE DE LA LYS. — MM. Lefebvre, *capitaine*, à Rue de la Lys; Deneuville, *lieutenant*, à Wez-Macquart; Pion, *idem*, à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades de Verriers, Croix-de-Boc, Rue de la Lys, Saily, Chapelle-Grenier, l'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

MM. Bersot, *inspecteur principal*; Lecoutre de Beauvais, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE LILLE. MM. Boucher-Précour, *receveur principal*; Lespinette, *sous-inspecteur sédentaire*; Hinet, *contrôleur*. — *Vérificateurs*, MM. Smet-Jamar, Sainsoilliez, Guéricy, Clazer, Orange, Cornille, Langevin et Vandaele. — *Commis principaux de 1^{re} classe*. MM. Tesmoingt, Millot, Famechon et Minon. — *Commis principaux de deuxième classe*. MM. de Ste.-Valière, St.-Quentin, Chellonneix, Chavériat, Bourgain, Huet et Lebilly. — *Commis de deuxième classe*, M. Lelong et Demazur. — *Garde-magasin*, M. Delvas.

Bureaux particuliers de la principauté de Lille. — Halluin. MM. Woirhaye, *receveur*; Desmidt, *vérificateur*; Lemonnier et Debertrand, *commis*. — Riscontout. MM. Deligny, *receveur*; Faudacq, *commis*. — La Marlière. M. de Launoy, *receveur*. — Le Touquet. M. Grandin, *receveur*. — Tourcoing. M. de Percy, *sous-inspecteur*; Vandeville, *receveur*; Delaunoy et Duparcq, *vérificateurs*; Saint-Amour, Lefrançois, Chuquet, *commis*. — Roubaix. MM. Vandeville, *receveur*; Copin, *vérificateur*; Rouslacroix, Lancel et de Bonnay de Breuille, *commis*. — Watrelos. MM. Morin de la Pilière, *receveur*; Gérard et Baes, *commis*. — Leers. MM. Arné, *receveur*; Marchand, *commis*. — Toufflers. MM. Delaporte, *receveur*; Dru, *commis*. — Lannoy. M. Vidal, *receveur*. — Baisieux. MM. Glenisson, *receveur*; Cousse, *vérificateur*; Wautier, *commis*. — Saint-André. MM. Leleu, *receveur*; Blondel, *commis*. — Marcq-en-Barœul. MM. Basset, *receveur*; Henricy, *commis*. — Mons-en-Barœul. M. Mundtveiller, *receveur*. — Fives. M. Doyelle, *receveur*. — *Entrepôt réel de Douai*. MM. Dorigny, *contrôleur-receveur*; Cary, *vérificateur*; Hallais et Champanhet, *commis*; Gosselin, *garde-magasin*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE TOURCOING. MM. Vernet, *capitaine*, à Tourcoing; Legris, *lieutenant*, à Tourcoing (ville); Lafontaine, *lieutenant*, à Tourcoing (station); Lecomte, *lieutenant*, à Roncq; Corsin, *lieutenant*, à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Watrelos, Grimont, Roubaix (ville) et Roubaix (station).

CAPITAINERIE DE CHÉRENG. MM. Grandjean, *capitains*, à Chéreng; Suvelier, *lieutenant*, à Lannoy; Lalou, *lieutenant*, à Baisieux.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Saille, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINEURIE DE LILLE. MM. Leroy, *capitaine*, à Lille; Dubois, *lieutenant*, à Saint-André; de Gency, *lieutenant*, à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Journal, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'ORCHIES. MM. Maupin, *receveur principal*; Guilbert, *vérificateur*; Vendenvaere, *commis de première classe*; Fister, *commis de deuxième classe*.

Bureaux particuliers de la principauté d'Orchies; Pont-à-Marcq, MM. Magnin, *receveur*; Lemerle, *commis*. — Cysoing. M. Rogier, *receveur*. — Wannehain. M. Champagne, *receveur*. — Mouchin. MM. Mullier, *receveur*; Caille, *commis*. — Bouvignies. M. Durand, *receveur*. — Coutiches. M. Fornier, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINEURIE DE TEMPLEUVE. MM. Pauchet, *capitaine*, à Templeuve; Vasseur, *lieutenant*, à Sainghin; Dequeker, *lieutenant*, à Pont-à-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Templeuve, Pont-à-Marcq.

CAPITAINEURIE DE MOUCHIN. — MM. Coquille, *capitaine*, à Mouchin; Houry, *lieutenant*, à Cysoing; Foigne, *lieutenant*, à Nomain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wannehain, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain et Aix.

CAPITAINEURIE D'ORCHIES. — MM. Challier, *capitaine*, à Orchies; Salmon, *lieutenant*, à Cappelle; Fourcy, *lieutenant*, à Bouvignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Capelle, Auchy, Bersée, Orchies, Beuvry, Court-au-Bois, Coutiches et Bouvignies.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteur, M. de Vauquerin, à Lille.

Receveur-général, M. Sorbier, à Lille.

Commis de la recette principale, MM. Tortey, *1^{er} commis*; Mallet, Boullet, de Somer, *commis*, Raoul, *surnuméraire*. — *Entreposeur des tabacs*, M. Boudeville, à Lille. — *Sous-inspecteur sédentaire*, M. Ramecourt, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Marage, Raoul, Guegniaud, à Lille. — *Receveurs particuliers*, MM. Piquet (Lille), Rochoux (quartier de Wazemmes) et Germain (quartier des Moulins). — *Receveur de navigation*, M. Ouda (quartier de Wazemmes-La Barre). — *Contrôleur de la garantie*, M. Dufey, à Lille.

RÉSIDENCE D'ARMENTIÈRES. *Contrôleur de ville*, M. Enou, *receveur*.

particulier sédentaire, M. Davidi. — RÉSIDENCE DE ROUBAIX. — *Contrôleur de ville*, M. Passe; *receveur particulier sédentaire*, M. Dethoor. — RÉSIDENCE DE LA BASSÉE. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Hibon-Lafresnoy — RÉSIDENCE DE SECLIN. — *Receveur particulier sédentaire*, M. Croin. — RÉSIDENCE DE TOURCOING. — *Contrôleur de ville*, M. Martinot; *receveur particulier sédentaire*, M. Soulier.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. Kolb, à Douai.

Receveur principal entreposeur, M. Spyket, idem.

Commis de la recette principale, MM. Barnetche, 1^{er} commis; Maes, 2^e commis; Passe, *surnuméraire*. — *Contrôleur de ville*, M. Desjardin. — *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Faguet de Champcourt, à Raches; Cartier, à Marchiennes; Villette, à Arleux. — *Receveurs de navigation*, MM. Molliaire, à Auby; Donzel, à Douai.

SERVICE DES SUCRES.

INSPECTION DE LILLE.

Inspecteurs, M. Rosot, à Lille. — *Contrôleurs*, MM. Boulet, à Lille; Verlynde, à Bondues; Merlant, à Beauvin, Bruneel, à Pont-à-Marcq.

INSPECTION DE DOUAI.

Inspecteur, M. de Percy, à Douai; *contrôleurs*, MM. Biard, à Douai; Doublat, à Marchiennes; Hautcœur, à Cantin; Frémont, à Phalempin.

ENTREPÔT DES SUCRES DE LILLE.

Contrôleur, M. Crochard; *receveur particulier ruraliste*, M. Goirand.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS

INDIRECTES DE DUNKERQUE.

M. Verlingue, *, *directeur*.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Bouly de Lesdain, *premier commis*; Guillet, *second idem*; Caron, *troisième idem*; Tortel, *commis attaché*; Bourdon, *idem*; Deuwel, Jannin, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Lefebvre, *premier commis*; Frédrick, *deuxième idem*; Gugelot, *surnuméraire*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Van Cassel, *inspecteur divisionnaire*; Demanche, *inspecteur sédentaire*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE. M. Mayan, *receveur principal*.

M. Juré, *sous-inspecteur sédentaire*.

M. Danican, *idem*.

Contrôleurs, MM. Lauwers, Peris, Mathorez et Pétaux. — *Vérificateurs*, MM. Honoré, Bouvy, Cornemont, Doué, Gête, Evrard, Blanc, Buhot, Simon, Delattre, Leclercq, Delavaivre. — *Commis principaux*, MM. Espicier, Olivier, Carion, Cheffre, Ançois, Lecomte, Gervoson, Cardock, Tortel. — *Commis*, MM. Thévenet, Duvaucel, Martin, Plancke, Herbart, Collet, Schmitter. — *Gardes-magasins*, MM. Arduser et Verhaege.

Receveurs particuliers de la principauté de Dunkerque. — Gravelines, MM. Deborde, *receveur*; Martin, *vérificateur*; Theubet, *commis principal*; Ghyvelde, MM. Villevieille, *receveur*; Vanheeger, *commis*. — Bergues, M. Choquet, *receveur*. — Labrouksstraete, N..., *receveur*. — Oost-Cappel, MM. Cahagnet, *receveur*; Gourdin, *commis*. — Wormhoudt, M. Eloi, *receveur*. — L'Étoile, MM. Lefèvre, *receveur*; Collet, *commis*.

Service actif. — CAPITAINERIE DE DUNKERQUE. MM. Faudacq, *, *capitaine*, à Dunkerque; Mondelli, *lieutenant*, à Dunkerque; Bimon, *idem*, à Dunkerque; Morin, *idem*, à Dunkerque; Rombý, *idem*, à Fort-Philippe; Tesmoing, *idem*, à Mardyck.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipion, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe et Dunkerque.

CAPITAINERIE D'HONSCHOOTE. MM. Duval, *capitaine*, à Hondschoote, Monart, *lieutenant*, à Ghyvelde; Réveillon, *idem*, à Rexpoëde; Rousse, *idem*, à l'Étoile.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Mærkerque, Labrouksstraete, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Capel, la Krustraete, Rexpoëde et Hondschoote.

CAPITAINERIE DE BERGUES. MM. Beaucertain, *capitaine*, à Bergues; Degiganon, *lieutenant*, à Teteghem; Baude, *idem*, à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Tétégthem, Bergues, Bis-saert, Wormhoudt, Rosendaël, Tente-Verte et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. de Rancourt, *inspecteur*.

Service des bureaux. — PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK. MM. Deseille, *receveur principal*; Fécherouille, Strack, *commis*.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck. — Houtkerque. Hubrecht, *receveur*. — Steenvoorde. MM. Paravicini, *receveur*; Marche, *vérificateur*; Aubry, *commis*. — Boeschèpe. M. Choteau, *receveur*. — Schaexhen. M. Salemon, *receveur*. — L'Hazewinde. M. Willaye, *receveur*. — Bailleul. MM. Delevacque, *receveur*; André, *vérificateur*; Olivier, Aubert, Beauquier, *commis*. — La Cornette. M. Morin, *receveur*. — Outtersteene. M. Ruffin, *receveur*.

Service actif. — CAPITAINE DE STEENVOORDE. MM. Lory, *capitaine*, à Steenvoorde; Eissendeck, *lieutenant*, à Houtkerque; Venet, *idem*, à Godewaersvelde.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Winnezèele, Herzele, Terdeghem, Steenvoorde et Godewaersvelde.

CAPITAINE DE MÉTEREN. MM. Dromaux, *capitaine*, à Méteren; Sauvage, *lieutenant*, à Berthen; Goube, *idem*, à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhen, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINE D'HAZEBROUCK. MM. Boville, *capitaine*, à Hazebrouck; Delmotte, *lieutenant*, à Strazeele; Mignonet, *idem*, à Bavinchove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, la Cornette, l'Hazewinde, Bavinchove, Hazebrouck, Caestre, Strazeele, Outtersteene et Verte-Rue.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Inspecteur, M. Le Tribot, à Dunkerque.

Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Moulin, à Dunkerque; *commis*, MM. Benac, Guillaume, à Dunkerque. — *Receveur particulier sédentaire*, à Dunkerque, M. Denis.

Contrôleurs de ville, MM. Labbe et Greslé. — *Contrôleur de garantie*, M. Bisserie, à Dunkerque. — *Commis de première classe*, MM. Boissonnet, Larière, Bergé, Roissard, Bélec, Marsilloux, Geffroy, Bellais; Leroux, Poulet, Monhée; *de deuxième classe*, MM. Demarcy, Bimon, Ratel, Lenglet, Bonnel, Decherf, Bouchez, Caillet, Bouquet, Marchand; *de troisième classe*, M. Wiscart. — *Préposé sédentaire de première classe*, M. Bouclet. — *Surnuméraires*, MM. Witry et Boudry. — *Reveveur de navigation*, à Dunkerque, M. Sevin; *surveillant de navigation*, M. Meurs.

RÉSIDENCE DE BERGUES. *Contrôleur*, M. Couppey; *receveur particulier sédentaire*, M. Jobard; *commis de deuxième classe*, MM. Mélan et Bufquin; *de troisième classe*, MM. Bocher et Cavry, *commis principal, chef de service*, M. Appourchaux, à Steene;

commis de deuxième classe, M. Wallon; *préposés sédentaires de première classe*, MM. Dollez et Lordez; *receveur ruraliste de navigation*, M. Marbais, à Bergues. — RÉSIDENCE DE BOURBOURG. *Receveur particulier sédentaire*, M. Parsy; *commis principal chef de service*, M. Vasseur; *commis de troisième classe*, M. Schillinger; *receveur ruraliste de navigation*, M. Janssoone. — RÉSIDENCE DE WATTEN. *Receveur particulier sédentaire*, M. Spilleux; *commis principal, chef de service*, M. Borde; *commis de troisième classe*, M. Hart.

RECETTE AMBULANTE DE WORMHOUDT. *Receveur*, M. Lebeau, *commis principal de deuxième classe*, M. Vanstrazele; *receveur ruraliste*, M. Bouve. — RECETTE AMBULANTE D'HONDSCHOOTE. *Receveur*, M. Collin; *commis principal de deuxième classe*, M. Guillaume; *receveur ruraliste*, M. Deman. — RECETTE AMBULANTE DE GRAVELINES. *Receveur*, M. Lenevé; *commis principal de deuxième classe*, M. Brulley. — POSTE DE CRAYWICK. *Commis principal de deuxième classe, chef de service*, M. Chapey; *commis de deuxième classe*, M. Carré.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Inspecteur, M. Flament, à Hazebrouck; *receveur principal et entreposeur de tabacs*, M. Cagin, à Hazebrouck; *commis*, M. Leoucher-Duvigny, à Hazebrouck; *contrôleur*, M. Grolleron, à Hazebrouck; *commis de deuxième classe*, MM. Piette et Trousson; *idem de troisième classe*, MM. Ravinet et Daullé; *surnuméraires*, MM. Verhaeghe, Henneguiet et Tersen.

RÉSIDENCE DE BAILLEUL. *Receveur particulier sédentaire*, M. Michel; *contrôleur*, M. Coz; *commis de deuxième classe*, MM. Laniez et Claysen; *idem de troisième classe*, MM. Labarthe et Somon.

RECETTE AMBULANTE DE CASSEL. *Receveur*, M. Jouveneau; *commis principal de deuxième classe*, M. Béquart; *receveur ruraliste*, M. Ballée. — RECETTE AMBULANTE DE MERVILLE. *Receveur*, M. Lemarchand; *commis principal de deuxième classe*, M. Mahé; *receveur ruraliste*, M. Cédé. — RECETTE AMBULANTE DE STEENVOORDE. *Receveur*, M. Renaud; *commis principal de deuxième classe*, M. Coppens; *receveur ruraliste*, M. Deneuville. — RECETTE AMBULANTE DE BOESGHEM. *Receveur*, M. Hamel; *commis principal de deuxième classe*, M. Taverne; *receveur ruraliste*, M. Bigotte. — RECETTE AMBULANTE DE NOORDPEENE. *Receveur*, M. Dupont; *commis principal de deuxième classe*, M. Chevresson; *receveur ruraliste*, M. Claerbout. — RECETTE AMBULANTE D'ESTAIRES. *Receveur*, M. Dupont; *commis principal de deuxième classe*, M. Chorin; *receveur ruraliste*, M. Roch.

DIRECTION DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, *, †, directeur.

Bureaux de la direction. — DOUANES. MM. Charligny, *premier commis*; Dany, *deuxième idem*; Duthillœul, *troisième idem*. MM. Grétérin, Vanderwallen, Mélot, *commis attachés*. MM. Souquet, Capelier, *surnuméraires*.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. MM. Génin, *premier commis*; Lajoie, *deuxième idem*; Laporte, *troisième idem*; Derome, *quatrième idem*.

SERVICE DES DOUANES.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Cette inspection comprend une principauté dont le chef-lieu est à Condé.

Sous-inspecteur divisionnaire, M. Prévost.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ. MM. Serval, *receveur principal*, à Condé; Fournier, *sous-inspecteur*, idem; Hencart, Sarthe-Sarrivatet, *vérificateurs de première classe*; Rincheval, *idem de deuxième classe*; Penaud, *commis principal de deuxième classe*; Leblanc, Gibert, *commis de première classe*.

Mortagne, M. Bocquillet, *receveur*; Magnin, *vérificateur*; Dremaux, *commis*. — Hergnies, M. Tricot, *receveur*. — Vieux-Condé, M. Moucheront, *receveur*. — Le Coq, MM. Fontaine, *receveur*; Poulaine, *commis*.

Saint-Amand, MM. Lesage, *receveur*; Bize, *commis*. — Rumesies, MM. Gobin, *receveur*; Blanchard, *commis*. — Maulde, MM. Cordon, *receveur*; Fisné, *commis*. — Raismes, M. Mathieu, *receveur*. — Hasnon, M. Drapier, *receveur*. — Brillon, M. Buissart, *receveur*.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

Cette inspection comprend une principauté dont le chef-lieu est à Valenciennes.

Inspecteur, M. Rogier.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES. MM. Nollen; *receveur principal*; Lagarde, *sous-inspecteur*; Mineur, *contrôleur*; Lefebvre, Genez, Nicollet, Jeannin, *vérificateurs de première classe*; Lenoir d'Espinasse, *commis principal de première classe*; de Bonnet de Viller, Buysens, Lefebvre, *commis principaux de deuxième classe*; Lépidi, *commis de première classe*; Bouteleux et Maniez, *commis de deuxième classe*.

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, *receveur*; Rollier, *vérificateur*; Troussier, Demarbaix, *commis*. — Marchipont, M. Bouchez, *receveur*. — Sebourg, MM. Courteville, *receveur*; Valin, *commis*. — Bruay (route), M. Venet, *receveur*. — Bruay (canal), M. Lebeau, *receveur*. — Saint-Saulve, M. Noirtier, *receveur*. — Marly, MM. Malet, *receveur*; Mineur, *commis*. — Crespin, M. Savornin, *receveur*. — Saint-Vaast, M. Lécuyer, *receveur*.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs lieux sont à Feignies et à Jeumont.

M. Josset, *inspecteur*, à Maubeuge.

PRINCIPALITÉ DE FEIGNIES. MM. Louette, *receveur principal* à Feignies; Perret, *sous-inspecteur*; Malingre, *vérificateur de première classe*; Lhôte, Savoye de Puineuf, *vérificateurs de deuxième classe*; Guiomar, *commis principal de première classe*; Meurisse, *commis principal de deuxième classe*; Lenglet, Edmond, *commis de première classe*; Debaecque, *commis de deuxième classe*, à Feignies.

Bellignies, MM. Pichoir, *receveur*; Desmazières, *commis*. — Hergies, M. Le Buhotel, *receveur*. — Hon, M. Mercier, *receveur*. — Malplaquet, M. Riocreux, *receveur*. — Gognies-Chaussée, M. Fournier, *receveur*. — Le Quesnoy, M. Cocquelet, *receveur*. — Pont-sur-Sambre, M. Huet, *receveur*. — Bavai, M. de Valensart, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE JEUMONT. MM. Rochez, *receveur principal*; Allot, *sous-inspecteur*; Nortier, *contrôleur*; Lebrun, Deman, Sapin, de Saint-Martin, Beyrie, *vérificateurs de première classe*; Lavison, Lefebvre, *vérificateurs de deuxième classe*; Dumont, *commis principal de première classe*; Honoré, Cerfon, Teiteix, *commis principaux de deuxième classe*; de Belfroy, *commis de première classe*; Schilloger, Choffez, Bocahut, *commis de deuxième classe*.

Bettignies, MM. Housquains, *receveur*; Vanbambeke, *commis*. — Villers-sire-Nicole, M. Delemotte, *receveur*. — Vieux-Rengt, M. Vassel, *receveur*. — Maubeuge (ville), MM. Feret, *receveur*; Laigle, *commis*. — Maubeuge (station), M. Jaugeon, *receveur*. — Hautmont, M. Billet, *receveur*. — Aulnoye, M. de Varennes, *receveur*.

INSPECTION D'AVESNES.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Avesnes.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES. MM. Willemin, *inspecteur*; Rousset de Pomaret, *receveur principal*; De Lamustière, *vérificateur de deuxième classe*; Truelle, *commis de première classe*.

Cousolre, MM. Defontaine, *receveur*; Fosset, *commis*. — Hestrud, M. Fauconnier, *receveur*. — Solre-le-Château, MM. Rognion, *receveur*; Gosselin, *commis*. — Clairfayts, M. Lhot, *receveur*. — Eppe-Sauvage, M. Lecerf, *receveur*. — Wallers, M. Lemoine, *receveur*. — Trélon, M. Perin, *receveur*. — Ohain, MM. Vinchon, *receveur*; Ginisty, *commis*. — Avesnelles, M. Lefebvre, *receveur*.

INSPECTION DE SAINT-AMAND.

Service actif. — CAPITAINERIE DE LECELLES. — MM. Gérard,

capitaine, à Lecelles, Lefevre, *lieutenant*, à Saméon : Fouquet, *lieutenant*, à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, St-Amand, Landas et Rue-de-Chorette.

CAPITAINE **D'HASNON**. MM. Derbecq, *capitaine*, à Hasnon; Lesrel, *lieutenant*, à Tilloy; Chassaing, *lieutenant*, à Vicoigne.

Cette capitainerie comprend les brigades de Brillon, Hasnon, Tilloy, Grand-Bray, Vicoigne et Raismes.

CAPITAINE **DE NOTRE-DAME-AU-BOIS**. MM. Landon, *capitaine*, à Notre-Dame-au-Bois; Dineur, *lieutenant*, à Bruille; Colmant, *lieutenant*, à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Fresnes, Château-l'Abbaye et du Coq.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINE **D'ONNAING**. MM. Dromaux, *capitaine*, à Onnaing, Beuzard, *lieutenant*, à Blanc-Misseron; Cuirot, *lieutenant*, à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont; Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Thivencelles.

CAPITAINE **DE VALENCIENNES**. MM. Pourcelot, *capitaine*, à Valenciennes; Jacquart, *lieutenant*, à Valenciennes (station); Coquelle, *lieutenant*, à Anzin; Ridon, *lieutenant*, à Vendegies-sur-Ecaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes (station), Famars.

CAPITAINE **DE WARGNIES-LE-PETIT**. MM. Ruant, *capitaine*, à Wargnies-le-Petit; Lemaître, *lieutenant*, à Saint-Vaast; Canneaux, *lieutenant*, à Wargnies-le-Petit.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

INSPECTION DE MAUBEUGE.

CAPITAINE **DE LA LONGUEVILLE**. MM. Gréterin, *capitaine*, à La Longueville; Louvel, *lieutenant*, à Bavai; Dubray, *lieutenant*, à Feignies (station); Desbordes, *lieutenant*, à Feignies (village).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergnies, Bavai, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies (station), Feignies (village) et Lalongueville.

CAPITAINE **DE JOLIMETZ**. MM. Landousie, *capitaine*, à Jolimetz,

Germain, *lieutenant*, à Berlaimont; Gaillard, *lieutenant*, à Beaudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ruesnes, le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont et Pont-sur-Sambre.

CAPITAINEURIE DE MAUBEUGE. MM. Huart, *capitaine*, à Maubeuge; Robert, *lieutenant*, à Villers-sire-Nicole; Aubert, *lieutenant*, à Cerfontaine; Sindely, *lieutenant*, à Jeumont (station).

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Rengt, Jeumont (ligne), Colleret, Maubeuge, Cerfontaine, Jeumont (station), Hautmont (station).

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINEURIE DE SOLRE-LE-CHATEAU. MM. Vallette, *capitaine*, à Solre-le-Château; Beudet, *lieutenant*, à Beurieux; Paris, *lieutenant*, à Solrines.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beurieux, Clerfayts, Solrines, Solre-le-Château, Cousolre, Ferrière-la-Petite et Felleries.

CAPITAINEURIE DE GLAGEON. MM. Sant, *capitaine*, à Glageon; Bertholet, *lieutenant*, à Trélon; Mathieu, *lieutenant*, à Liessies.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ohain, Trélon, Liessies, Sains, Glageon et Willies.

CAPITAINEURIE D'AVESNELLES. MM. Collart, *capitaine*, à Avesnelles; Mondelli, *lieutenant*, à Dompierre; Petit, *lieutenant*, à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

SERVICE SPÉCIAL DES SUCRES.

MM. de Chabert, *inspecteur*, à Valenciennes; Rayolles, *sous-inspecteur divisionnaire*, à Cambrai. — *Contrôleurs*, MM. Louis, à Valenciennes; Fallague, à Onnaing; Couplet, à Bouchain; Carlier, à Cambrai; Bruneel, à Denain; Jossé, à Saint-Amand; Mahieu, à Famars; Reinfllet, à Jenlain; Faviaux, à Solesmes.

SERVICE GÉNÉRAL.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Inspecteur, M. Péroche; *sous-inspecteur*, M. Boursy, à Valenciennes; *receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Curmer;

premier commis de la recette principale, M. Tanton; *deuxième id.*, M. Parisel; *troisième idem*, M. A. Bouët; *contrôleurs*, MM. Boulanger et Lucas, à Valenciennes; *receveur de navigation*, M. Demorgue, à Valenciennes; *contrôleur de garantie*, M. Boulanger, à Valenciennes; *receveur particulier*, M. Peignot.

RÉSIDENTE D'ANZIN. *Contrôleur*, M. Lacombe; *receveur particulier sédentaire*, M. Lucas. — RÉSIDENTE DE SAINT-AMAND. *Contrôleur*, M. Guillemain, *receveur particulier sédentaire*, M. Dupont. — RÉSIDENTE DE CONDÉ. *Contrôleur*, M. Legrand; *receveur particulier sédentaire*, M. Carnolle; *receveur de navigation*, M. Grosdemange. — RÉSIDENTE DE FRESNES. *Receveur particulier et de navigation*, M. Touchebœuf. — RÉSIDENTE DE DENAIN. *Contrôleur*, M. Cattin; *receveur particulier sédentaire*, M. Montiton; *receveur de navigation*, M. Thiriet. — RÉSIDENTE D'ONNAING. *Receveur particulier sédentaire*, M. Duquesne. — RÉSIDENTE DE VIEUX-CONDÉ. *Receveur de navigation*, M. Jacquot. — RÉSIDENTE DE BOUCHAIN. *Receveur ambulant*, M. Thibault. — RÉSIDENTE DE DOUCHY. *Receveur ambulant*, M. Degrave. — RÉSIDENTE D'ESCAUDAIN. *Receveur ambulant*, M. Callau. — RÉSIDENTE DE MAING. *Receveur ambulant*, M. Guillemain. — RÉSIDENTE DE MARLY. *Receveur ambulant*, M. Gouère. — RÉSIDENTE DE MORTAGNE. *Receveur ambulant*, M. Boutry.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Inspecteur, M. Letocart, à Avesnes; *sous-inspecteur*, M. Mons, idem. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Morisot, idem. *Premier commis*, M. Brondel; *deuxième idem*, M. Lemire. *Contrôleur*, M. Tressange, à Maubeuge. *Receveurs particuliers sédentaires*, MM. Duval, à Maubeuge, Bazenerie, à Landrecies. *Receveurs ambulants*, MM. Evrard, à Avesnes, Jan et Delcourt, au Quesnoy; Laby, à Solre-le-Château; Georges, à Bavai; Godard, à Berlaimont; Gérard, à Trélon; Delanchy, à Maroilles; Hecquet, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Inspecteur, M. Meunier, à Cambrai. *Sous-inspecteur*, M. Dupuich. *Receveur principal et entreposeur des tabacs*, M. Maës, à Cambrai. *Premier commis*, M. N...; *deuxième idem*, M. Vandermarcq. *Contrôleur de ville*, M. Guillon, à Cambrai. *Receveur de navigation*, M. Arbinet, à Cambrai. *Receveurs particuliers*, MM. Derome, à Cambrai, Thervey, au Câteau. *Receveurs ambulants*, MM. Coupois, à Cambrai; Terrien, à Carnières; Seguin, au Câteau; Galy, à Clary; N....., à Gauzeaucourt; Desert, à Iwuy; Dhaussy, à Masnières; Largillière, à Solesmes; Girardin, à Walincourt.

SERVICE DES TABACS.

Un décret du 12 mars 1860 a séparé l'administration des tabacs qu'un arrêté du Gouvernement, en 1848, avait réunie à celle des contributions indirectes et a institué une direction générale des tabacs et des directeurs départementaux. Par suite de cette décision, Lille est devenu chef-lieu d'une direction qui comprend la manufacture de Lille, le magasin de transit de Dunkerque, les magasins et la culture des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le département du Nord est autorisé, pour 1863, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, 835 hectares de terre, non compris le cinquième en excédant toléré par l'article 193 de la loi du 26 avril 1816, soit 157 hectares, et au total 1002 hectares.

Ces 1002 hectares devront procurer une quantité de 2,800,000 kilogrammes de tabac.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Directeur des tabacs, M. Drouet d'Aubigny, ✠, à Lille.

Ingénieur de la manufacture, N. . .

Sous-ingénieur, M. Lesage, *faisant les fonctions d'ingénieur.*

Contrôleur, M. Décocq.

Garde-magasin, M. Rocaz.

Bureaux. — MM. Lesueur, *premier commis*; Labitte, *deuxième commis*; Guermonprez, *commis de première classe*; Durigneux, *commis de deuxième classe*; Gruet, *commis de troisième classe*; Dardenne, *commis de quatrième classe*; Koch, *idem*; N. . ., *sur-numéraire.*

MAGASINS DE TRANSIT DE DUNKERQUE.

Entreposeur, M. Méchin, à Dunkerque.

Contrôleur de magasin, M. Louet, *idem.*

CULTURE DU NORD.

Inspecteur, M. Pouget, à Lille; *commis de l'inspection*, M. Robin.

MAGASINS DE LILLE.

Magasin N° 1. — *Entreposeur*, M. Rolland; *contrôleur de magasin*, M. Mérel; *commis aux écritures*, M. Caille; *contrôleur de culture*, M. Boursy.

Magasin N° 2. — *Entreposeur*, M. Héron; *contrôleur de magasin*, M. Mallard; *commis aux écritures*, M. Bon; *contrôleur de culture*, M. Petit.

MAGASIN DE MERVILLE.

Entreposeur, M. Tulle, à Merville; *contrôleur de magasin*, M. Guillost, à Merville; *contrôleur de culture*, M. Cointe, à Merville.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,442 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins, il n'en a que 904 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 19,650 hectares appartiennent à l'État, 2,000 hectares aux communes et aux établissements publics, le reste aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,200 hectares; la forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 3,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le grand bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Fourmies, de 900 hectares; la forêt du bois l'Abbé, de 1,100 hectares; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Walters, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES FORÊTS.

La France est divisée en trente-cinq conservations forestières, y compris celles de Chambéry et de Nice.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Théry, *, à Douai.

MM. Petit, *sous-inspecteur sédentaire, secrétaire de la conservation*; Lambert, *sous-inspecteur, attaché à la conservation*; Boisin, *brigadier sédentaire, chargé de la comptabilité*; Gottiniaux, *garde sédentaire*; de Villongue, *idem*.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. le baron d'Hastrel, *inspecteur, chef de service*, à Lille; Sorreau, *garde sédentaire, attaché à l'inspection*; Cayet, *sous-inspecteur*, à Valenciennes; Clauzet, *garde général*, à Hazebrouck.

INSPECTION DU QUESNOY.

cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes.

M. de Maillier, *inspecteur, chef de service*, au Quesnoy ; Pin-son, *commis temporaire, attaché à l'inspection* ; Lambert, *sous-inspecteur*, au Quesnoy ; Dambrun, *garde général*, à Landrecies ; Baux, *garde général adjoint, chargé de l'intérim du cantonnement de Trélon* ; Cotte, *garde général adjoint*, à Locquignol,

POSTES AUX LETTRES.

Direction du Service Départemental. M. Chapuis, *, *inspecteur des postes et relais du département*, à Lille.

Sub-inspecteur, M. Doniol.

M. Louvart de Pontlevoy, *premier commis adjoint à l'inspection* ; Champon, *commis, idem*.
M. Dutoit, *gadier-facteur*, M. Dutoit.

Il y a dans le département du Nord soixante-onze bureaux de postes aux lettres, sept directions composées, cinquante-un bureaux simples et cinquante-cinq distributions. L'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

DIRECTIONS COMPOSÉES. Lille. MM. Labitte, *directeur* ; Vaffier, *inspecteur* ; Méo, *idem*. — *Préposés de bureaux supplémentaires* : Herbage, quartier de Moulins-Lille ; Mme Asbroucq, quartier de Hazebrouck. — Avesnes, M. Adam, *directeur*. — Cambrai, M. Camp, *idem*. — Douai, M. Bausse, *idem*. — Dunkerque, M. Robinet, *idem*. — Roubaix, M. Veilhan, *idem*. — Valenciennes, M. De Loë, *idem* ; M. Hubert, *commis principal*.

DIRECTIONS SIMPLES. Aniche, Mlle Dhaisne ; Anzin, Mlle Aubertin ; Arras, M. Delcambre ; Armentières, M. Houde ; Bailleul, M. Catel ; Bapaume, M. Houde ; Bavai, Mme Salles ; Bergues, Mme Bousquet ; Berlaimont, Mme Ménet ; Bouchain, M. Chanudet ; Cambrai, Mlle Desjardins ; Busigny, Mlle Felhoen ; Cassel, M. Desmidt ; Le Cateau, M. Campion ; Caudry, M. Chevalier ; Condé, Mme Lucas-d'Agenville ; Comines, Mme Hanguillard ; Courcelles, Mlle Bossel ; Cyssoing, Mlle Bauvin ; Denain, M. Dufour ; Douai, M. Duret ; Fourmies, Mlle Sévené ; Gravelines, M. Veillot ; Haubourdin, Mme veuve Lamour ; Hazebrouck, M. Brette ; Hondschoote, Mlle Lion ; Jeumont, M. Disneur, * ; Landrecies, Mlle Richez ; Lannoy, Mme Simon ; Marchiennes, M. Baillet ; Masnières, Mme veuve Mollien ; Maubeuge, M. Madré ; Merville, Mme Barthès ; Onnaing, Mme Mahistre ; Orchies, M. Royer ; Pont-à-Marcq, Mlle Huguier ; Quesnoy-sur-Deûle, M. Dubuisson ; Le Quesnoy, M. Dekeyser ; Raches, Mme Dumay ; Valenciennes, M. Dehaisnes ; Saint-Amand, M. Daussy ; Seclin, M. Bocquet ; Solre-le-Château, Mme veuve Lenglé ; Solesmes ;

Mlle Marlierre ; Somain, M. Mio ; Steenvoorde, Mme veuve Duvet, Tourcoing, M. Renouard ; Trélon, Mme Balasse ; Walincourt, Mlle Cornillot ; Watten, Mme veuve Letu ; Wormhoudt, Mlle Deschamps.

BUREAUX DE DISTRIBUTION. Carnières, Mme veuve Horrie ; Crespin, Mlle Cartier ; Esquelbecq, Mlle Tancrez ; Etrœungt, Mlle Godbille, Fournes, Mlle Rousselot ; Gouzaucourt, Mme Devaux ; Halluin, Mme Wallart ; Hautmont, Mlle Delaporte ; Iwuy, Mlle de Bornier ; Louches, Mlle Nicolet ; Marcq-en Barœul, Mlle Duchet ; Maroilles, Mlle Barthélemy ; Templeuve, Mme Pottier.

PRÉPOSÉS DANS LES GARES DES CHEMINS DE FER. MM. Laporte, à Lille ; Vial, à Busigny ; Courtin, à Cambrai ; Cendro, à Douai ; Courtois, à Hazebrouck ; Gabelle, à Somain ; Lejeune, à Valenciennes.

FRANCHISES POSTALES.

Jouissent de la franchise illimitée par lettres fermées pour toute l'étendue de l'Empire : S. M. l'Empereur, S. M. l'Impératrice, S. A. I. le prince Napoléon, S. A. I. la princesse Mathilde, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le directeur général des postes, la Gouvernante des Enfants de France.

Pour toutes les correspondances qui leur sont adressées : l'Empereur, l'Impératrice, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, la princesse Marie-Clotilde Napoléon ;

La dame d'honneur S. A. I. Mme la princesse Marie-Clotilde Napoléon, le Ministre d'Etat, les aides de camp de l'Empereur, de service ; les secrétaires du cabinet de l'Empereur, le commandant militaire de la maison de l'Empereur, le gouverneur général des palais impériaux, le premier aumônier de la maison de l'Empereur, le grand maréchal du palais, le grand chambellan, le grand écuyer, le grand veneur, le grand maître des cérémonies, le secrétaire des commandements de l'Impératrice, le grand maître de la maison de l'Impératrice, le chevalier d'honneur de S. A. I. Mme la princesse Mathilde, la Gouvernante des enfants de France.

Le président du Sénat, le président du Corps législatif, le grand référendaire du Sénat, le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, les ministres secrétaires d'Etat à départements ministériels, le président du Conseil d'Etat, le vice-président du Conseil d'Etat, le président du contentieux du Conseil d'Etat, le premier président et le procureur-général de la Cour de cassation ; le premier président et le procureur-général de la Cour des comptes, le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, le commandant de la 1re division militaire, le commandant de Paris et du département de la Seine, le préfet de police, le directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines, le directeur du personnel au ministère de la guerre, le directeur de l'administration des forêts, le directeur de l'administration des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'adminis-

tration des contributions directes, le directeur de l'administration des tabacs, le directeur de l'administration des postes, le directeur de l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, le secrétaire général du Conseil d'Etat, le président de la commission d'enquête des tabacs, le commissaire de l'Empereur, près la commission d'indemnité des colons de Saint-Domingue, le secrétaire général de la même commission, le directeur général des cultes, le directeur de l'imprimerie impériale, le directeur général des lignes télégraphiques.

TAXE DES LETTRES.

Nous avons inséré, il y a cinq ans, dans notre recueil, les notions générales sur les taxes dont l'administration des postes frappe les lettres privées, les papiers d'affaires, gravures, prospectus, journaux, etc., circulant dans Paris, dans l'intérieur de l'Empire, ou à destination des colonies françaises. Pour consulter ces tarifs, se reporter à la page 493 et suivantes de l'Annuaire de 1858. Il n'y a de changements que ceux relatifs au poids des lettres, qui sont trop importants pour que nous ne croyions pas devoir les indiquer ci-après :

1 ^{er} TARIF.			2 ^e TARIF.			3 ^e TARIF.	
Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste, compris les directions situées en Corse et en Algérie.			Taxe des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.			Taxe des lettres d'une commune pour la même commune (Paris excepté).	
Indication du poids.	Lettres		Indication du poids.	Lettres		Indication du poids.	Lettres affranchies et non affranchies.
	affranchies.	non affranchies.		affranchies.	non affranchies.		
	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.		fr. c.
1 ^{er} -dessous de 10 gr.			Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 10	0 10	Jusqu'à 15 gr. exclus.	0 10
1 ^{er} -de 10 gr. à 20 gr. inclus.	0 20	0 30	De 10 à 20 gr. id.	0 20	0 30	De 15 gr. à 30 gr. exc.	0 20
1 ^{er} -de 20 gr. à 100 gr. inclus.	0 40	0 60	De 20 à 100 gr. id.	0 40	0 60	De 30 idem à 60 idem	0 30
1 ^{er} -de 100 gr. à 200 gr. inclus.	0 80	1 20	De 100 à 200 gr. id.	0 80	1 20	De 60 idem à 90 idem	0 40
1 ^{er} -de 200 gr. à 300 gr. inclus.	1 60	2 40				De 90 idem à 120 idem	0 50
1 ^{er} -de 300 gr. et au-dessus.	2 40	3 60					

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 80 cent. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 80 c. en cas de non-affranchiss.

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant, 40 cent. en cas d'affranchissement et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 gr. ou fraction de 30 gr. excédant.

Comme suite aux indications précédentes, nous croyons devoir donner ci-après les dernières instructions de l'Administration des postes sur les valeurs cotées et déclarées.

Valeurs déclarées.

L'expéditeur qui veut s'assurer en cas de perte, sauf le cas de force majeure, le remboursement des valeurs payables au porteur insérées dans une lettre *chargée*, doit faire la déclaration du montant des valeurs que cette lettre contient.

La déclaration ne doit pas excéder 2,000 francs; elle est portée en toutes lettres à l'angle gauche supérieur de la suscription de l'enveloppe et énonce en francs et centimes le montant des valeurs insérées. Elle doit être écrite d'avance par l'expéditeur lui-même sans rature ni surcharge.

Une lettre chargée, contenant des valeurs déclarées, est passible, en outre du port de la lettre et du droit fixe de chargement, d'un droit de 40 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

Valeurs cotées.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. L'estimation ne peut être inférieure à 30 francs ni supérieure à 1,000 francs. Elles paient 4 p. $\%$ de la valeur estimée à partir du 1^{er} janvier 1863. (Loi du 2 juillet 1862.)

Indépendamment du droit de 4 p. $\%$, l'expéditeur doit acquitter un droit de timbre de 50 centimes pour la reconnaissance qui lui est donnée.

Les valeurs cotées sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'Administration tient compte du montant de l'estimation.

Articles d'argent.

La poste se charge, moyennant un droit de 4 p. $\%$ depuis le 1^{er} janvier 1863 (loi du 2 juillet 1862), du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'État, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 centimes. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 4 p. $\%$, un droit de timbre de 50 centimes.

Nota. L'expéditeur d'une lettre chargée contenant ou non des valeurs déclarées ou celui d'un chargement de valeurs cotées peut demander, au moment où il dépose l'un ou l'autre de ces objets, qu'il lui soit donné avis de sa remise au destinataire. A cet effet, il paie d'avance pour l'affranchissement de l'avis un droit de poste de 10 centimes.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

Caux, *vérificateur*; Henry, *premier vérificateur adjoint*; Blahaye, *deuxième vérificateur adjoint*; Delavenne, *troisième* à Lille; Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; Boone, *idem*, brouck; Boucher, *idem*, à Cambrai; Girod, *idem*, à Avesnes; Br, *idem*, à Douai; Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Commission historique du département du Nord.

La Commission, instituée par arrêté de M. le Préfet, du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments historiques du département, et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie locale.

Elle est composée de vingt-deux membres et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

M. de Saint-Aignan (O. *), ancien préfet du Nord, à Paris, président de la Commission.

M. Le Glay, *, **, archiviste du département, correspondant de l'Institut, *président*; De Coussemaker, *, **, †, correspondant de l'Institut, *vice-président*; Chon, professeur d'histoire naturelle des sciences, *secrétaire-général*; Ch. Vincent, chef de bureau à la préfecture, *secrétaire-archiviste*.

Membres résidents.

M. Balson, conseiller de préfecture; Benvignat, architecte; M. H., négociant, conseiller général; Blanquart-Evrard, *, éditeur, photographe; l'abbé Carnel; Colas, professeur à l'école de peinture; De Caulaincourt, propriétaire; Deligne, Jules, professeur; De Melun, *, propriétaire, conseiller-général; De la Motte, propriétaire; Desmyttère, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Lille; Gentil-Descamps, *, propriétaire, ancien adjoint maire de Lille, Le Glay, Jules, employé à la section historique des Archives; Paeile, †, bibliothécaire et archiviste; Van der, chef d'institution.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Brun-Lavainne, secrétaire de la mairie de Roubaix, ancien membre résidant ; Derbigny, conseiller de Préfecture, à Haubourdin, ancien membre résidant ; l'abbé Der-vaux, à Comines.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Cabaret *, ancien receveur particulier des finances, à Avesnes ; Fiévet, architecte, à Avesnes ; Michaux, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. De Baralle, architecte à Cambrai ; de Beaumont, docteur en médecine, à Cambrai ; Bruyelle, propriétaire à Cambrai ; Wilbert, président de la société d'émulation, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Bra, *, statuaire à Douai ; Bras-sart, secrétaire des hospices à Douai ; Cahier *, conseiller à la cour impériale de Douai ; Preux, avocat-général ; Tailliar, *, conseiller à la cour impériale de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Chamonin, vice-consul d'Es-pagne, à Dunkerque ; Cousyn, avocat, à Dunkerque ; Debaecker, ancien juge-de-paix, propriétaire à Bollezeele ; Develle, architecte à Dunkerque, Bonvarlet fils, négociant à Dunkerque ; Bergerot, maire d'Esquelbecq, membre du conseil d'arrondissement ; Ray-mond de Bertrand, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Ig. Plichon, *, membre du conseil-général, député au Corps législatif, à Bailleul ; Deschodt, membre du conseil-général, à Hazebrouck ; Desmyttère, maire à Cassel ; Quenson, juge au tribunal d'Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Grar, Edouard, *, à Va-lenciennes ; Grimault, architecte, à Valenciennes ; Lelièvre, *, ancien capitaine du génie, à Valenciennes ; De la Foïns, baron de Melicocq, archéologue, à Raismes ; Hédouin, commissaire de surveillance au chemin de fer du Nord, à Valenciennes.

Correspondants hors du département.

MM. Beaussire, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, ancien membre résidant ; Boca, Louis, archiviste à Amiens ; Bol-laert, *, ingénieur à Lens (Pas-de-Calais) ; Bouly, Eugène, homme de lettres, à Paris, Carlier, ancien agent de change, à Paris ; Dan-coisne, notaire, à Hénin-Liétard ; baron de Bry (O. *), ancien président de la Commission, préfet de la Côte-d'Or, de Courmaceul, ancien juge-de-paix, à St.-Amand, Imprimeur à Nantes ; de Fon-tenay, président de la Société Eduenne, à Autun ; de Girardot, *, sous-préfet à Montargis ; de Godefroy de Menilglaise, *, proprié-taire à Paris ; de Linas, *, propriétaire, à Arras ; Didron aîné, directeur des annales archéologiques à Paris ; de Rosny, Lucien, membre de la société des Antiquaires de France, à Paris ; De Saulcy

(O. ✱), sénateur, membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie, à Paris; J. Lefebvre, ✱, ✱, Préfet du Morbihan; Edward Le Glay, ✱, ✱, sous-préfet à Libourne, ancien membre résidant; Mille, ✱, ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris, ancien membre résidant; Robert (O. ✱), sous-intendant militaire à Paris, ancien membre résidant.

Correspondants à l'étranger.

MM. De la Frémoire, ✱, ingénieur du chemin de fer, à Namur; De Reume, capitaine d'artillerie, à Bruxelles; De Roisin (le baron), propriétaire à Bonn (Allemagne), ancien membre résidant; Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles; Don Castellanos de Losada, président de l'Institut historique de Madrid.

Société Impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, établie à Douai.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et des arts, établie le 22 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 4^{er} octobre 1819 et reconnue par le Gouvernement le 11 juillet 1829; les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai; MM. le premier président de la Cour impériale; le procureur-général impérial, le préfet du département du Nord, le sous-préfet de l'arrondissement de Douai; le maire de la ville de Douai; le général commandant la division; le général commandant le département; le général commandant l'école d'artillerie; le colonel commandant la place de Douai; le président du tribunal de première instance; le procureur impérial; le recteur de l'Académie de Douai; les doyens des facultés.

Membres honoraires nommés par la Société.

MM. Daix-Deshayes, propriétaire; Quenson, ✱, président du tribunal de Saint-Omer; Preux (O. ✱), premier président honoraire de la cour impériale; Bagneris père, docteur en médecine; Maugin, docteur en médecine; Danel, ✱, membre du conseil général et président à la Cour impériale; Honoré père, avocat à la Cour Impériale; Plazanet, ✱, colonel du génie en retraite; De Lagrange, ✱, colonel d'artillerie en retraite, ancien député au Corps législatif; Lagarde, conseiller à la Cour impériale; Taillier, ✱, conseiller, idem; Leroy (de Béthune), avocat; Lequien, docteur en

médecine; Dubois, ✱, ancien sous-intendant militaire; Corne, ancien représentant; Bra, ✱, statuaire; Foucques de Wagnonville, propriétaire; Bourlet, ancien aumônier; Desfontaines d'Azincourt, (O. ✱), membre du conseil municipal; Cahier, ✱, conseiller à la Cour impériale; Vasse, professeur de physique au lycée; Jougla, médecin vétérinaire.

Fonctionnaires de la Société.

MM. Maurice père, ✱, *président*; Cahier, ✱, *premier vice-président*; Martin, *deuxième vice-président*; Offret, *secrétaire-général*; Preux fils, *premier secrétaire adjoint*; Maurice fils, *deuxième secrétaire adjoint*; Le comte de Guerne, ✱, *économiste*; Paix, *trésorier*; Brassart, *conservateur des jardins et archiviste*.

Membres résidents.

MM. Minart, conseiller à la Cour impériale; Nutly, juge-de-paix; Thomassin, propriétaire; Fiévet, conseiller à la Cour impériale; Delplanque, médecin vétérinaire; Bagneris fils, docteur en médecine; Paix, négociant; De Maingoval, propriétaire; Comte de Guerne, ✱, conseiller à la Cour impériale; Dupont, avocat à la Cour impériale; Petit, ✱, président à la Cour impériale; Merklein, ✱, professeur des sciences à l'école d'artillerie; Talon, avocat à la Cour impériale; Meurant, architecte de la ville de Douai; Thurin, propriétaire; Robaut, dessinateur; baron de Guerne, propriétaire; Copineau, ✱, officier supérieur en retraite; Martin, ✱, directeur de la fonderie; Asselin, avocat; Leroy, Emile, avocat; Fleury, ✱, proviseur du lycée; Delannoy, docteur en médecine; Courtin, ✱, conseiller à la Cour impériale; Butruille, négociant; Offret, professeur adjoint de physique au lycée; Dehaisnes, professeur à l'institution Saint-Jean; Liégard, vérificateur des domaines; Tarlier, propriétaire; Preux fils, substitut du procureur général; Lecq, maître de postes; Luce, propriétaire; Maurice, Léon, avocat.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

BUREAU. MM. Chon, *président*; Violette, *vice-président*; Guiraudet, *secrétaire-général*; Houzé de l'Aulnoit, avocat, *secrétaire de correspondance*; Bachy, *trésorier*, Chrestien, *bibliothécaire*.

Membres honoraires.

MM le Préfet du département du Nord; le Maire de Lille.

Membres résidents.

MM. Delezenne, *, correspondant de l'Institut; Verly, architecte; Kulhmann (O. *), chimiste, correspondant de l'Institut; Bailly, *, docteur en médecine; Danel, *, propriétaire; Moulas, littérateur; Le Glay, *, archiviste du département, correspondant de l'Institut; Benvignat, architecte; Testelin, docteur en médecine; Cazeneuve, *, docteur en médecine; Delerue (O. A.), juge-de-peace; Bachy, propriétaire; Chon, professeur d'histoire; Chrestien, docteur en médecine; Corenwinder, chimiste-agronome; Lavainne, professeur de musique; Dupuis, avocat; Parise, professeur à l'école de médecine; Lamy, professeur à la Faculté des sciences; Deligne, homme de lettres; Blanquart-Evrard, *, imprimeur-photographe; Colas, peintre; Violette, (O. *), commissaire des poudres; Garreau, professeur à l'école de médecine; Girardin, (O. *), doyen de la Faculté des sciences; Meurein, inspecteur de salubrité; Cox, *, manufacturier; Fiévet, ingénieur-mécanicien; Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté des sciences; Paeile, *, bibliothécaire de la ville; Violette, Ch. (O. A.), professeur à la Faculté; Mathias, *, ✕, ingénieur de la traction au chemin de fer du Nord; De Meulun, ✕, propriétaire; Bos, professeur au lycée; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine; Van Hende, chef d'institution; Cannissié, homme de lettres; Guiraudet, professeur à la Faculté des sciences; De Coussemacker, *, ✕, ✕, juge; Hinstin, professeur au lycée Dareste; suppléant à la Faculté des sciences; le baron Meunier, *, conseiller municipal; Rouzière-Cavalier, propriétaire; Houzé de l'Aulnoit, avocat; Deplanck, homme de lettres; Eschenauer, pasteur de l'église réformée; David, professeur à la Faculté des Sciences; De Norguet, propriétaire; Le-thierry, entomologiste; Richaud, proviseur du lycée.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET NUMISMATIQUE.

MM. Le Glay, *, ✕, archiviste du département; Verly, architecte; Chon, professeur d'histoire au lycée.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Violette (O. *), Corenwinder; Bachy, à Fives; Kuhlmann (O. *); Meurein; Girardin (O. *).

Société centrale de médecine du département à Lille.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre l'Intérieur, en date du 24 mai 1846.

Elle a pour but : 1° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès; 2° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3° de faciliter la formation et le développement d'associa-

tions médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière de la ville et des campagnes, le mercredi de chaque semaine, de trois à quatre heures de l'après-midi.

BUREAU POUR 1863. MM. Castelain, *, docteur en médecine, *président*; Joire, *vice-président*; Petit, *secrétaire-général*; Féron, *secrétaire-adjoint*; Rey, *secrétaire des consultations gratuites*; Simon, *bibliothécaire*; Despinoy, pharmacien, *trésorier*.

Membres honoraires.

MM. Lestiboudois (O. *), conseiller d'état; Despinoy, pharmacien; Simon, id.

Membres titulaires résidents.

MM. Bailly, *, Brequin, Binaut, Cappel, Castelain, Cazeneuve, *, Charles, Chrestien, Daubresse, Delage, Delezenne, Dewacle, Dujardin, Féron, Godefroy, Joire, Houzé de l'Aulnoit, Ladureau, *, Mazurel, Meurein, Morisson, Olivier fils, Parise, Petit, Pilat, Pommeret, Rey, Six, Testelin, Vanverts, Vanpetegem, Wannebroucq.

Membres titulaires non résidents.

MM. Dupont, *, Bourgois, Legentil, Dassonville, Windriff.

Société d'émulation de Cambrai.

Cette société, formée le 16 novembre 1805, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, transmise par M. le Préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU. MM. Wilbert, *président*; Renard, *vice-président*; Lefebvre, *secrétaire*; Bruyelle, *bibliothécaire-archiviste*; Lestoquoy, *trésorier*.

Membres honoraires.

Mgr. l'archevêque de Cambrai, MM. Vallon (G. O. *), préfet du Nord; Guillemain, *, recteur de l'Académie; Petit-Courtin, *, maire de Cambrai.

Membres résidents.

MM. Berger, ancien directeur de l'école de dessin; Abel Berger, directeur de la même école; Boucher, sous-bibliothécaire de la ville; Bruyelle, receveur des hospices; Carion, rédacteur en chef de l'*Emancipateur*; Crépin, agriculteur; de Baralle, architecte; de Beaumont, docteur-médecin; H. de Try, maître de chapelle; Durieu, professeur de dessin; Dutemple, avocat; Hardy, docteur-mé-



decin ; Houzé , secrétaire de la mairie ; Lefebvre , régent au collège ; Lelu , agriculteur ; Roth , négociant ; Renard , avocat ; comte Charles de Vendegis ; Wilbert , avocat , secrétaire des hospices et du bureau de bienfaisance ; Lestoquoy , juge-de-peace ; Evrard , * , ingénieur civil.

Société des Amis des Arts , à Douai.

Cette société , fondée en 1821 , a pour but d'exciter l'émulation , d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. Choque , * , maire , *président* ; Desmarests , avocat , *trésorier* ; de Guerne , * , conseiller à la cour impériale ; le baron de Lagrange (O. *) , ancien député au Corps-législatif ; Lequien , * , docteur en médecine.

Société des Amis de l'Industrie , à Douai.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai , du 7 février 1829 , approuvé par le Préfet le 19 du même mois.

MM. Choque , * , maire , *président* ; Lequien , * , *vice-président* ; Thorez-Corbitt , *secrétaire* ; Pinquet , adjoint , *trésorier* ; de Guerne , * , conseiller à la Cour impériale ; Dubrulle-Chevalier , plombier ; Petit , * , président à la Cour impériale ; Robaut (Félix) , lithographe.

Société médicale de Douai.

Cette société , instituée par arrêté du 2 septembre 1804 , est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins , chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Duhem , *président* ; Léonardi , *secrétaire* ; Bagnéris , père , docteur en médecine , *trésorier* ; Fauchaux , docteur en médecine , *archiviste* ; Maugin , Tesse , Fontaine , Watelle , docteurs en médecine ; Bagnéris fils , Delplanque , vétérinaire ; Gelez fils. *Membres honoraires*, MM. Lequien , * , et Gelez père.

Société impériale d'agriculture , des sciences et des arts de Valenciennes.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année ; son règlement actuel a été approuvé par M. le Préfet , le 27 décembre 1851 , conformément au décret qui la reconnaît comme établissement d'utilité publique.

BUREAU. MM. Grar , Ed. , * , *président* ; Defontaine , *premier vice-président* ; V. Bultot , *deuxième idem* ; Martin , Ad. , *secrétaire-général* ;

Tardieu, *secrétaire-adjoint*; Cellier, *archiviste*; Marquis, *trésorier*; Lecat, *rapporteur-général*.

Membres honoraires résidants.

MM. le sous-préfet de l'arrondissement, le maire de Valenciennes, Boulanger, *, juge au tribunal civil; Deffaux, receveur municipal à Valenciennes; Boudousquié (O. *), ingénieur en chef des mines; Pétiaux, architecte; Pesier, chimiste.

Membres titulaires composant la section centrale.

MM. Grar, Ed., *, à Valenciennes; Huart, médecin-vétérinaire, idem; Cheval-Bonaventure, cultivateur à Etrœux; Delanoue, membre de la société géologique de France, à Vicoigne; Delgrange, à St.-Saulve; Lewille, *, adjoint au maire, ancien capitaine d'artillerie; Martin, Ad., homme de lettres à Valenciennes; Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris; Bouton, receveur de l'hospice; Defontaine, doyen-curé de Saint-Nicolas, à Valenciennes; Cromback, principal du collège, idem; Caffiaux, prof. de rhétorique au collège, idem; Boudousquié (O. *), ing. en chef des mines, idem; Cellier, rédacteur du *Conrrier du Nord*, idem; Collet, avocat, idem; de Bracquemont, *, ingénieur-directeur des mines de houille de Vicoigne; Hamoir, Gustave, *, cultivateur, fabricant de sucre, à Saultain; Courtin, percepteur, à Valenciennes; Monchicourt, Achille, industriel, à Marly; Debettignies, fabricant de porcelaines, à Saint-Amand; Bultot, substitut du procureur impérial; Dormoy, ingénieur des mines; Castiaux, fabricant de sucre, à Vieux-Condé; Mariage, fabricant de sucre, à Thiant; de Warenguien, *, président du tribunal civil; Tardieu, ingénieur civil; Médart, commissaire de surveillance administrative; Fournier, employé des mines d'Anzin; Dervaux, ingénieur civil et manufacturier à Condé; Marquis, pharmacien à Valenciennes; Lecat, négociant, idem, Louise, professeur de seconde, au collège, idem.

Association Hilloise,

pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord.

Cette association, autorisée par un arrêté du Préfet, du 17 septembre 1836, compte un grand nombre de membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements; de leur créer un public et des occasions de se produire; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux, de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres, son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, *, archiviste du département, *président honoraire*; le comte de Melun, †, propriétaire, *président*; Kolb-Bernard, *, *vice-président*; de Vogelsang, *vice-président*; Fockedeey, *secrétaire-général*; N. . . , *trésorier*; Lejosne, propriétaire; Rouzière-Cavalier, idem; de la Chaussée, idem; Dorémieux; Bouton; Arnold; Deplanck; J. Philippe fils; Pajot fils; L. Delcourt; Fiévet-Laurent; G. Constant; L. Lefebvre; J. Millot; Frappé fils.

Société Dunkerquoise,

pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Cette société, fondée en février 1851, a été autorisée par M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, le 19 août suivant.

BUREAU. MM. Gojard (O. *), *président*; Terquem, *vice-président*; Delye, *secrétaire-perpétuel*; Thélu, médecin, *archiviste*; Allart, négociant, *trésorier*.

M. Mollet, *, maire de Dunkerque, *président honoraire*.

LISTE DES MEMBRES COMPOSANT LA SOCIÉTÉ.

Membres titulaires résidants. MM. Alard, banquier, Armand, substitut du procureur impérial; Bernaert, banquier; Bonvarlet fils, négociant; Boutoille, principal du collège; Carlier, Am., *, négociant; Chamonin, †, (Esp.), idem; Chappuy, ancien médecin; Conseil, *, ancien capitaine de port; Cousin (Louis), avocat; de Bertrand (Raymond), propriétaire; de Clebsattel, *, avocat, député; Delye, juge au tribunal de Dunkerque; Derode (Victor), conseiller municipal; Desmit, professeur de peinture; Develle, architecte de la ville; Duriau, docteur en médecine, Dussausoy, propriétaire; Everhaert, idem; Flament, architecte adjoint de la ville; Gervoson, commis principal des douanes; Gojard (O. *), ingénieur en chef des ports; Güthlin, professeur d'allemand au collège; Hovelt, notaire; Hubert, *, propriétaire; Mathorez, ancien professeur; Millet, professeur au collège; Mollet, *, maire de la ville; Morel, professeur au collège; Muotz, employé des ponts-et-chaussées; Nys-Boudin, propriétaire; Plocq, *, ingénieur des ponts-et-chaussées; Quiquet, directeur du cours professionnel; Terquem, pro-

fesseur d'hydrographie ; Thélu, médecin ; Zandyck, docteur en médecine.

Membres titulaires non résidents. MM. Bergerot, à Esquelbecq ; Hervin, propriétaire à Bergues, Morael, docteur en médecine à Wormhoudt, Lernout, docteur en médecine, à Wormhoudt.

Comité flamand de France.

Le Comité flamand de France, fondé à Dunkerque le 10 avril 1855, a pour but principal la recherche, la conservation et l'étude des documents en langue flamande relatifs à l'histoire et à la littérature des Flamands de France. Par arrêté en date du 24 août 1853, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé le Comité a se constituer définitivement et a approuvé ses statuts.

BUREAU. MM. de Coussemaker (*, *, ✕), *président* ; Victor Derode, *vice-président* ; A. Bonvarlet, *secrétaire* ; l'abbé Carnel, *idem* ; R. de Bertrand, *trésorier* ; C. Thélu, *archiviste*.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avènes.

BUREAU. MM. Cabaret, *président* ; Michaux, *vice-président* ; Caverne, *secrétaire* ; Colnet (Cyr), *trésorier* ; Bourgeois, *bibliothécaire-archiviste*.

Membres résidents. MM. Bevière, propriétaire ; Chevalier, inspecteur primaire ; Colinet (Cyr) ; Colinet (Élisée), sous-inspecteur des enfants trouvés ; Fiévet, architecte ; Hannoie, propriétaire ; Tordeux, filateur ; Viroux, imprimeur ; Pauquet, propriétaire ; Gossart, aîné, négociant ; le comte de Mérode, propriétaire ; de Colnet, *idem* ; Bourgeois, juge-de-peace ; Ledoux, capitaine du génie ; Dagalier, agent-voyer principal.

Société d'horticulture du département du Nord

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le Préfet, *président d'honneur* ; Tripiez-Jonglez, *président* ; Lemoinier, *vice-président* ; Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général* ; Rouzière-Chevalier, *archiviste* ; Paillart, *trésorier*.

Conseil d'administration. MM. Aldebert (Amand), horticulteur ; Bernard (Paul), propriétaire ; Cousin, *idem* ; Danel, *, *idem* ; Descamps (Ed.), *idem* ; de Vogelsang, *idem* ; Dibos, *, *idem* ; Dubus, négociant ; Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; Groulois, propriétaire ; Legentil, *idem* ; Schlacter, horticulteur ; Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Leur nombre est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de 33,954 volumes imprimés et de 515 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle; les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses; cette collection a été formée, peu de temps après la révolution, des livres provenant de la collégiale de Saint-Pierre et des abbayes de Loos, de Phalempin, de Marquette et de Cysoing.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; les dimanches, jusqu'à une heure seulement.

C'est la bibliothèque du département la plus fréquentée; plus de 50 lecteurs y vont journellement consulter ses nombreux ouvrages.

MM. Paeile, ✠, *bibliothécaire*; Gailliez, *sous-bibliothécaire*; Magot, *sous-bibliothécaire adjoint*.

Commission de surveillance. MM. Richebé, (O. ✱), maire, *président*; Blondeau, avocat; Blocquel, ✱, conseiller municipal; Paillart, propriétaire; Girardin, (O. ✱), doyen de la faculté; de Coussemaker, ✱, ✱, ✠, juge; P. Legrand, avocat; Paeile, ✠, *secrétaire*.

BIBLIOTHÈQUE DE ROUBAIX.

Cette bibliothèque, instituée le 1^{er} février 1856, est ouverte au public tous les jours, savoir: les dimanches et fêtes, de dix heures à une heure, les mardis, jeudis et samedis de neuf heures à midi et les trois autres jours de la semaine, de quatre à neuf heures du soir. Elle contient environ 3,000 volumes imprimés et 15 manuscrits, dont 3 livres d'heures du XV^e siècle, d'une richesse remarquable. Le nombre quotidien des lecteurs est de 18.

Bibliothécaire, M. Th. Leuridan.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui, après celles de Douai et de Lille, la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 33,767; les manuscrits forment un total de 1,230 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte De Baralle. — Cette bibliothèque a été formée, à l'époque de la révolution, au moyen des collections des couvents supprimés.

Bibliothécaire, M. Bouchez.

Ouverture: tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix à une heure. Ce dépôt est peu fréquenté; c'est à peine si 4 ou 6 lecteurs s'y rendent journellement.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 37,479 volumes, dont 970 manuscrits; parmi ces derniers il en est de fort précieux; au nombre des imprimés on remarque quelques éditions très anciennes. Elle a été fondée en 1767.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver; 40 lecteurs environ la fréquentent par jour.

Bibliothécaire, M. Estabel-Luce; *bibliothécaire-adjoint*, M. l'abbé Dehaisne.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collège communal; elle est ouverte tous les jours, le matin, de dix heures à une heure, et le soir, de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme 21,000 volumes et 654 manuscrits formant 869 volumes. Elle est fréquentée journellement, en moyenne, par 45 lecteurs.

Pour que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Gambart; *inspecteur*, M. Caffiaux.

Bibliothèque et musée Benezech annexés à la bibliothèque communale.

Cette collection, qui contient 4,045 volumes, dont plusieurs d'une grande valeur, plus de 100 tableaux et un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et d'antiquité, est à la disposition du public, selon les intentions du donateur.

Les jours d'ouverture sont les mêmes que ceux fixés pour la bibliothèque publique.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 7,000 volumes et 34 manuscrits. Il a été fondé, en 1740, par l'historien Faulconnier, qui légua à la ville sa bibliothèque comprenant 3,000 volumes.

Il est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. MM. le maire, *président*; A. Philippe, *propriétaire*; Caux, *secrétaire* de la mairie.

Bibliothécaire, M. L. Caux.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Cateau n'existe que depuis 1838. Elle a été formée

à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collège, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes de particuliers. Le nombre actuel des volumes est de 2,097. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches et les jeudis, de neuf heures du matin à six heures du soir.

Commission de surveillance, MM. de Lafons, *président*; Cassine, Maréchal.

Conservateur, N. . .

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 1,028 volumes, a été établie dans cette ville, en 1843, par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé, en 1832, ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,266 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir; elle est fréquentée en moyenne par 12 lecteurs.

Conservateur, M. Bourgeois, Adolphe.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

1,462 volumes imprimés et 10 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures.

Bibliothécaire, M. Lorthioir.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,293 volumes, dont 36 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Winoc.

Il est ouvert à ceux qui en font la demande à la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque, établie dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été créée en 1845. Elle contient 3,507 volumes dont 10 manuscrits. Ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à quatre heures (les dimanches et fêtes exceptés), elle reçoit environ 11 lecteurs par jour; des ouvrages sont donnés en ville pour un temps déterminé. Un médaillon a été ajouté, en 1859, à cette bibliothèque.

Conservateur, M. Joos, Parfait.

rties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des
aux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois
ies humaines provenant des ruines de Thèbes.

musée a été transféré, en 1856, dans les vastes locaux de la
des sciences.

Commission de surveillance. MM. A. Flamen, représentant le
maire; le doyen de la Faculté; le président de la société des
sciences; Lacaze-Duthiers, professeur à la Faculté des Sciences;
le docteur Bailly, *, membre de la Société des Sciences.

Conservateur des collections, M. Lacaze-Duthiers, professeur à
la Faculté.

MUSÉE DES MÉDAILLES.

Ce musée s'est formé de dons successifs. Il possède une belle suite de
monnaies romaines.

A cette collection sont annexées des copies de camées, des armes an-
tiques et divers debris des monuments anciens.

La société des sciences, chargée de la surveillance de ce musée, a
délégué à cet effet :

MM. Le Glay, * ; Verly; Chon; de Coussemaker, *, *, †;
Van-Hende.

MUSÉE MOILLET

Ce musée se compose d'armes, de costumes, de meubles et d'us-
tensiles recueillis par M. Moillet, dans ses voyages, et légués à la ville
de Lille. Il est surveillé par une Commission spéciale, composée comme
suit:

MM. A. Flamen, conseiller municipal, *délégué pour la présidence*;
Chrestien, docteur en médecine; Bachy, propriétaire; Violette,
(O.)*, membres de la Société des Sciences.

MUSÉE TECHNOLOGIQUE.

Ce musée, dont on doit rapporter la première idée à M. le docteur
Gosselet, a été organisé par la société impériale des sciences qui en a
fait l'ouverture le 3 août 1856. Il présente déjà de précieux et nom-
breux spécimens à l'aide desquels on peut suivre les différentes phases
par lesquelles doivent passer, avant d'être livrés à la consommation, les
produits des diverses industries qu'il renferme.

Commission chargée de la surveillance et du classement. MM. Vio-
lette (O.)*, *président*; Verly; Bachy.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire natu-
relle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa
formation a surtout été déterminée en 1835, par un don considérable
de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues

s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inaugurée le 27 juin 1844; il est ouvert les dimanches et fêtes, de midi à quatre heures de relevée, et les jeudis, de deux à cinq heures.

Commission du musée. MM. le maire, *président de droit*; A. Philippe, *vice-président*; Gaspard fils, *secrétaire*; Schoutheer fils; Develle; Dagneau; Cuel (O. *); Duthoit fils; Ponchez fils; Fr. Darras, Lambert; L. Caux; E. de Forcade, *conservateur*.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-plantes de Paris. Il existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur préparateur, M. Potiez, Louis.

Commission générale.

MM. le maire de Douai, *président*; le baron F. de Guerne, *vice-président*; Watelle, *secrétaire-général*; Gelez fils, *secrétaire-adjoint*.

Section de la bibliothèque et des médailles. MM. Copineau, *, propriétaire, *président*; Lepreux, secrétaire de la mairie, *secrétaire*; Duhem, docteur-médecin; Minart, conseiller; Taillart, idem; le comte de Guerne, *, idem; Rossignol, idem; Honoré, ancien maire de Douai; Moutée, docteur-ès-lettres; Estabel-Luce, *bibliothécaire*; l'abbé Dehaisne, *bibliothécaire-adjoint*.

Section d'archéologie et des beaux arts. MM. Asselin, *président*. de Warenguien, conseiller; Delannoy, pharmacien; Imbert de la Phalecque, propriétaire; Dubrulle fils, architecte; G. de Baillencourt; Preux fils; de Baillencourt; Thomassin.

Section d'histoire naturelle. MM. de Guerne, Fred. propriétaire; Delplanque, vétérinaire; Desmarets Emile, avocat; propriétaire; Tesse, docteur; Vasse, professeur de physique; Watelle, docteur; Gelez fils, idem; Maugin, idem; Maurice Léon, avocat; Gelez fils; Foulon.

CAMBRAI.

Cette ville possède un musée, inauguré le 14 octobre 1846, qui renferme des tableaux, des statues en marbre, quelques bas-reliefs, des médailles anciennes, des collections d'oiseaux et de coquillages.

Commission de surveillance. MM. Maréchal père, *président*. Evrard, *, ingénieur civil; Berger père, professeur de dessin; Bruyelle, receveur des hospices; le comte de Vendegies.

VALENCIENNES.

Les musées de Valenciennes sont composés de belles galeries de peinture et de nombreuses collections de minéralogie, de conchyliologie et d'ornithologie.

Cet établissement est placé sous la direction d'une Commission permanente. Les membres de cette Commission sont :

MM. Delanoue, géologue, *vico-président*; E. Pesier, chimiste, *secrétaire*; Charles Courtin, naturaliste; Dutemple, chirurgien; Delgrange, naturaliste; De Bracquemont, ingénieur civil.

ROUBAIX (musée industriel).

Cet établissement, organisé en février 1856, est destiné à conserver tout ce qui intéresse l'industrie locale.

Il contient actuellement, entr'autres curiosités spéciales : 1° douze carnets où sont placés chronologiquement les échantillons de tissus déposés, depuis 1835, aux archives du conseil des prud'hommes, par les fabricants de Roubaix, pour constituer la propriété exclusive des dessins de leur invention; 2° des éléments pour former d'autres collections de tissus antérieurs à 1835; 3° onze carnets d'échantillons de nouveautés des diverses fabriques de France, que le musée se procure par voie d'abonnement, et qu'on peut consulter tous les jours; 4° un carnet d'échantillons de tissus étrangers.

Conservateur, M. Th. Leuridan.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable.

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du Jardin-des-Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes ou exotiques.

Conservateur, M. Brassart.

THÉÂTRES.

Il en existe dans six grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un théâtre desservi par une troupe sédentaire qui joue l'opéra, l'opéra comique, le vaudeville, la comédie et le drame.

Directeur, M. S. Levy.

Douai et Roubaix ont des troupes sédentaires dirigées par MM. Clément-Martin et Levasseur.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de :

MM. René, Corail et Rancy.

ÉCOLES SPÉCIALES ET COMMUNALES.

Lille.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Origine de l'École. En 1733, un cercle d'amateurs de musique s'établit à Lille et prit le titre de *Société du grand Concert*, sous les auspices du maréchal de Boufflers. Quarante-quatre ans après, en 1777, une réorganisation fut reconnue nécessaire et une réunion d'abonnés plaça la société sous le patronage du Prince de Soubise. C'est à cette époque qu'il fut arrêté que douze demoiselles recevraient gratuitement l'instruction musicale donnée par des professeurs rétribués au compte de la société. Les succès obtenus à diverses époques firent naître, en 1801, la pensée d'annexer une école académique à la société du Concert. Le nombre des élèves fut fixé à douze; ils reçurent un uniforme et durent s'engager à chanter dans les réunions de l'association. Une gratification de 24 francs était décernée à l'élève qui avait chanté le mieux et fait le plus de progrès pendant l'année. En 1802 et en 1810, l'École fit de pressantes instances auprès du gouvernement pour obtenir l'autorisation de prendre le titre de *Conservatoire secondaire de Paris*. Ce vœu ne fut pas exaucé alors, mais, en 1816, l'école fut réorganisée comme établissement communal, en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, et, en 1820, elle obtint de faire porter la livrée du roi aux gens attachés à son service; enfin, en 1827, une ordonnance royale nomma l'École de Lille succursale du Conservatoire de Paris. En 1852, l'administration de l'établissement, qui avait été exercée depuis 1816 par une Commission formée sous la présidence du maire, fut confiée, par décision ministérielle, à un directeur spécial, et la commission administrative de l'école fut convertie en commission de patronage et de surveillance.

L'Académie impériale de Lille donne l'instruction gratuite de la musique

à cent élèves des deux sexes et a produit un grand nombre de sujets distingués.

Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Commission de patronage et de surveillance, MM. le maire, *président*; Danel, *, *vice-président*; F. Crespel, E. Desrousseaux, Tilloy-Casteleyn, Théry.

ADMINISTRATION. *Directeur*, M. Magnien; *secrétaire-archiviste*, M. Winter.

ENSEIGNEMENT. *Professeurs*. Chant. Classe de chant et de vocalisation (demoiselles), Mlle. Florin. Classe de chant (hommes), M. Boulanger. Solfège. Pour les demoiselles: 1^{re} classe. M. Français, 2^e classe, M. L. Delannoy. Pour les garçons, les deux cours sont dirigés par les mêmes professeurs. Classe élémentaire, M. Bar. Classe chorale pour adultes, M. Larsonneur. Piano, 1^{re} classe, M. Lavainne; 2^e classe, Mlles. Platel, Sellier et Meyronnet. Violon, M. Paul Martin. Violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. Flûte et hautbois, M. Herman. Cor, M. Miot. Cornet à pistons et trompette, M. Sinsoilliez.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, *président*; Reynart, *, *vice-président*; Barrois, manufacturier; Kolb (O. *), ingénieur en chef; Herlin, négociant; de Jouffroy, receveur municipal; comte de Melun, *, propriétaire; Menche de Loigne, *, ingénieur des ponts-et-chaussées; Grodée, secrétaire en chef de la mairie; Verly, architecte.

Peinture. M. Colas, *professeur*.

Dessin de la figure et modèle. MM. Colas, *professeur-directeur*; Rondeau, *professeur en second*.

Ecole d'architecture. M. Benvignat, *professeur*.

Cours de perspective linéaire, M. Vanriscotte, *professeur*.

Anatomie appliquée aux arts du dessin, M. Houzé de l'Aulnoit, *professeur*.

Géométrie et mécanique appliquées aux arts, M. Granofski, *professeur*.

Coupe des pierres, application à la géométrie descriptive, M. Granofski, *professeur*.

Dessin géométrique et levée de machines, M. Granofski, *professeur*.

Dessin linéaire, M. Vanriscotte, *professeur*.

ÉCOLE D'ÉQUITATION DE LILLE. — *Commission de surveillance*; MM. Descamps-Crespel, Debuchy, Gentil, Pommeret, vétérinaire, Steverlynck-Mallet.

Directeur du manège, M. Ruelens, Ferdinand.

Roubaix.

ÉCOLE DE DESSIN (fondée en 1833).

L'enseignement comprend : le dessin de la figure, le dessin d'ornement et le dessin de fabrique de tissus, le dessin linéaire et des cours d'architecture.

Commission de surveillance, MM. C. Piat, Sadou, Bayart.

Professeurs, M. Lepers, architecte; *professeur-adjoint*, M. Letombe.

ÉCOLES DE MUSIQUE. *Commission de surveillance*. MM. Brua-Lavaine, *président*; Ch. Wattel et Louis Voreux.

Directeur, M. V. Delannoy.

Professeurs. Solfège, M. Victor Delannoy; chant d'ensemble, M. Julien Catteau; clarinette, flûte, hautbois et basse, M. Lebacqz; violon, M. Julien Catteau; instruments de cuivre, M. D. Catteau; petits instruments de cuivre, M. Heinewetter.

Tourcoing.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission administrative*. MM. le maire, *président*; F. Defontaine, *, *président honoraire*; J. Leblan, *vice-président*; Saint-Amour, *secrétaire*; Caulliez-Catteau, conseiller municipal; J. Mathon, Cadeau, docteur en médecine; Sioen, docteur en médecine; Jules Lavis.

Dessin et peinture, M. Chérier, *professeur*.

Architecture, M. Maillard, *professeur*.

Musique vocale et instrumentale, M. Rosoor, *professeur-directeur*. *Professeurs-adjoints*, MM. Leroy, Coutiez et Boissière.

Dunkerque.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÈGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES. *Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin*, MM. le maire, *président*; Bourdon, négociant; Dagneau fils, négociant; Philippe, idem; Verquelle, idem.

Professeurs. Architecture, M. Flamant; dessin et peinture, MM. Dubuisson et Desmit.

Bailleul.**ÉCOLES ACADÉMIQUES.**

Cet établissement a été fondé par M. de Puydt, en son vivant greffier de la justice de paix du canton de Bailleul-Nord-Est. L'enseignement comprend le dessin de la figure, de l'ornement, le dessin linéaire et la peinture.

Commission d'administration, MM. le maire, *président*; Béahghel, conseiller général; Stoppelgast, conseiller d'arrondissement; Van Merris, Alloo, Crocs, Durie, Baelde, *secrétaire*.

Professeur, M. Swynghedauw.

Cambrail.

ÉCOLE DE MUSIQUE. *Administrateurs*, MM. D'Houdain, procureur impérial; de Liénard, Pagniez-Delloye, Parsy fils, Evrard, *, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs, MM. Detry, professeur de violoncelle; Tingry, professeur de violon; Duez, professeur de violon et violoncelle; Crème, professeur de clarinette; Bonnays, professeur d'instruments de cuivre; Dienne, professeur de solfège; Duez, chargé du cours des adultes.

ACADÉMIE DE DESSIN. *Commission de surveillance*, MM. le maire, *président*; Maréchal, *vice-président*; Foulon, rentier; Dufrenois, ancien directeur du comptoir; Flayelle, négociant; *directeur*, M. Berger fils; *professeur*, M. Berger père.

ACADÉMIE DE PEINTURE, SCULPTURE ET DESSIN LINÉAIRE. *Commission de surveillance*, MM. de Baralle père, architecte; Evrard Cléomède, de Baralle fils, architecte; *professeur*, M. Grohain.

Maubeuge.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE. M. le maire, *président*; M. Bailland, *directeur*.

Douai.

Commission des écoles académiques, M. le maire, *président*.

SECTION DES BEAUX-ARTS. MM. de la Phalecque, *vice-président*; Meurant, architecte de la ville, *secrétaire*; Asselin, Robaut père, propriétaire; Dubois, propriétaire.

SECTION DE MUSIQUE. MM. Desuède, *vice-président*; A. Duthillcœul,

secrétaire ; Demon, notaire ; Desmarests, avocat ; Dislère, percepteur ; Thomassin, propriétaire.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, M. Malet fils, professeur.

Ecole d'architecture, M. Malet fils, professeur ; M. Pope, professeur-adjoint.

Ecole de dessin, M. Petit ; professeur-adjoint, M. Cellier.

Ecole de modelure, M. Potiez Louis.

ÉCOLE DE MUSIQUE. MM. Heisser, professeur de vocalisation ; Noury aîné, professeur de cor ; François, professeur de violoncelle ; Noury aîné, professeur de solfège ; Hellebecque, professeur de flûte ; Dubus aîné, professeur de hautbois ; Lefranc, professeur de violon ; Hochet, professeur-adjoint ; Decarpentrie, professeur de clarinette ; Heisser, professeur de piano ; Demoulier, professeur de basson et d'ophicléide.

Cours de demoiselles. Mme. Copin, professeur de piano ; Mlle. Gindre, professeur de solfège.

Valenciennes.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Membres administrateurs, MM. le maire, *président* ; N..., *vice-président* ; Ewbanck, *secrétaire* ; Rousseau, Baisier, artiste peintre ; De Warengien, Hamoir, Courtin, de Saint-Ouen, Hédouin, Dutouquet, Prignet.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins de l'école, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs, MM. Detrez, professeur de dessin et de peinture ; Fache, professeur de sculpture, modelure et ornements ; Pétiaux, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. MM. Nicolet, *professeur de physique* ; Pesier, *professeur de chimie*.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. *Membres administrateurs*, MM. le maire, *président* ; Teinturier, *vice-président* ; Girard, *secrétaire* ; Lefebvre fils, Perriquet, Durieux.

Professeurs, MM. de Cornillon, solfège et violon ; Mohr, clarinette ; Hilario, flûte et hautbois ; Duez, violoncelle ; Lagrange, cor

et cornet à pistons; de Cornillon, vocalisation et classe d'ensemble; Mangin, piano.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS, DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs. A Lille, MM. Blocquel, Danel Louis, Lefort, Castiaux fils, Léonard Danel, Reboux, Danel-Bigo, Lefebvre, Horemans, Levy, Leleux, Destigny, Béhague, Mme. Ducatteau, M. Taffin. — A Armentières, M. Cado. — A Roubaix, M. Reboux, Ve. Béghin, Lesguillon, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck. — A Dunkerque, MM. Kien, Lorenzo, Ve. Dhubert. — A Bergues, MM. Focqueur, Christiaens. — A Hazebrouck, M. Guermontprez. — A Bailleul, M. Vanneufville. — A Cambrai, MM. Simon, Deligne, Carion, Régnier. — Au Câteau, M. Dumesnil. — A Avesnes, MM. Carton, Dubois. — A Bavai, M. Jouglet. — A Maubeuge, MM. Lévêque, Decausse. — A Douai, Ve. Ceret-Carpentier, MM. Wartelle, Dechristé, Ve. Adam, M. Crépin. — A Valenciennes, MM. Henry, Prignet. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour.

Imprimeurs-lithographes. A Lille, MM. Blocquel, Mayeur, Salomé, Bauchet, Leterme, Danel-Bigo, Reboux, Leclercq, Lefebvre, Choquet, Horemans, Danel Léonard, Bayart (Mme.), Lévy, Dubois, Boldoduc, Hutin, Delahaye, Schœller, Vannebrouck, Tribut, Ghémar, Petit, Bayart Jules, Choquet Paul. — A Roubaix, MM. Reboux, Ve. Béghin, Courmont, Hazebrouck, Florin. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbecq. — A Armentières, M. Cado. — A Comines, M. Courmont. — A Haubourdin, M. Schoutter. — A Bergues, M. Sifantus-Maës. — A Dunkerque, MM. Brasseur, Ve. Dhubert. — A Cambrai, MM. Simon Jean, Simon Henri, Lepage. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin. — A Avesnes, MM. Dubois, Regnaudin, Poulet. — A Bavai, M. Jouglez. — A Hautmont, M. Cazaux. — A Landrecies, M. Deloffre. — A Maubeuge, M. Decausse. — A Trélon, MM. Tricot, Rousseau. — A Douai, MM. Mortreux, Robaut, Lègros, Crépin, Ve. Adam, Wartelle. — A Saint-Amand, M. Raviart. — A Anzin, M. Dugour. — A Valenciennes, MM. Giart, Torret, Prignet fils, Henry.

Imprimeurs en taille douce. A Lille, MM. Hutin, Leterme, Schœller, Tribut.

Libraires. A Lille, MM. Blocquel, Lefort, Foucart, Fremaux (Delle), Laurent fils, Castiaux, Reboux, Danel-Bigo, Druart,

Horemans, Béghin, Puisaye ; Leleu, Dufour, Zévort (Dlle), Labitte, Rousselle, Wilmot, Billaux, Danel, Lévy, Dubois, Salomé, Leleux, Boldoduc, Quarrez, Minart, Guillot, Langlet, Cufay, Béhague, Cambray, Dubois, Hutin, Martin (Dlle), Ducatteau (Dame), Arnold (Dlle), Robbe, Fourment, Dupontieux, Destigny, Courtois, Bauchet René. — Annœullin. MM. Couvreur, Béghin. — A Armentières, M. Cado, Legrand (Dlle), Ve Nollent. — A La Bassée, Mme Bailly, M. Cambiez. — A Cysoing, M. Mouque. — A Haubourdin, Mme Schoutter. — A Roubaix, Mme Béghin, MM. Reboux, Catteau, Lesguillon, Còcheteux, Florin, Plouvier, Courmant. — A Seclin, M. Delacourt. — A Tourcoing, MM. Mathon, Vanaverbeck, J.-B. Lepers. — Dunkerque, M. Gillet, Lalou (Dlle), MM. Lecocq, Vancauwenberghe, Maillart, Pauwels (Ve), Théry (Dame), André, Brasseur, Bacquet, Marteel (Dlle), Vandebussche, Vve Lachèvre, Dhubert (Vve). — A Bergues, MM. Barbez, Debever, Coudeville (Ve). — A Bollezeele, MM. Devulder, Paccou. — A Bourbourg, M. Vandembroucq fils. — A Gravelines, MM. Dauchel, Lebon, Parisis. — A Hondschotte, MM. Hennegraeve, Haemers. — A Rexpoëde, M. Marchand. — A Wormhoudt, M. Cavry. — A Bailleul, MM. Schercousse, Baelde, Vanneufville, Lemesre, Deredonville. — A Cassel, M. Lion, Dominicus (Ve), Vandamme (Dlle), Boedt (Ve). — A Estaires, M. Roussel, Dufour. — A Hazebrouck, MM. Réant fils, Guermontprez, Gobrecht (Dame), Bernart (Dame). — A Merville, MM. Lemire, Wantier. — A Steenwerck, MM. Walle, Plouvier. — A Cambrai, MM. Hattu, Simon, Deligne, Bonnier, Caron, Denis, Baladier, Dewitter (Dame), Dubus. — Au Câteau, MM. Dumesnil, Terrin (Dlle), Pilloy (Ve). — A Solesmes, M. Tramblin, Gambiez (Ve). — A Avesnes, MM. Michaux, Bourgeois, Vandepitte (Dame), Dubois. — A Bavai, M. Jouglez, Bouchez (Ve). — A Berlaimont, Dlle Hallez. — A Etrœungt, Dlle Crevelle. — A Fourmies, MM. Buissart, Legrand. — A Gommegnies, Dlle Jouglez. — A Landrecies, MM. Deloffre, Capillier, Péchiet. — A Maroilles, Ve Bévenot. — A Maubeuge, Dlle Virlet, M. Lévêque, Dame Courtin, M. Delgorge. — Au Quesnoy, Navez (Dlle), M. Dupont, Mme Bellain, Beaugrand (Dlle), M. Dauverchain. — A Trélon, MM. Rousseau, Tricot. — A Douai, MM. Vinois, Lafoscade, Cérêt-Carpentier (Ve), Madoux, Robaut, Crépin, Foucart, Adam (Ve), Dame Cuelenaere, Wartelle, Bonnard-Marlière. — A Orchies, MM. Dubois, Carpentier. — A Somain, M. Mio. — A Saint-Amand, MM. Raviart, Druon, Brassier. — A Anzin, M. Dugour. — A Bouchain, Santo (Dlle). — A Condé, M. Descamps, Sauvage (Dame). — A Denain, MM. Daudin, Cambay. — A Valenciennes, MM. Giart, Lemaître, Descamps, Ségard, Désert, Marlière, Binois, Dame Blary.

INSPECTION DE LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE.

Lille, M. Druetz, inspecteur de 1^{re} classe; à Valenciennes, ibouys, id. de 2^e classe; à Dunkerque, M. Dessurne, id. de 2^e classe.

ÉCRITS PÉRIODIQUES

Publiés dans le département du Nord.

JOURNAUX POLITIQUES :

S sent ix.	TITRES ET SOUS-TITRES des JOURNAUX.	NOMS		
		du Propriétaire. ou du gérant.	du Rédacteur en chef.	de l'Imprimeur.
ARRONDISSEMENT DE LILLE.				
....	L'Écho du Nord	Leleux, gér...	Leleux.....	Leleux.
....	Le Mémorial de Lille et du nord de la France.....	Boutteau.....	Destigny....	Destigny.
....	Le Propagateur du Nord et du Pas-de-Calais.....	H. Lefebvre ..	H. Lefebvre .	Lefebvre- Ducrocq.
g ...	L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix	Mathon.....	Mathon.....	Mathon.
....	Le Journal de Roubaix	Reboux.....	Reboux.....	Reboux.....
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.				
mes.	Le Courrier du Nord.....	Benoît Henry .	Cellier.....	Benoît Henry.
....	L'Écho de la Frontière.....	Boulan frèr. et Lemaire	Lemaire....	Prignet.
....	L'Impartial du Nord.....	Prignet.....	Prignet....	Idem.
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.				
ue.	L'Autorité.....	Benj. Kien..	Benj. Kien.	Benj. Kien.
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.				
....	L'Indépendant.....	P. Adam.....	P. Adam ...	Vve Adam.
....	Le Courrier Douaisien	Vve. Cérét et Lacquement.	D. Barrez...	Veuve Cérét.
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.				
....	L'Émancipateur.....	Carion (Louis)	Carion (L.)	Carion (L.)
....	La Gazette de Cambrai.....	Renoud.....	Lévêque....	Renier, Boutteu
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.				
ick.	L'Indicateur d'Hazebrouck..	Guermoprez	Guermoprez.	Guermoprez.
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.				
....	L'Observateur des arrondisse- ments d'Avesnes, Cambrai et Valenciennes.....	Viroux.....	Dubois.....	Dubois.

JOURNAUX NON POLITIQUES.

Arrondissement.	Villes.	Titres et Sous-Titres.	NOMS des Propriétaires-Gérants	NOMS des Imprimeurs.
Lille.....	Lille.....	L'Echo de Lille.....	Lévy.....	Lévy.
Idem.....	Idem.....	Le Prix courant légal des marchandises en gros.....	Le syndicat des court. de com.	Lefebvre.
Idem.....	Idem.....	Affiches et Annonces, Jour- nal de Lille.....	Danel et de Franciosi....	Danel.
Idem.....	Idem.....	Guide du Voyageur sur le Che- min de fer du Nord.....	Danel.....	Danel.
Idem.....	Idem.....	La Revue du mois.....	G. Legrand...	Lefebvre.
Idem.....	Idem.....	La Fauvette du Nord.....	Lizot.....	Vve Bayart.
Idem.....	Idem.....	Le Courrier du Commerce, de l'Industrie et de l'Agricul- ture du Nord.....	Reboux.....	Reboux.
Lille.....	Lille.....	Le Dimanche.....	Boutteaux.....	Destigny.....
Idem.....	Idem.....	La Revue indépendante, Vé- rité universelle.....	Véran.....	Lefebvre.
Idem.....	Idem.....	Le Canard.....	H.-L. Lizot.	Horemans.
Valenciennes.	Valenciennes.	La Revue agricole, indus- trielle et littéraire.....	Henry.....	Henry.
Dunkerque..	Bergues...	Journal de Bergues.....	Focqueur, aîné	Focqueur... .
Idem.....	Dunkerque..	Le Pilote Dunkerquois.....	Vve D'Hubert.	Vve D'Hubert.
Douai.....	Douai.....	L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais.....	Adam.....	Adam.
Idem.....	Idem.....	Jurisprudence de la Cour impériale.....	Delebecque...	Obez.
Idem.....	Idem.....	L'Industrie du Nord et du Pas de-Calais.....	Crépin.....	Crépin.....
Idem.....	Idem.....	Souvenirs de la Flandre wal- lonne.....	Dechristé...	Dechristé... .
Cambrai....	Le Câteau..	Le Journal du Câteau et du dé- partement du Nord.....	Dumesnil....	Dumesnil
Idem.....	Cambrai....	L'Industriel.....	Morcrette...	Simon.
Idem.....	Idem.....	Courrier de l'Escaut.....	Denis.....	Becker et Boutin... .
Cambrai... .	Cambrai... .	Le Diogène.....	Ch. Louveau..	Ch. Louveau .
Avesnes... .	Avesnes... .	Le Glaneur, Feuille d'affiches de l'arrondis. d'Avesnes..	Carton.....	Carton.

Par arrêté en date du 24 octobre 1862, M. le Préfet du Nord a décidé que les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité de la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, pendant l'année 1863, à peine de nullité, dans les journaux ci-après désignés :

Pour l'arrondissement de Lille, le *Mémorial de Lille*; pour l'arrondissement d'Avesnes, l'*Observateur d'Avesnes*; pour l'arrondissement de Cambrai, la *Gazette de Cambrai*; pour l'arrondissement de Douai, l'*Indépendant*; pour l'arrondissement de Dunkerque,

l'Autorité ; pour l'arrondissement d'Hazebrouck, *l'Indicateur d'Hazebrouck* ; pour l'arrondissement de Valenciennes, *le Courrier du Nord* et *l'Impartial du Nord*.

Le tarif des annonces judiciaires est fixé à 20 centimes la ligne de 32 à 35 lettres effectives. Le coût du N° justificatif est fixé à 50 c.

Les gérants des journaux d'arrondissement sont tenus de faire insérer à leurs frais et au prix du tarif, dans le *Mémorial de Lille*, un extrait sommaire de chacune de leurs annonces judiciaires.

AGRICULTURE.

CHAMBRES CONSULTATIVES.

La loi du 20 mars 1851 sur l'organisation des chambres d'agriculture a été modifiée par un décret du 25 mars 1852, portant qu'il sera établi, dans chaque arrondissement, une chambre consultative d'agriculture, dont les membres seront nommés par le Préfet.

Les chambres consultatives d'agriculture sont composés d'un nombre de membres égal à celui des cantons de l'arrondissement. Elles sont présidées dans l'arrondissement chef-lieu du département par le Préfet, et dans les autres arrondissements par le sous-préfet. Elles nomment au scrutin un vice-président et un secrétaire.

Conformément aux dispositions du décret précité, M. le Préfet a, par un arrêté du 19 février 1862, procédé à la réorganisation des chambres consultatives du département.

Voici la composition de ces chambres :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Cuel (O. *), conseiller général, *vice-président* ; Vercoustre, *secrétaire* ; Delaetre, propriétaire, à Dunkerque ; Dufour, cultivateur, à Brouckerque ; Vandercolme, *, propriétaire et agriculteur, à Dunkerque ; Cardock, cultivateur, à Petite-Synthe ; Dewaele, maire d'Hoymille.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Cappon, cultivateur à Vieux-Berquin, *vice-président* ; Deberdt, propriétaire, *secrétaire* ; Dequidt, cultivateur et propriétaire, à Sainte-Marie-Cappel ; Seingier-Legris, agriculteur à Steenwerck ; Claudorez, idem, à Hazebrouck ; Senellart-Pannier, cultivateur et adjoint, à Merville ; Beck, juge-de-peace à Steenvoorde.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. MM. Des Rotours, * propriétaire et agriculteur, à Avelin, *vice-président* ; Beaucarne-Leroux, cultivateur et maire à Croix, *secrétaire* ; Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies ; Demesmay, *, cultivateur, à Templeuve ; Lalle-

mant, cultivateur et maire, à Erquinghem-le-Sec; Kuhlmann (O. *), fabricant de produits chimiques, à la Madeleine, correspondant de l'Institut; Messéan, cultivateur et maire, à Bois-Grenier; O'Delant, maire d'Hellemmes; Brame, député, membre du Conseil général du département; Lefebvre, cultivateur, à Lille; Deleplanque, cultivateur à Loos; Bonduelle fils, cultivateur à Bousbecque; Lecat-Butin, *, cultivateur et maire, à Bondues; Ed. Defontaine, *, †, conseiller général à Marquette; G. Heddebault, cultivateur à Houplin; N...

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Monier, cultivateur à Aubencheul-au-Bac, *vice-président*; Boulanger, cultivateur et maire à Doignies, Raoult, cultivateur et maire à Iwuy; Leleu, idem, idem, à Tilloy; Tilloy, cultivateur et fabricant de sucre à Boistrancourt (Carnières); De Beaumont, président du comice agricole; Bauchart, cultivateur et maire à Ligny, N...

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Godart-Desmarest, *, propriétaire et député à Trélon, *vice-président*; De Colnet, conseiller général, à Dompierre; Delhaye, propriétaire et ancien notaire, à Bavai; Douai-Macarez, propriétaire et cultivateur, à Ghissignies; Bever, adjoint et cultivateur à Solre-le-Château; Mary, agriculteur, à Aymeries; Darche, maire de Gognies-Chaussée; Dequesne, conseiller d'arrondissement, à Landrecies; Baudry, maire et agriculteur à Boulogne; Manesse, conseiller d'arrondissement à Fresnoy; Poulet, *secrétaire*.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Billet, cultivateur et fabricant de sucre, à Cantin, *vice-président*; Vasse, professeur au lycée, *secrétaire*; Bernard fils, cultivateur, à Roost-Warendin; Fiévet, cultivateur et maire à Masny; Morelle, idem, à Somain; Guilbert-Estevez, *, propriétaire et maire, à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. M. Grar, Ed., *, raffineur de sucre, président de la société d'agriculture de Valenciennes, *vice-président*; Hamoir, *, cultivateur à Saultain, *secrétaire*; Davaine-Nicole, propriétaire et agriculteur à Saint-Amand; Gouvion-Deroy, *, agriculteur à Denain; Bonnier, juge-de-paix, à Condé; Blanquet, cultivateur et maire, à Famars; de Monchaux, propriétaire à Saint-Amand.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE. (1)

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de Dunkerque comprend les cinq cantons de Dunkerque Est et Ouest, de Bergues, de Wormoudt et d'Hondschoote.

Bureau. MM. Cuel (O. *), ingénieur en chef en retraite, *président*; Harcourt, *trésorier*; Bessat, *secrétaire*.

(1) Les sociétés savantes qui s'occupent en même temps d'agriculture sont inscrites au chapitre *Sciences et Arts*.

Membres résidants. — Canton de Dunkerque-Est. MM. Vandercolme, *, *vice-président*; Carlier, *, président du tribunal de commerce; Nys, propriétaire à Dunkerque; Delelis, adjoint au maire de Dunkerque; de Causans, propriétaire, id.; Debavelaere, cultivateur à Coudekerque-Branche; Foubel, cultivateur à Teteghem; Caudilier, propriétaire, à Dunkerque; Bigorne, idem, idem; Steen, maire à Uxem; Walkens, médecin, idem; Lebecque-Gomel; Romain-Daullé, maire à Teteghem; Debavelaere, cultivateur à Teteghem; Wemaere, cultivateur à Leffrinckhoucke.

Canton de Dunkerque-Ouest. M. Mahieu fils, *vice-président*; Plock, *, ingénieur des ponts-et-chaussées; Hubert aîné, propriétaire à Dunkerque; Gaspard père idem idem; Gaspard fils, docteur en droit, idem; Cardock, cultivateur à Petite-Synthe; Clément, idem à Grande-Synthe; Maegherman, maire à Petite-Synthe; Coquillier, cultivateur à Grande-Synthe.

Canton de Bergues. MM. N. . . , *vice-président*; Wæmaere, cultivateur à Armboutsappel; Courtroy, fabricant à Steene; Vanhove, cultivateur à Pitgam; Herrewyn, percepteur à Bergues; Demazure, à Bergues; Gerssen, vétérinaire, idem; Demeesemaker, propriétaire, idem; Ryssen, cultivateur à Socx; Coudeville, cultivateur à Bierne; Meezemaker, idem, idem; Duwel, cultivateur à West-Cappel; Lelieur, cultivateur à Quaëdypre; de Breyne, idem, idem; Janssens-Benynck, idem, idem; Dousselaert, idem, idem; Dewaele, idem à Pitgam; Decrocq, idem, idem; Debaecque, homme de lettres à Bergues; Boutten, cultivateur à Armboutsappel; Verhille, propriétaire, idem; Dewaele, cultivateur à Hoymille; Demeesemaker fils, propriétaire à Bergues; Miksels, médecin à Quaëdypre.

Canton de Wormhoudt. MM. Vandenkerkhove, *vice-président*, à Volkerinckove; Vanhoutte, cultivateur à Herzeele; Houtters, id., idem; Bergerot, maire à Esquelbecq; Sapelier, cultivateur à Zeggers-Cappel; Blanguaert, idem, idem; Marcotte, idem, idem; Deseize, idem, à Wormhoudt; Denielle, idem, idem; Dehaele, idem, idem; Liévin, Ate, à Wormhoudt.

Canton d'Hondschoote. MM. Regodt, *vice-président*, aux Moères; Danotte, cultivateur à Killem; Wemaere, idem à Rexpoëde; Dewaele, idem, idem; Vandaele, idem à Warhem; Bollingier, id., idem; Vandebavière, idem, à Bambecque; Vandermeersch, id. à Hondschoote; Lelieur, idem, idem; Coppens, idem, idem.

Membres résidants hors de la circonscription. MM. Hamereel, cultivateur à Spycker; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg; Bortier, propriétaire à Ghistelle près Furnes; Landron, cultivateur à Brouckerque.

BOURBOURG.

La société de Bourbourg comprend les cantons de Bourbourg et de Gravelines.

Bureau. MM. Demeunynck, *, maire de Bourbourg, *président*; Vandembavière, cultivateur à Loon, *vice-président*; Vercoustre, conducteur de la 2e. section des Waeteringues, *secrétaire*; Nanquette, vétérinaire à Bourbourg, *secrétaire-adjoint*; Deschodt, propriétaire, *trésorier-bibliothécaire*.

Membres honoraires. MM. Vanwormhoudt, conseiller d'arrondissement, à Gravelines; Bachelier père, ancien maire, à Cappellebrouck.

Membres titulaires. — Canton de Bourbourg. MM. Decousse-maker, * ✕ ✕, conseiller général à Bourbourg; Decarpentry, juge-de-peace, idem; Vercoustre, propriétaire, idem; Lysensoone, herbager, idem; Lysensoone, propriétaire; Deschodt, cultivateur, idem; Delecourt, pépiniériste, idem; Porquet-Dourin, cultivateur, idem; Duval, vétérinaire; Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne; Tettart, Aug., idem; Belle père, propriétaire, idem; Belle, Ed., cultivateur, idem; Vercoustre, Vict., idem, idem, idem; Ryckevaert, idem, idem; Dereude-Vandebrouck, idem, idem; Duytsche, idem, idem; Desmidt, idem, idem; Waguet, idem, idem; Meesmacker, idem, idem; Dereudre-Dehorter, idem, idem; Dufour, idem, à Brouckerque; Debavelaere, idem, idem; Francke, idem; Landron, idem, idem; Mahieu, idem, à Cappellebrouck; Schallier, idem, à Cappellebrouck; Meesemacker, idem, idem; Dericke, idem, idem; Deram, idem, idem; Landron, Désiré, idem, idem; Bellangé, idem, idem; Hauw, idem, à Looberghe; Bogaert, idem, idem; Wemaere, maire à Spicker; Senaene, J., cultivateur, idem; Senaene, B., idem, idem; François, idem, à Saint-Pierrebrouck.

Canton de Gravelines. MM. Vanwormhoudt, entrepreneur et cultivateur à Gravelines; Geersen, idem, à Craywick; Longueval, maire à Loon; Fétel, cultivateur, idem; Caron, idem, idem; Fétel-Longueval, idem, idem; Thelliez, idem, idem; Hubert, idem, idem; Fournier, idem, idem; Backeroot, idem, idem; Fétel-Devos, idem, à Loon; Stevenodt, adjoint à Loon; Devos, cultivateur, id.; Louf, à Saint-Georges.

HAZEBROUCK.

Bureau. MM. Claudorez, *président*; Deschodt, *vice-président*; Deberdt, *secrétaire*; Margerites, *trésorier*.

Membres. MM. Senellart-Pannier, à Merville; Cleenewerck, *, conseiller général; Dezeure, à Wallon-Cappel; Villette, à Pradelles; Joie, à la Gorgue; Dequidt, à Sainte-Marie-Cappel; Bouillez-Verhaeghe, à Merville; Beck, à Steenvoorde; Dumont, à Ebblin-

ghem; Schrevere, à Zuydpeene; Lutun, à Merville; Mooreel, à Ecke; Deschodt, à Hazebrouck; Lobbedez, idem; Duquenne, à La Gorgue; Demeerseman, à Borre; Loridan-Hullebert, à Estaires; Vandaele, à Zermezele; Claudorez, à Morbecque; Reumaux, à Wemaers-Cappel; Rohart, à Estaires; Warein, à Hazebrouck; Lespagnol, idem; Bicswal, idem; Smagge, idem; Margerein, idem; Debaecker, idem; Guermonprez, idem; Houvenaghel, id.; Omaere, Louis, idem; H. Omaere, idem; Joetz, idem; de la Serre, à Renescure; de Palmaert, à Ebbllinghem; Carlier, à Steenbecque; Hadout, à Merville; Cattoir-Flahaut, à la Gorgue; Vandembussche, à Arnéke; Decanter, à Steenvoorde; Deroo, cultivateur à Morbecque; Coustenoble, à Merville; Lerouge, à Estaires; Gombert-Dupont, à Merville; Sockeel, à Winnezele; Houvenaghel, à Hazebrouck; Pocqueur, à Staple; Deboudt, idem; Courin, idem; Oudoive, à Borre; Léturgie, à Sainte-Marie-Cappel.

BAILLEUL.

Bureau. MM. Béhaghel, conseiller général, *président*; Gourmez-Caboche, *secrétaire*; Baelde, P., *trésorier*.

Membres résidants. MM. Stoppelgast; Decoussemaker, Henri; Declercq; Decoussemaker, Maximilien; Duverlie; Salomé; Lauwrière; Delerue; Delangre; David; Hopsomer; Dumetz, docteur en médecine; Deswarte; Devos; E. Flahaut; H. Flahaut; Vandewalle, Henri.

LILLE. — COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT.

Créé par arrêté du Préfet du 22 août 1853.

Ce comice est composé de 5 membres honoraires, de 180 membres titulaires et de 30 membres correspondants.

Membres honoraires. MM. le Préfet du Nord, *président*; le secrétaire-général de la Préfecture, le maire de Lille.

Bureau. MM. Lefebvre (O. *), propriétaire, *président honoraire*; Girardin (O. *), doyen de la Faculté, *président*; Demesmay, *, cultivateur, *vice-président*; Heddebauld, idem; Charles, médecin-vétérinaire, *secrétaire-général*; Lethierry, *secrétaire-adjoint*; Defontaine, F., propriétaire, *bibliothécaire archiviste*; Jules Lefebvre, *bibliothécaire-adjoint*; Tripier-Durieux, idem, *trésorier*.

AVESNES.

Bureau. MM. Mailliet aîné, *président*; Tordeux, E., *vice-président*; Caverne fils, *secrétaire*; Fosset, *secrétaire-adjoint*; Delflache, *trésorier*; Bourgeois, *bibliothécaire*; Mailliart, *bibliothécaire-adjoint*.

Membres. MM. Tordeux, filateur à Avesnelles; Legrand, Th., filateur à Fourmies; Azambre, propriétaire à Avesnes; Hennet, à Bavai; Mary, propriétaire à Aymeries; Lelong, maître de postes à Avesnes; Douai-Macaretz, fabricant de sucre à Ghissignies; Darcy, idem, à Sains; Dequesnes, adjoint à Landrecies; Godard-Desmaret, *, député, à Trélon; de Saint-Aubin, fabricant de sucre à Sassegnies; Wagner fils, idem, à Semousies; Poncet, vétérinaire au Quesnoy; Waquier, idem, à Dourlers; Hédon, id., à Cartignies; Sury, idem, à Berlaimont; Blanchard, propriétaire à Baslieu; Evrard, juge-de-paix à Avesnes; de Colnet, propriétaire à Dompierre; Martin, capitaine en retraite à Fayt; Brillet, négociant à Dourlers; Juniet, propriétaire à Saint-Hilaire; Lambert, notaire à Cartignies; Gosse, propriétaire à Petit-Fayt; Lengrand, idem, à Haut-Lieu; Letorel, idem, à Trélon; Marchand, notaire à Avesnes; Collart fils, à Baslieu; Madoulé, vétérinaire à Landrecies; Noquet, idem, à Maroilles; Hulin, propriétaire à Cartignies; Bevière-Saint-Fleury, idem, à Avesnes; Bourgeois, juge-de-paix, à Trélon; de Préseau, propriétaire à Avesnes; Mailard, idem, idem; Guillain-Tiébaud, idem à Dompierre; Dineux-Havée, idem à Avesnes; Dubreucq, cultivateur à Wargnies-le-Grand; Emond, notaire à Berlaimont; Compagnie, propriétaire à Landrecies; Hubert, banquier, idem; Lelong, à Landrecies; Bricart, propriétaire à Boulogne; Bricart, Em., idem, idem; Coupé-Brillet, négociant à Dourlers; Brochet, ingénieur civil, à Landrecies; Viroux, propriétaire à Avesnes; Renaux, meunier à Floursies; Bachy, pharmacien à Maroilles; Brulin, instituteur, idem; Demoulin, notaire à Dourlers; Ansieau, brasseur à Trélon; Dubois Viroux, imprimeur à Avesnes; Tabary, idem; Cu villier, adjoint à Trélon; Coquelet, filateur à Fourmies; Defontaine, instituteur, idem; Malengreaux, propriétaire à Trélon; Collignon, maître de verreries, idem; Hostelet, propriétaire, idem; Marcoux, idem, idem; le comte H. de Nédonchel, idem, à Jolimetz; Blanchart, propriétaire à Baslieu; Renoirt fils, à Flaumont; Lefebvre, propriétaire à Saint-Hilaire; Lamendire, à Baslieu; Devaux, propriétaire à Saint-Hilaire; Bonnaire, brasseur à Landrecies; Samain, propriétaire à Cartignies; Fretin du Sartel, idem à Potelle; Laurent, idem à Villereau.

MAUBEUGE.

Bureau. MM. le maire de Maubeuge, *président honoraire*; Walrand, notaire, *président*; Deroisin, propriétaire, ex-agriculteur, à Recquignies, *vice-président*; Bailliant, marchand, à Maubeuge, *secrétaire*; Levecque, receveur municipal, à Maubeuge, *trésorier*; de la Torre, conseiller-général, maire à St.-Vaast, *président du comice de Bavai*; Coulmon, conseiller d'arrondissement, à Bavai,

vice-président du comice de Bavai; Bever, notaire à Solre-le-Château, président du comice de ce canton; Rouez, conseiller-général et maire à Solre-le-Château, vice-président de ce comice.

VALENCIENNES.

Comices agricoles de l'arrondissement.

VALENCIENNES. — *Agriculture*, M. Hamoir, Gustave, *, *président*; — *horticulture*, M. Bultot, *président*; M. Farez, professeur de botanique au collège, *secrétaire*.

CONDÉ. — M. Bonnier, juge-de-peace, *président*; M. Waternau, *secrétaire*.

SAINT-AMAND. — M. Nicolle, *président*; M. Waché, Séraphin, *secrétaire*.

DENAIN. — M. Deslinsel, *président*; M. Gouvion, J. *secrétaire*.

CAMBRAI.

Bureau. MM. De Beaumont, propriétaire, *président*; Leleu, cultivateur, membre du Conseil général, *vice-président*; Evrard, *, ingénieur civil, *secrétaire*; Ledoux, notaire, *trésorier*.

Haras.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 40 décembre 1853.

Il existe dans le département cinq stations d'étalons impériaux; elles sont placées à Lille, Valenciennes, Avesnes, Le Cateau et Bourbourg, et comprennent ensemble 45 étalons.

Les étalons départementaux, au nombre de vingt-deux, sont répartis dans les divers arrondissements.

Outre les étalons désignés ci-dessus, il existe dans le département du Nord 43 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte.

Des fonds sont affectés, depuis plusieurs années, au budget départemental, à l'amélioration de la race chevaline, et le Conseil général a inscrit au budget de 1862 une somme de 3,000 fr. destinée à encourager l'achat d'étalons par l'industrie privée.

Le 14 novembre dernier, M. le Préfet, de concert avec la commission constituée à cet effet, a inauguré le nouveau mode proposé en décernant trois primes de 4,200 fr., 4,000 fr. et 800 fr. aux trois reproducteurs du type le plus remarquable, qui ont été achetés pour être répartis dans le département. Les conditions de concours étaient celles-ci : les étalons devaient être âgés de trente mois au moins à cinq ans au plus; ils devaient mesurer au garrot le minimum de taille de 4 m. 55 cent. et être exempts de tares et vices redhibitoires. Six chevaux ont été amenés et ont été très-appréciés pour leurs formes bien proportionnées et leurs

allures légères et vigoureuses. L'un des trois étalons primés a été, sur l'avis de la commission, immédiatement cédé par M. le Préfet à un propriétaire qui le réclamait moyennant un prix approximatif de celui que le département venait de conclure, ce propriétaire s'engageant à faire faire la monte par ce reproducteur et à le garder pendant cinq ans pour ce service. De cette façon, M. le Préfet a pu intervenir ensuite, de l'avis de la commission, pour faciliter l'acquisition d'un quatrième cheval faite par un autre propriétaire qui a souscrit au même engagement.

Ce nouveau système a démontré ce qu'on peut espérer dans l'avenir. L'acquisition directe, en effet, par les particuliers, d'étalons départementaux de valeur est souvent impossible, parce que ces animaux, même quand on les désire, sont très-difficiles à trouver et à choisir. Le mode d'achat avec primes et de revente par le département, stimulera les marchands de chevaux à se procurer de jeunes sujets dans les pays producteurs. Les amateurs, par suite, auront la certitude de pouvoir faire, au chef-lieu du département, à jour fixe, les meilleurs choix désirables, et la question de l'amélioration de la race chevaline entrera dans une voie sérieuse et féconde en heureux résultats.

Art vétérinaire.

Le nombre des vétérinaires brevetés exerçant dans le département est de 67, qui se répartissent par arrondissement, savoir :

Dunkerque, 4; Hazebrouck, 5; Lille, 9; Cambrai, 17; Ayesnes, 17; Douai, 3; Valenciennes, 12.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Autorisée par décision ministérielle du 4 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin-vétérinaire, à Lille
Secrétaire, M. Delplanque, idem, à Arras.

Drainage.

Le service du drainage est placé, depuis le 1^{er} janvier 1859, dans les attributions de MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

La loi du 17 juillet 1856, sur le drainage, dispose qu'une somme de cent millions est affectée à des prêts destinés à faciliter les opérations du drainage. Ces prêts sont remboursables en 25 ans, par annuités comprenant l'amortissement du capital et l'intérêt calculé à 4 p. %. — Un décret du 24 septembre 1858 a déterminé la forme et l'instruction des demandes de prêts, et les conditions de ces prêts.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées en 1852 et 1853 par voie d'élection, conformément aux dispositions des décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852. Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE. MM. le Préfet, *président d'honneur*; Kuhlmann (O. *), *président*; Verley, *, *vice-président*; Rouzé, *, *trésorier*; Wattine-Bossut, Tilloy-Casteleyn, Loyer, Scrive Bigo, *, Descat-Leleux, *, Bonte, Vanderhagen, Bernard, Delesalle, Descamps, Decroix, V. Saint-Léger.

Membres correspondants. MM. Wallerand, G. Tilloy, dans l'arrondissement de Cambrai; Patoux, Giroud, dans l'arrondissement de Douai.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.— MM. Morel-Agie, *, *président*; A. Carlier, *, Durin, Becq, Choquet, Hector Féron, *.

Secrétaire de la chambre, M. E. Delbeke.

VALENCIENNES. MM. Lefebvre, Emile, *, *président*; Canonne, *, *vice-président*; Delame, *trésorier*; Bracq, *, Lewille, *, Durieux, Blanquet, *, Hamoir, Aug.; Renard.

Membres correspondants dans l'arrondissement d'Avesnes. MM. Dumont, *, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Hamoir, idem, à Maubeuge; Lucq aîné, à Maubeuge.

Secrétaire de la chambre, M. E. Bouton.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Cinq chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix, à Cambrai, à Avesnes et à Douai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING. MM. Desurmont-Desurmont, *président*; Jourdain-Defontaine, Leplat-Desnoulet, Lucien Nollet, Lorthiois-Desplanques, Motte, Jonglez-Wattel, Deroubaix, Leurent, Laloy, Duvillier-Duriez, Lamourette, F. Masurel; *secrétaire*, M. Elie Brun.

ROUBAIX. MM. Paul Defrenne, *président*; Bossut, Eeckmann, Mimerel fils, *, Lefebvre, Delfosse, Descat, Réquillart-Screpel, Wattine-Bossut, Grimonprez-Bossut, J. Delattre, Screpel, A. Boissière; *secrétaire*, M. Brun-Lavainne.

CAMBRAI. MM. Wallerand, Pierson, Cornaille-Leroy, Lallier,

Seydoux, *, Milcent, Tilloy, G. Mallet, Bertrand, Brabant, Quinchon, Petit, H. Huart; *secrétaire*, M. Cornaille-Leroy.

AVESNES. MM. N..., *vice-président*; Mailliet, filateur à Avesnes; Dumont, *, maître de forges à Ferrière-la-Grande; Rouez, Zénon, filateur de laine; Tordeux, idem; Godard Desmarest, *, maître de verreries; Coquelet-Boniface, filateur à Fourmies; Hamoir, directeur de hauts-fourneaux à Maubeuge; Hazard, marchand de bois à Beugnies; Scullfort, fabricant; Clavon, filateur de soie; Herbecq, manufacturier; George; *secrétaire*, M. Tordeux.

DOUAI. Un décret du 3 août 1862 ayant autorisé l'établissement d'une chambre consultative des arts et manufactures à Douai, il a été procédé à l'élection des douze membres qui doivent la composer. Cette opération a amené la nomination de MM. Fiévet, fabricant de sucre à Masny; Giroud, raffineur de sucre à Douai; Patoux, maître de verreries à Aniche; Dejaeghere, brasseur à Douai; Guilbert-Estevez, *, fabricant de sucre à Orchies; Villemain, directeur des mines d'Auberchicourt; Butruille, fabricant de toiles à Douai; Hanotte, entrepreneur, idem; Bacley, fabricant de tulle, idem; Boulanger, marchand de vin, idem; Dupont, banquier, idem; Paix, Edm., négociant en grains, idem.

BUREAU DE CONDITIONNEMENT des soies et laines à Roubaix.

Un décret du 31 août 1858 a autorisé la ville de Roubaix à ouvrir un bureau de conditionnement de soies et laines.

Commission de surveillance, MM. C. Descat, *, F. Frasez, J. Lagache, conseillers municipaux; Delfosse, A. Mimerel, fils, *, membres de la chambre consultative des arts et manufactures.

Directeur, M. Musin.

BUREAU DE PESAGE POUR LES MATIÈRES TEXTILES,

Institué par arrêt préfectoral du 27 août 1858.

Directeur-comptable, M. A. Musin.

Inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Inspecteur spécial du département, M. Dupont.

COMMISSIONS D'INSPECTION.

ARRONDISSEMENT DE LILLE. — MM. le Préfet (G. O. *), *président*; De Melun, conseiller-général, *vice-président*; Durieux-Forret, propriétaire, *secrétaire*; Dupont, inspecteur; Malfait, prop.; Caux, vérificateur des poids et mesures; Ed. Defontaine, *, ancien président du tribunal civil; Fr. Defontaine, propriétaire; De Caulain-

court, propriétaire ; de Germiny, idem ; Rouzière-Cavalier, ancien négociant ; Jonglez-Deligne, propriétaire ; Vandercruyssen fils, propriétaire ; Durieux Forret, à Lille ; Boussemaert, ancien notaire, à Armentières ; Fretin, *, maire, à Quesnoy-sur-Deûle ; Dubuisset, docteur en médecine, idem ; Bulteau, brasseur, à Pont-à-Marcq ; Six, tanneur, idem, Decottignies, commerçant, idem ; Briffault, cultivateur, à Flers ; Deledeuille, officier de santé, à Haubourdin ; Leclercq-Grandel, propriétaire, à Lille ; Brasme, rentier, à Haubourdin ; Auffray, capitaine en retraite, idem, Lecomte, propriétaire, à Moulins-Lille ; Denniel, idem ; Jeanson, pharmacien, à Armentières ; Prevost, conseiller municipal, à Templeuve ; Menche, propriétaire et maire, à Haubourdin ; Lefebvre-Crombez, négociant à Tourcoing ; Célarier, ancien commissaire-priseur, à Loos ; Billon, docteur en médecine, idem ; Billet, marchand, à Halluin ; Demeestère, *, propriétaire, idem ; Dujardin, propriétaire à Roubaix ; Prouvost, propriétaire, idem ; Pennel, propriétaire à Ronchin ; Flippo, propriétaire ; Dubar-Delespaul ; négociant, idem ; Delahaye, pharmacien à Seclin ; Messéan, percepteur à Comines ; Catteau-Lauwick, propriétaire, idem ; Nollet, négociant à Tourcoing ; Masnou, avocat à Lille ; Derbigny, conseiller de préfecture, propriétaire à Haubourdin ; Duverdyn, propriétaire, idem ; Bonte, idem, idem ; Flament-Charvet, propriétaire à Lille ; Debuchy, idem ; à Roubaix ; Brulois, idem, idem ; Delemer-Peuviion, idem, à Lille ; Lepercq, brasseur à Quesnoy-sur-Deûle ; Ollivier-Charvet, propriétaire à Lille ; Henry, docteur en médecine à Seclin ; Dujardin, rentier, idem ; Quecq, avocat à Lille ; Taillar fils, propriétaire, idem ; Honoré, idem, à Marcq-en-Barœul ; Pouillet-Brunel, idem, idem ; Gruez, capitaine de douanes en retraite à Wambrechies ; Butin, pépiniériste, idem ; Destombes-Leroy, propriétaire à Tourcoing ; Delputte, fabricant, idem ; Apprederis, propriétaire, idem ; Baudoux, ancien notaire à Phalempin ; Pipelart, marchand, idem ; Brulois, cultivateur à Wasquehal ; Selosse, idem, idem ; Mille, propriétaire à Lille ; Mourcou, idem, à Lille ; Guichard-Evrard, idem ; Rouzé, propriétaire à Willems ; Moutardier, receveur à Tourcoing ; Rameau, propriétaire à Templeuve ; Lefebvre, propriétaire à Hellemmes ; Rouzière, idem, à Lille ; Houzé de l'Aulnoit, avocat, idem ; Dupire-Duponchel, propriétaire à Roubaix ; Ducou-rouble, idem, à Lille ; Brice, ancien notaire, idem ; Jules Lefebvre, propriétaire, idem ; Houzé de l'Aulnoit, docteur en médecine à Lille ; Ployette, propriétaire, idem ; Dorémieux, conseiller municipal, idem ; Dechin, rentier à Lille ; Gennevoise, avoué, idem ; Romont, propriétaire, idem ; Collet, professeur, idem ; Chombart, avocat, idem ; Delerue, propriétaire à Ascq.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. MM. Delaeter, doyen-curé de St.-Eloi à Dunkerque ; Morel, conseiller municipal, idem ; Men-

boo, *, docteur en médecine, id.; Bonvoisin, inspecteur primaire id.; Deleflie, maire de Watten; Hilst, id., à Armsbouts-Cappel; Favier, receveur d'enregistrement à Hondschoote.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK. MM. Béhaghel, membre du conseil-général, à Bailleul; Arnould, négociant à Merville; De lassus, id., id.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI. MM. Toussaint-Lallier, négociant à Cambrai; Eraux-Chantreuil, marchand de draps, au Câteau; Sartiaux, prop.; Desrousseaux, curé de St.-Géry, à Cambrai; Stiévenart, prop., id.; Bouchez, vérificateur des poids et mesures, id.; Crépin, conseiller-général, à Proville; Boulanger, conseiller d'arrondissement, à Doignies; Ségard, curé à Rumilly; Sorlin, prop. à Banteux; Delafons, id. au Câteau; Flayelle, notaire, id.; Collery, cultivateur, id.; Rousseau-Charlet, négociant au Câteau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES. MM. Wery, prop. à S aint-Hilaire, Darcy, père, id. à Stains; Girod, vérificateur des poids et mesures; Maillard, prop. à Etrœungt; Marsy, pharmacien à Landrecies; Philippe, brasseur à Maubeuge; de Lagorce, prop. id.; Mathieu, médecin à Hautmont; Marchant, prop. à Maubeuge; Baillon-Pluchart, prop. au Quesnoy; Lustremant, médecin à Wargnies-le-Petit, Carlier fils, prop. à Villers-Pol; Lefebvre-Douay, prop. au Quesnoy; Couvez, marchand de bois à Solre-le-Château; Divry, notaire à Fourmies; Delloue, prop. à Anor; Delhayé, ancien notaire à Bavai; De Colnet, conseiller général à Dompierre; Bernaille, maire à Anor.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI. MM. Wautiez, vérificateur des poids et mesures; Boutique, avoué à Douai; Tréca-Leleu, propriétaire, id.; Imbert de la Phalecque, avocat, idem; Potiez, propriétaire, idem; Lavoix, receveur municipal, idem; Desuède, propriétaire, idem; Bourgeois, inspecteur de l'instruction primaire, idem; Branque, maire à Lecluse; baron de Bouteville, conseiller général à Honnaing; Piédanna, médecin à Marchiennes; Leleu, conseiller d'arrondissement à Auchy.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. MM. Lemer, maire à Bruille-St.-Amand; Deslinsel, maire à Denain; Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes; Renard, membre du conseil général à Fresnes; Bouchez, conseiller d'arrondissement à Bouchain; Deslinsel, propriétaire à Onnaing; de Monchaux, contrôleur à Valenciennes; Barbieux, notaire à Saint-Amand; Bouchelet, maire à Lourches; Morelle, idem à Haspres; Waterneau, médecin; Castiaux, maire à Vieux-Condé; Bracq, *, idem, à Valenciennes; Tancrede fils, idem, à Marly; Lecuyver, *, idem, à Saint-Saulve; Manouvrier, médecin à Valenciennes; Courtin, proprié

taire à Valenciennes ; Dutouquet, architecte, idem ; David, sous-inspecteur des enfants assistés.

BANQUE DE FRANCE — SUCCURSALE DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire, en date du 27 avril 1848, a réuni la banque de Lille à la banque de France.

Directeur, M. Verley, * ; *administrateurs*, MM. Bernard ; Descamps (Alfred) ; Gihoul ; Heurté ; Huet ; Rouzé, Th., * ; Scalbert, A. ; Verstraete, Em ; Wallaert, Aug., * ; *censeurs*, MM. Charvet-Barrois ; Marracci ; Pollet.

SUCCURSALE DE VALENCIENNES. *Directeur*, M. Delcourt-Dubois ; *administrateurs*, MM. Delame-Lelièvre ; Dupont ; Lefebvre ; Dècle ; Hollande ; Ewbanck ; Bracq-d'Abancourt, * ; Hamoir ; *censeurs*, MM. Canonne, * ; Leuret, * ; Blanquet ; *caissier*, M. Véron ; *comptables*, MM. André et Bourriot.

SUCCURSALE DE DUNKERQUE. *Etablie par décret du 13 juin 1855.* — *Directeur*, M. Coffyn ; *administrateurs*, MM. Beck père, Thierry, Vancauwemberghe, Collet-Taverne, Z. Chocquet, Durin, Bonvarlet ; *censeurs*, MM. Carlier, A., * ; Féron, * ; de Clebsattel, * ; *caissier*, M. Hernu ; *contrôleur*, M. Champeaux ; *expéditionnaire*, M. Bardin.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Société anonyme autorisée par décret impérial du 10 mai 1854.

Directeur, M. Kiener ; *caissier*, M. Grimbél ; *conseil d'administration*. MM. Catel-Béghin, Derode, P., Descat-Leleux, * , Droulers, * , Gentil, Arthur, Grandel-Parvillez, Groulois, Honnorat, Kuhlmann (O. *), Loncke-Maccartan, Noyelle, Scrive ; *censeurs*, MM. Richebé (O. *), Maracci, Vanderhagen, Alex.

BOURSES DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord, elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE. *Agents de change*. MM. Sapelier, *syndic* ; Sauvage, *premier adjoint* ; Alibert, *deuxième adjoint* ; Sergent, Deman. A. Sapelier, H. Spiers, Leroy, Vandercolme fils, Lefebvre, de Baillu, Plaideau.

BOURSE DE LILLE. *Agents de change*. MM. Ch. Duquesnoy, *syndic* ; Dupuis, Verbiest, Liagre, Prat, Labielle.

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Salembier, *syndic* ; Mercier, *premier adjoint* ; Roland, *deuxième adjoint* ; Degueuser, Blancho, Desmyttère, Werquin, Desoubry.

BOURSE DE DOUAI *Agents de change courtiers de commerce.* MM. Jeannin, *syndic*; Pouille, *premier adjoint*; Lefebvre, *deuxième adjoint*; Lasorne, Campion, Cambier, Maure, Dumoutier.

BOURSE DE VALENCIENNES. Il doit y avoir six agents de change; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

Courtiers de commerce. N...., *syndic*; MM. Maqueron, *syndic-adjoint*; Derombies, Canu, Delgrange, Denoyelle.

Agents consulaires étrangers en résidence dans le département.

DUNKERQUE. MM. Bonvarlet, consul de Danemarck et de Hanovre; Bourdon, consul de Prusse; Allard, consul des Pays-Bas; Cousin, vice-consul des Pays-Bas; Morel-Agic, consul de Hambourg, de Brême, de Lubeck, des Etats-Unis d'Amérique; Thierry, consul de Suède et de Norvège; Jodocius, vice-consul de Portugal; Dewulf, consul de Belgique; Alf. Morel, agent consulaire d'Autriche; Chamonin, ✠ (Esp.), vice-consul d'Italie et vice-consul d'Espagne; E. Darras, consul de Mecklembourg; Féron, vice-consul du Brésil et du Mexique; Norman-Pringle, consul d'Angleterre; Vanderest, consul de la Confédération-Argentine; P. Debaecque, vice-consul de Russie; P. Debaecque, consul de Costa-Rica; Collet, consul de la république de Vénézuëla.

LILLE. MM. N...., consul de Belgique; Decock fils, vice-consul idem.

VALENCIENNES. M. Edouard Ewbanck, consul de Belgique.

GRAVELINES. M. Demarle, vice-consul de Suède et de Norvège.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Un décret du 1^{er} juillet 1852 a établi dans chaque canton une commission de statistique chargée de remplir et de tenir à jour pour les communes de la circonscription cantonale, deux tableaux de renseignements sur les faits statistiques dont il importe que le Gouvernement ait la connaissance annuelle et sur ceux qui, par leur nature, ne peuvent être utilement recueillis que tous les cinq ans. Les membres des commissions sont nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de départements ou d'arrondissements comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission. Les Préfets et Sous-Préfets sont présidents de droit des commissions établies dans les chefs-lieux de départements et d'arrondissements. Les autres commissions ont un président nommé par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires-archivistes.

Les commissions cantonales de statistiques du département du Nord sont composées comme suit :

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Cantons de Lille. MM. le Préfet du Nord, *président* ; le maire de Lille, *vice-président* ; Bernard, cons. gén. ; Kuhlmann, id. ; Rouzé, cons. d'arr. ; Lefebvre, *, doyen-c. ; Honoré, id. ; Aernouts, id. ; Leconte, *, id. ; Bafaleur, id. ; Vieillard-d'Estrées, dir. des dom. ; Renard, dir. des cont. ; Leroy, dir. des douan. ; Bourdon, juge ; Lejosne, j.-de-p. ; Dancoisne, id. ; Bougenier, id. ; Delerue, id. ; Brame, v.-prés. des hosp. ; Cazeneuve, docteur-méd. ; Le Glay, arch. ; Bernot, dir. de l'éc. prof. ; Verley, dir. de la b. ; d'Hastrel, insp. des for. ; Marteau, architecte ; Marquette, agent-voyer chef hon. ; Brigandat, docteur ; Cleenewerck, cons. de préf. ; Binaut, doct. ; Desrousseaux, notaire ; Deledicque, id. ; Delannoy, avocat ; Gentil-Descamps ; anc. adjoint ; Théry, avocat ; Degrimon-pont-Vernier, filateur ; Delesalle, idem ; Longhaye, nég. ; Scribe, fabricant ; Dorémieux, propriét. ; Machu, père, fabricant ; Mas, nég. ; Verstraete, id. ; Charvet, id. ; Toussin, fil. ; Steverling-Mallet, nég. ; Bernard, id. ; Danel, imp. ; Ricouart, entrep. ; Steverlyng-Desmons, fil. ; Daumas, nég. ; Courbon, fil. ; Calaisse, nég. ; Fays, prop. ; Dehau-Deleruyelle, prop. ; Derode, prop. ; Séon, vét. ; Defefosse, av. ; Werquin, prop. ; Bacq, idem ; Defontaine, id. ; Obert, id. ; Sénéchal-Ovigneur, id. ; Venot-Cazier, id. ; Haut-bois, méd. ; Frappé-Leloir, cult. ; Richebé, prop. ; Bachy, prop. ; Castel, fab. ; O'Delant, maire ; Montaigne, id. ; Bajoux, cultivat. ; Bigo-Tilloy, fabricant ; Houvenaghel, propriétaire ; Vanlaton, curé ; Mourmant, adjoint ; Loyer, propriétaire ; Herlemont, curé ; Lefebvre, fab. ; Olivier, doct. ; Lesaffre, maire ; Gadenne, cult. ; Picavet ; id. ; Cornille, id. ; Masquelier, id. ; Hochart, percept. ; Desmazières-Maquet, prop. ; Defives, ferm. ; Bailly, pép. ; Salembier, maire ; Leroy, adj. ; Claies, cult. ; Danset, man. ; Vie Obert, maire ; St.-Léger, curé ; Delos, cult. ; Pollet, id. ; Catry, prop. ; Deshonnets, cult. ; Morelle, maire ; Panckoucke, perc. ; Dubuisset, cult. ; Lefebvre, maire ; Baudoux, cult.

Canton d'Armentières. MM. le maire d'Armentières, *président* ; Pouchain-Boutry, adj. ; Rogeau, cult. ; Boussemar, not. hon. ; Jeanson, ph. ; Cerf, perc. ; Bouvart, princ. ; Dernoncourt, sec. de la m. ; Lemor, insp. de douan. ; Musin-Lespagnol, écon. ; Briait, maire ; Brame, adjoint ; Decoster, sec. de la m. ; Villers, maire ; Decherf, adj. ; Duhem, maire ; Deron, cult. ; Samyn, sec. de m. ; Roussel, cult. ; Delobel, id. ; Pollet, maire ; Denoyelle, cult. ; Legourmand, maire ; Delannoy, brass. ; Wicart, march. ; Messéan, maire ; Prin, adj.

Canton de La Bassée. MM. le maire de La Bassée, *président* ; Ybert, méd. ; Leleux, rent. ; Denabrif père, id. ; Costement, géom. ; Cousin, not. ; Duchâteau, inst. ; Lesage, vét. ; Lestarquit, cult. ; Beghin, id. ; Dilly, id. ; Marsy, id. ; Denis, id. ; Lefebvre, id. ;

Degruson, curé; Lemaire, cult.; Nepveu, cult.; Barbry, fab.; Dael, id.; Dubrulle, cult.; Chombart, maire; Brunelle, adj.; Cogez, fab.; Desurmout, prop.; Haage, cult.; Boulogne, id.; Chombart, maire; Chombart, cult.; Lezie, id.; Caudrelier, curé; Romon, maire; Brassart, curé; Lallemand, cult.; Conia, cult.; Méplaux, id.; Lecocq, id.; Pionnier, id.; Delfosse, rentier; Waymel, id.; Dutilleul, not.; Denis, pharmac.; Lys, méd.; Boïdin, prop.; Catteaux, id.; Tilloy, fab.; Sauvage, march.; Ridez, cult.; Chombart, maire; Delgrange, perc.; Adam, cult.; Canyn, curé; Carré, cult.; Lefebvre, id.; Pannequin, curé; Cordonnier, maire; Brasme, cult.; Leroy-Leroy, fab.; Féron, méd.; Derom, not.; Adam, cult.; Leclercq, id.; Piquet, brass.; Appourchaux, cabar.; Leclercq, cult.; Leroy-Dubois, maire; Rigaut, cult.; Delmasure, id.; Rigaut, id.; Delerue, id.; Desnoulet, inst.; Bequet, cult.; Bonnel, id.; Vincent, id.; Lemaire, id.; Gruson, id.; Delangre, curé; Leclercq-Mortelecque, maire; Delecourt, cult.; Pionnier, curé; Pollet, cult.; Duchâtelet, inst.; Mortelecque, marchand; Houde, dir. de poste; Beghin, gref. de jug.-de-paix; Duthild, jug.-de-paix; Leroy, rec. m.; Morel, rec. enreg.; Dufossé, inst.; Boulinguez, id.; Fardel, prof.; Triquez, id.; Legrand, c. de p.; Bacle, adj.; Danisset, cult.; Chombart, cons. gén.

Canton de Cysoing. MM. le maire à Cysoing, *président*; Brame, cons. gén.; Revel, j.-de-p.; Delerue, adj.; Rousselle, curé; Legentil, adj.; Desmons, brass.; Lefebvre, cult.; Druon, maire; Dauchy, cult.; Maigret, id.; Huin, maire; Carpentier, secrét.; Foutry, maire; Lecocq, cult.; Deffontaine, adj.; Thierrie, cult.; Cretin, adj.; Mulle, cult.; Carpentier, id.; Dufresnoy, id.; Cabv, id.; Mouque, id.; Castel, id.; Lefebvre, maire; Dutilleul, cult.; Pollet, maire; Pollet, cult.; Pollet B., id.; Baratte, maire; Lancelle, doyen-c.; Delannoy, ex-percep.; Cocheteux, fab.; Demesmay, agron.; Wartel, adj.; Hovine, maire.

Canton d'Haubourdin. MM. le maire d'Haubourdin, *président*; Ravaux, doyen-curé; Tierce, juge-de-paix; Derbigny, conseiller de Préfecture; Thomas, rec. de l'enr.; Labbe, arpenteur; Delesalle, maire; Delfortry, curé; Cazier, maire; Desplanques, curé; Cazier, Ed., propriétaire; Lutun, cult.; Lelong, maire; Picavet, J.-B.; Descamps Le Nory; Sauvage, L.; Lefebvre, Jules; Hochart, id.; Bécuwe, curé; Platel; De Garsignies, maire, Foucart, adj.; Carlier, maire; Lutin, adj.; Coisne, ancien maire; Vandennem, pr.; Josson, not.; Billon, maire; Hochsteter, chim.; Platel, ferm.; Galloo; D'efives, adj.; Bernard, maire; Fremaux, cult.; Salomé, maire; Becquart, adj.; le comte O. D'Hespel, maire; Deleporte, moun.; Menu, not.; Flament, prop..

Canton de Lannoy. MM. le maire de Lannoy, *président*; Brame,

adjoînt ; Delecroix ; de la Girennerie, maire ; Reufllet, id. ; Havez, d. ; Salembier, id. ; Duquennoy, id. ; Crespel, id. ; Libert, id. ; Loridant, id. ; Salembier, id. ; Delannoy, id. ; Hespel, adj. ; Rouzé, d. ; Agache, cult. ; Deleplanque, maire ; Delahaye, id. ; Boutemy, d. ; Delattre, secrét. de mairie ; Romain, maire.

Canton de Pont-à-Marcq. MM. le maire de Pont-à-Marcq, *président* ; Dujardin ; curé ; Delecluse, j.-de-p. ; Mantoulet, percept. ; Six, adj. ; Carton, inst. ; Delemer, prop. ; Roger, maire ; Lefebvre-Durot, cult. ; Legrand fils, march. ; Cormon, cult. ; Des Rotours, maire ; Jacquart, cult. ; Theys, prop. ; Wartelle, cult. ; Lefebvre, ab. de sucre ; Bernard, cult. ; Levallant, maire ; Durot, fab. ; Thardot, percept. ; Lepeuple, cult. ; Lambelin, maire ; Favier, adj. ; de Maulde, prop. ; Trézé, cult. ; Lambelin, maire ; Favier, adj. ; de Maulde, prop. ; Trézé, cult. ; Lecoufre, idem ; Lemesre, maire ; Delannoy, curé ; Chuffart, cult. ; Mathias, off. de s. ; Lemaire, cult. ; Lecouffe, id. ; Wauquier, fab. ; Tiers-Mallet, cult. ; Dancoisne, id. ; Mazingue, maire ; Denneulin, cult. ; Vallois, fab. ; Bruneau, maire ; Leboucq, propr. ; d'Hancarderie, id. ; Wigniolle ; nstit. ; Durieux, maire ; Heddebault, prop. ; Devienne, cultiv. ; Choquet, meunier ; Vallois, maire ; Desmoutiers, c. gén. ; Derognaucourt, doyen-curé ; Lefebvre, cult. ; Boutry, id. ; Agache, id. ; Dubois, maire ; Duprez, cult. ; Liétard, id. ; Pollart, id. ; Dillies, maire ; Coget, fab. ; Pipelart, march. ; Delval, fab. ; Brunet, cult. ; Denneulin, maire ; Cogent, fab. ; Heddebaut, propr. ; Duquesnes, propr. ; Duflo, cult. ; Moreau, maire ; Favier, cult. ; Broutin, prop. ; Havet, cult. ; Grauwin, maire ; Plouvier, prop. ; Macquart, cultiv. ; Legrand, cultivateur.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle. MM. le maire de Quesnoy, *président* ; Desplanque, juge-de-paix ; Fauvarque, dist. ; Desrumeaux-Cailleret, ind. ; Lepercq, fabricant ; Dubuissez, docteur-médecin ; Decottignies, doyen-curé ; Delattre, rec. de l'enr. ; Lambelin J.-B. cult. ; Lepercq J., brass. ; Gervoson, gr. du j.-de-p. ; Ghestem, rent. ; Cuvelier, percept. ; Régnier, d.-curé ; Meurillon, adj. ; Cuvelier, doc.-méd. ; Desbonnets, adj. ; Messéan, perc. ; Cateau-Béghin, man. ; Cuvelier Edouard, cult. ; Goeman, id. ; Chouff, rec. des douanes ; Vanderersch-Paret, ad. ; Dumortier, secrét. de m. ; Liénard, cult. ; Ghestem, id. ; Duthoit, maire ; Delattre, cult. ; Pollet, adj. ; Fauquembergue, maire ; Deleforterie, adj. ; Castelain de Lispré, prop. ; Lambelin, maire ; Flipo, march. de c. ; Ghestem, adj. ; Delebecque, maire ; Billard, id. ; Vanelslande, adj. ; Duflos, march. de lin ; Philippo, fabricant ; Vanelslande, cult.

Canton de Roubaix. MM. le maire de Roubaix, *président* ; Herrengt, d.-curé ; Lanvin, not. ; Dethoor, rec. des cont. indir. ; Rousset-Dazin, fab. ; Grimontprez-Bossut, ad. des hospices ; Destombes, d. du bur. de bienf. ; Liagre, doct.-méd. ; Lepers, arch. ; Brulois,

prop.; Chieus, méd.-vét.; Boyaval, prop.; Débuchy, id.; Leconte, perc.; Delebecq-Desfontaines, cult.; Lepers-Villers, id., Ducateau, id.; Richard-Jovenelle, boulang.; Fournier, meun.; Mazure-Propvost, boucher; Sy, rec. de l'enr.; Pannerot, cont. des contrib.; Musin, ch. du bur. de cond.; Brun-Lavainne, sec. de la m.; Dubar Delespaul, pr.; Lefebvre, cult.; Lepers, id.; Tiers, id.; Beaucarne, maire; Briet, prop.; Direz, curé; Delannoy-Descamps, prop.; Gadenne, id.; Ducroquet, m. de charb.; Sélosse, adj.; Béghin, maire; Singier, curé; Bettremieux-Willoquet, prop.; Fourlinnie, écon. de l'hosp.; Droulers, cult.; Mulliez-Desrumeaux, idem; Lezy, fab.; Duthoit, cult.; Brulois, maire; Delannoy, curé; Houssez, cult.; Spriet, id.; Sabreux, inst.

Canton de Seclin. MM. le maire de Seclin, *président*; Collette, cons. gén.; Duport adj.; Desmazières, id.; Delacourt, sec. de la m.; Mollet, cult.; Fournier, id.; Dujardin, id.; Duquesnes, prop.; Collette, maire; Delespaul, j.-de-p.; Flinois, sec. de m.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Mauroy père, maire; Debarge, adj.; Denoulet, id.; Mauroy fils, cult.; Courmont, sec. de m.; Lemaire, maire; Godin, méd.; Marsillies, inst.; Gravelaines, maire; Le Conte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Vandaele, curé; Ledoux, maire; Desprez, adj.; Dorlencourt, inst.; Fiévet de Chaumont, maire; Deleval, adj.; Dufour, inst.; Marquant-Couvreur, maire; Delebecque, adj.; Couvreur fils, inst.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, adj.; Descamps, maire; Dubois, inst., Descamps, cult.; Parent, maire; Heddebault, prop.; Liénard, cult.; Bonnet, inst.; Durot, cult.; Marchand, maire; Taffin-Peuvion, fab.; Lamblin, sec. de m.; Carpentier, inst.; Malfait, maire; Dubuchy, cult.; Legrain, maire; Thobois, cult.; Grard, fab.; Isbled, sec. de m.; Rose, maire; Lefebvre, curé; Dassonville, cult.; Delezenne, inst.; Dilly, id.; Marchand, adj.; Cuvelier, cult.; Gravelaines, maire; Leconte, sec. de m.; Delacourt, cult.; Couvreur père, sec. de m.; Marquant fils, cult.; Descamps, maire; Descamps, cult.; Bonnet, inst.; Durot, prop.; Marchand, maire; Carpentier, inst.; Legrain, maire; Isbled, sec. de m.; Carré, cult.; Hocedez, maire; Waymel, adj.; Pouille, arp.; Desprez, inst.; Carpentier, s. de m.

Canton de Tourcoing. MM. le maire de Tourcoing, *président*; J. Leblan, adj.; Bernard, adjoint; Duchochois, adjoint; Hasse broucq, notaire; Vandebeulque, cult.; Toulemonde, march. de grains; Plouvier, cult.; Dassonville-Stras, grain.; Montagne-Ducroquet, cult.; Lerouge, id.; Dalle-Facon, maire; Bonduelle-Dalle, fab.; Courouble, rent.; Pollet, cult.; Demeester, maire; Lemaitre, fab.; Lemaire, id.; Mignon, cult.; Lefebvre, maire; Clarisse, cult.; Vanandreswelt, idem; Mullié-Catteau, cult.; Dewitte-Lemaitre, cult.; Rousselle-Samain, idem; Ghestem Catteau, rent.; Labbe, maire; J.-B. Destombes, cult.; J.-B. Lelong, idem; Lecat-Butin, maire; de Wazières, prop.; Botelle, cult.; Lefebvre,

id.; Delos, maire.; Ducrocq, not.; Despatures, adj.; Honorez, id.; Ducroquet, cult.; Liénart-Binault, brass.; Bourgeois, maire; Pica-vet, cult.; Desbouvrie, id; Mullier, id.; Deswitte-Tiers, prop.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Cantons de Dunkerque. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Dunkerque, *vico-président*; de Clebsattel, député; Cuel, cons. gén.; Carlier, id.; Verlingue, directeur des douanes; Delaetre; doyen-curé; Deconinck, id.; Lambert, vérificateur des domaines; Féron, négociant; Choussy, juge-de-paix; Plocq, ingén. des pont-et chauss.; Beck, cons. mun. Bessat, id.; Lemaire, médecin des epidém.; Delaetre, prop.; Derode, nég.; Hovelt, not.; De Boe, id.; Bonvoisin, insp. prim.; Vandewalle, prop.; Demorcourt, contr. des contr. dir. Lebleu, ag. v. princ.; Lemaire, présid des Waet.; Bigorne, cult.; Schodduyn, maire; Matieu, maire; Candeliez fils, fab.; Caudron, maire; Cabaret, cons. mun.; Evrard, prop.; Leure-gaus, maire; Wemaere, cult.; Geersen, maire; Clément, cult.; Maegherman, maire.; Cardock-Lébecque, cult.; Pacquet, prop.; Daulle, maire.; Deschilt, curé; Waelkens, prop.; Steen, maire Paraviccini, recev. des douanes; Adam, maire; Vanoudendyck, id.; Sauvage, indust.; Delaeter, desservant.

Canton de Bergues. MM. le maire de Bergues, *président*; Delautre, grand-doyen; Deberdt, j.-d.-p.; Pluvier, cons. mun.; Michiels, doct. méd.; Alavoine, percept.; Vanhoucke, id.; Duhamel, prop.; Vernaelde, cons. mun.; Demeezemaker, anc. maire; Deblock, cons. mun.; Delporte, not.; Demol, rec. de l'enr.; Des-champs, rec. mun.; Bloem, c. de p.; Gersen, vét.; Demeunynck, nég.; Carpentier, secrét. de la mairie; Hilst, maire; Meezemaker, maire; Bastaert, cons. mun.; Caenens, maire; Cooren, id.; Cokenpot, cult.; Beyart, cult.; Decrocq, maire; Dewaele, ancien maire; Debavelaere, maire; Debreyne, cult.; Denide, c.-m.; Deroubaix, peré; Vanhove-Vanoudendicke, cult.; Stevenoot, id.; Lelieur, id.; Duyck-Quenton, maire; Ruyssen, cult.; Delylle, maire; Deuwel, cult.; Verrielle, maire; Meneboo, maire; Decourtroy, indust.; Dumont, maire.

Canton de Bourbourg. MM. le maire de Bourbourg, *président*; Decarpentry, j.-de-p.; Cadet, doyen-curé; Vercoustre, cond. des Waet.; Blaevoet, prop.; Deschodt, adj.; Joos, sec. de m.; Bondu, prop.; Belle, maire; Meullemeestre, cult.; Vercoustre, id.; Steve-loodt, id.; Franck, cons. mun.; Landron, id., Banraet, maire; Isocré, sec. de la m.; Desmidt, maire; Maegherman, adj.; Dauchel, ancien maire; Vanderhaeghe, cult.; Landron, maire; Bellenge, cult.; A. Meesmacker, adj.; D. Landron, id.; Moreau, cult; Port-teman, maire; Castier, maire; Boin, brass.; Wemaere, prop.; Del-rue, inst.; Landeau fab.; Casella, huissier; Drieux, maire; Dele-fie id.; Coolen, sec. de la m; Vergriete, adj.; Vercoustre, cultiv.,

François, idem; Vanderhaeghe, idem; Lysensoone, cultiv.; Ghys, id.; Foncel, Desmidt, maire.

Canton de Gravelines. MM. le maire de Gravelines, *président*; Deborde, recev. des douan.; Malot, id. de l'enreg.; Landsheere, doyen-curé; Hautefeuille, doct. en méd.; Noël-Catrice, id.; Lootdregt-Gerard, not.; Salomé, id.; Vanwormhoudt, entrep.; Anquez Caron, cult.; Debavelaere, id.; Vandenbavière, maire; Delattre, curé; Petit-Anicet, cult.; Fournier, id.; Tettart, maire; Bacquet, id.; Geerssen, id.; Tassaert, cult.

Canton d'Hondschoote. MM. le maire d'Hondschoote, *président*; Bollengier, adj.; Duvet, j-de-p.; Salomé, doyen-curé; Goudaert, not.; Cornaille, comm. de p.; Outters, brasseur; Favié, recev. de l'enreg.; Dabbadie, percept.; Demeerseman, nég.; Vanderheyde, ol. de not.; Rolo, brig. de gend.; Vanbokstael, maire; Atteleyn, cult.; Blankaert, id.; Loby, maire; Millevieille, recev. des douan.; Deswaert, cult.; Debrauw, maire; Dannoot, cult., Mallengier, maire; Bollengier, cult.; Gérard, maire; Cahaniez, recev. des douan.; Deprez, maire; Dewaele, cult.; Vanbokstael, id.; Galle, maire; Wemaer, id.; Dezeure; officier de santé; Vandael, cult.

Canton de Wormhoudt. MM. Dehaene, maire, *président*; Deram, cult.; Bergerot, maire; Bilvas, gard. for.; Bogaert, cult.; Bous, arpent.; Caillié, doyen-curé; Dewulder, maire; Creton, cult.; Cloet, id.; Coloos, prop.; Quenson, secrét. de mair.; Debavay, percept.; Debreyne, not.; Denièle, cult.; Devey, not.; Heem, prop.; Hoets, rentier; Lebeau, recev. des contr. ind.; Liévin, brasseur; Béhague, percept.; Moraël, doct. en méd.; Marcotte, cult.; Outters Hilst, maire; Seize, cult.; Stevenoot, id.; Vandenbilke, maire; Vandenkerckhove, idem; Vandenkerckhove, prop.; Vandercolme, id.; Vanhaecke, cult.; Vankerseeke, id.; Vanhoocke, id.; Villette, prop.; Woestelandt, cult.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Cantons d'Hazebrouck. MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Hazebrouck, *vice-président*; Deschodt, cons. gén.; Doë de Mairdreville, proc. imp.; Warein, pr.; Vandewalle, id.; Decapol, man.; Daubigny, contr. des contr. dir.; Cleenewerck, cons. gén.; Bieswal, juge-de-paix; Massiet, id.; Caboche, greff. du trib.; Prevost, méd.; Schmit, insp. des contrib. indir.; Pouvillon, prop.; Omaere, cult.; Waringhem, maire; Deberdt, id.; Van Pradelles de Palmaert, maire; Declerck, id.; Degroote, id.; Dupuis, id.; Hanotte, id.; Cousyn, id.; Vermesch, id.; Delattre, id.; Joots, id.; Legillon, id.; Villette, adj.; Claudorez, maire; Coubronne, id.; Ruckebusch, id.; Lobbedez, id.

Cantons de Bailleul. MM. le maire de Bailleul, *président*; Bacquaert, doyen; Delesalle, receveur de l'enregistrem.; P. Baelde, rec. mun.; Plichon, cons. mun.; Behaghel, cons. gén.; L. Lothé,

not.; Hie-Vandermeersch, man.; Salomé, vét.; Lauwérière, agr.; Delerue, id.; Meurant, ag.-v; Vermersch, curé; Petitprez, cult.; Réant, curé; Vannuxem, maire; B. Vannuxem, brass.; Savage, meunier; Billiau, maire; Plaetevoet, curé; Naye, brass.; Henebel, maire; Debout, curé; Goethals, rent.; Savaete, cult.; Leurs, prop.; Plouvier, adjoint; H. Plouvier, doct.-méd.; Jourdin, cult.; Delangre, maire; Cornette, curé; Schodduyn, emp. des cont.; Chieus-Brasme, brass.; Dervaux, cult.; Plouvier, maire; Lefranchois, curé; Seingier-Legris, conseiller municipal; Peuvion, fab.; Plouvier-Hennion, brass.; Decherf-Hennion, cultivateur, Wicart, maire; Degraeve, adjoint; Acquaert, curé; Lagersie, brasseur; Castrique, march.; Cappon, agr.

Canton de Cassel. MM. le maire de Cassel, *président*; Windrif, méd.; Béhaghel, c. neg.; Colpaert, cult.; Merchier, perc.; Baelde, vét.; Régent, march.; Pastoors, secrét. de mair.; Barbier, maire; Dequidt, id.; Barbier, id.; Baelen, id.; Baelen, id.; Duvet, id.; Pierrens, id.; Faes, id.; Looten, id.; Reumaux, id.; Franchois, id.

Canton de Merville. MM. le maire de Merville, *président*; Gombart-Dupont, adj.; Lutun, agr.; Verhaeghe-Duquenne, not.; Duhamel, man.; Hennion, maire; Loridan-Hullebert, agr.; Depecker, id.; Duquenne, maire; Marsy, cult.; Petitprez, maire; Dequierez, idem.

Canton de Steenvoorde. MM. le maire, *président*; Vangraeschepe, ad.; Haeu, j.-de p.; Bailleul, sec. de m.; A. Legrand, gr. du j.-de-p.; Vanbambeke, rec. de l'oct.; Cordier, huissier; Klein, nég.; Venière, off. de santé; Decanter, maire; Damman, curé; Merchier, cult.; Giloots, maire; Maes, curé; Moreel, prop.; Devick, maire; Légrain, curé; Staes, march. brass.; Vanthielke, maire; Ruysen, curé; Muylle, ag. d'aff.; Blavoet, maire; Duvertie, curé; Deschoit, prop.; Serien, maire; Briche, cult.; Boulangier, cult.; Deschodt, maire; Falcke, cult.; Carolus, cult.; Wickaert, maire; Verhiele, cult.; Stoffaes, not.; Sockeel, prop.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cantons de Cambrai. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Cambrai, *vice-président*; Delloye, indust.; de Beaumont, doct.-méd.; Monier, cult.; Brabant aîné, manuf.; Wallerand, id.; de Baralle, arch.; Lermoyer, ing des p.-et-ch.; Bruyelle, ag.-voy. p.; Wilbert, avocat; Bruyelle, recev. des hospices; Houzé, sec. de la m.; Banse, vét.; Bouchez, vérif. des poids et mes.; Millot, agr.; les maires d'Awoingt, Cagnoncles, Cauroir, Escaudœuvres, Etrun, Eswart, Forenville, Iwuy, Naves, Niergnies, Romillies, Thun-d'Évéque, Thun-St.-Martin, Abanourt, Aubencheul-au-Bac, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fontaine-N.-D., Fressin, Haynecourt, Hem-Lenglet, Morenchies, Neuville-St-Remi, Paillecourt, Raillencourt, Saily, Sancourt, Tilloy.

Canton de Carnières. MM. le maire de Carnières, *président*; Bouly, j.-de-p.; Lansiaux, greff. du j.-de-p.; Lecouvez, secrét. de m.; les maires de St.-Aubert, Avesnes-lez-Aubert, Beauvois, Béthencourt, Bévillers, Boussières, Cattenières, Estourmel, Fontaine-au Pire, St.-Hilaire, Quiévy, Rieux, Séranvillers, Villers-en-Cauchies, Wambaix.

Canton du Câteau. MM. le maire du Câteau, *président*; Carlier, cons. d'arr.; Sartiaux, adj.; Taine, id.; Wauters, j.-de-p.; Delvart, greff. de la j.-de-p.; Collart, sec. de la mairie; Durieux, agr.; les maires de Basuel, Beaumont, St.-Benin, Catillon, Honnechy, Inchy, La Groise, Mazinghien, Montay, Neuville, Ors, Pomme-reuil, Reumont, St.-Souplet, Troisvilles.

Canton de Clary. MM. le maire de Clary, *président*; N..., j.-de-p.; Gaillièque, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Audencourt, Bertry, Busigny, Caullery, Deheries, Elincourt, Esnes, Hautcourt, Ligny, Malincourt, Marez, Montigny, Selvigny, Villers-Outreau, Walincourt.

Canton de Marcoing. MM. Malet, maire, *président*; Crépin, conseiller général; Boulanger, cons. d'arr.; Savary, j.-de-p.; Dron, greff. de la j.-de-paix; les maires d'Anneux, Banteux, Bantouzelle, Boursies, Cantaing, Crèveœur, Flesquière, Gonnellieu, Gouzeaucourt, Rumilly, Villers-Guislain, Villers-Plotich.

Canton de Solesmes. MM. le maire de Solesmes, *président*; Decaux, j.-de-p.; Taisne, greff. de la j.-de-p.; Robaché, secrét.; Richez, agr.; Dhonailly, inst.; les maires de Beaurain, Bermerain, Briastre, Capelle, Escarmain, Haussy, St.-Martin, Montrécourt, St.-Python, Romeries, Saulzoir, Sommaing, St.-Vaast, Vendegies, Vertain, Viesly.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES,

Canton d'Avesnes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire d'Avesnes, *vice-président*; Georges, j.-de-p.; Evrard, id.; Lambert, percept.; Lecousturier, insp. des contr. ind.; Adam, dir. des post.; le présid. du trib.; Fosset, direct. de l'école prim.; Fiévet, arch.; Mailliet, cons. gén.; Collinet, insp. des enf. tr.; Denis, doyen-c.; Caverne, pharm.; Lelong, m. des postes; Carniaux, gr. du trib.; Trifet, doct.; Cabaret, anc. rec. des fin.; Maillart; Dubois-Viroux, lib.; Hazard, maire; de Colnet, cons. gén.; Brillet, maire; Maillard, id.; Pecquerieaux, fil.; Herbecq, meun.; Renaux, cult.; Bosquette, prop.; Martin, cap. en ret.; Toussaint, cult.; Piérard, maire; Contesse, id.; Edmond, prop.; Caullery, cult.; Maufroid, maire; Darcy, régiss.; Devise, c. d'arr.; Wery, prop.; Gérard, cult.; Michaud, id.

Canton de Bavai. MM. le maire de Bavai, *président*; Gravis, méd.; Crapez, ancien perc.; Delay, anc. not.; Gravis, not.; Collez, rent.; Lebrun, cult.; Peyron, id.; Levent-Motte, id.; Decroué, dr.;

de La Torre, cons. gén.; Marchand, cult.; Prévot, maire; Prévot, cult.; Moreau, maire; Maudron, id.; de Fourmestraulx, id.; Hot-telart, id.; Lerat, ex-maire; Brasseur père, cult.; Glineur, maire; Carlier, adj.; Defrance, cult.; Brasseur, maire; Prévot, id.; Crasquin, id.; Deharveng, id.

Canton de Berlaimont. MM. le maire de Berlaimont, *président*; Delcroix, j.-de-paix; Hennet, perc.; Legrand, doyen-curé; Emond, not.; Eliez, id.; Piérard, rec. de l'enreg.; Soyez, offic. de santé; Guilbert, maire; Dollet, ancien maire; Belot, maire; Minaire, id.; Lucq, marbrier; Ohresser, indust.; Collard, maire; Haplan-court, idem; Courtin, idem; Grard, idem.

Canton de Landrecies. MM. le maire de Landrecies, *président*; Béthune, j.-de-p.; Desse, doyen-curé; Dequesnes, cons. d'arr.; Descamps, rec. mun.; Marsy, pharm.; Stiévez, not.; Bonnaire, rent.; Madoulé, sec. de m.; Daussy, maire; Boucher-Pottier, arp.; Hallez, maire; Deruez, id.; Bachy, id.; Lenain, id.

Canton de Maubeuge. MM. le maire de Maubeuge, *président*; Deladrière, adj.; Babeur, doyen-c.; Horrie, j.-de-p.; Quivy, perc.; De Carnières, rec. de l'enr.; Autier-Carion, banq.; Levecque, recev. mun.; Lucq, rec. des hosp.; Ouverlaux, not.; Deharveng, Philippe, brasseur; Bayart, Pierre; Hamoir, dir. des hauts-fourn.; Renau, adj.; Trempont, prop.; Jenot, maire; Bulteau, prop.; Debavay, brasseur; Darche, maire; Fournier, recev. des douanes; Gillet, maire; Loiseau, prop.; Michaux, maire; Blavier, maire; Renon, maire; Labbé, prop., Poulet, maire; Hannoye, arp.; Parée, maire; Gilloteau, id.; Jouf, cult.; Colson, prop.; Leroy, maire; Drapiez, id.

Cantons du Quesnoy. MM. le maire du Quesnoy, *président*; Lotte, doyen-c.; De l'Épine, cons. gén.; Dupont, rec. de l'enreg.; Baïllon, rec. de l'hosp.; Blaringhem, princip. du collège; Piette, cons. gén.; Jan, recev. des cont. ind.; Beauvois, adj.; Dupont, perc.; Delesalle, ag.-voyer; Carion, greff.; Lefrancq, not.; Vandamme, sec. de m.; Lesne, cult.; Cren, id.; Douay, prop., Lambert, doyen-curé; Carlier, prop.; Flament, maire; Cantineau, prop.; Carlier-Gravelle, prop.; Gravelle, maire; Noël, gér. de suc.; Manesse, prop.; De l'Épine, fabr.; Michaux, maire; Wattremez-Guyot, id.; Willot, id.; Banteignies, cult.; Boulanger-Lecuyer, idem; Boez, maire.

Canton de Solre-le-Château. MM. le maire de Solre-le-Château, *président*; Béver, not.; Michaux, nég.; Baligant, secr. de m.; Plancq, maire; Suin, id.; Lhomme, id.; Planart, id.; Payen, id.; Lefebvre, id.; Levecq, id.; Henry, id.; Solasse, id.; Harlet, id.; Imbert, id.; Geoffroy, id.; Bever, id.

Canton de Trélon. MM. le maire de Trélon, *président*: Godard-Desmarest, conseiller général; Larsonneur, doyen-curé; Macaigne, supp. du j.-de-p.; Loonez, secr. de m.; Perin, rec. des

douanes; Sant, cap. id.; Malengraux, propr.; Letoret, meun.; Denent, cult.; Pobled; Boutard, filat.; Bousis, maire; Th. Legrand, filat.; Clavon, id.; Moutier; Hufety, maître de forges; Renon, perc.; Basselart, maire; Blaise, id.; Cavois, id.; Bertaux, id.; Hancart, id.; Plotteaux, id.; Gillion, cult.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Canton de Douai. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Douai, *vice-président*; Lequien, cons. d'arrond.; Fiévet, conseil., Nutly, j.-de p.; Desprès, id.; Bertin, ing. des p.-et-ch.; Héroguez, gr.-doyen; Dumont, not.; Vasse, prof. de phys.; Cahier, cons. à la cour; Bagnéris fils, médecin; Locoge, prop; Parsy, sec. de la sous-préf.; Brassart, sec. des hosp.; Dubrulle, arch.; Thurin, prop.; Lavoix, rec. mun.; Wantier, vér. des poids et mes.; Raison, agent compt.; Coulmont, sec. de m.; Dupuis, maire; Buisset, id.; Moguet, id.; Luce, id.; Jacquart, id.; Humez, id.; Marquette, id.; Larosse, id.; Caron, id.; Fiévet, id.; Dovillers, id.; Debruille, id.; De Chatenay, id.; Becquet de Mégille, id.; De Castro, id.

Canton d'Arleux. MM. le maire d'Arleux, *président*; Luiset, j.-de-p.; Carpentier, maire; Ladrière, id.; Dupuis, prop.; Lanvin, maire; Cambrai, id.; Wiart, id.; Grivilliers, id.; Parsy, id.; Billet, man.; Quiquempois, doyen; Pannequin, not.; Branque, pharm.; Tétin, sec. de m.; Lepeuple, adj.

Canton de Marchiennes. MM. le maire de Marchiennes, *président*; Horrie, j.-de-p.; Théry, not.; Rousselle, doyen; Poitou, sec. de m.; Demory, brig. de gend; Dauchy, maire; Marécaux, id.; Defontaine, Delin, id.; Copin, id.; Vilain, id.; Caudreliez, id.; Wilbaut, id.; Morelle, id.; Briquet; Remy de Campeau, id.; Lenoir, id.; Mottez, id.; Leclercq, adj.

Canton d'Orchies. MM. le maire d'Orchies, *président*; Cordonnier-Jacquart, adjoint; Girard de St.-Gérand, juge-de-paix; Gamonet, notaire; Caille, doct.-méd.; Defontaine, maire; Quique, id.; Leleu, id.; Larose, id.; Poupert, sec. de m., Piquet, maire; Leprêtre, id.; Quique, id.; Robert, id.; Delannoy, perc.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Cantons de Valenciennes. MM. le sous-préfet, *président*; le maire de Valenciennes, *vice-président honoraire*; Charamond, j.-de-paix; Paillard, id.; Masquelez, ing. des ponts-et-chaussées; Ed. Grar; Dayez père, cultivat.; Stiévenard, maire; Durieux, cultivateur; Cheval, maire; Cheval, Ad., cult.; Peutin, dit Tancrede, maire; Monchicourt, fab.; Deslinsel, maire; Fréville, fab.; Dassonville, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, rec. des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Tacquet-Delhaye, fab.; Casin, maire; Dassonville, adj.; Boulangé, maire; Sauteau, rec. des douanes; Delcroix-Mallez, maire; Debève, cult.; Hamoir, maire; Moty, cultivat.; Legrand,

maire ; Delcroix, cult. ; Quillacq, maire ; Pluchart-Dupas, brasseur ; Maillard, maire ; Gosselin, cultivateur ; Lengrand, maire ; Delfosse, cult. ; Guigand, maire ; Landrieu, prop. ; Hautcœur, maire ; Dorchies, brasseur ; Chevalier, adj. ; Lécuyez, maire ; Durieux, adj. ; Berteaux, id. ; Dumez, adj. ; Berteaux, brasseur ; Guérit, maire ; Dhaussy, cult. ; Leduc, maire ; Miroux, cultivateur ; Blanquet, maire ; Dolobel-Lesens, ad. ; Mocq, maire ; Tison, brasseur ; Breucq, maire ; De Baillencourt, fab. ; Ledieu, maire ; Dupas, cultivat. ; Deisart, curé ; Hallette, maire ; Mambre, maire ; Bassiaux, maire ; Hubert, cult. ; Lecompte, maire ; Mette, cult. ; Landrieux, maire ; Clément, sec de m. ; Mariage, maire ; Chermiret, fab ; Fontaine, maire ; Leclecq, maître de forges ; Baillieux, maire ; Dhainaut, desservant.

Canton de Bouchain. MM. Regnier, maire, *président* ; Nutly, juge-de-paix ; Bouchez, cons. d'arrond. ; Coez, maire ; Guillemot, brasseur ; Despinoy, maire ; Lanthiez, cult. ; Deslinsel, maire ; Leuret, conseil. général ; Jenart, brass. ; Waternau, maître de forges ; Rigault, maire ; Bridoux, cult. ; Hayez, maire ; Remy, adj. ; Flamant, cult. ; Cartigny, maire ; Jonas, cult. ; Morelle, maire ; Moreau, curé ; Sorreau, maire ; Carron, cultiv. ; Varlez, maire ; Brassart, cult. ; Caudmont, maire ; Ghienne, secrét. de mairie ; Bruneau, maire ; Fauville, brass. ; de la Perrettière, maire ; Mathieu, directeur de mines ; Leroy, maire ; Cachera, cultivat. ; Coquelle, cult. ; Leriche, maire ; Fauville, cult. ; Flamen, maire ;

Canton de Condé. MM. Mention, maire, *président* ; Caudron, docteur ; Cornet, rec. de l'enr. ; Petit, sec. de mairie ; Carlier, adj. ; Saintenois, maire ; Defrennes, cultivat. ; Delannoy, maire ; Tassin, cult. ; Crépin, cult. ; Clément, maire ; Alglave, adjoint ; Renard, maire ; Wargny, adj. ; Guiot, secrét. de mairie ; Defermez, maire ; Dupas, cult. ; Pouille, id. ; Hecquet, maire ; A. Bocquet cultivat. ; Gilmant, maire ; Mayeur, cult. ; Pisson-Verchain, maire ; Dahiez, cult. ; Richard, id. ; Castiaux, maire ; Haubourdin, brass. ; Decout, secrét. de mairie.

Canton de Saint-Amand. MM. Nicole, maire, *président* ; De Bettignies, fabricant ; Sterlin-Dubois, négociant, Davaine, cult. ; Lorthioir, secrétaire de la mairie ; Lemer, maire ; André, adjoint ; Camberlin-Lemer, cult. ; Despret, maire ; Camberlin, adj., Barbieux, maire ; Cateaux, nég. ; Lenclud, maire ; Tison, institut. ; Baligand-Cochin, maire ; Morival, ad. ; Leleu, maire ; Blaise, ex-inst. ; Leroy, maire ; Manouvrier, fab. ; de Braquemont, direct. de mines ; Dupont, juge-de-paix ; Hennocq, maire ; Dubois, cult. ; Remy, maire ; Debéthune, cult. ; Monnier, maire, Legrand, prop. ; Hornel, maire ; Gorez, cult. ; Lecocq, maire ; François, institut. ; Legrand, maire ; F. Legrand, cult. ; Liermain, maire ; Desauw, cult. ; Dubois, maire ; Doby, cult. ; Raviari, maire ; Hourdeau, cult. ; Chatelain, cult. ; Gaignot, nég. ; Risbour, maire ; Cousille, cult. ; Bouchez, maire ; Fournet, cult. ; Deslinsel, maire ; J.-B. Deslinsel, cult. ; Lahure, maire ; Bracq, cult.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.
Topographie.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les $0^{\circ} 13'$ à l'ouest, et $2^{\circ} 3'$ à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les $49^{\circ} 58'$ et $51^{\circ} 5'$ de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier : le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent ; prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 1 kilomètre seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

Aspect.

EMINENCES. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque : celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cattes, de Boeschépe, le Mont-Noir, le

Mont-de-Lille, qui ont tous un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mons-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières, le Mont-Ecouvé et le Mont-de-Werwicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée et la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département; la sommité de Bonavis est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le Mont-Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helves; dans les arrondissements de Douai et de Valenciennes, quelques coteaux peu élevés, qui s'étendent entre ces deux villes, pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai et dont la plupart renferment des carrières de grès.

VALLÉES. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables. Les principales sont.

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne, dans l'arrondissement de Valenciennes, n'ayant que 7 mèt. 14 cent. de pente sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogneau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres, et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres sur 300 à 800 mètres de largeur, sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Ecaillon : longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres; pente 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres, 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres sur 500 à 1,200 mètres de largeur avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogneau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

RIVIÈRES. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1).

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à St.-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre Orientale.

La Péene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lave, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, qui vont se jeter dans la Lys au-dessus de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norceuil (Pas-de

(1) Parmi ces rivières, celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la section des travaux publics.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée au territoire d'Aubenchoul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans la Hayne, près de Mons.

L'Hogneau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans la Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord par Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Bassuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Iwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

RUISSEAUX. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cattes et se jette dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschepe et au Mont-Noir ; il se jette dans la Lys au-dessous de Saily, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du Mont-de-Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables selon la saison y portent également leurs eaux.

MARAIS. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribuent, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de dessèchement, renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moères, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares et dont il a été parlé plus haut, à l'article des dessèchements, section des travaux publics ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes, en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eaux ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, d'où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

Météorologie.

CLIMAT. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49° et 51° degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif, et par conséquent très-court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

TEMPÉRATURE. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur est de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier, celle des plus grandes chaleurs en août.

MÉTÉORES. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

VENTS DOMINANTS. Les vents dominants sont : ouest, sud ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

Observations météorologiques faites à Lille en 1861 (1).

MOIS.	Température moyenne à midi.	Hauteurs baromètre à midi.	EAU DE			Epaisseur de la couche de neige.	Eau météorique totale du mois.	NOMBRE DE JOURS DE									
			Pluie.	Grêle.	Neige.			Brouillard.	Pluie.	Grêle.	Neige.	Orage, tonnerre.	Eclats sans tonnerre.	Gelée.	Serfins.	Nuages.	Couverts.
Janvier.....	3° 13	764	13.7	millim.	10.8	millim.	24.5	8.4	4	4	4	4	4	25	9	6	16
Février.....	4° 88	768	35.6	"	1.9	centim.	37.5	4.15	2	2	2	2	2	6	4	7	17
Mars.....	6° 98	756	90.7	"	"	"	90.7	3.21	10	10	10	10	10	3	3	13	15
Avril.....	9° 34	762	76.0	"	16.0	"	23.0	2.9	9	9	9	9	9	5	7	17	6
Mai.....	13° 58	760	81.2	"	"	"	81.2	3.12	2	2	2	2	2	1	1	23	7
Juin.....	19° 31	759	115.5	"	"	"	115.5	1.17	2	2	2	2	2	2	2	28	2
Juillet.....	18° 53	767	117.7	"	"	"	117.7	1.16	2	2	2	2	2	2	2	3	27
Août.....	19° 83	762	32.7	"	"	"	32.7	1.11	2	2	2	2	2	2	2	9	20
Septembre..	15° 24	758	88.6	4.5	"	"	93.1	7.13	1	1	1	1	1	2	5	20	5
Octobre.....	13° 01	761	6.2	"	"	"	6.2	14.4	2	2	2	2	2	4	12	12	7
Novembre....	5° 22	756	82.7	"	10.1	centim.	92.8	8.13	1	1	1	1	1	2	9	9	21
Decembre....	3° 61	765	36.0	"	8.5	centim.	44.5	11.8	2	2	2	2	2	17	5	15	11
1861	10° 62	760	707.6	20.5	31.3	centim.	759.4	62.158	15	22	21	7	70	60	197	108	
1860	8° 69	768	817.8	19.3	77.2	centim.	914.3	237.247	30	2	17	4	60	4	108		

DIRECTIONS DU VENT.				
N. NE.	E. SE.	S. SO.	O. NO.	
Hiver.....	12 jours.	18 jours.	32 jours.	24 jours.
Printemps....	33 "	11 "	11 "	38 "
Été.....	3 "	7 "	54 "	28 "
Automne.....	10 "	20 "	44 "	8 "
Année.....	58 jours.	56 jours.	141 jours.	98 jours.

(1) Ce tableau est un résumé des observations faites par M. Meurein, pharmacien à Lille, membre de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de la même ville.

Division du Territoire.

Le département se compose de 660 communes, réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Le tableau statistique de ces communes, par canton et par arrondissement, est ci après :

Parmi les 660 communes du département, on compte 36 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

LILLE. Chef-lieu du département, de la 3^e division militaire et l'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; faculté des sciences; ville d'industrie et de commerce. — Population : 131,827 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

ROUBAIX. Chef-lieu de canton, à 11 kil. de Lille; ville de grande industrie. — Population : 49,274 âmes.

TOURCOING. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kil. de Lille, ville d'industrie. — Population : 33,498 âmes.

DUNKERQUE. Chef-lieu de sous-préfecture, et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 32,113 habitants. — Distance de Lille : 78 kil.

VALENCIENNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée avec citadelle. — Distance de Lille : 51 kil. — Population : 24,966 habitants.

DOUAI. Chef-lieu de sous-préfecture, siège de la cour impériale et d'une académie universitaire; faculté des lettres; place fortifiée. — Population : 24,486 habitants. — Distance de Lille : 33 kil.

CAMBRAI. Chef-lieu d'archevêché, de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place forte avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kil. — Population : 22,557 habitants.

ARMENTIÈRES. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 16 kil. de Lille. — Population : 11,901 habitants.

MAUBEUGE. Chef-lieu de canton; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 10,557 habitants.

DENAIN. Ville forte, à 11 kil. de Valenciennes. — Population : 10,254 habitants.

ST-AMAND. Chef-lieu de deux cantons, à 38 kil. de Lille, ville ouverte. — Population : 10,210 habitants.

BAILLEUL. Chef-lieu de deux cantons; ville ouverte. — Population : 10,102 habitants. — Distance de Lille : 29 kil.

LE CATEAU. Chef-lieu de canton, ville ouverte, à 83 kil. de Lille. — Population : 9,312 habitants.

HAZEBROUCK. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; ville ouverte, à 47 kil. de Lille. — Population : 8,273 habitants.

ESTAIREs. Ville ouverte, à 30 kilomèt. de Lille. — Population : 7,113 âmes.

MERVILLE. Ville ouverte ; 6,521 habitants. — Distance de Lille : 36 kil.

GRAVELINES. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 6,428 âmes. — Distance de Lille : 97 kil.

BERGUES. Chef-lieu de canton , à 69 kil. de Lille ; place fortifiée. — Population : 6,022 habitants.

COMINES. Ville ouverte , à 17 kil. de Lille. — Population : 5,838 âmes.

CONDÉ. Chef-lieu de canton , place fortifiée , à 50 kil. de Lille. — Population : 5,804 habitants.

CASSEL. Chef-lieu de canton ; ville ouverte , de 4,260 habitants. — Distance de Lille : 49 kil.

LANDRECIÉS. Chef-lieu de canton ; place fortifiée , à 84 kil. de Lille. — Population : 4,193 habitants.

SECLIN. Chef-lieu de canton , ville ouverte , de 3,978 habitants. — A 11 kil. de Lille.

LE QUESNOY. Chef-lieu de deux cantons, place fortifiée. — Population : 3,758 habitants. — Distance de Lille : 68 kil.

HONDSCHOOTE. Chef-lieu de canton , ville ouverte , à 82 kil. de Lille. — Population : 3,757 habitants.

AVESNES. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,516 habitants. — Distance de Lille : 102 kil.

ORCHIES. Chef-lieu de canton , à 26 kil. de Lille. — Population : 3,708 habitants.

HAUBOURDIN. Chef-lieu de canton , à 7 kil. de Lille. — Population : 3,654 habitants.

LA GORGUE. Ville ouverte , à 31 kil. de Lille. — Population : 3,293 âmes.

MARCHIENNES. Ville ouverte , chef-lieu de canton , 33 kil. de Lille. — Population : 3,180 habitants.

LA BASSÉE. Chef-lieu de canton , ville ouverte. — Population : 2,958 habitants.

BOURBOURG. Chef-lieu de canton , ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kil. — Population : 2,615 habitants.

BAVAI. Chef-lieu de canton , ville ouverte , à 70 kil. de Lille. — Population : 1,646 habitants.

LANNOY. Chef-lieu de canton , ville ouverte , à 12 kil. de Lille. — Population : 1,638 habitants.

BOUCHAIN. Place fortifiée , chef-lieu de canton , de 1,501 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kil.

MORTAGNE. Ville ouverte , à 45 kil. de Lille. — Population : 1,104 habitants.

SUPERFICIE.

La superficie totale du département est de 568,086 hectares 88 ares et se divise par cantons et par arrondissements, de la manière suivante :

DÉSIGNATION		Nombre de communes.	SUPERFICIE		
des arrondissements.	des cantons.		par canton.	par arrondissement.	
			hect. ares	hect. ares	
DUNKERQUE.	Bergues.....	13	11959 75	72160 32	
	Bourbourg.....	13	14081 41		
	Dunkerque (Est).....	8	6713 "		
	Dunkerque (Ouest).....	4	4715 28		
	Gravelines.....	4	6942 93		
	Hondschoote.....	8	19638 58		
	Wormhoudt.....	10	14109 37		
HAZEBROUCK.	Bailleul (Nord-Est).....	4	9595 75	69320 07	
	Bailleul (Sud-Ouest).....	5	6787 07		
	Cassel.....	13	11758 81		
	Hazebrouck (Nord).....	10	12530 25		
	Hazebrouck (Sud).....	7	8383 26		
	Merville.....	5	8272 95		
	Steenvoorde.....	9	11992 88		
LILLE.....	Armentières.....	8	6277 76	87438 78	
	Basée (La).....	11	7009 86		
	Cysoing.....	14	9617 23		
	Haubourdin.....	16	8730 67		
	Lannoy.....	16	7878 85		
	Lille	Nord-Est.....	2		1572 57
		Centre.....	2		285 12
		Sud-Est.....	3		1216 79
		Sud-Ouest.....	"		1151 35
		Ouest.....	4		2967 90
	Pont-à-Marcq.....	15	11645 05		
	Quesnoy-sur-Deûle.....	9	6497 81		
	Roubaix.....	4	3780 79		
	Seclin.....	16	9487 21		
	Tourcoing-Nord.....	6	6222 67		
Tourcoing-Sud.....	8	3097 15			
CAMBRAI.....	Cambrai-Est.....	14	8896 01	89260 33	
	Cambrai-Ouest.....	17	7904 64		
	Carnières.....	16	10149 "		
	Câteau (Le).....	17	15925 96		
	Clary.....	17	13672 02		
	Marcoing.....	20	19942 95		
	Solesmes.....	17	12772 64		

DÉSIGNATION		Nombre de communes.	SUPERFICIE	
des arrondissements.	des cantons.		par canton.	par arrondissement.
			hect. ares	hect. ares
AVESNES. . .	{ Avesnes (Nord).....	14	12965 76	139723 21
	{ Avesnes (Sud).....	12	15119 07	
	{ Bavaï.....	18	12725 15	
	{ Berlaimont.....	14	8747 10	
	{ Landrecies.....	10	11467 93	
	{ Maubeuge.....	15	20829 69	
	{ Quesnoy (Est).....	14	18023 75	
	{ Quesnoy (Ouest).....	27	7983 49	
	{ Solre-le-Château.....	16	13490 39	
{ Trélon.....	13	18370 35		
DOUAI. . . .	{ Arleux.....	15	8573 20	47205 85
	{ Douai { Nord.....	6	5056 85	
	{ Douai { Sud.....	10	5787 66	
	{ Douai { Ouest.....	11	6345 55	
	{ Marchiennes.....	15	10279 81	
{ Orchies.....	9	10262 78		
VALENCIENN.	{ Amand Saint- (R.-G.).....	10	11246 04	62978 29
	{ Amand Saint- (R.-D.).....	8	5860 92	
	{ Bouchain.....	21	14227 19	
	{ Condé.....	10	8346 21	
	{ Valenciennes { Nord.....	8	6735 36	
	{ Valenciennes { Est.....	10	8002 29	
{ Valenciennes { Sud.....	14	8560 28		
		660	568086 88	568086 88

ÉTAT DES DES DIVERS SOLS DU DÉPARTEMENT.

Pays de montagnes	» hect.
— de collines	158,087
— de plaines et de vallons	410,000
	<hr/>
	568,087
	<hr/>
Sol riche de terreau	77,000 hect.
Pays de bruyères ou de landes.. . . .	7,800
Sol de craie ou calcaire.	84,136
— de gravier	1,550
— pierreux	55,600
— sablonneux	28,600
— argileux	299,120
— limoneux ou marécageux	34,281
— de différentes sortes.	»
	<hr/>
	568,087
	<hr/>

Le territoire du département se divise, par nature de propriétés, comme suit :

Terres à labour	349,793 hect
Prés	95,833
Bois	35,827
Vergers, pépinières et jardins	16,355
Oseraies, aulnaies, saussaies	109
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation	1,096
Landes, pâtis, bruyères.	7,568
Canaux de navigation	361
Cultures diverses	3,731
Superficies des propriétés bâties	4,652
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832
Rivières, lacs, ruisseaux.	3,084
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'état	23,257
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609
	<hr/>
	568,087
	<hr/>

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTAL des contri- butions directes pour 1
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK, 7 cantons, 53 communes								
<i>Canton de Bailleul Nord-Est</i>								
Bailleul-Nord-Est.	»	17	28	5280	68725	32	22328	1221
Jans-Cappel (St.-).	30	17	31	1070	5710	52	2983	111
Nieppe.	9	26	20	4060	20632	71	16369	481
Steenwerck.	6	19	26	4786	25303	100	25414	651
Totaux....				15196	120370	56	67094	2471
<i>Canton de Bailleul Sud-Ouest.</i>								
Bailleul Sud-Ouest.	»	17	28	4822		Voir Bailleul Nord-Est.		
Berthen.	6	16	35	583	3601	91	3272	81
Flêtre.	7	10	35	1078	7357	41	3021	114
Merris.	6	10	35	1149	6985	48	3697	121
Meteren.	3	14	32	2623	16013	66	10964	361
Vieux-Berquin.	8	12	37	3267	16986	63	10762	341
Totaux....				13522	50942	62	31722	1061
<i>Canton de Cassel.</i>								
Arnêke.	7	20	58	1425	10944	59	6361	221
Bavinckhove.	3	10	55	885	6287	53	3364	121
Buyssechere.	12	19	63	821	5419	42	2262	101
Cassel.	»	10	51	4260	27860	21	5629	451
Hardifort.	3	13	54	529	4239	51	2168	81
Marie-Cappel (Ste.-)	3	7	50	777	6164	34	2133	111
Noordpeene.	7	26	58	1435	9766	59	5830	191
Ochtezeele.	7	20	57	467	4464	68	3052	101
Oxelaëre.	2	10	52	507	3679	37	1280	51
Rubrouck.	12	21	63	1396	12349	35	4299	151
Wemaers-Cappel.	4	13.	54	476	3156	74	2329	81
Zermezeele.	4	14	55	385	3315	54	1939	61
Zuydpeene.	7	13	56	803	7860	45	4226	161
Totaux....				14166	105502	43	44972	201
<i>Canton d'Hazebrouck-Nord.</i>								
Blaringhem.	12	12	56	1773	12048	63	7660	241
Caëstre.	7	7	38	1556	10622	47	5081	171
Ebblinghem.	9	9	54	751	5599	34	1829	111
Hazebrouck-Nord.	»	»	45	4286	58597	31	17878	1031
Hondeghem.	4	4	59	1325	10442	29	3047	101
Lynde.	9	9	55	765	6477	28	1879	121
Renescore.	12	12	57	1839	11976	37	4450	151
Sercus.	7	7	51	480	3800	68	2610	91
Staple.	8	8	53	972	7929	55	4400	161
Wallon-Cappel.	5	5	50	662	4797	62	2969	101
Totaux....				14409	132287	30	51823	351

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1862.
	du canton	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton d'Hazebrouck-Sud.</i>								
ghem.	11	14	56	1018	6054	41	2415	11966
	4	4	41	733	4895	45	2227	10631
rouck-Sud	"	"	55	3987	Voir Hazebrouck-Nord.			
ecque.	4	4	49	3733	19129	29	5569	34936
illes.	5	5	4	362	2526	61	1526	5275
becque.	7	7	52	1894	10850	54	5856	22134
pele.	8	8	38	584	3934	58	2292	7671
mes.	10	10	51	1094	6216	55	3414	12569
Totaux....				13405	53604	44	23359	105122
<i>Canton de Merville.</i>								
res.	7	20	30	7113	40522	34	13032	72045
rskerque.	7	10	45	1594	7687	85	6550	18468
orgue.	5	17	32	3293	17963	35	6435	32405
ille.	"	12	37	6521	38822	38	12879	73424
Berquin.	4	15	34	1393	5835	65	3789	13384
Totaux....				19914	110829	39	43585	209726
<i>Canton de Steenvoorde.</i>								
shepe.	9	16	36	2011	8872	47	4142	18319
e.	4	10	40	1116	8555	55	4804	17360
waersvelde.	5	15	40	1670	8807	78	6890	20639
kerque.	9	20	58	1274	9061	45	4334	17744
zeele.	6	16	54	983	5987	71	4248	12866
woorde.	"	11	48	3993	25885	31	8357	55904
stre-Cap. (St.)	5	7	46	1010	6972	40	2866	13179
eghem.	4	10	53	592	6131	38	2343	11424
zezele.	4	15	52	1426	9197	72	6770	19836
Totaux....				14077	90467	49	44756	187291
ARRONDISSEMENT DE LILLE, 16 cantons, 133 communes.								
<i>Canton d'Armentières.</i>								
ntières.	"	16	16	11901	81988	29	23222	138343
Grenier.	5	16	16	1194	6908	63	4364	16282
nghem.	8	8	8	287	2145	149	3214	6436
elle d'Arment.	3	13	13	2531	12837	52	6386	28752
inghem-Lys.	3	19	19	1823	10674	79	8106	24460
ngnien.	5	13	13	2149	14255	80	12247	34847
lines.	3	16	16	2596	15506	77	11492	35631
esques.	7	9	9	1073	5575	123	6752	15152
Totaux....				23554	149888	51	76283	299903

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1882	Centimes communaux.		TOTALS des contribu- tions directes pour 1882
	du canton	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4		6	7	8	9
<i>Canton de La Bassée</i>								
Aubers.	10	23	23	1840	8186	69	5989	17962
La Bassée.	"	24	24	2958	21403	13	2639	32633
Fournes.	9	16	16	1548	15598	21	2489	19365
Fromelles	10	23	23	1328	6406	80	5145	14968
Hantay.	5	24	24	465	2248	108	2327	5712
Hierlies.	7	20	20	1018	6481	81	5311	14502
Illes.	4	24	24	1540	8536	77	6538	19207
Marquillies.	8	21	21	1129	6347	35	2247	10014
Sainghin-en-Weppes	10	20	20	2203	8507	50	4232	18259
Salomé.	3	24	24	1035	7433	38	2761	13157
Wicres.	6	19	19	243	2250	81	1807	5525
Totaux....				15307	89695	47	41485	171304
<i>Canton de Cysoing.</i>								
Bachy.	4	18	18	910	5273	53	2767	10604
Bourghelles.	2	16	16	1260	6394	48	3080	43576
Bouvines.	3	13	13	579	3266	41	1333	6103
Camphin-en-Pévèle.	5	16	16	1408	7077	30	2165	12712
Cappelle.	8	18	18	1421	8296	47	3878	16455
Cobrieux.	4	17	17	461	2096	111	2322	5563
Cysoing.	"	14	14	2993	17340	68	11776	38127
Genech.	5	16	16	1154	5196	67	3500	11110
Louvil.	3	14	14	707	2786	63	1735	5758
Mouchin.	9	23	23	1433	7368	60	4439	15328
Péronne.	5	12	12	680	2101	60	1209	4590
Sainghin-en-Mélant.	5	10	10	1828	11031	21	2296	18375
Templeuve.	7	18	18	3114	20375	62	12548	42776
Wannehain.	4	18	18	564	2636	89	2242	5898
Totaux....				18512	101235	55	53390	206914
<i>Canton d'Haubourdin.</i>								
Beaucamps.	6	13	13	964	4814	63	3029	10534
Emmerin.	3	10	10	1688	5441	30	1632	9621
Englos.	3	10	10	389	1598	103	1640	4033
Ennetières-en-Wep.	4	10	10	1635	10246	61	6284	21287
Erquinghem-le-Sec	5	12	12	233	1592	102	1616	4016
Escobecques.	5	12	12	272	1722	107	1838	4421
Hallennes-lez-Haub.	2	9	9	683	4743	160	4705	12318
Haubourdin.	"	7	7	3654	30602	50	15363	59351
Le Maisnil.	10	17	17	518	2712	193	5231	8196
Ligny.	6	13	13	132	866	17	144	1829
Comme.	7	6	6	2952	17597	31	5346	37644
A reporter....				13117	81933		46838	172750

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALX des contrib. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report....</i>				13117	81933		46838	12750
Loos.	3	5	5	5172	20591	66	13002	42815
Radinghem.	8	15	15	1170	0603	66	4369	14199
Santes.	3	10	10	1696	9283	77	7049	21536
Sequedin.	3	10	10	640	4062	115	4620	10638
Wavrin.	7	14	14	3106	14638	26	3725	27390
Totaux...				24901	137110	58	79603	289328
<i>Canton de Lannoy.</i>								
Annappes.	7	6	6	2118	13622	56	7622	28700
Anstaing.	9	10	10	550	3394	41	1342	6438
Ascq.	8	8	8	2030	10222	40	4113	18901
Baisieux.	9	15	15	1097	11240	61	0921	23756
Chereng.	8	12	12	1429	6255	61	3865	12380
Flers.	8	6	6	2893	16163	51	8284	31626
Forest.	5	12	12	804	3265	49	1100	4131
Gruson.	10	12	12	394	9730	42	1131	5238
Hem.	3	11	11	1516	14718	49	7302	28903
Lannoy.	"	13	13	1638	9087	36	3155	15851
Leers.	4	16	16	3210	10065	78	7178	21894
Lys-lez-Lannoy.	1	14	14	1700	6591	65	4289	13668
Sailly.	3	14	14	1026	5259	70	3603	11040
Toufflers.	2	14	14	1100	3785	65	2446	8665
Tressin.	7	10	10	464	2416	108	2526	5566
Willems.	5	15	15	2093	8474	63	5314	18387
Totaux....				25962	126276	55	70191	255374
<i>Canton de Lille Nord-Est.</i>								
Hellemmes-Lille.	4	4	4	1265	7147	76	5183	15462
Lille Nord-Est.	"	"	"	27883	1511630	18	270726	2465168
Mons-en-Barœul.	3	3	3	1557	7164	75	5125	16530
Totaux....				30796	1525941	18	281034	2437560
<i>Canton de Lille-Centre.</i>								
Lille-Centre.	"	"	"	18781	Voir Lille Nord-Est.			
Madeleine (La).	2	2	2	4015	22702	56	11825	54009
Totaux...				30705	22702	56	11825	54009
<i>Canton de Lille Sud-Est</i>								
Faches.	6	6	6	2505	9020	69	6249	19636
Lezennes.	6	6	6	1381	3840	95	3616	9617
Lille Sud-Est.	"	"	"	18538	Voir Lille Nord-Est.			
Ronchin.	5	5	5	1780	8813	30	2668	17380
Totaux...				24204	21673	63	12533	46633

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Lille Sud-Ouest.</i>								
Lille Sud-Ouest.				51465	Voir Lille Nord-Est			
<i>Canton de Lille-Ouest.</i>								
André (St.)	3	3	3	1467	12172	43	5044	23218
Lambersart.	3	3	3	1615	12729	50	6116	25620
Lille Ouest.	"	"	"	15160	Voir Lille Nord-Est.			
Marquette.	5	5	5	2489	15371	54	7890	26932
Wambrechies.	7	7	7	3849	26712	69	18323	60698
Totaux ...				24580	66984	56	87373	126358
<i>Canton de Pont-à-Marcq.</i>								
Atliches.	4	14	14	853	6242	68	4225	12904
Avelin.	3	12	12	1728	14438	40	5845	22826
Bersée.	5	19	19	1755	10959	45	5051	21030
Ennevelin.	3	17	17	1601	10187	72	7305	22753
Fretin.	5	11	11	2011	13020	46	5970	25486
La Neuville.	7	17	17	388	2254	43	961	4172
Mérignies.	2	16	16	948	7493	56	4202	14077
Moncheaux.	9	23	23	1030	4642	77	3573	10502
Mons-en-Pévèle.	5	19	19	1944	13673	64	8557	29691
Ostricourt.	11	23	23	855	4951	65	3191	10867
Phalempin.	8	15	15	1442	10578	49	5435	21956
Pont-à-Marcq.	"	14	14	830	6595	67	4330	14399
Thumeries.	8	19	19	928	6053	41	2434	11103
Tournignies.	3	16	16	550	2316	105	2361	4899
Wahagnies.	8	19	19	806	5047	50	2432	9737
Totaux....				17669	118448	56	65873	242302
<i>Canton de Quesnoy-sur-Deûle</i>								
Comines.	8	18	18	5838	35904	33	12047	65210
Deûlemont.	5	16	16	1913	12928	62	8112	23430
Lompret.	7	8	8	635	3853	83	2163	9129
Pérenchies.	6	8	8	1179	7821	86	6608	18024
Quesnoy-sur-Deûle.	"	11	11	4446	32417	35	10272	68500
Verlinghem.	4	7	7	1697	10837	97	10454	29298
Warnéton-Bas.	6	16	16	267	2747	61	1664	5788
Warnéton-Sud.	5	15	15	109	1407	52	752	2802
Wervick-Sud.	10	18	18	2608	12635	36	4492	23339
Totaux....				18722	120549	48	57564	245519

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux		TOTALS des contrib. directes pour 1862
	du canton	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Roubaix.</i>								
Croix.	3	8	8	2593	12839	64	7336	28171
Roubaix.	"	11	11	49274	439976	8	33072	643458
Wasquehal.	4	7	7	2501	12630	36	4567	25873
Wattrelos.	4	15	15	12315	36327	35	12226	68233
Totaux....				66688	501772	12	57201	765735
<i>Canton de Seclin.</i>								
Allennes-les-Marais.	7	17	17	1003	6145	80	4951	14130
Annœullin.	3	19	19	3883	18704	12	2294	28106
Bauvin.	13	24	24	1731	7588	41	3139	14064
Campbin-en-Carem.	6	17	17	918	7862	29	2329	13891
Carnin.	6	17	17	403	2735	70	1855	5918
Chemy.	4	15	15	385	3575	42	1535	6840
Gondécourt.	4	15	15	1806	10120	35	3691	20816
Herrin.	6	16	16	486	2384	67	1921	6099
Houplin.	3	14	14	1436	7302	44	3081	13898
Lesquin.	7	7	7	1296	9870	46	4581	21825
Noyelles.	7	9	9	353	2481	31	779	4339
Provin.	11	20	20	1397	5952	35	2122	10947
Seclin.	"	11	11	3978	35867	33	11382	68959
Templemars.	4	8	8	866	4967	54	2640	10048
Vendeville.	6	8	8	482	2430	102	2477	6112
Wattignies.	5	7	7	2233	10041	47	4675	18889
Totaux....				22654	138523	38	53352	264971
<i>Canton de Tourcoing-Nord.</i>								
Bousbecques.	8	16	16	1892	10422	69	7005	21501
Halluin.	9	17	17	10410	41866	65	26350	85382
Linselles.	7	13	13	4086	20344	67	13381	46365
Neuville-en-Ferrain	3	17	17	3421	11303	41	4508	20737
Roncq.	5	14	14	4948	21938	47	10071	42123
Tourcoing-Nord.	"	14	14	11894	246804	29	69458	420203
Totaux....				37044	352477	37	130773	636811
<i>Canton de Tourcoing-Sud.</i>								
Bondues.	7	8	8	3375	19880	85	16755	43302
Maroq-en-Barœul.	8	5	5	5922	23088	53	17513	63183
Mouveaux.	3	10	10	2583	10860	71	7610	22456
Tourcoing-Sud.	"	14	14	21604			Voir Tourcoing-Nord.	
Totaux....				33484	63828	66	41878	129941

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1862.
	du canton	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI, 7 cantons, 118 communes.								
<i>Canton de Cambrai-Est.</i>								
Awoingt.	6	6	65	524	4591	38	1685	8450
Cagnocles.	7	7	66	861	5820	60	3514	19191
Cambrai-Est.	»	»	59	9498	217683	21	45638	355583
Cauroir.	6	6	65	670	5106	59	3058	10919
Escaudœuvres.	3	3	62	1770	8360	30	2502	14471
Estrun.	11	11	58	582	2342	102	2402	5937
Eswars.	7	7	63	489	2684	95	2537	6206
Forenville.	7	7	63	67	2210	28	629	3794
Iwuy.	9	9	62	3770	17313	21	3702	28831
Naves.	7	7	66	876	5183	92	4756	12718.
Niergnies.	5	5	64	575	3398	90	3051	8436
Ramillies.	5	5	65	526	5335	52	2792	10812
Thun-Lévéque.	8	8	63	824	4955	56	2797	10335
Thun St.-Martin	8	8	66	867	6717	25	1695	12718
Totaux....				21899	291697	28	80813	501401
<i>Canton de Cambrai-Ouest.</i>								
Abancourt.	7	7	54	606	5246	70	3709	11922
Aubenchœul-au-Bac.	11	11	48	492	3457	12	402	5151
Bantigny.	7	7	62	511	2963	84	2466	6925
Blécourt.	6	6	56	417	3320	79	2629	7395
Cambrai-Ouest	»	»	59	13059				
Cuvillers.	6	6	56	387	2195	97	2128	5446
Fontaine-Notre-D.	6	6	66	1915	9371	49	4544	19101
Fressies.	10	10	51	727	3678	24	889	6545
Haynecourt.	7	7	54	476	5226	58	3052	11260
Hem-Lenglet.	10	11	54	734	3854	25	1004	5982
Morenchies.	3	3	59	127	1344	11	137	2094
Neuville-St.-Rémy.	2	2	57	1007	5127	76	4015	11352
Paillescourt.	10	11	60	1274	5963	98	5793	13030
Proville.	3	3	62	497	5540	39	2190	10331
Raillencourt.	5	5	65	1022	7760	76	5959	16356
Sally.	5	4	56	540	3097	47	1463	6908
Sancourt.	6	6	53	452	3700	56	2086	7279
Tilloy.	3	3	57	390	2848	80	2276	6740
Totaux ..				24633	74699	60	44747	153920
<i>Canton de Carnières.</i>								
Auberl (St.-)	8	15	74	2516	8595	73	6283	18455
Avesnes-lez-Aubert.	5	12	71	3228	8394	68	5712	17389
Beauvois.	5	12	71	1307	5977	94	5368	14798
<i>A reporter...</i>				7051	22966		17763	50635

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1862	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1862
	du canton.	de la sous- préfecture.	de la préfecture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report....</i>				7651	22966		17763	5:635
Béthencourt.	9	16	74	1397	6042	85	5069	15251
Béwillers.	4	14	73	1161	4435	60	2680	9483
Boussières.	2	12	71	912	4076	91	3716	10796
Carnières.	"	11	70	1760	9588	66	6100	22:49
Cattenières.	5	10	69	1129	4323	78	3396	10072
Estourmel.	4	8	67	701	3619	110	3972	9463
Fontaine-au-Pire.	6	13	72	1380	5575	83	4607	13191
Hilaire (St.-).	7	14	72	2164	7366	94	6908	15621
Quiévy.	6	18	76	3374	10176	104	9969	274:4
Rieux.	5	11	69	2056	8132	10	349	13560
Séranvillers.	8	9	66	552	3155	69	2199	6849
Villers-en-Cauchies.	10	14	77	1481	7011	82	6138	17101
Wambaix.	6	9	68	781	4352	87	3789	10647
Totaux....				25809	100816	76	76764	232802
<i>Canton du Câteau.</i>								
Basuel.	4	28	87	1256	7972	56	4437	17087
Beaumont.	7	17	76	941	3209	50	1581	6342
Benin (St.-).	4	28	87	722	3572	71	2477	8136
Câteau (Le).	"	24	81	9312	69485	28	19475	118296
Catillon.	8	31	90	2662	18863	34	6171	3:835
Honnechy.	8	26	84	1360	4554	82	3599	10343
Inchy.	6	18	77	1744	6229	48	3066	12412
La Groise.	11	35	93	1635	7995	47	3774	16482
Maurois.	8	25	83	881	3439	89	2255	7229
Mazinghien.	9	33	80	1262	5082	49	2440	10083
Montay.	2	26	85	461	4199	20	811	7647
Nevilly.	5	25	84	2357	10721	9	991	17318
Ors.	7	31	90	1149	8474	78	6614	19860
Pommereuil	4	28	87	1551	6504	53	3452	17033
Reumont.	6	25	82	1036	2702	115	3026	7173
Souplet (St.-).	6	30	89	2806	9714	52	4813	21375
Trois-Villes.	6	22	81	2096	8310	73	5944	24106
Totaux				32531	181021	42	75306	356827
<i>Canton de Clary.</i>								
Audencourt.	6	17	76	307	1433	126	1806	3684
Bertry.	3	23	82	2849	8027	95	7390	18978
Busigny.	8	28	85	3412	15858	76	11835	35581
Caudry.	5	15	74	4421	17390	60	10520	36118
Caulery.	2	17	77	890	2198	90	2202	5497
Clary.	"	20	77	2597	8516	121	10726	26166
Deheries.	6	17	77	65	654	104	678	1580
Elincourt.	5	20	78	1824	5214	114	5950	13794
<i>A reporter....</i>				16365	59288		51107	141398

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des contribu- tions directes pour 1882.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1882.
	du canton.	de la sous- prefe- cture.	de la prefe- cture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report...</i>				16365	59283		51107	141398
Esnes.	8	11	69	1602	9776	38	3799	19065
Haucourt.	6	13	71	656	2392	106	2521	5812
Ligny.	4	16	74	1991	7349	93	6693	17620
Malincourt.	8	18	75	975	4734	99	4698	11066
Mareiz.	4	24	82	3138	13088	70	9106	28882
Montigny.	2	20	79	1146	3800	95	3536	9468
Selvigny.	4	17	75	790	3007	100	3008	7824
Villers-Outreau.	10	21	78	2866	6986	82	5763	16498
Walincourt.	5	15	74	2411	8959	77	6775	24083
Totaux ...				31930	119379	82	97006	281721
<i>Canton de Marcoing.</i>								
Anneux.	6	9	68	539	4184	44	1863	8056
Banteux.	9	14	82	880	3503	88	3156	8471
Bantouzelle.	10	14	83	1072	4792	69	3280	10291
Boursies.	12	15	74	794	6518	43	2822	12488
Cantaing	4	8	67	650	6246	70	4407	11481
Crévecœur.	6	10	79	2328	20129	52	10341	39053
Doignies.	13	17	76	860	6792	68	4505	13002
Flesquières.	5	13	72	737	4804	82	3997	13775
Gonnellieu.	8	16	75	1008	3963	82	3236	9661
Gouzaucourt.	9	18	77	2550	11756	43	5035	21647
Honnecourt.	10	17	76	1671	9287	62	5743	18076
Lesdain.	8	12	71	1071	4783	51	2474	9758
Marcoing.	"	8	66	1811	10735	18	1849	17433
Masnieres.	3	7	66	1766	12328	46	5426	23205
Mœuvres.	12	14	73	880	5190	62	3199	11770
Noyelles.	2	6	64	651	5737	46	2653	11547
Ribecourt.	3	12	68	682	5513	63	3490	11012
Rumilly.	4	6	64	1890	7503	33	2515	13513
Villers-Ghislain.	10	18	77	2036	10905	42	4521	21060
Villers-Plouich	6	16	75	942	6258	68	3992	14514
Totaux...				24818	150735	52	78524	302813
<i>Canton de Solesmes.</i>								
Beaurain.	5	25	84	454	1322	104	1402	3770
Bermerain.	10	24	82	1281	6071	45	2700	11206
Briastre.	4	21	79	958	7077	58	4054	14537
Cappelle.	8	28	83	374	3553	23	837	5761
Escarmain.	7	27	81	1200	5702	58	3389	12667
Haussy.	5	19	85	3174	14538	77	11114	35154
Martin (St.-).	9	29	82	700	4205	27	1122	7092
Montrécourt.	8	19	89	324	2191	92	2015	5177
Python (St.-)	9	18	77	1871	8807	47	4129	18198
<i>A reporter.</i>				10336	53463		30762	113546

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contributions directes pour 1862.	Cenimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre.	Montant	
<i>Report...</i>				10556	55463		31475	1155.6
Romerics.	3	23	82	957	5948	80	4729	13062
Saulzoir	9	20	80	2422	10629	62	6678	21095
Solesmes.	"	20	89	6000	38156	36	13602	82250
Sommaing.	10	30	79	597	2957	79	2355	6741
Vendegies-sur-Écail.	9	29	80	1325	6721	28	1625	11836
Vertain.	4	24	85	1268	5658	31	2125	12489
Viesly.	6	10	78	2977	11358	43	4788	25046
Vaasi (St.-).	6	14	73	1803	5762	42	2504	11161
Totaux....				27685	140652	49	69108	297226
ARRONDISSEMENT D'AVESNES, 10 cantons, 153 communes.								
<i>Canton d'Avesnes-Nord.</i>								
Aubin (St.-).	6	6	92	538	5610	26	447	9599
Avesnes-Nord.	"	"	105	2338	27755	11	3030	41861
Bas-Lieu.	3	3	102	412	5106	22	1641	9004
Beugnies.	8	8	109	559	5040	26	1298	8658
Dompierre.	8	8	92	1005	8861	23	2004	15093
Dourlers.	7	7	99	950	7071	41	2924	18232
Fellerics.	8	8	114	1723	11536	36	4061	20951
Flaumont et Waud.	4	4	109	388	3189	59	1872	6557
Floursies.	8	8	100	248	2163	31	670	3956
Hilaire (St.-).	3	3	93	900	7943	17	1354	13033
Ramousies.	9	9	115	511	3483	61	2145	7564
Semerics.	6	6	111	782	6528	41	2687	12586
Semousies.	6	6	93	316	2084	60	1232	4259
Taisnières-en-Thiér.	10	10	100	853	6992	27	1863	12988
Totaux....				11523	103361	28	28228	179341
<i>Canton d'Avesnes-Sud.</i>								
Avesnelles.	2	2	107	1333	10439	30	3098	17250
Avesnes-Sud.	"	"	105	1178			Voir Avesnes-N.	
Beaurepaire.	14	14	93	558	3639	58	2127	7869
Boulogne.	7	7	101	446	5468	45	2433	10634
Cartignies.	8	8	96	1913	14550	51	7815	28193
Etrœungt.	7	7	113	2306	21098	39	8172	41647
Fayt-le-Grand.	11	11	93	596	6167	22	1311	10158
Fayt-le-Petit.	10	10	95	435	4397	31	1353	7722
Floyon	11	11	108	1227	10502	31	3280	20187
Haut Lieu.	4	4	111	398	4188	47	1971	8131
La Roullies.	9	9	116	523	4078	40	1625	8095
Marbaix.	7	7	97	898	5632	28	1650	10865
Sains.	8	8	105	1653	11097	39	4236	20571
Totaux....				13464	101255	38	39071	191322

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux		TOTALS des contribu- tions directes pour 1862
	du canton	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Bavat.</i>								
Amfroipret.	6	26	74	319	1469	71	1038	3156
Audignies.	2	23	75	176	1853	31	564	3296
Bavat.	"	24	73	1646	13733	17	2432	20631
Bellignies.	4	28	77	873	3558	38	2131	10758
Bermeries.	5	26	62	448	3435	39	1358	6711
Bettrechies.	5	29	73	335	2578	47	1203	4903
Feignies.	9	21	85	2247	14190	22	3136	24889
Flamengrie (La)	6	30	70	344	1652	66	1098	3462
Gussignies.	7	29	80	470	2787	40	1116	5655
Honnergies.	4	28	77	1081	10147	27	2739	19632
Houdain.	2	26	73	904	9139	20	1804	15032
Longueville (La)	5	21	77	1246	12278	9	1103	19443
Louvignies Bavai.	1	23	74	804	6203	29	1765	11072
Mecquignies.	3	22	73	984	4243	37	1565	7428
Neuf-Mesnil.	9	18	83	465	1389	25	342	2937
Obies.	4	22	77	1152	4951	50	2474	9405
Taisnières-sur-Hon.	4	26	77	1249	13179	40	5221	24379
Waast (St.-)	3	27	70	676	6629	14	898	10554
Totaux....				15419	115416	28	31985	202928
<i>Canton de Berlaimont.</i>								
Aulnoye.	1	14	83	409	5778	15	943	9179
Aymeries.	2	14	81	262	2909	12	365	4484
Bachant.	5	14	69	895	5917	35	2142	11229
Berlaimont.	"	14	82	2619	18806	21	3994	26551
Boussières.	11	16	85	300	2156	24	518	2624
Ecuelin.	8	9	90	154	1478	55	817	3261
Hargnies.	7	18	80	590	3441	20	682	5597
Leval.	4	11	87	649	4679	24	1119	8433
Monceau-St.-Waast.	5	9	88	665	4153	58	2416	8186
Noyelles.	8	13	95	473	6431	24	1512	10683
Pont-sur-Sambre.	5	15	87	1435	10455	24	2408	17494
Rémy-Chaussée(St.-)	6	8	88	740	3784	39	1452	6912
Sassegnies.	3	17	85	438	3590	51	1830	7402
Vieux-Mesnil.	8	18	85	423	2822	25	714	4923
Totaux....				10052	76399	28	21002	130168
<i>Canton de Landreches.</i>								
Bousies.	6	25	79	1809	7952	46	2629	14654
Croix.	9	28	80	604	2942	51	1487	6681
Favril	4	19	85	695	6162	35	2143	12140
Fontaine-au-Bois.	4	23	83	1150	6824	38	2581	12320
Forest.	9	28	81	1765	7389	14	1051	4209
A reporter....				6023	31370		10891	5974

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report...</i>				6023	31270		10891	58774
Arceles.	•	19	82	4193	35450	11	4023	54782
Arilles.	6	13	88	2142	26485	16	4210	46492
Arx-au-Bois.	6	24	76	1600	4769	56	2679	9979
Arthes.	8	13	90	1481	11735	20	2185	21258
Artsart.	5	24	77	291	1864	66	1224	3672
Totaux.....				15790	111573	93	25212	194957
<i>Canton de Maubeuge.</i>								
Arvent.	4	21	89	157	1370	73	993	3036
Arfort.	8	11	96	1318	7331	17	1269	12029
Arilles.	6	24	93	186	1679	46	757	3174
Arignies.	6	25	92	186	2435	41	994	4661
Arsois.	5	23	92	529	3856	25	1376	8050
Arntaine.	5	19	91	425	1987	51	1010	4011
Arret.	9	21	95	1156	8534	10	863	13107
Arrousies.	8	14	96	304	1558	58	903	3226
Arbes.	10	10	97	332	2144	27	568	3745
Armes.	4	23	91	513	4107	32	1395	7398
Arère-la-Grande.	4	18	90	2046	12813	10	1216	19179
Arère-la-Petite.	6	17	94	836	4548	22	981	7892
Arles-Chaussée.	8	27	95	883	4744	39	1876	9194
Armont.	5	15	86	3335	27792	25	6804	49614
Armont.	10	29	96	1731	15444	7	1162	23020
Arnt-Fontaine.	9	10	97	589	3223	40	1285	5634
Arroll.	2	17	89	1468	9637	38	3677	18030
Arreux.	5	23	92	503	3928	15	601	6324
Arrent.	8	25	94	700	3599	20	717	5764
Arreuge.	•	19	87	10557	66483	3	1973	99000
Arches.	9	14	97	297	1985	22	426	3401
Arrelon.	9	23	94	268	1154	72	833	2634
Arnignies.	6	23	94	914	6641	13	830	10134
ArMal-Bâti (St.-)	8	14	93	535	2968	45	1927	5652
Arles.	4	20	91	537	4308	19	836	7001
Ar-Reng.	8	27	94	928	7180	32	2267	12475
Arre-Sire-Nicole.	8	27	95	1290	9021	26	2343	17244
Arignies.	10	12	99	244	1526	50	755	3016
Totaux.....				32767	221886	18	39967	367625
<i>Canton du Quesnoy-Est.</i>								
Arignies.	5	31	71	1235	6642	26	1707	10679
Ar-Fontaine.	7	26	74	1882	9228	30	2743	16343
Arignies.	4	29	70	566	4582	30	1382	8327
Arthes.	9	25	76	549	1915	57	1094.	4168
Arthes.	4	26	71	962	5786	27	1558	10931
A reporter.....				5194	28153		6484	50448

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1863.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1863.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report ...</i>				5194	28153		8484	50448
Locquignol.	8	22	75	635	6052	52	3160	16853
Louvignies-Quesnoy.	4	27	70	1120	7288	49	3581	14806
Neuville.	8	31	75	656	2801	55	1552	6528
Poix.	8	28	74	1943	8303	38	3140	10728
Potelle.	3	27	70	254	2814	45	1266	5452
Quesnoy-Est.	8	8	67	1899	27465	18	4995	45158
Raucourt.	6	24	72	286	1288	53	678	2711
Ruesnes.	4	33	70	530	4532	22	1020	7725
Salesches.	8	30	74	601	3783	64	2425	8489
Vendegies-au-Bois.	10	29	77	1137	6794	49	3283	15169
Totaux....				14255	99273	34	33584	190000
<i>Canton du Quesnoy-Ouest.</i>								
Bry.	9	31	63	360	2217	79	1762	4976
Eth.	10	32	62	318	3190	43	1360	6330
Frasnoy.	5	28	71	504	5753	25	1446	9708
Gommegnies.	6	25	68	3308	17663	14	2445	27326
Jenlain.	7	35	66	979	6622	25	1674	11534
Maresches.	7	35	58	947	5441	23	1819	9931
Orsinval.	3	31	64	486	3739	30	1131	6776
Preux-au Sart.	7	27	66	433	3750	18	670	6848
Quesnoy-Ouest.	»	30	67	1859				
Sepmeries.	7	35	60	884	4835	55	2654	8807
Villereau.	3	27	68	992	6312	38	2323	13476
Villerspol.	5	32	61	1458	11071	18	1980	17469
Wargnies-le-Grand.	8	31	64	860	5932	31	1867	10469
Wargnies-le-Petit.	6	29	65	809	4999	20	1009	8646
Totaux....				14197	81515	27	22191	142496
<i>Canton de Solre-le-Château.</i>								
Atbes.	8	19	100	344	2646	45	1205	5214
Beaurieux.	3	17	106	305	2015	38	1010	4043
Berelles.	5	19	101	194	1508	44	667	2991
Bousignies.	15	29	105	666	4642	14	657	7052
Choisies.	8	15	98	96	668	53	355	1321
Clairfayt.	3	16	107	405	2790	76	2123	6121
Cousolre.	12	26	102	1912	11294	11	1362	17281
Dimechaux.	5	13	99	272	1687	51	851	2276
Dimont.	11	11	101	449	2784	37	1023	4272
Eccles.	4	18	104	188	832	56	467	1827
Fontaines (lez).	3	13	101	368	1767	17	288	2729
<i>Réportés....</i>				5199	32223		10011	57274

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux.		TOTALS des contribu- tions directes. pour 1862.
	du canton. 2	de la sous- préfec- ture. 3	de la préfec- ture. 4			Nombre 7	Montant 8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report....</i>			109	5199	33233		10011	57274
ud.	6	20	119	503	2336	38	867	4381
ies.	7	13	106	1061	4709	16	730	8122
Poteries.	5	10	103	1392	6868	29	2007	13611
-le-Château.	»	14	103	3001	19074	8	1568	29290
mes.	4	16	102	211	1522	41	622	2813
Totaux....				11367	68642	23	15805	116121

Canton de Trélon.

	9	22	121	2929	13793	15	2101	21121
s.	7	23	121	283	2207	18	381	3124
-Sauvage.	10	25	124	772	7359	11	790	11357
l.	8	12	117	655	6015	33	1999	11941
mies.	9	17	115	5357	35097	23	8212	57282
on.	2	14	112	1499	8144	7	549	12010
tier.	10	25	124	195	2200	42	918	4116
l.	3	18	117	1126	4935	18	867	7585
ars.	12	8	114	264	2282	37	844	4015
n.	»	16	114	2435	20224	15	2134	30704
ers.	6	21	120	462	2765	17	473	4736
ehies.	10	15	108	2256	12942	8	1091	19568
es.	9	15	111	456	1978	33	660	3591
Totaux....				18687	119941	19	21019	191450

ARRONDISSEMENT DE DOUAI, 6 cantons, 66 communes.

Canton d'Arleux.

X.	»	14	47	1660	15309	13	2021	23709
my-au-Bac.	7	14	47	1037	5048	24	1217	8225
smont.	6	13	46	535	2271	41	917	3924
lcourt.	4	11	44	778	6283	35	2224	10743
n.	5	8	41	968	12469	48	5993	23881
n.	8	10	44	482	4702	55	2579	10070
es.	3	9	42	1062	6045	32	1959	10880
in.	12	17	43	1219	5103	38	1940	9436
ain.	8	13	36	843	6660	33	2172	11729
in.	6	6	39	938	6338	38	2401	11641
il.	3	13	44	480	3570	25	883	6021
se.	7	13	46	1730	7271	11	823	11050
J.	12	22	53	548	5622	60	3376	12371
hecourt.	10	15	50	840	7981	30	2382	14124
s-au-Tertre.	7	13	45	422	4053	35	1022	7494
Totaux....				13542	98725	32	31909	175398

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- prefec- ture.	de la prefec- ture.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Canton de Douai-Nord.</i>								
Anhiers.	8	8	28	410	2124	31	652	3719
Douai-Nord.	"	"	33	8971	251580	18	27224	381285
Flines-lez-Raches.	12	12	23	3849	23135	9	1987	25131
Lallaing.	8	8	38	1991	7575	12	398	11724
Sin.	3	3	35	3931	20612	16	3363	22244
Waziers.	3	3	39	1454	7600	11	840	12137
Totaux....				90506	312626	11	34964	476580
<i>Canton de Douai-Sud.</i>								
Aniche.	14	14	45	4156	23235	4	2045	31396
Auberchicourt.	13	13	48	1744	10694	31	3318	18974
Dechy.	4	4	36	1620	10241	11	1118	15734
Douai-Sud.	"	"	33	5821				
Écaillon.	12	12	37	663	4776	48	2277	9457
Ferin.	6	6	39	724	8312	17	1397	12980
Guesnain.	6	6	43	440	4756	23	1329	8574
Lewarde.	7	7	40	1161	6966	36	2500	11970
Loffre.	7	7	40	908	2501	16	1148	4646
Masny.	10	10	44	925	8615	16	1381	16785
Montigny.	10	10	46	772	6087	21	1276	9417
Roucourt.	7	7	42	286	2466	37	1287	6518
Totaux....				18520	86649	23	19976	146451
<i>Canton de Douai-Ouest.</i>								
Auby.	7	7	40	1177	9657	12	1162	15281
Courchelettes.	4	4	40	261	3227	31	1034	6051
Cuincy.	4	4	37	1022	10308	22	2215	17075
Douai-Ouest.	"	"	33	9794				
Esquerchin.	6	6	38	624	5679	17	953	9189
Flers.	5	5	35	1024	8142	38	3129	15558
Lambres.	3	3	37	899	13222	20	2742	21740
Lauwin-Planque.	4	4	37	681	5341	18	974	8289
Raches.	7	7	26	1554	9039	34	3060	15820
Raimbeaucourt.	9	9	28	2185	14156	25	3473	22861
Roost-Warendin.	7	7	28	1862	9150	12	1093	12997
Totaux....				12085	88031	23	19335	147521
<i>Canton de Marchiennes.</i>								
Alnes.	4	23	37	672	3025	55	1666	6304
Bouvignies.	5	13	48	1864	9484	39	3694	17747
Bruille-lez-March.	6	14	47	851	4570	77	3517	9864
Erre.	9	18	43	1109	5455	14	780	9276
À reporter....				4496	22534		9657	43190

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre.	Montant.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report. . . .</i>				4496	22534	0	9657	43190
Fenain.	8	17	42	1960	9322	10	929	15166
Hornaing.	10	20	40	1180	8351	29	2438	14822
Marchiennes-Ville.	»	19	34	3180	22269	10	2267	33834
Marchiennes-Camp.	5	16	39	427	3300	48	1561	6481
Pecquencourt.	8	12	42	1426	9703	16	1557	14980
Rieulay.	5	16	39	459	1696	78	1334	3368
Somain.	6	15	40	3650	20683	18	3754	33409
Tilloy.	4	24	38	538	3339	50	1736	7283
Villers-Campeau.	7	16	40	169	2244	21	479	3943
Vred.	6	15	39	1429	3632	20	733	5648
Wandignies et Ham.	4	24	38	1006	6161	17	1062	10508
Totaux. . . .				19920	113234	24	27507	193131
<i>Canton d'Orchies.</i>								
Aix.	5	23	32	1021	6814	95	6450	16721
Atchy.	3	19	23	1690	9684	36	3479	15863
Beuvry.	4	21	30	1936	12123	70	8496	28433
Coutiches.	5	13	28	2119	14034	25	3468	23841
Faumont.	10	12	21	1543	9921	30	2998	17274
Landas.	5	22	31	2271	14395	64	9204	32688
Nomain.	4	21	30	2388	19635	71	13878	43628
Orchies.	»	17	26	3708	33282	9	3010	49750
Saméon.	8	26	34	1802	9928	65	6490	22053
Totaux. . . .				18478	129821	44	57464	250251
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES, 7 cantons, 81 communes.								
<i>Canton de Saint-Amand (rive droite).</i>								
Amand (St.-) rive dr.	»	13	37	5212	73991	8	6119	112150
Bruille-St.-Amand.	7	17	44	2029	11051	23	2553	18824
Chateau-L'Abbaye.	10	23	40	807	4924	34	1695	8889
Flines-lez-Mortagne.	10	23	40	1907	11106	15	1702	17983
Hasnon.	5	18	39	3584	13248	13	1701	29500
Mortagne.	8	21	38	1104	7603	8	618	11533
Petite-Forest-de-R.	14	4	51	885	4471	95	4239	10485
Raismes.	8	5	44	4305	30054	8	2333	46024
Totaux. . . .				19833	156448	14	20960	246388
<i>Canton de Saint-Amand (rive gauche).</i>								
Amand (St.-) rive-g.	»	13	37	4998	Voir St.-Amand rive-droite.			
Bousignies.	7	20	34	341	2639	18	312	4099
Brillon.	8	20	34	704	8045	21	1054	8041
Lecelles.	4	16	33	2149	17452	35	4391	29636
<i>A reporter. . . .</i>				8192	25126		5757	44776

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALS des contribut. directes pour 1862.
	du canton.	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>Report. . .</i>				8192	25136		5757	41776
Maulde.	7	20	37	1191	5617	37	2058	8741
Miltonfosse.	3	16	38	599	4144	3	121	6170
Nivelle.	3	16	40	1200	6341	62	3919	12108
Rosult.	6	19	34	1340	10647	58	6170	21923
Rumegies.	8	20	29	1600	8744	51	4457	17429
Sars et Rosières.	7	20	31	568	3138	44	1376	5810
Thun.	4	17	43	620	3573	8	285	5591
Totaux....				15310	67340	36	24143	119548
<i>Canton de Bouchain.</i>								
Abson.	8	19	42	1608	10249	11	1107	15566
Avesnes-le-Sec.	6	20	55	1728	9610	150	14481	30224
Bouchain.	"	19	49	1501	19920	24	4789	30165
Denain.	10	11	49	10254	53703	20	11786	86897
Douchy.	6	12	53	1897	12392	47	5808	23578
Emerchicourt.	7	26	49	191	4355	8	339	6748
Escaudain.	8	15	44	2635	14342	67	9498	30802
Haspres.	11	17	57	3315	14078	12	1751	21499
Haveluy.	14	14	50	830	4199	20	930	6518
Hélesmes.	15	15	45	1189	5942	11	667	9111
Hordain.	3	20	52	1433	7181	70	5173	13073
Lieu-St.-Amand.	2	18	51	728	4680	84	4383	11722
Lourches.	7	15	51	3352	9063	79	7153	20723
Marquette.	5	22	49	2152	9836	24	2387	16821
Mastaing.	4	19	47	810	6000	37	2286	10759
Neuville-sur-l'Esc.	6	15	54	940	6613	38	2538	12108
Noyelles-sur-Selle.	6	13	53	681	5324	129	6890	10724
Rœulx.	6	16	49	1301	5964	31	1869	13807
Wasnes-au-Bac.	5	25	51	832	4462	68	3019	8267
Wavrechain-s.-Den.	11	12	50	326	3001	8	224	4534
Wavrechain-s.-Faulx	3	22	51	713	4152	26	1079	7121
Totaux....				38424	215166	41	88160	392837
<i>Canton de Condé.</i>								
Aybert (St.-)	6	18	57	330	4859	16	794	7999
Condé.	"	14	51	5804	43210	10	4326	64006
Crespin.	7	14	58	1500	15858	10	1531	21547
Escaupont.	2	10	51	1034	7073	9	852	10493
Fresnes.	2	10	49	5017	32793	4	1136	47944
Hergnies.	6	18	47	3255	12821	13	1597	19647
Odomez.	7	15	44	454	2242	41	923	4392
Thivencelles.	4	16	55	555	4930	35	1681	8952
Vicq.	5	10	52	906	4604	8	365	7150
Vieux-Condé.	2	16	49	5134	19938	8	1608	28522
Totaux....				23989	148328	10	14813	226198

TABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES PAR CANTON.

NOMS des COMMUNES.	Distances en kilomètres au chef-lieu.			POPULATION.	Principal des quatre contri- butions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALX des contrib directes. pour 1862
	du canton	de la sous- préfec- ture.	de la préfec- ture.			Nombre	Montant.	
<i>Canton de Valenciennes-Est.</i>								
Curgies.	6	6	56	1171	9423	39	3543	17234
Etrœux.	7	7	57	566	6142	105	6419	14506
Marly.	2	2	51	1532	20077	30	7938	36691
Onnaing.	6	6	55	3544	22001	20	4638	26306
Préseau.	7	7	57	1891	9236	14	9594	20623
Quaroube.	8	8	55	2433	14687	20	2923	21832
Quiévrechain.	12	12	61	988	6818	41	2765	14190
Rombies.	12	12	59	560	4577	57	2603	9110
Saultain.	4	4	54	1053	8221	61	5126	19583
Sebourg.	10	10	60	1773	13390	41	5773	26188
Valenciennes-Est.	"	"	50	7192	281997	9	25514	422541
Totaux....				22703	397669	19	70835	641794
<i>Canton de Valenciennes-Nord.</i>								
Anzin.	2	2	48	6305	45681	9	4474	68128
Aubry.	5	5	53	921	5067	77	3898	12006
Bellaing.	9	9	51	394	3137	61	2013	6279
Beuvrages.	4	4	48	1303	6484	17	3017	14265
Bruay.	5	5	52	3060	14740	35	5112	29834
Saulve (St.-)	2	2	52	2031	21990	28	6094	38158
Valenciennes-Nord.	"	"	50	8110				Voir Valenciennes-Est.
Walleris.	12	12	48	3460	19438	3	575	29842
Totaux....				25884	116537	21	25183	198512
<i>Canton de Valenciennes-Sud.</i>								
Artrès.	9	9	59	969	7549	61	4770	15494
Aulnoy.	3	3	52	1740	9310	51	4730	19561
Famars.	5	5	55	849	7508	37	2809	13732
Haulchin.	0	9	53	771	7810	50	3914	15956
Hérin.	7	7	53	1383	7338	24	1899	12627
Maing.	8	8	57	1873	12416	18	2166	20318
Monchaux.	14	14	56	494	4055	91	3712	8847
Oisy.	8	8	52	240	2077	41	866	4470
Prouvy.	8	8	53	801	4690	11	524	7231
Quérenaing.	8	8	58	540	3798	68	1601	7220
Rouvignies.	8	8	53	256	2540	35	999	4858
Thiant.	12	12	54	1208	9900	33	3287	17509
Trith-St.-Léger.	7	7	55	3271	21651	14	2941	33891
Valenciennes-Sud.	"	"	50	9364				Voir Valenciennes-Est.
Verchain et Maugré.	14	14	59	1397	9464	65	6151	21078
Totaux. . .				25162	110106	29	40369	202882

Récapitulation par canton.

NOMS des		POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALS des contrib. directes pour 1862
ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.			Nombre	Montant	
1	2	3	4	5	6	7
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.						
DUNKERQUE.	Bergues.	15958	144140	28	40460	251064
	Bourbourg.	13636	112303	29	32835	195494
	Dunkerque-Est.	21471	323095	20	65908	478596
	Dunkerque-Ouest.	21190	27813	38	10542	52855
	Gravelines.	9188	56680	20	11392	93362
	Hondschoote.	13594	98050	39	38223	177622
Wormhoudt.	15140	111847	41	45924	217226	
	Totaux.....	110177	873928	28	245281	1466219
ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.						
HAZEBROUCK.	Bailloul } Nord-Est.	15190	120370	56	67094	247877
	} Sud-Ouest	13522	50942	62	31722	106375
	Cassel.	14166	105502	43	44972	201409
	Hazebrouck } Nord.	14409	132287	39	51823	250611
	} Sud.	13405	53604	44	23359	105122
	Merville.	19914	110829	39	43581	209726
Steenvoorde.	14077	90467	49	44756	187291	
	Totaux.....	104689	664001	46	307311	1308411
ARRONDISSEMENT DE LILLE.						
LILLE.	Armentières.	23554	149888	51	76283	299008
	Bassée (La).	15307	89695	47	41485	171304
	Cysoing.	18512	101235	55	53390	206914
	Haubourdin.	24901	137116	58	79593	289328
	Lannoy.	25962	126276	55	70191	235274
	} Nord-Est.	30705	1525941	18	281034	2437560
	} Centre.	22796	22702	56	11825	54009
	Lille } Sud-Est.	24580	21673	63	12533	46683
	} Sud-Ouest.	51465	"	"	"	"
	} Ouest.	24580	66984	56	37373	136358
	Pont-à-Marcq.	17669	118448	56	65873	242302
	Quesnoy-sur-Deûle.	18722	120549	48	57164	245519
	Roubaix.	66683	501772	12	57201	765735
Seclin.	22654	138523	38	53352	264871	
Tourcoing } Nord.	37044	332477	37	130773	636311	
} Sud.	33484	63828	66	41878	129941	
	Totaux.....	458242	3537101	30	1072348	6181962
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.						
CAMBRAI.	Cambrai } Est.	21899	291697	28	80813	501401
	} Ouest.	24633	74699	60	44747	153920
	Carnières.	25899	100816	76	76764	232802
	Câteau (Le).	32531	181021	42	75306	356827
	Clary.	31930	119375	82	97006	381721
	Marcoing.	24818	150735	52	78524	302813
Solismes.	27687	140652	49	69168	297226	
	Totaux.....	189395	1058999	49	522328	2126708

Récapitulation par canton (SUITE).

NOMS des		POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux.		TOTALS des contribu- tions directes pour 1862.
ARRONDISSEMENTS	CANTONS.			Nombre.	Montant	
1	2	3	4	5	6	7
ARRONDISSEMENT D'AVESNES.						
AVESNES.	Avesnes { Nord.	11523	103361	28	28228	179341
	Avesnes { Sud.	13164	101255	38	39074	191322
	Bavai.	15419	115416	28	31985	202938
	Berlaimont.	10052	76399	28	21002	130168
	Landrecies.	15790	111573	23	25212	194957
	Maubeuge.	32767	201886	18	39967	367625
	Quesnoy { Est.	14255	99273	34	33584	190000
	Quesnoy { Ouest.	14197	81515	27	22191	142496
	Solre-le-Château.	11367	68642	23	15805	116121
Trélon.	18687	119941	19	21019	191450	
Totaux.....		157521	1099061	25	278064	19 6118
ARRONDISSEMENT DE DOUAI.						
DOUAI.	Arleux.	13542	98725	32	31909	175398
	Douai { Nord.	20506	312626	11	34964	476580
	Douai { Sud.	18520	86649	23	19976	146151
	Douai { Ouest.	21085	89031	23	19835	147521
	Marchiennes.	19920	112924	24	27507	193131
Orchies.	18478	129821	44	57464	250251	
Totaux.....		112051	829086	23	191655	138 332
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.						
VALENCIENNES.	Amand (St.) { rive-g.	19833	156448	14	20960	246388
	Amand (St.) { rive-d.	15310	67340	36	24143	119 48
	Bouchain.	38424	215166	41	88160	392857
	Condé.	23989	148328	10	14813	226194
	Valenciennes { Est.	22703	397669	19	76835	641794
	Valenciennes { Nord	23884	116537	21	25183	198 12
Valenciennes { Sud.	25162	110106	39	40369	20 882	
Totaux.....		171305	1211594	24	290463	2028179
Récapitulation par arrondissement.						
ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	Principal des quatre contribu- tions directes pour 1862.	Centimes communaux		TOTALS des contribu- tions directes pour 1862.	
1	2	3	Nombre	Montant	6	
Dunkerque.	110177	873938	28	245281	1466219	
Hazebrouck	194689	664001	46	307311	1308411	
Lille.	458242	3537101	30	1072348	6181962	
Cambrai.	189395	1058999	49	522328	2126708	
Avesnes.	157521	1099061	25	278064	1906418	
Douai	112051	829086	23	191655	1389332	
Valenciennes.	171305	1211594	24	290463	2028179	
Totaux	1303380	9273970	31	2907450	16407229	

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Session de 1862.

Le 25 août 1862, à deux heures de relevée, le Conseil général du département, convoqué en vertu du décret du 15 juillet précédent, s'est réuni à l'hôtel de la préfecture, au lieu ordinaire de ses séances. — Après avoir donné communication du décret précité, M. le Préfet lit un autre décret en date du 11 août qui nomme *Président du Conseil général, pour la session de 1862*, M. MIMEREL, sénateur; *Vice-Présidents*, MM. DANEL, président de chambre à la Cour impériale de Douai, et le comte DUBOIS, conseiller d'État; *Secrétaires*, MM. de CLEBSATTEL, avocat, membre du Corps législatif, MAILLIET, banquier à Avesnes.

Voici le résumé, par ordre alphabétique, des délibérations du Conseil, pendant la session de 1862 :

AGRICULTURE. — Allocation de subsides montant ensemble à 15,100 fr. aux associations agricoles du département. — Vœu pour que le Code rural soit terminé le plus tôt possible; il satisfera sans doute aux demandes formulées pour l'établissement de prud'hommes ruraux; la solution de la question de l'échenillage et de l'écharonnage, et de celle des vices rédhibitoires concernant l'espèce bovine. — Ajournement de la question de l'établissement d'une ferme-école dans le département. — L'assemblée pense, avec M. le Préfet, que l'on ne peut prescrire d'une manière obligatoire comme le demande le Conseil d'arrondissement de Lille, que la vente des grains sur les marchés se fasse au poids et non à la mesure. — Elle s'associe au témoignage de satisfaction donné par ce magistrat à M. Bonnier pour sa statistique agricole et industrielle de l'arrondissement de Valenciennes.

ALIÉNÉS. — Rapport statistique sur le service des aliénés dans les asiles du département. — Compte-rendu des dépenses des aliénés indigents, pendant l'année 1861, et vote d'un crédit de 148,280 f. pour le service de ces dépenses, pendant l'exercice 1863.

ART VÉTÉRINAIRE. — Vote d'un crédit de 1,800 fr. pour la pension des élèves du département à l'École d'Alfort, et prière à M. le Préfet de transmettre à ces élèves l'expression du mécontentement du Conseil général, au sujet des notes défavorables dont ils ont été l'objet de la part du Directeur de l'École, en leur faisant connaître que la

bienveillance du département ne peut leur être continuée, si elle n'est mieux justifiée.

BATELIERS. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes demandant qu'à l'avenir tous les bateliers, sans exception, soient tenus de justifier ou de faire choix d'un domicile, afin d'être soumis aux charges qu'implique leur nationalité respective, et notamment à celles qui résultent du service militaire.

BUREAUX DU CONSEIL. — Renvoi à la session de 1863 d'une proposition déposée par 17 membres ayant pour objet de fixer à 10 le nombre des membres de chaque bureau, et d'établir chaque année un roulement obligatoire entre les membres des divers bureaux par la voie du sort.

CADASTRE. — Crédit de 17,000 fr. pour achever de solder les travaux de renouvellement du cadastre dans les cantons de Berlaimont et d'Haubourdin, et pour les communes dans le canton d'Hondschoote. — Avis favorable sur les demandes des communes de St.-Benin et Rosendaël, à l'effet de renouveler leurs cadastres à leurs frais. — Vœu renouvelé pour que la loi du 7 août 1850 soit modifiée et que les départements soient autorisés à pourvoir au renouvellement du cadastre par des centimes additionnels à la contribution foncière.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Rapport sur la situation et le service des caisses. Elles continuent à être en progrès. Leur nombre dans le département est aujourd'hui de 23 et celui des succursales de 13. Plusieurs communes font des instances pour en fonder de nouvelles, et quand M. le Ministre du Commerce aura répondu favorablement à leurs demandes, comme on l'espère, on comptera 25 caisses d'épargne et 15 succursales.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DES RETRAITES. — Acte à M. le Préfet de la communication qu'il a faite de la situation de cette caisse. — Délibération portant qu'il y a lieu d'accorder une pension de retraite de 2,800 fr. à M. Mallebrancq, ancien chef de division à la Préfecture — Un décret du 22 juillet 1862 donne satisfaction aux vœux émis par le Conseil général depuis plusieurs années, en admettant au nombre des associés à la Caisse départementale des retraites : 1° les agents et employés des asiles d'aliénés de Lille et d'Armentières ; 2° l'Inspecteur des enfants assistés ; 3° le Secrétaire ou principal employé de chacune des Sous-Préfectures.

CATHÉDRALE DE CAMBRAI. — L'assemblée remercie M. le Préfet de ses efforts pour obtenir du Gouvernement la reconstruction de la cathédrale de Cambrai ; — prie ce magistrat de la continuer jusqu'à ce qu'il obtienne une entière satisfaction ; — s'associe de la manière la plus vive au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour la reconstruction immédiate de cet édifice.

CENTINES FACULTATIFS. — Le Conseil vote la perception, en 1863, des 7 c. 1/2 autorisés par la loi, pour le service des dépenses facultatives.

CHASSE. — Prière à M. le Préfet de modifier sur les points suivants son arrêté réglementaires de la police de la chasse : 1° la chasse sur le bord de la mer sera ouverte chaque année, à partir du 1^{er} août ; 2° la chasse au marais à une distance de 20 mètr. des francs bords des canaux et rivières pourra s'exercer jusqu'au 15 avril, et sans qu'il soit nécessaire de se servir de batelet ou de huttes ; 3° il en sera de même dans les prairies de la vallée de la Sambre, soumises aux inondations ; — 4° l'usage du chien d'arrêt sera permis pour la chasse à la bécasse dans les bois et futaies jusqu'au 15 avril, comme pour la chasse au marais.

CHEMINS DE FER. — Vœu pour que l'embranchement de Raismes à Saint-Amand, qui forme du côté de Valenciennes la tête de ligne du chemin direct de Lille à Valenciennes soit mis aux enquêtes immédiatement ; que la concession en soit faite le plus tôt possible, et que l'Etat cède gratuitement les terrains de la forêt de Saint-Amand, nécessaires à l'établissement des voies ferrées ; — Vœux : 1° pour que la Compagnie du Nord procède dans le plus bref délai à la confection et à la mise en état de viabilité des embranchements de Valenciennes à Hirson, et de Lille à Tournai, qui lui ont été récemment concédés ; — 2° pour qu'il soit procédé à l'étude d'un chemin de fer destiné à relier en ligne directe les villes de Lille et de Valenciennes ; — 3° qu'il soit procédé à la concession d'un chemin de fer de Lille à La Bassée ; — 4° pour que le gouvernement prescrive l'étude d'un chemin de fer de Calais à Dunkerque ; — 5° pour que l'administration examine avec intérêt le projet d'un chemin de fer de Lille à Comines, et qu'elle en provoque la concession aussitôt que l'instruction de l'affaire sera régularisée ; — 6° qu'il en soit de même en ce qui concerne le projet d'un chemin de fer de Tourcoing à Menin ; — 7° pour que M. le Préfet fasse examiner la demande du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, tendant à l'établissement d'embranchements d'Hazebrouck à Poperinghe, et de Lille à Aire ; — 8° pour que le projet d'un chemin de fer de Valenciennes à Condé et Péruwelz soit, dans un bref délai, l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'un décret de concession ; — 9° pour que le chemin de fer de Rousies à Ferrière-la-Grande soit relié vers Avesnes au chemin d'Hirson à Valenciennes.

CHEMINS VICINAUX. — Après la lecture d'un rapport sur la situation du service, le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande du Conseil d'arrondissement de Cambrai pour la

création d'un quatrième agent-voyer dans cet arrondissement, le moment n'étant pas venu de remanier un service si nouveau ; — signale à l'attention de M. le Préfet un vœu du Conseil de Dunkerque, tendant à ce qu'un fonds de 8,000 fr. soit inscrit au budget pour subvention à accorder aux communes qui voudront empierrer leurs chemins ; — recommande à ce magistrat un vœu du Conseil de Cambrai, pour que le projet d'un chemin d'intérêt commun d'Ésnes à Cattenières et de Cattenières à Iwuy soit modifié et que les chemins soient pavés ; — est d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération le vœu émis par le même Conseil pour que les communes aient la faculté d'élever à 10 le nombre des centimes spéciaux affectés aux chemins vicinaux. — Le Conseil vote le recouvrement en 1863 de deux centimes additionnels au principal des quatre contributions, autorisés par la loi du 28 juin 1861, pour le service des chemins vicinaux d'intérêt commun, ainsi que l'inscription au budget de deux crédits à titre d'emploi du produit de ces centimes, — il vote en outre, pour le même service, une imposition extraordinaire de 5 centimes additionnels devant produire une somme de 460,000 fr. environ, et à réaliser, à raison d'un centime par année, à partir de 1860 ; — déclare qu'il n'y a aucun inconvénient à autoriser l'administration, dans les cas de nécessités évidentes, à prélever une partie des fonds destinés aux travaux neufs des chemins d'intérêt commun pour les employer aux réparations les plus urgentes, étant bien entendu qu'ils seront rendus intégralement et dans le plus bref délai possible à leur destination.

CHEMINS VICINAUX DE GRANDE COMMUNICATION. — L'assemblée donne acte à M. le Préfet de ses diverses communications et approuve l'emploi fait, en 1861, des fonds départementaux affectés à ce service ; — vote le recouvrement, en 1863, des 3 c. 2/10 dont l'imposition a été autorisée par la loi du 11 juin 1859 et des 8/10 de centime autorisés par la loi du 6 juillet 1862 ; — vote le recouvrement des 5 centimes spéciaux dont l'imposition est autorisée par la loi du 21 mai 1836 ; — applique au budget des travaux extraordinaires de 1863, conformément aux propositions de M. le Préfet, après les prélèvements nécessaires au service de l'emprunt, les ressources disponibles des 3 c. 2/10 créés par la loi du 11 juin 1859 et dont il vient de voter le recouvrement ; — ouvre au budget de 1863 un crédit de 253,838 fr. au titre de la loi du 6 juillet 1862 et autorise M. le Préfet à contracter, pour le compte du département, un emprunt de 178,844 fr., amortissable au moyen des ressources créées par ladite loi du 6 juillet 1862 ; — décide que lorsque l'établissement des fils d'eau sera jugé nécessaire dans les traverses des communes, les matériaux spéciaux formant saillie et destinés à appuyer un trottoir seront transportés aux frais des communes du rivage à pied-d'œuvre ; — vote une imposition extraordinaire de

3 c. 1/10 additionnels au principal des 4 contributions directes à percevoir en 1864, pour le produit en être effecté jusqu'à concurrence aux travaux extraordinaires de restauration des chemins vicinaux de grande communication ; — déclare intéresser : la ville de Dunkerque au chemin de grande communication N° 1 ; les communes de Moëres et de Pitgam au chemin N° 3 ; la commune de Saultain au chemin N° 50 ; — fixe le rachat des prestations d'après le tarif antérieurement arrêté par le Conseil général ; — décide que les communes intéressées seront obligées de concourir à l'exécution de nouveaux travaux de restauration des routes jusqu'à concurrence du cinquième de la dépense, et que leur part contributive sera réglée d'après les bases de leur contingent actuel dans les dépenses d'entretien des chemins vicinaux de grande communication.

CIMETIÈRES. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce que les cimetières soient transférés hors des centres de population, partout où cette mesure est nécessaire, et remerciements à M. le Préfet de l'assurance qu'il donne que l'administration s'occupe avec sollicitude de cet important objet.

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. — Avis favorable à une demande de la commune d'Estrun, tendant à obtenir la réunion à son territoire de portions de terrains dépendant des communes de Bouchain et d'Hordain. Une portion de 20 hectares séparée du territoire d'Estrun par le canal de la Sensée sera cédée en échange à la commune de Bouchain, et la partie du territoire de Thun-L'évêque qui avait été comprise dans la demande de la commune d'Estrun, sera maintenue dans la circonscription communale dont elle fait aujourd'hui partie.

COMPTE DÉPARTEMENTAL. — Le Conseil général, après avoir vu et vérifié le compte départemental de l'exercice 1861 ainsi que les pièces à l'appui, arrête et fixe provisoirement les recettes et les dépenses comme suit : recettes, 2,953,153 fr. 82 c. ; dépenses, 2,642,395 fr. 37 c. ; excédant des recettes, 310,758 fr. 45 c. Cette somme, moins celle de 268,775 fr. 45 c., montant des mandats restant à payer et des dépenses allouées au budget primitif restant à exécuter, constitue le reliquat disponible de 41,983 fr. à subdiviser entre les diverses sections du budget de 1863.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE. — Renouveaulement du vœu émis en 1861 pour que ce concours qui avait lieu précédemment à Lille et qui, aux termes d'une décision ministérielle, doit être ouvert en 1863 à St.-Quentin, soit rétabli à Lille au moins en 1864.

CONCOURS RÉGIONAL. — Rapport du 4° bureau sur l'organisation du concours régional qui doit avoir lieu à Lille, en 1863. Le Conseil s'associe au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille tendant à

ce que ce concours soit international, et vote une somme de 10,000 f. pour être ajoutée à celle de 4,000 allouée pour la ville de Lille, afin de subvenir aux frais généraux. Vote également une somme de 15,000 fr applicable à un concours hippique qui devra se tenir à Lille, en 1863, en même temps que le concours régional d'agriculture.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES. — L'assemblée considérant que les Conseils municipaux de Condé, St.-Amand et Denain ne trouvent pas d'utilité à l'établissement des Conseils de prud'hommes demandés en 1862 par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes, déclare que le vœu de ce Conseil ne peut recevoir de suite.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Approbation du projet de répartition pour 1863. — Approbation du compte d'emploi des fonds de non valeurs et réimpositions de l'exercice 1861 présenté par M. le Directeur des Contributions directes. — Vote du crédit ordinaire de 6,440 fr. pour frais de division des cotes de contribution foncière entre les fermiers et les propriétaires.

COURSES DE LILLE. — Il est rendu compte des courses qui ont eu lieu à Lille en 1862, pour la première fois. 28 chevaux ont été inscrits et sur 13 prix 10 ont été réservés aux chevaux nés ou élevés dans le département. L'idée des courses au trot, qui montre le but sérieux que l'on poursuit, est venue du Comice agricole de Lille. — Vote pour les courses qui auront lieu, en 1863, d'une allocation spéciale de 1,500 fr. qui prendra le titre de : *Prix du Conseil général*.

COURSES DE VALENCIENNES. — Allocation du crédit ordinaire de 4,000 fr. pour les courses. — Remerciements au Gouvernement des encouragements qu'il veut bien donner aux courses de Valenciennes. Vœu pour que ces encouragements soient encore augmentés et que, comme pour les autres courses de France, les secours accordés par le Gouvernement soient en rapport avec les sacrifices que s'imposent le département et les habitants.

DOUANES. — L'assemblée s'associe à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai en faveur de la fixité aussi complète que possible de la législation douanière.

ECOLE DES MINES. — Le Conseil recommande à l'attention de M. le Ministre du commerce et des travaux publics, mais sans engager le concours financier du département, le vœu déjà émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes et qu'il renouvelle cette année qu'une école de mineurs soit établie à Valenciennes, centre de charbonnages importants et d'une population considérable d'ouvriers des mines.

ECOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE DE LILLE. — Les cours sont constamment en progrès, et les jeunes gens sortant de l'École sont

appréciés partout où ils se présentent. Le Conseil général, comme témoignage de sympathique satisfaction pour la bonne direction de l'école et le zèle des professeurs, accorde à cet établissement un supplément de subside qui permettra de faire nommer titulaire deux professeurs adjoints, sous la réserve, toutefois, que cette allocation ne pourra être invoquée comme précédent pour mettre à la charge du département seul des dépenses nouvelles.

ECOLE PROFESSIONNELLE DE LILLE. — Comme témoignage d'intérêt en faveur de l'École professionnelle et pour lui permettre de se maintenir jusqu'à ce que le gouvernement ait pris des mesures définitives, alloué à cette école une somme de 2,000 fr., destinée à créer un certain nombre de bourses ou de demi-bourses ; — persistant dans la préférence qu'il a plusieurs fois exprimée, le Conseil renouvelle avec instance le vœu qu'une école professionnelle soit établie dans le département le plus tôt possible.

ELÈVES ARTISTES. — Allocation d'un crédit de 6,000 frs pour la pension de six élèves artistes, savoir : MM. Deletré, sculpteur ; Bodin, peintre ; Darcq, musicien ; Dutert, architecte, et Barrez.

EPIZOOTIES. — Maintien de la résolution prise en 1844 sur l'organisation du service vétérinaire départemental, et vote du crédit ordinaire de 1,000 fr. pour le service des épizooties.

EXPOSITION DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE. — Un concours régional devant avoir lieu à Lille en 1863, les dispositions relatives à la sixième exposition départementale d'agriculture sont ajournées à la prochaine session.

FOIRES ET MARCHÉS. — Acte à M. le Préfet de sa communication concernant le rejet, par M. le Ministre du Commerce, de la demande de la commune de Bollezeele pour l'établissement de deux foires annuelles. — Ajournement du vœu de la ville de Douai pour que le marché aux bestiaux soit fixé au mardi au lieu du samedi de chaque semaine. — Ajournement de la demande de la commune d'Annœullin pour que le marché hebdomadaire qui se tient dans cette localité soit étendu à la vente du grain. — Avis favorable à la demande de la commune d'Hondschoote pour que les marchés qui se tiennent les mardis et vendredis, et notamment celui du vendredi, soient étendus à la vente des céréales, des grains et graines et des lins. — Appui à la demande de la commune de Somain pour l'établissement d'un second marché le lundi de chaque semaine ; — Appui également au vœu de la commune d'Escaudain pour l'établissement d'un marché le vendredi de chaque semaine.

FONDS COMMUNS. — L'assemblée insiste de la manière la plus pressante auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour obtenir une plus large part dans l'allocation du fonds commun, en raison surtout

des énormes sacrifices que s'impose le département et du déficit signalé dans les dépenses d'entretien pour les routes.

GARDES-CHAMPÊTRES. — Appui itératif à un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, pour l'embrigadement des gardes-champêtres. Cette question trouvera sans doute sa solution dans le Code rural.

HÔTEL DE LA PRÉFECTURE. — L'assemblée, sans admettre qu'il y ait lieu de procéder à la reconstruction totale des bâtiments affectés au service des bureaux, reconnaît la nécessité de leur agrandissement, et invite M. le Préfet à présenter, dans le cours de sa prochaine session, un projet tendant à acquérir pour le compte du département, la maison rue Négrier, N° 19. — Elle approuve le nouvel arrangement proposé par M. le Préfet, pour l'appropriation partielle des bureaux. — Elle vote divers crédits montant ensemble à 9,500 fr. pour grosses réparations aux bâtiments de l'hôtel.

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. — L'assemblée vote l'addition aux rôles généraux de 1863, des 3 c. 54/100 extraordinaires, autorisés par les lois des 11 juin 1859, 28 juin 1861 et 6 juillet 1862, pour les travaux des chemins vicinaux, des routes départementales et les édifices départementaux.

INDUSTRIE HOUILLÈRE. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication faite d'un rapport de M. l'Ingénieur des mines sur cet important objet ; — appuie de nouveau le vœu de M. l'Ingénieur relatif à l'expropriation des terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer d'embranchement des mines.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE. — L'assemblée persiste dans la vœu qu'elle a émis en 1861, de voir abroger le décret du 17 octobre 1857, sur l'introduction des fers étrangers.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Lecture d'un rapport sur le service — L'assemblée délibérant sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que l'instruction soit rendue obligatoire, considère qu'il paraît préférable de s'en remettre aux moyens actuels pour répandre de plus en plus les bienfaits de l'instruction et de l'éducation parmi les classes laborieuses, et déclare ne pas s'associer au vœu émis par le Conseil d'arrondissement ; — appuie les vœux suivants, émis par les conseils d'arrondissement de Dunkerque et d'Avesnes : 1° Que les institutrices communales soient assimilées aux instituteurs, et qu'on leur assure un traitement de 500 fr. ; que les communes puissent s'imposer six centimes au lieu de trois pour l'instruction primaire ; — 2° Que des ouvrages traitant les questions agricoles ou industrielles soient mis à la disposition des élèves dans les écoles d'adultes ; que les frais de perception de la rétribution scolaire soient supportés par les communes pour les écoles des deux sexes.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES. — Répondant aux questions posées par M. le Ministre de l'Intérieur relativement à l'extension des lignes télégraphiques dans le département, le Conseil décline d'abord tout engagement et toute responsabilité au point de vue de la dépense. — Dans le besoin qu'il signale et sous le bénéfice de cette réserve, il demande : 1° la plus grande extension au profit du public du service télégraphique ; 2° l'autorisation pour les préposés des stations de chemin de fer non pourvues de bureau télégraphique de faire parveuir, moyennant la rétribution postale, les dépêches privées au plus prochain bureau de la ligne et de recevoir les réponses par la même voie ; l'augmentation du nombre d'heures de tenue des bureaux. — Il propose d'établir une ligne télégraphique à la station de Bailleul ; de dévier sur Bourbourg la ligne qui va d'Audruick à Gravelines ; de mettre en rapport Solre-le-Château avec la ville la plus voisine.

LIVRETS AGRICOLES. — Adoption des conclusions du rapport de M. le Préfet qui promet d'appeler de nouveau l'attention de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture sur la question de l'obligation du livret pour les domestiques et ouvriers agricoles, afin qu'elle reçoive une solution conforme aux intérêts des populations.

LOGEMENTS D'OUVRIERS. — L'assemblée s'associe à l'avis du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck sur l'utilité des primes accordées aux ouvriers, en récompense de la bonne tenue de leurs logements, en mentionnant que l'une des dernières circulaires de M. le Préfet, contient des instances pressantes à ce sujet.

MAGASINS GÉNÉRAUX DE CÉRÉALES. — Délibérant sur la demande de M. Huart, ingénieur à Cambrai, qui sollicite du département la garantie d'un minimum d'intérêt de 5 % sur un capital de 400,000 francs, pour la création à Dunkerque d'un magasin de réserve de grains et farines, le Conseil déclare que le concours financier du département doit être refusé, en principe, à toute entreprise particulière en laissant à l'industrie privée le soin de la réaliser à ses risques et périls.

MONUMENT A AJACCIO. — Acte à M. le Préfet de sa communication annonçant que les noms des départements et des personnes qui ont pris part à la souscription seront inscrits sur ce monument.

MONUMENT A TOURCOING. — Allocation à la ville de Tourcoing d'un subside de 3,000 fr., égal à celui qui lui a été accordé par l'Etat pour l'érection d'un monument à élever en commémoration de la victoire remportée en 1794 sur les armées coalisées par l'armée française, commandée par les généraux Souham et Moreau.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — L'Assemblée émet les vœux suivants : 1° Que le Gouvernement continue à poursuivre avec la plus vive

sollicitude l'amélioration matérielle de nos voies navigables du Nord, en allouant les crédits nécessaires à l'exécution du complément des travaux qui, tout en sauvegardant les intérêts de l'agriculture et de la salubrité publique, tendent en particulier à obtenir l'établissement du tirant-d'eau de 2 mètres sur l'ensemble de nos voies, notamment de celles qui mettent les houillères du Pas-de-Calais en communication avec la ligne de Paris et le port de Dunkerque ; — 2° Qu'il hâte l'accomplissement des formalités qui retardent la remise à l'État des canaux dont le rachat a été prescrit par des actes législatifs ; — 3° Que ce rachat soit étendu à toutes nos voies navigables concédées en commençant par la Scarpe-Inférieure où cette mesure se recommande comme un acte d'équité et d'intérêt de premier ordre. Qu'en attendant la réalisation de ces mesures, MM. les Ingénieurs tiennent à l'exécution des clauses du cahier des charges des concessions. — 4° Que les grands travaux destinés à obtenir une navigation continue et l'augmentation du tirant-d'eau sur la Scarpe-Inférieure, sans préjudice aux intérêts du dessèchement, soient activés autant que possible, tant en France qu'en Belgique ; — 5° Qu'il y ait une conclusion, la plus prompte possible, des conférences internationales ouvertes pour l'amélioration des canaux de Dunkerque et de Bergues à Nieuport combinée avec le dessèchement du pays, — Que les conférences entre les Ingénieurs du Nord et du Pas-de-Calais amènent une prompte solution dans la grave question de l'amélioration de la navigation de l'Aa et du canal de Bourbourg ; — 7° Que les crédits annuels d'entretien de nos voies soient élevés et mis en rapport avec les besoins ; que des crédits spéciaux suppléent aux crédits d'entretien là où l'état navigable de nos voies exige de grands travaux pour être amenées à un état où leur entretien rentre dans des conditions normales ; — 8° Que des réductions nouvelles soient apportées à nos droits de navigation autant que l'exige le maintien d'un certain équilibre entre les transports par voies d'eau et par chemin de fer, et surtout pour permettre à notre industrie de mieux supporter les conséquences de notre nouvelle législation commerciale ; — 9° Que l'on donne à nos tarifs de navigation une uniformité nécessaire pour faciliter leur application et permettre au commerce de mieux combiner ses opérations en faisant disparaître les anomalies que le Conseil général a déjà signalées à l'attention du Gouvernement ; — 10° Que dans l'intérêt de la célérité et de l'économie de notre navigation, les règlements applicables à ce service soient l'objet de la constante méditation du Gouvernement sans que l'adoption du principe de la liberté de halage fasse obstacle à des améliorations que l'expérience déjà acquise et des études nouvelles peuvent conseiller ; — 11° Que le Gouvernement encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le perfectionnement de la traction des bateaux ; qu'un crédit spécial soit affecté aux essais qu'il peut lui paraître utile de tenter

pour arriver plus rapidement et plus sûrement au résultat désiré ; que malgré quelques insuccès l'application des moteurs à vapeur soit l'objet d'études incessantes de la part de nos ingénieurs ; qu'en attendant sur ce point de nouveaux progrès, l'Administration mette en application sur une plus large échelle, les heureux résultats obtenus à la traversée des souterrains du canal de Saint-Quentin. — Le Conseil, en outre, réitère son double vœu tendant : 1° au rachat de la concession de la Scarpe ; 2° à l'obtention du crédit de 448,000 fr. pour les travaux de dessèchement, insistant pour que ceux-ci soient commencés dans le plus bref délai. — Le Conseil recommande à l'examen de M. le Préfet la demande de la commune de Fressies pour que le pont qu'elle a construit sur le canal de la Sensée, et qui aurait dû être à la charge du concessionnaire soit, après le rachat de la concession, entretenu aux frais de l'État ; — Appui le vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour la reconstruction du pont-barrage sur l'Escaut et l'établissement d'un contre-fossé latéral à cette rivière ; — Emet le vœu que les Compagnies concessionnaires de la Sambre canalisée et du canal de la Sambre à l'Oise s'occupent sans plus de retard de l'exécution des travaux compris dans le projet qui a reçu, en 1860, l'approbation de la Commission mixte ; — insiste auprès de M. le Préfet pour l'instruction de la demande des communes de Rousois et Becquignies pour que la construction d'un pont à péage n'éprouve pas de retard ; — recommande à M. le Préfet l'instruction de la demande du Conseil d'arrondissement de Lille pour l'établissement d'une passerelle à côté du pont du canal d'Aire à La Bassée, sur la route Impériale, N° 41.

PALAIS-DE-JUSTICE DE DUNKERQUE. — Inscription en recette, et en dépense au budget de 1863, d'une somme de 50,000 fr. pour la vente autorisée en 1859 des bâtiments du tribunal de commerce, et le paiement des nouvelles constructions.

PHARMACIENS. (Inspection.) — Il est rendu compte des résultats constatés pendant l'exercice 1861 par MM. les inspecteurs de pharmacies. Ils signalent des irrégularités dans les officines des pharmaciens et des sophistications dans les objets qui se vendent pour la consommation dans les magasins d'épiceries. La pharmacie du bureau de bienfaisance de Lille laisse à désirer. — Le Conseil s'associe aux vœux que MM. les inspecteurs renouvellent chaque année pour la réglementation de l'exercice de la pharmacie, du commerce de la droguerie, de la vente des remèdes secrets et pour que les officiers de santé des campagnes soient contraints à n'avoir en leur possession que quelques médicaments de première nécessité. Il pense en outre que l'autorité ne saurait se montrer trop sévère contre les guérisseurs et devrait parfois rappeler à MM. les pharmaciens que la loi ne leur a point laissé la faculté de se livrer à une thérapeutique souvent préjudiciable à la santé des malades.

POLICE DE ROULAGE. — Le Conseil général demande avec instance que M. le Préfet soit investi des pouvoirs nécessaires pour, sur l'avis du Conseil général, régler la police du roulage et même pour interdire exceptionnellement, en temps de dégel, toute circulation sur les routes et chemins du département.

PORTS MARITIMES. — Emission des vœux suivants : *En ce qui concerne les travaux d'amélioration du port de Dunkerque* : 1° que la totalité des crédits nécessaires soit ouverte le plus tôt possible sur l'exercice courant pour payer les indemnités réglées par le jury à 620,000 fr. pour les expropriations de la rue de Bergues, afin que la démolition de ses immeubles soit exécutée immédiatement, et donne du travail aux ouvriers pendant l'hiver, et que la Compagnie du chemin du Nord puisse enfin poser les rails sur le quai Est du bassin du Commerce; — 2° Que le génie militaire soit, le plus tôt possible, mis en demeure de commencer la partie des travaux qui le concerne et dont l'exécution est urgente, pour permettre d'utiliser de nouvelles chasses par le canal de dérivation et l'écluse du fort Revers; — 3° Que les travaux civils soient entrepris dans l'ordre suivant, s'ils ne peuvent l'être simultanément, faute de crédits suffisants : exécution de l'écluse des Chantiers pour assurer dans un court délai les besoins si intéressants des constructions navales; élargissement et approfondissement de l'avant-port et du port d'échouage dans toutes les parties possibles et notamment devant l'écluse du nouveau bassin; exécution de cette nouvelle écluse, dont le sas pourra servir de bassin de radoub, tant que le bassin ne sera pas creusé; — 4° Que l'achèvement du matériel des guideaux soit poussé avec la plus grande activité, afin d'obtenir, dès cette année l'approfondissement qui doit résulter de ce système nouveau et si remarquable qui constitue un prolongement de jetée mobile, n'ayant pas les inconvénients des estacades fixes; — 5° Que le commerce dunkerquois, la Chambre de commerce et le Conseil municipal s'occupent, conformément au vœu du Conseil général de l'année dernière, de compléter l'œuvre technique de l'Etat, en ajoutant aux travaux d'art, aux bassins, aux voies ferrées, l'outillage d'exploitation qui complète l'organisation pratique et économique d'un port de commerce qui se résume dans le mot *dock* dont la création si générale dans tous les ports d'Angleterre et d'Amérique n'est encore à peu près complète qu'à Marseille et au Havre, et est ébauchée à Rouen et à Saint-Nazaire. — *En ce qui concerne les travaux d'amélioration du port de Gravelines* : 1° Que ce port figure au chapitre des ports maritimes de la deuxième section du budget des travaux publics; que les travaux autorisés par la loi du 5 juin 1861 soient continués activement et reçoivent une allocation d'au moins 100,000 fr. pour assurer promptement les améliorations nécessaires pour les chasses du port et celles que réclament le commerce local pour établir la communication de la battellerie avec

le port ; — 2° Que les nouvelles études et les avant-projets qui ont donné lieu à un accord complet entre la localité et les administrations publiques deviennent l'objet d'un décret qui en déclare l'utilité publique et ordonne l'exécution d'ouvrages pour lesquels la ville de Gravelines a offert de contribuer pour une somme de 100,000 fr. — *En ce qui concerne les travaux de balisage et d'éclairage de la rade et des bancs de Flandre* : 1° Qu'il soit donné suite au renouvellement des bouées en cours d'exécution ; — 2° Que les feux flottants soient mouillés et allumés le plus tôt possible, et que le fanal vert de la jetée soit promptement installé ; — 3° Que la ceinture de bouées du large soit réalisée dans son ensemble et suivant les projets de l'administration des phares et des travaux publics. — *En ce qui concerne les crédits d'entretien et de grosses réparations des deux ports du département* : Que les fonds d'entretien soient portés à 135,000 fr. en 1863 ; que le crédit des grosses réparations soit fixé à 60,000 fr. au moins pour plusieurs exercices ; qu'un crédit spécial soit ajouté au crédit ordinaire d'entretien pour subvenir aux frais de fonctionnement des guideaux.

POSTES. — Remerciements à M. le Préfet de ses démarches pour obtenir de l'administration des postes les améliorations qui ont été demandées et prière de vouloir bien les continuer.

RACE CHEVALINE. — Autorisation à M. le Préfet d'envoyer les étalons départementaux au concours qui se tiendra à Lille en 1863, en indemnisant les détenteurs des frais que leur aura causés ce déplacement. — Vote au budget 1863 : 1° d'une somme de 12,000 f. pour achat d'étalons départementaux ; 2° d'une somme de 3,000 fr. pour primes à accorder dans un concours aux meilleurs reproducteurs, appartenant à l'industrie privée ; d'une somme de 400 fr. pour indemnité annuellement accordée à M. Pommeret, pour frais de réception et d'inspection des étalons départementaux.

REGISTRE DE L'ÉTAT-CIVIL. — L'assemblée décide que la dépense à faire pour rétablir les doubles des registres de l'état-civil détruits, en 1845, dans l'incendie du greffe du Tribunal de Lille, sera supportée par le département et les communes par parties égales, et prie M. le Préfet de traiter la question dans ce sens.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil renouvelle avec instance la demande que les tableaux statistiques imprimés des routes expriment les quantités employées de cailloux et de sable, la carrière d'extraction, leur prix à la carrière et leur prix de transport ; — Vote la reconstruction du pont de La Gorgue sur la Lawe, dépendant de la route N° 9, et recommande à la plus sérieuse attention de M. le Préfet et du Conseil général des ponts-et-chaussés, les considérations du rapport en ce qui concerne la partie des propositions relatives au redressement de la route ; — vote le classement parmi les routes départementales, sous le N° 26, du chemin de grande communication N° 75, formant ceinture autour de Cambrai ; —

vote le recouvrement, en 1863, d'un centime $\frac{8}{10}$ pour les travaux des routes et l'inscription au budget des crédits affectés à l'entretien, aux grosses réparations, et aux travaux neufs; — vote en faveur de trois veuves d'anciens conducteurs une somme de 500 fr., à répartir entre elles; — recommande à MM. les Ingénieurs un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, relatif à un rechargement de la route N° 5, dans la traverse de Solre-le-Château; — remercie M. le Préfet qui, remplissant un vœu émis dans la dernière session, a placé sous les yeux du Conseil un tableau qui permet de juger de la progression des recettes et des dépenses départementales de 1842 à 1861; — vote une imposition extraordinaire d'un centime $\frac{1}{2}$ à recouvrer en 1864, pour le service des routes départementales, grosses réparations.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Autorisation pour la vente d'un terrain de 18 ares 44 c., dépendant de deux parcelles acquises pour la rectification de la route N° 12. et devenu inutile au service. — Rejet d'un crédit de 3,502 fr. 41 c. proposé pour remise au sieur sieur Alexandre, ancien entrepreneur de la route N° 21, d'un débet résultant de réadjudication à folle enchère, et allocation à titre gracieux au sieur Dupuy, son bailleur de fonds, d'une indemnité de 1,500 fr.

ROUTES IMPÉRIALES. — L'assemblée renouvelle le vœu émis les années précédentes pour que la loi sur la police du roulage soit révisée; — demande avec instance que M. le Préfet soit investi du pouvoir nécessaire pour, sur l'avis du Conseil général, régler la police du roulage, et même pour interdire exceptionnellement, en temps de dégel, toute circulation sur les routes et chemins du département.; — remercie M. le Préfet de ses efforts auprès de l'administration supérieure en faveur de l'amélioration des routes impériales; — tout en remerciant M. le Ministre du supplément d'entretien de 20,000 fr., alloué cette année, renouvelle le vœu que de nouveaux crédits, en rapport avec les besoins impérieux signalés par MM. les Ingénieurs, soient accordés aux routes impériales; — réclame la prompt exécution des travaux approuvés pour l'amélioration des traverses des fortifications des places de guerre; — recommande à la sollicitude de l'administration les vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour l'amélioration des routes N° 29, 45 et 48; — appelle l'attention de l'administration sur la nécessité de rectifier et d'élargir la rue de la Cloris, dépendant de la route impériale N° 43, dans la traverse de Douai; — émet le vœu, comme le demande le Conseil général de l'Aisne que la route impériale N° 39 soit prolongée depuis le lieu-dit le Chapeau Rouge, jusqu'à la rencontre de la même route au territoire de Catillon.

SALUBRITÉ PUBLIQUE. — Le service d'inspection établi dans le département a obtenu de nouvelles et importantes améliorations dans la tenue des établissements industriels, au point de vue de l'accomplissement des conditions préservatrices des inconvénients qu'ils présentent, et notamment de l'écoulement des résidus dans les cours d'eau. Le rapport de l'Inspecteur signale diverses améliorations à obtenir en ce qui concerne les conditions hygiéniques des ateliers de filature de lin au mouillé et de filature de laine, la fermeture des citernes à engrais, la substitution de tuyaux d'étain aux tuyaux en plomb des pompes à bière, etc. — Remerciements à M. le Préfet de la bonne situation de cet important service.

SECOURS POUR RECONSTRUCTION D'ÉGLISES. — Subvention supplémentaire de 1,500 fr. à la commune de Clary. — Élévation de 3,000 fr. du secours de 2,000 fr. accordé à la commune d'Escaud'œuvres. — Rejet de la demande de la commune de Neuville-en-Férain d'un secours pour l'achèvement de son église, cette commune ayant déjà reçu un subside de 3,000 fr.; — Secours de 3,000 fr. aux communes de Somain et d'Esquerchin.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Le Conseil adopte la proposition faite par M. le Préfet d'après les instructions de M. le Ministre des Travaux publics de créer au budget départemental un fonds d'avance pour le paiement des frais de curage d'office des cours d'eau non navigables, sauf recouvrement à la charge des intéressés; — est d'avis qu'il y a lieu de recommander à MM. les Ingénieurs de procéder, suivant ce nouveau mode, avec circonspection et avec tous les ménagements propres à concilier les divers intérêts; — est en outre d'avis qu'il ne soit procédé d'office, qu'après que l'administration aurait fait de nouvelles tentatives pour triompher des obstacles qu'elle a rencontrés jusqu'ici; prie M. le Préfet de donner ses soins pour que l'étude des travaux projetés par la première section des Waeteringues, afin de jeter à la mer, à Gravelines, les eaux de crue de son territoire, soit poursuivie avec activité; — demande qu'il soit fait des études pour opérer l'écoulement des eaux des 2^e et 3^e sections de Waeteringues, par le canal d'évacuation à ouvrir dans la 1^{re} section; — émet le vœu que les devis des travaux de Waeteringues soient, avant leur approbation, déposés à la Sous-Préfecture et que les intéressés soient appelés à en prendre connaissance; appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'avesnes pour que l'administration du canal de la Sambre facilite au syndicat de Berlaimont l'exécution des travaux qu'il a projetés; — prie M. le Préfet d'examiner la demande du même Conseil, tendant à ce que les usiniers concourent dans une juste proportion aux dépenses de curage des cours d'eau sur lesquels ils ont des barrages.

SOCIÉTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL. — Le Conseil, à l'ouverture de la session et avant toute discussion, déclare à l'unanimité au nom du département, s'associer comme donateur à l'œuvre de la So-

ciété du Prince Impérial pour une somme de 2,000 francs.

SOURDS-MUETS ET JEUNES AVEUGLES.— D'après des renseignements recueillis, il existerait dans le département environ 5000 individus affectés de surdo-mutité, de cécité et des trois infirmités à la fois, et sur ce nombre, 150 enfants seraient en âge d'être admis dans les établissements subventionnés par le département. — L'assemblée recommande à la bienveillante attention de M. le Préfet les questions que soulève une situation aussi fâcheuse ; — elle vote, comme l'année dernière, un crédit de 31,300 fr. pour la pension des Sourds-Muets et jeunes Aveugles entretenus par le département dans les institutions spéciales de Lille ; — elle donne acte à M. le Préfet de la communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur faisant connaître qu'il n'y a pas lieu d'inscrire au budget de 1863 le crédit de 800 fr. continué depuis plusieurs années et resté toujours sans emploi pour la propagation d'une méthode d'enseignement des Sourds-Muets.

SOUS-PRÉFECTURE D'HAZEBROUCK. — Renouvellement du vœu exprimé dans les précédentes sessions, pour que cette Sous-Préfecture soit élevée à la 2^e classe.

SUCRERIE INDIGÈNE. — L'assemblée reproduit avec une nouvelle instance le vœu qu'elle a émis dans sa session précédente pour que les sucres raffinés indigènes puissent être exportés aux mêmes conditions que les sucres coloniaux étrangers, et prie M. le Préfet de l'appuyer de tout son pouvoir auprès de M. le Ministre du commerce.

TABACS. — Nouvel appui au vœu réitéré par le Conseil d'arrondissement de Lille, pour que dans la fixation du prix des tabacs livrés à la Régie, le Gouvernement augmente le taux des prix assignés aux différentes qualités et notamment aux tabacs non marchands. Il s'agit, non des tarifs qui ne sont pas contestés, mais de l'application qui en est faite. L'assemblée s'en rapporte à cet égard à la sagesse du gouvernement sur les moyens à employer pour rendre cette application équitable. — Désignation de MM. Desrousseaux et Cleenwerck pour faire partie des commissions de délivrance des permissions de culture en 1863 dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

TAXE PERSONNELLE. — Maintien pour 1863 des fixations du prix de la journée de travail servant de base à la contribution personnelle.

TIMBRES MOBILES. — Appui à un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce que des timbres mobiles puissent être employés pour les traites et les lettres de change imprimées.

TOUR DE ST.-AMAND. — Acte à M. le Préfet de ses bonnes dispositions en faveur de la tour de St.-Amand et prie à ce magistrat de réitérer ses démarches auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, pour faire classer cet édifice au nombre des monuments historiques.

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX. — L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de déférer au Conseil d'Etat l'arrêté du Conseil de Préfecture

du 22 août 1862 qui alloue aux sieurs Hermand et Alard, entrepreneurs, une somme de 4,735 fr. 71 c. pour travaux exécutés en 1853, 1854 et 1855 aux édifices départementaux de Valenciennes, et vote au budget de 1863 un crédit pour le paiement de cette somme.

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Le Conseil, après la lecture d'un rapport sur le service d'inspection, renvoie à M. le Ministre du Commerce les vœux émis par les Conseils d'arrondissement de Lille et de Douai à l'effet d'obtenir que les dispositions destinées à compléter celles de la loi du 22 mars 1841 soient prochainement adoptées par les pouvoirs législatifs, sans cependant qu'elles aient un effet rétroactif à l'égard des enfants en-dessous de 12 ans, actuellement occupés dans les fabriques. — Il est constaté que les instructions de M. le Préfet pour l'enseignement des travaux de couture pour les filles dans les écoles de midi ont eu d'heureux résultats. — Mme. Vandermersch, de Bailleul, continue son œuvre de bienfaisance, et l'Académie française lui a accordé cette année, une mention honorable avec médaille. — L'assemblée remercie MM. les membres des Commissions d'inspection du zèle et du dévouement avec lesquels ils ont secondé M. l'Inspecteur spécial.

TRIBUNAUX DE CAMBRAI. — Le Conseil manifeste sa surprise des exigences nouvelles de la ville de Cambrai et du refus qu'elle fait aujourd'hui de ratifier un arrangement dont la proposition émanait de son administration, et avait été admise par le Conseil général dans la croyance que toute difficulté à ce sujet était levée. — Rejette péremptoirement la proposition de traiter avec la ville sur les nouvelles bases établies par la délibération du Conseil municipal, en date du 8 août 1862; — et quant au projet d'acquisition ou de construction d'un édifice approprié à la destination d'un palais-de-justice, invite M. le Préfet à rechercher de nouveau les moyens d'assurer le service des tribunaux de Cambrai, soit par un retour au traité proposé primitivement pour le loyer des locaux à y affecter, soit par la construction d'un palais-de-justice sur un terrain qui réunirait les conditions de développement suffisant et de proximité du centre de la ville que ne présentent pas complètement les hôtels qui ont fait l'objet des rapports de l'architecte du département en consacrant de préférence à ces acquisitions et constructions une somme que le Conseil général estime ne devoir pas dépasser 300,000 fr.

VACCINE. — Rapport sur la situation de ce service en 1861. Le nombre des opérations a été sensiblement égal à celui de 1860. Les vaccinations ne rencontrent plus d'autres difficultés que l'indifférence des parents et celles de certaines administrations charitables qui n'attachent pas assez d'importance à l'exécution de l'art. 19 de l'arrêté du 19 mars 1858, en ce qui concerne les secours aux parents qui négligent de faire vacciner leurs enfants. — Allocation du crédit ordinaire de 2,400 fr. pour le service de la vaccine en 1863.

BUDGET DÉPARTEMENTAL.

EXERCICE 1863.

Première section. — Dépenses ordinaires.

SOUS-CHAPITRE 1^{er}

ART. 1.	Réparations aux bâtiments de l'hôtel de la Préfecture.....	9,500	»
2.	Archives départementales. — Peintures intérieures.....	3,000	»
3.	Sous-Préfecture d'Avesnes. — Persiennes, etc.....	500	»
4.	Tribunal de Lille. — Appropriation.....	3,957	»
5.	— d'Avesnes. — Calorifère.....	600	»
6.	Tribunal de Commerce de Valenciennes. — Travaux.....	1,500	»
7.	Maison d'arrêt de Lille. — Planchers.....	6,415	»
8.	— de Dunkerque. — Gitages.....	1,630	»
9.	— de Valenciennes. — Dortoir.....	250	»
10.	— de Douai. — Fosses d'aisance.....	3,000	»
11.	— d'Hazebrouck. — Pavage.....	195	»
12.	Caserne de gendarmerie de Cambrai. — Sellerie.....	2,660	»
13.	— de Bouchain. — Réparations diverses.....	870	»
14.	— de Lille. — Toitures.....	5,541	»
15.	— du Quesnoy. — Planchers.....	1,130	»
16.	— de Cassel. — Ecurie.....	200	»
17.	Dépôt de sûreté de Bailleul et de Cassel.....	150	»

Entretien.

18.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....	4,000	»
19.	Hôtel et bureaux des Archives.....	650	»
20.	Sous-Préfectures de Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.....	1,800	»
21.	Tribunaux.....	2,500	»
22.	Prisons.....	3,200	»
23.	Casernes de gendarmerie.....	2,500	»
24.	Frais de vente des matériaux.....	50	»
25.	Traitement de l'architecte du département.....	5,000	»

TOTAL du sous-chapitre I.^{er}..... 60,798 »

SOUS-CHAPITRE II

Contributions. — Néant.

SOUS-CHAPITRE III.

Loyers des hôtels de Sous-Préfecture,

ARTICLE UNIQUE. Loyers des Sous-Préfectures 4,600 »

SOUS-CHAPITRE IV.

Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfecture.

ART. 1. Hôtel de la Préfecture	3,850 »
2. Hôtels des Sous-Préfectures	9,340 »
3. Frais de vente du mobilier hors de service	100 »

TOTAL du sous-chapitre IV. 13,290 »

SOUS-CHAPITRE V.

Casernement de la gendarmerie.

ART 1. Eclairage des casernes et remplacement de drapeaux	300 »
2. Loyers et frais de baux des casernes	40,580 »
4. Indemnité de literies aux gendarmes sortant de la ligne	1,600 »

TOTAL du sous-chapitre V. 42,480 »

SOUS-CHAPITRE VI.

Cour d'assises et Tribunaux.

ART. 2. Loyers de bâtiments qui n'appartiennent pas au département	14,870 »
3. Entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux	1,000 »
4. Achat ou renouvellement du mobilier :	
Tribunal de Dunkerque	7,000 »
— de Lille	1,300 »
— de Valenciennes	230 »
— de commerce de Valenciennes	350 »
	8,880 »
5. Frais de vente du mobilier hors de service	50 »
6. Menues dépenses et frais de parquet	18,570 »
7. Menues dépenses des justices de paix	4,980 »
9. Dépenses des Chambres d'Agriculture	1,700 »

TOTAL du sous-chapitre VI. 50,050 »

SOUS-CHAPITRE VII.

Entretien des routes départementales.

ART. 1. Route N.° 1. De Lille à Valenciennes	9,500 »
2. — 2. De Lille à Ypres	11,000 »

A reporter 20,500 »

		<i>Report</i>	20,500	»
3.	Route N.° 3. De Douai à Tournai		7,500	»
4.	— 4. De Cambrai à Tournai		9,500	»
5.	— 5. D'Avesnes à Philippeville		11,000	»
6.	— 6. De Landrecies à Chimay		35,000	»
7.	— 7. De Condé à Mons		5,300	»
8.	— 8. De Condé à Valenciennes		5,300	»
9.	— 9. De Lille à Saint-Omer		26,000	»
10.	— 10. De Valenciennes à Bohain		31,000	»
11.	— 11. De Cambrai à Guise		10,000	»
12.	— 12. D'Avesnes au Quesnoy		7,151	19
13.	Traitements des conducteurs, salaires des piqueurs, etc.		53,500	»
15.	Dépenses diverses		1,000	»
16.	Indemnités proportionnelles accordées aux ingénieurs		2,739	53

TOTAL du sous-chapitre VII. 225,690 72

SOUS-CHAPITRE VIII.

Enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 400 enfants :				
	1.° Mois de nourrice, pensions, secours, indemnités, etc.		30,800	»
	2.° Traitement de l'inspecteur et frais de tournée		4,200	»
			<hr style="width: 100%;"/>	
			35,000	»
	A déduire :			
	1.° Le produit présumé des amendes	5,000	»	} 11,000 »
	2.° Le contingent des communes	6,000	»	
			<hr style="width: 100%;"/>	
	Reste à la charge de la 1. ^{re} section		24,000	»

SOUS-CHAPITRE IX.

Aliénés.

ART. 1. Dépenses évaluées d'après un nombre moyen de 625 aliénés 150,847 03

SOUS-CHAPITRE X.

Impressions.

ART. f.	Frais d'impression de budget, comptes, etc.	900	»
3.	Frais d'impression des cadres pour la formation des listes électorales et du jury, etc.	2,000	»
		<hr style="width: 100%;"/>	
	TOTAL du sous-chapitre X	2,900	»

SOUS-CHAPITRE XI

Archives du département.

ART. 1.	Appointements du conservateur, etc.	9,600	.
2.	Dépouillement extraordinaire des archives.....	2,700	.
3.	Frais de vente de papier de rebut.....	50	.

TOTAL du sous-chapitre XI...	<u>12,350</u>
------------------------------	---------------



SOUS-CHAPITRE XII.

Dépenses diverses ordinaires.

ART. 1.	Corps-de-garde de la préfecture. — Chauffage et éclairage...	500	.
2.	Secours de route et frais de transport aux voyageurs indigents.	4,000	.
3.	Tables décennales de l'état-civil	12,380	.
4.	Mesures contre les épidémies	600	.
5.	— contre les épizooties.....	4,000	.
6.	Primes pour la destruction des animaux nuisibles.....	100	.
9.	Frais de bureau de l'inspecteur d'académie.....	1,200	.
10.	Redevance à la ville pour une prise d'eau.....	2	.

TOTAL du sous-chapitre XII...	<u>16,782</u>
-------------------------------	---------------

SOUS-CHAPITRE XIII.

Dettes départementales ordinaires; complément des dépenses ordinaires des exercices 1861 et antérieurs.

§ Ier. — 1861.

ART. 1.	Loyer du tribunal de Cambrai (Solde).....	5,600	.
2.	Dépenses des aliénés (Solde).....	10,247	58
3.	— des enfants assistés.....	4,830	89
4.	Service vétérinaire.....	56	.
5.	Indemnités aux ingénieurs.....	32	16
6.	Somme due aux hospices de Paris. — Enfant assisté.....	78	50

§ II. — 1860 et années antérieures.

ART. 1.	Dépenses arriérées des aliénés de 1854 à 1859.. ..	3,517	31
2.	— des enfants assistés — 1860.....	221	17
3.	Travaux départementaux. — Valenciennes.....	4,735	71

TOTAL du sous-chapitre XIII,	<u>29,349</u>
------------------------------------	---------------

Deuxième Section. — Dépenses facultatives.

SOUS-CHAPITRE XIV.

Travaux neufs des bâtiments départementaux.

ART. 1.	Palais-de-Justice de Dunkerque.....	50,000	.
2.	Assurance des bâtiments départementaux.....	916	02

TOTAL du sous-chapitre XIV.	<u>50,916</u>
----------------------------------	---------------

SOUS-CHAPITRE XV.

Travaux des routes départementales.§ 1^{er} — Supplément aux fonds d'entretien.

Art. 1.	Route N ^o 12.	d'Avesnes au Quesnoy	10,848	81
2.	—	13. De Maubeuge à Maroilles	10,800	»
3.	—	14. De Lille à Courtrai	17,000	»
4.	—	15. De Dunkerque à Furnes	8,200	»
5.	—	16. De La Bassée à Estaires	4,500	»
6.	—	17. D'Hazebrouck à Aire	6,500	»
7.	—	18. De Cassel à la frontière	4,500	»
8.	—	19. De Roubaix à Saint-Amand	20,500	»
9.	—	20. De Cassel à la frontière	6,400	»
10.	—	21. De Bergues à St.-Momelin	14,500	»
11.	—	22. De Lille à Tourcoing	6,800	»
12.	—	23. De Cambrai à la frontière	34,500	»
13.	—	24. D'Hélesmes à Denain	4,500	»
14.	—	25 Ceinture de Maubeuge	2,500	»

§ II. — Travaux de grosses réparations.

ART. 1.	Route N ^o 2.	Amélioration	7,000	»
2.	—	4. Construction d'un pont	10,000	»
3.	—	6. Rechargement	10,000	»
4.	—	7. Améliorations	2,000	»
5.	—	8. idem	2,000	»
6.	—	9. Reconstruction d'un pont	7,848	33
7.		Indemnités proportionnelles aux ingénieurs	2,000	95
8.		Indemnités extraordinaires pour les ingénieurs et conducteurs	1,800	»

TOTAL du sous-chapitre XV 194,788 09

SOUS-CHAPITRE XVI.

Subventions aux communes.

ART.	1.	Primes pour l'établissement de pompes à incendie	4,000	»
	2.	Subvention pour entretien des malades dans les hospices	3,000	»
	3.	Subvention à l'école secondaire de Médecine et de Pharmacie	5,000	»
	4.	Subvention aux communes pour travaux et réparations d'églises et autres édifices	14,000	»
	5.	Subvention pour renouvellement des opérations cadastrales	17,000	»

TOTAL du sous-chapitre XVI 43,000 »

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

ART.	1.	Secours à d'anciens employés de la Préfecture, etc.	2,050	»
	2.	Indemnité aux employés de la Préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du Conseil général	2,200	»

A reporter 4,250 »

	<i>Report</i>	4,250	•
3.	Gratification pour belles actions	1,400	•
	{ Sociétés d'agriculture 15,400		
	{ Vérification des engrais 600		
4.	{ Encouragement à l'agriculture, concours de	40,700	•
	{ reproducteurs. Concours régional 25,000		
Ant. 5.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires	1,400	•
	{ Encouragement pour les courses de chevaux 5,500		
6.	{ Achat d'étalons, primes, etc 15,400	20,900	•
7.	Bourses à l'école de la maternité de Paris	2,155	•
8.	Traitement du professeur du cours d'accouchement	1,500	•
9.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité, traitement, etc., de l'inspecteur	8,580	•
10.	Entretien d'élèves à l'école d'arts et métiers	1,900	•
11.	Bourses à l'école professionnelle	2,000	•
12.	Conservation des monuments historiques	500	•
13.	Souscription au monument de Tourcoing	1,000	•
	{ Société des sciences de Lille 1,500		
	{ — d'émulation de Cambrai 500		
	{ — centrale de médecine 800		
	{ — Dunkerquoise 500		
14.	{ Encouragement aux sieurs Deletré, sculpteur 1,000	10,300	•
	{ — Bodin, peintre 1,000		
	{ — Arnold, architecte 1,000		
	{ — Dutert, idem 1,000		
	{ — Huidiez, sculpteur 1,000		
	{ — Darcq, musicien 1,000		
	{ — Barré, idem 1,000		
15.	Souscriptions en faveur des Colonies de Mettray et de Saint- Firmin	750	•
16.	Subvention à la Société humaine de Dunkerque	500	•
17.	Souscription à la Société du Prince Impérial	2,000	•
TOTAL du sous-chapitre XVII		99,835	•

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Culte catholique.

Ant. 1.	Indemnités : à Mgr. l'archevêque, 5,000 fr.; aux trois vicaires- généraux, 3,600 fr.; aux dix chanoines, 10,000 fr.	18,600	•
---------	--	--------	---

Cultes non catholiques

2.	Secours pour concourir au Culte protestant ou réformé	1,200	•
3.	Secours pour le culte israélite	500	•

TOTAL du sous-chapitre XVIII **20,300** •

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

Ant. 1.	Dépenses des aliénés	20,000	•
2.	Indemnité pour la propagation de la vaccine	2,400	•
3.	Subvention aux sociétés de secours mutuels	1,500	•
4.	Id. à la Caisse des retraites de la vieillesse	3,000	•
5.	Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales	31,300	•

A reporter **58,200** •

	<i>Report</i>	58,200 »
27, 6.	Maison de refuge du Bon-Pasteur	7,600 »
7.	Secours effectifs en aliments dans le cas d'extrême misère	1,900 »
	TOTAL du sous-chapitre XIX	66,800 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

27, 2.	Frais de publication des délibérations du Conseil général	5,390 02
3.	Achat d'ouvrages administratifs	600 »
4.	Frais d'inspection des pharmacies, etc	16,000 »
5.	Etablissement thermal de St-Arnaud—Redevance au domaine	50 »
6.	Frais d'illumination des édifices départementaux	200 »
7.	Avances pour travaux d'intérêt public	80,000 »
8.	Réserve pour dépenses diverses ou imprévues	1,000 »
9.	Frais d'inspection du travail des enfants	5,200 »
10.	Traitement des gardiens des pyramides de Denain et de Cyboing	250 »
11.	Frais de division des cotes de contributions	6,440 »
12.	Salaires des concierges au Palais-de-Justice de Lille et de Valenciennes	1,050 »
13.	Indemnité de logement aux aumôniers des prisons de Lille et de Douai	900 »
14.	Traitement du concierge de la Préfecture	1,000 »
	TOTAL du sous-chapitre XX	118,080 80

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales autres que celles ordinaires.

27, 1.	Indemnité aux ingénieurs	90 91
2.	Frais d'expertise	310 20
3.	Remise d'un débit à un entrepreneur	1,500 »
4.	Subvention aux communes pour placement de malades	218 43
5.	Solde de pensions d'élèves sages-femmes	56 20
6.	Impression du rapport du Conseil général	1,390 02
7.	Frais d'illumination en 1859	889 55
	TOTAL du sous-chapitre XXI	4,455 81

Troisième Section. — Dépenses extraordinaires.

SOUS-CHAPITRE XXII.

§ 1er — *Edifices.* (Loi du 6 juillet 1862.)

27, 1.	Construction de la caserne de gendarmerie d'Avesnes	52,500 »
2.	Appropriation de la Sous-Préfecture de Valenciennes	16,290 »
	TOTAL du § 1er	68,790 »

§ 2. — Routes Départementales.

ART. 1. Restauration de la Route départementale N° 23	70,276 91
2. — de la route N° 2	5,449 10
3. Indemnités proportionnelles aux Ingénieurs	755 .
Total du § 2.	<u>76,481 01</u>

§ 3. — Achèvement des chemins vicinaux de grande communication.
(Loi du 11 juin 1859.)

Fonds d'impositions extraordinaires

ART. 1. Chemin N° 1	4,600 .
— 3	2,400 .
— 6	8,000 .
— 11	13,600 .
— 13	10,000 .
— 19	14,000 .
— 20	12,025 30
— 21	3,000 .
— 23	20,144 06
— 24	6,000 .
— 27	10,000 .
— 34	12,000 .
— 35	5,000 .
— 38	15,000 .
— 39	6,500 .
— 41	12,000 .
— 42	14,000 .
— 43	14,000 .
ART. 2. Subvention à la petite vicinalité	78,262 .
Total du § 3	<u>268,531 36</u>

§ 4. — Chemins vicinaux. (Loi du 28 juin 1861)

ART. 1 ^{er} Subventions aux communes pour travaux	183,339 .
--	-----------

§ 5. — Chemins vicinaux de grande communication. (Loi du 6 juillet 1862).

ART. 1 ^{er} . Chemin N° 20	29,000 .
— 32	4,000 .
— 58	27,000 .
— 64	8,705 .
TOTAL du § 5	<u>68,705 .</u>

§ 6. — Construction et achèvement des routes départementales.
(Loi du 6 juillet 1862).

ART. 1. Route N° 40. — Restauration	10,000 .
3. — 14. Id.	41,736 36
À reporter	<u>51,736 36</u>

	<i>Report</i>	51,786 86
3. — 22. — Restauration		30,000 "
4. — 25. — Id.		2,568 91
5. — 19. — Solde de construction		6,773 96
6. Indemnités proportionnelles aux Ingénieurs		813 07

TOTAL du § 6. 81,894 "

§ 7. — *Service des emprunts départementaux. — Intérêts, etc.*

Loi du 11 juin 1859. — Chemins	39,534 41
— 28 juin 1861. — Idem	4,050 "
— 11 juin 1859 et 6 juillet 1862. — Routes	11,120 "
— 8 juillet 1862. — Idem	6,249 "

TOTAL du § 7. 60,953 42

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Fonds d'emprunt. (Loi du 6 juillet 1862.)

§ 1^{er}. *Achèvement des chemins vicinaux de grande communication.*

Chemin N ^o 20	3,000 "
— 23.	12,350 94
— 43.	2,000 "
— 45.	14,000 "
— 59.	22,500 "
— 62.	13,500 "
— 65.	21,511 "
— 69.	6,000 "
— 71.	7,357 "
— 76.	76,655 06

TOTAL du § 1^{er}. 173,884 "

Quatrième Section. — Chemins vicinaux.

SOUS-CHAPITRE XXIV.

Dépenses imputables sur l'imposition spéciale de cinq centimes, votés par le Conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836.

1. Subvention pour travaux	397,193 64
2. Traitement des agents-voies	83,600 "
3. Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses	2,000 "

TOTAL du sous-chapitre XXIV 482,793 64

SOUS-CHAPITRE XXV.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication, imputables sur contingents communaux, souscriptions particulières, etc.

Dépenses de subvention à répartir par le Préfet, par ligne vicinale 281,913 "

POPULATION.

Mouvement pendant l'année 1861.

NAISSANCES.

Tableau général par classes.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS			TOTAL.
	légitimes.	naturels reconnus.	naturels non reconnus.	
Dunkerque.....	3625	62	182	3869
Hazebrouck.....	3535	42	137	3714
Lille.....	14573	410	1317	16300
Cambrai.....	5404	238	358	6000
Avesnes.....	3683	122	238	4043
Douai.....	3023	118	166	3087
Valenciennes....	5066	255	243	5569
Totaux.....	38909	1247	2646	42802

Les naissances avaient été, en 1860, de 41,666; celles de 1861 s'élevèrent à 42,802. Elles se sont conséquemment accrues de 1,136 et ont ainsi recouvré une partie de la différence en moins que présentait le mouvement de 1860 sur celui de 1859.

Cet accroissement s'est particulièrement produit dans les arrondissements ci-après :

Dunkerque a eu un excédant de 643 ou de 20 p. 0/0 ;			
Hazebrouck.....	296	— 9	—
Lille.....	464	— 3	—
Cambrai.....	44	— 1	—

Les autres arrondissements ont éprouvé des diminutions, mais peu sensibles.

L'augmentation des naissances que nous constatons se répartit à raison de 2 p. 0/0 sur les enfants légitimes et de 11 p. 0/0 sur les enfants naturels.

La production a été, en 1861, par rapport à la population totale du département, de 3,55 p. 0/0 dans l'arrondissement de Lille, de 3,54 dans celui d'Hazebrouck, de 3,51 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 3,25 dans celui de Valenciennes, et de 3,17 dans celui de Cambrai; elle n'a été que de 2,95 dans l'arrondissement de Douai, et de 2,57 dans celui d'Avesnes.

La moyenne pour le département a été de 3,29 p. 0/0.

Division par sexe.

Arrondissements.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels reconnus.		ENFANTS naturels non reconnus.		TOTAL.	
	garçons.	filles.	garçons.	filles.	garçons.	filles.	garçons.	filles.
Dunkerque...	1875	1750	25	27	107	75	2017	1852
Hazebrouck.	1878	1657	19	23	78	64	1970	1744
Lille	7480	7093	205	205	666	651	8351	7949
Cambrai.	2787	2637	139	99	181	177	3087	2913
Avesnes	1856	1827	68	54	131	107	2055	1988
Douai.	1560	1463	57	61	84	82	1701	1606
Valenciennes.	2528	2538	133	122	124	124	2785	2784
Totaux...	19944	18965	656	591	1866	1280	21966	20336

Le rapport entre les sexes est, comme en 1860, de 21 garçons pour 20 filles. — Dans la classe des enfants légitimes, il est de 19 pour 18, mais les naissances naturelles offrent un plus large écart dans la proportion; elles ont donné, en effet, 18,7 filles pour 20 garçons.

Les naissances naturelles sont toujours aux naissances légitimes dans le rapport de 1 à 10. Cette proportion varie toutefois, suivant les arrondissements: elle est de 12 p. 0/0 dans celui de Lille, de 11 à Cambrai, de 10 à Valenciennes, de 9 à Douai, de 7 à Dunkerque et Avesnes et de 5 p. 0/0 dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les naissances se sont divisées par mois de la manière suivante :
 janvier, 3,659. avril, 4,021. juillet, 3,351. octobre, 3,252.
 février, 3,639. mai, 3,800. août, 3,251. novemb., 3,389.
 mars, 4,097. juin, 3,441. septem., 3,257. décemb., 3,645.

La moyenne mensuelle a été de 3,567. — Les mois de mars ; avril, mai, janvier, février et décembre ont excédé cette moyenne, les autres sont restés au-dessous.

Naissances multiples. — On a constaté, en 1861, 469 naissances doubles ; elles ont produit 938 enfants, savoir : 491 garçons, dont 430 vivants et 61 mort-nés ; et 447 filles dont 401 vivantes et 46 mort-nées. — 161 de ces naissances ont produit 2 garçons ; 139, deux filles, et 169, un garçon et une fille.

Les naissances triples ont été au nombre de 4, ayant donné 7 garçons dont 3 vivants et 4 mort-nés et 5 filles dont 2 vivantes et 3 mort-nées. Ces naissances ont produit : Une, 1 garçon et 2 filles, et trois, une fille et 2 garçons.

MARIAGES.

Les mariages ont été, en 1861, au nombre de 10015. C'est 636, ou 7 p. % environ de plus qu'en 1860.

Ces 10015 mariages se divisent comme suit :

	ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
	Dun-kerque	Haze-brouck	Lille.	Cam-brai.	Aves-nes.	Douai.	Valen-cienn.	
Entre garçons et filles.	773	723	2847	1190	1045	862	1132	8572
— garçons et veuves.	51	36	110	38	28	25	42	330
— veufs et filles. . .	78	73	294	102	81	77	84	780
— veufs et veuves. .	57	27	95	42	31	26	46	324
Totaux. . . .	959	859	3346	1372	1185	990	1304	10015

Tous les arrondissements du département ont participé à l'augmentation du nombre des mariages. Ceux de Douai et de Dunkerque y ont pris la plus forte part ; — l'accroissement a été relativement assez faible dans les autres arrondissements notamment dans celui d'Avesnes.

Le nombre des mariages, comparé à la population de chaque arrondissement, donne les résultats suivants : Dunkerque, 1 sur 115 habitants ; Hazebrouck, 1 sur 122 ; Lille, 1 sur 137 ; Cambrai, 1 sur 137 ; Avesnes, 1 sur 133 ; Douai, 1 sur 113 ; Valenciennes, 1 sur 131. La moyenne pour l'ensemble du département est d'un mariage sur 130 habitants.

Les mariages se sont répartis par mois comme suit :

Janvier.....	924	Mai.....	1007	Septembre..	966
Février....	852	Juin.....	756	Octobre....	867
Mars.....	363	Juillet.....	926	Novembre..	854
Avril.....	1376	Août.....	626	Décembre..	498

Parmi les mariés, 12,040 ont signé leur nom, dont 6,752 hommes et 5,288 femmes ; ceux qui ont signé d'une croix ou qui ont déclaré ne pas savoir écrire, sont au nombre de 7,990, dont 3,365 hommes et 4,625 femmes.

Les 12,040 mariés qui ont signé appartenaient savoir : 6,095 aux populations urbaines et 5,945 aux populations rurales. Les 7,990 qui n'ont pas signé avaient leur domicile : 4,051 dans les communes urbaines et 3,938 dans les communes rurales.

Le nombre des mariages qui ont été précédés d'actes respectueux est de 34. Neuf mariages avaient été l'objet d'oppositions.

3,131 mariages, dont 1,493 dans les villes et 1,638 dans les campagnes, ont donné lieu à la rédaction d'un contrat.

On a compté 1 mariage entre neveu et tante, 2 entre oncles et nièces ; 23 entre-beaux frères et belles-sœurs, et 79 entre cousines et cousins germains.

Les veufs qui ont contracté mariage ont été au nombre de 1,113; 654 veuves seulement ont convolé en secondes noces.

Le nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés, est de 1,307 ; c'est donc un mariage réparateur sur 7,6 mariages. Le chiffre des enfants dont l'état-civil a été ainsi régularisé est de 1,018.

DÉCÈS.

Le nombre des décès a été, en 1861, de 30,349, et se trouve résumé dans les tableaux qui suivent :

Mort-nés

ou *décédés avant la déclaration de naissance.*

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dou- kerque	Haze- brouck	Lille.	Cam- bral.	Aves- nes.	Douai.	Valen- cienn.	
Légitimes..	Garçons..	86	85	472	147	101	58	135	1084
	Filles....	80	58	303	111	56	40	98	746
Naturels ..	Garçons..	8	1	66	27	14	11	17	144
	Filles...	8	3	56	23	3	5	16	114
TOTALS.....		182	147	897	308	174	114	266	2088

Le chiffre total des morts-nés est sensiblement égal à celui de l'année précédente. Toutefois, les nombres ont un peu augmenté dans les arrondissements de Lille, Avesnes et Dunkerque, et il a diminué dans les autres, notamment dans ceux d'Hazebrouck et de Valenciennes. Dans l'ensemble il y a eu agmentation de 37 sur la classe des garçons, et diminution de 58 sur celle des filles.

Décès ordinaires.*Sexe masculin.*

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL.
		Dun-kerque	Haze-brouck	Lille.	Cam-bral.	Aves-nes.	Douai.	Valen-cienn.	
D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	283	258	725	240	139	97	156	1898
	Naturels..	31	29	138	53	16	18	44	329
De 3 à 6 mois.	Légitimes.	119	90	349	78	43	46	83	808
	Naturels..	10	4	74	18	3	4	13	126
De 6 mois à un an.	Légitimes.	106	74	458	99	63	67	83	950
	Naturels..	6	1	60	25	6	8	20	126
De 1 à 15 ans.....		247	233	1255	426	216	311	531	3219
De 15 à 50 ans.	Garçons..	121	94	673	185	150	145	200	1568
	Homm. mar.	122	101	541	182	135	99	165	1345
	Veufs....	10	10	53	13	6	9	15	116
De 50 à 90 ans.	Garçons..	51	67	210	48	62	48	35	521
	Homm. mar.	263	289	819	321	260	217	350	2619
	Veufs....	136	143	537	250	203	152	213	1634
De 90 à 100 ans.	Garçons..	"	"	1	"	"	1	1	3
	Homm. mar.	"	1	6	1	3	1	1	13
	Veufs....	5	8	11	1	5	5	6	41
De 100 ans et au-dessus	Veufs...	"	"	"	"	"	"	"	"
Totaux....		1510	1402	5910	1940	1410	1228	1916	15316

Sexe féminin.

D'un jour à 3 mois.	Légitimes.	188	149	531	153	91	71	142	1325
	Naturels..	15	46	131	50	11	21	39	313
De 3 à 6 mois.	Légitimes	109	68	251	60	34	30	55	607
	Naturels..	19	5	63	10	3	10	9	119
De 6 mois à un an.	Légitimes.	96	84	348	81	47	50	111	817
	Naturels..	10	6	87	26	3	6	14	152
De 1 à 15 ans.....		268	254	1320	448	219	299	615	3423

		ARRONDISSEMENTS :							TOTAL
		Dun-kerque	Haze-brouck	Lille.	Cam-brai.	Aves-nes.	Douai.	Valen-cienn.	
De 15 à 50 ans.	Filles. . . .	89	93	535	156	106	101	162	1242
	Femmes mar	145	120	682	250	178	158	275	1808
	Veuves. . . .	15	8	61	24	6	13	19	146
De 50 à 90 ans.	Filles. . . .	55	94	278	78	68	58	52	683
	Femmes mar	156	185	510	260	271	169	235	1786
	Veuves. . . .	233	279	761	364	337	241	317	2532
De 90 à 100 ans.	Filles. . . .	"	1	"	2	2	1	"	6
	Femmes mar	"	"	2	"	"	"	"	2
	Veuves. . . .	8	8	19	12	14	8	10	71
De 100 ans et au-dessus	Veuve	"	"	"	"	1	"	"	1
Totaux.		1406	1402	5569	1974	1391	1236	2055	15033

Récapitulation des décès.

Sexe masculin.	1510	1402	5890	1940	1410	1228	1916	15316
Sexe féminin.	1406	1402	5569	1974	1391	1236	2055	15033
Totaux généraux.	2916	2804	11459	3914	2801	2464	3971	30349

Les décès se résument ainsi suivant l'état-civil des personnes :

Garçons.	9,548	Filles	8,687
Hommes mariés	3,977	Femmes mariées	3,596
Veufs	1,791	Veuves.	2,750

Les décès, après s'être accrus en 1857 et 1858, avaient diminué en 1859 et 1860. Ils ont augmenté de nouveau en 1861; la différence en plus sur 1860 est de 2290 ou d'un douzième.

La diminution qui a eu lieu en 1860 s'était particulièrement produite sur les garçons et les filles d'un jour à un an et d'un à 15 ans. L'accroissement de décès que nous signalons pour 1861 a affecté les mêmes classes.

Cet accroissement a été d'un quart dans les arrondissements de Dunkerque et de Valenciennes, d'un sixième dans ceux d'Hazebrouck et de Douai, d'un huitième dans les arrondissements de Lille et de Cambrai; il a été à peu près nul dans celui d'Avesnes. L'augmentation pour l'ensemble du département a été d'un septième.

Ce surcroît d'extinctions a surtout affecté les filles dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Valenciennes, et les garçons dans ceux de Lille, Cambrai et Douai.

Dans les deux premiers arrondissements, la mortalité s'est remarquablement portée sur les filles d'un à 15 ans, et sur les garçons du premier âge, d'un jour à trois mois. Dans l'arrondissement de Lille, c'est la classe des enfants mâles de moins de trois mois qui a éprouvé le plus de pertes.

Si on compare aux naissances les décès qui se produisent dans les plus jeunes âges, on est conduit aux résultats suivants: Pendant les douze premiers mois de la vie des enfants les décès sont du 5^e au 6^e des naissances; d'un jour à 15 ans, la mortalité est à peu près du tiers.

Ces proportions cependant ne sont pas égales pour les deux sexes. Jusqu'à un an, la mortalité est du cinquième pour les garçons, et du septième pour les filles; jusqu'à 15 ans, elle est du quart pour les filles, tandis qu'elle est du tiers pour les garçons.

C'est dans les arrondissements de Dunkerque, d'Hazebrouck et de Lille que le rapport des décès aux naissances est le plus grand parmi les enfants de la première année. Il y est de 2/7^e et de 1/5^e, alors qu'il n'est que de 1/7^e, 1/9^e, 1/10^e et de 1/11^e dans les autres parties du département. La proportion est à peu près la même partout pour les enfants d'un jour à 15 ans; elle ne varie que d'un peu moins à peu plus du tiers.

Les décès, parmi les adultes, n'offrent guères de particularités dignes de remarque. Ils ont augmenté un peu toutefois dans tous les arrondissements, excepté dans celui de Dunkerque, qui a éprouvé une diminution d'un dixième. Les augmentations, là où elles se sont produites, se sont presque entièrement portées sur la partie féminine de la population.

Les décès se divisent entre les sexes de la manière suivante :

	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
Janvier	1561	1568	3129
Février	1261	1320	2584
Mars	1448	1368	2816
Avril	1344	1283	2627
Mai	1345	1326	2671
Juin	1183	1195	2308
Juillet	1110	1155	2265
Août	1234	1179	2413
Septembre	1340	1329	2669
Octobre	1196	1081	2277
Novembre	1143	1121	2263
Décembre	1148	1178	2326
TOTAL	15316	15093	30349

Les mois qui ont produit le plus de décès sont ceux de février, mars, avril, mai et septembre. Ceux qui ont fourni le moins sont les mois de juillet, octobre, novembre et décembre.

La comparaison des naissances et des décès pendant les douze mois de l'année donne les résultats ci-après :

	Nais- sances.		Excédant des nais- sances sur les décès.		Nais- sances.		Excédant des nais- sances sur les décès.
	Nais- sances.	Décès.			Nais- sances.	Décès.	
Janvier	3659	3129	530	Juillet	3351	2265	1086
Février	3639	2584	1055	Août	3251	2413	838
Mars	4097	2816	1281	Septembre	3257	2669	588
Avril	4021	2627	1394	Octobre	3259	2277	975
Mai	3800	2671	1129	Novembre	3289	2263	1126
Juin	3441	2308	1133	Décembre	3645	2326	1319

Les mois pendant lesquels l'excédant des naissances sur les décès a été le plus considérable sont ceux d'avril et décembre. Les mois pendant lesquels il a été plus faible sont ceux de janvier et septembre.

Au total, les naissances ayant été de 42,802
 Et les décès de 30,349
 La population s'est augmentée d'un nombre d'indi-
 dus, de 12,453

Equivalent au 105° de la population totale du département.

STATISTIQUE ÉLE TORALE.

Nous donnons ci-après le tableau du nombre des électeurs par canton.

CANTONS.	ÉLECTEURS		Total.	CANTONS.	ÉLECTEURS		Total.
	domi- ciliés.	militai- res.			domi- ciliés.	militai- res.	
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>							
Bergues	4114	202	4316	Lannoy	5085	206	5291
Bourbourg	3482	161	3643	Lille-Centre	4055	132	4187
Dunkerque-Est.....	4055	349	4404	Lille-Nord-Est.....	4828	16	4844
Dunkerque-Ouest...	4440	327	4767	Lille-Ouest	4305	138	4443
Gravelines.....	2141	120	2261	Lille-Sud-Est	4156	54	4210
Hondschoote	3051	178	3229	Lille-Sud-Ouest....	7116	"	7116
Wormhoudt	4217	227	4444	Pont-à-Marcq.....	4987	213	5200
Totaux....	25500	1564	27064	Quesnoy-sur-Deûle.	4160	164	4324
<i>Arrondissement d'Hazebrouck.</i>				Roubaix	10882	339	11221
Bailleul-N.-E.	3368	170	3538	Seclin	5969	249	6218
Bailleul-S.-O	3443	184	3627	Tourcoing-Nord....	5449	240	5689
Cassel	3729	221	3950	Tourcoing-Sud	5978	241	6219
Hazebrouck-Nord..	3698	241	3939	Totaux.....	85738	2851	88589
Hazebrouck-Sud...	3730	199	3929	<i>Arrondissement de Cambrai.</i>			
Merville	5457	350	5807	Cambrai-Est.....	5722	216	5938
Steenvoorde	3440	150	3590	Cambrai-Ouest.....	6341	270	6611
Totaux....	26835	1515	28350	Carnières	6514	269	6783
<i>Arrondissement de Lille.</i>				Clary	8056	310	8366
Armentières	4296	234	4530	Le Câteau.....	8380	405	8785
Cysoing.....	4716	219	4935	Marcoing	6564	311	6875
Haubourdin	5708	202	5910	Solesmes.....	6938	328	7266
La Bassée.....	4048	204	4252	Totaux.....	48515	2109	50624
<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>							
				Avesnes-Nord.....	3365	126	3491
				Avesnes-Sud.....	3484	114	3598

CANTONS.	ÉLECTEURS		Total.	CANTONS.	ÉLECTEURS		Total.	
	domi- ciliés.	militai- res.			domi- ciliés.	militai- res.		
Bavai	3920	128	4048	<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>				
Berlaimont	2624	85	2709					
Landrecies	4202	181	4383		Bouchain	9063	417	9480
Mauheuge	6133	193	6326		Condé	4962	237	5199
Quesnoy-Est	4178	208	4386		Saint-Amand R.-D.	4947	268	5215
Quesnoy-Ouest	3438	111	3549		Saint-Amand R.-G.	4634	262	4896
Solre-le-Château	2777	121	2898		Valenciennes-Est	5225	251	5476
Trelon	4596	157	4753		Valenciennes-Nord	5117	246	5363
					Valenciennes-Sud	4990	274	5264
Totaux	38667	1424	40091		Totaux	39338	1955	41293
<i>Arrondissement de Douai.</i>				<i>Récapitulation par arrondissement.</i>				
Arlieux	3697	167	3864	Dunkerque	25500	1564	27064	
Douai-Nord	4592	193	4785	Hazebrouck	26835	1515	28350	
Douai-Ouest	4515	150	4665	Lille	85738	2851	88589	
Douai-Sud	4280	119	4399	Cambrai	48515	2109	50624	
Marchiennes	5346	267	5613	Avesnes	38667	1424	40091	
Orchies	4957	253	5210	Douai	27387	1149	28536	
				Valenciennes	39338	1955	41293	
Totaux	27387	1149	28536	Totaux	291980	12567	304547	

Voici la comparaison du nombre des électeurs à la population :

Arrondissement de Dunkerque	1	électeur pour	4.07	habitants.
— d'Hazebrouck	1	—	3.69	—
— de Lille	1	—	5.17	—
— de Cambrai	1	—	3.74	—
— d'Avesnes	1	—	3.93	—
— de Douai	1	—	3.93	—
— de Valenciennes	1	—	4.15	—
Moyenne pour le département	1	—	4.28	—

Les différences que présentent ces proportions s'expliquent en ce que la population des arrondissements comprend un plus ou en moins grand nombre d'étrangers.

JURY.

La loi du 4 juin 1853 porte que la liste annuelle du jury est composée de 500 jurés dans les départements dont la population excède 300,000 habitans, et que ce nombre de jurés est réparti par arrondissement et par canton, proportionnellement au tableau officiel de la population.

Par arrêté en conseil de préfecture, du 1^{er} octobre 1862, M. le Préfet a procédé à cette répartition comme suit :

CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.	CANTONS.	NOMBRE de jurés pour chaque canton.
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>		Carnières	10
Bergues	6	Clary	12
Bourbourg	5	Le Câteau	13
Dunkerque-Est	8	Marcoing	10
Dunkerque-Ouest	8	Solesmes	11
Gravelines	3	<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>	
Hondschoote	5	Avesnes-Nord	4
Wormhoudt	6	Avesnes-Sud	5
<i>Arrondissement d'Hazebrouck.</i>		Bavai	6
Bailleul Nord.-Est.	6	Bertaimont	4
Bailleul Sud.-Ouest ...	5	Landrecies	6
Cassel	5	Le Quesnoy-Est	5
Hazebrouck N	5	Le Quesnoy-Ouest	5
Hazebrouck Sud	5	Maubeuge	13
Merville	8	Solre-le-Château	4
Steenvoorde	5	Trélon	7
<i>Arrondissement de Lille.</i>		<i>Arrondissement de Douai.</i>	
Armentières	9	Arleux	5
Cysoing	7	Douai-Nord	8
Haubourdin	9	Douai-Ouest	8
La Bassée	6	Douai-Sud	7
Lannoy	10	Marchiennes	8
Lille-Centre	9	Orchies	7
Lille-Nord-Est	12	<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>	
Lille-Ouest	10	Bouchain	1
Lille-Sud-Est	9	Condé	
Lille-Sud-Ouest	20	St.-Amand, r. g.	
Pont-à-Marcq	7	St.-Amand, r. d.	
Quesnoy-sur-Deûle	7	Valenciennes-Est	
Roubaix	26	Valenciennes-Nord	
Seclin	9	Valenciennes-Sud	
Tourcoing Nord	14		
Tourcoing-Sud	13		
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>			
Cambrai-Est	8		
Cambrai-Ouest	10		

STATISTIQUE DES VOIES DE COMMUNICATION.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de quarante, dont quinze routes impériales et vingt-cinq routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau :

N. os des routes.	Classe.	DÉNOMINATION.	LONGUEUR		Longueur dans le départ.
			en pavé.	en empièremment.	
		ROUTES IMPÉRIALES.	k.	k.	k.
2	1. ^{re}	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	28.49	8.25	36.74
16	2. ^e	De Paris à Dunkerque	54.40	0.11	54.51
17	2. ^e	De Paris à Lille et à Ostende	96.22	"	96.22
25	3. ^e	Du Havre à Lille	15.41	"	15.41
29	3. ^e	De Rouen à Valenciennes	55.93	"	55.93
39	3. ^e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	29.74	10.29	40.03
40	3. ^e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres	34.22	"	34.22
41	3. ^e	De Saint-Pol à Lille et Tournai	40.15	"	40.15
42	3. ^e	De Lille à Boulogne	53.10	2.48	55.58
43	3. ^e	De Bouchain à Calais	27.91	"	27.91
44	3. ^e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	4.30	2.39	6.69
45	3. ^e	De Marles à Valenc. et à Tournai	46.25	13.87	60.12
48	3. ^e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18.27	"	18.27
49	3. ^e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	26.45	16.39	42.84
50	3. ^e	De Douai à Arras	3.95	"	3.95
		TOTAUX	534.79	53.78	588.57
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	k.	k.	k.
1		De Lille à Valenciennes	25.980	"	25.980
2		De Lille à Ypres	15.322	"	15.322
3		De Douai à Tournai	16.040	"	16.040
4		De Cambrai à Tournai	18.624	"	18.624
5		D'Avesnes à Philippeville	0.555	15.510	16.065
6		De Landrecies à Chimay	6.210	35.420	41.630
7		De Condé à Mons	9.030	"	9.030
8		De Condé à St-Amand	12.250	"	12.250
9		De Lille à St-Omer	46.350	"	46.350
10		De Valenciennes à Bohain	42.130	"	42.130
11		De Cambrai à Guise	18.860	"	18.863
12		D'Avesnes au Quesnoy	8.160	19.370	27.530
13		De Maubeuge à Maroilles	"	20.180	20.180
14		De Lille à Courtrai	22.300	"	22.300
15		De Dunkerque à Furnes	0.680	12.960	13.640
16		De La Bassée à Estaires	0.290	4.880	5.170
17		D'Hazebrouck à Aire	"	7.090	7.090
18		De Béthune à Armentières	2.220	2.670	4.890
19		De Roubaix à Tournai et Saint-Amand	43.570	"	43.570
20		De Cassel à la frontière	11.320	"	11.320
21		De Bergues à St-Momelin	4.560	17.390	21.950
22		De Lille à Tourcoing	9.110	"	9.110
23		De Cambrai à la frontière	19.230	33.560	52.790
24		D'Hélesmes à Denain	7.120	"	7.120
25		Ceinture de Maubeuge	"	1.940	1.940
		TOTAUX	340.241	170.970	511.181

CHEMINS DE FER.

RÉSEAU GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé à la Compagnie du Nord par la loi du 15 juillet 1845. Longueur dans le département. . . kilomèt. 224

Embranchement de Saint-Quentin à Erquelines. 63

Embranchement de Busigny à Somain par Cambrai. . . 51

Ces deux lignes ont été concédées à la même compagnie par décret du 18 février 1852.

Chemin de fer d'Hautmont à Mons, concédé par décret impérial du 19 août 1854, à M. le baron James de Rostchild et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale de Belgique. Il est exploité par la Compagnie du Nord. 10

Chemin de fer des houillères du Pas-de-Calais, concédé à la Compagnie du Nord par décret du 26 juin 1857. Cette ligne est dirigée d'Arras sur Hazebrouck, par Lens, Béthune, Lillers (Pas-de-Calais) et Thiennes (Nord), avec embranchement de Lens sur Ostricourt. . . 11 40

Chemin de fer de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines à la ligne de Soissons à la frontière. Un décret impérial du 6 juillet 1862 déclare ce chemin d'utilité publique et convertit en concession définitive la concession qui en a été faite à titre éventuel à la Compagnie du Nord par la convention du 21 juin 1857.

Le chemin dont il s'agit se détachera de la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, près d'Achette, au-dessus de Landrecies, passera à ou près Avesnes, Fourmies et aboutira à la ligne de Soissons à la frontière à ou près Anor. . .

Un autre décret du même jour, 6 juillet 1862, déclare d'utilité publique et concède à la Compagnie du Nord :

1° Un chemin de fer de Valenciennes à la ligne de Saint-Quentin à Erquelines, à ou près Achette ;

2° Un chemin de fer de Lille à la frontière belge, dans la direction de Tournai.

La Compagnie a un délai de 8 ans pour la construction de ces diverses lignes.

LIGNES SPÉCIALES.

D'Anzin à Somain, concédée à la Compagnie des mines d'Anzin par décrets des 24 octobre 1835 et 8 octobre 1846.....	18 »
--	------

D'Aniche à Somain, concédée à la compagnie des mines d'Aniche, par décret du 18 février 1850.....	1 »
---	-----

De Ferrière-la-Grande à Rousies, concédée à M. Dumont, *, maître de forges à Ferrière-la-Grande, par décret impérial du 23 avril 1859. Sa construction vient d'être terminée.....	3 50
---	------

Un décret impérial du 26 avril 1862 a déclaré l'utilité publique du chemin de fer projeté de Dunkerque à la frontière de Belgique vers Furnes. L'adjudication de cette ligne a eu lieu le 16 juin suivant, en faveur de M. Petyt, pour 98 ans, sans subvention ni garantie d'intérêt de la part du Gouvernement.

Total de la longueur des voies ferrées construites dans le département.....	381 90
---	--------

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 72. Nous en donnons ci-après le détail. (1).

Le service de ces chemins est confié à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées.

N.ºs des chemins	D É N O M I N A T I O N .	Longueur en pavé.	Longueur en empierement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
1	De Dunkerque à Saint-Omer, par Loon.	1210	18610	19820
3	D'Hondschoote à Watten.....	16164	19258	35422
4	De Bergues à Furnes.....	314	11535	11849
6	De Lille à Lannoy.....	8040	•	8040
7	De Lomme à Fourmes.....	9558	•	9558
8	De Douai à Seclin.....	28356	•	28356
9	De Mouveaux à Roubaix, à la frontière et la route impériale N.º 17.....	9176	2358	11534
10	De Douai à Bapaume.....	6546	•	6546
11	De Cassel à Gravelines.....	9359	25676	35026
12	De Linselles à Quesnoy-sur-Deûle.....	510	5824	6334
13	De Valenciennes à Somain.....	19373	•	19373
14	D'Armentières à Ypres.....	7413	•	7413
15	D'Esnes à Busigny.....	16085	•	16085
16	De Solesmes à Caudry.....	9734	•	9734
17	D'Hondschoote à Wormhoudt.....	1063	15950	17013
18	De Baillieu à Ypres.....	1119	2987	4106
19	De Sainghin à Pont-à-Marcq.....	9252	•	9252
20	De Solre à Rond-Buisson et Hirson.....	450	36254	36704
21	De Saint Amand à Hélesmes.....	9455	•	9455
22	D'Englos à Haubourdin.....	1890	•	1890
23	De Baillieu à Estaires et Merville.....	1834	19762	21596
24	De Gussignies à Avesnes.....	61	21724	21785
25	D'Arleux à Orchies.....	20018	•	20018
27	De Maubeuge à Solre-le-Château.....	•	13384	13384
28	De Maubeuge à Binch.....	47	8618	8665
30	De Carvin à Orchies.....	7601	•	7601
32	D'Etroungt à Landrecies.....	•	20270	20270
33	D'Hazebrouck à Merris.....	2500	8155	10655
34	D'Auberchicourt à Abscon.....	4704	•	4704
35	De Douai à Saint-Amand.....	27222	•	27222

(1) Les chemins N.ºs 2, 5, 26, 29 et 31 ont été convertis en routes départementales.

N ^o des chemins.	DÉNOMINATION.	Longueur en pavé.	Longueur en empièr- rement.	Longueur totale.
		Mètres.	Mètres.	Mètres.
36	De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing...	20186	"	20186
37	De Lannoy à Néchin.....	580	"	580
38	De Bailleul à Estaires et au Seau.....	838	16300	17138
39	De Seclin à La Bassée.....	11962	"	11962
40	De Neuf-Berquin à Haverskerque.....	525	9829	10354
41	D'Haubourdin à Carvin.....	10395	"	10395
42	De Solre-le-Château à Jeumont.....	841	15903	16744
43	De Landrecies à Solesmes.....	15566	"	15566
44	De Ghyvelde à Hondshoote.....	37	7743	7780
45	De Denain à St.-Vaast, par Haspres et Villers-en-Cauchies.....	16812	"	16812
46	De Millam à Lederzeele.....	"	10178	10178
47	D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10545	"	10545
48	De Lomme à Loos, par la Planche-à-Q.....	3831	"	3831
49	De Denain à Mastaing.....	9080	"	9080
50	De Fresnes à Jenlain.....	8270	10440	18710
51	De Seclin à Pont-à-Marcq.....	4640	"	4640
52	Du Câteau à l'Arbre-de-Guise.....	"	5555	5555
53	De Courchelettes.....	4118	"	4118
54	D'Étrœungt au Nouvion.....	"	4878	4878
55	De Bailleul à l'Abeele.....	1542	10814	12356
56	De Béthune à Estaires.....	710	395	1105
57	De Caestre à Vieux-Berquin.....	405	7436	7841
58	D'Armentières à La Bassée.....	6736	6445	13181
59	De Caudry à Aubench, au-Bois.....	6186	10370	16556
60	De Marquette à Neuville-St.-Remi.....	15136	"	15136
61	De Cassel à Lederzeele.....	4500	6600	11100
62	D'Estaires à Don.....	11518	600	12118
63	De Cambrai à Metz-en-Cout.....	3876	9458	12834
64	D'Arras à Saint-Quentin.....	"	8209	8209
65	D'Étrœungt à Anor.....	"	12316	12316
66	De Wormboudt à Zegers-Cappel.....	660	5994	6654
67	De Steenvoorde à l'Hazewinde.....	450	3870	4320
68	De Lomme à Quesnoy-sur-Deûle.....	2707	4582	7289
69	D'Armentières à Halluin.....	713	12327	13040
70	De Vendegies à la pyramide de De- nain.....	10213	"	10213
71	De Maubeuge à Erquelines.....	"	10400	10400
72	De Prisches au Nouvion.....	"	3394	3394
73	De Trélon à la Capelle.....	"	5821	5821
74	De Solre à Sivry.....	"	4192	4192
75	Ceinture de Cambrai (en construction)..	"	2271	2271
76	De St. Waast à la Guizette (idem)....	7544	"	7544
77	D'Oisy à Metz-en-Cout. (trav. de Mœuvres)	"	2380	2380
	TOTAUX.....	420486	489062	859548

CHEMINS VICINAUX D'INTÉRÊT COMMUN.

Le nombre de ces chemins est de 106, ainsi que le constate la nomenclature ci-après :

Nos	Longueur Mètres
1. Chemin dit Straenstraet, de la route départementale N° 15, au chemin de grande communication N° 4, à Tétéghem.....	4390
2. Chemin de Claperdyckstraet, de la même route à Uxem.	5230
3. — de Bergues au Sprewkot.....	10535
4. — de Radinghem à Beaucamps.....	2950
5. — d'Eswars à Cambrai.....	6580
6. — de Renescure au Schoubrouck.....	1085
7. — de Trélon à Eppe-Sauvage.....	9950
8. — de Villers-Sire-Nicole à Bersillies.....	4472
9. — de Bettrechies à Bellignies.....	1500
10. — de Féchain à Aubigny-au-Bac.....	4000
11. — de Douai à Roost-Warendin.....	3996
12. — d'Haubourdin à Wattignies.....	6900
13. — de Sequedin à Haubourdin.....	1868
14. — de Bermerain, Capelle et Escarmain.....	7700
15. — de Bruille à Maulde ..	9663
16. — (Déclassé).....	
17. — de Godewaersvelde à Flêtre.....	7051
18. — d'Erchin à Lewarde.....	7030
19. — de Wannehain à Baisieux ..	7900
20. — de Rieulay et Marchiennes-Campagne à Somain	4540
21. — (Déclassé).....	
22. — (Id.).....	
23. — de Steenwoorde à Winnezeele.....	5913
24. — de Saily à Willems.....	6806
25. — (Classé de grande communication).....	
26. — de Rumilly a Escaudœuvres.....	1210
27. — d'Avesnes au Nouvion.....	17003
28. — de Flesquières à la route impériale N° 29....	6320
29. — de Clary à la route impériale N° 39.....	8360
30. — de West-Cappel à Bergues.....	9265
31. — de Tourmignies à Avelin.....	4190
32. — de Roost-Warendin à Auby.....	5281
33. — de Bruille-lez-Marchiennes à Pecquencourt ..	6325

Nos		Longueur Mètres
34.	— de Douchy à Noyelles.	2887
35.	— d'Ors à Basuel.	3230
36.	— de Ledringhem à la route impériale N° 16.	4015
37.	— de la Croix-de-pierre à la Lys	8705
38.	— de Villereau à Orsinval	2786
39.	— de Roucourt à Louvignies-Quesnoy.	2568
40.	— d'Esquerchin à Douai	4930
41.	— de Templeuve à la route départementale N° 1.	2400
42.	— de Féron à Fourmies	6200
43.	— de Sommaing à Vendegies-sur-Ecaillon	1000
44.	— d'Haverskerque à Aire.	7130
45.	— de Cassel à Oudezeele.	5069
46.	— de Noyelles à Fontaine-N.-D.	4130
47.	— de Baisieux à Bourghelles.	2720
48.	— d'Hazebrouck à Blaringhem.	11940
49.	— de Maubeuge à Taisnières-sur-Hon.	9435
50.	— (Déclassé)	
51.	— d'Hazebrouck à Hondeghem	8215
52.	— de Villers-Guislain à Gonnellieu	2860
53.	— de Lederzeele à Watten.	7003
54.	— de la Prévôté à Quesnoy-sur-Deûle.	4405
55.	— de Rexpoede à Hondschoote.	5880
56.	— d'Esnes à Marcoing	11750
57.	— de Saint-André à la Lys (chemin de Messine).	11014
58.	— de Lille à Lambersart	3538
59.	— d'Étreux à Saultain	2275
60.	— de Valenciennes à Orsinval.	11140
61.	— d'Haveluy à Wallers	2392
62.	— de Bois-Grenier à Wavrin	7717
63.	— d'Ennetières-en-Weppes à Englos.	7080
64.	— de Bondues à Bousbecques	8415
65.	— de Douai à Oisy.	7875
66.	— de Marcq à Marquette	2025
67.	— de Saint-Souplet au Cateau.	3900
68.	— de Wavrechain à Denain.	1365
69.	— de Wulverdinghe à Volkerinkhove.	8500
70.	— de Cuvillers à Bantigny	750
71.	— d'Estrun à Paillencourt	990
72.	— de Dunkerque au pont de Leffrinkoucke	5295
73.	— d'Arneke au Ménégat à Nordpeene.	2818
74.	— d'Avesnes-le-Sec à Lieu-St-Amand.	5266
75.	— de Zermezele à Cassel, dit Steenstracte.	2782
76.	— de Niergnies à Cambrai.	2700

Nos			Longueur Mètres
77.	—	d'Estaires à Steenwerck.....	7800
78.	—	du bac de Wavrin.....	8430
79.	—	de Steenbecque à Eblinghem.....	6136
80.	—	de Beugnies à Sains.....	11041
81.	—	d'Hornaing à Marchiennes.....	7761
82.	—	d'Avelin à Pont-à-Marcq.....	2250
83.	—	d'Ohain à Momignies.....	2395
84.	—	de Bavai à la frontière.....	7061
85.	—	de Solesmes à Haspres.....	10100
86.	—	de Quesnoy au Cateau.....	17225
87.	—	de Gommegnies à Roisin.....	7233
88.	—	de Dunkerque au Rosendael.....	2475
89.	—	de Bailleul au Mont-Noir et à la frontière...	3573
90.	—	de Genech à Baisieux.....	9530
91.	—	de Leers à Tourcoing.....	7850
92.	—	d'Aubers au Fin-de-la-Guerre.....	5852
93.	—	de Seclin à Haubourdin.....	5150
94.	—	de Seclin à Vendeville.....	5200
95.	—	de la Longueville au bois des Dames.....	8714
96.	—	de Berlaimont à Villereau.....	13110
97.	—	de Montigny à Lallaing.....	4370
98.	—	de Maing à Famars et Valenciennes.....	2651
99.	—	d'Hasnon à Raismes.....	5950
100.	—	d'Artres à la route départementale N° 10....	2694
101.	—	de St.-Aubert à la route départementale N° 8.	7800
102.	—	de Condé à Bruille St -Amand.....	6367
103.	—	de Millonfosse à Sars et Rostères.....	4565
104.	—	de Neuville à Noyelles-sur-Selle.....	2120
105.	—	de Wallers à Hasnon).	2500
106.	—	de Solrinnes à Dimechaux.....	2500
107.	—	de Caestre à Steenvoorde.....	5290
108.	—	de la Madeleine à la route départementale N° 14	2000
109.	—	de Ceinture à Douai.....	4740
110.	—	de Wattignies à Faches.....	3000

594601

NOTIONS

SUR LA DENSITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION.

Les détails contenus dans le tableau ci-après résument par arrondissement la statistique des voies de communication du département, et indiquent le rapport de leur développement à la population et à la superficie du territoire.

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque.	Bazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Donai.	Valenciennes	TOTAL.
		m	m	m	m	m	m	m	m
Longueur des routes	} impériales	59780	66570	110740	103770	110420	52390	82210	581880
	} départementales . . .	40219	57786	100838	71028	138302	43805	58970	510948
Total		99999	124356	211578	173798	248722	96195	141180	1098828
Longueur des chemins ruraux.	} de grande commun. ordinares. { pavés ou empierreés. en sol naturel.	132175	106627	179963	114308	159514	81870	76577	851034
		222302	236574	503334	200303	754057	216195	204394	2387159
		470452	714055	739009	765779	392029	314212	664712	4055278
Total		822929	1077256	1422306	1080390	1305600	612277	942743	7263471
Longueur totale des routes et des chemins pavés ou empierreés		454478	487537	894875	489409	1162293	394260	422151	4304021
Longueur totale de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel		922928	1201612	1633884	1254188	1554322	708472	1083893	8359299
Superficie territoriale de chaque arrondissement		72160	69320	87439	89260	139723	47206	62978	568087
Superficie de chaque arrondissement.		110477	104689	458242	189395	157521	112051	171805	1309380

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque.	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes	TOTAL.
Rapport à la superficie territoriale de la longueur.	des routes impériales..	»,83	»,96	1,29	1,15	»,79	1,11	1,30	1,03
	des routes départementales	»,56	»,83	1,24	»,80	»,99	»,93	»,94	»,90
	des chemins de grande communication . . .	1,84	1,52	2,03	1,17	1,14	1,73	1,22	1,17
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	3,00	3,52	5,61	2,15	5,36	4,51	3,12	4,03
	de toutes les voies construites.	6,29	7,04	10,24	5,47	8,32	8,35	6,70	7,58
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	12,79	17,33	18,69	14,06	11,12	15,01	17,21	14,73
Rapport à la population de la longueur.	des routes impériales..	»,59	»,64	»,30	»,58	»,76	»,52	»,53	»,51
	des routes départementales	»,38	»,55	»,25	»,10	»,92	»,42	»,36	»,42
	des chemins de grande communication . . .	1,24	1,01	»,50	»,59	1,14	»,81	»,51	»,69
	des chemins vicinaux pavés ou empierrés	2,13	2,32	»,98	»,95	3,49	1,75	1,02	1,67
	de toutes les voies construites.	4,12	4,66	1,95	2,57	7,38	3,52	2,46	3,30
	de toutes les voies y compris les chemins en sol naturel . . .	8,73	11,69	4,64	6,98	10,33	6,67	6,65	6,90
Nombre des communes.	qui contribuent aux chemins de grande communication	34	33	99	51	94	45	41	397
	qui ne contribuent pas à ces chemins.	25	20	30	67	59	21	40	261
	traversées par des routes impériales ou départementales ou des chemins de grande communication. . .	25	27	59	45	57	28	42	283
	rattachées aux routes et chemins.	34	26	70	73	95	38	38	371
	isolées des voies de communication. . .	"	"	"	"	1	"	1	1

Un auteur distingué a évalué en moyenne, à un kilomètre courant de bon chemin public par kilomètre carré, l'étendue des voies de communication désirables. On voit par le tableau qui précède

que le département du Nord, dont la superficie est de 5,680 kilomètres carrés, possède 4,304 kilomètres courants de voies construites, ce qui équivaut à 76/100 de kilomètre courant par kilomètre carré.

STATISTIQUE DES TRAVAUX.

Travaux des ponts-et-chaussées.

Exercice 1861.

ROUTES IMPÉRIALES.

1 ^{re} catégorie. — Entretien.	450,000	»	} 810,639 »
2 ^o idem — Amélioration et travaux d'art.	360,639	»	

RIVIÈRES.

1 ^{re} catégorie. — Entretien.	181,000	»	} 345,285 »
2 ^o idem — Amélioration et travaux neufs	164,285	»	

CANAUX.

1 ^{re} catégorie	153,135	»	} 398,018 »
2 ^o idem.	244,883	»	

ÉTUDES ET DESSÈCHEMENTS.

Dépenses.			6,000 »
-------------------	--	--	---------

PORTS.

1 ^{re} catégorie	91,000	»	} 323,414 »
2 ^o idem.	232,414	»	

Total. 1,883,356 »

Travaux départementaux.

Exercice 1861.

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures			18,453
idem tribunaux.			45,649
idem maisons d'arrêt			48,052
idem casernes de gendarmerie			10,941
idem dépôts de sûreté.			450
idem archives départementales			8,650
Construct. et réparation des routes départementales.			573,922
idem des chemins vicinaux de grande communication			<u>1,101,704</u>
Total.			<u>1,807,821</u>

Travaux communaux et d'hospices.

Les travaux communaux autorisés, pendant l'année 1861, ont donné lieu à une dépense de 6,413,546 fr., savoir :

	ÉDIFICES communaux.	CHEMINS vicinaux.	TOTAL.
Arrondissement de Dunkerque	265373	117884	383257
idem d'Hazebrouck	19809	103997	213806
idem de Lille	1976986	363508	2340494
idem de Cambrai	144598	361641	506239
idem d'Avesnes	101701	345547	447248
idem de Douai	143875	142935	286810
idem de Valenciennes	1946624	289068	2235692
	4598066	1814580	6413546

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Eglises.	Clochers.	Presbytères	Ecoles.	Salles d'asile.	Mairies.	Ponts.	Abattoirs.	Halle.	Chapelle d'hospice.	Square.
Dunkerque...	»	»	»	3	»	2	»	»	1	»	»
Hazebrouck..	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
Lille.....	»	1	3	6	2	1	»	1	»	1	1
Cambrai....	1	»	1	2	»	»	1	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	1	3	»	»	1	»	»	»	»
Douai.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Valenciennes.	1	»	1	2	»	»	1	»	»	»	»
Totaux....	2	1	6	16	2	3	5	1	1	1	1

Récapitulation.

Travaux des ponts-et chaussées	1,883,356 »
— départementaux	1,807,821 »
— communaux et d'hospices	6,413,546 »
Total.	10,104,723 »

CHEMINS VICINAUX.

STATISTIQUE DES CINQ ANNÉES ANTÉRIEURES A 1862.

Nombre et longueur des chemins vicinaux.

Les relevés statistiques formés pour la période quinquennale de 1857 à 1861 inclusivement, fournissent les renseignements suivants :

Les chemins vicinaux sont au nombre de 4,344. Ils ont ensemble une longueur de 7,520 kilomèt., et comprennent environ 6,392 hectares représentant la 92^e partie de la superficie du département. La moyenne, pour chaque commune, est de 7 chemins et de 11 kilomètres 4 dixièmes;

Les chemins se répartissent dans les trois divisions ci-après :

	Nombre	Développement.
Chemins vicinaux de grande communication	72	855
Chemins vicinaux d'intérêt commun.	105	599
Chemins vicinaux ordinaires.	4167	6066
TOTAUX	4344	7520

Ce qui fait par chaque ligne, une longueur moyenne de 1 kilom. 731 mètres.

La moyenne de chaque catégorie est :

Pour les chemins de grande communication, de 11 kilom. 875 ;

Pour les chemins d'intérêt commun, de 5 kilom. 705 ;

Pour les chemins vicinaux ordinaires, de 1 kilom. 696.

Ressources affectées au service des chemins.

Les chemins vicinaux sont entretenus conformément à la loi du 21 mai 1836, au moyen, soit des ressources ordinaires, des centimes spéciaux additionnels et de prestations en nature.

Pendant les cinq années de la période, les communes ont voté sur leurs revenus ordinaires, des allocations montant ensemble à 615,544 fr., et sur leurs ressources extraordinaires une somme de 955,358 fr. Les crédits ouverts d'office sur leurs fonds libres se sont élevés à 8,765 fr. Le total de ces ressources est de 1,579,667 fr.

Le relevé des bases imposables à la prestation en nature, d'après les états matrices, dans 609 communes, a donné les résultats suivants :

Nombre recensé	}	d'hommes	116,449
		de chevaux	58,951
		de mulets	1,243
		d'ânes	3,028
		de bœufs	1,661
		de vaches	835
		de voitures	{
		à quatre roues	17,045

Le nombre d'articles portés aux états-matrices est de 80,981. La valeur d'une journée de prestation, dans toutes les communes qui ont des chemins vicinaux, est de 392,614 fr.

Ressources réalisées.

D'après les rôles spéciaux des mêmes cinq années, le nombre total des journées votées ou imposées d'office a été, savoir :

Journées d'hommes	1,368,671
— d'animaux	790,229
— de voitures	388,582

Lesquelles ont représenté, d'après le tarif de conversion, une valeur totale de 4,263,228 fr., dont :

Pour journées votées	4,194,223 fr.
— imposées d'office	69,005

Chaque chef de famille assujéti à la prestation, a supporté une charge de 10 fr. 48 c.

Le relevé des impositions établies en argent, pour les cinq années de 1857 à 1861, a donné les résultats ci-après :

Centimes spéciaux votés	1,913,935 fr.
Impositions extraordinaires,	1,189,322
Centimes spéciaux imposées d'office	16,812
Total	<u>3,120,069</u>

Les ressources diverses réalisées indépendamment de celles qui précèdent, sont les suivantes :

Ressources éventuelles	}	Impositions sur les propriétés de l'Etat	14,607 fr.
		Subventions imposées à des établissements industriels, pour dégradations extraordinaires	453,885
		Souscriptions particulières	191,037
		Allocations de l'Etat	255,697

Fonds votés par le Conseil général :		
Sur les centimes facultatifs	127,000	} 3,713,051
Centimes spéciaux	2,273,846	
Sur des ressources créées par des lois spéciales	1,312,205	
TOTAL des ressources diverses	4,628,277	

Résumé général des ressources réalisées.

Allocation sur les revenus des communes	1,579,667 fr.
Montant des rôles de prestations évaluées en argent	4,263,229
Centimes spéciaux et impositions extraordinaires	3,120,069
Produits éventuels	915,226
Fonds votés par le Conseil général	3,713,051
Total général des ressources	13,591,242 fr.

Chacune de ces ressources entre dans la masse générale pour la proportion suivante :

Revenus communaux, 11,5 p. % ; prestations, 31 p. % ; centimes spéciaux communaux, 14 p. % ; impositions extraordinaires communales, 9 p. % ; ressources éventuelles, 7 p. % ; fonds départementaux, 26 p. %.

Les journées de prestations de toute espèce, disponibles pendant la période de 1857 à 1861, étaient au nombre de 3,244,850, et représentaient une valeur totale de 5,889,210 fr.

Les communes ont versé spontanément 2,506,082 journées évaluées 4,194,123 f. Les journées votées sont aux journées qui étaient disponibles dans la proportion de 77 p. %.

Les journées imposées d'office se sont élevées en nombre, à 41,400, et en valeur, à 69,005 fr., représentant 1,17 p. % des journées disponibles, et 1,64 p. % des journées votées.

L'importance annuelle des 5 centimes spéciaux, pour toutes les communes du département, est de 450,000 fr. environ, et pour cinq années, de 2,250,000 fr.

Les centimes votés se sont élevés à 1,913,935 fr., et représentent 4 centimes 25 dix-millimes ou 85 p. % du total disponible.

Les centimes imposés d'office ont donné un produit de 16,812 fr. égal à 0,8 p. % des centimes votés, et à 0,75 p. % du montant disponible.

La somme de 13,591,242 fr., formant l'importance des ressources du service pendant la période de 1857 à 1861 a été répartie de la manière suivante entre les chemins des trois catégories :

Aux chemins de grande communication, ci.	4,781,389 fr.
Aux chemins vicinaux d'intérêt commun.	1,338,944
Aux chemins vicinaux ordinaires	7,090,709
Au personnel.	380,200
Total.	13,591,242 fr.

Cette répartition donne les proportions qui suivent :

Chemins de grande communication.	36 p. %
Chemins d'intérêt commun.	9
Chemins vicinaux ordinaires.	53
Personnel	2

Ainsi la grande vicinalité a reçu un peu plus du tiers des ressources, la moyenne un peu moins d'un dixième ; et la petite vicinalité en a absorbé plus de moitié.

EMPLOI DES RESSOURCES.

Chemins de grande communication.

La somme de 4,781,389 fr., indiquée comme affectée au service des chemins de grande communication, a été augmentée des reliquats montant à 78,828 fr. des ressources des années antérieures, ce qui a formé un total de 4,860,217 fr.

Les dépenses faites se sont élevées à la somme de 4,521,794 fr., ainsi divisée.

Dépenses diverses, frais d'études, indemnités de terrains, etc.	41,436 fr.
Travaux de construction.	427,408
— d'entretien.	4,052,950
Total.	4,521,794 fr.

Les dépenses des travaux exécutés depuis 1837 jusques et compris 1861, se sont élevées à 17,293,218 fr.

Celles restant à faire pour amener tous les chemins de grande communication classés à l'état d'entretien, étaient au 31 décembre 1856, évaluées à 4,817,078

Et trois années étaient présumées nécessaires pour leur achèvement.

*Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.***CHEMINS**

d'intérêt comm	ordinaires.
----------------	-------------

La partie des ressources affectée au service de ces chemins et qui s'élève à 1,338,944 fr. 7,090,709 fr. a été employée comme suit :

Construction	641,442	2,177,981
Autres travaux neufs	9,899	57,896
Entretien et grosses réparations	687,603	4,854,832

Les dépenses de construction ont eu pour objet pour les chemins d'intérêt commun, l'établissement de 65 kilomètres de chaussées neuves, dont 18 en pavé et 47 en empierrement, pour les chemins vicinaux ordinaires, l'établissement de 263 kilomètres de chaussées, dont 113 en pavé et 150 en empierrement.

Situation matérielle.

Les chemins des diverses catégories étaient au 31 décembre 1861, dans l'état indiqué ci-après :

CHEMINS				
	de grande communication.	d'intérêt commun.	vicinaux ordinaires.	Total.
Longueurs à l'état d'entretien	850	400	2092	3342
— de 1 ^{er} empierrement	"	96	49	149
— de simple terrassem.	1	4	563	568
— en sol naturel	4	99	3362	3465
Totaux	855	599	6066	7520

Service de 1861.

Comme nous l'avons fait connaître dans la première partie de cet Annuaire, le service de la vicinalité est confié, savoir: pour les chemins de grande communication, à MM. les Ingénieurs des ponts-et-chaussées, et pour les chemins d'intérêt commun et de vicinalité ordinaire à MM. les agents-voyers.

Chemins vicinaux de grande communication.

Ces chemins sont au nombre de 72, et ont ensemble un développement de 850 kilomètres 934 mètres, dont :

En pavé.	404,634
En empierrement.	446,300

Les parties restant à construire ou à terminer ont une longueur de 5 kilom.

Les dépenses du service des chemins vicinaux de grande communication se sont élevées en 1861 à la somme totale de 660,473 fr. 68 c., ainsi divisée :

Construction.	80,901 28
Entretien.	581,380 70
Frais de personnel.	83,600 »
Dépenses diverses.	1,413 35
TOTAL.	<u>747,295 33</u>

Il a été pourvu à ces dépenses par le département et les communes dans les proportions suivantes :

Le département, sur ses ressources spéciales.	469,176 41
Les communes, sur leurs centimes spéciaux, leurs revenus ordinaires, leurs ressources extraordinaires et sur le produit des subventions industrielles.	278,118 92
TOTAL.	<u>747,295 33</u>

Chemins vicinaux d'intérêt commun et ordinaires.

Les ressources affectées à cette partie du service vicinal se sont élevées, en 1861, à 2,165,912 96

Savoir :

Revenus ordinaires	178,125
Prestations en nature évaluées en argent	955,350
Centimes spéciaux	376,107
Impositions extraordinaires et emprunts	178,397
Fonds libres, produits d'aliénation d'immeubles, etc.	312,425
Souscriptions particulières	47,888
Subventions imposées à des établissements industriels, par suite de dégradations extraordinaires	9,574
Impositions sur les propriétés de l'Etat.	2,091
Allocations de l'Etat et du département	105,956
Somme égale	<u>2,145,913</u>

Vingt-trois communes ont été imposées d'office, savoir : 7 à des prestations en nature, 9 à des centimes spéciaux et 7 à des journées

et des centimes. Ces communes se divisent ainsi par arrondissement : Hazebrouck, 1 ; Lille, 3 ; Avesnes, 9 ; Douai, 5 ; Valenciennes, 5. Les produits de ces impositions d'office sont compris dans les ressources générales déjà énoncées.

Les ressources générales ci-dessus indiquées ont été employées jusqu'à concurrence de 2,145,913 fr., et de la manière suivante :

	CHEMINS VICINAUX	
	d'intérêt com.	ordinares.
Construction de chaussées et d'aqueducs.	163,058	369,906
Entretien de chaussées et d'aqueducs.	174,349	625,351
Entretien des chemins en terrain naturel	»	450,230
Outils et faux frais	»	6,686
Salaires des piqueurs et ouvriers, etc.	»	25,000
Totaux pour 1861.	337,407	1,477,173
	1,814,580	

En ajoutant à cette somme les dépenses des années antérieures jusqu'en 1860

58,559

On arrive à un total de dépenses de

1,873,139

Les résultats matériels de ces dépenses sont :

La construction de 27,101 mètres courants de pavés neufs, de 27.903 mètres courants d'empierrement neuf, et de 50 ponts et aqueducs ; la réparation de 758,733 mètres courants de chaussées pavées, de 1,596,007 mètr. d'empierrement, de 3,678,737 mètr. de chemins de terre, et de 194 aqueducs.

Les dépenses se répartissent comme suit entre les arrondissements :

Arrondissements.	CHEMINS d'intérêt commun.	CHEMINS vicinaux ordinaires	TOTAL.
	fr.	fr.	
Dunkerque.....	14,130	103,754	117,884
Hazebrouck.....	33,196	160,804	193,997
Lille.....	98,772	264,736	363,508
Cambrai.....	71,876	289,765	361,641
Avesnes.....	54,963	290,584	345,547
Douai.....	16,169	126,766	142,935
Valenciennes.....	48,301	240,767	289,068
Totaux.....	337,407	1,477,172	1,814,580

Comme on le voit, les chemins d'intérêt commun ont reçu à peu près $\frac{1}{6}$ des dépenses, et les chemins de vicinalité ordinaire les $\frac{5}{6}$.

Les prix moyens du mètre courant de chaque espèce de travail se sont établis comme suit :

Chemins d'intérêt commun. Pavage neuf, 17 fr. 86 c.; relevé à bout de pavage 3 fr. 61. — Empierrement neuf, 5 fr. 95 c.; rechargement, 3 fr. 32 c.; entretien d'empierrement, 54 c.; entretien de pavage 32 c.

Chemins vicinaux ordinaires. Pavage neuf, 11 fr. 57 c.; entretien de pavage, 22 c. — Empierrement neuf, 5 fr. 80 c.; entretien d'empierrement, 32 c.

CHEMINS DE FER.

Service et situation en 1861.

VOIE. — L'entretien des voies ne laisse rien à désirer. Sur plusieurs points, la Compagnie poursuit la substitution du gravier ou du laitier au sable fin.

Le rail à base plate dit *rail Vignole* est toujours employé à l'exclusion du rail à champignon symétrique. Le nombre des traverses, substituées de 1854 à 1861, s'élève à 109,484 entre Lille, Calais et Dunkerque.

On continue l'application des sonneries électriques aux disques à distances invisibles au point de manœuvre. Ces appareils répéteurs donnent de bons résultats.

Un nouveau système de signaux, installé à chacune des bifurcations de la ligne, permettra d'obtenir une sécurité plus complète. Ce système comprend : 1° Un signal fixe placé à 800 mètres avant la pointe des aiguilles et indiquant aux trains arrivants l'approche de la bifurcation ; 2° un disque d'arrêt placé à 60 mètres avant la bifurcation même et tourné au rouge en vertu de son propre poids. Ce disque porte un pétard placé au bout d'une tige horizontale dont le mouvement est solidaire du mouvement de rotation des disques. Si le disque est fermé et que le mécanicien persiste néanmoins à avancer, il écrase le pétard et l'explosion devient une preuve irrécusable de sa faute. Enfin, ce système est complété par l'emploi de l'appareil Vignières, qui rend le mouvement des disques solidaire de celui des aiguilles et prévient toutes méprises de l'aiguilleur.

GARES ET STATIONS. — Les halles aux marchandises de Landrecies, d'Aulnoye et d'Hautmont ont été agrandies. On a terminé, à Somain, le bâtiment et l'abri définitifs pour les voyageurs, une halle aux marchandises et un quai à bestiaux. On a établi à Fives une nouvelle demi-rotonde pour 21 locomotives ; des voies supplé-

mentaires de garage et de manœuvre satisfont à l'accroissement considérable des transports.

Les projets définitifs pour l'agrandissement de cette gare et pour la construction d'une nouvelle gare aux marchandises à l'intérieur de Lille ont été dressés.

A Tourcoing, on a terminé une halle aux marchandises et remplacé par un pont le passage à niveau situé en deça et la gare. La Compagnie a dressé un projet d'agrandissement de cette gare. La gare de Roubaix doit aussi être agrandie.

Le projet définitif de la nouvelle gare de Sainte-Hélène, près Lille, est soumis à l'approbation de l'Administration.

Les bâtiments définitifs des gares d'Armentières et d'Hazebrouck sont achevés; ces bâtiments satisfont très-convenablement à l'importance des besoins qu'ils doivent desservir. La gare d'Hazebrouck sera couverte sur une largeur de 4 voies.

La nouvelle voie de raccordement de la gare avec le pont de Dunkerque est entièrement achevée; la Compagnie procède à l'agrandissement de la halle aux marchandises de cette importante station.

Enfin un projet de reconstruction complète de la gare de Maubeuge est en instruction.

MATÉRIEL. — Le nombre des machines locomotives du chemin de fer a été augmenté, en 1861, de 10 machines à marchandises moyennes. Sur ce nombre, le dépôt de Fives en a reçu six. — Le nombre total des machines est actuellement de 472 pour tout le réseau.

Le matériel roulant a été augmenté de 506 véhicules, dont : voitures de 1^{re} classe, 40; idem de 3^e, 3; wagons-poste, 1; wagons à pierres, sable, bois, 35; wagons-plats-longs, 1; wagons à houille, 127. — Le nombre total des voitures à voyageurs se trouve par ces additions porté à 853, et celui des wagons de toutes sortes, à 10,436. — Un nouvel appareil de communication électrique a été appliqué aux principaux trains express de Calais et Boulogne. Cet appareil a pour objet : 1^o de faire communiquer entre eux les agents du train avec le conducteur-chef placé dans le fourgon de tête; 2^o de signaler automatiquement toute rupture d'attelage qui se produirait en cours de marche. Les moyens employés à cet effet par M. Prud'homme, leur inventeur, atteignent leur but d'une manière satisfaisante. On se propose d'en étendre l'application à tout le réseau.

ITINÉRAIRE ET NOMBRE DES TRAINS. — L'ouverture des diverses sections de la nouvelle ligne des houillères du Pas-de-Calais a eu lieu dans l'ordre suivant : de Carvin à Lens, le 1^{er} mai 1861; d'Hazebrouck à Béthune, le 5 septembre 1861; de Béthune à Lens, le 15 octobre suivant; d'Arras à Lens, le 5 janvier

1862. La section d'Hazebrouck à Béthune comprend deux stations situées dans le département du Nord, Steenbecque et Thiennes.

L'ouverture de la ligne complète entre Arras et Hazebrouck a amené des changements notables dans l'exploitation de l'ancien réseau par Douai et Lille. La Compagnie s'est efforcée de maintenir ces deux grands centres en relations fréquentes et commodes avec la nouvelle ligne directe de Paris à la mer.

Le service des voyageurs a reçu une amélioration réclamée depuis longtemps : un compartiment de 1^{re} classe est réservé dans chaque train pour les dames voyageant seules.

La Compagnie a institué, dans l'intérêt de la sécurité de la circulation, un ordre d'agents nouveaux qui portent le titre d'inspecteurs et de sous-inspecteurs. Ces agents ont pour mission : 1^o de suivre l'application et l'exécution des règlements, ordres, etc., concernant la sécurité de la circulation des trains ; 2^o de vérifier l'état du matériel et des signaux ; 3^o de constater l'exactitude des agents et leur obéissance aux instructions et ordres généraux ou particuliers qui concernent chacun d'eux

ACCIDENTS. — Les accidents survenus dans le département du Nord peuvent se résumer ainsi qu'il suit : individus morts ou ayant reçu blessures mortelles, 10, dont 5 appartenant au service de la Compagnie et 5 étrangers à ce service ; blessures graves, 6, dont 5 reçues par les agents de la Compagnie ; blessures légères ou contusions, 17, dont neuf reçues par les agents de la Compagnie. L'imprudence des victimes a causé tous les accidents arrivés aux agents de la Compagnie et la plupart de ceux qu'ont éprouvés les personnes étrangères à son service. Il y a eu en outre quatre contusions dues à l'imprudence des agents. — Sept voyageurs et un charretier ont reçu des blessures légères.

EXPLOITATION COMMERCIALE. — Du 1^{er} juillet 1861 au 1^{er} juillet 1862, la Compagnie a établi des tarifs à prix réduits dits tarifs spéciaux pour les bois, les céréales, les sucres bruts, la houille et le coke, les bières en fûts, les oléines, dégras et huiles grasses, les charbons de bois.

Des tarifs communs pour le transport de diverses marchandises ont en outre été concertés entre la Compagnie du Nord et celles des chemins de Ferrière-la-Grande, d'Orléans, des Ardennes, de l'Est et de Lyon.

MOUVEMENT ET PRODUITS EN 1861. — Le tableau ci-après donne les produits des diverses gares et stations comprises dans le département du Nord. La première colonne indique le rang de chaque gare dans l'ordre des stations du département, eu égard à l'importance de leurs recettes ; la dernière, le rang que ces mêmes gares occupent dans l'ordre de toutes les stations du réseau.

IONS.	NOMBRE de Voyageurs.	PRODUIT				TOTAUX.	N° D'ORDRE. Ensemble du réseau.
		des Voyageurs.	des marchandises à grande vitesse	des marchandises à petite vitesse.			
s	47300	538775 66	227191 73	4109726 04	4866693 43	2	
.....	722728	1419300 80	232687 23	2366880 51	4018868 54	3	
.....	40763	398212 24	17660 97	3340746 65	3756619 86	4	
e.	83084	229951 57	166857 94	2400486 66	2797296 17	6	
nes	122597	374718 12	70445 33	1043515 68	1488679 13	8	
.....	43769	69286 28	6386 45	1333760 63	1409433 36	11	
.....	42247	230420 57	201816 58	936880 47	1369117 62	12	
.....	181558	463092 10	61459 10	596517 32	1121068 52	13	
.....	297274	235595 44	170944 59	420059 68	826599 71	16	
.....	11193	18993 95	628 30	658181 95	677804 20	18	
.....	167347	224158 87	61311 99	266220 10	621090 96	20	
.....	88278	250090 33	45731 93	276186 30	572008 56	22	
.....	22010	26836 78	2333 58	542053 84	571224 20	23	
.....	12596	26033 05	1102 36	439647 60	466783 01	27	
.....	65638	129005 09	14654 60	307222 21	450881 90	28	
s	31161	87578 "	12349 71	222577 17	322504 88	32	
.....	148398	105832 67	27761 19	134195 52	267789 38	37	
es.	76566	89189 21	8333 "	158655 60	256177 81	39	
ck	55331	114787 66	10149 47	96814 59	221751 72	45	
.....	36057	99220 58	9426 11	110822 91	219469 60	46	
.....	14505	32810 60	6046 16	175880 33	214737 09	47	
.....	18317	37432 72	5576 88	142147 90	185157 50	51	
.....	55607	69340 85	8272 52	88675 70	166229 13	54	
.....	27841	58257 09	9100 96	34436 "	101794 05	72	
.....	38523	41518 76	1682 81	39030 87	82232 44	73	
.....	28700	48506 26	3658 "	38848 65	81012 91	74	
.....	18245	33254 55	8841 25	32833 36	75929 16	76	
eron	6744	7121 11	461 16	63322 05	70904 32	80	
.....	14955	24802 41	1803 43	34535 10	61140 94	84	
.....	10498	11659 14	608 12	37971 15	50238 41	88	
.....	10318	11929 24	642 90	37075 75	49647 89	89	
.....	11994	16033 75	2063 30	30162 35	48259 40	90	
.....	11566	18444 09	1264 82	27730 23	47439 14	91	
.....	18547	30754 14	1620 13	9954 15	42228 42	93	
.....	12983	12789 40	2246 51	25167 58	40203 49	94	
q.	25275	21354 90	2539 24	9480 62	32374 76	101	
.....	9961	13493 95	766 05	9362 75	23622 75	110	
k	7740	10208 18	438 90	11098 71	21745 79	112	
s	5814	8789 46	540 78	8965 95	18296 19	114	
.....	7559	11848 32	501 02	4293 10	16642 44	116	
s	7487	7573 45	2657 54	5485 50	15716 49	117	
.....	2693	3344 06	657 25	7331 92	11333 23	119	
m	5496	7778 25	225 80	" "	8064 05	122	
ue	851	1246 24	130 33	939 28	2215 85	"	
.....	387	449 83	24 33	13 50	487 66	"	
TOTAUX	2675501	5741819 72	1411662 41	20617893 93	27771376 06		

du Nord entre pour 41 0/0 environ dans la recette totale du chemin, levée en 1861, à 68,148,188, fr. 10 c.

PORTS MARITIMES.

Il existe deux ports dans le département. Les détails ci-après en feront connaître l'importance.

DUNKERQUE.

Dunkerque est à la fois port militaire et port de commerce. La marine de l'Etat y possède un bassin à flot et de vastes établissements. Ce bassin a été remis à l'administration civile et reçoit les bâtiments de la marine marchande concurremment avec le bassin à flot du commerce, construit en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Le chenal du port, y compris le chenal proprement dit, présente une longueur de 3,100 mètres. La jetée de l'ouest a 734 mètres de long; la jetée de l'est 879, la largeur du chenal entre les jetées est de 70 mètres en moyenne; sur les autres points elle est variable.

Le port de Dunkerque a un tirant d'eau moyen de 6 mètres en vive eau et de 5 mètres en morte eau; il peut donc recevoir en vive eau des navires de 800 tonneaux ou frégates de 3^e rang, en morte eau des navires de 500 tonneaux ou corvettes, et en tout temps les vapeurs de 4 à 5 chevaux. Mais ses installations sont insuffisantes et la nécessité de leur agrandissement a été reconnue. Un décret impérial du 14 juillet 1861, déclare d'utilité publique les travaux nécessaires évalués à 15 millions; les expropriations pour l'établissement des quais complémentaires du bassin du commerce compris dans les grands travaux dont nous venons de parler, ont eu lieu en 1862.

Le système des guideaux pour donner aux chasses toute leur efficacité va être complété et assurera le maintien de la passe d'une manière continue dans le prolongement du chenal.

Une mesure importante a été récemment prise dans l'intérêt de la navigation maritime. L'administration supérieure a autorisé l'établissement de quatre feux flottants dans la rade de Dunkerque. Deux pontons-portefeux ont été construits en 1862; les deux autres seront probablement entrepris en 1863.

Le service de remorquage par bateaux à vapeur établi par la Chambre de commerce fonctionne depuis le 1^{er} août 1861 et produit de grands avantages.

Dunkerque, principal port du nord de la France, fait le commerce des colonies, reçoit les marchandises de tous les pays et fait surtout un cabotage considérable. Il y est entré, en 1861, 3216 navires ayant en marchandises un tonnage total de 371,956 tonnes; il en est sorti 3,189 portant 373,779 tonnes de marchandises. Total : 6,405 navires et 745,735 tonnes. Le mouvement de 1860 avait été de 5,120 navires et 546,887 tonnes; celui de 1861 présente conséquemment une différence en plus de 1,285 navires et de 198,848 tonneaux de marchandises. Cette importante augmen-

tation dans le mouvement du port est due à l'importation considérable de céréales qui a eu lieu par suite de l'insuffisance de la récolte et à l'application des nouvelles mesures économiques inaugurées par les récents traités de commerce.

Le tonnage moyen des navires qui fréquentent ce port, lequel était, en 1848, de 78 tonneaux, s'est successivement accru et s'est élevé, en 1861, à 116 tonnes, conséquence naturelle des travaux d'amélioration exécutés depuis 15 ans et de l'augmentation de son tirant d'eau.

Dix ports français ont envoyé, en 1862, à la pêche de la morue dans les mers d'Islande, 231 navires montés par 3731 matelots. Dunkerque seul figure, en 1862, pour 134 navires jaugeant 13,007 tonneaux et montés par 2157 matelots, c'est-à-dire 8 navires et 151 marins de plus qu'en 1861.

Les bâtiments mis à l'eau pendant le cours de 1861, sont au nombre de 18 formant un ensemble de 1606 tonneaux.

Le chiffre des navires naufragés en 1861, a été de 5 d'une capacité de 444 tonneaux. La perte qui en est résulté a été de 128,950 fr. Les équipages ont été tous sauvés.

Les droits de douanes de navigation perçus en 1861 se sont élevés à 6,219,086 fr.; ils avaient été en 1860, de 6,928,661 fr.; la différence en moins est de 709,575 fr. Elle est entièrement due à la modification des tarifs.

GRAVELINES.

Ce port, situé à l'embouchure de la rivière de l'Aa, est de troisième ordre; il communique avec la mer par un chenal de 3,300 mètres de longueur et de 80 mètres de largeur moyenne; son tirant-d'eau est de 5 mètres 50, en vive eau et de 5 mètres 25 en morte eau.

Les navires y entrent facilement dans la marée ordinaire avec 3 mètres d'eau, et dans les fortes marées avec environ 5 mètres.

Gravelines fait un commerce considérable pour l'exportation en Angleterre des œufs et des fruits. La pêche au hareng y est faite sur une grande échelle. Ce port armé aussi pour la pêche de la morue, et reçoit de forts approvisionnements de bois du nord. Le mouvement qui s'y est produit en 1861 est représenté par les chiffres suivants : navires entrés 372, portant 24,124 tonnes de marchandises; navires sortis 350, portant 23,315 tonnes, total 722 navires portant en marchandises 47,439 tonnes. Le mouvement avait été en 1860 de 602 navires et de 35,685 tonnes; il y a donc eu, en 1861 augmentation de 120 navires et de 11,754 tonnes de marchandises.

Le tonnage moyen de ce port qui, en 1848, n'était que de 41 tonneaux s'est aussi accru et est aujourd'hui de 66. Cette augmentation provient de ce que la navigation de Gravelines est entrée

dans la voie du progrès et de ce que les navires qui le fréquentaient il y a plusieurs années, étaient d'un tonnage inférieur à celui que pouvaient comporter les conditions nautiques de cet intéressant petit port.

Le port de Gravelines a eu une grande part dans les sinistres maritimes : 7 navires, en effet, d'une capacité réunie de 515 tonneaux ont fait naufrage devant sa passe ; cinq ont été entièrement perdus et deux matelots ont disparu. La perte en argent est évaluée à 53,400 fr.

L'effectif de la marine de ce port consiste en 99 navires à voiles occupés par la marine marchande, 19 bateaux employés à la pêche de la morue et 59 bateaux destinés à la pêche du littoral ; en tout 174 bâtiments jaugeant ensemble 7,255 tonnes.

Des travaux importants évalués à 610,000 fr. sont également projetés pour l'amélioration du port de Gravelines. On espère qu'ils seront prochainement autorisés. Un décret du 5 juin 1861 autorise d'autres travaux estimés 470,000 fr. pour assurer l'écoulement des eaux du pays et parer aux inondations de l'Aa. Ces derniers ouvrages sont en voie d'exécution.

NAVIGATION A VAPEUR SUR MER.

Les bateaux à vapeur naviguant sur mer, qui ont leur station à Dunkerque, sont au nombre de six, savoir :

Noms des bâtiments.	Service auquel ils sont destinés. TRANSPORT		Force des machi- nes.	Station des Navires.	Transports effectués en 1859.	
	de passa- gers. Maxi- mum.	de marchandises.			Voya- geurs	Mar- chan- dises.
Albert.....	60	400,000 k., plus 100,000 kilog. charbon	chev. 150	Indéterminées dans les limites du grand et du petit cabotage.	"	tonn. x 6000
Nord.....	60	380,000 k., plus 100,000 kilog. charbon.	180	Id.	345	5000
Baltique. ...	60	380 000 k., plus 120,000 kilog. charbon.	180	Id.	361	6000
Néwa	50	320,000 kilog.	100	Id.	43	6500
Flandre....	20	200,000 k., plus 11,000 kilog. charbon.	59	Le Hâvre,	223	7000
Normandie.	20	180,000 k., plus 11,000 kilogr. charbon	59	Id.	261	7000

 NAVIGATION INTÉRIEURE.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 27 et forment ensemble un développement de 52 myriamètres 4,668 mètres. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. Voici leur nomenclature et leur description.

N° 1. *Rivière de l'Aa*. — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer, et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. Sa longueur dans le département est de 25,000 m. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N° 2. *Canal de la Colme*. — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,180 mètres.

N° 3. *Canal de Bourbourg*. — Ce canal qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindal, au-dessus du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,030 mètres.

N° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote*. — Le canal de Bergues à Furnes, ou de Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,770 mètres.

N° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes*. — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem (Belgique), jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,240 mètres.

N° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque*. — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux des Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2^e et 3^e sections de Waeteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. Sa longueur est de 8,701 mètres, sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux et de 30 mètres de crête en crête.

N° 7. *Canal des Moères*. — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadstreete, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moères jusqu'au sas octogone de Dunkerque, en y ajoutant l'embranchement de Bernardstreete, est de 10,320 mètres. Le canal des Moères, comme canal navigable n'a point d'issue, son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux de Moères et d'une partie de la 3^e section des Waeteringues.

N° 8. *Canal de la Cunette*. — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moères, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moères et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moères jusqu'à l'écluse à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N° 9. *Canal de Mardyck*. — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par le canal de dérivation et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardyck, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N° 10. *Canal de Saint-Omer ou du Neuf-Fossé*. — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebronnck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N° 11. *Rivière de la Lys*. — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N° 12. *Canal de la Nieppe*. — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebronnck et se joint au canal d'Hazebronnck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,335 mètres.

N° 13. *Canal d'Hazebronnck*. — Il s'étend d'Hazebronnck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,778 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N° 14. *Canal de Préavin*. — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebronnck au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 2,181 mètres.

N° 15. *Rivière de la Bourre*. — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,646 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebronnck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebronnck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N° 16. *Rivière de la Lawe*. — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de la Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,300 mètres.

N° 17. *Canal de la Haute-Deûle*. — Ce canal commence à l'écluse

du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 46,200 mètres.

N° 18. *Rivière de la Basse-Deûle*. — Cette rivière, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deùlémont. Sa longueur est de 19,500 mètres.

N° 19. *Canal de La Bassée*. — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée, et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N° 20. *Canal d'Aire à La Bassée*. — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres, dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N° 21. *Canal de Roubaix*. — Ce canal commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique. Sa longueur, y compris celle du souterrain de Croix, non encore exécuté, est de 19,070 mètres.

N° 29. *Rivière de l'Escaut*. — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celle de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 43,150 mètres.

N° 23. *Rivière de l'Escaut*. — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes, et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 63,000 mètres.

N° 24. *Canal de Saint-Quentin*. — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Son développement, de Cambrai à La Fère, est de 96,000 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N° 25. *Canal de la Sensée*. — Ce canal est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 25,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N° 26. *Canal de Mons à Condé*. — La longueur totale de ce canal est de 25,280 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 5,058 mètres.

N° 27. *Rivière de la Sambre*. — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 54,446 mètres.

NAVIGATION.

TABLEAU du mouvement de la navigation sur les rivières
et canaux du département en 1861.

CANAUX OU RIVIÈRES	Concédés ou non concédés.	Nombre de Bateaux		TONNAGE		
		à charge.	à vide.	Absolu.	Kilomé- trique	Rapporté au parcours total
<i>Ligne de Paris en Belgique.</i>				Tx	Tx	
Sambre canalisée	Concédé.	4372	4198	801,568	36,532,122	679,979
Canal de jonction de la Sambre à l'Oise	Concédé.	3594	2548	658,643	38,407,459	572,972
Canal de Mons à Condé . . .	Expl. par l'Etat.	5598	5412	1,069,904	5,391,511	1,005,937
Escaut	id.	6285	4,999	2,019,657	54,517,409	1,135,779
Canal de Saint-Quentin . . .	id.	6266	2643	2,000,625	111,185,821	1,201,424
<i>Autres lignes navigables du département.</i>						
Canal de Dunkerque à Furnes	Concédé.	1106	698	54,782	674,133	50,674
Canal de Bergues	Expl. par l'Etat.	1690	901	93,552	760,111	93,552
Canal de Bourbourg	id.	5430	2402	356,140	6,109,540	292,778
Canal de la Haute-Colme . . .	id.	3324	2334	157,531	3,261,571	131,814
Canal de la Basse-Colme . . .	id.	1105	1059	49,612	292,710	23,015
Canaux d'Hazebrouck	id.	2110	1725	56,414	488,840	18,000
Rivière de la Lys	id.	4082	2135	337,920	7,788,562	146,954
Canal de Roubaix	Concédé.	1347	1347	156,056	1,130,239	136,201
Deûle (haute, moyenne et basse)	Expl. par l'Etat.	7714	6415	1,568,282	37,599,826	569,000
Scarpe inférieure	Concédé	4206	3165	536,609	15,615,485	433,763
Scarpe supérieure	Expl. par l'Etat.	3515	2810	477,984	2,741,413	391,611
Canal de la Sensée	Concédé.	3245	698	332,643	7,735,754	308,886

Les quantités de bois flottés qui ont été transportées sur les canaux et rivières du Nord, pendant le cours de 1861, sont les suivantes :

Canal de Dunkerque à Furnes	» stères.
— de Bourbourg	4063
— de la Colme	2343
— de Bergues	2088
— Deûle	8772
— Lys	335
— Canaux d'Hazebrouck	3125
— Scarpe inférieure	2972
— Scarpe supérieure	240
— Sensée	1700

25,638

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE.

*Production pendant l'année 1861.***HOUILLES.**

N O M S des mines.	Etendue de la surface conçédée (hectar.)	N O M S des exploitants.	Nombre de			Nombre des			Quantité du produit brut. (Quintaux métriques.)
			Puits d'ex- trait.	Puits d'exploit- ement.	Ateliers.	ouvriers.	chevaux.	machines.	
mine de Fresnes . . .	2073	Compagnie d'Anzin.	3	2	»	693	30	5	670455
- de Vieux-Condé.	3966	Id	5	1	1	1159	90	7	1582655
- de Raismes	4819	Id	5	1	1	1317	143	7	1309571
- d'Anzin	11851	Id	21	5	1	4791	217	27	4614157
- de St.-Saulve . . .	2200	Id	»	»	1	116	2	2	130509
- de Denain	1344	Id	2	»	1	801	30	3	845718
- d'Odomez	316	Id	1	»	»	4	»	1	»
- d'Aniche	11850	Compagnie d'Aniche	7	2	2	2277	62	16	2879114
- de Douchy	3419	— de Douchy . . .	7	»	»	1160	61	7	1391585
- de Bruille	403	— de Bruille . . .	»	»	»	»	»	»	»
- de Château-l'Ab . .	916	— de Vicoigne . . .	»	»	»	»	»	»	»
- de Crespin	2842	Libert et consorts .	»	»	»	»	»	»	»
- de Marly	3313	Compagnie de Marly	»	»	»	»	»	»	»
- d'Hasnon	1488	— d'Anzin et cons .	»	»	»	»	»	»	»
- d'Azincourt	3052	— d'Azincourt . . .	2	1	1	517	41	5	460432
- d'Escaupont	110	— de Fresnes-midi .	2	1	1	345	5	4	437766
- de Thivencelles . .	981	— id	»	»	»	55	2	»	»
- de Saint-Aybert . .	455	— id	»	»	»	»	»	»	»
- de Vicoigne	1320	Compagnie de Vicoigne	4	2	»	654	94	6	1050616
- de l'Écarpelle . . .	4721	— de la Scarpe . . .	3	»	»	851	32	6	1022347
- D'Annœulin	920	»	»	»	»	136	23	1	105119
Totaux	62339		62	15	9	14876	832	97	16505544

Les 14,876 ouvriers employés dans les mines de houille en 1861 ont donné 4,154,880 journées de travail dont le salaire s'est élevé en totalité à 9,284,937 fr. . soit 2 fr. 24 c. par journée.

Production et importation. — Consommation et exportation.

L'exploitation des mines de houille du département a produit en 1861, une quantité de 16,504,544 q.

Il a été importé dans le cours de la même année :

Du bassin du Pas-de-Calais 3,329,500

Des bassins anglais 249,000

Du bassin de Mons 29,500,000

Du bassin de Charleroy 11,800,000

44,878,500 44,878,500

Total de la production et de l'importation . 61,384,044

La consommation dans le département, en 1861, est évaluée à une quantité de 24,079,540

Il a été exporté pendant la même année :

Sur les autres départements :

Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise,

Ardennes, Seine-Inférieure, Seine,

Seine-et-Oise, etc. 36,914,504

Sur l'étranger, (Belgique). 390,000

Total égal. 61,384,044 61,384,044

Développement de la consommation dans le département, en 1861.

	Machines à vapeur en activité.		Quantité de combustible consommé.		
	Nombre	Force totale en chevaux	Dans les machines à vapeur.	Dans les usines, les ateliers, pour le chauffage, etc.	TOTAL.
Mines de houille	97	4,450	774,300	359,000	1,033,300
Minières de fer et carrières de marbre . . .	15	90	10,690	"	10,690
Industrie du fer	177	4,213	141,480	3,907,520	4,049,000
Usines minéralogiques et ateliers industriels	1,856	23,650	3,210,440	5,666,940	8,877,380
Locomotives et bateaux à vapeur.	90	7,070	347,200	"	347,200
Chauffage domestique .	"	"	"	9,674,500	9,674,500
	<u>2,235</u>	<u>39,473</u>	<u>4,484,080</u>	<u>19,507,960</u>	<u>23,992,040</u>

La quantité de houille employée au chauffage domestique a été de 9,554,500 quint., ce qui, pour une population de 1,303,380 habitants, donne une moyenne de 7 quint. 42 kil. par individu, ou environ 30 quint. par famille de 4 personnes, et pour celle-ci une dépense annuelle de 63 fr. 90 c.

La consommation totale pour l'alimentation des machines à vapeur a été de 4,484,080 q. pour 2,235 machines et une force de 39,473 chevaux, ce qui fait 2,007 kil. par machine et, pour 300 jours de travail de 12 h. pendant l'année, 3 kil. par cheval et par h.

MINES DE FER.
Production des mines et minières métallurgiques pendant l'année 1861.

NOMS des MINES.	Etendue de la surface conçédée.	NOMS des EXPLOITANTS.	NOMBRE DES		NATURE des PRODUITS.	POIDS. q.	VALEUR.	PRIX MOYEN.
			OUVRIERS	machines				
Trélon et Ohain	1,600	Mérode-Westerloo.	»	»	Oligiste rouge . .	92,794	94,834	1 02
Glageon	275	Beuret et Cie.	68	7	Peroxyde hydrat.	2,202	4,752	4 70
Féron	250	Id.	5	4	— hydrat.	448	277	4 74
Fourmiès	275	Id.	5	»	— hydrat.	510	810	4 65
Les Pizons	426	Hamoir-Serret et Cie.	»	»		»	»	»
Minières exploitées dans l'arrondisse- ment d'Avesnes . . . (groupe de Maub.)	»	»	624	»	Peroxyde hydrat.	4,316,754	658,377	2 »
	2,526		702	4		4,418,708	783,047	4 80

Les minerais exploités servent à l'alimentation des hauts-fourneaux de Fourmiès, Trélon, Ferrière-la-Grande, Maubeuge, Hautmont et Aulnoy. Les salaires des 702 ouvriers employés dans cette industrie ont été, en 1861, de 407,609 fr

MINIÈRES, CARRIÈRES.

On compte dans le département :

275 minières de fer, réparties sur 30 communes, occupant 610 ouvriers, dont 301 à l'intérieur et 309 à l'extérieur.

220 carrières de pierres, marbre et sable dans l'arrondissement d'Avesnes; 550 ouvriers y sont employés.

60 carrières de craie et de sable dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Lille, occupant 285 ouvriers, dont 90 à l'intérieur.

USINES A PLOMB ET ARGENT.

Il en existe une à Blanc-Misseron. Elle a employé, en 1861, 12,000 q. m. de minerais d'une valeur de 336,000 fr. et a consommé 8,400 quint. de houille valant 15,120 fr. Elle a produit, 1° 8,400 q. m. de plomb d'une valeur de 537,600 fr., et par quint. 64 fr.; 2° 2 quint. d'argent d'une valeur de 40,000 fr., à raison de 200 fr. le kil. Elle a employé 60 ouvriers dont le salaire a été de 39,600 francs.

APPAREILS A VAPEUR.

TABLEAU des appareils qui ont fonctionné dans le département en 1861.

	NOMBRE des établisse- ments.	MACHINES.		CHAUDIÈRES.		
		Nombre.	Force. chevaux.	Motrices.	Calori- fères.	Récipi- tents de vapeur.
Filatures.....	404	529	10905	642	250	783
Sucreries et raffineries de sucre.....	141	311	2975	195	391	1758
Distilleries.....	84	100	928	89	104	534
Fonderies et at. de m.	163	181	1148	194	"	6
Teintureries, apprêts.	57	74	860	91	60	366
Mines de houille.....	72	125	4964	220	"	14
Huileries.....	31	33	454	40	"	33
Brasseries.....	67	65	438	64	3	31
Tissage.....	41	44	510	54	6	107
Usines à fer.....	15	98	3053	216	"	"
Apprêts, blanchisser.	22	26	350	29	27	78
Minoteries.....	87	88	987	96	3	"
Battage du blé (locom.)	73	76	426	76	"	"
Divers.....	399	434	4770	475	23	435
Totaux.....	1656	2184	32768	2431	872	4195

Ont chômé, en 1861, 69 établissements contenant 77 machines d'une force totale de 910 chevaux et 106 chaudières dont 84 motrices et 22 calorifères.

Les chiffres indiqués pour la force des machines ne sont que nominaux, la force réelle étant souvent plus que double de la force nominale et presque toujours plus de moitié en sus de cette dernière force (le cheval vapeur étant compté à 75 kilogrammètres). — Ainsi la force réelle des 2,261 machines actives ou inactives ne doit pas être évaluée à moins de 58, 800 chevaux, soit 26 chevaux par machine, tandis que nominalement la force moyenne est de 15 chevaux.

La distinction entre les chaudières motrices et celles calorifères n'est que nominale, la plupart d'entre elles servant alternativement aux deux usages.

On évalue à 455,000 tonnes de 1,000 k. la quantité de houille nécessaire pour faire marcher, dans leurs conditions actuelles toutes les machines qui existent dans le département et à 1,146,000 tonnes la quantité qui peut être brûlée pour la production totale de la vapeur.

TOURBIÈRES.

Il n'y a guère que celles de l'arrondissement de Dunkerque qui soient en exploitation suivie. Les autres ne donnent lieu qu'à des extractions peu importantes et restent même en chômage la plupart du temps.

L'exploitation, pendant l'année 1861, a donné les résultats suivants :

Arrondissement de Dunkerque. — Plateau comprenant les communes de Cappellebrouck, Looberghe, Millam, Uxem, Ghyvelde, Teteghem, Warhem et Merckeghem (27 exploitations).

Arrondissement de Lille. — Vallées de la Deûle et de la Marque. (3 expl.)

Arrondissement de Douai. — Commune d'Arleux.

POIDS.	VALEUR.	PRIX de vente.
quint. mét.		
120,000	115,000	» 95
400	400	1 »
2,400	2,400	1 »
122,800	117,800	

Ces tourbières sont au nombre de 28 dans l'arrondissement de Dunkerque, de 4 dans celui de Lille, à deux seulement dans l'arrondissement de Douai. Elles ont employé, en 1861, 282 ouvriers dont le salaire a été de 33,720.

Les produits extraits servent au chauffage domestique dans les villages voisins des tourbières.

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet, le 16 juillet 1859, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département est de 894, dont :

Réceptions dans les formes anciennes. Officiers de santé, 2.

Réceptions d'après les formes nouvelles. Docteurs en médecine: 213; docteur en chirurgie, 1; officiers de santé, 283; sages-femmes élèves de la Maternité de Paris, 123; sages-femmes reçues par le jury médical, 105; pharmaciens reçus par les écoles spéciales, 45; pharmaciens reçus par le jury médical, 122, herbolistes, 0.

VACCINE.

Le service des vaccinations, pendant l'année 1861, a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND	Nombre de naissances en 1861.	NOMBRE DE					Rapport des vacci- nations aux naissances — p. %
		vacci- nations opérées avec succès.	sujets atteints de la variole		sujets.		
			après avoir été vaccinés.	n'ayant pas été vaccinés.	morts de la variole.	Défigurés ou restés infirmes.	
Dunkerque	3815	2990	12	2	2	»	78
Hazebrouc	3714	2124	»	»	»	»	57
Lille. . . .	16548	11967	24	3	1	»	73
Cambrail. .	6000	5228	107	63	10	11	87
Avesnes. .	4004	2804	»	2	»	»	70
Douai. . . .	3414	2710	1	2	»	»	79
Valencien.	5569	6038	94	66	6	28	108
TOTAUX. .	43064	33861	238	138	19	39	79

Les chiffres consignés dans le tableau qui précède sont le résultat des renseignements recueillis, mais ils présentent d'importantes lacunes.

Un grand nombre de vaccinations restent inconnues parce que dans les parties du département, voisines de la frontière, beaucoup d'entre elles sont pratiquées par des médecins de la Belgique, qui ne

rendent aucun compte de leurs opérations et parce que , dans différentes localités, des inoculations sont pratiquées par des personnes étrangères à l'art de guérir. Au total , la situation est satisfaisante; l'empressement des familles à faire vacciner leurs enfants est une preuve incontestable que partout dans le pays, le bienfait de la vaccine est justement apprécié.

Des indemnités ont été accordées aux médecins , chirurgiens , etc., pour le service des vaccinations en 1861. M. le Préfet a , en outre , accordé des récompenses aux vaccinateurs qui se sont distingués par leur zèle pour la propagation de la vaccine. La médaille d'or a été décernée à M. Lequien , docteur en médecine , à Douai ; une médaille exceptionnelle en argent et 32 médailles, aussi en argent, ont été distribuées entre un même nombre de vaccinateurs ; 64 médecins , officiers de santé et sages-femmes ont , en outre , obtenu des livres de médecine.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population pendant l'année 1861.

La population de ces établissements était, au 1^{er} janvier 1861, de 1,503 individus dont 1,076 hommes et 427 femmes. Il en est entré pendant l'année, 388. Il en est sorti par guérison 190, et par décès 170. Il y restait, au 31 décembre 1861, 1,531 malades, dont 1,075 hommes et 436 femmes.

Ce chiffre de 1,531 est réparti entre les asiles , comme suit : Armentières (hommes), 582 ; Lommelet (hommes), 513 ; Lille (femmes), 436.

Les causes de l'aliénation sont les suivantes :

Causes physiques. — Effets de l'âge (démence sénile), 48 ; idiotisme, 187 ; irritabilité excessive, 21 ; excès de travail, 43 ; dénuement, misère, 43 ; onanisme, 22 ; coups, blessures, 18 ; maladies syphilitiques, 7 ; hydrocéphale, 11 ; épilepsie, convulsions, 104 ; fièvres, phthisie, maladie du cœur, 29 ; excès alcooliques, 114 ; maladies de la peau, 4.

Causes morales. — Chagrins, 110 ; amour et jalousie, 62 ; orgueil, 19 ; événements politiques, 25 ; ambition, 35 ; sentiments religieux poussés à l'excès, 46 ; causes inconnues, 850 ; hérédité, 93.

Les 1,891 aliénés qui ont séjourné dans les asiles appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales. — Ecclésiastiques , juristes , médecins , chirurgiens , etc., professeurs , hommes de lettres , instituteurs , employés, 110 ; rentiers, propriétaires, 110 ; artistes, 27 ; militaires et marins, 33 ; négociants , commerçants , 51 ; marchands en détail, 89

Professions manuelles ou mécaniques. — Ouvriers en bois, 75 ; en fer, 32 ; en or et argent, 8 ; en autres métaux, 0 ; en filature et

tissage, 139; en bâtiments, 41; en cuirs et peaux, 15; en teinture, 6; en objets d'habillements, 142; en comestibles, boissons et objets de bouche, 57; gens occupés de travaux agricoles, 220; domestiques, journaliers, 184; gens de peine, 88; sans profession, 274; professions inconnues, 190.

Ces mêmes aliénés appartenait aux départements suivants :

Nord, 1,078; Pas-de-Calais, 278; Seine, 219; Somme, 235; Aisne, 29; divers autres départements, 20; aliénés étrangers, 16.

Le mouvement de la population des asiles a donné lieu aux observations suivantes :

Les sorties par guérison, dont le chiffre a été de 190, se répartissent ainsi : Armentières, 47; soit par rapport à la population totale de l'établissement, 6,65 p. %; Lommelet, 53 ou 8,55 p. %; Lille, 98 ou 15,96 p. %.

Les 170 décès se divisent comme suit : Armentières, 78 ou 11,03 p. %; Lommelet, 54 ou 8,71 p. %; Lille, 38 ou 6,74 p. %.

ÉPIDÉMIES.

Nous trouvons dans le recueil des travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité publique du département sur les épidémies qui ont régné pendant l'année 1861, les renseignements suivants :

Aucune maladie présentant le caractère épidémique n'a été signalée dans les arrondissements de Dunkerque, Lille, Douai et Cambrai. Dans la commune de Meteren, arrondissement d'Hazebrouck, qui compte 2,566 habitants, l'angine couenneuse et le croup ont sévi depuis la fin de mars 1860 jusqu'à la fin de février 1861. Le développement de cette maladie est attribué à la contagion et comme faisant suite aux cas qui se sont présentés successivement à Hazebrouck en 1857, à Hondeghem en 1858 et en 1859 à Saint-Sylvestre-Cappel. On évalue à 300 le nombre de sujets de tout âge et de tout sexe et particulièrement d'enfants de 2 à 12 ans qui ont été atteints. Ce nombre de 300 malades n'est qu'approximatif, car il ne repose que sur des rapports verbaux. Le médecin des épidémies n'aurait été appelé qu'au déclin de l'épidémie. Cependant 41 cas de croup auraient été constatés. Une femme et 48 enfants ont succombé. Aucun détail sur la marche et le traitement, etc., de la maladie n'accompagne les renseignements ci-dessus.

Dans l'espace de 4 mois (août à décembre) douze cas de fièvre typhoïde ayant causé 4 décès ont été observés à Boeseghem (1014 habitants), mais le médecin des épidémies considère cette affection comme ayant présenté le caractère sporadique plutôt que celui qui est propre aux épidémies.

Dans l'arrondissement de Valenciennes, la commune de Wallers (3190 habitants) a dans l'espace de 8 mois, eu 197 malades

atteints de la fièvre typhoïde; 60 hommes, 65 femmes et 72 enfants. Il y a eu 12 victimes. Malheureusement le rapport se borne à cette simple statistique et ne donne aucun renseignement sur la marche de la maladie, les phénomènes qu'elle a présentés, surtout chez ce grand nombre d'enfants et sur le traitement, seulement il est dit que cette maladie est due à l'encombrement.

La même cause a déterminé le développement de la même affection :

1° A Quaroube (2274 habitants) où pendant l'espace de 3 mois on a observé 27 cas de maladie et 3 décès ;

2° A Etrœux (578 habitants), 6 malades et 1 décès dans l'espace de 2 mois.

A Avesnes-le-Sec la maladie s'est développée sous des influences inconnues, et dans l'espace de 2 mois elle a, sur 1690 habitants, atteint 27 individus, près de moitié enfants et occasionné 3 décès. Du reste, même absence de détails. — Il ne serait peut-être pas téméraire de considérer l'affection développée dans ces 3 localités comme ayant le caractère sporadique plutôt que celui qui appartient aux maladies épidémiques, et due principalement, au moins quant à sa propagation, à l'inobservance des règles de l'hygiène.

La variole qui a régné pendant 5 mois dans la commune de Préseau a atteint 32 individus (18 adultes 14 enfants) et a causé 2 décès (1 adulte et 1 enfant). De ces 32 malades 8 avaient été vaccinés, 1 avait eu la petite vérole.

A Petite-Forêt (868 habitants) la même maladie a atteint 18 adultes, 9 enfants, et fait 3 victimes. Sur ce nombre de malades 10 avaient été vaccinés et 1 avait eu la variole.

Dans la ville de Valenciennes (24,229 habitants) il y a eu dans l'espace de 6 mois 28 varioleux adultes et 16 enfants; 5 de ces malades ont succombé; 27 avaient été vaccinés.

A la vue de pareils chiffres ne peut-il pas venir à la pensée que chez ce grand nombre de vaccinés devenus varioleux la vaccination n'avait pas eu tous les caractères d'une vaccination parfaitement légitime.

Dans l'arrondissement d'Avesnes, la commune de Fourmiés a présenté, du 10 août au 15 novembre, 85 cas de fièvre typhoïde dont le développement est attribué à l'influence des émanations provenant des cours d'eau qui reçoivent des filatures les eaux sales, résultant du dégraissage des laines. La mortalité a été peu considérable, 6 malades seulement ont succombé. Parallèlement à cette affection et sous la même influence, du 15 août au 20 octobre, on a observé 16 cas de dysenterie et 3 décès. On a, du reste, pendant

le cours de ces deux épidémies, observé un grand nombre de cholérines plus ou moins intenses, mais qui n'ont donné lieu à aucun décès.

GARDE NATIONALE.

Les deux corps d'artillerie organisés dans le département se composent :

A Lille, d'un bataillon de (effectif autorisé) .	500 hommes.
Valenciennes, de trois compagnies de (id) .	323
Total.	<u>823</u>

SAPEURS-POMPIERS MUNICIPAUX.

Voici l'état des corps de sapeurs-pompiers établis dans les divers arrondissements :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de bataillons, compagnies ou subdivisions.	Effectif.	Nombre de pompes.
Dunkerque.	11	584	32
Hazebrouck	17	776	31
Lille	70	3753	128
Cambrai.	39	1417	54
Avesnes	35	1427	50
Douai	28	1195	36
Valenciennes.	49	1846	67
Totaux.	249	10998	398

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1861, levée en 1862, a dû fournir 100,000 hommes à l'armée.

La vérification préalable des tableaux de recensement dans le département, a amené le retranchement de 21 inscriptions pour décès, pour double emploi ou pour cause d'extranéité constatée.

Le contingent du département, dans cette levée, a été de 3,200 hommes sur 10,301 inscrits aux listes du tirage, y compris 48 omis des années précédentes, savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque. . . .	971	301
— d'Hazebrouck.	920	285
— de Lille.	3,049	947
— de Cambrai.	1,648	512
— d'Avesnes.	1,286	401
— de Douai.	922	287
— de Valenciennes.	1,505	467
Totaux.	10,301	3,200

Le nombre des inscrits a diminué dans les arrondissements de Cambrai, de Dunkerque et de Valenciennes; il a augmenté dans les autres arrondissements, notamment dans ceux de Douai et de Lille.

619 fils d'étrangers ont réclamé, avant le tirage, contre leur inscription sur les tableaux de recensement. Sur ce nombre, 540 ont eu leurs demandes admises par le Préfet; 20 ont été reconnus Français, et 59 ont été ajournés comme se trouvant dans les conditions déterminées par la loi du 7 février 1851.

16 jeunes gens ont été rayés des tableaux de recensement et des listes de tirage par le Conseil de révision.

Le Conseil a statué, pour former le contingent, sur 5,677 jeunes gens dont :

Se sont présentés	5,175
Se sont fait représenter	410
Ont été examinés au lieu de la résidence.	51
Absents, ne se sont pas fait représenter.	41
Ensemble.	5,677
Ont été exemptés :	
Pour infirmités ou défaut de taille.	1,431
Pour autres causes spécifiées dans l'art. 13 de la loi du 21 mars 1832.	1,046
Total.	2,477
Jeunes gens désignés pour former le contingent :	
Que les cantons n'ont pu fournir.	"
Déduits en vertu de l'art. 14 de la loi précitée et de l'art. 75 de la loi du 15 mars 1850.	409
Déclarés bons pour le service.	2,750
Inscrits conditionnellement.	41
Nombre égal au contingent.	3,200

Le nombre des jeunes gens à l'égard desquels il n'a pas été nécessaire de statuer, en raison de l'élévation de leurs numéros, est de 4,608.

Les jeunes gens qui se sont fait exonérer du service sont au nombre de 591, ainsi divisés par arrondissement : Dunkerque, 48; Hazebrouck, 45; Lille, 164; Cambrai, 92; Avesnes, 88; Douai, 55; Valenciennes, 97. — 108 demandes d'exonération irrégulières ou incomplètes n'ont point été admises.

Les exonérations ont été aux jeunes gens du contingent dans les proportions suivantes : arrondissement de Dunkerque, 16 pour cent; d'Hazebrouck, 16; de Lille, 18; de Cambrai, 16; d'Avesnes, 22; de Douai, 19; de Valenciennes, 21. — Moyenne pour le département, 18 pour cent.

Les jeunes gens désignés ci-dessus comme déduits du contingent se divisent comme suit :

Déjà liés au service en vertu d'un engagement volontaire.....	303
Inscrits maritimes, charpentiers de navires, etc...	56
Élèves de l'école polytechnique.....	4
Instituteurs adjoints des écoles publiques.....	5
Jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire.....	8
Membres ou novices des associations religieuses vouées à l'enseignement.....	7
Maîtres d'études, régents ou professeurs de collèges et lycées.....	1
Élèves des grands séminaires.....	25
Total.....	409

Détails sur l'instruction des jeunes gens maintenus sur les listes de tirage.

ARRONDISSEMENTS.	Sachant lire et écrire.	Sachant lire seulement.	Ne sachant ni lire ni écrire.	Douteux.
Dunkerque.	687	19	245	20
Hazebrouck...	619	14	284	"
Lille.	1899	19	1037	88
Cambrai.	1037	6	579	25
Avesnes.	957	16	306	5
Douai.	578	9	333	"
Valenciennes.	965	7	503	28
	6752	90	3287	166

Ces chiffres indiquent la mesure dans laquelle l'instruction est répartie dans les diverses parties du département. Ainsi, on voit que le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire est à celui des inscrits dans les proportions suivantes : Arrondissement de Dunkerque, 71 pour cent ; d'Hazebrouck, 67 ; de Lille, 62 ; de Cambrai, 63 ; d'Avesnes, 74 ; de Douai, 63 ; de Valenciennes, 61. La moyenne pour le département est de 65.

Les arrondissements d'Avesnes, de Dunkerque et d'Hazebrouck sont au-dessus de la moyenne générale ; les autres sont au-dessous.

En 1857, le nombre des jeunes gens sachant lire et écrire était de 5843. Il s'est élevé, en 1858, à 6084 ; en 1859, à 6255 ; en 1860, à 6528 et il a été, en 1861, de 6742. L'amélioration est donc constante et progressive.

Enumération des différents degrés de la taille des jeunes gens inscrits sur la liste du contingent et du nombre des jeunes gens compris dans chacun de ces degrés :

JEUNES GENS :	ARRONDISSEMENT DE						TOTAL.	
	Dunkerque	Hazabr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.		Valencien.
De 1 ^m 560 à 1 ^m 569. . . .	1	3	20	2	3	2	6	37
De 1.570 à 1.597. . . .	17	13	85	56	29	27	46	273
De 1.598 à 1.624. . . .	34	39	119	60	51	44	56	403
De 1.625 à 1.651. . . .	46	42	170	77	71	48	88	542
De 1.652 à 1.678. . . .	26	39	123	61	53	36	67	405
De 1.679 à 1.705. . . .	35	47	133	69	66	29	69	448
De 1.706 à 1.732. . . .	27	37	99	48	42	29	47	320
De 1.733 à 1.760. . . .	12	18	39	27	35	14	19	164
De 1.761 à 1.787. . . .	7	7	15	13	6	5	8	61
De 1.788 à 1.814. . . .	3	2	14	9	4	4	7	43
De 1.815 à 1.841. . . .	1	"	2	3	1	2	1	10
De 1.842 à 1.868. . . .	"	"	"	"	"	"	1	1
De 1.869 à 1.895. . . .	"	"	1	1	"	"	"	2
De 1.896 à 1.922. . . .	"	"	"	"	"	2	"	2
Au-delà de 1 ^m . 923. . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
Dont on n'a pu connaître la taille.	92	38	127	86	40	45	52	480
	301	285	941	512	400	287	467	3200

Les arrondissements d'Hazebrouck et d'Avesnes sont ceux qui ont fourni le plus grand nombre d'hommes de haute taille; après eux viennent les arrondissements de Dunkerque et de Cambrai. Les arrondissements de Lille, Douai et Valenciennes, sont ceux dans lesquels les hommes de petite taille ont été le plus nombreux.

Indication des différentes professions des jeunes gens inscrits sur la liste définitive.

Ouvriers agricoles	1165	Chaufourniers, briquet.	3
— en pierres	200	Potiers, verriers, etc . .	22
— en bois	204	Couvreurs!	12
— en métaux	225	Peintres, vitriers, etc..	11
— en cuir	68	Imprimeurs, libraires,	
— des manufact.	616	papetiers.	10
Meuniers	25	Horlogers, bijoutiers . .	9
Boulangers	17	Commerçants, com ^m -m ^{da} ,	
Bouchers, charcutiers.	22	voyageurs, colport..	91
Cuisiniers, cafetiers . . .	9	Artistes, peintres, sculpt.	
Tailleurs d'habits	14	musiciens, etc	19
Chapeliers	4	Employés de bureau . .	104
Perruquiers, barbiers . .	8	Professions diverses . . .	264
Blanchisseurs		Propriétaires et rentiers	10
Bateliers, mariniers . .	36	Sans profession	17
Rouliers, cochers	15		
		Total	<u>3,200</u>

Énumération des maladies et infirmités qui ont donné lieu à l'exemption prévue par la loi.

Système cutané	48	Organes du bas-ventre.	70
Appareil de la vue	102	— génit. urinaire	60
— de l'ouïe	26	Membres	111
— de la mastication	38	Système osseux	104
— de la voix	14	— nerveux et en-	
— de l'odorat	2	céphale	34
Région du cou	79	Faiblesse de constitution	347
Organes de la poitrine.	23	Infirmités diverses	142
		Défaut de taille	231
		Total	<u>1,431</u>

Les cas d'exemption pour cause d'infirmités se sont répartis entre les arrondissements de la manière suivante :

	NOMBRE		PROPOR- TION P %.
	d'inscrits.	de réformés.	
Dunkerque	971	96	10
Hazebrouck.....	920	113	12,3
Lille.....	3,049	465	15,2
Cambrai.....	1,648	291	11,6
Avesnes.....	1,286	116	9
Douai.....	922	148	16
Valenciennes.....	1,505	202	13,4
	10,341	1,431	13,8

Les cas de faiblesse de constitution sont toujours les plus nombreux ; ils ont été plus particulièrement constatés dans les arrondissements de Cambrai, de Lille et d'Hazebrouck ; ils ont été rares dans l'arrondissement d'Avesnes. Les affections scrophuleuses ont été surtout remarquées dans ceux de Lille et Cambrai. Les défauts de taille, toujours nombreux, l'ont été le plus notablement dans les arrondissements de Lille, de Valenciennes et de Cambrai.

On a, du reste, constaté une amélioration réelle dans la proportion ; c'est ce qui explique la diminution du chiffre des réformes qui ne s'est élevé qu'à 1431 en 1861. Il avait été, en 1860, de 1791.

Nature et nombre des exemptions légales.

Aînés d'orphelins			69	
Fils de veuves			336	
Petits-fils de veuves			»	
Fils	} d'aveugles		4	
et petits-fils		} de septuagénaires		22
Puînés	} aveugles		»	
de frères.		} impotents		2
Aînés de deux frères du même tirage			8	
Frères de militaires sous les drapeaux			538	
		morts en activité	58	
Frères	} réformés, {	pour blessures	2	
de			pour infirmités	7
militaires.		} admis à la {	pour blessures	»
				pour infirmités
		Total	1,046	

PRISONS.

Il existe dans le département une maison centrale de détention, une maison correctionnelle départementale, sept maisons d'arrêt et neuf dépôts de sureté.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts et renferme les hommes ainsi que les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du Code pénal.

Les hommes sont surveillés par les gardiens, tous anciens militaires, et les enfants par les frères de Saint-Joseph.

La maison centrale y a été aussi installée,

Une colonie pénitentiaire a été annexée à la maison centrale; les jeunes détenus y sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye et à diverses professions industrielles.

Deux autres établissements d'éducation correctionnelle existent, l'un pour les garçons au hameau de Guermanez, commune d'Emmerin, l'autre pour les filles, à Lille, au monastère du Bon-Pasteur.

POPULATION DES PRISONS CIVILES DU DÉPARTEMENT EN 1862.

MAISON CENTRALE DE LOOS.

Le nombre des détenus était, au 31 octobre 1862, de 1,462 savoir :

Criminels	1,193
Correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement.	269
Total.	1,462

Les détenus appartiennent aux départements ci-après : Nord, 488; Pas-de-Calais, 207; Somme, 244; Aisne, 210; Oise, 258; Seine, 29; Marne, 15; Ardennes, 8; Seine-et-Oise, Calvados et Seine-Inférieure, 3.

Etablissement d'éducation correctionnelle de Loos.

Les jeunes gens détenus placés dans cet établissement étaient au nombre de 300 au 31 octobre 1862, dont :

Condamnés d'après les articles 67 et 69 du Code pénal, à deux ans et moins d'emprisonnement, ci	6
Idem, à plus de deux ans	13
Acquittés, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code penal.	281
Total.	300

Ils sont employés aux travaux de la ferme établie dans les dépendances de la maison centrale.

Colonie agricole de Guermanez. — *Établissement d'éducation correctionnelle*, autorisé en 1855, par M. le Ministre de l'Intérieur.

Directeur, M. le docteur Faucher.

L'établissement renfermait, au 31 octobre 1862, 215 enfants, dont 6 condamnés en vertu des articles 67 et 69 du Code pénal et 212 acquittés par l'application de l'article 69, mais retenus en correction.

Cette colonie est à l'état de progrès et renferme tous les éléments d'un bon établissement de ce genre. Les terres qu'elle exploite ont une superficie de 105 hectares en majeure partie employée à la culture des céréales et de plantes potagères de toute nature. On y rencontre, en outre, des pépinières d'arbres fruitiers et forestiers et de vastes serres pour la multiplication des semis et des légumes de primeur.

Les élèves sont appliqués aux travaux agricoles ou aux professions qui s'y rattachent. Un aumônier les instruit dans les préceptes de la religion et de la morale et un instituteur leur procure l'instruction élémentaire. Outre les récompenses quotidiennes ou mensuelles accordées aux enfants qui se distinguent par la bonne conduite et le travail, il se fait, chaque année, une distribution solennelle de prix aux élèves les plus méritants.

MAISON CORRECTIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE LOOS.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	143	»	143

MAISONS D'ARRÊT.

Population au 31 décembre 1861.

DUNKERQUE.

Détenus pour dettes	1	»	} 71
Prévenus ou accusés	8	5	
Condamnés à un an d'emprisonnement et au-dessous	41	15	
Jeunes détenus	»	1	

HAZEBROUCK.

Prévenus ou accusés	4	»	} 55
Condamnés à un an et au-dessous d'un an d'emprisonnement	32	17	
Jeunes détenus	2	»	

A reporter 269

	Hommes.	Femmes.	Total.
<i>Report</i>			269
LILLE.			
Détenus pour dettes.....	42	6	} 331
Prévenus ou accusés.....	36	9	
Condamnés à moins d'un an.....	168	66	
Id. à plus d'un an....	3	»	
Jeunes détenus.....	1	»	
CAMBRAI.			
Détenus pour dettes.....	5	»	} 89
Prévenus ou accusés.....	14	5	
Condamnés à moins d'un an.....	48	15	
Idem à plus d'un an.....	2	»	
AVRESNES.			
Détenus pour dettes.....	1	»	} 85
Prévenus ou accusés.....	7	3	
Condamnés à moins d'un an.....	56	11	
Id. à plus d'un an.....	1	»	
Jeunes détenus.....	6	»	
DOUAI.			
Détenus pour dettes.....	1	»	} 138
Prévenus ou accusés.....	32	6	
Condamnés à un an et au-dessous....	63	32	
Id. à plus d'un an.....	8	2	
Id. aux travaux forcés.....	1	»	
Jeunes détenus.....	3	»	
VALENCIENNES.			
Détenus pour dettes.....	26	1	} 85
Prévenus ou accusés.....	14	6	
Condamnés à moins d'un an.....	31	7	
DÉPÔTS DE SURETÉ.			
Prévenus.....	»	»	0
Total.....			997
<i>Récapitulation.</i>			
Maison centrale.....			1,462
Établissement d'éducation correctionnelle.....			486
Maison correctionnelle départementale.....			143
Maisons d'arrêt et dépôts de sûreté.....			854
Total de la population des prisons.....			<u>2,945</u>

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Impositions extraordinaires.

Presque toutes les communes du département sont obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face à des travaux urgents ou d'autres objets d'intérêt local.

Les impositions extraordinaires, qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1861, se sont élevées savoir :

1° Pour le traitement des gardes-champêtres. . .	285,153 fr.
2° Pour le service des dépenses municipales ordinaires. . .	956,835
3° Pour le service ordinaire du culte paroissial. .	189,380
4° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.	267,942
5° Pour les chemins vicinaux.	418,996
6° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal	585,436
Total.	2,683,742

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir		TOTAL.
	les dépenses du service ordinaire.	les dépenses extraordinaires.	
Arrondiss. de Dunkerque.	154,426 »	90,855 »	245,281 »
— d'Hazebrouck	202,335 »	104,976 »	307,311 »
— de Lille	740,969 »	197,888 »	938,857 »
— de Cambrai.	385,384 »	96,835 »	482,219 »
— d'Avesnes	232,487 »	45,575 »	278,062 »
— de Douai.	152,207 »	39,448 »	191,655 »
— de Valenciennes	250,598 »	39,865 »	290,463 »
	2,118,406 »	615,442 »	2,733,848 »

Cette somme de 2,733,848 fr., comparée au principal des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui s'élève à 9,273,970 fr., présente un taux moyen de 30 centimes additionnels.

OCTROIS.

Les communes comptent en outre parmi leurs ressources les produits des octrois. Nous indiquons ci-après les localités dans lesquelles des octrois sont établis et le montant du revenu net fourni par cette nature d'impôt sur les consommations afférentes à l'année 1861.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	46,249
Bourbourg-Ville	9,835
Bourbourg-Campagne	6,431
Coudekerque - Branche	1,889
Dunkerque	261,366
Gravelines	30,705
Hondschoote	9,526

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	59,068
Cassel	15,819
Estaires	26,073
Hazebrouck	64,933
La Gorgue	8,221
Merville	27,630
Morbecque	7,769
Steenvoorde	10,217
Vieux-Berquin	6,340

Arrondissement de Lille.

Annœullin	8,687
Armentières	112,200
La Bassée	6,075
Comines	9,428
Halluin	16,376
Haubourdin	12,644
Lannoy	7,067
Lille	1,430,205

Quesnoy-sur-Deûle	9,510
Roubaix	566,909
Seclin	17,770
Tourcoing	295,688

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	215,133
Le Câteau	45,395
Solesmes	14,658

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	27,289
Bavai	6,656
Landrecies	20,414
Maubeuge	67,859
Le Quesnoy	27,789
Solre-le-Château	10,788

Arrondissement de Douai.

Aniche	11,631
Douai	314,570
Orchies	9,459

Arrondissement de Valenciennes.

Amand (Saint-)	30,550
Anzin	31,611
Condé	27,536
Denain	50,686
Valenciennes	323,681
Vieux-Condé	7,014

Récapitulation par arrondissement

Dunkerque	366,001
Hazebrouck	226,070
Lille	2,492,549
Cambrai	275,105
Avesnes	154,805
Douai	335,650
Valenciennes	471,078

4,321,258

Le produit des octrois, comparé à la population, donne, pour les villes et communes soumises à cet impôt, une taxe moyenne de 10 fr. 09 par habitant.

Taxe municipale sur les chiens.

Une loi du 2 mai 1855 a établi une taxe municipale sur les chiens. Cette taxe est réglée comme suit pour le département du Nord, par décret impérial du 9 janvier 1856.

Dans la ville de Lille.	}	chiens d'agrément ou servant à la		
		chasse	10	»
		chiens de garde.	2	»
Dans les autres communes.	}	chiens d'agrément ou servant à la		
		chasse	8	»
		chiens de garde.	2	»

L'application de ces taxes faite, en 1862, a donné les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de chiens imposés.			Produits des taxes.		
	1 ^{re} caté- gorie.	2 ^e caté- gorie	Total.	1 ^{re} caté- gorie.	2 ^e caté- gorie.	Total.
Dunkerque	897	4610	5507	7264	9236	16500
Hazebrouck	612	4939	5551	4896	9910	14806
Lille	3012	11819	14831	26924	23674	50598
Cambrai	1323	5102	6425	10776	10276	21052
Avesnes	1716	5159	6875	13784	10344	24128
Douai	850	3528	4378	6816	7076	13892
Valenciennes	1446	3969	5415	11892	7966	19858
Total	9856	39126	48982	82352	78482	160834

48,847 articles ont été portés à la taxe simple; 60 ont donné lieu à la double taxe, 62 à la triple taxe et 3 à la quadruple taxe pour déclarations inexactes ou incomplètes, ou pour défaut de déclarations.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Tableau de la population, des ressources et des dépenses des établissements hospitaliers du département, pendant l'année 1862:

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales.	Total.	
<i>Arrondissement de Dunkerque.</i>								
Bergues.....	28	40	40	108	31540 92	"	31540 92	26522 "
Bourbourg.....	"	40	20	60	17588 50	"	17588 50	17405 "
Dunkerque.....	32	147	70	249	50855 61	38000	88855 61	88819 75
Gravelines.....	"	17	"	17	1138 "	3000	4138 "	4138 "
<i>Arrondissement d'Hazebrouck.</i>								
Bailleul.....	6	80	20	6	29000 "	4300	27300 "	27154 "
Cassel.....	"	30	30	60	9573 85	2000	11573 85	11973 49
Estaires.....	"	14	"	4	3488 "	1000	4488 "	4488 "
Hazebrouck.....	4	70	30	4	13796 21	6000	19796 21	18774 45
La Gorgue.....	"	10	"	0	" "	1620	1620 "	1620 "
Merville.....	"	12	"	2	519 "	4000	4519 "	4495 "
Steenvoorde(h.civ.)	"	32	"	32	8325 25	"	8325 25	8088 "
Steenwerck.....	"	33	2	35	5601 "	6000	11601 "	11052 "
Vieux-Berquin....	"	15	"	5	2180 "	500	2680 "	2675 50
<i>Arrondissement de Lille.</i>								
Armentières (h.civ.)	21	91	48	160	38257 18	6400	44657 18	40013 54
La Bassée (h. civil.)	"	36	2	38	11339 07	"	11339 07	11284 "
Bondues.....	2	40	"	42	12596 20	"	12596 20	11271 90
Comines.....	22	28	"	50	17434 67	"	17434 67	17185 "
Halluin.....	"	30	"	30	2828 30	3000	5828 30	5739 "
Haubourdin.....	5	11	6	22	7742 77	"	7742 77	7469 25
Lille.....	421	1419	1034	2874	737846 "	72400	817246 "	851180 "
Linselles.....	"	21	"	21	450 "	4400	4850 "	4850 "
Quesnoy-sur-Deûle	"	36	"	36	5308 "	"	5308 "	5208 90
Roncq.....	"	20	"	20	810 "	2000	2810 "	2809 05
Roubaix.....	83	248	"	331	58171 01	55000	113171 01	111707 "
Seclin.....	21	57	"	78	44215 14	"	44215 14	42507 40
Tourcoing.....	42	113	74	229	39822 53	40900	80722 53	80719 "
Wambrechies.....	"	40	"	40	8004 50	"	8004 50	7998 48
Wattrelos.....	"	36	"	36	11374 74	"	11374 74	8422 46

ÉTABLISSEMENTS.	POPULATION ordinaire.				RECETTES ordinaires.			DÉPENSES annuelles.
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux.	Allocations municipales	Total.	
<i>Arrondissement de Cambrai.</i>								
Cambrai.....	60	208	57	320	230334 22	•	230334 22	220848 55
<i>Arrondissement d'Avesnes.</i>								
Avesnes.....	36	14	»	50	25727 15	•	25727 15	22882 10
Landrecies.....	»	85	»	35	9219 40	•	9219 40	8242 79
Maubeuge.....	»	74	16	90	42626 24	•	42626 24	84093 45
Le Quesnoy.....	27	41	»	68	27630 10	•	27630 10	24490 »
Solre-le-Château .	»	8	»	8	570 47	•	570 47	556 »
<i>Arrondissement de Douai.</i>								
Douai	494	588	»	1082	258997 26	•	258997 26	258995 »
Orchies.....	12	26	16	54	20391 36	•	20391 36	18396 50
<i>Arrondissement de Valenciennes.</i>								
Amand (Saint-)...	»	81	33	114	36328 20	•	36368 20	34965 98
Condé.....	»	10	»	10	3426 80	400	3826 80	3799 15
Valenciennes.....	70	470	95	635	275851 91	•	275851 91	288419 12
Totaux.....	1406	4316	1593	7315	2094949 56	257920	2852869 56	2350770 31

La population des hospices et hôpitaux est à la population générale du département dans la proportion de 1 pour 178 habitants.

La dépense de 2,350,770 fr., répartie sur les 7,315 individus entretenus dans les établissements hospitaliers, donne pour chacun d'eux, et pour l'année, une somme moyenne de 321 fr. 37 soit par journée, 0 fr. 98 c.

ENFANTS ASSISTÉS.

Cette catégorie d'indigents se compose des enfants trouvés, abandonnés, orphelins pauvres et des enfants de familles indigentes secours temporairement. Ces enfants sont confiés aux soins et à la tutelle des Commissions administratives des hospices des villes de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes. Ils sont élevés

en nourrice jusqu'à l'âge de douze ans aux frais du département avec le concours des communes, et restent après cet âge à la charge des établissements hospitaliers. Le tableau ci-après indique le mouvement de la population de ces enfants et le montant des dépenses auxquelles ils ont donné lieu pendant l'année 1861.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1 ^{er} janvier 1861.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1861.
Dunkerque . . .	35	17	12	1	39	1886 05
Lille	260	133	106	42	245	22353 57
Cambrai	30	10	10	»	30	2170 55
Douai	25	30	19	»	36	2407 72
Valenciennes . .	14	17	6	4	21	1246 23
TOTAUX . . .	364	207	153	47	371	30064 12

Les 371 enfants restant au 31 décembre 1861 appartenaient aux catégories ci-après :

Enfants trouvés	23
— abandonnés	342
— secourus temporairement	6

Outre les frais de nourriture et pensions ci-dessus rapportés, le département et les communes ont eu à supporter d'autres dépenses montant ensemble à 4,709 fr. 29 c.

Frais d'inspection	3,600 »
Dépenses diverses	3,922 91

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

La population indigente du département est évaluée à 226,744 individus, soit à un sixième environ de la population totale du département.

Cette population indigente se divise à peu près comme suit :

Veuves et chefs de famille surchargés d'enfants	75,000
Vieillards et infirmes	50,000
Orphelins	4,000
Individus secourus en cas de maladie ou de manque de travail	97,744
Total égal	226,744

Ces indigents sont secourus par les bureaux de bienfaisance qui leur distribuent, surtout en hiver, des aliments, des vêtements et du chauffage.

Les veuves et les chefs de famille surchargés d'enfants en bas âge reçoivent en outre, dans beaucoup de communes, des secours de loyer, et, dans certains cas, quelques secours en argent.

Les vieillards, les infirmes et les orphelins sont placés en pension, autant que possible, dans les communes où ils ont droit à l'assistance publique et de préférence chez leurs parents.

Les malades indigents sont soignés à domicile par des médecins que les administrations charitables rétribuent à cet effet, et reçoivent en outre de ces administrations les secours spéciaux que leur état réclame. Quelquefois, les malades sont placés dans les hôpitaux des villes voisines aux frais du bureau de bienfaisance.

MONTS DE PIÉTÉ.

Résumé des opérations de l'année 1861.

	Bergues.	Lille.	Cambrai.	Douai.	Valencienn.	TOTAL.
Nombre de gages reçus pendant l'année.....	74863	238571	27642	27097	58078	426251
Sommes prêtées sur ces gages.....	437346	1412574	149859	145697	469300	2614776
Valeur moyenne de chaque article.....	5 f. 84	5 f. 92	5 f. 40	5 f. 38	8 f. 08	6 f. 13
Nombre de gages retirés... Sommes recouvrées par les régagements.	75116	220571	25763	25230	50773	397253
Nombre de gages { vendus....	457939	1296945	134704	130253	387270	2407111
{ renouvelés.	2869	7863	898	990	3647	16267
Produit des ventes et renouvellements.	2354	4017	1864	1552	4324	14111
	49677	151822	17686	14075	85653	318913

Le nombre des gages reçus, comparé à la population des villes où ces établissements sont situés, est de 2 gages 3/100^e par habitant. Comparé à la population générale du département, il est de 33 centièmes de gage par habitant ou d'un gage pour 3,06 habitants.

La valeur moyenne des nantissements retirés est de 6 fr. 06. Les dégagements sont aux engagements dans la proportion de 83 pour cent.

Les mois qui ont produit le plus d'engagements, dans l'ordre de l'importance des nombres, sont ceux d'octobre, juillet, août et septembre. Ceux qui ont produit le moins sont les mois de février, mars et janvier.

Les dégagements ont été surtout nombreux dans les mois d'août et octobre, et particulièrement plus rares dans ceux de janvier et avril.

Le nombre des prêts se divise, par quotité, de la manière suivante : au-dessous de 5 fr., 248,675 ; de 5 à 10 fr., 135,036 ; de 11 à 25 fr., 24,142 ; de 26 à 50 fr., 6,746 ; de 51 à 100 fr., 3,177 ; de 101 à 500 fr., 1,377 ; de 501 à 1,000 fr., 35 ; au-dessus de 1,000 fr., 7.

TABLEAU N° 1.

Le mouvement des caisses d'épargne ouvertes dans le département, a donné, en 1861, les résultats suivants :

VILLES où sont établies les Caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS			SOLDE dû aux déposants au 1 ^{er} janvier 1861.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués aux déposants.	ARRIÉRAGES de rentes perçus par les caisses.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année		SOLDE dû aux déposants au 31 décembre 1861.		
	Existant au 1 ^{er} janvier 1861.	Ouverts pendant l'année.	Repus par transfert					Soldés pendant l'année.	Restant au 31 déc. 1861.		en achat de rentes.	en espèces, capital et intérêts.
Armentières..	766	128	1	86	809	267341	81140	3324	"	8414	64310	285182
Avesnes....	1184	311	12	108	1399	447977	307431	16892	"	1855	204234	596201
Baillieu.....	1251	148	4	76	1327	498714	443231	17539	1304	9230	131834	519714
Beignes.....	1055	265	1	160	1161	192031	192031	17489	"	6780	140780	518614
Bourbourg...	338	80	1	35	384	109665	59992	4007	175	6933	197337	127337
Cambrai.....	3948	703	70	644	4077	1199375	433343	43732	192	20909	449878	1206455
Cassel.....	247	102	3	42	310	86221	93324	3464	"	4562	30459	117988
Comines....	281	71	1	54	299	123092	45965	4387	"	"	45042	127703
Douai.....	6398	1218	91	846	6801	2424618	764243	91240	90	16161	753071	9530958
Dunkerque..	5247	469	10	362	5364	1627328	563661	58215	568	93732	544250	1611891
Estaires....	373	39	3	50	263	76322	20390	2512	"	"	24505	73719
Gravelines..	"	42	3	"	45	630	630	27	"	"	"	6357
Hazebrouck.	1115	178	7	98	1202	391516	139207	14213	"	19171	123769	401997
La Bassée...	234	56	2	32	257	117532	32259	4442	"	28081	"	127152
Landrecies..	"	50	6	2	63	"	12144	52	"	"	"	12197
Lille.....	14196	3153	121	2270	14200	4593961	1482551	157133	1791	119787	1508015	4608620
Mauberge...	1726	311	9	273	1773	666037	258904	24824	"	22779	230736	696260
Merville....	375	28	"	24	379	107887	27829	3304	"	965	39659	98396
Roubaix.....	3951	761	5	561	4056	1676572	439064	62364	257	34505	410852	1733893
Steenvoorde.	62	88	"	5	145	34900	50759	1403	"	9830	"	77633
Tourcoing..	1998	355	"	270	1983	978364	928076	36789	22	13826	214463	1014964
Valenciennes.	4801	972	56	902	4927	1625338	504938	55393	"	29811	504322	1651556
Total	49186	8537	403	6901	51223	17504294	5538092	630246	4389	446571	5469664	18069797

La division des livrets et des crédits par classe de quotité se résume comme suit :

Dépôts de :	Nombre des livrets.	Crédits.	Moyenne des crédits
500 fr. et au-dessous	34,924	5,062,144	144,95
501 à 800 fr.	7,680	4,690,107	610,69
801 à 1,000 fr.	5,270	4,784,140	907,80
1,001 et au-dessus passibles de la réduction dans le délai de trois mois	3,297	3,394,662	1,029,62
1,001 et au-dessus exemp- tés par la loi de la rédu- ction	52	138,744	2,668,15
	<u>51,223</u>	<u>18,069,797</u>	<u>352,75</u>

La moyenne des dépôts par caisse s'établit de la manière suivante : Armentières, 353 fr.; Avesnes, 376 fr.; Bailleul, 392 fr.; Bergues, 442 fr.; Bourbourg, 332 fr.; Cambrai, 295 fr.; Cassel, 326 fr.; Comines, 427 fr.; Douai, 372 fr.; Dunkerque, 300 fr.; Estaires, 281 fr.; Hazebrouck, 334 fr.; La Bassée, 495 fr.; Lille, 325 fr.; Maqueuge, 393 fr.; Merville, 260 fr.; Roubaix, 428 fr.; Steenwoorde, 536 fr.; Tourcoing, 512 fr.; Valenciennes, 335 fr.; Gravelines, 141 fr.; Landrecies, 194 fr.

Les comptes nouveaux ouverts pendant l'année 1861 se divisent de la manière suivante, d'après la profession des déposants :

Ouvriers	2,634	520,082
Domestiques	1,010	159,907
Employés	393	71,678
Militaires et marins ,	383	115,751
Professions diverses	2,337	527,286
Mineurs	1,769	203,128
Société de secours mutuels . . .	11	6,023
	<u>8,537</u>	<u>1,603,855</u>

Le compte des rentes sur l'Etat, achetées au nom des déposants s'établit d'après le détail suivant :

210 déposants avaient laissé aux caisses d'épargne, au premier janvier 1861, 222 inscriptions, montant ensemble à 4,744 fr.

485 autres titres de rente, d'une valeur totale de 18,635 fr., ont été achetés pendant l'année, tant d'office que sur leur demande, au nom de 483 déposants.

474 titres montant ensemble à 18,605 fr., ont été retirés par 484 personnes.

Il est resté aux caisses, au 31 décembre, 233 inscriptions appartenant à 209 titulaires, et d'une valeur de 4,764 fr.

Le nombre des caisses d'épargne était, en 1861, de 23, y compris celle du Câteau, qui n'a commencé ses opérations qu'en 1862.

Quatre nouvelles succursales ont, en outre, été établies à Fourmies, Trélon, Maroilles et Wormhoudt, ce qui porte à douze le nombre des annexes.

Les livrets en émission continuent à suivre leur marche ascendante. Le nombre en était, au premier janvier 1861, de 49,186 et au 31 décembre de 51,223; l'augmentation est de 2,037.

Les versements n'ont pas suivi la même progression. Ils s'étaient élevés, en 1860, à 6,220,470 fr., et n'ont été, en 1861, que de 5,838,092 fr. Toutefois, les intérêts et les arrérages de rentes des capitaux déposés ayant été de 634,635 fr., et les remboursements ne s'étant élevés qu'à 5,907,235 fr., le crédit total des déposants s'est fixé, au 31 décembre, à 18,069,797 fr., ce qui constitue sur l'année précédente, une augmentation de 565,503 fr.

Le solde au dernier jour de l'année représentait 13 fr. 86 c. par habitant.

Le nombre des comptes ouverts étant de 49,144 revient à un livret pour 25,4 habitants.

Statistique générale des Caisses d'épargne pour l'année 1860.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les résultats de cette statistique avec ceux du service dans le département du Nord.

Le nombre des Caisses ouvertes en France était, au 31 décembre 1860, de 433; il était, dans le département, de 20, ce qui fait 1/21^e du total.

Le crédit général de 433 Caisses était à la même époque de 377,270,992 fr. Les 20 Caisses du Nord y étaient comprises pour 17,504,776 fr. Ce crédit, qui forme le 21^e du total, était le plus considérable de tous les départements après celui de la Seine. Les crédits qui viennent ensuite sont ceux de la Seine-Inférieure qui avait 15,617,000 fr.; du Rhône, 13,176,000 fr.; de Seine-et-Oise, 11,316,000 fr.; de la Gironde, 10,467,000 fr. Aucun des autres départements n'avait atteint 10 millions.

Le nombre des livrets ouverts dans l'ensemble des départements était de 128,122 et le crédit moyen de chacun d'eux, de 309 fr. 71 c. Dans le Nord, ce nombre était de 49,139, soit 4 p. $\frac{1}{25}$, et chaque livret avait un crédit moyen de 356 fr. 15 c.

La division des livrets et des crédits par quotité était établie pour toute la France comme suit :

	Livrets.	Crédits.
De 500 fr. et au-dessous.....	74 %	33 %
De 501 à 800 fr.....	12	26
De 801 à 1,000 fr.....	8	23
De 1,001 fr. et au-dessus.....	5	17
De 1,001 fr. et au dessus, exempts de la réduction.....	1	1
	<u>100</u>	<u>100</u>

Dans le département cette division se traduisait ainsi :

De 500 fr. et au-dessous.....	68 %	28 %
De 501 à 800 fr.	15	27
De 801 à 1,000 fr.	10	26
De 1,001 et au-dessus.	6	18
De 1,001 et au-dessus exempts de la réduction.	1	1
	<u>100</u>	<u>100</u>

On voit par cette comparaison que les moyennes particulières au département du Nord sont plus faibles dans les crédits inférieurs et plus fortes dans les crédits supérieurs que celles des autres départements.

La répartition des livrets et des crédits par catégorie de déposants donnait pour toute la France les résultats suivants :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers.....	35	35,6
Domestiques.....	17	14,3
Employés.....	4,8	4,7
Militaires et marins.....	4,5	6
Professions diverses.....	22,6	28,5
Mineurs.....	16	10,5
Sociétés de secours mutuels.....	0,1	0,4
	<u>100</u>	<u>100</u>

Cette répartition se résumait comme suit dans le département du Nord :

	Livrets.	Crédits.
Ouvriers	33,1 %	34,1 %
Domestiques.	11,7	9,4
Employés.	4,7	4,7
Militaires et marins.	5,4	7,6
Professions diverses.	24,3	31
Mineurs.	20,7	13
Sociétés de secours mutuels.	0,1	0,2
	<u>100</u>	<u>100</u>

La seule remarque à faire sur ce parallèle est que les dépôts sous les titres de professions diverses et de mineurs dominent davantage dans le Nord que dans les autres départements.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Résumé du service pendant l'année 1861.

	SOCIÉTÉS		
	approuvées.	non approuvées.	TOTAL.
Nombre des membres hono- raires des sociétés au 1 ^{er} jan- vier 1861	4,260	52	4,312
Entrés pendant l'année.....	495	9	504
Ensemble	4,755	61	4,816
Sortis	322	9	331
Reste au 31 décembre	4,433	52	4,485
Nombre des membres actifs au 1 ^{er} janvier 1861	19,959	14,717	34,676
Entrés pendant l'année. ...	2,953	1,488	4,441
Ensemble	22,912	16,205	39,117
Sortis	2,004	1,523	3,527
Reste au 31 décembre	20,908	14,682	35,590
TOTAL des membres au 31 décembre 1861	25,381	14,734	40,115
Capitaux des sociétés au 1 ^{er} janvier 1861	215,787	84,881	300,668
Recettes pendant l'année...	247,142	167,391	414,533
TOTAL	463,229	252,272	715,501
Dépenses	234,410	171,169	405,579
Reste en caisse au 31 dé- cembre 1861	228,819	81,103	309,922

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

Ces sociétés étaient au 31 décembre 1861, au nombre de 119 et réparties entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre de Sociétés.	NOMBRE de membres		Secours accordés aux malades.	Honoraires des médecins.	Frais pharmaceutiques.	Total.
		honoraires.	participants				
Dunkerque	4	514	796	4109	1384	4222	9715
Hazebrouck.	15	730	2171	10601	1877	2171	14649
Lille	78	2122	12986	79994	15870	14153	110017
Cambrai	2	70	177	586	877	850	2313
Avesnes	2	22	449	1128	490	354	1972
Douai	7	390	2509	12825	2122	6179	21126
Valenciennes..	11	585	1861	11074	2445	2105	15624
	119	4433	20948	120317	25065	30034	175416

Le département compte en outre 192 sociétés non approuvées qui ont dépensé pendant l'année une somme totale de 171,169 fr., qui a été employée en secours aux malades, veuves et orphelins, en pensions, honoraires de médecins, frais pharmaceutiques, frais de gestion et dépenses diverses.

Malgré l'importance des secours distribués par les sociétés approuvées, leurs réserves, qui étaient à la fin de 1860 de 215,788 fr., se sont encore accrues; elles s'élevaient au 31 décembre 1861 à 228,819 fr.

Le département du Nord occupe le troisième rang parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de sociétés de secours mutuels approuvées. Les soins de l'administration ne tarderont sans doute pas à le faire arriver au premier.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Enseignement secondaire.

L'état ci-après indique le nombre des élèves des lycées impériaux et des collèges communaux pendant l'année 1862 :

Villes où les établissements sont situés.		Pensionnaires.	Demi-pensionnaires.	Externes.	Total.
LYCÉES	Lille	200	87	201	488
	Douai	215	62	72	349
COLLÈGES.	Dunkerque	31	3	139	173
	Bailleul	46	9	85	140
	Cassel	1	»	56	57
	Estaires	7	12	51	70
	Hazebrouck	130	10	75	215
	Armentières	30	12	142	184
	Tourcoing	139	18	186	343
	Cambrai	62	31	97	190
	Cateau (Le)	18	5	71	94
	Avesnes	46	3	53	102
	Maubeuge	46	9	105	160
	Le Quesnoy	88	6	40	134
	Saint-Amand	4	5	96	105
Condé	1	»	74	75	
Valenciennes	135	39	200	374	
TOTAUX		1199	311	1743	3253

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du rapport sur la situation de ce service.

Le département du Nord possède actuellement 1,116 écoles communales, c'est-à-dire vingt écoles de plus que l'an dernier. Cette augmentation a porté entièrement sur les écoles de filles, dont dix ont été ouvertes dans des communes qui n'avaient antérieurement que des écoles mixtes et les dix autres déjà existantes comme écoles libres sont devenues communales.

Les écoles se composent ainsi :

Écoles publiques de garçons	456
Écoles mixtes	244
Écoles de filles	416
Total	<u>1,116</u>

La séparation des sexes dans les écoles, qui est l'objet de nos constantes préoccupations, s'est donc effectuée dans dix communes qui n'avaient que des écoles mixtes.

Parmi les écoles de garçons ou mixtes, 638 sont dirigées par les Instituteurs laïques, dont :

75	ont un minimum de traitement de	1,500 fr.
75	— — — —	1,200
100	— — — —	1,000
200	— — — —	800

et les autres un minimum de 600 fr. qui est dépassé pour plusieurs d'entre eux ; 56 par des Instituteurs congréganistes ; et 6 écoles mixtes sont confiées aux soins de religieuses. Il y a 192 écoles publiques de filles dirigées par des laïques et 224 écoles congréganistes.

Le nombre des enfants inscrits aux registres matricules des écoles publiques, a été, en 1861, de 140,616 ou 44 élèves de plus que l'an dernier. Cette population se décompose en 72,155 garçons et 68,461 filles, dont 7,744 ou un peu plus du dixième suivent les écoles mixtes.

On compte 55,739 garçons dans les écoles laïques, et 16,416 dans les écoles congréganistes.

Pour les filles, 28,051 suivent les écoles laïques, et 40,410 les écoles congréganistes.

Outre les écoles publiques, le département compte 363 écoles libres ainsi décomposées :

Ecoles laïques de garçons	82
Mixtes.	3
Ecoles congréganistes de garçons	23
Ecoles laïques de filles	137
Ecoles congréganistes de filles.	118
Total.	<u>363</u>

Il y a donc sept écoles libres de plus que l'an dernier.

Ces écoles réunissent les nombres suivants d'élèves :

Garçons.	{	Ecoles laïques	4,927
		Congréganistes.	4,181
Filles.	{	Laïques.	8,202
		Congréganistes.	13,833
Total.			<u>31,143</u>

Ou 1,902 élèves de plus que dans la précédente année.

Ces écoles sont généralement dans des conditions passables ou bonnes.

En réunissant la population des écoles libres à celle des écoles communales, on obtient 171,759 élèves ou 1,946 de plus que le chiffre du précédent rapport.

Si on veut avoir la totalité des élèves qui, à des degrés divers, ont reçu l'enseignement primaire en 1861, il convient d'ajouter au total précédent 6,946 adultes et 10,485 apprentis qui ont suivi un enseignement spécial. Il faut donc porter la population des écoles du département à 189,180, nombre inférieur au sixième, mais supérieur au septième de la population du département que le dernier recensement porte à 1,303,380. On évalue cependant encore à 11,606 le nombre des enfants qui sont parvenus à l'âge de treize ans sans avoir fréquenté les écoles et sans avoir reçu d'instruction dans la maison paternelle.

Le nombre des salles d'asiles publiques est de 104, dont 29 dirigés par les laïques et 75 par des religieuses. Nous avons en outre 24 asiles libres laïques et 60 congréganistes. Dans ce nombre, trois sont spéciaux aux garçons et quatre n'admettent que les filles. Il n'y a pas cette année d'accroissement dans le nombre des asiles, et plusieurs communes importantes ont résisté jusqu'ici aux pressantes invitations de l'administration qui appelait leur attention spéciale sur l'avantage qu'elles procureraient ainsi à la population peu aisée. Lille en a ouvert deux nouveaux et en édifie un troisième.

Les asiles publics sont fréquentés par 19,845 enfants et le nombre des garçons y est à peu près égal à celui des filles.

Les asiles publics reçoivent 8,281 enfants.

Nous comptons donc en tout 28,126 enfants dans les asiles.

Partie pédagogique.

La direction des écoles est en progrès, et les rapports journaliers, comme les rapports généraux de MM. les Inspecteurs primaires constatent les efforts des Instituteurs pour l'amélioration de leurs procédés, une distribution plus méthodique des exercices et un meilleur emploi des moyens disciplinaires. L'amélioration de leurs traitements a ranimé leur ardeur et l'espoir de l'avancement a doublé leur activité. Ils sont devenus plus réguliers et plus exacts, ils font leurs efforts pour conserver plus longtemps leurs élèves, pour obtenir des succès, certains qu'il leur sera tenu compte de leur bonne volonté. Aussi l'ensemble des classes est meilleur, le travail y est mieux ordonné et il y a plus de régularité dans la fréquentation des classes.

Le programme du 29 août 1857 est généralement suivi dans les écoles laïques et le cours d'études du journal des Instituteurs qu'ils ont adopté en grand nombre, les a puissamment aidés dans leur tâche et a déterminé des progrès sérieux quand il a été suivi avec discernement.

Presque partout l'enseignement religieux est donné à la satisfaction de MM. les Curés, et au moment de la première communion, les Instituteurs n'hésitent pas à donner à cette partie de l'enseignement le temps nécessaire pour assurer une bonne préparation.

L'enseignement de l'histoire sainte ne se borne plus dans les bonnes écoles à quelques leçons apprises par cœur sans explications; les narrations et les lectures du maître, faites de manière à captiver l'attention des enfants et reproduites par eux, leur gravent mieux dans l'esprit les faits saillants et les enseignements moraux qu'on en déduit.

La lecture a fait des progrès notables, et bien qu'il y ait encore beaucoup à gagner sous le rapport de la prononciation au milieu des patois si divers de nos campagnes, elle devient cependant plus nette et plus intelligente.

L'écriture est toujours la partie qui laisse le plus à désirer, elle manque encore trop souvent de principes et les Instituteurs n'attachent pas encore assez d'importance à cette partie du programme. Cependant nous avons pu envoyer à l'exposition de Londres un assez bon nombre de pages d'un mérite réel comme travail des élèves.

L'enseignement de la langue française a gagné dans un très-grand nombre d'écoles et principalement dans les écoles laïques de Lille depuis que nous avons obtenu dans cette ville la division des classes et l'adjonction d'un ou de plusieurs maîtres à l'Instituteur.

L'arithmétique est en progrès dans la plupart des écoles de garçons et dans un grand nombre d'écoles de filles.

Les leçons de couture se donnent avec régularité dans les écoles de filles et dans un très-grand nombre d'écoles mixtes dans lesquelles la femme ou la fille de l'instituteur, ou des personnes payées par les communes, en font l'objet d'un enseignement régulier. On s'attache de plus en plus aux travaux d'utilité pratique. Les écoles de jeunes ouvrières de fabrique, sur la recommandation de M. le Préfet, consacrent aussi deux leçons par semaine à l'apprentissage des travaux d'aiguille, et on est assez rapidement parvenu à triompher de la résistance qui avait d'abord accueilli ces prescriptions si utiles, et dans les écoles de Tourcoing où l'on réunit près de sept cents jeunes filles des fabriques, les directrices ont dû, pour procurer aux élèves des ouvrages qu'elles n'apportaient pas, leur imposer la tâche d'achever les vêtements qu'elles portaient sans s'être donné la peine d'y mettre la dernière main.

L'enseignement facultatif ne se donne complètement que dans un petit nombre d'écoles des villes et dans quelques pensionnats. L'histoire et l'arpentage font, dans quelques écoles communales

l'objet de leçons données à un petit nombre d'élèves, et pour l'histoire surtout, il donne très-peu de résultats.

Les notions d'agriculture et d'horticulture sont données avec fruit dans quelques écoles, mais nous n'arriverons à des résultats complets que quand l'école normale aura pu éclairer, par une pratique bien suivie, l'enseignement théorique qu'elle donne à ses élèves, et que les Instituteurs seront mis en possession de jardins ou de cultures suffisamment étendus.

L'enseignement du chant demeure toujours trop limité, et si nous avons pu constater quelques progrès dans cette branche d'enseignement, nous sommes encore loin de le voir se généraliser autant que nous le désirerions.

Nous avons donné tous nos soins au développement des réunions dominicales dans les écoles de filles, et les résultats de nos instances ont été souvent heureux.

Asiles.

La direction des asiles est encore loin d'être partout soumise à des règles, et les méthodes rationnelles ne s'y introduisent pas toujours aussi facilement qu'on le voudrait. Trop souvent les exercices ne sont pas assez variés, les enfants restent trop longtemps au gradin, et on s'adresse plus à leur mémoire qu'à leur intelligence. Cependant des améliorations sérieuses ont été constatées dans plusieurs établissements, et nous regardons comme un devoir de signaler les succès obtenus par la congrégation de l'Enfant-Jésus de Lille dont les religieuses se sont livrées au travail le plus assidu pour se pénétrer de l'esprit des bonnes méthodes, et diriger avec tout le talent désirable les asiles confiés à leurs soins.

Ecole normale.

L'école normale de Douai est maintenant pourvue d'un champ d'expériences de 90 ares où l'on a commencé à prendre des dispositions nécessaires pour compléter par une application intelligente les leçons théoriques dont les résultats ont été peu satisfaisants jusqu'ici.

Une maison contiguë à l'école a été acquise pour le logement de M. l'aumônier qui pourra se mêler ainsi plus intimement à la vie des élèves, et prendre une part plus active à la direction morale.

Le personnel des élèves a été porté à soixante à partir du mois d'octobre dernier et se trouve ainsi plus en rapport avec les besoins du service.

L'école est dirigée avec talent, de manière à donner les plus sérieuses garanties au double point de vue moral et intellectuel,

et nous avons lieu d'être également satisfaits des progrès de l'éducation et de l'instruction des élèves.

L'enseignement, sauf pour le dessin, qui laisse toujours à désirer, est donné d'une manière complète; les examens pour la lecture, l'écriture et la langue française ont montré que si tous les élèves ne possèdent pas au même degré les connaissances qu'on doit exiger d'eux, ils ont tous fait des progrès sérieux et en rapport avec les ressources de leur intelligence. J'ai été particulièrement satisfait des progrès en arithmétique et en arpentage.

Au cours normal d'institutrices, les dames de Flines continuent à se montrer dignes à tous égards de la confiance du département et elles s'acquittent de leurs fonctions avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Dans les deux établissements, l'exercice des élèves aux écoles annexes sous la direction des maîtres et des maîtresses leur assure une connaissance assez complète des procédés d'enseignement.

Brevets de capacité.

Dans ses deux sessions d'examen pour le brevet de capacité, la commission d'examen a eu à interroger, en 1861, 137 candidats, 59 ont été reconnus aptes au brevet élémentaire, et parmi eux 17 ont obtenu la mention de quelques unes des matières comprises dans le 2^e § de l'article 23 de la loi du 15 mars 1850, trois ont obtenu le brevet complet.

Sur 93 aspirantes inscrites, la commission en a déclaré 29 dignes du brevet de second ordre, dont 7 avec mention de quelques-unes des matières facultatives, et 12 ont été jugées dignes du brevet de premier ordre.

La connaissance des procédés d'enseignement fait toujours défaut chez les candidats et les aspirantes qui n'ont pas été formés dans les écoles normales. Le style est aussi une partie toujours plus faible chez les candidats que chez les aspirantes.

Enfin, le nombre des brevets complets chez les jeunes gens est très-petit relativement au nombre des brevets de premier ordre accordés aux jeunes personnes.


Inspection.

MM. les Inspecteurs primaires, dont le nombre a été porté à sept, remplissent avec ardeur et intelligence une tâche souvent pénible dans nos arrondissements si populeux et je n'ai qu'à me louer du concours régulier et empressé qu'ils prêtent généralement à l'inspection académique.

Les encouragements que le Conseil général a bien voulu leur accorder ont été pour eux un motif pour redoubler de zèle.

Bon nombre de délégations cantonales continuent à remplir leur importante mission avec un zèle au-dessus de tout éloge et ont puissamment contribué à l'amélioration de l'instruction primaire. Nous serions heureux qu'elles voulussent bien toutes s'assujettir à des réunions régulières et nous adresser leurs rapports auxquels le conseil départemental attache le plus haut intérêt.

En résumé, nous avons chaque année à constater un accroissement dans la population des écoles, les élèves s'y montrent de plus en plus assidus et les maîtres font les plus sérieux efforts pour perfectionner leurs méthodes et améliorer leur enseignement. Les enfants seuls de nos fabriques, bien que la loi pour leur instruction soit généralement observée, ne peuvent, dans une heure de classe, acquérir une instruction sérieuse quand ils n'ont pas préalablement reçu des notions de lecture et d'écriture, et nous ne pouvons que remercier le Conseil général d'avoir bien voulu appuyer le vœu que nous émettions l'an dernier de voir reculer jusqu'à onze ou douze ans l'âge d'admission des enfants dans les manufactures.



PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1860 se sont élevés à la somme de 80,702,193 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	16,070,426
Enregistrement.	10,608,580
Produits des forêts et de la pêche	2,041,531
Douanes et sels.	17,903,150
Contributions indirectes	29,762,354
Postes	1,788,005
Produits éventuels affectés aux dépenses du département	678,530
Retenues et autres produits affectés aux pensions civiles.	508,274
Produits divers.	1,341,343
Total	<u>80,702,193</u>

Les mêmes produits pour l'année 1859 ont été de 88,638,335

La différence en moins pour 1860 est de 7,936,142

Cette diminution porte presque tout entière sur les contributions indirectes et les douanes.

Les produits de ces divers services se sont élevés en 1860 pour tous les départements de l'Empire, l'Algérie et les Colonies à 1,719,644,241 fr. Si on compare à ce chiffre les revenus perçus dans le département du Nord, dont le montant est de 80,702,193 fr., on voit que le département fournit plus du *vingtième* des recettes du Trésor.

La proportion de ces revenus par rapport au total de chaque nature de produits s'établit comme suit : Contributions directes, 30°; Enregistrement, 36°; Forêts, 21°; Douanes et Sels, 9°; Contributions indirectes, 16°; Postes, 36°; Produits éventuels, 31°; Retenues, etc., pour pensions, 25°; Produits divers, 41°.

Deux seuls départements, ceux de la Seine et de la Seine-Inférieure; fournissent des recettes supérieures à celles du département du Nord. Dans la Seine-Inférieure le produit total est de 81,334,000 fr.; la différence en plus sur les recettes du Nord n'est que de 632,000 fr.

Voici le développement des recettes afférentes à chacune des administrations financières du département pour 1860,

Les rôles des contributions directes de l'exercice se sont élevés en totalité à 16,070,425 fr., savoir :

Contribution foncière	8,265,059
Personnelle et mobilière,	2,151,392
Portes et fenêtres.	2,008,573
Patentes.	3,623,887
Taxe du premier avertissement aux contribuables	21,513
Total (1)	<u>16,070,425</u>

Le montant des contributions directes a été, en 1859, de 15,587,607

Différence en plus en 1860 82,818

(1) Cette somme de 16,070,425 fr se répartit comme suit :

Fonds du trésor	9,605,534
Centimes départementaux et communaux	6,464,891
Somme égale	<u>16,070,425</u>

Le nombre des patentés a été en 1860 de 60,444. Ce nombre représente le 28^e des patentés de tous les départements dont le chiffre s'est élevé, en cette même année, à 1,678,377.

La quotité des centimes additionnels imposés en addition au principal des quatre contributions dans le département se résume ainsi :

Contribution foncière. — Centimes généraux, fonds de secours et de non valeurs, 2 ; centimes départementaux, 37,4 ; centimes communaux, 45,9 ; total : 85,3.

Contribution personnelle et mobilière. — Centimes généraux, etc., 20 ; centimes départementaux, 37,4 ; centimes communaux, 34,2 ; total : 91,6.

Portes et fenêtres. — Centimes généraux, etc., 18,8 ; centimes départementaux, 12,4 ; centimes communaux, 30,7 ; total : 61,9.

Patentes. — Centimes généraux, etc., 15,8 ; centimes départementaux, 12,6 ; centimes communaux, 27,3 ; total : 55,7.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, greffes, hypothèques, etc.	Enregistrement, y compris le décime pour franc. . .	8,406,587
	idem Greffes, idem . . .	90,030
	idem Hypothèques, idem . . .	72,475
	idem Amendes de toute nature idem . . .	106,128
	idem Décime pour franc (loi du 14 juillet 1855) . . .	3,289
	idem Décime pour franc sur des attributions des greffiers les droits de greffe (loi du 6 prairial an VII) . . .	2,253
	idem Passeports et permis de chasse . . .	87,158
	idem Recouvrements des frais de justice . . .	122,614
	idem Idem de poursuites et d'instances. . .	2,522
	Suppléments de droits sur les actes passés dans les colonies. . .	55
Timbre . . .	4,262,485	
Produits des Domaines.	Revenus des domaines. . .	5,399
	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires. . .	140,741
	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche . . .	993
	Rentes (arrérages et rachats) . . .	738
	Prix de vente du mobilier et créances exigibles. . .	1,740
	Epaves, déshérences et biens vacants . . .	9,437
	Domaines et bois engagés ou échangés. . .	
	Biens vendus en exécution des lois du 18 mai 1850 et antérieures . . .	97,597
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire . . .	"
	Produits des biens de l'ancienne dotation de la couronne . . .	"
	Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes. . .	825
	Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères . . .	195,506
	Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat . . .	"
Total. . . .	<hr/> 10,608,580	
Les produits de 1859 se sont élevés à	10,578,004	
Différence en plus en 1860.	<hr/> 30,576	

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1860 effectuées par les agents forestiers.

Produits des coupes de bois.	{	Prix principal	1,933,549
		1 1/2 p. % pour frais d'adjudication	29,360
		Prix des coupes de bois vendues en détail	1,609
Produits divers et droit de pêche.	} Menus produits des forêts.	Chablis, plants, sur-mesures, etc	38,744
		Fruits, semences et herbes	530
		Minerai, terres, pierres et sables	8,995
		Redevances et indemnités	4,710
		Recettes diverses et imprévues	1,034
		Location de la chasse	12,755
	}	Produits d'amendes et de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le dé- cime pour franc)	2,531
		Double décime des amendes précédentes (loi du 14 juillet 1855)	3
		Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat, etc.	1,302
		Recouvrements sur les condamnés, de frais de pour- suites et d'instances concernant les forêts et la pêche	3,867
		Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon, des coupes exploitables par économie, des produits des bois nationaux, de la chasse, de la pêche, etc.	599
		Salaires de gardes recouverts sur les acquéreurs des bois de l'Etat
Contributions des communes et établissements publics, pour frais de régie de leurs bois		1,942	
Total		2,041,531	
Les produits de 1859 avaient été de		1,851,612	
Différence en plus en 1860		189,919	

DOUANES ET SELS.

Développement, par nature de droits et par bureaux principaux, des recouvrements effectués sur les douanes et sels, pendant l'année 1860.

Droits de douanes	{	à l'importation.	Marchandises diverses	15,900,733
			Tabacs de santé ou d'habitude	9,340
			Sucres des colonies françaises	216,488
		à l'exportation	— étrangers	9,328
				410,640
A reporter			16,544,529	

	Report.....	16,546,529
Droits de navigatio ⁿ .	Francisation des navires.....	274
	à l'entrée { Droit et demi-droit de tonnage des bâti- des { ments français et étrangers.....	191,142
	navires. { Droit spécial sur les navires américains .	"
	Expéditions pour entrée et sortie des navires; congés et passe-ports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	18,048
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	"
Recettes accessoires.	Quart et trois quarts des consignations faites en ga- rantic de la réexportation des voitures de voyageurs	917
	Droits sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	2,453
	Droit de timbre.....	63,077
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts.....	1,375
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires. — Droits de sortie des colonies fran- çaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.....	1,790
	Recettes accidentelles.....	1,164
	Produit des amendes et confiscations.....	103,606
Taxes de plombage et d'estampillage.....	48,912	
Taxe de consommation des sels.....	923,862	
	Total.....	17,903,149

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 7,217,042 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Dunkerque.....	7,135,924
_____ d'Hazebrouck.....	81,118
	Total..... 7,217,042

2.° A la direction de Lille, pour 3,839,410 francs, et à chaque principalité de cette direction suivant le détail ci-après :

Principalité d'Armentières.....	245,734
_____ de Lille.....	3,574,208
_____ d'Orchies.....	19,468
	3,839,410 3,839,410

3.° A la direction de Valenciennes, pour 6,846,697 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité de Condé.....	2,006,694
_____ de Valenciennes.....	783,215
_____ de Feignies.....	1,275,381
_____ de Jeumont.....	2,698,989
_____ d'Avesnes.....	82,427
	6,846,697 6,846,697

Total..... 17,903,149

Les douanes ont produit en 1859..... **21,861,712**

Différence en moins en 1860..... **3,458,564**

Cette différence provient de la diminution des tarifs.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

*Développement des recouvrements effectués sur les contributions indirectes
(boissons, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres),
pendant l'année 1860.*

Boissons.	{ Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs.	4,132,684
	{ Droit de fabrication sur les bières.	5,354,165
Sels.		92,462
Sucre indigène.		11,256,315
Droits divers et recettes à différents titres.	{ Licences de toute espèce.	265,816
	{ Navigation sur les rivières et canaux.	966,180
	{ Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles.	47,992
	{ Voitures publiques, estampilles, et dixième des prix de transport des marchandises.	120,916
	{ Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales.	11,894
	{ Timbre des expéditions et quittances délivrées.	170,900
	{ Cartes à jouer.	11,400
	{ Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.	113,885
	{ Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisis.	1,329
	{ Droits de dénaturation sur l'alcool.	11
	{ Recettes extraordinaires.	175,530
	{ Produit des amendes et confiscations.	25,415
	{ Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres.	45,872
	{ Indemnité pour frais de surveillance des entrepôts de sucre.	8,375
{ Recouvrements sur avances pour divers services.	84,720	
Tabacs.		6,642,522
Poudres.		229,811
	Total.	29,762,354
Les produits de 1859 se sont élevés à.		35,264,137
Différence en moins en 1860.		5,501,783

Elle a presque entièrement pour cause la diminution des droits sur les sucres.

POSTES.

Recouvrements effectués sur les produits des postes, pendant l'année 1860.

Produit de la taxe des lettres journaux et imprimés.	1,730,784
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent.	39,379
Droit de 10 p. % sur les valeurs déclarées et de 2 p. % sur les valeurs cotées.	15,760
Recettes accidentelles.	2,082
	Total.
	1,788,005
Les produits de 1859 avaient été de.	1,721,595
Différence en plus en 1860.	66,480

PRODUITS ÉVENTUELS.

Développement des produits éventuels du service départemental qui ont été appliqués aux dépenses de l'exercice 1860.

Produits éventuels ordinaires.	}	Produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires	3,263
		Idem affectés aux dépenses facultatives	101
		Subventions communales et particulières pour travaux de routes	37,566
		Emprunts autorisés par des lois spéciales.	346,000
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication.		291,600	
Total.		<u>678,530</u>	

PRODUITS DIVERS.

Développement des recouvrements effectués sur les produits divers du budget pendant l'année 1860.

Taxe des biens de main-morte.	109,546	
Produits des mines	250,118	
Droits de la vérification des poids et mesures.	82,241	
Produit de la taxe des brevets d'invention.	38,865	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires.	10,892	
Produits destinés au service de l'instruction primaire.	582	
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.	47,824	
Recettes de divers établissements spéciaux.	17,083	
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838.	312,148	
Recettes par divers débits de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances.	821	
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.	210,109	
Produit des taxes de la télégraphie privée.	144,417	
Divers produits.	116,697	
Total.		<u>1,341,343</u>

CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1862.

Nous croyons utile d'indiquer ici le principal de chacune des quatre contributions par arrondissement :

Arrondissements.	CONTRIBUTIONS				TOTAL.
	Foncière.	personnelle et mobilière.	des portes et fenêtres.	des patentes.	
Dunkerque..	465044	111684	112944	184256	873928
Hazebrouck.....	415280	85446	84665	78593	664004
Lille.....	1310465	452298	593706	1180632	3537101
Cambrai.....	572773	135416	129532	221278	1058999
Avesnes.....	643838	120918	115723	218781	1099260
Douai.....	466420	102065	103950	156649	829984
Valenciennes....	628387	153077	142064	288066	1211594
TOTAUX.....	4502207	1160924	1282584	2328255	9273970

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une superficie totale de 567,864 hectares, il fournit à la culture une quantité de 475,557 hectares, dont 359,570 en terres labourables.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer :

Récoltes en grains faites en 1862 dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie en un an.	Nombre de fois que la semence est multipliée en 1862.	Produit par hectare en 1862.	Produit total de chaque espèce de grains en 1862.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1862.
Froment.....	188039	1,87	12,65	12,73	23,81	3286503	77 "
Méteil.....	11884	2,18	14,75	9,66	21,07	250423	73 "
Seigle.....	9516	1,88	13,54	11,89	22,37	212910	73 "
Orge.....	12825	2,37	18,16	17,46	41,39	530814	59 "
Epeautre.....	3678	2,86	15,92	15,92	45,55	167528	63 "
Sarrazin.....	54	1,78	15 "	15,64	27,85	1504	62 "
Avoine.....	45592	2,73	17,69	20,63	56,33	2568273	45 "
Légumes secs..	14935	2,42	10,23	8,01	19,39	289614	81 "
Autres menus grains	9998	2,53	14,30	7,19	18,19	181861	71 "
Totaux.....	246521					7489430	

Le développement par arrondissement du produit des espèces principales donne les résultats suivants :

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
FROMENT.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	17,328	20 65	357,873
id. Hazebrouck . . .	20,158	24 »	483,792
id. Lille	25,233	25 39	640,472
id. Cambrai	26,100	22 76	594,036
id. Avesnes	18,805	23 »	432,515
id. Douai	14,316	22 87	327,343
id. Valenciennes. .	16,099	27 71	450,472
Totaux . . .	138,039	23 81	3,286,503
MÉTEIL.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	24	20 89	4,429
id. Hazebrouck . . .	114	13 08	1,491
id. Lille	1,338	25 44	34,042
id. Cambrai	720	21 20	15,264
id. Avesnes	9,324	20 »	186,480
id. Douai	119	23 »	2,837
id. Valenciennes. .	245	24 »	5,880
Totaux . . .	11,884	21 07	250,423
SEIGLE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	667	18 24	12,167
id. Hazebrouck . . .	329	20 »	6,580
id. Lille	1,013	24 62	24,937
id. Cambrai	2,130	20 80	44,304
id. Avesnes	1,813	21 »	38,073
id. Douai	1,183	21 »	24,943
id. Valenciennes. .	2,380	26 »	61,906
Totaux . . .	9,516	22 37	212,910
ORGE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,118	40 73	86,278
id. Hazebrouck . . .	92	29 60	2,723
id. Lille	475	40 90	19,431
id. Cambrai	5,560	42 90	238,524
id. Avesnes	2,418	25 »	60,450
id. Douai	701	42 »	29,904
id. Valenciennes. .	1,461	64 »	93,504
Totaux . . .	12,825	41 39	530,814

	Nombre d'hectares ensemencés	Produit par hectare.	Produit total.
AVOINE.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	4,763	53 96	257,042
id. d'Hazebrouck . . .	3,168	53 20	169,538
id. Lille	7,683	57 70	443,310
id. Cambrai	7,910	54 83	433,705
id. d'Avesnes	11,366	51 "	579,665
id. Douai	5,723	60 "	346,482
id. Valenciennes. . .	4,979	70 "	348,530
Totaux . . .	45,592	56 33	2,568,273
LÉGUMES SECS.			
Arrondissement de Dunkerque. . .	2,424	15 51	47,549
id. d'Hazebrouck. . .	8,359	17 25	144,160
id. Lille	1,601	27 45	43,954
id. Cambrai	875	22 71	19,871
id. d'Avesnes	436	15 "	6,540
id. Douai	865	21 "	18,165
id. Valenciennes. . .	375	35 "	9,375
Totaux . . .	14,935	19 39	289,614

L'épeautre, espèce inférieure de peu de valeur, ne se cultive que dans l'arrondissement d'Avesnes. Le sarrazin ne se produit en quantité appréciable que dans l'arrondissement de Valenciennes. Quant aux menus grains, c'est dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes que se trouve le siège principal de leur culture.

Ces détails peuvent donner une idée de la diversité des cultures dans les différentes parties du département et du degré comparatif de la fécondité de leurs territoires.

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE d'hectolitres de grains annuellement nécessaire.				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourri- ture des habitants.	pour la nourri- ture des animaux domestiq.	pour les semences.	pour les distilleries brasseries et autres usages.	
Froment.....	3043560	10055	260552	7740	3321907
Méteil.....	465045	1615	7430	10	174106
Seigle.....	58582	145216	17558	99344	320700
Orge.....	122	30313	24917	792782	848134
Epeautre.....	27566	1247	10841	14034	53588
Sarrasin.....	"	7078	54	"	7132
Avoine.....	"	2073318	120167	64800	2258285
Légumes secs.....	128295	190372	34321	"	352988
Autres menus grains	5212	104085	23812	2713	135822
Totaux.....	3428382	2563299	499658	981423	7472762

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1862 ont donné un nombre d'hectolitres de 7,489,430
 Les consommations étant de 7,472,762

Il résulte un excédant de 16,668

Equivalent au 450° du montant des produits.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1862, un nombre de 17,805 hectares qui ont produit chacun en moyenne 165 hectolitres 33 litres, ce qui fait pour la totalité. 2,943,716 h.

La consommation de ce tubercule dans le département est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants . . 1,882,502
 Pour celle des animaux domestiques . 515,049

Pour les sémences	282,740	
Pour les distilleries, etc	11,321	2,691,612

Les produits de 1862 présentent conséquemment
un excédant de 252,104

La clémence de l'hiver de 1861-1862, et le retour hâtif du printemps, ont été exceptionnellement favorables à la végétation des céréales. Les campagnes de nos contrées présentaient, en effet, dès le mois d'avril et de mai, les plus belles apparences et promettaient les plus riches produits. Ces espérances n'ont pas été déçues. Des pluies et des orages survenues pendant l'été ont un peu nuï, il est vrai, à la floraison et à la maturation des grains, et ont même, pour un moment, inspiré quelques craintes, mais des jours meilleurs n'ont pas tardé à succéder à ces intempéries et la moisson a pu s'accomplir dans d'excellentes conditions. Comme on peut le voir par les tableaux qui précèdent, la récolte de 1862 a fourni, 7,489,430 hectolitres de grains et farineux, et dépasse celle de 1861, dont le rendement avait été de 6,117,479 hectolitres d'une quantité de 1,371,951 hectolitres. Le froment, le méteil et le seigle présentent seuls une différence en plus de 915,000; les avoines, de leur côté, donnent un excédant de 253,000 hectolitres.

La culture des pommes de terre a eu un succès plus remarquable encore. Du nombre de 1,676,257 hectolitres, auquel il s'était arrêté en 1861, le produit s'est élevé, en 1862, à 2,943,716, ce qui fait 1,267,459 hectolitres ou 76 p. % en plus.

À la différence des autres années, le département, dont les produits sont ordinairement inférieurs aux consommations, possède, cette fois, d'importants excédants disponibles.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants du département est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; épeautre, 8 litres; légumes secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. — Total par individu et par année : 4 hectolitres 25 litres.

DRAINAGE.

Les opérations de drainage continuent à se multiplier dans le département. La superficie des terres drainées qui était, à la fin de l'année 1860, de 13,529^h 06^a 69^c, s'élevait, au 31 décembre 1861, à 18,442^h 08^a 39^c, ce qui fait une différence en plus,

pour l'année 1861, de 4,912^a 01^a 71^e. La situation par arrondissement est indiquée dans le tableau suivant :

Arrondissements.	TERRAINS DRAINÉS				TOTAUX.	
	AVANT 1861.		EN 1861.		Nombre de propriétaires.	Surface.
	Nombre de propriétaires.	Surface.	Nombre de propriétaires.	Surface.		
Dunkerque.	704	5462 81 06	329	1451 55 94	1033	6614 37 »
Hazebrouck	364	1284 41 »	375	974 99 »	739	2259 40 »
Lille	180	1156 85 20	107	345 24 24	287	1502 09 44
Cambrai	118	524 82 43	73	226 » 52	191	750 82 95
Avesnes	694	4054 53 »	611	1475 86 »	1305	5530 39 »
Douai	177	482 80 »	83	178 » »	260	660 80 »
Valenciennes ..	432	862 84 »	108	260 36 »	540	1123 20 »
	2669	13529 06 69	1686	4912 01 70	4355	18441 08 39

Les terres drainées appartiennent à 4,355 propriétaires, ce qui fait un peu plus de 4 hectares pour chacun d'eux.

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues, le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours ; le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours ; le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours ; le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours. — *Bourbourg*, le 25 juin, trois jours ; le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours ; le mardi avant le dimanche gras ; le mardi avant la fête de l'Ascension ; franc marché le premier mardi de chaque mois. — *Dunkerque*, le 1^{er} janvier, quinze jours ; le dimanche le plus près du 24 juin, dix jours. — *Esquelbecq*, le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour. — *Gravelines*, le 15 août, neuf jours. — *Herzele*, le 15 août, un jour. — *Hondschoote*, le vendredi après la Pentecôte, un jour ; le deuxième dimanche de

juillet, cinq jours. — *Warhem*, le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants. — *Wormhoudt*, le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROÛCK.

Bailleul, le deuxième mercredi de mai ; le premier mercredi après le jour de la Fête-Dieu ; le 30 juin ; le 27 juillet et le 30 août. — *Caestre*, le premier dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour. — *Cassel*. les 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 9^e et 14^e jeudis de l'année, un jour ; le Jeudi-Saint, un jour ; le jeudi après la Trinité, huit jours ; le premier jeudi d'août, un jour ; le jeudi après le troisième dimanche de septembre, un jour ; le dernier jeudi d'octobre, un jour ; le dernier jeudi de novembre, un jour. — *Estaires*, le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; le premier jeudi d'octobre, deux jours ; 20 juin et 15 décembre pour les chevaux. — *La Gorgue*, le premier mardi de mai, deux jours ; le premier mercredi d'octobre, deux jours. — *Hazebrouck*, le premier lundi de février, un jour ; le lundi de la mi-carême, un jour ; le troisième lundi d'avril, un jour ; le premier lundi de mai, un jour ; le lundi après le 12 juin, un jour ; le premier lundi d'août, un jour ; le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; le premier lundi d'octobre, un jour ; le lundi de la Toussaint, un jour. — *Merville*, le deuxième mercredi de septembre, deux jours ; franc marché le deuxième mercredi de chaque mois. — *Morbecque*, le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; le troisième dimanche de septembre, un jour ; le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour. — *Steenvoorde*, le premier samedi de mai, un jour ; le premier samedi d'octobre, un jour ; le deuxième samedi de novembre, un jour. — *Steenwerck*, le troisième vendredi d'avril, un jour ; le 24 juin, quatre jours ; le 1^{er} juillet, un jour ; le 20 novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières, le deuxième lundi d'avril, un jour ; le deuxième lundi de juillet, un jour ; le deuxième lundi de septembre, un jour ; le premier lundi de novembre, un jour ; franc marché le premier lundi de chaque mois. — *La Bassée*, le 19 janvier, deux jours ; le 19 avril, deux jours ; le 19 juillet, deux jours ; le 19 octobre, deux jours ; franc marché le deuxième lundi de chaque mois. — *Comines*, le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour. — *Cysoing*, le mardi après l'Ascension, neuf jours ; franc marché le deuxième

jeudi de chaque mois, un jour. — *Haubourdin*, le 21 janvier, un jour; le 21 avril, un jour; le 21 juillet, un jour; le 21 octobre, un jour. — *Lannoy*, le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours. — *Lille*, le 26 août, quinze jours. — *Roubaix*, le lendemain du dimanche de Quasimodo jusqu'au samedi suivant inclusivement; le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours; franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours. — *Seclin*, le troisième lundi de mai, un jour; le troisième lundi de novembre, un jour; franc marché le troisième lundi de chaque mois, un jour. — *Templeuve*, le troisième mardi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre. — *Tourcoing*, le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le même jour, s'il tombe un dimanche, dix jours; franc marché le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour. — *Lille (Wazemmes)*, le deuxième lundi des mois de mars, avril, septembre, octobre et décembre.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai, le 1er mai, neuf jours; le 28 octobre, neuf jours; franc marché le 24 de chaque mois, un jour. — *Le Câteau*, le 22 septembre, neuf jours; franc marché le 22 de chaque mois, un jour. — *Catillon*, franc marché le 10 de chaque mois. — *Crèvecoeur*, le 25 juin, un jour. — *Gouzeaucourt*, le 8 de chaque mois, un jour. — *Solesmes*, franc marché le 4 de chaque mois. — *Walincourt*, le 12 avril, un jour; le 22 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Anor, le premier lundi des mois d'avril et d'octobre, un jour. — *Avesnes*, le mercredi après le dimanche de Quasimodo, un jour; le premier dimanche d'août, neuf jours; le premier septembre, un jour; franc marché le 8 de chaque mois. — *Bavai*, le 15 août, quatre jours; franc marché le 9 de chaque mois, un jour. — *Berlaimont*, le 17 de chaque mois, un jour. — *Cousolre*, le 18 de chaque mois, un jour. — *Etrœungt*, franc marché le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Felleries*, le premier mercredi de chaque mois. — *Fourmies*, le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Gommegnies*, le 15 de chacun des mois de mars, septembre et octobre. — *Landrecies*, le quatrième jeudi de carême, un jour; le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; le troisième mardi de chaque mois, un jour. — *Maroilles*, franc marché le premier lundi de chaque mois, un jour. — *Maubeuge*, le dimanche après la Saint-Barnabé, neuf jours; franc marché le 28 de chaque mois, un jour. — *Prisches*, le 3 février, un jour; le 12 mai, un jour; le 26 novembre, un jour. —

Le Quesnoy, le 25 octobre, huit jours; franc marché les 12 et 29 de chaque mois, un jour. — *Solre-le-Château*, le premier mars, un jour; le premier octobre, un jour; le premier mardi de chaque mois, un jour. — *Trélon*, le dernier lundi de chaque mois, un jour. — *Wignehies*, le dernier mardi de chaque mois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai, le 1er juin, cinq jours; le 1er octobre, quinze jours; franc marché le dernier mercredi de chaque mois, un jour. — *Marchiennes*, le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour. — *Orchies*, le lendemain de la Trinité, un jour; le dimanche après la Nativité, un jour; le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour; le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le lundi de la Pentecôte, dix jours. — *Bouchain*, franc marché le premier vendredi de chaque mois, un jour. — *Condé*, le premier octobre, neuf jours. — *Valenciennes*, le 15 septembre, huit jours; franc marché les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.



Armbouts-Cappel, dimanche et jours de fête. — *Bergues*, lundi et vendredi; le lundi pour les grains. — *Bollezeels*, mercredi. — *Bourbourg*, mardi et vendredi; mardi pour les grains. — *Broukerque*, dimanche. — *Cappellebrouck*, dimanche. — *Dunkerque*, mercredi et samedi; samedi pour les grains. — *Esquelbecq*, dimanche, mercredi et samedi. — *Ghyvelde*, jeudi. — *Gravelines*, mercredi et vendredi. — *Herzeels*, dimanche. — *Hondschoote*, mardi et vendredi. — *Les Moères*, dimanche et mercredi. — *Looberghe*, jeudi. — *Loon*, jeudi. — *Pitgam*, dimanche. — *Repoëde*, jeudi et dimanche. — *Volkerinchove*, jeudi. — *Warhem*, dimanche. — *Wormhoudt*, mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul, mardi pour les grains. — *Caestre*, dimanche pour les légumes. — *Cassel*, jeudi pour les grains. — *Estaires*, mercredi et

jeudi ; jeudi pour les grains. — *Hazebrouck*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Houtkerque*, mercredi. — *Merville*, tous les jours ; mercredi pour les grains. — *Steenvoorde*, samedi pour les grains. — *Steenwerck*, vendredi pour les menues denrées et grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Annœullin, mardi pour les fruits, légumes et comestibles. — *Armentières*, lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains. — *La Bassée*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Comines*, lundi et jeudi. — *Cysoing*, mardi et samedi. — *Fournes*, vendredi. — *Halluin*, samedi. — *Haubourdin*, mardi et samedi. — *Lannoy*, mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains. — *Lille*, mercredi et samedi ; mercredi pour les grains. — *Linselles*, vendredi. — *Pont-à-Marcq*, vendredi. — *Quesnoy-sur-Deûle*, jeudi. — *Roubaix*, mardi, jeudi, samedi et dimanche. — *Seclin*, samedi. — *Tourcoing*, lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains ; le mardi de chaque semaine pour la vente des bestiaux. — *Wattrelos*, dimanche et jeudi. — Lille (*Wazemmes*), mardi et vendredi. — *Willems*, vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Busigny, samedi. — *Cambrai*, tous les jours, mercredi et samedi pour les grains. — *Clary*, vendredi. — *Le Câteau*, mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains. — *Marets*, vendredi pour les légumes, beurre, fromage, œufs et autres comestibles. — *Masnieres*, vendredi. — *Solesmes*, samedi. — *Walincourt*, vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes, lundi, mercredi et vendredi. — *Bavai*, mardi et vendredi. — *Bertaimont*, mardi et samedi. — *Etrœungt*, jeudi. — *Fourmies*, mercredi et samedi. — *Jeumont*, jeudi. — *Hautmont*, mardi et vendredi. — *Landrécies*, lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains. — *Maroilles*, mardi et vendredi. — *Maubeuge*, tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains. — *Le Quesnoy*, mardi et vendredi. — *Sars-Poteries*, jeudi. — *Solre-le-Château*, mardi et vendredi. — *Trélon*, lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche, vendredi. — *Auberchicourt*, mardi. — *Douai*, tous les jours, mardi, jeudi et samedi pour les grains, mercredi pour les bestiaux. — *Fenain*, mardi. — *Marchiennes*, samedi. — *Orchies*, lundi et vendredi ; lundi pour les grains. — *Somain*, jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand, le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux, les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées. — *Bouchain*, mardi et vendredi; vendredi pour les grains. — *Condé*, mercredi et samedi. — *Denain*, mardi, jeudi et samedi. — *Lourches*, mercredi et vendredi. — *Marquette*, jeudi. — *Raismes*, jeudi pour les fruits, légumes, comestibles et menues denrées. — *Valenciennes*, mercredi et samedi pour les grains et fourrages; mardi pour les bestiaux et les chevaux.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la première quinzaine de novembre 1862.

GRAINS ET FARINEUX.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues.....l'hect.	23 06	»	13 99	12 44	9 37	19 53	17 »
Bourbourg.....	22 99	»	14 53	12 27	8 31	20 »	16 55
Dunkerque.....	»	»	»	»	»	»	»
Bailleul.....	22 43	»	»	»	10 »	»	»
Cassel.....	21 92	»	»	»	8 »	»	»
Estaires.....	24 »	»	»	»	»	21 75	»
Hazebrouck.....	22 90	»	»	»	»	»	»
Merville.....	24 42	»	»	»	»	20 37	»
Steenvoorde.....	22 77	»	»	»	»	»	»
Armentières.....	24 57	»	14 »	14 »	8 50	20 82	20 »
La Bassée.....	23 29	21 81	»	10 50	7 »	25 »	23 »
Cysoing.....	22 57	»	»	»	»	»	»
Lannoy.....	22 83	»	»	»	»	»	»
Lille.....	24 37	»	14 50	»	8 »	23 »	»
Roubaix.....	»	»	»	»	»	23 50	»
Tourcoing.....	25 »	»	»	»	»	»	»
Cambrai.....	21 74	»	13 05	10 49	7 11	»	»
Le Câteau.....	19 82	»	10 »	10 »	7 »	30 »	26 »
Solesmes.....	»	»	»	»	»	»	»
Avesnes.....	»	»	»	»	6 80	»	»
Le Quesnoy.....	»	»	»	»	»	»	»
Maubeuge.....	20 33	16 »	12 50	12 50	6 50	29 »	29 »
Douai.....	23 34	»	13 43	11 55	7 70	»	»
Orchies.....	22 40	»	14 50	»	7 »	»	»
Marchiennes.....	24 »	»	»	»	8 »	»	»
Somain.....	23 37	»	»	»	»	»	»
Saint-Amand.....	23 40	»	»	»	8 »	»	»
Valenciennes.....	22 50	»	13 21	10 36	»	23 »	24 »

COMESTIBLES DIVERS.

DESIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis- blanc.	Bis.		Beuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues.....	»	51	40	30	4 16	1 50	1 40	1 50	1 50	1 80
Bourbourg.....	45	» 54	» 47	» 32	3 51	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Dunkerque.....	29 33	» 44	» 36	» 32	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 80
Bailleul.....	»	» 47	» 37	» 27	»	1 60	1 60	1 60	1 60	1 60
Cassel.....	»	» 49	» 33	» 28	6	» 1 60	» 1 60	» 1 60	» 1 60	» 1 70
Estaires.....	»	» 37	» 32	» 21	4	» 1 50	» 1 50	» 1 50	» 1 50	» 1 60
Hazebrouck.....	»	» 46	» 37	» 28	»	» 1 60	» 1 60	» 1 60	» 1 60	» 1 80
Merville.....	»	» 38	» 30	» 26	»	» 1 50	» 1 50	» 1 50	» 1 50	» 1 70
Steenvoorde.....	»	» 49	» 33	» 28	»	» 1 80	» 1 80	» 1 80	» 1 80	» 1 90
Armentières.....	37	» 44	» 38	» 30	4 18	1 80	1 80	1 80	1 70	1 90
La Bassée.....	42	» 38	»	» 30	4 50	1 40	1 40	1 40	1 50	2
Cysoing.....	37	» 44	» 38	» 31	»	» 1 50	» 1 40	» 1 50	» 1 50	» 1 80
Lannoy.....	40 50	» 44	» 38	» 30	»	» 1 30	» 1 30	» 1 80	» 1 60	» 1 30
Lille.....	40 50	» 44	» 38	» 30	»	» 1 60	» 1 50	» 1 80	» 1 80	» 1 90
Roubaix.....	»	» 38	» 34	» 30	7 25	1 50	1 40	1 60	1 60	2
Tourcoing.....	»	» 38	» 34	» 30	5	» 1 60	» 1 60	» 1 80	» 1 80	» 1 40
Cambrai.....	»	» 38	»	» 34	»	» 1 35	» 1 30	» 1 45	» 1 50	» 1 55
Le Câteau.....	39 50	» 39	» 35	» 32	5	» 1 40	» 1 30	» 1 40	» 1 60	» 1 60
Solesmes.....	40	» 39	» 35	»	»	» 1 40	» 1 30	»	»	» 1 80
Avesnes.....	40	» 35	» 31	» 28	»	» 1 30	» 1 30	» 1 60	» 1 80	» 1 60
Le Quesnoy.....	»	» 36	»	» 32	»	» 1 40	» 1 30	» 1 60	» 1 70	» 1 50
Maubeuge.....	40	» 34	» 31	»	»	» 1 20	» 1 20	» 1 40	» 1 40	» 1 60
Douai.....	40 50	» 39	» 35	» 31	»	» 1 40	» 1 20	» 1 40	» 1 40	» 2
Marchiennes.....	»	» 39	» 35	» 31	»	» 1 30	» 1 10	» 1 40	» 1 40	» 2
Orchies.....	»	» 38	» 34	» 30	»	» 1 30	» 1 30	» 1 40	» 1 40	» 1 80
Somain.....	40	» 39	» 35	» 31	»	» 1 40	» 1 20	» 1 60	» 1 60	» 1 80
Bouchain.....	40	» 35	» 34	»	»	» 1 30	» 1 30	» 1 50	» 1 50	» 1 60
Saint-Amand.....	»	» 38	»	» 30	5 16	1 30	1 20	1 50	1 50	1 70
Valenciennes....	40 50	» 38	»	» 30	»	» 1 50	» 1 30	» 1 60	» 1 60	» 1 80

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DESTINATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal mé- trique.)		Combustibles.			
	Foin.	Paille.	Bois. (Le stère.)		Charbon (l'hectolitre.)	
			Cbène.	Hêtre et Charme	de bois.	fossile.
Bergues	4 93	3 20	10 »	9 »	4 »	4 50
Bourbourg	6 75	3 »	9 50	9 50	3 »	3 25
Dunkerque	7 31	3 73	»	11 »	3 75	2 68
Bailleul	5 »	4 »	10 »	9 »	1 75	2 50
Cassel	8 »	4 50	9 »	10 »	4 50	2 85
Estaires	6 »	2 60	»	»	2 50	2 »
Hazebrouck	8 »	3 »	9 »	12 »	2 75	1 85
Merville	7 50	3 20	12 »	13 »	1 90	1 90
Armentières	5 95	3 25	17 50	19 »	3 »	2 20
La Bassée	12 »	9 »	»	»	2 10	1 40
Cysoing	5 75	4 50	»	13 »	5 »	2 20
Lille	8 33	5 25	»	»	»	1 90
Roubaix	»	»	»	»	4 »	2 »
Tourcoing	4 »	6 »	9 »	7 »	3 25	2 50
Cambrai	7 95	4 50	16 »	14 »	3 »	1 65
Le Câteau	6 66	3 66	7 »	12 »	2 »	2 »
Solesmes	6 30	3 25	»	»	»	2 25
Avesnes	5 10	4 75	5 »	7 50	2 »	3 »
Le Quesnoy	7 35	6 »	6 20	7 »	2 20	2 10
Maubeuge	5 75	4 75	8 »	10 »	2 40	1 65
Douai	8 80	4 95	15 »	18 »	2 45	1 90
Marchiennes	10 »	5 »	8 »	»	1 60	»
Orchies	8 »	4 »	»	»	»	2 »
Somain	»	»	»	»	»	1 80
Bouchain	8 55	4 10	»	»	»	»
Saint-Amand	6 33	3 93	8 »	7 60	3 50	1 50
Valenciennes	7 30	4 60	9 »	10 »	2 50	1 50

*Prix du froment sur les quatre marchés principaux du département,
pendant toute l'année 1862.*

DÉSIGNATION des ÉPOQUES.	MARCHÉS DE				Quantités vendues sur tous les marchés du départem. 1
	Bergues.	Lille.	Donai.	Cambrai.	
Janvier. 1 ^{re} quinz.	27 75	28 55	26 88	25 04	24,769
— 2 ^e "...	27 76	28 67	27 02	24 76	25,749
Février. 1 ^{re} "...	27 75	28 37	26 41	24 46	23,172
— 2 ^e "...	26 78	27 09	26 15	23 73	22,841
Mars. 1 ^{re} "...	25 24	27 53	25 60	24 "	23,081
— 2 ^e "...	25 23	26 82	24 37	23 71	24,685
Avril. 1 ^{re} "...	24 92	25 02	23 55	22 90	22,058
— 2 ^e "...	26 33	26 95	26 66	23 73	20,541
Mai. 1 ^{re} "...	25 60	26 09	24 34	23 02	25,437
— 2 ^e "...	24 44	25 18	23 44	22 44	25,316
Juin. 1 ^{re} "...	24 03	24 57	23 48	21 70	19,712
— 2 ^e "...	25 45	25 90	23 77	22 23	25,642
Juillet. 1 ^{re} "...	26 23	26 23	24 59	22 23	20,974
— 2 ^e "...	26 29	27 69	25 01	23 41	23,932
Août. 1 ^{re} "...	24 89	25 88	23 92	23 22	14,143
— 2 ^e "...	26 32	26 05	24 57	22 51	24,277
Septembr. 1 ^{re} "...	24 42	24 66	23 07	21 38	28,178
— 2 ^e "...	24 35	24 22	22 71	21 31	25,950
Octobre. 1 ^{re} "...	23 72	24 "	22 95	21 20	41,802
— 2 ^e "...	21 87	23 75	22 85	21 70	42,491
Novembre 1 ^{re} "...	23 06	24 37	23 34	21 74	25,857
— 2 ^e "...	22 80	24 16	22 28	21 13	33,234
Décembre 1 ^{re} "...	21 18	22 45	21 56	20 31	41,874
— 2 ^e "...	20 80	22 08	20 79	19 64	38,419
					649,074

INDUSTRIE.

ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INCOMMODES OU INSALUBRES

AUTORISÉS PENDANT L'ANNÉE 1862.

19 Établissements de 1^{re} classe.

Amidonnerie, 2 ; — citernes aux engrais, 1 ; — distillation de résines et de graisses, 1 ; — distillation du charbon, 1 ; — distilleries de goudron, 2 ; — équarrissage (ateliers d'), 6 ; — gobleterie de verre, 1 ; — fonderies de suif en branches, 2 ; — porcherie, 1 ; — potasse (fab. de), 1 ; — routoir, 1 ; — verrerie, 1.

1,000 Établissements de 2^e classe.

Battes mécaniques, 2 ; — blanchisserie de fils, 1 ; — briqueteries permanentes, 20 ; — chandelles (fab. de), 1 ; chaudières et appareils à vapeur, 678 ; — colle gélatine (fab. de), 1 ; — corroieries, 4 ; — distilleries de jus de betteraves, 9 ; — distilleries de grains, 4 ; — distillerie de mélasse, 1 ; — épuration d'huile, 1 ; — fonderies de cuivre, 2 ; — fonderie de fer, 1 ; — fonderie de plomb, 1 ; — fonderie de suif au bain-marie, 1 ; — fourneau à la Wilkinson, 1 ; — fours à chaux, 17 ; — gazomètres, 17 ; — glaces (fab. de), 1 ; — liqueurs (fab. de), 1 ; — machines à vapeur, 186 ; — machines locomobiles, 6 ; — mégisserie, 1 ; — — meûnerie, 1 ; — moulin à farine, 1 ; — noir animal (fab. de), 1 ; — noir animal (révivification du), 1 ; — oignons brûlés (fab. de), 1 ; — os et chiffons (dépôts d'), 6 ; — papiers (fab. de), 1 ; — poteries (fab. de), 4 ; — produits céramiques (fab. de), 1 ; — tuyaux de drainage (fab. de), 1 ; — salaison de poissons (ateliers de), 4 ; — sucre (fab. de), 5 ; — tanneries, 11 ; — teillage de lin, 3 ; — teintureries, 5 ; — vinaigre (fab. de), 1.

256 Établissements de 3^e classe.

Brasseries, 17 ; — briqueteries temporaires, 204 ; — buanderie, 1 ; — chicorée (fab. de), 11 ; — fours à chaux temporaires, 2 ; — lavage de laines, 1 ; — moulin à huile, 1 ; — moulin à vent, 1 ; — raffineries de fil, 2 ; — savonneries, 5 ; — teintureries, 2 ; — tueries, 9 ; — vacheries, 3.

Production des distilleries, des sucreries et des brasseries établies dans le département :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS.			QUANTITÉS FABRIQUÉES.		
	Distil- leries.	Sucre- ries.	Bras- series.	Alcool.	Sucre.	Bière.
				(1)	(1)	(2)
				h.	k.	h.
Dunkerque	6	3	88	17,000	681,054	162,222
Hazebrouck	"	"	85	"	"	108,288
Lille	26	25	95	124,728	11,042,501	655,973
Cambrai	8	16	156	10806	8,597,525	451,315
Avesnes	13	7	150	4503	2,722,359	467,078
Douai	9	35	79	27,416	18,520,299	214,534
Valenciennes	23	56	146	56,761	23,403,597	417,744
	85	136	799	241,234	64,967,335	2,477,654

Travail des enfants dans les manufactures.

Dans sa tournée de 1861-1862, M. l'Inspecteur spécial s'est rendu dans 138 communes, et y a visité 633 établissements industriels occupant 10,946 ouvriers âgés de moins de 16 ans. Ces chiffres se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Nombre des communes.	Nombre des établissements.	Nombre des enfants employés dans ces établissem.			NOMBRE des procès-verbaux de contra-vention.
			Garçons.	Filles.	Total.	
Dunkerque	10	15	174	272	446	"
Hazebrouck	8	12	42	770	812	"
Lille	49	451	4129	3376	7505	3
Cambrai	22	20	236	242	478	"
Avesnes	22	49	661	232	893	"
Douai	12	33	162	72	234	5
Valenciennes	25	53	502	76	578	1
Totaux	148	633	5906	5040	10946	9

Cette diminution sur les chiffres de l'année précédente s'applique surtout aux enfants âgés de moins de 12 ans, dont les industriels ne se chargent que lorsqu'il y a insuffisance de bras, en raison de l'obligation de ne les employer que huit heures par jour, divisés par des repos.

(1) Campagne industrielle de 1861-62. — Campagne de 1861.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES**DE 1862.**

RÉCOMPENSES OBTENUES PAR LES EXPOSANTS DU DÉPARTEMENT.

Le département du Nord a été dignement représenté à l'Exposition universelle de Londres de 1862, soit que l'on considère le nombre des exposants de nos contrées qui ont envoyé leurs produits à ce grand concours industriel, agricole et artistique des nations, soit qu'on envisage la supériorité des objets qu'ils ont exposés et les récompenses qu'ils ont obtenues.

Nous aurions vivement désiré pouvoir insérer dans ce recueil les noms de tous les lauréats, car nous savons qu'ils sont nombreux, mais le *Moniteur* n'ayant pas encore publié la liste des médailles et des mentions honorables, nous devons nous borner à mentionner ci-après les décorations qui ont été décernées, par l'Empereur en personne, le 25 janvier dernier. Elles concernent :

Pour la croix d'officier :

M. Dickson, fabricant de toiles à Dunkerque. — Services rendus à la marine par l'amélioration de la fabrication des toiles à voiles ; chevalier depuis 9 ans

M. Seydoux (Auguste), fabricant de tissus au Câteau. — Excellence dans l'industrie de la filature et du tissage de la laine ; chevalier depuis 9 ans.

Pour la croix de chevalier :

M. Casse fils, fabricant de toiles de lin à Lille. — Supériorité dans la fabrication des tissus de lin damassés.

M. Cordonnier (Louis), fabricant à Roubaix. — Supériorité dans la fabrication des tissus de laine mélangée.

M. Fiévet (Constant), agriculteur à Masny. — Progrès dans la culture de la betterave et du lin.

M. Lagache (Julien), fabricant à Roubaix. — Supériorité dans la fabrication des tissus de laine pour gilets.

M. Motte-Bossut, filateur à Roubaix. — Supériorité dans la filature des cotons fins et mi-fins.

M. Patoux (Adolphe), fabricant de verre à Aniche. — Supériorité dans la fabrication du verre à vitre.

Le département du Nord a été l'un des plus favorisés dans la distribution de ces distinctions. Il vient, en effet, suivant le nombre des récompenses obtenues, immédiatement après Paris et le département de la Seine. On est heureux de constater ce fait qui prouve le rang élevé que l'industrie de nos riches contrées a su conquérir et conserver et l'appréciation marquée que le gouvernement veut bien en faire et dont il vient de donner une nouvelle preuve.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

incipales marchandises importées et exportées, en 1861, par les bureaux de douanes du département.

NOM DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	
IMPORTATIONS.				
en barres	kil. 128,946	8,573	4,053	141,572
les à coudre	id. 2,205	432	17	2,654
s	litre. 45,308	41,926	10,938	97,572
ation sur tulle	valeur. " 292	79,156	2,997	22,153
des	kil. " 292	"	"	392
t brut	id. " 690	"	335	335
et vaches	têtes. 690	14,222	7,923	22,835
salé	kil. 11,895	587,645	798	600,338
otique } de teinture	id. 530,811	4,001	54	515,472
} d'acaj. en billes	id. 75,467	"	"	75,467
}	id. 92,357	14,215	2	106,574
}	id. 3,175,848	553,890	159,210	3,888,908
de cachemire	pièce. " 1,081,825	" 25,262	" 114,321	1,221,408
re teillé	kil. 35	594	394	1,020
aux de paille	pièce. 130	700	2,984	3,854
on de bois	m. cube. 411	1,134	4,033	5,578
ix	têtes. 31	54	255	340
s	kil. 8,070	842	45	8,927
rute	id. 561	"	"	561
uille	id. 420	3,693	3,079,021	3,083,136
en laine	quint. 838,365	156,221	71	994,657
}	id. 57,040	11,853	1,949	70,842
les	valeur. 329,494	2,820,103	17,746	3,167,343
brut	kil. 49,815	26,515	85,783	112,113
nes ouvrées pour la ba-				
} (pierres)	valeur. 588	313,897	89,122	433,607
} ré en barres	kil. 81,370	25,863	646,780	754,013
lin	id. 205,615	1,357,693	1,080	1,565,188
coton	id. 29,089	304,300	6,024	339,413
médicinales	id. 302	3,701	20,951	24,954
}	id. 15,851,045	93,457	9,405,360	25,409,812
} es exotiques pures	id. 248	158	"	406
} oléagineuses	id. 19,726,989	6,582,397	154,872	26,464,258
as de bœufs, moutons et				
s	id. 902,926	136,836	35,540	1,075,302
}	quint. 38,311	1,301,251	875	1,339,967
on	id. 153,224	244,484	791	398,499
}	quint. 218,799	730,234	27,415,244	28,394,297
d'Olive	kil. 207,044	48,200	255	255,496

NATURE DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles { de palme de coco, etc. kil.	218,049	3,717	"	221,766
id. de graines grasses . . . id.	3,503,272	18,252	11,705	3,539,229
Indigo. id.	33,211	7,867	13	41,091
Laines. id.	7,565,561	3,399,175	881,904	11,846,640
Liu teillé et étoupes. id.	9,375,833	10,231,237	190,115	2,997,185
Machines et mécaniques. . . . id.	1,367,709	2,036,076	710,223	4,112,008
Manganèse id.	6,052,233	86,704	358,830	6,497,777
Marbres en bloc et en tranches id.	149,227	20,682	3,332,553	3,502,465
Mercerie. id.	288	11,207	2,888	11,383
Moutons et agneaux. têtes.	2,288	24,032	78,332	104,652
Nacre de perle kil.	29,842	219	"	30,091
Nitrate { de potasse. id.	65,061	"	"	65,061
id. de soude. id.	"	"	"	"
Peaux brutes grandes fraîches. id.	172,613	326,404	703,380	1,202,399
Porcs et cochons de lait. . . . têtes.	1,354	15,883	25,056	42,293
Plomb brut. kil.	3,806,261	623,786	863,352	5,293,399
Poissons de mer { morues. id.	8,179,305	"	"	8,179,305
{ harengs. id.	63,413	"	"	63,413
{ autres. id.	30,069	86,553	1,043	67,665
Poivre. id.	90,515	"	1	90,516
Potasse. id.	686,963	12,077	443	699,483
Racines de chicorée. id.	201,279	3,736,299	865,925	4,803,503
Riz en grains id.	773,420	591,614	95,972	1,461,006
Rubans de soie ou de laine. . id.	"	37	120	157
Sel brut et raffiné. id.	2,479	"	"	2,479
Soie écrue et bourre id.	153,759	6,900	224	160,883
Sucres coloniaux et étrangers id.	846,396	182,448	60,102	1,089,246
Thé id.	3,220	12	25	3,257
Toiles de lin { blanches. id.	58,502	55,010	702	114,214
{ teintes. id.	"	41	99	140
Veaux. têtes.	322	10,213	2,640	13,205
Viandes fraîches. kil.	8,614	219,637	17,268	245,619
Viandes salées. id.	16,334	102,608	7,271	126,213
Vins. hectol	1,991	611	322	2,924
Zinc de première fusion. . . . kil.	767,012	"	16,846,960	17,613,972

EXPORTATIONS.

Alcool pur. litre.	77,866	7,800	69,532	155,198
Ardoises pour toitures. pièce.	"	62,000	575,000	637,000
Batistes et linons. kil.	54	"	13,222	13,276
Beurre. id.	48,317	3,841	568,421	620,579
Bois de fusil. valeur.	"	"	47,954	47,954
Boissellerie. kil.	25,458	300	199,491	225,249
Chapeaux, feutre ou paille. . . valeur.	17,677	7,218	14,892	39,787
Charbons-cardières. id.	"	1,200	183,508	184,708
Chevaux et mulets. têtes.	379	249	260	888
Déchets de laine. kil.	168,356	618,400	448,969	1,235,725
Eaux-de vie. litre.	88	40,546	101,335	141,974
Graines à ensemercer. kil.	505,214	100,753	238,777	844,744
Graines oléagineuses. id.	271,523	1,011,413	135,560	1,418,501
Houilles. quint.	13,442	17,078	494,786	525,307

NATURE DES MARCHANDISES.	DIRECTION DE DOUANES			TOTAL.
	de Dunkerque.	de Lille.	de Valenciennes	
Huiles de graines kil.	450,659	376,745	184,239	711,643
Légumes secs et leurs farines. id.	412,340	122,418	25,697	560,455
Lin et chanvre id.	734,532	2,168,907	35,968	2,939,407
Livres, gravures et lithographies id.	36,443	31,700	29,687	97,830
Machines mécaniques valeur.	129,070	187,298	170,178	486,546
Marne. kil.	22,577,200	15,364,800	15,600	37,957,600
Mercerie, bimbeloterie id.	130,041	56,522	35,580	222,143
Meubles. valeur.	81,454	42,819	66,981	191,244
Modes. id.	20,255	65,718	6,991	92,964
Moutons. têtes.	154	259	916	1,329
Papiers peints. kil.	112,532	3,400	31,652	147,584
Pendules. id.	3,770	200	84	4,054
Perches nombre	"	200	1,210,929	1,211,129
Poisson de mer, morue kil.	25,523	"	14	25,537
Pommes de terre. id.	2,991,477	6,255,920	9,557,829	18,805,226
Porcelaine id.	44,422	43,600	10,751	106,773
Porcs et cochons de lait. têtes.	788	1,033	1,040	2,861
Peaux tannées, gants, etc. kil.	12,217	14,700	24,912	51,829
Soie écrue et bourre id.	3,307	10,500	11,506	25,313
Sel marin id.	554,800	"	510	555,310
Tissus de coton blancs ou teints id.	10,519	7,009	27,144	44,672
Tissus de lin { dentelles . . . valeur.	77,049	72,300	2,960	6,599
			{ toiles . . . kil.	2,250
Tissus de soie { autres que	1,094	17,415	3,191	21,700
			{ dentelles . . . id.	5,486
Tissus de laine, draps, méris- nos, etc. id.	4,363	41,719	111,198	157,282
Tourteaux de graines oléagin. id.	5,478,564	10,362,244	492,004	16,332,812
Verres et cristaux id.	1,091,609	81,321	814,446	2,037,376
Vins ordinaires. litre.	523,033	1,915,845	2,009,429	4,448,307

BREVETS D'INVENTION.

Les brevets d'invention ci-après désignés ont été proclamés dans le cours de l'année 1861.

1° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dujardin, docteur en médecine, à Lille, pour un télégraphe-imprimeur.

2° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Baatard frères (Simon et Frédéric), maîtres de carrières, élisant domicile chez le sieur Lepez, marchand de pierres, rue de la Barre, à Lille, pour un appareil tailleur de pierres, destiné au travail en général des pierres dures et tendres.

3° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Degouy (Alphonse), carrossier, rue Sainte-Catherine, à Lille, pour une roue de voiture à bandage trapézoïdal rainé.

4° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Caruel-Dupont, à Crespin, pour une machine soufflante.

5° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lezair, négociant, rue des Tours, 20, à Lille, pour un moyen de fabrication de bandes de cuir.

6° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nasmith (James), rue Royale, 2, à Lille, pour des perfectionnements dans les méthodes de produire une force motrice.

7° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 30 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Grimonprez fils (Eugène), fabricant à Roubaix, pour un procédé de tissage, duite à duite.

8° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 27 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Hallez (Victor), mécanicien, rue de la Caserne Saint-André, à Lille, pour un ressort propre à arrêter instantanément les machines à vapeur.

9° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

par le sieur Busk (Robert), mécanicien, rue Négrier, 4, à Lille, pour des moyens de construire et applications des peignes ou gills pour peigner, carder et laminer les matières filamenteuses.

10° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 5 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leroy (Jules), papetier, rue de la Grande-Chaussée, pour une machine à tracer le carton et couper les coins.

11° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vincent-Heimekens, fabricant de colle de poisson, rue de la Piquerie, 7, à Lille, pour un système de préparation, de concentration, d'épuration et de conservation de la colle de poisson brute de Russie en pâte.

12° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Morel (Augustin), peigneur de laine, à Roubaix, pour un appareil dit *chargeur mécanique de matières filamenteuses*.

13° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Villain (Emile) et Taza, constructeurs-mécaniciens [à Anzin, pour la création et l'application de deux fers E, destinés à la construction des cages d'extraction de charbon, chariots-porteurs, ponts mobiles, ponts de recette et pour les mines, pour ponts en général, charpentes en fer, etc.

14° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Boissau (François), directeur de charbonnage, élisant domicile chez le sieur Charles Lefebvre, rue des Anges, à Valenciennes, pour un appareil à extraire le charbon à toute profondeur, sans corde.

15° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guibal (Théophile), professeur à l'école des mines de Mons, représenté par le sieur Cabany, directeur des travaux des mines d'Anzin, pour un système de bobines élastiques destinées à l'extraction des mines.

16° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Hainaut frères, mécaniciens à Iwuy, pour un système de manège.

17° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dewever-Dassonville, chaudronnier à Tourcoing, pour un système de solivage.

18° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été dé-

posée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 3 février 1860, par le sieur Bacqueville, mécanicien, quai de la Haute-Deûle, 23, à Lille, pour un robinet Boistard.

19° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 27 janvier 1860, par le sieur Bonchill (Aaron), mécanicien à Trith-St.-Léger, pour un système d'appareils propres à extraire le jus des betteraves et de toutes autres racines de fruits.

20° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1^{er} février 1860, par le sieur Heyndrick-Percy (Joseph-Charles), brasseur, représenté par le sieur Lemaire, rue de la Clef, 22, à Lille, pour un procédé de traitement des matières crues dans la fabrication des bières.

21° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 27 janvier 1860, par le sieur Houget (Jean-Pierre), constructeur, représenté par le sieur Grebel, à Denain, pour un système de crémaillère de tension à tiges.

22° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 2 février 1860, par les sieurs Morel (Hippolyte) et Leleu (Benjamin), distillateurs et brasseurs, à Petite-Synthe, pour un moyen de faire avec les betteraves, un vin dit *vin de Solferino*.

23° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 9 février 1860, par le sieur Vopel (Antoine), à Maubeuge, pour des grilles économiques pour foyers de chaudière à vapeur et autres.

24° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 6 février 1860, par les sieurs Chavatte (Emile) et Lemaire (Edmond), à Anzin, pour une modification aux coins des chemins de fer.

25° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 février 1860, par le sieur Gosselin, entrepreneur, rue St.-Jacques, 51, à Valenciennes, pour une touraille pour brasserie.

26° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 16 février 1860, par le sieur Daubresse (Emile), ingénieur des mines, élisant domicile chez le sieur Ovigneur, avocat, rue Comtesse, 2, à Lille, pour un ventilateur à l'usage des mines.

27° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 17 février 1860, par le sieur Vauvillé (Ernest), cultivateur, élisant domicile chez le sieur Gontard, entrepreneur, rue du Court-Debout, 7, à Lille,

pour suppression des sacs pour l'extraction du jus de betteraves.

28° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 20 février 1860, par le sieur Blocquel, serrurier, à Armentières, pour templett à tisser.

29° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 22 février 1860, par le sieur Nicaise (Benoît), industriel, élisant domicile hôtel du Commerce, à Lille, pour des appareils dits *traverses Nicaise*, propres à prévenir les accidents et déraillement sur les chemins de fer.

30° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 février 1860, par le sieur Helson (Michel), employé à Hautmont pour la fabrication des fers laminés à jour ou évidés.

31° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposé au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 28 février 1860, par le sieur Marmet (Désiré), mécanicien à Tourcoing, pour un piston de machine à vapeur.

32° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 29 février 1860, par le sieur Levent (Sylvère) et Cie., propriétaires de clouteries et platineries à Bavai, pour une machine à tarauder perfectionnée.

33° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1^{er} mars 1860, par le sieur Locqueneux (Michel), rentier, rue Comtesse, 6, à Valenciennes, pour un système distributeur de pression méthodique.

34° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 14 mars 1860, par les sieurs Cartier (frères), marchands de fer à Raismes, pour fabrication du fer à cheval.

35° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 mars 1860, par le sieur Delafosse (Victor), brasseur, rue du Beau-Bouquet, 14, à Lille, pour une amélioration dans la fabrication de la bière.

36° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 12 mars 1860, par le sieur Demande (Louis), ferblantier à Loos, pour un vase dit *burette*.

37° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 10 mars 1860, par le sieur Grimonprez-Delattre, fabricant à Roubaix, pour un genre de brochés sur tissus.

38° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heindryckx, élisant domicile hôtel l'Avocat, à Lille, pour un système de tuyaux de pipes, dits *tuyaux réfrigérateurs*.

39° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 16 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Galopin et Warin, chaudronniers, représentés par le sieur Grebel, maître de fonderies à Denain, pour un bac-refroidissoir pour brasseries.

40° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 17 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Simon (Alexandre), ferblantier à Denain, pour une *burette-lanterne à bascule*.

41° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Dandrieux (Etienne), bandagiste, rue Famars, 34, à Valenciennes, pour un genre de bandage.

42° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 22 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Hainaut frères, mécaniciens à Iwuy, pour un mécanisme de cloche.

43° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 28 février 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Cachera (Lefebvre), arquebuser à Cambrai, pour un crochet à levier tournant, tout en cuivre, pour retirer les cartouches des fusils Lefauchaux, sans griffer ni entailler les canons.

44° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Prus (Henri), contre-maître à Roubaix, pour un système de battants-brocheurs à plus de deux navettes.

45° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mertens (Balthazar), fabricant d'allumettes chimiques, faubourg de Fives, route de Tournai, 128, à Lille, pour une pâte destinée à enduire les allumettes phosphoriques.

46° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pass (Jean-Gerhard), fabricant de vinaigre, rue de Soubise, 49, à Dunkerque, pour une machine dite *pompe sur la roue*.

47° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Carillier fils, Arnold et Cie, constructeurs-mécaniciens rue Princesse, 10, à Lille, pour un système de battant-brocheur, applicable à la fabrication des tissus en général.

48° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 19 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur De Bailliencourt (Rodolphe), fabricant de sucre à Herrin, pour une colonne à distiller, applicable à l'épuisement des jus alcooliques mourrant par ébullition.

49° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1861, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Boucqueau (Ernest), maître de forges, chez le sieur Brassard, rue de Ban-de-Wedde, à Lille, pour un système de poutrelles.

50° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1860, par le sieur Delcroix (Hyacinthe), commis-négociant à Sainte-Olle-lez-Cambrai, pour un système à granuler la chicorée.

51° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 20 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Thieffry (Pierre-François), fabricant, rue du Molinel, 18, à Lille, pour un sac à pulpe.

52° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Gruson (Charles), serrurier, rue Sainte-Catherine, 75, à Lille, pour fermeture de coffres-forts.

53° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 28 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Helson (Michel), employé à Hautmont, pour un système de fabrication de plaques de garde de chemins de fer.

54° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 4 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lermuziaux (Laurent), tourneur en cuivre à Anzin, pour une lampe de sûreté à l'usage des mines.

55° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pannequin (Auguste), à Frevin Capel, élisant domicile chez le sieur Boudville, place de la mairie, 15 bis, à Lille, pour un système d'instrument à chute.

56° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 9 mai 1861, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Many (Benoît), menuisier à Berlaimont, pour une machine à battre les grains.

57° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 18 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Debruyne, marchand de bestiaux, à Roubaix, pour cordes de boyaux pour filatures.

58° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 21 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord,

par le sieur Baerd, menuisier, rue de l'Empereur, 9, à Roubaix, pour une machine à fabriquer les rots ou peignes à tisser.

59° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 24 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Fontaine (Auguste), industriel, élisant domicile chez le sieur Leclerc, rue de la Clef, 1, à Lille, pour un procédé pour la fabrication de briquettes de charbons et du charbon de bois.

60° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 23 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Gobe (Olivier) et (Victor) et Devillez (Jean-Baptiste), verriers à Aniche, pour fours de verreries, à fusion et à refroidir.

61° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Joires (Paschal-Joseph), mécanicien, chemin de Lommelet, à Roubaix, pour robinet de chaudières à vapeur.

62° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 1er juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Kermabon, directeur du télégraphe, à Valenciennes, pour un appareil propre à l'extraction du jus de betterave.

63° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 2 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leman (Ghislain), cordonnier, élisant domicile chez le sieur Delvainquière, rue du Bleu-Mouton, à Lille, pour un genre de talons de chaussures et machine indispensable à leur fabrication.

64° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 6 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Harding-Gocke (Thomas-Richard), fabricant de peignes, représenté par le sieur Harding, même profession, à Lille, pour perfectionnements apportés aux peignes et aux cardes à peigner et à carder ces substances filamenteuses.

65° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Bois frères, (Louis-Josué et Léon), ferblantiers, rue Voltairc, à Lille, pour lampe destinée à servir d'éclairage dans les mines de charbon.

66° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bourriez (Jean-Baptiste), directeur d'usine, représenté par le sieur Denimal, à Lille, pour fabrication de briquettes et de poussières de coke, ainsi que pour la compression de la betterave ou tous autres produits et matières susceptibles d'être soumis à un travail d'agglomération ou de compression.

67° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 15 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Courtin et Sajot, fabricants de clous, à Raismes, pour des échelles en fer.

68° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Dupont (Antoine), cultivateur, et Ribeaucourt (Constant), forgeron à Thiant, pour un rateau-rasette.

69° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 12 juin 1860, par les sieurs Herbin, T. et Hillebrand, négociants, rue de la Grande-Chaussée, à Lille, pour une machine à coudre.

70° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 13 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Michaux et Cie., constructeurs à Anzin, pour un genre de lampe de sûreté pour les mines.

71° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée le 14 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Petit (Félix), représenté par le sieur Paquet, avocat, rue Négrier, à Lille, pour un système de distillation des mélasses.

72° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 juin 1860, par le sieur Cordonnier-Jacquart, constructeur à Orchies, pour l'application de la fonte émaillée à la fabrication de tous les produits chimiques.

73° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 juin 1860, par le sieur Ghesquières et Viana, tourneurs en cuivre, rue Notre-Dame, à Lille, pour un robinet graisseur.

74° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 juin 1860, par le sieur Kints, serrurier-poëlier à Roubaix, pour un battant brocheur.

75° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 21 juillet 1860, par le sieur Waldemaer-Dejean, mécanicien à Lille, pour un système de robinet.

76° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 9 juin 1860, par le sieur Delaunay (Alexandre), directeur de serrurerie à Aubry, près Douai, pour l'emploi de la fumée des générateurs et des vapeurs perdues dans les sucreries et autres usines.

77° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 27 juin 1860, par le sieur Delgorge-Bombled, fondeur en métaux, représenté par le sieur Duriez, à Lille, pour un système de vis fixe appliqué aux presses et étaux.

78° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 juin 1860,

par les sieurs Motte et Liégeois, directeurs de fabrique de sucre, représentés par le sieur Lezaire, négociant à Lille, pour un procédé de neutralisation et d'épuration des jus et sirops de sucre par l'emploi de l'acide sulfurique.

79° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 2 juillet 1860, par le sieur Mirland, pharmacien, élisant domicile chez le sieur Philippe, à Lille, pour fabrication de la pâte de pommes.

80° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 2 juillet 1860, par le sieur Cousin, industriel, élisant domicile chez le sieur Paquet, aubergiste à Crespin, pour un appareil destiné aux brasseries.

81° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 5 juillet 1860, par le sieur Petit, représenté par le sieur Paquet, avocat, à Lille, pour l'emploi du sulfure de barium au durcissement des pierres et autres matériaux de construction.

82° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 9 juillet 1860, par le sieur Morel, peigneur de laines à Roubaix, pour un appareil dit régulateur de pression des corps élastiques.

83° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 11 juillet 1860, par le sieur Havez, mécanicien, rue de Dunkerque, à Lille, pour un système de machines motrices.

84° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 18 juillet 1860, par le sieur Flamant, fondeur en cuivre à Valenciennes, pour un robinet avec ou sans syphon.

85° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Creusot-Debachy, tailleur, rue Esquermoise, 60, à Lille, pour une boucle à double pression.

86° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 21 juillet 1860, par le sieur Vaud, inspecteur général des mines, en Belgique, représenté par le sieur Cabarry, ingénieur-directeur des mines d'Anzin, pour un système *Fahrkanst* servant à la translation des ouvriers dans les mines.

87° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 25 juillet 1860, par le sieur Stennackers, briquetier, élisant domicile chez le sieur Wartelle, rue de Tournai, à Lille, pour une tuile à double rebord.

88° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 juillet 1860, par le sieur Debligny, logeur, rue Poivré, 25, à Roubaix, pour une machine dite *l'incomparable* mouvement aspirateur servant à remplacer la machine à vapeur dans les ateliers.

89° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 14 août 1860, par le sieur Landrieu, fabricant de carreaux, à Tourcoing, pour des carreaux incrustés imitant le marbre.

90° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 21 juillet 1860, par le sieur Boste-Gilquin, fabricant de tulle, à Lille, pour un genre de tissus dit *tulle point Impérial*.

91° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 23 août 1860, par le sieur Lemesre, mécanicien à Roubaix, pour un bobinoir dit *trameuse*.

92° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1^{er} septembre 1860, par le sieur Bernier-Degorgue, quincaillier à Lille, pour un cric servant à fermer en même temps un châssis et la persienne.

93° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1^{er} septembre 1860 par le sieur Quillac, constructeur à Anzin, pour une machine d'extraction de la houille, verticale et directe, sur le puits.

94° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 5 septembre 1860, par le sieur Carin, fabricant de navettes, à Haspres, pour un système de tampe destiné à tous les métiers à tisser, autres que ceux à faire de la toile.

95° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 8 septembre, par le sieur Bazin, à Anzin, pour un système de presse pour sucres.

96° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 septembre 1860, par le sieur Pouillier-Longhaye, fabricant de fil de lin, rue du Croquet, à Lille, pour une machine double à lustrer le fil de lin retors en échevaux.

97° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 septembre 1860, par le sieur Suzan, mécanicien, à Cambrai, pour un porte-planche mobile et à faces changeantes, avec supports, pour imprimer la résine.

98° Le brevet d'invention, pour 15 ans, dont la demande a été

déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 septembre 1860, par le sieur Baudet, (Alexandre), mécanicien, rue Coquerez, à Lille, pour un coussinet graisseur.

99° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 14 septembre 1860, par le sieur Heyndrick-Percy, brasseur, représenté par le sieur Lemaire, à Lille, pour un procédé de brassage de bières.

100° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 20 septembre 1860, par les sieurs Farinaux et fils, constructeurs, à Lille, pour une presse double, à effet direct, pour la pulpe de betteraves supprimant les paillassons et les sacs.

101° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 24 septembre 1860, par le sieur Doutté, directeur de filature, à Tourcoing, pour un démeuloir continu.

102° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 26 septembre 1860, par le sieur Farinaux, (Isidore), constructeur-mécanicien, à Lille, pour un filtre de sucrerie, à cônes superposés de noir animal.

103° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 4 octobre 1860, par le sieur Billet, (Alfred), distillateur, à Marly, pour une presse cylindre, pour l'extraction de la pulpe de betteraves et autres racines.

104° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 4 octobre 1860, par les sieurs Wannebrouck frères, négociants, Place aux Bleuets, à Lille, pour tissus de coton à l'usage des sacs à pulpe.

105° Le brevet d'invention, de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 10 octobre 1860, par le sieur Gervois, élisant domicile chez le sieur Bluysen, place de Neufbourg, à Valenciennes, pour une machine à vapeur pour les charbonnages.

106° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 11 octobre 1860, par le sieur Parent, (Henri), fabricant, à Roubaix, pour des harnais métalliques.

107° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 22 octobre 1860, par le sieur Verchain, mécanicien, à Quarouble, pour un système de barreaux de grill, pour les foyers de chaudières à vapeur.

108° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de de la Préfecture du Nord, le 31 octobre

1860, par le sieur Flinois, distillateur, à Denain, pour une colonne à distiller;

109° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 octobre 1860, par le sieur Lemielle, rue St-Géry, à Valenciennes, pour un système d'extraction de charbon et de minerais.

110° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 31 octobre 1860, par le sieur Pérain, à Emmerin, pour une machine à battre.

111° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 5 novembre 1860, par le sieur Huytens, fabricant de chasseurs, rue du Loup à Roubaix, pour un système d'outils au moyen desquels on nettoie, fore, cisaille et presse des chasseurs.

112° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 7 novembre 1860, par le sieur Nasmyth, rue Royale, à Lille, pour des perfectionnements dans les méthodes de produire l'air chaud et de l'appliquer.

113° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 13 novembre 1860, par le sieur Heitman, chimiste, à St.-André, pour l'application de la manière gommeuse, dite *Sagou ou moelle de palmier* à l'impression des tissus de laine, coton, soie, toile et tissus mélangés, et pour apprêt pour les mêmes tissus et pour l'impression du papier.

114° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 13 novembre 1860, par le sieur Montpert, pharmacien, à Somain, pour un système de conserve de fruits.

115° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 novembre 1860, par le sieur Vourechem, horloger, élisant domicile chez le sieur Lenoble, rue des Fossés, à Lille, pour une lampe à brûler l'huile de schiste minéral.

116° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 15 novembre 1860, par le sieur Vermeirre, directeur de filature, représenté par les sieurs Beniest et Cie., élisant domicile chez le sieur Sixte-Villain, à Lille, pour des perfectionnements apportés aux cardes de filature de coton.

117° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 20 novembre 1860, par les sieurs Delestraint, père et fils, mécaniciens à Lille, pour un système de cuisinières.

118° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 23 novembre 1860, par le sieur Coudroy, à Dorignies-lez-Douai, pour un système d'appareil évaporisateur.

119° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 1er décembre 1860, par le sieur Hornez, carrossier, à Fontaine-au-Pire, pour un essieu patent à fusées creuses.

120° Le brevet d'invention de 15 ans, dont la demande a été déposée au secrétariat de la Préfecture du Nord, le 30 novembre 1860, par les sieurs Marchand frères, à Dunkerque, pour application dans la fabrication d'huiles, d'étendelles à bordures mobiles en fer, en remplacement de celles en crin.

121° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 26 décembre 1859, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Bulteau (Paul-Pierre), mécanicien, place de la Mairie, 7, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 9 novembre 1859, pour un battant-brocheur à une ou plusieurs navettes sur une seule ligne.

122° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 27 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Houget (Jean-Pierre), constructeur à Denain, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 27 mai 1859, pour un système d'ouvrants aérateurs à bascule, fractionnés ou entiers.

123° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 28 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Rolland, père et fils, mécaniciens et physiciens, élisant domicile chez le sieur Bourrier, à Crespin, se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 4 août 1859, pour un électro-magnétique imprimant.

124° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 27 janvier 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Scrive frères, négociants à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 24 février 1859, pour un tissu employé dans la fabrication des cardes à carder toute espèce de filaments.

125° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 14 février 1860, par le sieur Guibal (Théophile), représenté par le sieur Cabany, ingénieur de la Compagnie des Mines d'Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 28 juillet 1859, pour un système de suspension de poulies d'extraction sur ressorts.

126° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 11 février 1869, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Pimont (Prosper), élisant domicile hôtel de l'Europe, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 décembre 1856, pour perfectionnements apportés aux séchoirs à tuyaux ou plaques fixes.

127° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée, le 2 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Deprez (Léopold), fondeur à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 5 février 1857, pour un système de coussinets en fonte assemblés sur traverses en fer.

128° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 1^{er} mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Locqueneux (Michel), rue Comtesse, 6, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 2 novembre 1858, pour un procédé fumivore continu.

129° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 6 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Meurisse (Charles), blanchisseur de linge, et Comber (Thimothée), directeur de tissage mécanique, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 30 juin 1859, pour une machine à repasser le linge.

130° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 15 mars 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Leclercq (Adolphe), maître de forges, à Trith St.-Léger, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 24 juin 1859, pour un système de traverses coussinets en fer.

131° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 20 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Guibal (Théophile), élisant domicile chez le sieur Cabany, à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 24 avril 1858, pour un appareil de ventilation des mines.

132° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 23 avril 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heyndryck-Percy (Joseph-Charles), brasseur, représenté par le sieur Lemaire, rue de la Clef, 22, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 1^{er} février 1859, pour un procédé de traitement des matières crues dans la fabrication des bières.

133° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 3 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Nasmyth (James), rue Royale, 2, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 23 décembre 1859, pour des perfectionnements dans les méthodes de produire une force motrice.

134° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 15 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heindrick, élisant domicile hôtel l'Avocat, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1859, pour un système de coussinets à l'usage des voies ferrées.

135° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le

18 mai 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delcroix, commis-négociant, à St.-Olle lez-Cambrai, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 10 avril 1860, pour un système à granuler la chicorée.

136° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 5 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Heindryck, élisant domicile hôtel l'Avocat, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1859, pour un système de coussinets à l'usage des voies ferrées.

137° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 7 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Houget, constructeur, représenté par le sieur Grebel, à Denain, et se rattachant au brevet de 15 ans, pris le 27 janvier 1860, pour un système de crémaillère de tension à tiges.

138° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 26 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Coudroy, mécanicien, à Douai, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 15 mai 1858, pour une machine à laver, épurer et sécher diverses substances par la force centrifuge.

139° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 19 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Harinkouck et Cuvillier, fabricants, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 septembre 1859, pour un genre de tissus.

140° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 19 juin 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Harinkoucke et Cuvillier, fabricants, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 8 septembre 1849, pour un genre de tissus.

141° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 5 juillet 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Kermabon, directeur du télégraphe, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 1^{er} juin 1860, pour un appareil propre à l'extraction du jus de betteraves.

142° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 21 juillet 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Vangindertaelen, fabricant, représenté par le sieur Denimal, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 7 septembre 1859, pour un réfrigérant pour le lessivage du liquide ou du gaz à refroidir.

143° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 30 juillet 1860, par les sieurs Desprez père et fils, fondateurs, à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 7 novembre 1859, pour une machine d'extraction à bobines indépendantes.

144° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 14 août 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Lermuziaux, tourneur en cuivre, à Anzin, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 4 mai 1860, pour une lampe de sûreté à l'usage des mines.

145° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 15 septembre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Kermabon, directeur du télégraphe, à Valenciennes, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 1^{er} juin 1860, pour un appareil propre à l'extraction du jus de betterave.

146° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 20 octobre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Delaunay, directeur de sucrerie, à Aubry, près Douai, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 9 juin 1860, pour l'emploi de la fumée des générateurs et des vapeurs perdues dans les sucreries et autres usines.

147° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 25 octobre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Farinaux et fils, constructeurs, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 20 septembre 1860, pour une presse double à effet direct pour la pulpe de betteraves, supprimant les paillassons et sacs.

148° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 13 novembre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par les sieurs Honnart frères, teinturiers, à Roubaix, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 14 juillet 1860, pour un système de teinture avec réserve.

149° Le certificat d'addition, dont la demande a été déposée le 16 novembre 1860, au secrétariat de la Préfecture du Nord, par le sieur Mirland, pharmacien, élisant domicile chez le sieur Philippe, à Lille, et se rattachant au brevet d'invention de 15 ans, pris le 19 avril 1858, pour la fabrication de la pâte de pommes.

TROISIÈME PARTIE.

TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Sur les propositions de M. le Préfet, M. le Ministre de l'intérieur a décerné, au nom de S. M. l'Empereur, des médailles d'honneur aux personnes ci-après dénommées, qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement.

ANNÉE 1862.

Médaille d'or de 1^{re} classe, à M. Janssoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg-Campagne, en récompense des nombreux actes de courage qu'il a accomplis depuis 27 ans.

Médaille en argent de 1^{re} classe, à M. Gambier, batelier à Douai, pour avoir sauvé au péril de ses jours, un enfant de 7 ans qui se noyait dans la Scarpe.

Médailles en argent de 2^e classe.

1^o à M. Laude, garde-champêtre à Gouzeaucourt, pour avoir arrêté, dans sa course, un cheval emporté, attelé à un cabriolet.

2^o à M. Rudant, journalier à Armentières, pour avoir retiré de la Lys une jeune fille qui s'y noyait.

3^o à M. Patinier, cultivateur à Coudekerque-Branche, pour avoir retiré du canal de Bergues, une femme qui s'y jetée dans un accès de folie.

4^o à M. Seize, fabricant de briques à Wormhoudt, pour avoir sauvé un jeune garçon qui était en danger de se noyer dans un cours d'eau et la mère qui s'y était jetée à son secours.

5^o à M. Pacymont, ancien préposé de douanes, à Steenwerck, pour avoir retiré d'un fossé profond une femme qui s'y était précipitée dans un accès d'aliénation mentale.

6^o à M. Duhem, préposé de douanes, à Saint-Amand, pour avoir exposé ses jours en sauvant un jeune garçon qui était en danger d'être écrasé par un chariot.

7^o à M. Dupont, apprenti mineur, à Denain, pour avoir sauvé deux personnes qui étaient en danger de périr sous la glace.

8^o à MM. Demessine, caporal des sapeurs-pompiers de Lille, et Legrand, sapeur-pompier de la même ville, pour s'être distingués dans un incendie.

9° à M. Béat, lieutenant de pompiers, à Wattignies, comme récompense de ses longs et dévoués services.

10° à M. Rèche, ouvrier ajusteur à Maubeuge, pour s'être jeté dans la Sambre et en avoir retiré un enfant de 8 ans qui s'y noyait.

11° à M. Maes, ouvrier mécanicien à Lille, pour s'être particulièrement distingué dans un incendie.

12° à M. Blaize, vérificateur des mines, à Douchy, pour divers actes de courage et de dévouement.

13° à M. Para, maréchal-ferrant, à Rumilly, pour avoir retiré d'un abreuvoir deux personnes qui étaient en danger d'y périr.

14° à M. Ladein, garde-champêtre à Watten, pour avoir exposé sa vie, en arrêtant des chevaux attelés qui avaient pris l'épouvante.

15° à M. Potié, cultivateur à Merville, pour un pareil acte de courage.

16° à M. Bouquillon, maréchal, au Ploegsteert (Belgique), pour avoir retiré de la Lys un jeune garçon qui y était tombé.

17° à M. Martel, ancien éclusier à Armentières, pour un pareil acte de courage.

18° à M. Delfosse, journalier, à Valenciennes, pour un acte de dévouement accompli lors de l'écroulement d'une maison.

19° à M. Holbaert, sapeur-pompier à La Madeleine, pour avoir fait preuve de courage dans un incendie.

20° à M. Paris, arpenteur à Arleux, pour s'être particulièrement distingué dans un incendie.

21° à M. Pel, employé des contributions indirectes, à Douai, pour avoir sauvé une personne qui était en danger de se noyer dans la Scarpe.

Récompenses pécuniaires.

Des gratifications, montant ensemble à 710 fr., ont été, en outre, accordées par M. le Préfet, pour actes de sauvetage et de dévouement aux personnes ci-après nommées :

1° à MM. Hadoux et Lefebvre, d'Erquinghem-Lys, pour avoir sauvé un jeune homme en danger de périr sous la glace.

2° à M. Dumure, batelier à Hazebrouck, pour pareil acte de sauvetage.

3° à M. Legrain, de Lille, pour avoir porté secours dans des incendies.

4° à M. Delesalle, bûcheron à Emmerin, pour avoir arrêté un malfaiteur dangereux.

5° à M. Rubin, maçon à Pérenchies, et sa fille, pour s'être distingués dans un incendie.

6° à Mlle. Bridelance, âgée de 14 ans, d'Erquinghem-Lys, pour avoir sauvé deux enfants qui se noyaient dans un fossé profond.

7° à M. Wimiou, journalier, à Hazebrouck, pour avoir retiré de la Lys un enfant qui était en danger de s'y noyer.

8° à M. Vaillant, ouvrier mineur à Louches, pour avoir arraché à la mort un de ses camarades, dans une explosion de feu grisou.

9° à M. Ledru, maçon à Bantigny, pour avoir sauvé un vieillard exposé à périr dans un incendie.

10° à M. Boussebart, ouvrier paveur à Annœullin, pour le sauvetage d'un enfant qui se noyait dans un abreuvoir.

11° à M. Verrez, tisseur, à Thun-l'Evêque, pour avoir retiré de l'Escaut un homme en danger d'y périr.

12° Au jeune Lesecq, âgé de 9 ans 1/2, pour avoir sauvé une petite fille qui se noyait dans l'Escaut.

13° à M. Mauduit, receveur de navigation à La Bassée, pour s'être exposé en sauvant un enfant tombé dans le canal.

14° à MM. Dirson, garde-champêtre, et Sorlin, tisseur à Beauvois, pour avoir arrêté un cheval emporté dont sa course faisait craindre des accidents.

15° à M. Norez, journalier à Maroilles, pour avoir sauvé un enfant qui se noyait dans la Bourre.

16° à M. Marquant, garçon boulanger à Marquette, pour avoir retiré de la Deûle un enfant qui y était tombé.

17° à M. Deligny, employé au Mont-de-Piété de Lille, pour le sauvetage d'un enfant tombé dans le canal des Stations.

18° au jeune Rodrigue, de Ferrière-la-Petite, pour avoir retiré de la Solre un jeune enfant qui s'y noyait.

19° Au sieur Lucrasse, ouvrier mineur, pour le sauvetage d'un jeune enfant tombé dans la Scarpe.

20° Au sieur Couillez, jardinier à Verlinghem, pour avoir retiré d'un large fossé un jeune enfant qui y était tombé.

21° à M. Poupert, demeurant à Comines, pour le courage qu'il a montré en sauvant un enfant qui était en danger de périr entre deux bateaux.

22° à M. Dujardin, ouvrier cordier, à Marcq-en-Barœul, pour avoir fait preuve de courage, en opérant le sauvetage d'un jeune garçon qui se noyait dans le canal de Roubaix.

23° Au jeune Vanderskaeldes, sabotier, pour avoir retiré d'un fossé profond un enfant qui y était tombé.

24° à M. Remy, bourrelier à Saint-Python, pour s'être précipité dans la Selle et en avoir retiré deux jeunes enfants qui étaient en danger d'y périr.

25° à M. Dhermy, maréchal à Doignies, pour le courage qu'il a montré en sauvant une femme exposée à périr au milieu des flammes.

26° à M. Dhooge, ouvrier cordonnier à Lille, pour avoir fait

preuve de dévouement en éteignant les flammes qui dévoraient les vêtements d'un jeune enfant.

27° à M. Dubois, journalier à Boussières, pour s'être exposé en sauvant une jeune fille qui était tombée dans la Sambre.

28° à M. Denis, garde du chemin de fer à Arnêke, pour s'être particulièrement distingué et avoir reçu une contusion grave dans un incendie.

29° à M. Coquelle, cabaretier à Steenwerck, pour avoir sauvé une femme qui se noyait dans un cours d'eau.

N É C R O L O G I E .

DESMAZIÈRES.

Le 25 juillet 1862, s'est éteint à Lambersart M. Desmazières, un homme de bien, un savant modeste et distingué que la ville de Lille était heureuse de compter parmi ses enfants.

Le jour de ses funérailles, une affluence considérable est venue lui rendre les derniers devoirs et plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. Nous reproduisons ci-après les paroles de M. Lamy, président de la Société impériale de l'agriculture, des sciences et des arts de Lille :

« Messieurs,

» L'homme dont nous accompagnons la dépouille mortelle dans ce suprême et dernier asile fut un naturaliste des plus estimés dans le monde savant et l'un des membres les plus actifs et les plus éminents de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

» Jean-Baptiste-Henri-Joseph Desmazières a contribué, en effet, pour une large part à la haute réputation scientifique dont jouissent les publications de la Société. Dès 1812, son goût et sa finesse d'observation critique se révélaient dans une *Analyse et description raisonnée* de toutes les graminées qui croissent naturellement ou qui sont généralement cultivées dans les départements du Nord de la France. Nommé membre de la Société des sciences de Lille en 1817, il publiait, dans ses mémoires, l'année suivante, ses premières découvertes sur des genres nouveaux de champignons, préludant ainsi aux recherches pénibles et délicates auxquelles il devait consacrer sa longue et laborieuse carrière.

» En 1825, pour faciliter l'étude de ces humbles plantes, dont les organes de la reproduction ne sont pas apparents, et que la science a désignées sous le nom de cryptogames, Desmazières eut l'heureuse idée de publier en nature et en beaux échantillons de choix, tous les lichens, toutes les mousses, les phycées et diversés

familles de champignons du nord de la France, en les accompagnant d'une synonymie fort étendue, de notes critiques, et toujours de descriptions complètes, lorsqu'il présentait des espèces qui n'avaient point été signalées avant lui. Les nombreux *fascicules* où sont renfermés ces trésors de la cryptogamie, comprennent plus de 2,400 espèces, et sont répandus aujourd'hui dans toutes les collections scientifiques importantes de l'Europe.

» Les travaux de Desmazières lui créèrent des relations avec de grands savants qui venaient le visiter dans sa modeste retraite de Lambersart. C'est là que, loin des distractions du monde, il se livrait tout entier à l'entraînement de ses études de prédilection, avec une ardeur dont sont victimes, plus fréquemment qu'on ne pense, les infatigables chercheurs de la science. Desmazières lui-même en fit la triste expérience : des observations au microscope trop souvent répétées et prolongées dans les veilles de la nuit, le firent longtemps souffrir et craindre sérieusement pour sa vue.

» Nous permettra-t-on d'ajouter qu'il avait initié à ses travaux la compagne de son existence, et que Mme Desmazières avait acquis une grande habileté dans l'observation et la préparation des plantes qui font la richesse des fascicules.

» La retraite même que s'était choisie Desmazières, hors de Lille, l'empêchait de se rendre assidûment aux séances de la Société impériale des Sciences. En 1848, il fut nommé membre honoraire, par considération pour l'importance de ses travaux, et, dès ce moment, il ne reparut plus au sein de la Société; mais il se rappelait à son souvenir par l'envoi des fascicules, à la publication desquels il a travaillé jusque dans les dernières années de sa vie avec toute l'ardeur de la jeunesse.

» Je passe sous silence de nombreux mémoires dont la simple énumération serait aussi longue que fastidieuse. J'ajouterai seulement qu'à toutes ses recherches de science pure, Desmazières a joint des travaux qui intéressent plus particulièrement l'agriculture. C'est ainsi qu'avec la supériorité que lui donnait la haute position qu'il s'était faite en botanique, il a traité de la maladie de la betterave, de celle du lin, de la rouille des épis de blé, etc.

» Ce sont tous ces titres qui ont valu à l'habile micrographe du Nord la réputation et l'autorité dont son nom jouit partout où les études cryptogamiques ont des interprètes.

» Pour tous ces titres, Desmazières, pour tous les progrès que tes efforts persévérants ont fait faire à l'esprit humain, reçois les hommages, avec les adieux, de ceux qui furent tes confrères, tes concitoyens. Ils sont fiers de l'éclat que ton nom a jeté sur la Société, sur la cité tout entière; ton souvenir restera parmi eux comme celui d'un homme de bien et d'un savant dont les œuvres ne périront pas. »

CHANGEMENTS SURVENUS PENDANT LA PUBLICATION DE L'ANNUAIRE.

CULTES.

ARCHEVÊQUE DE PARIS (page 35). Mgr. Dorboy, évêque de Nancy, à rayer du siège de ce diocèse.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

FORÊTS. — Page 190. Mettre M. Bérot, aux lieu et place de M. Théry, conservateur, admis à la retraite.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES MANUFACTURES DE DOUAI. — page 230. *Président*, M. C. Giroud, raffineur de sucre à Douai; *vice-président*, M. Villemin, directeur des mines d'Auberchicourt; *secrétaire*, M. L. Dupont, banquier à Douai.



TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

<p>Académie de musique de Lille, page 212</p> <p>Académie de Douai..... 107</p> <p>Administration académique..... 107</p> <p>Administrations communales .. 70 et 365</p> <p>Administration départementale 36 et 280</p> <p>Administration diocésaine..... 123</p> <p>Administrations des bureaux de bien- faisance..... 93</p> <p>Administration des forêts..... 190</p> <p>Administrations des hospices (per- sonnel)..... 93</p> <p>Administrations générales des re- venus publics..... 33</p> <p>Administrations financières..... 164</p> <p>Administration militaire. Intendance 159</p> <p>Administration municipale..... 70 et 365</p> <p>Agents consulaires étrangers en ré- sidence dans le département... 234</p> <p>Agents sanitaires..... 65</p> <p>Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires... 53</p> <p>Agriculture..... 221 et 392</p> <p>Aliénés..... 97 et 353</p> <p>Analyse alphabétique des votes du conseil général, en 1862..... 280</p> <p>Anciens préfets du département... 36</p> <p>Appareils à vapeur..... 380</p> <p>Architecte du département..... 56</p> <p>Archives communales..... 44</p> <p>Archives du département..... 44</p> <p>Art vétérinaire..... 228</p> <p>Artillerie..... 157</p> <p>Asiles publics d'aliénés..... 97 et 353</p> <p>Assistance judiciaire..... 153</p> <p>Association lilloise..... 202</p> <p>Associations syndicales. — Desséche- ments..... 51</p> <p>Association pour la construction de maisons d'ouvriers, à Douai... 107</p> <p>Avocats. (<i>Voyez</i> tribunaux de 1^{re} instance.)</p> <p>Avocats à la cour impériale..... 136</p>	<p>Avoués. (<i>Voyez</i> tribunaux de 1^{re} instance.)</p> <p>Avoués près la cour impériale..... 137</p> <p>Banque de France. — Succursales de Lille, de Valenciennes et de Dunkerque..... 233</p> <p>Bibliothèques publiques... 205 à 208</p> <p>Bourses de commerce..... 233</p> <p>Bureau de conditionnement à Rou- baix..... 230</p> <p>Bureau de pesage à Roubaix..... 230</p> <p>Brevets d'invention..... 414</p> <p>Budget départemental de 1863..... 297</p> <p>Bureaux de bienfaisance (personnel, 93</p> <p>Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 370</p> <p>Bureaux de la préfecture (personnel) 41</p> <p>Cadastre..... 176</p> <p>Caisses d'épargne..... 98 et 373</p> <p>Caisse de retraite pour la vieil- lesse..... 101 et 317</p> <p>Canaux et rivières... 248, 327 et 346</p> <p>Chambres consultatives d'agriculture 221</p> <p>Chambres consultatives des ma- nufactures, fabriques, arts et métiers..... 229</p> <p>Chambres de commerce..... 229</p> <p>Chanoines..... 124</p> <p>Chemins de fer..... 50 et 313</p> <p>Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral.. 50 et 336</p> <p>Chemins de fer (personnel)..... 50</p> <p>Chemins vicinaux.. 63, 320, 325 et 329</p> <p>Citadelle de Lille..... 156</p> <p>Collèges communaux. 110 à 114 et 379</p> <p>Colonie agricole de Guermanez.... 69</p> <p>Comices agricoles de Lille, Avesnes, Maubeuge et Valenciennes, 225, 226 et 227</p> <p>Comités consultatifs..... 98</p> <p>Comité flamand de France..... 204</p> <p>Comités de vaccine..... 63</p>
--	--

Commerce. — Industrie	229, 406 et 411	Culte catholique	123
Comestibles divers	403	Culte hébraïque	135
Commissaires de police	91	Culte protestant	135
Commissaires-priseurs (Voyez tribunaux de première instance)		Décanats	125
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer	50	Décès en 1861	309
Commissions cantonales d'hygiène publique	64	Délégués cantonaux de l'instruction primaire	118
Commissions cantonales de statistique	234	Denrées (prix des)	402 et 403
Commission départementale des bâtiments civils	55	Densité des voies de communication	325
Commissions des prisons	67	Département du Nord. — Aspect	246
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures	230	— Division du territoire	253
Commission historique du département du Nord	195	— État des divers sols	257
Commission sanitaire de Dunkerque	65	— Météorologie	251
Communautés religieuses	128	— Topographie	246
Composition du conseil d'État	20	Dessèchements	51 et 327
Comptabilité communale	90	Dessèchements. Moères	51
Comptoirs d'escompte	233	Diocèse de Cambrai	123
Conditions des soies et laines à Roubaix	230	Directions d'artillerie	157
Congrégations et communautés religieuses de femmes	128	Direction de l'enregistrement et des domaines	174
Conseil académique	108	Direction des contributions directes	175
Conseils d'arrondissement et sous-préfectures	45	Directions des postes aux lettres	191
Conseil départemental d'instruction publique	114	Directions du génie	158
Conseil de préfecture	38	Division du diocèse	123
Conseils des prud'hommes	155 et 408	Division du territoire	253
Conseil d'État	19	Documents statistiques	246
Conseils d'hygiène publique et de salubrité	62	Douanes. Direction de Lille	177
Conseil général, Analyse alphabétique des votes. Session de 1862	230	— Direction de Dunkerque	180
Conseil général du département	39	— Direction de Valenciennes	183
Conseil général. — Renouvellement des membres	41	Drainage. — Service départemental	396
Conseils munic. des villes du département	70	Eaux et boues de Saint-Amand	67
Consommations diverses (tableau des)	395 et 403	Écoles académiques	213
Contributions directes	175 et 392	École d'artillerie de Douai	157
Contributions indirectes	179, 182 et 187	École normale du département établie à Douai	122
Corps impérial des ponts-et-chaussées (personnel)	47	École préparatoire de médecine et de pharmacie	109
Corps législatif	15	Écoles spéciales communales	212
Correspondance télégraphique privée (tarifs)	57 et 62	École professionnelle du Nord	116
Cour impériale de Douai	135	Écrits périodiques publiés dans le département du Nord et journaux politiques	219
Cours des chauffeurs	117	Écuyers de l'Empereur	6
		Empereur des Français	5
		Empire français	5
		Enfants assistés	369
		Enregistrement et domaines	174 et 387
		Enseignement primaire	117 et 379
		Enseignement secondaire	409 et 379
		Enseignement supérieur	108
		Épidémies	62 et 354
		Établissements dangereux, incommodes ou insalubres	406
		Établissements et services de bienfaisance	92, 368 et 370
		Établissements libres d'enseigne-	

ment secondaire. Institutions ecclésiastiques.....	415	Institut agricole de Guermanez. 69 et	363
Établissements libres d'enseignement secondaire, inst. laïques.....	416	Instruction primaire (Bureau de l').	44
État-major des places du département.....	456	Instruction primaire, statistique...	379
État des divers sols du département.	257	Instruction publique 107 et	379
Évêchés de France et des Colonies.	34	Intendance militaire.....	159
Exportations et importations. 412 et	411	Jardins botaniques.....	211
Exposition universelle de Londres...	409	Journaux politiques et écrits périodiques publiés dans le département du Nord.....	219
Faculté des sciences de Lille.....	408	Jury.....	316
Faculté des lettres de Douai.....	408	Justices de paix Avesnes.....	447
Famille de l'Empereur.....	5	————— Cambrai.....	445
Foires et francs marchés.....	397	————— Douai.....	450
Fonderie de Douai.....	457	————— Dunkerque.....	437
Forêts (administration des). 190 et	388	————— Hazebrouck.....	439
Fourrages et combustibles... 404 et	418	————— Lille.....	441
Franchises postales.....	492	————— Valenciennes....	451
Francs marchés et foires.....	397	Libraires.....	217
Garde nationale.....	91 et 356	Lignes télégraphiques.....	56
Gendarmerie impériale.....	461	Liste des villes dont les revenus excèdent 20,000 francs.....	90
Génie.....	458	Liste des imprimeurs et libraires... 217	
Gouvernement des Palais.....	6	Lycée de Douai..... 409 et	379
Gouvernement général de l'Algérie..	33	Lycée de Lille... .. 409 et	379
Grains et farineux.....	392 et 402	Maison centrale de détention de Loos.....	68, 362
Grande Aumonerie de France.....	5	Maison correctionnelle départementale.....	63, 363
Grande chancellerie de la Légion-d'Honneur.....	33	Maisons d'arrêt du département... 67 et	363
Grandes routes.....	317	Maison de justice de Douai... 68 et	364
Haras.....	227	Maison de S. M. l'Empereur... 5 à 8	
Hôpitaux et hospices.....	92 et 368	Maison de S. M. l'Impératrice... 8	
Hôpitaux militaires.....	459	Maison des Enfants de France.....	8
Hospices et Hôpitaux.....	92 et 368	Mairies.....	70 à 89
Houilles (Mines de).....	347	Maîtres des cérémonies.....	7
Huissiers. (Voyez tribunaux de 1. ^{re} instance.)		Marais.....	250
Huissiers près la cour impériale ..	437	Marais de la Haute-Deûle.....	52
Hydrographie — Ecole de Dunkerque	214	Marais de l'Épaix et de Bruay ..	52
Impératrice des Français.....	5	Marchés hebdomadaires.....	405
Importations et Exportations 411 et	412	Mariages en 1864.	308
Impositions extraordinaires communales	365	Marine et colonies.....	163
Imprimeurs.....	217	Médecins des prisons.....	68
Imprimeurs en taille-douce.....	217	Membres de la famille de l'Empereur	8
Imprimeries et librairies.....	217	Membres des conseils d'arrondissement.....	45
Imprimeurs-lithographes.....	217	Membres du conseil général du Nord.	39
Industrie. — Commerce. 229, 406 et	411	Membres du Corps législatif.....	15
Industrie minérale.....	347	Météorologie.....	234
Inspections de la librairie étrangère.	219	Mines (personnel, statistique) 55 et	355
Inspection départementale d'instruction publique.....	415	Mines de houille.....	55 et 347
Inspection départementale de salubrité.....	64	Mines de fer.....	349
Institution de sourds-muets à Lille.	122	Minières.....	350
Institutions ecclésiastiques.....	115	Ministères.....	25 à 33
Institutions laïques.....	116	Ministres sans portefeuille.....	33
Inspection du travail des enfants dans les manufactures.....	230	Moères.....	51
		Monastère du Bon-Pasteur.....	69
		Monts-de-piété.....	98 et 371

Mouvement de la population en 1861	306	Recrutement de l'armée.....	356 à 362
Mouvement de la population des asiles d'aliénés.....	333	Renouvellement des membres du Conseil général.....	41
Musées.....	208 à 211	Rivières.....	248, 327, 346
Naissances en 1861.....	306	Routes départementales.....	317, 325
Navigation à vapeur.....	49 et 312	Routes impériales.....	317, 325 et 327
Navigation.....	313 et 346	Ruisseau.....	230
Nécrologie.....	433	Salles d'asile.....	383
Notaires. (<i>V.</i> tribun. de 1. ^{re} inst.)		Santé publique.....	352
Notice topographique et statistique sur le département.....	246	Sapeurs-Pompiers.....	91 et 356
Observat. météorologiques de 1861.	251	Sciences et arts.....	193
Octrois. Communes où ils sont établis et personnel des employés.....	90	Secours publics.....	368
Octrois; produits.....	366	Secrétariat général de la Préfecture.	38
Organisation administrative du dé- partement du Nord.....	36	Séminaire diocésain.....	124
Organisation financière.....	164	Sénat.....	9
Organisation judiciaire.....	135	Services de santé. — Epidémies.	62, 354
Organisation militaire.....	156	Service des contributions indi- rectes.....	179, 182, 187, et 390
Organisation municipale.....	70	Service des douanes.	177, 180, 183, 358
Payer du département.....	164	Service des routes, des irrigations et des dessèchements.....	48
Perceptions (état de classem. ^{nt} des).	164	Service des Ports.....	49
Personnel des administrations des hospices et des bureaux de bien- faisance.....	93	Service des sucres.....	180
Personnel des chemins de fer.....	50	Service des tabacs.....	189
Personnel des employés des octrois.	90	Service spécial de la navigation.....	49
Personnel des poids et mesures.....	195	Service spécial du canal de Roubaix et de la Deûle.....	48
Personnel du corps impérial des ponts-et-chaussées.....	47	Service de la voirie municipale, à Lille.....	50
Poids et mesures. — Personnel.....	195	Services publics et départem.	47 et 327
Police de la pharmacie.....	64	Société archéologique d'Avesnes...	204
Police sanitaire des ports.....	65	Société centrale de médecine du dé- partement, à Lille.....	199
Ponts-et-chaussées.....	47	Société charitable de Saint-François- Régis.....	107
Population. Mouvement en 1861...	306	Société d'Agriculture à Dunkerque.	222
Ports maritimes.....	49, 327 et 340	Société d'Agriculture de Bourbourg	224
Postes électriques.....	57	Société d'agriculture d'Avesnes.....	225
Postes. Personnel (<i>Voir</i> aussi le ta- bleau des communes, page 191)..	191	Société d'agriculture d'Hazebruck..	224
Poudres et salpêtres.....	158	Société d'agriculture de Bailleul.....	225
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne.....	52	Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes.....	201
Prairies de Flines-lez-Mortagne...	53	Société de la Miséricorde.....	107
Préfecture.....	37	Sociétés de charité maternelle....	105
Préfectures (tableau des).....	34	Société d'émulation de Cambrai...	200
Frés Duhem.....	52	Société des Amis de l'industrie, à Douai.....	201
Princes français.....	5	Société des Amis des arts, à Douai.	201
Prisons.....	67 et 362	Sociétés de secours mutuels.....	102, 377
Prix des denrées.....	402 et 405	Société d'horticulture du départe- ment du Nord.....	204
Prix du froment.....	402	Société Dunkerquoise pour l'encou- ragement des sciences, des lettres et des arts.....	203
Production des distilleries, bras- series et sucreries.....	407	Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.	198
Produits financiers du département..	386	Société impériale et centrale d'agri-	
Raffinerie de salpêtre.....	158		
Recette générale des finances.....	164		
Receveurs municipaux.....	90		

culture, sciences et arts du département, établie à Douai.....	197	Travaux communaux.....	328
Société médicale de Douai.....	201	Travaux départementaux.....	327
Sociétés savantes.....	195	Travaux des ponts-et-chaussées... 327	
Solre et canal de Bourgogne... .	54	Travaux d'hospices.....	328
Sourds-muets (institution de)....	122	Trésorerie de la Couronne.....	7
Sous-préfectures et conseils d'arrondissement.....	45	Trésor public.....	164
Stations du chemin de fer— Produits	339	Tribunaux de commerce.....	154
Statistique agricole.....	492 et 397	Tribunaux de première instance:	
Statistique électorale.....	314	—— Avesnes.....	147
Statistique des travaux.....	327	—— Cambrai.....	144
Statistique des voies de communicat.	347	—— Douai.....	149
Superficie du département.....	255	—— Dunkerque.....	137
Syndicat de Berlaimont.....	53	—— Hazebrouck.....	139
Syndicat de Maubeuge.....	53	—— Lille.....	141
Tabacs.....	189	—— Valenciennes.....	151
Tableau alphabétique des communes.	71	Tribunaux de simple police. (<i>Voyez</i>	
Tableau de circonscriptions de perceptions.....	164	tribunaux de 1. ^{re} instance.)	
Tableau du mouvement de la navigation sur les canaux et rivières du département du Nord.....	346	Usines à fer.....	349
Tableau des préfectures et des évêchés de France.....	34	Usines à plomb et argent.....	350
Tableau statistique des communes par canton.....	258	Vaccine.....	65 et 352
Taxe des lettres.....	193	Vaccine. — Comité central du départ.	65
Taxe municipale sur les chiens... .	367	Vallées.....	247
Télégraphie. — Tarifs.....	57 à 63	Vallée de la Basse-Deûle et de la Lys.	54
Théâtres.....	212	Vallée de la Basse-Sambre.....	53
Topographie du département.....	246	Vallée de la Haute-Deûle.....	52
Tourbières.....	351	Vallée de la Haute-Sambre.....	53
Traits de courage.....	430	Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 52	
Travail des enfants dans les manufactures.....	230 et 407	Vallée de la Naville.....	54
		Vallée de la Scarpe.....	52
		Vallée de la Vergne.....	54
		Vénérie Impériale.....	7
		Vétérinaires.....	228
		Waeteringues.....	51





